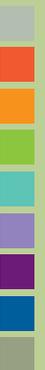


BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

Rapport du Président



SOMMAIRE

Présentation générale	3
Commission 1	
Personnel, finances et administration générale	
Direction de la Communication	38
Affaires Juridiques	42
Bâtiments Régionaux	44
Mutualisation et commandes publiques	54
Dépenses du personnel	58
Evaluation des politiques publiques	64
Les recettes	66
Programmes divers de gestion	76
Dettes de la Région	79
Systèmes d'information	82
Commission 2	
Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités	
Aménagement et développement durable	87
Transports	106
Politique maritime et aéroportuaire	115
Développement numérique du territoire	122
Commission 3	
Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture	
Education et formations sanitaires sociales	129
Enseignement supérieur	135
Jeunesse, sports et vie associative	140
Culture	149
Inventaire général du patrimoine culturel	162
Commission 4	
Europe, coopérations, tourisme et réunification, agriculture et pêche	
Europe et relations internationales	167
Agriculture	172
Pêche et Ressources Marines	180
Commission 5	
Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme	
Mission prospective, métiers, carte des formations	185
Formation professionnelle continue et apprentissage	189
Développement économique	210
Recherche et Innovation	226
Tourisme	239

Présentation générale

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>Présentation générale du Budget Primitif 2015</i>

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le rapport sur les orientations budgétaires présenté à l'Assemblée plénière du 21 novembre 2014 exposait les paramètres d'équilibre pour le Budget primitif 2015 :

- une baisse des dépenses de fonctionnement égale à la baisse des recettes de fonctionnement,
- un maintien de l'investissement à 230 M€, soit à un niveau proche de celui enregistré au compte administratif 2013,
- une marge brute se situant autour de 125 M€,
- un délai de désendettement se situant à 3,08 années.

Le projet de budget primitif 2015 s'élève à 877 M€, fonctionnement et investissement. Ce montant englobe les opérations réelles (720 M€ dont 30M€ de mouvements neutres de la dette) et les opérations d'ordre (157 M€), qui sont des écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes. Il se rapproche des crédits réalisés et constatés dans le compte administratif 2013 et qui devrait l'être également avec le compte administratif 2014.

Ce budget est d'abord un budget réaliste : il s'inscrit dans un contexte fortement contraint marqué par le plan de réduction de 50 Mds € de dépenses de l'Etat qui aboutit pour les Régions à une baisse de leurs dotations de 451 M€. A cette baisse s'ajoutent les incertitudes sur les recettes fiscales (CVAE) ou les recettes liées à la réforme du financement de l'apprentissage. Pour la Région Basse-Normandie, l'ensemble des recettes de fonctionnement diminue de 2,07%. Soit une baisse de 11,7 M€.

Le principe de réalisme nécessite donc, pour garder une situation financière saine, de diminuer également les dépenses de fonctionnement de 2% afin de maintenir une épargne brute proche de celle constatée sur la période 2010-2013 (127M€).

C'est enfin un budget volontariste : l'achèvement des opérations d'équipement initiées antérieurement à 2015 ne vient pas stopper la dynamique d'investissement. Au contraire, les 230 M€ de dépenses d'équipement comprennent 59M€ de crédits nouveaux pour des nouvelles opérations qui viennent s'ajouter aux crédits de paiements de 171M€ relatifs aux engagements antérieurs.

1- Les grands équilibres du budget primitif 2015 : une situation financière saine confortée par un budget réaliste et volontariste

1.1 - Une section de fonctionnement de 570 M€, confrontée à la baisse des dotations de l'Etat qui réussit cependant à dégager une épargne brute élevée.

1.1.1 - Les recettes réelles atteignent 555,35 M€, inférieures de 2,07% par rapport au BP14, soit -11,7 M€, en raison de la baisse des dotations de l'Etat et des reprises sur provisions

La baisse des recettes de 11,7 M€ est décomposée en une baisse des recettes de gestion (7,9M€) et des reprises sur provisions (3,8M€)

- En net, les recettes de gestion (hors reprises sur provisions) baissent de 7,9 M€.

Cette évolution est le résultat d'une baisse concentrée sur la DGF, la CVAE, la péréquation CVAE, les allocations compensatrices, compensée partiellement par la hausse de la DGF péréquation, la location des trains Régiois, les recettes FEDER-FSE et autres recettes sectorielles.

Il faut cependant noter que lors du DOB, la baisse des recettes globales de fonctionnement avait été estimée à -11,4 M€, dont -7,6 M€ pour les recettes de gestion. Mais des amendements lors de la discussion du PLF ont aggravé la baisse des dotations pour les régions, tandis qu'une nouvelle notification des services fiscaux aboutit à une baisse moindre de CVAE. D'autre part, la réforme du financement de l'apprentissage conduit à complexifier les comparaisons. Au final, la baisse des recettes annoncée s'aggrave de 0,3 M€.

Ainsi, par rapport au DOB, les baisses qui se sont aggravées sont :

- la baisse de la DGF n'est pas de 10,7M€ mais de 11,4 M€. Cette évolution préjudiciable est liée pour 300K€ au dynamisme de la CVAE que la Région a connu en 2014, et pour 400K€ à un amendement gouvernemental qui a minoré la contribution des Régions d'outre-mer à la baisse des dotations, la faisant supporter sur les Régions métropolitaines. Pour mémoire, la baisse de la DGF pour l'ensemble des Régions est de 451M€. Celle des Régions ultra-marines avant amendement était de 12,6M€ (2,8% de l'effort). Après amendement, elle passe à 8,7M€, soit 1,9% de l'effort ;

- la baisse des allocations compensatrices, traditionnelles variables d'ajustement, est passée de 16% à 33%, en raison notamment du renforcement des mesures de péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et rurale) qui ont été en partie financées par ces allocations. Cette baisse supplémentaire est de 500k€ pour un produit global de 3M€ ;

- la réforme du financement de l'apprentissage complexifie les comparaisons. Si l'on prend en considération le même nombre d'apprentis aidés par la région et le montant moyen des primes accordées aux employeurs, la réforme est supposée neutre. Pour autant, l'examen des différentes ressources régionales de l'apprentissage aboutit à une amputation de l'ordre de 600K€.

Dans le même temps, au-delà de la réforme du financement de l'apprentissage, la loi Sapin du 5 mars 2014 « formation professionnelle, Emploi et Démocratie Sociale » transfère de nouvelles compétences aux Régions : lutte contre l'illettrisme, actions de formation à destination des

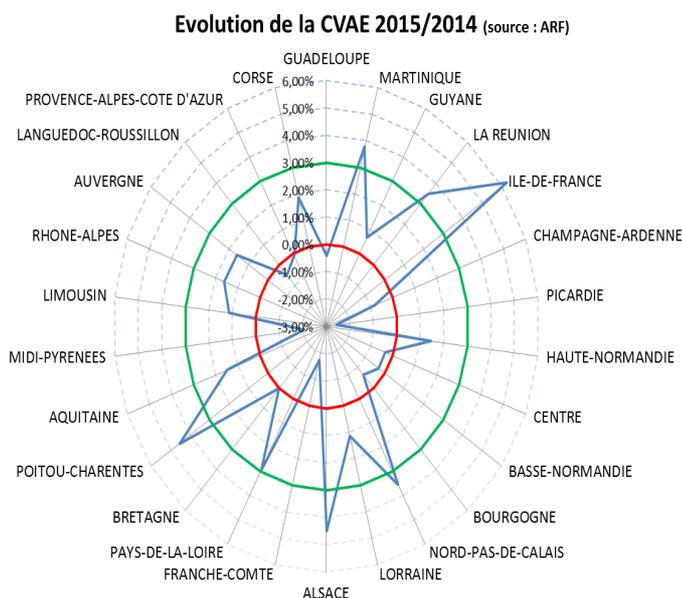
détenus en milieu carcéral, les crédits de rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle des centres de rééducation professionnelle (personnes en situation de handicap) Les estimations et les modalités des compensations n'étaient pas encore complètement arrêtées au moment des réunions budgétaires. Elles s'élèveraient à 4M€, dont 2M€ de rémunération des stagiaires (1200 stagiaires supplémentaires estimés). Ces crédits et leurs recettes afférentes seront inscrits lors de la DM1.

De même, le volet apprentissage sera modifié à la marge suite à l'annonce du gouvernement d'ouvrir une prime aux employeurs d'apprentis « primo-arrivants » pour les entreprises de plus de 250 salariés. Cette dépense qui sera compensée par l'Etat sera aussi intégrée en DM1, et le règlement des primes sera modifié.

A l'inverse, les recettes de CVAE ne devraient pas subir une baisse aussi importante que celle inscrite dans le DOB, suite à la notification en septembre par les Services fiscaux

Pour rappel, la baisse estimée sur la Basse-Normandie était de 2,4%, soit -1,6 M€. Fin novembre, une nouvelle notification est intervenue, estimant la baisse à -0,31%, soit -213K€ par rapport à 2014. La variation par rapport au DOB est de +1,5 M€.

L'extrême variation des notifications rend difficile les prévisions. Au total le produit de la CVAE évoluerait à la hausse à 2,68% pour l'ensemble des régions. 10 régions connaîtraient une baisse de leurs CVAE (dont la Basse-Normandie : -0,31%), 10 autres, une hausse comprise entre 0 et 3% (dont la Haute Normandie : +1,47%), et les 6 dernières auraient une hausse de plus de 3% de leur produit de CVAE. La Basse-Normandie reste cependant pour l'année 2015 à la 18ème place en ce qui concerne son produit de CVAE (67,8M€).



Légende :

Le cercle vert correspond à une augmentation de la CVAE de 3 %

Le cercle rouge correspond à augmentation de la CVAE de 0 %, i.e. à une CVAE inchangée

Le trait bleu donne, pour chacune des Régions, le taux d'évolution de sa CVAE.

Ainsi, pour la Basse-Normandie, le graphique permet de voir qu'il y a une baisse de CVAE, égale à 0,3 %. A l'inverse, l'Île de France bénéficie d'une augmentation de sa CVAE de 6 % environ.

- Les recettes exceptionnelles baissent de 3,8 M€, en raison de la baisse des reprises sur provisions.

Pour mémoire, la constitution d'une provision est une obligation comptable dès lors qu'existent des risques et charges nettement identifiées, notamment résultant de litiges. Quand le risque n'existe plus, il est nécessaire de les reprendre, conformément aux instructions comptables en vigueur. On inscrit alors une recette sur le compte « reprises sur provisions ».

En 2014, le montant des reprises s'était élevé à 22,7 M€ dont 6,9M€ correspondaient à un contentieux avec la SNCF qui s'est finalement dénoué favorablement pour la Région. Le reste de la reprise correspondait pour 15,8 M€ à la TICPE Grenelle mise en réserve pour les dépenses améliorant la desserte ferroviaire bas-normande, laquelle inclut la LNPN. Les autres projets ciblés pour la TICPE Grenelle concernent les axes Caen-Rennes, Caen-Tours, Caen-Rouen, Paris-Granville, et la desserte Deauville-Cabourg (Côte fleurie).

Le choix de la reprise sur provisions se justifie pour des raisons de saine gestion : au-delà du stock actuel (51 M€), toute provision supplémentaire génère des coûts supplémentaires liés à la mobilisation d'un emprunt qui ne serait pas nécessaire de souscrire si la reprise était effectuée. En 2014, il a été décidé de reprendre la provision à hauteur des dépenses effectuées l'année précédente sur les projets ferroviaires identifiés et non pas seulement sur la LNPN *strico sensu* comme en 2013. Il est proposé de reconduire ce principe en 2015 et pour les années suivantes.

Cela conduit à une reprise sur provision de 18,9M€, soit l'équivalent des dépenses 2012 et 2013 portant sur l'amélioration de la desserte ferroviaire bas-normande, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Amélioration de la desserte ferroviaire bas-normande	2011 (mandaté)	2012 (mandaté)	2013 (mandaté)
Caen-Rennes	14 115 153,20	5 951 389,55	5 435 947,35
Caen-Tours	353 377,00	4 677 494,00	340 272,00
Caen-Rouen	524 510,50	117 254,40	73 284,00
Paris-Granville	13 500,00	1 178 215,56	817 656,21
Côte fleurie	787 500,00	210 000,00	-
LNPN	596 110,81	70 000,00	97 096,33
Total	16 390 151,51	12 204 353,51	6 764 255,89

	année	montant	correspond à :
Reprises sur provisions	2013	666 110,81	études LNPN 2011 et 2012
	2014	15 794 040,70	total dépenses 2011 moins études LNPN
	2015	18 898 609,40	total dépenses 2012 et 2013 moins études LNPN 2012
	Total des reprises	35 358 760,91	

Des ressources insuffisamment fiscalisées, des Régions malmenées par rapport aux autres catégories de collectivités

Le plan d'économie de 50Mds € du gouvernement a un impact plus important pour les Régions que les autres catégories de collectivités. En effet, même si ces dernières supportent « seulement » 12% de l'effort (-451M€), elles sont l'échelon le plus pénalisé car le plus dépendant des dotations de l'Etat (47%). Pour rappel, elles ne disposent plus que de la carte grise comme seule marge de manœuvre, soit pour la Basse-Normandie moins de 8% de ses recettes.

Pour autant, la réforme du financement de l'apprentissage a amorcé une timide refiscalisation. En effet, la disparition de la DGD « formation professionnelle et apprentissage » instaurée par la LFI de 2014 au profit du versement aux Régions de la TICPE et des frais de gestion des impôts locaux perçus par l'Etat, puis la création de la nouvelle taxe d'apprentissage qui remplace la CDA, les dotations du fonds de développement de l'apprentissage (FNDMA 1^{ère} section péréquation et COM) aboutissent à une refiscalisation des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Avant 2014, seulement 26% des ressources étaient fiscalisées via la CDA. En 2015, 99% des ressources dédiées à la formation professionnelle et à l'apprentissage le seront.

Pour autant, les Régions n'ont, là encore, aucun pouvoir de taux sur ces ressources. Par ailleurs, l'amendement visant à augmenter la part des Régions dans la redistribution de la CVAE (70% demandé contre 25% actuellement) a été rejeté.

Enfin, il est également important de souligner que tous les autres échelons de collectivités ont obtenu des mesures compensatoires et/ou de nouvelles ressources fiscales dans le PLF 2015, via notamment la revalorisation de 0,9% calée sur l'inflation des bases de fiscalité locale (TH, taxes foncières), ce qui représente 450M€ de plus pour le bloc communal et les départements pour lesquels la majoration exceptionnelle de DMTO a été pérennisée.

Au final, les recettes de fonctionnement devraient atteindre 555,3 M€, en baisse de 2,07%, soit -11,7M€ par rapport au BP 2014. C'est donc un principe de réalisme qui s'est imposé pour le cadrage des dépenses.

1.1.2 - Les dépenses réelles atteignent 429,6 M€, soit une baisse de 2,11% qui doit être nuancée à la fois parce que certaines dépenses liées aux grands événements n'existent plus mais aussi parce que certaines dépenses vont générer des recettes futures.

L'application d'un taux de diminution global de 2,11 % (soit 9,2 M€ en moins)

La valeur « 2,11 % » correspond à la diminution de 2 % des dépenses d'intervention ajoutée à celle des intérêts de la dette. Comme annoncé lors des Orientations Budgétaires, il a été décidé d'appliquer le même taux de variation des recettes aux dépenses afin de maintenir une épargne brute de l'ordre de 125M€.

La baisse de 2% des recettes a donc été appliquée aux dépenses d'intervention (hors intérêts de la dette) et représente une baisse de 8,2 M€.

Cependant, la variation a été appliquée de façon différenciée pour prendre en compte les priorités de la Région et les dépenses à taux contraints. En effet, pour mémoire, certaines dépenses ont une dynamique d'évolution qui leur est propre sur laquelle il n'existe aucune marge de manœuvre. Il en est ainsi :

- des dépenses de personnel : les effets du GVT (qui mesure la progression du coût pour la Région du déroulement de carrière des agents) devrait être de 0,9%, les réformes catégorielles telle que la revalorisation du traitement des agents de catégorie C qui représente un coût supérieur à 0,6M€ sur le BP 2015 ;
- de la convention TER : hors contraction de la recette de location Régionalis (1,3M€), le taux de progression de la dépense est de 4,2% ;
- des dotations lycées publics et du forfait d'externat qui représentent 34,4M€

Afin d'obtenir une baisse de 2% des crédits (hors charge de la dette), il est donc nécessaire d'amplifier celle des dépenses dites « ajustables » de 4,9%, les dépenses à taux contraint ayant une dynamique de 1,9%

La base budgétaire évolue entre 2014 et 2015

L'ampleur de cette baisse générale doit être relativisée par rapport au BP 2014 qui comprenait les dépenses liées aux grands événements : Jeux Equestres Mondiaux (-6,8M€), cérémonies du 70ème anniversaire (1,1M€). Au total, ce sont plus de 8M€ de crédits qui n'ont plus lieu d'être.

L'ajustement de la base budgétaire n'empêche pas que soient portés, dans le cadre du projet de budget 2015, les projets territoriaux associés à ces événements (cf. infra : 3^{ème} partie)

Le rebasage concerne l'ensemble du Budget 2015, mais il concerne aussi certaines directions du fait de modifications de missions. C'est ainsi notamment que :

- la prise de l'autorité de gestion par la région se traduit par une réorganisation de la DAERI qui ne centralisera plus les crédits européens puisque ceux-ci seront répartis entre les directions, en fonction des dossiers européens qu'elles gèrent ;
- la création d'une coordination des politiques en faveur de la Jeunesse à la DJSVA induit le transfert vers cette direction de crédits de mobilité au bénéfice des jeunes.

Au total, les dépenses d'intervention atteindraient 405 M€, en baisse de 8M€ par rapport à 2014.

1.2 - Une épargne brute qui reste élevée : 125,7M€ qui finance 48% des dépenses totales d'investissement

La mise en œuvre de la systématisation du dialogue de gestion permet de maintenir l'épargne brute à 125,7M€, soit un niveau en recul par rapport au budget 2014 qui prévoyait cependant 23M€ de plus d'investissement. Ce montant d'épargne reste dans tous les cas bien au-delà de celui de la prospective de référence (entre 100 et 105M€)

(1) Recettes réelles de fonctionnement	Base de référence BP 2014	BP 2015	comparaison BP15/BP 2014	Evol en M€
crédits d'intervention	544,36	536,4	-1,45%	-7,9
Reprises sur provisions	22,7	18,9	-16,81%	-3,8
Total	567,08	555,35	-2,07%	-11,73
(2) Dépenses réelles de fonctionnement				
crédits d'intervention	413,2	405,0	-2,0%	-8,2
Intérêts de la dette	9,2	7,6	-17,32%	-1,6
Provisions LNP	16,5	17,0	3,03%	0,5
Total	438,90	429,61	-2,12%	-9,3
Epargne Brute = (1)-(2)	128,18	125,74	-1,90%	-2,44

1.3 - La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 307M€, les dépenses réelles (hors dette) atteignent 230 M€, financées par des recettes également en baisse

Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt d'équilibre) traditionnellement limitées, seront également en baisse en 2015 de 10,6% (-5,8M€) et atteindront 48,9M€.

Les ressources propres de la section d'investissement sont composées de recettes très ciblées : FCTVA, DRESS, remboursement d'ARE, fonds européens.

Pour 2015, la baisse de recettes de 5,8M€ s'explique principalement par celle du PFS (-15M€), des remboursements SAFER (-0,5M€), qui reprendront en 2016), la baisse des cessions d'actifs (-0,7M€) compensée principalement par la hausse des recettes FEDER pour 10,4M€.

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) atteindront 230M€, soit un niveau proche de celles effectivement réalisées au CA 2013 (224M€) et permettront d'enclencher les dépenses d'avenir.

Le montant de 230M€ des dépenses est à un niveau plus en phase avec les taux d'exécution qui sont constatés depuis 2010. Ainsi, les dépenses d'investissement constatées lors du CA 2013 se sont élevées à 223M€. De même, si le montant des crédits inscrits au BP14 étaient de 253M€, après les décisions modificatives de cette année, ils ont été ramenés à 242M€. Le taux d'exécution prévisionnel aboutirait à un montant réellement dépensé de 218M€ au CA 2014.

Le montant proposé au BP 2015 est donc ainsi plus réaliste. Les décisions modificatives, notamment la DM2 de l'année prochaine, devraient ainsi être plus mesurées.

Avec 74% de taux d'antériorité, les crédits de paiement de 171M€ liés aux engagements antérieurs achèvent un cycle tandis que 59M€ de crédits nouveaux sont apportés pour soutenir les priorités régionales 2015.

Ces mesures nouvelles représentent ainsi 26% des dépenses d'investissement, marque forte de volontarisme et de souhait de préparation de l'avenir alors que le contexte budgétaire est extrêmement contraint.

1.4 - Un emprunt d'équilibre de 85,7M€, en baisse de 13,5M€ par rapport au BP2014, qui rapporté à l'épargne brute conduit à une capacité de désendettement de 3,08 années.

Le financement de l'investissement sera ainsi assuré par l'épargne nette, soit l'épargne brute (125,7M€) diminuée du remboursement en capital de dette (30,3M€), ce qui aboutit à 95,4M€, qui finance 41% des investissements. Les ressources propres de la section d'investissement en financeront 21%. L'emprunt d'équilibre, avec un montant de 85,7M€ financera 37% des nouveaux équipements.

La capacité de désendettement sera de 3,08 années, soit un niveau comparable, légèrement meilleur que celui du BP14. Cette estimation doit bien évidemment être prise avec précaution : entre le budget primitif et le compte administratif, des différences sensibles existent en fonction des taux d'exécution. Le plus souvent, ces aléas et l'optimisation de la gestion des dépenses et recettes permettent d'aboutir à des résultats meilleurs en fin d'exercice que ceux prévus en début d'exercice, comme on le constate chaque année.

Enfin, il faut relever que, dans une approche comparative, le délai de désendettement de la Région qui est estimé à 3.08 années en BP15 serait de 2,6 années si on enlevait le stock de provisions qui, au 31/12/2014 s'élève à 55,3 M€ (TICPE Grenelle : 51,1 M€, pour dépréciation de créances et litige : 3,5M€, pour garanties d'emprunt : 0.7M€)

La maquette d'ensemble est alors la suivante (données en M€):

(1) Recettes réelles de fonctionnement	Base de référence BP 2014	BP 2015	comparaison BP15/BP 2014	Evol en M€
crédits d'intervention	544,36	536,4	-1,45%	-7,9
Reprises sur provisions	22,7	18,9	-16,81%	-3,8
Total	567,08	555,35	-2,07%	-11,73
(2) Dépenses réelles de fonctionnement				
crédits d'intervention	413,2	405,0	-2,0%	-8,2
Intérêts de la dette	9,2	7,6	-17,32%	-1,6
Provisions LNPN	16,5	17,0	3,03%	0,5
Total	438,90	429,61	-2,12%	-9,3
Epargne Brute = (1)-(2)	128,18	125,74	-1,90%	-2,44
(3) Recettes réelles d'investissement	54,71	48,9	-10,57%	-5,8
(4) Dépenses réelles d'investissement	253,1	230,0	-9,13%	-23,12
(5) Remboursement en capital	28,64	30,37	6,05%	1,733
(6) Total des dépenses d'investissement = (4)+(5)	281,8	260,4	-7,59%	-21,4
	227,1	211,5	-6,87%	-15,6
Emprunt d'équilibre = (6)-(3) - Epargne Brute	99,2	85,7	-13,60%	-13,5

*Le tableau ne contient pas les 30M€ de mouvements neutres de la dette

2- Les priorités de gestion : objectif efficience

L'efficience ne consiste pas à dépenser moins à tout prix, elle consiste à dépenser mieux pour le maintien ou même l'accroissement des moyens que la Région mobilise au profit de l'économie et l'emploi, au profit de ses publics-cibles et au profit des territoires.

Cet objectif est inscrit dans le BP 2015 et se décline aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement.

2.1 – L'efficience des dépenses de fonctionnement

2.1.1 - La mutualisation des achats

Ainsi, grâce à la mutualisation des achats publics, environ 1,3M€ sera économisé dès 2015 pour les lycées, le siège et les autres adhérents (CFA, CSN) sur les contrats de gaz, 160K€ sur les contrôles réglementaires, les achats d'extincteurs, 290K€ grâce à la virtualisation dans les lycées (cf. infra).

Cette politique de mutualisation se poursuivra également en 2016 et 2017 sur les produits d'entretien (220K€ d'économies estimées) et les contrats de maintenance (Système de sécurité incendie, chauffage, ventilation, climatisation, copieurs).

2.1.2 – La virtualisation des écrans

Aux termes de la loi « Peillon », les Régions sont devenues compétentes en matière d'informatique dans les lycées (sans compensation de charges).

Le parc bas-normand est constitué actuellement de 13.000 ordinateurs (achetés par la région) ou 17.000 ordinateurs si on ajoute aux 13.000 PC Région, les 4.000 ordinateurs acquis par les lycées grâce notamment à leurs dotations de fonctionnement versées par la Région.

L'évaluation nationale réalisée estime qu'il faut au minimum 1 poste de technicien pour 800 à 1000 postes de travail, la virtualisation ramène ce ratio à 1 technicien pour 2000 postes de travail environ, ce qui nécessiterait de recruter au minimum entre 16 et 22 ETP supplémentaires pour la Basse-Normandie.

En fait, le recrutement sera beaucoup plus modeste car la Région fait le choix de la virtualisation des écrans : 3 postes ont été créés en 2014, 5 le seront en 2015.

Au total, sur 10 ans, par rapport à un parc classique, la virtualisation génère une économie globale de 6M€, compte tenu de ce qu'elle est couplée à une politique de commandes publiques groupées. Pour 2015, l'économie nette est estimée à 400.000 €.

Cette technologie de virtualisation, fondée sur l'usage de terminaux moins "fragiles" que des PC conventionnels et sur le recyclage partiel de PC existants, permet de limiter fortement les interventions in situ, mais également une factorisation des tâches d'administration des postes qui peuvent être effectuées en grande partie à distance (état du réseau, installation des logiciels...).. C'est ainsi un scénario de déploiement volontariste sur 2 ans et demi qui a été choisi afin d'apporter une réponse globale d'assez court terme aux problématiques de fonctionnement quotidien exprimées par les lycées.

Le déploiement sera couplé à l'optimisation des réseaux internes des EPLE et à la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion de parc et de l'infrastructure. De nouveaux services, stables et disponibles, pouvant accueillir les nouveaux usages (ENT, tablettes, bureau à distance ...) seront également proposés.

Le projet prévoit à compter de mars 2015 le déploiement de 26 sites dès la première année, une montée en charge de l'opération étant prévue avec l'industrialisation du processus de déploiement.

2.1.3 - La gestion optimisée de la dette et de la trésorerie

L'optimisation de la dette et de la trésorerie fait baisser les charges d'intérêts. La structure de la dette de la Région permet de bénéficier de la baisse des taux (43% de l'encours est à taux variable), et le suivi calendaire très fin d'encaissement des recettes et de décaissement des dépenses permet de ne pas tirer sur la ligne de trésorerie. Ainsi, en 2015, les intérêts de la dette diminueront d'1,6M€. La politique d'optimisation de trésorerie sera poursuivie, l'objectif étant de ne pas recourir à la ligne de trésorerie et de ne payer ainsi aucune charge d'intérêt à l'instar de l'année 2014.

2.2 – L'efficience des dépenses d'investissement

Deux exemples forts au moins peuvent être mis en avant dans le BP 2015.

2.2.1 – Les dépenses d'ingénierie financière

Elles visent à répondre de façon plus adaptée et plus forte aux besoins de développement des entreprises pour le maintien et le développement de l'emploi.

Les outils et techniques de l'ingénierie financière permettent de diminuer les aides par subvention au profit d'aides par des avances remboursables ou des contributions aux fonds propres des entreprises, donneront lieu à remboursement de la part des bénéficiaires.

2.2.2 – Les investissements dans la performance énergétique

Le potentiel d'économies générées est de l'ordre de 170.000 €/an. Fin 2016 à la fin de ces travaux, cela signifie que par rapport à 2007 l'impact financier des travaux réalisés sur le fonctionnement des lycées sera de 745.000 €/an, avec une forte accélération du rythme d'économies grâce aux programmes de novembre 2013 et 2015.

De même les travaux réalisés sur l'IMEC (270K€ dont 185K€ en 2015) permettront de diminuer de moitié ses factures de chauffage et d'électricité et donner ainsi à l'IMEC la possibilité d'employer davantage de crédits au profit du cœur de ses missions.

2.3 – La gestion optimisée des crédits de la Région grâce aux crédits des programmes européens et des contrats, CPER et CPIER

Le BP 2015 sera le premier à voir les effets du transfert de l'autorité de gestion des fonds européens. Cette évolution se traduira d'abord par la création d'un nouveau chapitre budgétaire permettant d'identifier recettes et dépenses des programmes avec également la création d'AP et d'AE spécifiques de fonction 6 « Gestion des fonds européens ». Cette solution est apparue comme la plus adéquate pour la traçabilité des dépenses et des recettes, les crédits « Europe » irriguant l'ensemble des politiques régionales. Pour cette raison, le choix d'un budget annexe n'a pas été retenu. Cette gestion concerne à la fois fonctionnement et investissement.

En outre, 2015 sera l'année de contractualisation du nouveau CPER/CPIER, 2015-2020.

2.3.1 – Une hausse de la dépense brute de personnel différente de la dépense nette grâce aux crédits d’assistance technique des programmes de l’Union européenne

Dans le BP 2015, les dépenses de personnel augmentent de 3,5% pour atteindre 83,9M€ (soit +2,9M€), en raison de l’augmentation des cotisations retraite, la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, les effets du GVT, mais aussi sous l’effet de l’arrivée globale de près de 7% d’effectif supplémentaire au siège, soit 35 agents entre 2014 et 2015.

Néanmoins, la hausse de crédits induite par ces arrivées sera compensée à hauteur de 75% pour le FEAMP, 60% pour le FEDER et FSE et 63% pour le FEADER, sous forme de financement d’assistance technique, tout au long de la programmation 2014-2020. L’assistance technique illustre ainsi les effets de synergie des fonds européens puisque les agents payés par la Région instruiront à la fois les dossiers sur co-financement Région et sur co-financement FEDER et seront en partie financés par de l’assistance technique.

Ainsi :

- les crédits d’assistance technique devraient atteindre 1,9 M€ en 2015 (auxquels il faut ajouter 120.000 € pour les dépenses liés aux logiciels à mettre en oeuvre pour le suivi des fonds européens)
- les dépenses de personnel qui étaient financées à 100 % par la Région jusqu’en 2013-2014 et qui seront cofinancées par les fonds européens à partir de 2014-2015 s’élève au total à 1,157 M€ pour l’année 2015. Ces montants compensés par des contreparties constitueront des recettes, auxquelles il faut ajouter des recettes à venir de l’Etat à hauteur de 73.229 € (mais leur perception n’interviendra sans doute qu’en 2016).
- au total, compte tenu des recrutements à réaliser en 2015, l’économie nette sur dépenses de personnels, sera, en 2015, de 734.843 €.

La régularité et le succès des appels de fonds en provenance de l’Union européenne pour le remboursement de ces sommes sera déterminante pour que aux coûts bruts en année pleine viennent correspondre des recettes en année pleine. Le doute majeur repose sur le FEAMP, fonds au demeurant le plus modeste, dans la mesure où son approbation ne devrait pas intervenir avant la fin 2015. Mais même dans ce cas, les dépenses sont normalement éligibles à l’assistance technique depuis le 1^{er} janvier.

Les données d’ensemble sont reproduites dans le tableau suivant :

Fonds UE	Coût brut (en paye)	ASTEC (en €)	ETAT (40% pied de corps sans RI)	Nouvelles dépenses 2015 (a)	nouvelles recettes 2015 sur postes 2014 existants (b)	Economie totale pour la Région (c) = (b)-(a)	Nbre total d’agents travaillant sur les fonds européens (en ETPT)	Effectifs antérieurement payés 100% par la Région et qui seront pris en charge en partie par ASTEC (en ETPT)
FEDER	1 670 852	1 002 511	17 732	209 253	662 034	452 781	35,75	10,92
FSE	163 690	98 214	22 694	0	98 214	98 214	5,00	0,00
FEADER	1 170 406	737 356	32 804	203 868	334 374	130 505	27,49	15,05
FEAMP	122 089	91 566	0	9 556	62 898	53 343	2,70	1,72
Total	3 127 037	1 929 648	73 229	422 678	1 157 519	734 843	70,94	27,69

- **pour le FEDER :**

Le coût brut pour la Région des agents travaillant sur les fonds européens sera de 1,67 M€, incluant le coût des nouveaux agents recrutés en 2015. L'assistance technique viendra nous rembourser à hauteur de 1,0 M€ et l'Etat de 17 732 €.

Sur les 1 M€ de l'assistance technique, 662.034 cofinanceront le coût des 19 agents (10,92 en ETPT) qui étaient antérieurement payés à 100 % par la Région.

Au total, l'économie annuelle pour la Région sera de 452 781 €, obtenus en retranchant des 662.034 € le coût net des nouveaux agents recrutés (209 253 €).

Il faut enfin relever que, en 2015, 120 000 € d'assistance technique supplémentaires devraient être perçus pour la mise en œuvre des logiciels permettant le suivi des fonds européens, en lien avec les logiciels de la Région.

- **pour le FSE :**

Le coût brut pour la Région des agents travaillant sur les fonds européens sera de 163 690 €, incluant l'arrivée de 2 agents de l'Etat mis à disposition (sans coût ni avances pour la région donc). L'assistance technique viendra nous rembourser à hauteur de 98.214 € et l'Etat de 22.694€.

Les 98 214 € de l'assistance technique viendront financer à hauteur de 60 % les 4 ETPT qui étaient antérieurement payés à 100 % par la Région.

Au total, l'économie annuelle pour la Région sera de 98.214 €.

- **pour le FEADER :**

Le coût brut pour la Région des agents travaillant sur les fonds européens sera de 1,17 M€, incluant le coût des nouveaux agents recrutés en 2015. L'assistance technique viendra nous rembourser à hauteur de 737.356 € et l'Etat de 32 804 €.

Sur les 737 356 € de l'assistance technique, 334 374 € cofinanceront le coût des 15,05 ETPT qui étaient antérieurement payés à 100 % par la Région.

Au total, l'économie annuelle pour la Région sera de 130 505 €, obtenus en retranchant des 334 374 €, le coût net des nouveaux agents recrutés (203 868 €).

Deux précisions doivent être apportées :

- pour la gestion des mesures du cadre national du FEADER, l'Etat met à disposition des effectifs, restant au sein des services de l'Etat, pour faire l'instruction des dossiers ;
- les effectifs de la région pour le FEADER sont susceptibles d'être ajustés au vu de la charge de travail encore difficile à évaluer. Dans ce cas, les nouveaux agents seront financés à 63 % par l'assistance technique.

- **pour le FEAMP :**

Le coût brut pour la Région des agents travaillant sur les fonds européens sera de 122 089 €, incluant le coût d'un agent recruté en 2015 (probablement en toute fin d'année). L'assistance

technique viendra nous rembourser à hauteur de 91 566 (75 % de la dépense)

Sur les 91.566 € de l'assistance technique, 62 898 € cofinanceront le coût des 1,72 ETPT qui étaient antérieurement payés à 100 % par la Région.

Au total, l'économie annuelle pour la Région sera de 53 434 €, obtenus en retranchant des 62.898€, le coût net de l'agent à recruter (9 556 €).

2.3.2 — La gestion optimisée des priorités cofinancées par le CPIER Vallée de Seine et le CPER

Les mandats de négociation pour le CPER et le CPIER validés au niveau national fixent le montant des crédits de l'Etat à 240,5M€ et à 286 M€ pour le CPIER Vallée de Seine, dont environ 45 M€ pour la Basse-Normandie. Ils se décomposent de la façon suivante :

	CPER 2007-2013	CPER 2015 - 2020		CPIER 2015 - 2020 (opérations identifiables BN)		Projet Mandat CPER + CPIER	Mandat Définitif	Ecart Mandat définitif / Projet de Mandat	Ecart entre CPER et CPIER 2015-2020 et CPER 2007-
		Projet de Mandat	Mandat DEFINITIF	Projet de Mandat	Mandat DEFINITIF				
Mobilité Multimodale	46,50	116,80	131,70	10,93	23,30	127,73	155,00	27,27	108,50
Enseignement supérieur, recherche et innovation	65,18	15,40	18,40	0,00	3,00	15,40	21,40	6,00	-43,78
Transition écologique et énergétique	29,63	58,60	58,60	6,70	17,00	65,30	75,60	10,30	45,97
Numérique	26,20	3,16	3,45	0,00	0,00	3,16	3,45	0,30	-22,75
Culture et Patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00		2,00	2,00	2,00
Emploi	17,60	4,80	6,30	0,00		4,80	6,30	1,50	-11,30
Volet territorial	36,00	20,30	22,00	0,00		20,30	22,00	1,70	-14,00
Agriculture	38,39								-38,39
	267,47	219,06	240,45	17,63	45,30	236,69	285,75	49,06	18,28

*

L'optimisation du financement des projets portés par la Région permet :

- de faire venir des crédits européens ou du CPER-CPIER en substitution partielle des crédits de la Région ;
- ou d'abonder les crédits Région maintenus à un même niveau pour renforcer les moyens de financement des politiques ou dispositifs de la Région.

De ce point de vue, le BP 2015 distingue :

- **en Fonctionnement :**
 - o Crédits Région : 400 688 335 €
 - o Crédits FEDER : 2 912 000 €
 - o Crédits CPER-CPIER : 1 401 925

Les crédits Région *stricto sensu* intègrent les contreparties aux FEDER et CPER-CPIER.

Les crédits FEDER inscrits dans le Budget de la Région présentent l'avance faite sur fonds européens, donc les recettes qui seront versées par l'UE au titre des projets 2015, soit 2,912 M€

Les crédits CPER, inscrits sur la base d'un financement 1 € Etat = 1 € Région signifient que, au titre du CPER-CPIER, 2,8 M€ (1,4 M€ Région + 1,4 M€ Etat) de projets seront financés par le BP 2015 au titre des opérations 2015.

- **en Investissement :**
 - o Crédits Région : 218.354.784 €
 - o Crédits FEDER : 9.347.544 €
 - o Crédits CPER-CPIER : 2.297.831 €

Les crédits FEDER inscrits dans le Budget de la Région présentent l'avance faite sur fonds européens, donc les recettes qui seront versées par l'UE au titre des projets 2015, soit 9,3 M€

Les crédits CPER, inscrits sur la base d'un financement 1 € Etat = 1 € Région signifient que, au titre du CPER-CPIER, 4,6 M€ (2,3 M€ Région + 2,3 M€ Etat) de projets seront financés par le BP 2015 au titre des opérations 2015.

Au total, le BP 215 intègre :

- 12,259 M€ de dépenses FEDER qui donneront lieu à autant de recettes (et au financement de projets pour un montant total d'environ 30 M€) ;
- 3,7 M€ de CPER-CPIER qui permettront de financer, au titre de 2015, 7,4 M€.

La Région doit entamer maintenant la négociation avec le Préfet de région et le délégué ministériel afin de finaliser et d'optimiser les programmations au bénéfice des territoires Bas-Normands.

3 - Les priorités politiques du BP 2015

3.1 - La priorité à l'emploi dans les secteurs industriels, agricoles, de la pêche et des services

3.1.1 – Un effort particulier en faveur de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation pour créer les emplois de demain

L'enseignement supérieur

Tout d'abord, les dépenses de fonctionnement en faveur de l'Enseignement supérieur sont maintenues exactement à leur niveau de 2014. Elles ne connaissent donc pas l'ajustement réalisé sur d'autres dépenses pour respecter la baisse globale des Recettes de 2% (et environ 5 % pour toutes les dépenses ajustables). L'application de ce taux aurait entraîné une baisse de plus de 50.000 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles progressent très légèrement (de 14,691 M€ à 14,949 M€). Cette légère progression ne doit masquer que nous sommes clairement dans la fin d'un cycle d'investissement et le début d'un nouveau : 2,3 M€ de CP marquent l'extinction d'AP fin 2014 du fait de la réalisation de la tranche 2014 d'engagement antérieurs (PFS 1^{ère} tranche, ...) tandis que 7 M€ d'AP nouvelles et 2,3 M€ de CP sont inscrits.

Ce réamorçage démontre clairement la volonté de la Région de conforter la place de l'Enseignement supérieur dans la Région, avec le financement, en 2015, des projets suivants : 2^{ème} Tranche du PFS (9,2 M€), salle de réalité virtuelle en extension de la MRSH, achèvement de la Halle technologique de Cherbourg, extension de l'ENSI de Caen, extension de l'ESITC, extension de l'Ecole de Management de Normandie.

Dans le cadre du nouveau CPER, les premières études et, peut-être travaux, pourront débiter au bénéfice d'au moins un bâtiment universitaire et des équipements du CROUS.

Enfin, la Région soutiendra en 2015 le développement de la COMUE.

- la Recherche et l'Innovation

Les crédits en faveur de la Recherche et de l'innovation sont en hausse de 34% : 24,8M€ de crédits de paiements.

La Région renforce ses politiques de Recherche et d'Innovation pour soutenir l'excellence de la recherche académique bas-normande en augmentant le nombre d'allocations doctorales, le nombre de projets émergents et le retour de jeunes chercheurs.

Ainsi, la Région financera en 2015, 40 allocations doctorales (soit 10 thèses supplémentaires par rapport à 2014), 3 retours de jeunes chercheur (soit 1 de plus que l'an passé), 5 projets émergents (contre 3 l'année précédente).

Le budget consacré à ces dispositifs atteindra près de 3M€ de crédits de paiements (fonctionnement et investissement)

La politique régionale d'investissement dans les grands projets de recherche et d'innovation bénéficiera d'importants crédits, en hausse de 34% : il s'agit notamment des grands projets SPIRAL2 et ARCHADE. Ainsi, le soutien de la Région au GANIL dans le projet SPIRAL 2 s'élèvera à 1,8M€ de crédits de paiement. Le programme ARCHADE, labellisé Programme d'Investissement d'Avenir du projet France Hadron, liées aux applications thérapeutiques de l'hadronthérapie, se traduit par 6,8M€ de crédits de paiements.

Peuvent également être cités la plateforme d'innovation en santé Equine Hippolia, la salle de réalité virtuelle de la Maison de la Recherche et des Sciences Humaines ou encore le laboratoire en sécurité alimentaire de St Lô.

La Région poursuivra sa politique de soutien à la recherche et l'innovation dans les entreprises, conformément aux orientations prises dans la RIS3. L'objectif est de faciliter et amplifier le transfert de technologie, et d'assurer le cercle vertueux depuis les laboratoires de recherche vers les entreprises afin de maximiser la création de valeur ajoutée à forte concentration technologique assurant ainsi compétitivité aux entreprises, croissance et emploi sur les territoires bas-normand. Ainsi, ce programme verra ses crédits augmenter de 50% pour atteindre 9M€ (soutien aux projets collaboratifs, aux projets individuels d'innovation, à la Miriade figurent parmi ce programme).

Le lancement de 5 appels à manifestation d'intérêt pour la mise en oeuvre de la RIS3 d'ores et déjà permis de préparer le financement de nouveaux projets dès 2015, avec la mobilisation des nouveaux fonds FEDER.

3.1.2 – Une stratégie d'intervention économique mobilisant davantage de moyens pour conforter et développer les emplois et permettre la création de davantage d'entreprises

Elle se traduit par le maintien à un haut niveau des crédits de paiement relatif au

développement économique : 22M€, dont 17,5 M€ en investissement.

2015 sera l'année d'actualisation de la stratégie économique de la Région à travers la mise en œuvre du Programme Opérationnel 2014-2020 et le nouveau dispositif d'ingénierie financière issu des conclusions de l'évaluation *ex ante* demandée par l'Union Européenne afin de bénéficier des crédits européens dans cette matière estimée pour cette année 2015 à 4,3 M€.

Les outils traditionnels seront renforcés et amplifiés, notamment :

- l'accompagnement des stratégies de développement économique du territoire bénéficiera d'un total de crédits de paiement de 3,3 M€ et au sein du programme, le dispositif Mutations économiques sera consolidé dans des Comités Locaux Economie Emploi Formation (CLEEF) ciblés, suite à l'évaluation menée en interne depuis 2013 avec la formation professionnelle et l'aménagement du territoire. Ainsi, l'opération de redynamisation économique des territoires (bassins en difficulté) bénéficiera d'un total de 611K€ de crédits de paiements.

- une nouvelle stratégie d'ingénierie financière sera mise en œuvre

L'ingénierie financière est l'ensemble des aides économiques versées aux entreprises et qui donnent lieu, après un certain temps, à remboursement du montant de l'aide accordée. Ces aides sont versées pour soutenir la capacité d'une entreprise à se financer ou cofinancer un projet d'investissement ou pour valoriser une innovation. L'ingénierie financière n'inclut donc pas les subventions qui, elles, ne donnent pas lieu à remboursement. Dans la stratégie de la Région, les subventions sont réservées soit à l'innovation (chiffre d'affaire et une rentabilité plus difficiles à atteindre) soit, sous certaines conditions, à des projets de création, reprise ou transmission d'entreprises, soit, pour soutenir l'exportation

L'objectif de la Région est de bénéficier au mieux de l'enveloppe FEDER 2014-2020, qui atteint un montant de 36,5 M€ sur la durée du programme, soit 4,5 fois plus l'enveloppe de la programmation précédente 2007-2014. Pour ce faire, il a été décidé de définir une nouvelle ingénierie financière. Elle doit notamment répondre à deux enjeux déterminant pour l'économie bas-normande :

- faire croître la taille de ses entreprises (les TPE en PME, les PME en ETI), facteur clef de la création de valeur et d'emplois, de capacités à innover et à exporter

- renforcer sa spécialisation sur les secteurs stratégiques innovants, facteur clef de succès dans la compétition avec les régions au poids économique globalement plus important mais aussi d'attractivité (des entreprises et des talents)

- l'amplification des actions en faveur de la reprise – création – transmission d'entreprises ;

- l'exportation sera encore plus avantagée, avec des crédits augmentés, permettant en 2015 de lancer 2 appels à projets au lieu d'un en 2014 ;

- enfin, le renforcement des crédits de l'économie solidaire et sociale est sensible, avec une augmentation des crédits de fonctionnement de 9 % environ. :

3.1.3 – La formation professionnelle et l'apprentissage : des crédits au service de la lutte contre le chômage, l'adaptation aux métiers de demain

Les crédits de la formation professionnelle et de l'apprentissage seront mobilisés pour lutter contre le chômage, notamment des plus jeunes et pour l'adaptation des métiers aux besoins du marché actuel du travail. Ils permettront aussi d'améliorer l'adaptation aux métiers de demain, avec notamment le projet INNOVANCE, pour la création d'un centre régional de formation aux métiers de la fibre optique.

Les crédits dédiés à la formation professionnelle sont en hausse de 1,4M€, avec 63,9M€ de crédits de paiements. Cette hausse se concentre sur le programme « former pour qualifier/diplômer les demandeurs d'emploi (26,6 M€ de crédits de paiement) sur le programme QUALIF afin de permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir une certification professionnelle.

A noter que la baisse apparente de la politique de l'apprentissage en fonctionnement (52M€, contre 55,8M€ en 2014) correspond à la réforme des indemnités versées aux employeurs d'apprentis instauré par la loi de finances pour 2014 qui limite le versement de la prime de 1 000€ aux entreprises de moins de 11 salariés. Par ailleurs la mise en œuvre du PPI immobilier des CFA avec 7,7 M€ de crédits de paiements (97% d'antériorité) sera poursuivie.

En investissement, le PPI Apprentissage étant actualisé, 7 nouvelles opérations seront lancées, dont la création du plateau technique EMR à Cherbourg, la fin de la rénovation d'un CFA à Alençon, la rénovation du CIFAC, le CFMAO-3 IFA à Alençon, l'IFORM à Coutances, la MFR de Mortagne, ...

3.1.4 – Agriculture et pêche : des moyens nettement renforcés pour développer l'activité

L'année 2015 marquera l'entrée en vigueur du nouveau PDR, avec notamment le développement de l'élevage, des filières équine, lait, cidricoles, légumières, ..., des mesures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et des dispositifs pour renforcer les exploitations agricoles.

Les crédits relatifs à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche atteignent 12,3M€ de CP en 2015, mais ils ne comprennent pas les principaux moyens mobilisables que sont avant tout des crédits européens, avec, respectivement, les programmes FEADER et FEAMP. Ceux-ci transitent par le budget de l'ASP et ne sont pas visibles dans le budget régional. Les crédits affichés au BP sont les contreparties régions

En matière de pêche les actions existantes seront maintenues et de nouveaux projets relatifs à l'aquaculture seront soutenus.

En outre, compte tenu de l'adoption probablement tardive par l'Union européenne de ces programmes au cours de l'année 2015, la Région propose des crédits d'anticipation pour que les principaux dispositifs puissent commencer à bénéficier aux agriculteurs et aux pêcheurs dès le début de l'année 2015 : 600.000 € pour l'agriculture et 300.000 € pour la pêche

3.1.5 – Le développement des services s'appuiera notamment sur des moyens affectés au numérique

Les investissements en matière de numérique intéressent d'abord, en termes de montants, le passage au très haut débit. Mais ils appuient également le développement des services pour ajouter de la valeur à des domaines traditionnels : l'économie (avec le cofinancement de zones numériques multiservices), le tourisme, la formation, l'enseignement, la logistique, les services aux citoyens (IDEME pour la dématérialisation des services au profit des citoyens et des collectivités locales,), ...

3.2 – La transition énergétique

L'année 2015 sera celle du climat et des sols. Elle sera globalement l'année de mesures nouvelles et volontaristes en faveur de la transition énergétique qui amplifieront l'effet des mesures 2014.

- La transition énergétique : 9,6 M€ de crédits de paiements, en hausse de 41%

Après l'approbation du Schéma régional climat, air énergie et sa déclinaison dans le Plan climat énergie territorial (PCET), la Région accentue en 2015 sa politique de transition énergétique et développe des programmes et actions dans plusieurs directions qui donnent une forte cohérence et autorisent des effets-leviers particulièrement significatifs.

Cette priorité politique se concrétise par une augmentation des crédits du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 41%, soit +2,8M€. Ces augmentations de CP se concentrent sur l'ARE transition énergétique, notamment pour les projets de méthanisation (+1M€), l'Habitat Durable et Solidaire (+2M€ soit un total de 4M€) via notamment le FORES, Fonds Régional éco-habitat social qui aide les bailleurs sociaux à rénover leurs logements afin d'en améliorer la performance énergétique et le dispositif chèque éco-énergie qui, initié au cours de l'année 2014, va se développer de façon sensible en 2015.

Il y a lieu de relever que l'effort de BP à BP est supérieur à ce qu'indique la première lecture des chiffres, puisque :

- 300.000 € d'autorisations d'engagement ne seront plus gérés par la Région mais le seront directement par l'ADEME sans transiter par le Budget de la Région. Cette modification comptable ne remet évidemment pas en cause le programme DéfiNergie Basse-Normandie qui est poursuivi et adapté en 2015 ;
- les aides relatives à l'animation du programme « territoires en transition énergétique » sont désormais intégrées à l'enveloppe d'animation territoriale.

Enfin, la Région devrait percevoir des crédits européens hors FEDER grâce au projet ELENA, permettant de renforcer l'effet du Plan Bâtiment durable régional et massifier la rénovation énergétique des logements. Aux côtés de du département de la Manche et de la Banque populaire de l'Ouest, ce programme vise à agir simultanément sur les services aux particuliers souhaitant rénover efficacement leur logement : amélioration du conseil aux particuliers, montée en compétence des professionnels du bâtiment et proposition de nouvelles offres de financement de financement adaptées aux travaux de rénovation thermique.

- une déclinaison très concrète qui entre dans le champ d'intervention directe de la Région : les lycées

Le programme P102 « Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées » intègre l'ensemble des travaux et opérations de grosse maintenance visant à renforcer la performance énergétique des bâtiments. Pour 2015, il est doté de 17,8 M€ de crédits de paiements dont 2,8M€ nouveaux. Ceux-ci correspondent à 36 opérations nouvelles qui seront lancées en 2015. Travaux d'étanchéité, reprise des toitures terrasses, remplacement des menuiseries extérieures, isolations des bâtiments composent ces travaux pour un montant total de 2,8 M€ de CP (27,5M€ d'AP).

- Les EMR et investissements portuaires représentent 160M€ sur la période 2013-2018

Le développement des énergies renouvelables se concrétise également par le développement des Energies Marines Renouvelables, investissements d'avenir porté par le Syndicat Mixte Ports Normands Associés, dont les financeurs sont la Région à hauteur de 60 % et le Département de la

Manche. Au total, le financement de la Région à PNA pour 2015 s'élèvera à 5M€. Ces crédits permettront au syndicat d'engager les premiers travaux concernant le programme d'investissement portuaire 2013-2018 d'un total de près de 160M€ dont 115M€ réservés strictement aux EMR (pour mémoire : travaux d'infrastructures et d'aménagement du port de Cherbourg pour l'accueil des EMR, zone des Flamands, extension en Grande Rade, etc...)

3.3 – Le maintien et le développement des solidarités territoriales et sociales

L'année 2015 permettra de conforter et d'accentuer les solidarités :

- via **la nouvelle contractualisation territoriale 2014-2020** dont l'enveloppe a été portée à 38M€.

En termes de crédits de paiements, le programme P020 « Animer et développer les territoires » bénéficiera de 3,4M€ de CP en fonctionnement et de 9,9 M€ en investissement.

-via la poursuite du financement des **Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoire (PSLA)**, qui conjuguent solidarité territoriale et sociale.

Cette opération dotée de 578K€ de crédits de paiement en 2015 (dont 504K€ en investissement) permettra d'ouvrir 7 nouveaux PSLA d'ici la fin du 1^{er} semestre. L'objectif de la Région est d'atteindre 40 PSLA d'ici 2020, grâce notamment aux co-financements FEADER/LEADER

-via **les transports du quotidien, avec la mobilité pour tous**

En termes de crédits de fonctionnement pour le ferroviaire, 1,9 M€ sont consacrés au subventionnement des programmes de réductions du coût des transports, notamment pour les jeunes et les demandeurs d'emploi : Solidari'TER, Liber'TER, Boos'TER, Visi'TER.

En termes d'investissement, la continuité et renforcement des transports représentera un effort de 114,3M€ de CP, avec deux axes principaux :

- la modernisation du matériel ferroviaire, des infrastructures (89% d'antériorité), ce qui correspond à 44 M€ de crédits de paiements en 2015. Ces crédits financeront notamment l'achat de 15 matériels pour la ligne Paris-Granville (22,8M€) et la mise en service du nouvel aménagement du dépôt à Granville pour assurer la maintenance de ce matériel (6,9M€).

- la rénovation, la mise en accessibilité et l'amélioration de la sécurité des gares et haltes se poursuivra en 2015, avec notamment :
 - o rénovation de gares et haltes : 1,2M€
 - o mise en accessibilité : 4,26€ de CP, notamment dans les gares de Mézidon, Vire, L'Aigle, Bayeux, Alençon, Lisieux, Pont L'Evêque, Saint Pierre sur Dives, Trouville),
 - o le traitement de passages à niveaux sur l'axe Lisieux-Cherbourg (3,6M€).

-via **le développement numérique du territoire**

Le BP 2015 inclut 14,3M€ de crédits de paiement, en hausse de 13% (+1,6M€). L'augmentation de crédits est particulièrement liée au programme « Intégrer le Numérique dans l'Education et la Formation » d'un montant de 3,8 M€. Il comprend en effet la poursuite du déploiement de l'ENT (espace numérique de travail) et l'accélération de la virtualisation des écrans pour un service de meilleure qualité en faveur des lycées et d'un accès généralisé au numérique. Ce programme sera également financé par des fonds FEDER.

- via la culture, la jeunesse, les sports et la vie scolaire et étudiante :

- avec 14,5 M€ de CP en fonctionnement en 2015 et 6M€ de CP d'investissement, **la culture** tient une place importante dans le budget 2015 avec un rayonnement central à Caen. En témoigne les travaux engagés à l'IMEC, au FRAC, le soutien à l'orchestre régional (1,7M€), ...
- **la politique jeunesse et sport**, dont le budget (**hors JEM**) de 4,3 M€ est en hausse de 14,% contribue aussi à cette solidarité que ce soit par les aides à l'organisation d'évènements sportifs nationaux (670K€), les aides aux grands clubs (1,3M€) et bien évidemment le dispositif Cart@too, utilisé par plus de 51 000 jeunes. (776K€ de CP). Du côté des investissements, les premiers travaux de mise aux normes du CSN de Houlgate interviendront en 2015 et l'internat pour les sportifs de haut niveau au lycée Laplace de Caen se poursuivront.
- la Région accompagne **les lycéens, les apprentis, les étudiants**, en finançant leurs livres scolaires (2,7M€ de carte @too livre,), leur mobilité ou l'accès au logement (@too apprentissage, mobilité soit un total de 2,3M€) , leurs équipements de protection individuelle, leur boîtes à outils (1,3M€ pour les lycéens et les apprentis), les bourses aux étudiants en formations sanitaires et sociales (3,3M€) et la prise en charge des frais d'inscriptions dans ses filières (1,8M€).

Au-delà de la dotation de fonctionnement accordée aux lycées (33,4M€) et les subventions d'investissement (9M€ en augmentation de 1,5M€ avec les dépenses nécessaires au déroulement sur 2 ans seulement du déploiement de la virtualisation des écrans dans tous les lycées de la Région), le BP 20105 verra la réalisation de travaux visant à améliorer les conditions de travail des lycéens et des personnels .

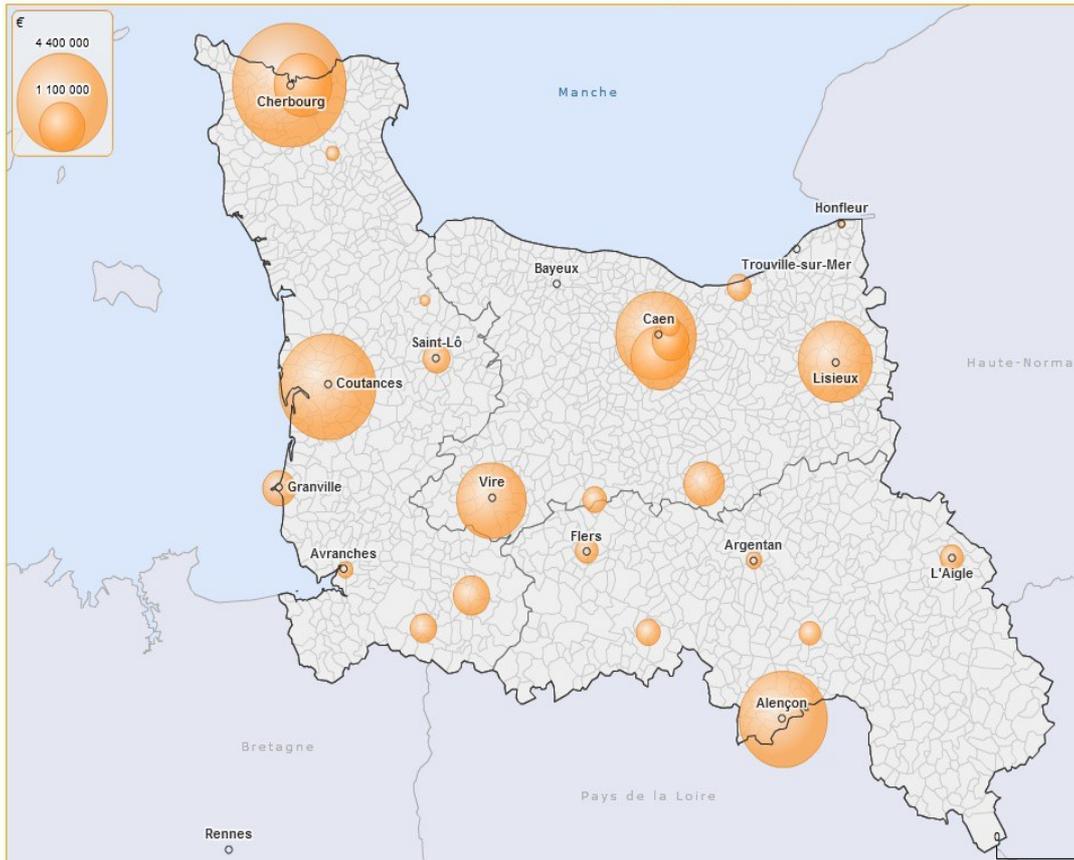
Au total, le budget de la DBR au profit des lycées s'élèvera à 43,02M€ en 2015, hors investissements liés à la performance énergétique (cf. supra : point 3.2) et incluant 25,2 M€ de crédits de paiement pour l'extension, la restructuration et la rénovation du patrimoine des lycées. Ce programme comprend notamment 11 opérations nouvelles, dont 6 concernent les internats répartis sur les trois départements (lycée Mermoz de Vire, l'EREA Yvonne GUEGAN d'Hérouville ST Clair, lycée Doucet d'Equeurdreville, lycée Claude Lehec de St Hilaire du Harcouet, lycée maritime et Aquacole de Cherbourg, lycée Mezen d'Alençon).

Toutes opérations en faveur des lycées confondues, ce sont environ 45 nouvelles opérations qui seront lancées en 2015, ainsi que le prévoit l'avenant 2015 au PPI 2007-2015.

Enfin, hors immobilier, il y a lieu de mentionner un investissement nouveau de 100.000€ au Lycée maritime et aquacole de Cherbourg, relatif à l'acquisition d'un système de simulation de navigation, devenu désormais obligatoire pour l'obtention de diplômes

La carte ci-dessous permet d'illustrer la répartition et le montant des travaux effectués dans les lycées Bas-Normands.

MONTANT DES OPERATIONS DANS LES LYCEES EN 2015 - source : Direction des bâtiments régionaux de la Région Basse-Normandie - BP 2015



Région Basse-Normandie - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

3.4 – Réussir la fusion des régions

3.4.1 – Le BP 2015 enregistre les premières dépenses dans le cadre de la future Région

Le Budget Primitif 2015 contient en effet les premiers crédits pour préparer et réussir la fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie.

Un nouveau programme budgétaire est créé dans le BP 2015, intitulé « Réussir la future Normandie ». Il est alimenté par une AP de 760K€ et AE de 935K€ pour un total de 947K€ de crédits de paiements en 2015.

Il va permettre de porter les deux groupements de commandes entre les deux régions normandes que la Basse-Normandie coordonne, tandis que la Haute-Normandie coordonne, elle, deux autres groupements.

Quatre thèmes seront portés par ces groupements de commandes qui donneront lieu à passation de marchés pour lesquels le cahier des charges sera arrêté conjointement par les deux Régions et l'exécution assurée par un comité de pilotage bi-normand :

- la convergence des systèmes d'information et le futur système d'information de la Normandie ; ce groupement est coordonné par la Basse-Normandie ;
- la convergence des approches et règles en matière de ressources humaines et les éléments de définition du système-cible pour la Normandie ; ce groupement est coordonné par la Basse-Normandie ;
- la convergence des approches et règles en matière de budget et système d'information comptable, budgétaire et financier ; ce groupement est coordonné par la Haute-Normandie ;
- l'accompagnement du changement : ce groupement est coordonné par la Haute-Normandie.

3.4.2 – Réussir la fusion en renforçant nos atouts et la cohérence de notre territoire

3.4.2.1 – Mobiliser des moyens pour conforter l'ouverture et les capacités de développement de la Région

- Les dépenses en faveur de la LNPN continuent leur montée en charge dans le BP 2015 : 913K€ de crédits de paiement, dont environ deux tiers pour les études devant mener à l'enquête d'utilité publique et un tiers pour les premiers travaux d'aménagement de Eole qui permettront de créer un sillon supplémentaire au niveau de Mantes la Jolie, déterminant pour le projet LNPN et l'amélioration sensible du temps de trajet entre Paris et Caen comme entre Paris et Rouen.

- le confortement de la place de la Basse-Normandie dans le Pôle Mer Bretagne et l'adhésion à France Energie Marine d'une part, le financement des pôles de compétitivité et des filières d'autre part ancrent davantage encore la place de la Région dans les organisations indispensables à la structuration des secteurs industriels et agroalimentaires et à l'obtention de financements supérieurs au titre des différents programmes de l'Etat, dans le cadre du PIA notamment.

- la conclusion de deux nouveaux contrats de destination Tourisme, l'un avec la Haute-Normandie sur l'impressionnisme et l'autre avec la Bretagne, sur le Mont-Saint-Michel conforteront non seulement l'attractivité de notre région mais aussi nos relations profitables avec les régions frontalières. Les actions menées dans le cadre de ces contrats le seront grâce à des crédits Tourisme redéployés et à des cofinancements de l'Etat et CRT.

- l'année 2015 verra la signature et le commencement d'exécution du CPIER Vallée de Seine, après qu'aura été approuvé le schéma directeur Vallée de Seine.

Ce CPER est un des vecteurs forts de la construction de la nouvelle Normandie. Avec un montant de 45 M€ environ de crédits Etat dont la Basse-Normandie pourrait profiter sur 2015-2020, ce sont au moins 90 M€ de travaux qui pourront être financés, grâce notamment aux contreparties inscrites dans le P 2015 et qui devront continuer à l'être jusqu'en 2020, pour notamment :

- sanctuariser le rôle stratégique de Cherbourg dans le développement des EMR (10 M€ de crédits Etat),
- amplifier les moyens de la transition énergétique, avec l'enveloppe ADEME à répartir entre les 3 régions au profit des énergies nouvelles renouvelables et du stockage de l'énergie,
- moderniser les transports ferroviaires (LNPN et GSM-Rail),
- donner une nouvelle impulsion supplémentaire à la recherche sur des secteurs d'excellence de notre région (nucléaire-santé, numérique, ...),
- renforcer l'attractivité culturelle de Caen (IMEC) et Cherbourg (Cité de la Mer).

3.4.2.2 – Capitaliser sur les grands événements de 2014

- Mise en œuvre des projets territoriaux

Les événements liés aux commémorations du 70^{ème} anniversaire et aux jeux équestres mondiaux en Normandie ont non seulement suscité une vraie ferveur mais aussi donné à mieux connaître le savoir-faire de la Normandie et ont permis de renforcer son attractivité.

Au-delà de la période événementielle, c'est l'inscription des thèmes de la mémoire et du cheval dans notre territoire, dans des projets territoriaux, qui permettra d'en tirer tous les bénéfices.

C'est ainsi que :

- le projet territorial lié aux commémorations du 70^{ème} anniversaire se développera au travers des actions suivantes :

- l'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'Humanité, avec la préservation de l'intégrité du Port artificiel d'Arromanches et des éléments visibles du patrimoine matériel, l'élaboration d'un plan de gestion qui intègre la protection du littoral et repose sur l'évolution du trait de côte ;
- la participation renforcée de la Région au Prix Bayeux-Calvados des Correspondants de Guerre
- le développement d'un projet touristique, profitant du contrat de destination Tourisme de mémoire signé en 2014 et promouvant de nouvelles formes d'attractivité, au travers notamment des liens entre tourisme et numérique.

Le projet territorial des JEM se déroulera au travers des actions suivantes :

- le développement d'un nouveau projet autour de la Maison du cheval, susceptible d'accueillir notamment des entreprises du secteur équin,
- la création de l'établissement public Haras du Pin, avec le développement de manifestations équestres, du tourisme, de la formation, de résidences d'artistes, ...
- l'organisation de jeux équestres normands,
- le développement du pôle Hippolia.

Il faut enfin relever :

- l'ouverture d'une AP de 1,5 M€ pour le cofinancement de longs métrages valorisant la Basse-Normandie et ses lieux emblématiques ;

- la mise en œuvre de deux nouveaux contrats de destination touristique déjà évoqués (cf. supra : 3.4.2.1) participe de ces actions.

- Capitaliser sur le « savoir-faire 2014 » pour maintenir les actions fortes qui renforcent l'attractivité de notre Région :

- préparer une édition 2015 des jeux équestres normands en associant Saint-Lô, le Haras du Pin, le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel et Caen ;
- préparer l'édition 2016 du Tour de France, qui partira du Mont St Michel (250K€ de CP prévus en 2015 pour une AE de 600K€) ;
- préparer l'édition 2016 de Normandie impressionniste avec l'inscription d'un acompte de 200K€ dès 2015.

3.4.2.3 – Renforcer les équilibres territoriaux propres à la Basse-Normandie

La stratégie territoriale de la Région prend appui sur quatre piliers : l'axe Seine, le développement de la capitale régionale et celui des villes moyennes et le confortement de la place des deux « Portes Sud » de la région, avec Granville, sa zone d'influence et d'attraction, et ses liens avec la Bretagne et Alençon, sa zone d'influence et d'attraction, et ses liens avec les Régions Centre et Pays de La Loire.

Si le premier est traité notamment dans le cadre du CPIER et si le deuxième l'est notamment dans le cadre des contreparties Région à l'ITI FEDER, des investissements importants en matière d'enseignement supérieur et de recherche, de transport et de culture, les deux autres sont également bien présents dans le BP 2015.

- la politique en faveur des villes moyennes qui font la particularité et l'équilibre de la Région

- dans le cadre de la contractualisation territoriale

Les contrats d'action territoriale qui seront établis avec les 12 pays couvrant la Basse-Normandie incluront un volet spécifique relatif aux cinq communautés urbaines et d'agglomération, qui sera articulé avec l'« investissement territorial intégré » (ITI) du Programme opérationnel FEDER, et aux 16 « villes moyennes » (pôles urbains de plus de 4000 emplois dans un bassin de vie de plus de 15 000 habitants, selon la définition retenue dans l'étude du CESER en 2011).

Sur les 38 M€ que la Région mobilisera sur ses crédits propres (et auxquels il faut ajouter les crédits FEDER dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés, 20 M€ de FEADER dans le cadre de son enveloppe Leader et le volet territorial du CPER qui s'établit à 22 M€), 14,52 M€ sont affectés aux volets "agglomérations" des contrats (Caen, Alençon, Saint-Lô, Flers et Cherbourg) et 7,56 M€ aux 16 villes moyennes bas-normandes, dans une logique de consolidation mutuelle entre agglomérations et réseau de villes moyennes.

- au travers de l'opération villes de la Reconstruction

Certaines de celles-ci sont impliquées dans le réseau des "villes reconstruites" bas-normandes qui a été lancé en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, l'ADEME et la Caisse des dépôts pour marquer l'urgence d'une intervention publique coordonnée sur les centres de ces villes moyennes, en particulier celles détruites lors de la Bataille de Normandie de 1944. En effet, celles-ci se vident de leurs habitants, commerces et services, perdant ainsi leur attractivité. Ce sujet constitue un enjeu d'aménagement du territoire pour notre région. Il s'agit de mener une réflexion commune et de faire bénéficier aux collectivités des connaissances et outils existants et d'échanger sur les pratiques dans le cadre d'un réseau puis avant d'envisager un programme d'opérations.

- les « Portes Sud » de la Région reçoivent aussi une attention particulière

L'analyse territoriale du budget 2015 montre l'importance des crédits dédiés aux « Portes Sud » de la région, dont les territoires reçoivent une part significative des crédits dans toutes les politiques régionales. Outre le soutien de la Région au développement de l'emploi dans les secteurs économiques, agricoles et de service, outre les financements ouverts à tous les publics (cart@too, par exemple) difficiles à cibler territorialement a priori ou aux engagements de la région dans des grands projets qui profitent à ces « marches Sud » (rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, ...), le BP 2015 comprend des actions ciblées :

- **dans le domaine des Transports**, avec 42,4 M€ de travaux programmés :
 - Gares d'Alençon (487K€) et de Pontorson (440K€),
 - le technicentre de Granville pour 6,9M€,
 - l'acquisition des rames Régiolis pour 19M€,
 - la convention Région-Orne pour les routes avec 11,6M€, et les suites des engagements de la Région au titre du PDMI dans la cadre du CPER 2007-2013 mais aussi 2015-2020, avec Mortagne-Tourouvre, Folligny-Avranches, les travaux sur l'axe Avranch-Dol pour 3,5M€ et le renouvellement du Réseau Régional St Lô-Folligny pour 500K€).
- **dans le domaine de l'apprentissage** : avec notamment l'engagement de la Région pour le CMFAO-3IFA de Alençon (subvention d'investissement de 7 M€) et la rénovation de la MFR de Mortagne au Perche (100.000 €) ;
- **dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur**, avec des travaux de rénovation des lycées à Alençon, Domfront, Mortagne au Perche d'une part, l'ouverture des formations pédicure-podologue et psychomotricien à l'IFRES d'Alençon d'autre part (968 725€ en investissement) ;
- dans le **domaine du développement numérique et de la formation**, avec notamment le projet Innovance à Mortain ;
- **dans le domaine de la culture**, avec notamment le soutien à la Scène Nationale à Alençon (108.000 e pour l'aide à la programmation) et à la scène de musiques actuelles La Luciole (130 000 € pour l'aide à la programmation).

*

BP 2015 - Maquette globale

BP 2015		
EQUILIBRES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'intervention	405 002 259,96	536 447 976,00
Provision et reprise	17 000 000,00	18 899 000,00
Charges financières	7 606 114,86	
TOTAL OPERATIONS REELLES	429 608 374,82	555 346 976,00
Prélèvement pour financer l'investissement	11 693 433,18	
Autres opérations d'ordre	129 000 000,00	14 954 832,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	140 693 433,18	14 954 832,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	570 301 808,00	570 301 808,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
crédits d'intervention	230 000 156,41	48 921 947,00
Remboursement capital de la dette	30 371 584,10	
Opérations financières	30 000 000,00	30 000 000,00
Emprunt d'équilibre		85 711 192,33
TOTAL OPERATIONS REELLES	290 371 740,51	164 633 139,33
Autofinancement		11 693 433,18
Autres opérations d'ordre	14 954 832,00	129 000 000,00
Avances sur marchés d'investissement	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	16 454 832,00	142 193 433,18
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	306 826 572,51	306 826 572,51
TOTAL OPERATIONS REELLES	719 980 115,33	719 980 115,33
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	157 148 265,18	157 148 265,18
TOTAL BUDGET PRESENTE	877 128 380,51	877 128 380,51

Vote des CP au BP 2015

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2015	
		Dépense	Recette
930	SERVICES GENERAUX	44 884 580,04	8 300 264,00
931	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	139 508 422,48	1 592 500,00
932	ENSEIGNEMENT	91 356 916,00	5 513 479,00
933	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	21 345 869,00	558 995,00
934	SANTE ET ACTION SOCIALE	198 777,00	
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	6 687 441,00	43 000,00
936	Gestion des fonds européens	2 912 000,00	6 183 973,00
937	ENVIRONNEMENT	3 939 802,46	2 018 556,00
938	TRANSPORTS	68 639 462,00	1 300 000,00
939	ACTION ECONOMIQUE	25 112 204,98	
940	Impositions directes		122 407 495,00
941	Autres impôts et taxes		231 101 361,00
942	Dotations et participations		157 428 353,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	416 785,00	
Sous-total (hors dette et provision)		405 002 259,96	536 447 976,00
943	Opérations financières	7 606 114,86	
945	Provisions et autres opérations mixtes	17 000 000,00	18 899 000,00
TOTAL		429 608 374,82	555 346 976,00

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2015	
		Dépense	Recette
900	SERVICES GENERAUX	12 232 798,73	6 167 274,00
901	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 800 901,00	
902	ENSEIGNEMENT	72 806 971,24	14 234 832,00
903	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	8 091 472,00	30 000,00
904	SANTE ET ACTION SOCIALE	587 014,99	82 838,00
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	24 067 717,86	100 000,00
906	Gestion des fonds européens	9 347 544,00	7 767 110,00
907	ENVIRONNEMENT	6 573 498,85	
908	TRANSPORTS	51 532 752,00	2 162 888,00
909	ACTION ECONOMIQUE	34 959 485,74	9 377 005,00
922	Dotations et participations		9 000 000,00
954	Produits de cession		
Sous-total (hors dette et mvts neutres de la dette)		230 000 156,41	48 921 947,00
923	Dettes et autres opérations financières	30 371 584,10	85 711 192,33
923	Mouvements neutres de la dette	30 000 000,00	30 000 000,00
TOTAL		290 371 740,51	164 633 139,33

Comparaison 2014-2015 par programmes budgétaires

Direction	Libellé CdR	Code Prog	Libellé programme	Fonctionnement			Investissement			TOTAL			
				BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%	
CULTURE	Culture	P090	Dévelop. partenariat prof cult	6,14	6,20	1,0%	7,27	2,26	-68,9%	13,41	8,46	-36,9%	
		P091	Faciliter accès cult pour tous	1,20	1,24	2,9%	0,28	0,10	-64,1%	1,48	1,34	-9,7%	
		P092	Favoriser cult sur territoires	1,27	1,15	-9,5%				1,27	1,15	-9,5%	
		P093	Soutenir créat° / diffus° cult	5,87	5,91	0,8%	3,56	3,49	-2,0%	9,43	9,40	-0,3%	
			Culture	14,49	14,51	0,1%	11,11	5,85	-47,3%	25,60	20,36	-20,5%	
			CULTURE	14,49	14,51	0,1%	11,11	5,85	-47,3%	25,60	20,36	-0,2	
DADD-TE	Aménagement du Territoire	P020	Animer développer territoires	3,56	3,44	-3,5%	11,75	9,88	-15,8%	15,31	13,32	-13,0%	
		P021	Produire études et données sig	0,18	0,12	-34,1%	0,10	0,10	0,0%	0,28	0,22	-22,0%	
		P022	Soutenir le GP Mt Saint Michel	0,70	0,70	0,0%	5,52	0,00	-100,0%	6,22	0,70	-88,7%	
		P210	Soutenir politiques urbaines	0,75	0,40	-46,1%	5,41	4,52	-16,4%	6,16	4,92	-20,1%	
				Aménagement du Territoire	5,19	4,66	-10,2%	22,77	14,51	-36,3%	27,96	19,17	-31,5%
	Environnement	P150	Dév énergies renouvel et les éco	1,11	1,14	2,8%	5,68	8,46	49,0%	6,78	9,60	41,5%	
		P151	Préserver ress. nat et milieux	1,73	1,61	-6,7%	1,32	0,94	-28,6%	3,04	2,55	-16,1%	
		P152	Promouvoir développemnt durable	0,59	0,46	-22,0%	0,10	0,04	-61,7%	0,69	0,50	-27,5%	
			Environnement	3,43	3,21	-6,3%	7,09	9,43	33,1%	10,51	12,65	20,3%	
Santé	P310	Favoriser l'accès à la santé	0,18	0,20	10,4%	0,65	0,59	-10,2%	0,83	0,79	-5,8%		
			Santé	0,18	0,20	10,4%	0,65	0,59	-10,2%	0,83	0,79	-5,8%	
			DADD-TE	8,80	8,08	-8,3%	30,51	24,53	-19,6%	39,31	32,60	-17,1%	
DAERI	Relations Internationales	P330	Dév partenariats multilatéraux	2,07	2,07	0,3%	0,01	0,03	363,0%	2,07	2,10	1,3%	
		P331	Dév réseaux et fds de coop°	0,26	0,02	-90,9%				0,26	0,02	-90,9%	
		P332	Faciliter mobilité internat	0,22	0,04	-83,8%				0,22	0,04	-83,8%	
		P333	Optimiser les fonds européens	4,72	2,79	-40,8%	11,79	9,16	-22,3%	16,50	11,95	-27,6%	
			Relations Internationales	7,26	4,92	-32,2%	11,79	9,19	-22,1%	19,05	14,11	-25,9%	
			DAERI	7,26	4,92	-32,2%	11,79	9,19	-22,1%	19,05	14,11	-25,9%	
DARM	Agriculture	P040	Soutenir agriculture / sylvic	4,78	4,38	-8,5%	6,32	5,95	-5,9%	11,11	10,33	-7,0%	
			Agriculture	4,78	4,38	-8,5%	6,32	5,95	-5,9%	11,11	10,33	-7,0%	
	Pêche Cultures Marines	P240	Soutenir pêche et aquaculture	0,98	1,00	2,6%	1,15	0,97	-15,7%	2,12	1,97	-7,3%	
			Pêche Cultures Marines	0,98	1,00	2,6%	1,15	0,97	-15,7%	2,12	1,97	-7,3%	
			DARM	5,76	5,38	-6,6%	7,47	6,92	-7,4%	13,23	12,30	-7,1%	
DBR	Batiments Régionaux	P100	Dév. bâti enseignemnt supérieur				18,90	7,63	-59,7%	18,90	7,63	-59,7%	
		P101	Etendre patrimoine des lycées				32,88	25,23	-23,3%	32,88	25,23	-23,3%	
		P102	Entretien patrimoine lycées	0,40	0,50	25,0%	10,03	17,29	72,4%	10,43	17,79	70,6%	
		P103	Optimiser patrimoine régional		0,00		4,45	0,69	-84,6%	4,45	0,69	-84,6%	
		P231	Entretien les Bâtiments Régx	2,19	1,81	-17,3%	0,93	0,64	-32,0%	3,13	2,45	-21,7%	
			Batiments Régionaux	2,59	2,31	-10,8%	67,19	51,47	-23,4%	69,78	53,78	-22,9%	
			DBR	2,59	2,31	-10,8%	67,19	51,47	-23,4%	69,78	53,78	-22,9%	
DCP	Achats	P230	Assurer logistique instituti°	0,58	0,49	-15,3%	0,45	0,41	-6,8%	1,02	0,90	-11,6%	
			Achats	0,58	0,49	-15,3%	0,45	0,41	-6,8%	1,02	0,90	-11,6%	
			DCP	0,58	0,49	-15,3%	0,45	0,41	-6,8%	1,02	0,90	-11,6%	
DDNT	Développement Numérique	P340	Dév les usages numériques	1,09	1,22	12,0%	1,42	1,66	16,9%	2,51	2,88	14,8%	
		P341	Numérique éducation, formation	1,64	1,58	-3,7%	0,30	2,30	666,7%	1,94	3,88	100,0%	
		P342	Réaliser un aménagt numérique	0,09	0,26	200,0%	8,13	7,34	-9,7%	8,22	7,60	-7,5%	
				Développement Numérique	2,81	3,05	8,5%	9,85	11,30	14,7%	12,66	14,35	13,4%
			DDNT	2,81	3,05	8,5%	9,85	11,30	14,7%	12,66	14,35	13,4%	

Direction	Libellé CdR	Code Prog	Libellé programme	Fonctionnement			Investissement			TOTAL			
				BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%	
DEFPA	Apprentissage	P050	Accompagner équiper apprentis	3,72	3,64	-2,3%				3,72	3,64	-2,3%	
		P051	Accompagner fonctionnement CFA	32,32	33,05	2,3%				32,32	33,05	2,3%	
		P052	Améliorer équipés pédago CFA				1,17	1,17	0,0%	1,17	1,17	0,0%	
		P053	CPRDFP et promo métiers et VAE	2,79	2,35	-15,8%				2,79	2,35	-15,8%	
		P054	Participer invt immobilier CFA				8,14	7,67	-5,8%	8,14	7,67	-5,8%	
		P055	Verser indem form/apprent	17,00	13,00	-23,5%				17,00	13,00	-23,5%	
		Apprentissage			55,83	52,03	-6,8%	9,30	8,83	-5,0%	65,13	60,87	-6,5%
	Formation Professionnelle	P160	Développer les compétences	2,94	2,07	-29,5%				2,94	2,07	-29,5%	
		P161	Favoriser emploi asso	0,71	0,90	26,4%	0,00	0,00	-100,0%	0,71	0,90	26,3%	
		P162	Former demandeurs d'emplois	25,65	26,60	3,7%				25,65	26,60	3,7%	
		P163	Garantir conditions formation	2,72	2,96	9,0%				2,72	2,96	9,0%	
		P164	Garantir compétences générales	13,40	13,04	-2,7%				13,40	13,04	-2,7%	
		P165	Sécuriser les parcours	17,12	18,35	7,2%				17,12	18,35	7,2%	
		Formation Professionnelle			62,54	63,94	2,2%	0,00	0,00	-100,0%	62,54	63,94	2,2%
		DEFPA			118,37	115,97	-2,0%	9,30	8,83	-5,0%	127,67	124,80	-2,2%
DEFSS	Education	P130	Accompagner famille lycéens	3,82	3,73	-2,2%		0,14		3,82	3,87	1,4%	
		P131	Assurer fonc des lycées	34,44	33,38	-3,1%	7,59	9,07	19,4%	42,04	42,45	1,0%	
		P132	Promouvoir politique éducative	1,32	1,33	0,5%		0,00		1,32	1,33	0,5%	
		Education			39,58	38,44	-2,9%	7,59	9,21	21,3%	47,18	47,65	1,0%
	Formations Sanitaires et	P170	Accompagner Form° sanit & soc	5,05	5,18	2,7%				5,05	5,18	2,7%	
		P171	Contribuer fonc F° sanit & soc	19,97	19,51	-2,3%		0,97		19,97	20,48	2,5%	
	Formations Sanitaires et Sociales			25,02	24,69	-1,3%	0,00	0,97		25,02	25,66	2,6%	
	DEFSS			64,60	63,13	-2,3%	7,59	10,18	34,0%	72,20	73,31	1,5%	
DESRI	Enseignement Supérieur	P140	Accompagner les étudiants	0,45	0,40	-11,1%				0,45	0,40	-11,1%	
		P141	Contribuer au dév ens sup	0,56	0,61	8,9%				0,56	0,61	8,9%	
		P142	Dév projets d'invnt ens sup				14,69	13,45	-8,5%	14,69	13,45	-8,5%	
		Enseignement Supérieur			1,01	1,01	0,0%	14,69	13,45	-8,5%	15,70	14,46	-7,9%
	Recherche	P280	Soutenir la recherche publique	4,56	4,33	-5,0%	3,06	2,82	-7,8%	7,62	7,16	-6,1%	
		P281	Valoriser la rech & innovation	5,58	7,61	36,3%	0,41	1,40	240,3%	5,99	9,01	50,3%	
P282		Soutenir gds projets de rech	0,36	0,30	-17,5%	4,54	8,29	82,6%	4,90	8,59	75,2%		
	Recherche			10,50	12,24	16,5%	8,02	12,52	56,2%	18,52	24,76	33,7%	
	DESRI			11,51	13,25	15,1%	22,71	25,97	14,4%	34,22	39,22	14,6%	
DFCG	Finances	P004	Mouvements financiers divers	0,22	0,18	-17,6%		0,00		0,22	0,18	-17,6%	
		P016	Réussir la future Normandie		0,48			0,47		0,00	0,95		
		Finances			0,22	0,66	199,9%	0,00	0,47		0,22	1,13	415,9%
	DFCG			0,22	0,66	199,9%	0,00	0,47		0,22	1,13	415,9%	
DIPC	Inventaire Patrimoine Culturel	P110	Valoriser patrimoine culturel	1,09	1,04	-5,0%	0,59	0,33	-44,7%	1,68	1,37	-18,9%	
			Inventaire Patrimoine Culturel			1,09	1,04	-5,0%	0,59	0,33	-44,7%	1,68	1,37
	DIPC			1,09	1,04	-5,0%	0,59	0,33	-44,7%	1,68	1,37	-18,9%	
DIRCOM	Communication	P003	Promouvoir la Basse-Normandie	2,55	2,41	-5,3%				2,55	2,41	-5,3%	
		P366	Favoriser le rayonnement BN	0,28	0,28	0,0%				0,28	0,28	0,0%	
		Communication			2,83	2,69	-4,8%	0,00	0,00		2,83	2,69	-4,8%
	DIRCOM			2,83	2,69	-4,8%	0,00	0,00		2,83	2,69	-4,8%	

Direction	Libellé CdR	Code Prog	Libellé programme	Fonctionnement			Investissement			TOTAL		
				BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
DJSVA	Sports	P320	Améliorer équip sportif				1,45	1,21	-16,0%	1,45	1,21	-16,0%
		P321	Dév le sport en région	2,76	3,16	14,7%				2,76	3,16	14,7%
		P322	Dév politique jeunesse	0,79	0,94	19,1%				0,79	0,94	19,1%
		P323	Soutenir vie asso et bénévolat	0,22	0,22	0,0%				0,22	0,22	0,0%
		P324	Soutenir les JEM	7,07	0,49	-93,1%				7,07	0,49	-93,1%
	Sports			10,84	4,81	-55,6%	1,45	1,21	-16,0%	12,28	6,03	-50,9%
		DJSVA		10,84	4,81	-55,6%	1,45	1,21	-16,0%	12,28	6,03	-50,9%
DRH	Ressources Humaines	P250	Gérer les ressources humaines	81,03	83,87	3,5%				81,03	83,87	3,5%
	Ressources Humaines			81,03	83,87	3,5%	0,00	0,00		81,03	83,87	3,5%
		DRH		81,03	83,87	3,5%	0,00	0,00		81,03	83,87	3,5%
DRP	Relations Publiques	P367	Optimiser les moyens gx et RP	0,63	0,61	-3,0%	0,01	0,00	-3,1%	0,64	0,62	-3,0%
	Relations Publiques			0,63	0,61	-3,0%	0,01	0,00	-3,1%	0,64	0,62	-3,0%
		DRP		0,63	0,61	-3,0%	0,01	0,00	-3,1%	0,64	0,62	-3,0%
DSFE	Economie	P300	Acc projets des entreprises	0,89	1,05	17,6%	10,08	11,28	11,9%	10,98	12,33	12,3%
		P301	Acc dév économique territoire	2,71	2,57	-5,4%	1,08	0,68	-36,7%	3,79	3,25	-14,3%
		P302	Dév éco sociale et solidaire	0,84	0,91	9,1%	0,38	0,21	-44,6%	1,21	1,12	-7,5%
		P303	Renforcer struc fin des entrep	0,08	0,00	-100,0%	5,90	5,33	-9,7%	5,98	5,33	-10,9%
	Economie			4,52	4,53	0,1%	17,43	17,50	0,4%	21,96	22,03	0,3%
	Tourisme	P350	Professio acteurs touristiques	2,48	1,28	-48,5%	2,52	2,31	-8,1%	4,99	3,59	-28,1%
		P351	Promo. destination Normandie	2,28	2,28	0,0%				2,28	2,28	0,0%
Tourisme			4,76	3,56	-25,2%	2,52	2,31	-8,1%	7,27	5,87	-19,3%	
		DSFE		9,28	8,09	-12,9%	19,95	19,81	-0,7%	29,23	27,90	-4,6%
DSI	Informatique	P180	Piloter et optimiser les SI	1,39	1,30	-6,4%	1,10	0,84	-24,0%	2,49	2,14	-14,2%
	Informatique			1,39	1,30	-6,4%	1,10	0,84	-24,0%	2,49	2,14	-14,2%
		DSI		1,39	1,30	-6,4%	1,10	0,84	-24,0%	2,49	2,14	-14,2%
DTML	Aéroport	P030	Développer offre aéroportuaire	0,15	0,20	35,8%	0,49	0,56	14,7%	0,64	0,76	19,6%
	Aéroport			0,15	0,20	35,8%	0,49	0,56	14,7%	0,64	0,76	19,6%
	Mer et Littoral	P220	Développer activités maritimes	0,76	0,52	-31,9%	0,19	0,22	11,8%	0,95	0,73	-23,1%
		P221	Soutenir activités nautiques	0,50	0,40	-20,0%	0,37	0,70	89,2%	0,87	1,10	26,4%
	Mer et Littoral			1,26	0,92	-27,2%	0,56	0,92	62,7%	1,82	1,83	0,5%
	Ports	P260	Développer l'offre portuaire	0,75	0,97	30,0%	3,73	4,40	18,1%	4,47	5,37	20,1%
	Ports			0,75	0,97	30,0%	3,73	4,40	18,1%	4,47	5,37	20,1%
	Transports	P360	Concrétiser la LNPN				0,40	0,91	128,3%	0,40	0,91	128,3%
		P361	Dév transp ferrov voyageurs	65,54	67,41	2,9%	0,68	0,19	-72,2%	66,22	67,60	2,1%
		P362	Favoriser déplacements doux	0,10	0,06	-40,0%	0,50	0,20	-60,0%	0,60	0,26	-56,7%
P363		Moderniser matériel ferrov				21,83	29,77	36,4%	21,83	29,77	36,4%	
P364		Moderniser le réseau routier		0,00		6,32	1,63	-74,3%	6,32	1,63	-74,3%	
P365	Moderniser infra ferroviaire		0,00		17,90	14,12	-21,1%	17,90	14,12	-21,1%		
Transports			65,64	67,47	2,8%	47,63	46,82	-1,7%	113,26	114,29	0,9%	
		DTML		67,79	69,56	2,6%	52,41	52,70	0,6%	120,20	122,25	1,7%
EVALUATION	Evaluations	P080	Evaluer politiques publiques	0,10	0,10	0,0%				0,10	0,10	0,0%
	Evaluations			0,10	0,10	0,0%	0,00	0,00		0,10	0,10	0,0%
		EVALUATION		0,10	0,10	0,0%	0,00	0,00		0,10	0,10	0,0%
JURIDIQUE	Juridique	P200	Sécuriser les actions Région	1,18	1,19	0,6%				1,18	1,19	0,6%
	Juridique			1,18	1,19	0,6%	0,00	0,00		1,18	1,19	0,6%
		JURIDIQUE		1,18	1,19	0,6%	0,00	0,00		1,18	1,19	0,6%
Total général				413,15	405,00	-2,0%	253,47	230,00	-9,3%	666,63	635,00	-4,7%

Il vous est proposé :

- de considérer que, au vu des différents rapports qui vous ont été proposés, les dépenses et les recettes du budget ont été adoptées par chapitre pour un total de 877 128 380,51 euros, dont 719 980 115,33 pour les opérations réelles et 157 148 265,18 pour les opérations d'ordre, ainsi que les Autorisations de programme et d'autorisation d'engagement correspondante
- d'adopter le montant de l'emprunt d'équilibre pour 2015 fixé à 85 711 192,33 euros
- de voter au titre du programme P016 - Réussir la future Normandie une autorisation d'engagement d'un montant de 935 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 475 000 €

2016 : 460 000 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de 400 000 € au titre de l'opération P016 O003 - Convergence du budget & finances, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 100 000 € au titre de l'opération P016 O002 - Convergence des ressources humaines, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 435 000 € au titre de l'opération P016 O001 - Convergence des systèmes d'informations, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de voter au titre du programme P016 - Réussir la future Normandie une autorisation de programme d'un montant de 760 000 €, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 471 670 €

2016 : 288 330 €

- d'affecter sur cette AP une tranche de 760 000 € au titre de l'opération P016 O001 - Convergence des systèmes d'informations, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- d'inscrire un crédit de paiement de 475 000 € sur le chapitre 930 – Services généraux
- d'inscrire un crédit de paiement de 471 670 € sur le chapitre 900 – Services généraux

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

COMMISSION 1

PERSONNELS, FINANCES ET ADMINISTRATION
GENERALE

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction de la Communication</i>

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

En 2015, la Direction de la Communication propose - tout en contribuant aux efforts de réduction des frais de fonctionnement par une diminution de 4,78 % de son montant global, effort constant depuis 8 ans maintenant - d'orienter son travail autour de deux axes principaux :

1. Informer les Bas-Normands sur les dispositifs d'aides et les politiques menées par la Région. Ce travail de communication institutionnelle correspond au programme intitulé « Promouvoir la Région Basse-Normandie ».
2. Renforcer l'attractivité de la Basse-Normandie dans un triple objectif :
 - . Accroître le sentiment de fierté des Bas-Normands et en particulier des jeunes, afin qu'ils s'implantent durablement en Basse-Normandie.
 - . Contribuer au développement du rayonnement de la Basse-Normandie afin d'y attirer de potentiels investisseurs, des touristes, des jeunes...
 - . Permettre à la Basse-Normandie d'affirmer ses atouts dans la constitution de la grande Normandie.

Ce travail de communication d'image correspond au programme intitulé « Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie ».

Afin de contribuer aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, les dépenses relatives à la promotion de la Région, en 2015, s'élèveront donc à 2 140 000 € en autorisation d'engagement, 2 690 000 € en crédits de paiement.

P003 – Promouvoir la Basse Normandie

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	930	Promouvoir la Basse Normandie	1 864 000 €	1 864 000 €
	930	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		550 000 €
TOTAL				2 414 000 €

L'information des Bas-Normands sur le travail mené par leurs élus et les agents de la collectivité régionale a fait l'objet d'un plan de communication et d'une révision de la charte graphique de la Région qui visent à rapprocher la Région des citoyens, à affirmer un lien de proximité.

⇒ La Région, c'est vous !

Sa traduction prend différentes formes qui, chacune, vise à expliquer, à faire connaître, les dispositifs d'aides de la Région :

- . Le site de la Région et ses différents satellites (Ambassadeurs métiers, Cart@too, Comment j'y vais, l'Europe s'engage en Basse-Normandie, Liberté j'inscris ton nom...)

- . Le magazine Reflets (passé en 2014 d'un rythme bimestriel à un rythme trimestriel afin de réaliser des économies).

- . Les salons thématiques : Explor'emploi, Assises régionales du développement durable, Salon de l'étudiant, Fête de la musique, salon nautique, salon du cheval, Salon des entrepreneurs, Prov'emploi...

- . Campagnes de pub : Cart@too, campagnes TER, Chèque éco-NRJ...

Quant à l'affichage de la Région sur les opérations grand public, il vise à montrer le soutien que la Région apporte aux initiatives dynamiques, populaires et qualitatives qui se déroulent sur son territoire :

- . dans le domaine culturel : Beauregard, Papillons de nuit, Chauffer dans la noirceur, Art Sonic...

- . dans le domaine sportif : Courants de la Liberté, Paris-Camembert, Stade Malherbe, Drakkars, Basket féminin de Mondeville...

- . dans le domaine équestre : Jumping de Cabourg, Jumping de Deauville, Normandy Horse Show, Grand Complet du Haras du Pin...

P366 – Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	930	Favoriser le rayonnement de la Basse Normandie	276 000 €	276 000 €
TOTAL			276 000 €	276 000 €

Le budget de la Direction de la Communication consacré à cet objectif, passe essentiellement par le soutien à des associations et des manifestations sportives, culturelles... qui participent de l'animation du territoire.

Les manifestations les plus importantes soutenues sont : Nordik impakt, Off-Courts, les Boréales, Jazz sous les pommiers, Prix Bayeux-Calvados des Correspondants de Guerre, Rétrofestival, Carnaval de Granville (140 ans cette année)... En tout, près de 60 manifestations par an, partout sur le territoire.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P003 « Promouvoir la Région Basse-Normandie » une AE d'un montant de 1 864 000, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suite :
2015 : 1 864 000 €
- d'affecter sur cette AE une tranche de 75 000 € au titre de l'opération P003O001 – Autres évènements, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 25 000 € au titre de l'opération P003O002 – Commandes diverses, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 69 000 € au titre de l'opération P003O003 – Communication interne, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 70 000 € au titre de l'opération P003O004 – Fête de la musique, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 160 000 € au titre de l'opération P003O005 – Foire de Caen, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 10 000 € au titre de l'opération P003O018 – Frais de réception, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 150 000 € au titre de l'opération P003O027 – Honoraires agences de communication, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 20 000 € au titre de l'opération P003O028 – Identité visuelle, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- d'affecter sur cette AE une tranche de 100 000 € au titre de l'opération P003O029 – Insertions publicité, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 320 000 € au titre de l'opération P003O030 – Magazine reflets, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 130 000 € au titre de l'opération P003O031 – Numérique audiovisuel et internet, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 45 000 € au titre de l'opération P003O032 – Objets publicitaires, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 10 000 € au titre de l'opération P003O033 – Plaquettes, dépliants et imprimés, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 150 000 € au titre de l'opération P003O034 – Promotion du dispositif cart@too, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 530 000 € au titre de l'opération P003O036 – Sports de haut niveau, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de voter au titre du programme P366 « Favoriser le rayonnement de la Basse Normandie », une AE d'un montant de 276 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 276 000 €
- d'inscrire un crédit de paiement de 2 690 000 € sur le chapitre 930 « Services généraux »,
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015- Affaires Juridiques</i>

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Les activités du Service des Affaires juridiques et du Service des Assemblées participent de la sécurisation des actions de la Région au travers de la gestion des assurances et de la mise en œuvre de leurs activités courantes (consultations juridiques et règlements de contentieux, prestations de retranscription des débats de l'assemblée régionale).

En 2015, les actions menées par la direction des affaires juridiques s'élèveront à 40 000 € en autorisation d'engagement et 1 186 000 € en crédits de paiement.

P200 - Sécuriser les actions de la Région

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	CP 2015
	930	Sécuriser les actions de la Région	40 000 €	12 000 €
		Autres crédits relatifs aux AE antérieures		1 098 800 €
		Autres crédits Hors AE		75 200 €
TOTAL				1 186 000€

Le marché d'AMO assurance arrivant à expiration au 31 décembre 2014, il doit être renouvelé pour permettre le lancement de marchés d'assurance résiliés avant terme ainsi que ceux relatifs aux constructions réalisées par la Région dont l'assurance est obligatoire.

Les crédits relatifs aux AE antérieures sont affectés au paiement des primes des contrats d'assurance de la Région, ainsi qu'aux paiements des prestations de retranscription des débats et des prestations de représentation de la Région en justice.

Les crédits de paiement hors AE sont nécessaires pour les dépenses de fonctionnement courant hors marchés (frais d'actes et d'huissiers..) et les éventuels intérêts moratoires.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P 200 Sécuriser les actions de la Région, une AE d'un montant de 40 000 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 12 000 €

2016 : 12 000 €

2017 : 8 000 €

2018 : 8 000 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de 40 000 € au titre de l'opération P200O001 Assurances, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 186 000 € sur le chapitre 930 Services Généraux,

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits

- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction des Bâtiments Régionaux</i>

DIRECTION DES BATIMENTS REGIONAUX

L'effort de la Région en termes de bâtiment accompagne la politique éducative dans les lycées et la politique en faveur de l'enseignement supérieur en même temps qu'elle contribue aux efforts d'optimisation de la gestion du patrimoine régional.

1/ Dans le cadre du programme « **Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées** » (**P101**), de nombreux chantiers, relevant du PPI 2007/2015 réactualisé en 2014, seront poursuivis et achevés mobilisant une grande partie des crédits.

Les opérations inscrites dans ce programme visent à :

- Améliorer les conditions de travail des lycéens et des personnels,
- A répondre aux différentes réformes engagées par l'Etat et notamment aux modifications de la carte des formations,
- A améliorer la performance énergétique des bâtiments dans le cadre des opérations précitées.

A ce titre, sont inscrites des opérations visant à restructurer des services de restauration, des internats, plus largement des locaux pédagogiques, à créer des ateliers pour les ouvriers professionnels, etc.

Pour 2015, des opérations nouvelles répondant aux priorités affichées par les élus et ayant un caractère de relative urgence seront lancées.

Les priorités affichées par les élus sont les suivantes :

- Les travaux de grosse maintenance et d'amélioration de la performance énergétique. Permettant ainsi de maintenir le bâti et de maîtriser les dépenses de viabilisation des années à venir.
- La mise aux normes et en particulier la mise en accessibilité des lycées en priorisant ceux dont il est connu qu'ils hébergeront des personnes handicapées.
- Les travaux de restructuration et de mise au standard des internats.

2/ Dans le cadre des programmes « **Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées** » (P102), sera poursuivi l'ensemble des opérations de grosse maintenance, de maintien du bâti, d'adaptation aux normes et d'amélioration des performances énergétiques inscrites dans le PPI 2007/2015 réactualisé en 2014.

Les opérations inscrites à ce programme (P102) visent à conserver en état l'ensemble du parc immobilier que constituent les lycées de Basse-Normandie.

Il sera notamment prévu et poursuivi des rénovations d'étanchéité, de couvertures et de façades, des remplacements de menuiseries extérieures, des rénovations des systèmes de chauffage, des mises en conformité (par exemple, les systèmes de sécurité incendie). L'ensemble des travaux prévus sera envisagé en intégrant la problématique de performance énergétique des bâtiments. En particulier une attention particulière sera portée à la qualité des menuiseries extérieures mises en place et à l'isolation des bâtiments.

Des opérations nouvelles entrant dans le cadre de ce programme et répondant aux priorités affichées par les élus (Voir Chapitre 1) seront lancées en 2015.

De façon générale, 2015 verra la poursuite d'une politique identifiée en matière d'économie d'énergie.

3/ Dans le cadre du programme « **Développer les bâtiments d'enseignement supérieur** » (P100), le CPER 2007/2013 prévoyait, sur le plateau nord de Caen, à proximité du CHU, la construction du Pôle de Formations de Santé dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Région.

La 1^{ère} tranche de travaux prévoyant l'installation de l'UFR de Médecine, l'Ecole de sages-femmes et la Bibliothèque Médecine/Pharmacie a été livrée en juillet 2014 et a permis à ces filières une rentrée universitaire 2014/2015 sur site.

La 2^{ème} tranche de travaux (Ecoles paramédicales et recherche biomédicale) sera livrée au plus tard à la fin du mois de mars 2015 permettant une installation des écoles paramédicales au cours des congés de printemps.

Dans ce programme, sont également prévus, les études et les travaux pour l'extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénierie et des Travaux de la Construction (ESITC).

4/ Dans le cadre du programme « **Optimiser le patrimoine régional hors lycées** » (P103), Il est à signaler que les principales opérations figurant au BP 2014 ont été soit suspendues, soit supprimées, à savoir :

- Construction d'un immeuble de bureaux sur le site de Vaubénard avec pour effet l'abandon des locaux du Six Juin et du Clos Herbert (échéance 2015). Cette opération a été suspendue dans l'attente d'éléments concernant la réforme territoriale (pas de CP en 2015).
- Restructuration de la salle Guillaume sur le site de l'Abbaye aux Dames. Cette opération a été suspendue dans l'attente d'éléments concernant la réforme territoriale (pas de CP en 2015).
- Extension du bâtiment « Accueil » acquis par la Région en 2013 sur Efficiences (Colombelles) pour permettre l'installation de la CCI Internationale. Cette opération a été stoppée dans l'attente d'éléments concernant la réforme territoriale (pas de CP en 2015).

5/ Dans le cadre du programme « **Entretien et équiper les bâtiments régionaux** » (P231), l'action de la Région s'inscrit dans un triple souci de réponse aux besoins des services, de la sécurité et de recherches d'économies budgétaires.

Ce programme comprend l'ensemble des opérations de petite maintenance et d'entretien courant, de mises aux normes ainsi que les contrats de location et la viabilisation.

Les actions menées au cours de l'exercice budgétaire 2015 porteront sur les domaines d'intervention suivants :

- la poursuite des travaux de mises aux normes de sécurité et l'entretien des différents bâtiments, propriétés de la Région ;
- l'optimisation de l'utilisation du patrimoine régional d'un point de vue économique et environnemental, tout en continuant à réduire le nombre de contrats de location ;
- la poursuite de l'effort mené au niveau des économies de gestion notamment avec l'application des marchés de maintenance permettant de rationaliser les dépenses et la mise en œuvre de programmes pluriannuels d'entretien du patrimoine.

En 2015, la politique de la Région dans le domaine des bâtiments régionaux s'élèvera à 57 715 500 € en Autorisation de Programme, 1 988 582 € en Autorisation d'Engagement, 53 780 560 € en Crédits de Paiement.

P101 - Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées

Ce programme intègre l'ensemble des opérations inscrites au PPI 2007/2015 réactualisé en 2014, qui vise à améliorer les conditions de travail des lycéens et des personnels, et à répondre aux différentes réformes engagées par l'Etat tout en améliorant la performance énergétique du parc immobilier.

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	902	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées AP	20 080 000 €	1 760 000 €
	902	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		23 468 073 €
TOTAL			20 080 000 €	25 228 073 €

Ces montants comprennent les dépenses liées à la poursuite ou l'achèvement des opérations engagées dans le cadre du PPI.

Ils incluent la prise en compte de 11 opérations nouvelles se répartissant ainsi :

- 5 opérations dans le Calvados (soit environ 6,2 M€ d'AP)
- 3 opérations dans la manche (soit environ 7,38 M€ d'AP)
- 3 opérations dans l'Orne (soit environ 4,5 M€ d'AP)

L'accent sera mis sur la rénovation des internats (priorité actée par les élus).

Dans ce cadre, les internats prioritaires compte-tenu des travaux à engager sont les suivants par département :

Pour le Calvados :

- L'internat du lycée MERMOZ de Vire (2 M€)
- L'internat garçon de l'EREA Yvonne GUEGAN d'Hérouville Saint-Clair (3,5 M€)

Pour la Manche :

- L'internat du lycée DOUCET d'Equeurdreville (2 M€)
- L'internat du Lycée LEHEC de Saint-Hilaire du Harcouët (4 M€)

- L'internat du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg (2 M€)
- Pour l'Orne :
- L'internat du lycée MEZEN d'Alençon (2 M€)

P102 - Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées

Ce programme intègre l'ensemble des opérations de grosse maintenance inscrites dans le PPI 2007/2015 réactualisé en 2014.

Il vise à conserver en état l'ensemble du parc immobilier que constituent les lycées de Basse-Normandie.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	932	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées AE	200 000 €	200 000 €
	932	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		300 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	902	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées AP	34 055 000 €	3 805 000 €
	902	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		13 487 803 €
TOTAL			34 255 000 €	17 792 803 €

Ces montants comprennent les dépenses liées à la poursuite ou l'achèvement des opérations de grosse maintenance engagées dans le cadre du PPI.

L'ensemble des travaux prévus est envisagé en intégrant la problématique de performance énergétique des bâtiments. En particulier une attention particulière est portée sur la qualité des menuiseries extérieures mises en place et sur l'isolation des bâtiments.

36 opérations nouvelles seront lancées en 2015 se répartissant de la façon suivante :

- 13 opérations dans le Calvados
- 13 opérations dans la manche
- 10 opérations dans l'Orne

Les opérations nouvelles, lancées en 2015, devront répondre aux cibles prioritaires fixées par les élus, à savoir :

- Les travaux de grosse maintenance et d'amélioration de la performance énergétique. Permettant ainsi de maintenir le bâti et de maîtriser les dépenses de viabilisation des années à venir.
- La mise aux normes et en particulier la mise en accessibilité des lycées en priorisant ceux dont il est connu qu'ils hébergeront des personnes handicapées.

De façon générale, 2015 verra la poursuite d'une politique identifiée en matière d'économie d'énergie.

Dans le cadre de ce programme sont également intégrés toutes les études et travaux liés aux obligations réglementaires (amiante, radon, ...).

P100 - Développer les bâtiments d'enseignement supérieur

Ce programme comprend toutes les opérations dédiées à l'enseignement supérieur dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Région.

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	902	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		7 625 602 €
TOTAL				7 625 602 €

Ces montants comprennent la poursuite de la construction du pôle des formations de santé à Caen (opération inscrite au CPER 2007/2013).

La 2^{ème} tranche de travaux (Ecoles paramédicales et recherche biomédicale) sera livrée au plus tard fin mars 2015.

Dans ce programme, sont également prévus les travaux pour l'extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénierie et des Travaux de la Construction (ESITC).

P103 - Optimiser le patrimoine régional hors lycées

Ce programme comprend l'ensemble des opérations immobilières qui concernent le patrimoine bâti régional hors lycées.

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	900	Optimiser le patrimoine régional hors lycées AP	400 000 €	400 000 €
	900	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		285 000 €
TOTAL			400 000 €	685 000 €

Les opérations programmées en 2015 sont les suivantes :

- La remise à niveau du chauffage de l'abbaye d'Ardenne (bâtiment archives et Grange aux Dîmes) sera poursuivie.
- Les travaux d'amélioration de la performance énergétique pour l'ensemble du site de l'abbaye d'Ardenne seront lancés suite à l'étude réalisée en 2014.

P231 - Entretien et équiper les bâtiments régionaux

Ce programme intègre tous les travaux d'entretien courant, de mise aux normes, les contrats de location ainsi que les dépenses de viabilisation.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	930	Entretien et équiper les bâtiments régionaux AE	1 788 582 €	1 788 582 €
	944	Autres crédits Hors AE		25 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	900	Entretien et équiper les bâtiments régionaux AP	3 180 500 €	635 500 €
TOTAL			4 969 082 €	2 449 082 €

Sont programmés en investissement des travaux de maintenance courante, des travaux de sécurité et de mises aux normes des bâtiments.

En fonctionnement, l'enveloppe budgétaire sera consacrée à l'ensemble des charges inhérentes au patrimoine régional ainsi qu'aux bâtiments loués par la collectivité, à l'entretien des bâtiments et espaces verts et aux contrats de maintenance.

Il vous est proposé :

En conclusion, il vous est proposé :

- de voter au titre du programme « P 101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées », une autorisation de programme d'un montant de 20 080 000 € sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 760 000 €
2016 : 6 340 000 €
2017 : 8 730 000 €
2018 : 3 250 000 €

- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
 - √ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O089 - Travaux imprévus dans les lycées »
 - √ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O108 – Rénovation de l'internat au lycée Marcel Mézen à Alençon »
 - √ un montant de 380 000 € au titre de l'opération « P101O109 – Restructuration de l'amphithéâtre au lycée Pierre et Marie Curie à Saint-Lô »
 - √ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O110 – Restructuration d'un atelier de machinisme agricole au lycée agricole Auguste Loutreuil à Sées »
 - √ un montant de 4 000 000 € au titre de l'opération « P101O111 – Restructuration des internats au lycée Claude Léhec à Saint Hilaire du Harcouët »
 - √ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P101O112 – Restructuration de l'atelier des OP au lycée Charles de Gaulle à Caen »
 - √ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P101O113 – Restructuration de la salle des professeurs au lycée Malherbe à Caen »

- √ un montant de 3 500 000 € au titre de l'opération « P101O114 – Restructuration de l'internat garçons à l'EREA Yvonne Guégan à Hérouville »
 - √ un montant de 3 000 000 € au titre de l'opération « P101O115 – Rénovation des internats au lycée Edmond Doucet à Equeurdreville »
 - √ un montant de 350 000 € au titre de l'opération « P101O116 – Mise aux normes du service de restauration au lycée Charles Tellier à Condé sur Noireau »
 - √ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P101O117 – Restructuration de l'administration au lycée Napoléon à L'Aigle »
 - √ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O118 – Restructuration de l'internat au lycée Jean Mermoz à Vire »
- de voter au titre du programme « P 102 - Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées », une autorisation de programme d'un montant de 34 055 000 € sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
- 2015 : 3 805 000 €
2016 : 19 585 000 €
2017 : 7 515 000 €
2018 : 3 150 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
- √ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P102O069 - Travaux imprévus dans les lycées de Basse-Normandie »
 - √ un montant de 3 500 000 € au titre de l'opération « P102O084 – Programme de travaux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dans les lycées de Basse-Normandie »
 - √ un montant de 1 000 000 € au titre de l'opération « P102O098 - Travaux d'accessibilité au lycée Robert de Mortain à Mortain »
 - √ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P102O101 – Réfection des façades et travaux d'étanchéité (2^{ème} tranche) au lycée Alain à Alençon »
 - √ un montant de 1 115 000 € au titre de l'opération « P102O103 – Réfection de la couverture des ateliers techniques au lycée Alain à Alençon »
 - √ un montant de 300 000 € au titre de l'opération « P102O104 – Remplacement des canalisations amiantées sous le bâtiment technique au lycée Alain à Alençon »
 - √ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O105 – Rénovation des blocs douches de l'internat au LEPA d'Alençon »
 - √ un montant de 1 200 000 € au titre de l'opération « P102O106 – Réfection des couvertures au lycée Mézeray à Argentan »
 - √ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O107 – Mise en accessibilité des bâtiments B, D, F et H au lycée Mézeray à Argentan »
 - √ un montant de 80 000 € au titre de l'opération « P102O108 – Etanchéité des couvertures des vestiaires/sanitaires au lycée Emile Littré à Avranches »
 - √ un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération « P102O109 – Remise en état des VRD au lycée Emile Littré à Avranches »
 - √ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O110 – Mise en accessibilité de l'externat au lycée Emile Littré à Avranches »
 - √ un montant de 50 000 € au titre de l'opération « P102O111 – Reprise de la terrasse du lieu de vie au LEPA la Baie du Mont Saint Michel à Saint Hilaire du Harcouët »
 - √ un montant de 750 000 € au titre de l'opération « P102O112 – Amélioration du bâti (isolation, verrières, électricité, ravalement) au lycée Camille Claudel à Caen »
 - √ un montant de 960 000 € au titre de l'opération « P102O113 – Réfection des couvertures des bâtiments A et B au lycée Victor Lépine à Caen »
 - √ un montant de 300 000 € au titre de l'opération « P102O114 – Reprise des toitures terrasses au lycée Malherbe à Caen »
 - √ un montant de 2 500 000 € au titre de l'opération « P102O115 – Menuiseries extérieures de la façade nord et étanchéité du bâtiment principal (1^{ère} tranche) au lycée Malherbe à Caen »

- √ un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération « P102O116 – Réfection des sanitaires du bâtiment externat au lycée Malherbe à Caen »
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O117 – Etanchéité du préau poisson au lycée Jean Rostand à Caen »
 - √ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O118 – Accessibilité à la loge et aux logements au lycée Louis Liard à Falaise »
 - √ un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération « P102O119 – Réfection des étanchéités au lycée Salvador Allende à Hérouville Saint Clair »
 - √ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O120 – Réfection des réseaux d'évacuation d'EP et d'EU au lycée Jules Verne à Mondeville »
 - √ un montant de 2 500 000 € au titre de l'opération « P102O121 – Réfection des couvertures du château et des menuiseries des internats au lycée agricole Le Robillard à Saint Pierre sur Dives »
 - √ un montant de 300 000 € au titre de l'opération « P102O122 – Mise en accessibilité du bâtiment D au lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg »
 - √ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P102O123 – Etanchéité des bâtiments cuisine, administration, internat et gymnase au lycée Edmond Doucet à Equeurdreville »
 - √ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O124 – Mise en accessibilité de la restauration et de l'administration au lycée Edmond Doucet à Equeurdreville »
 - √ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O125 – Remplacement des menuiseries extérieures au lycée Henri Cornat à Valognes »
 - √ un montant de 50 000 € au titre de l'opération « P102O126 – Réparation du fronton principal au lycée Henri Cornat à Valognes »
 - √ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O127 – Rénovation des sanitaires de l'internat garçons au lycée Charles François Lebrun à Coutances »
 - √ un montant de 600 000 € au titre de l'opération « P102O128 – Démolition d'un bâtiment non conforme et reprise des voiries et réseaux au lycée La Roquette à Coutances »
 - √ un montant de 350 000 € au titre de l'opération « P102O129 – Reprise des toitures terrasses de l'externat et des locaux socio-culturels et de la charpente bois du gymnase au lycée agricole de Coutances »
 - √ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O130 – Réfection du faux-plafond du gymnase au lycée Les Andaines à La Ferté Macé »
 - √ un montant de 3 000 000 € au titre de l'opération « P102O131 – Réfection de façades et de couvertures au lycée Flora Tristan à La Ferté Macé »
 - √ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O132 – Remplacement des menuiseries extérieures au lycée Albert Sorel à Honfleur »
 - √ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O133 – Travaux d'étanchéité et de désenfumage (nouvelle tranche) au lycée Jean Guéhenno à Flers »
 - √ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O134 – Remplacement de sols dégradés amiantés dans la restauration au lycée Jean Guéhenno à Flers »
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O135 – Séparation des réseaux et renforcement de la galerie extérieure du gymnase au lycée Paul Cornu à Lisieux »
 - √ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P102O136 – Reprise des sols amiantés du bâtiment internat au lycée Paul Cornu à Lisieux »
 - √ un montant de 1 000 000 € au titre de l'opération « P102O137 – Rénovation des toitures terrasses et isolation au lycée Le Verrier à Saint-Lô »
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O138 – Agenda d'accessibilité programmée dans les lycées de Basse-Normandie »
- de voter au titre du programme « P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées », une autorisation d'engagement d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
- 2015 : 200 000 €

- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
 - √ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O0139 – DERP complémentaire (Dotation Entretien, Réparation du Propriétaire) »

- de voter au titre du programme « P103 – Optimiser le patrimoine régional hors lycées », une autorisation de programme d'un montant de 400 000 € sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
2015 : 400 000 €

- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
 - √ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P103O013 – Travaux pour économie d'énergie à l'Abbaye d'Ardenne »

- de voter au titre du programme « P231 – Entretenir et équiper les bâtiments régionaux », une autorisation de programme d'un montant de 3 180 500 € sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
2015 : 635 500 €
2016 : 500 000 €
2017 : 500 000 €
2018 : 500 000 €
2019 : 1 045 000 €

- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2014 :
 - √ un montant de 80 500 € au titre de l'opération « P231O002 - Autres sites »,
 - √ un montant de 3 000 000 € au titre de l'opération « P231O008 – Site Abbaye-aux-Dames »
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P231O011 – Site Abbaye d'Ardenne »

- de voter au titre du programme « P231 – Entretenir et équiper les bâtiments régionaux », une autorisation d'engagement d'un montant de 1 788 582 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
2015 : 1 788 582 €

- d'affecter sur cette autorisation d'engagement votée en 2014 :
 - √ un montant de 60 000 € au titre de l'opération « P231O001 - Antennes régionales »,
 - √ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P231O002 - Autres sites »,
 - √ un montant de 390 000 € au titre de l'opération « P231O003 - Bâtiment Avenue du 6 Juin »,
 - √ un montant de 350 000 € au titre de l'opération « P231O004 - Bâtiment Clos Herbert »,
 - √ un montant de 5 000 € au titre de l'opération « P231O005 - Local Equipe Espaces Verts »,
 - √ un montant de 55 000 € au titre de l'opération « P231O006 – Logements de fonction »,
 - √ un montant de 428 582 € au titre de l'opération « P231O008 – Site Abbaye-aux-Dames »,

- d'inscrire un crédit de paiement de :
 - 50 146 477,69 € sur le chapitre 902 « Enseignement »
 - 500 000 € sur le chapitre 932 « Enseignement »
 - 1 320 500 € sur le chapitre 900 « Services généraux »
 - 1 788 582 € sur le chapitre 930 « Services généraux »
 - 25 000 € sur le chapitre 944 « Frais de fonctionnement des groupes d'élus »

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - DMCP</i>

DIRECTION MUTUALISATIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

La DMCP est une nouvelle direction de dix agents créée pour mutualiser et optimiser l'achat. Elle associe un service économique, le service des achats qui gère les approvisionnements liés au programme 230, à un service juridique, le service des marchés, chargé d'assurer la rédaction et la passation des marchés pour toutes les directions de la Région, soit entre 200 et 300 marchés par an.

La DMCP définit et met en œuvre le *schéma directeur de mutualisations des achats* 2015-2017 qui veut être une réponse de fond pour résister à la contraction budgétaire. Il reprend les marchés mutualisés avec les lycées et indique les d'économies attendues. Les marchés sont proposés aux entités publiques recevant une subvention de fonctionnement de la Région (CFA, CSN, IMEC, ...) ainsi qu'aux collèges, pour leur faire bénéficier des économies d'échelle. Plus d' 1,2 millions € d'économies sont attendus dès 2015, notamment grâce à l'accord-cadre pour l'achat de gaz (- 20% minimum de réduction sur la facture de gaz pour la Région, les lycées, les CFA et le CSN) et à la signature d'une convention partenariale avec la centrale d'achats publique UGAP.

Au titre du **programme 230 « Assurer la logistique de l'institution »** :

- l'autorisation de programme demandée pour l'année 2015 est de 180 000 €
- l'autorisation d'engagement en 2015 est de 153 252 €
- Les crédits de paiements demandés sont de 902 398 €

P230 Assurer la logistique de l'institution

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	930	Assurer la logistique de l'institution - AE	153 252 €	67 626 €
	930	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		420 000€
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	900	Assurer la logistique de l'institution - AP	180 000 €	65 000 €
	900	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		349 772 €
TOTAL			333 252 €	902 398 €

Les crédits alloués à ce programme permettent d'optimiser la fonction achat au travers de la passation de marchés publics. Ils concernent l'acquisition de petits matériels et fournitures, le mobilier, une partie des moyens dédiés au fonctionnement du CESER ainsi que le renouvellement des moyens de transports.

Le programme est réparti en 5 opérations :

- P230O001 : Fournitures et matériels
- P230O002 : Moyens de transport
- P230O003 : Moyen du CESER
- P230O004 : Mobilier
- P230O007 : Frais de fonctionnement du service des marchés

Au titre de l'opération **P230O001- Fournitures et matériels**, il convient :

- de répartir les crédits de paiement de l'AE 2014 à hauteur de 280 000 € en 2015 afin d'assurer la continuité de l'exécution des marchés récurrents pluri-annuels,
- et de prévoir une nouvelle AP de 180 000 € dont les crédits de paiement seront répartis en 2015 et 2016, afin
 - o d'une part de compléter l'accord cadre *Matériel technique*, par des lots tels que *matériel de peinture et revêtement de sol*, nécessaires à la montée en puissance et à la professionnalisation des équipes techniques et des EMOP de la DBR,
 - o et d'autre part d'effectuer les investissements particuliers liés aux besoins des agents RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Ces derniers génèrent des recettes auprès de la DRH, de la part du FIPHFP.

Au titre de l'opération **P230O002 - Moyens de transport**, il convient de répartir les crédits de paiement de l'AP 2014 à hauteur de 239 772 € en 2015 et 240 228 € en 2016, afin :

- d'une part de renouveler en 2 ans 40 % du parc vieillissant de véhicules de la Région par des véhicules plus propres, et ainsi permettre une diminution des frais d'entretien qui impactent le budget de fonctionnement de la Région et du taux moyen de CO²/km émis ;

- et d'autre part d'acquérir 3 tracteurs : deux dans le cadre des investissements liés aux besoins des agents RQTH, et un pour permettre à l'équipe « espaces verts » de la DBR d'intervenir en tonte sur tous types de surfaces.

Il convient également de répartir les crédits de paiement de l'AE 2014 à hauteur de 140 000 € en 2015 afin d'honorer les dépenses de carburant, de péages ou de location de véhicules.

Au titre de l'opération **P230O003 - Moyens du CESER**, il convient de prévoir une nouvelle AE de 99 252 € dont les crédits de paiement seront répartis en 2015 et 2016 à hauteur de 49 626 € par an.

Au titre de l'opération **P230O004 - Mobilier**, il convient de répartir les crédits de paiement de l'AP 2014 à hauteur de 60 000 € en 2015 pour effectuer les achats de mobilier administratifs du siège et les achats de mobilier spécifiques des agents RQTH.

Au titre de l'opération **P230O007 - Frais de fonctionnement du service des marchés**, il convient de prévoir une AE nouvelle de 54 000 € dont les crédits de paiement seront répartis sur 3 ans pour 18 000€ chaque année, pour permettre notamment de maintenir le versement d'une subvention à la MEFAC pour son intervention dans la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales dans les marchés de la Région. Celle-ci passerait de 30 000 € en 2014 à 10 000€ les années suivantes.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P230 Assurer la logistique de l'institution, une **AE d'un montant de 153 252 €**, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 67 626 €
 - 2016 : 67 626 €
 - 2017 : 18 000 €
- de voter au titre du programme P230 Assurer la logistique de l'institution, une **AP d'un montant de 180 000 €**, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 65 000 €
 - 2016 : 115 000 €
- d'affecter sur cette AE une tranche de 99 252 € au titre de l'opération P230O003 Moyens du CESER, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AE une tranche de 54 000 € au titre de l'opération P230O007 -Frais de fonctionnement du service marchés, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AP une tranche de 180 000 € au titre de l'opération P230O001 fournitures et matériels, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 487 626 € sur le chapitre 930 - Services généraux ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 414 772 € sur le chapitre 900 - Services généraux ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Ressources Humaines</i>

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le développement du management des ressources humaines de notre collectivité est organisé autour de 3 axes principaux :

- le développement professionnel des agents
- la maîtrise des grands équilibres budgétaires
- notre engagement en tant qu'employeur dans les enjeux sociaux et environnementaux

Les dépenses de personnel en 2015 devront prendre en compte les différentes mesures prévues : augmentation des cotisations retraite, gel de la valeur du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires des catégories C. Les recrutements liés au transfert de mission des fonds européens qui seront compensés à hauteur de 75% pour le FEAMP, 60% pour le FEDER et FSE et 63% pour le FEADER, sous forme de financement d'aide technique (ASTEC).

Le montant des dépenses pour 2015 s'élève à 83 869 793 euros.

P250 - Gérer les ressources humaines

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé	Montant
	930	Services généraux	31 564 069 €
	932	Enseignement	51 402 319 €
	933	Culture sports et loisirs	588 620 €
	944	Groupe politique	314 785 €
Total			83 869 793 €

1°Le développement professionnel des agents de la Région

La Région a valorisé un référentiel métier dès 2008 et a mis en place un dispositif de gestion des carrières et d'évaluation permettant de lier directement l'investissement professionnel des agents à leur évolution d'échelon et/ou de grade ainsi qu'à leur niveau de régime indemnitaire.

L'ouverture par ailleurs des ratios en matière d'avancement de carrière a permis notamment aux agents des lycées d'être répartis sur les grades d'avancement du cadre d'emplois dont ils relèvent et de ne plus être bloqués sur le grade d'entrée : ce rattrapage s'est effectué entre 2009 et 2013.

Les politiques engagés en matière de mobilité interne et d'accompagnement professionnel des agents leur permettent de pouvoir évoluer au sein de la collectivité en valorisant leurs compétences.

Les projets essentiels à engager pour l'année 2015 :

- Mise en œuvre du plan de formation pour une nouvelle période 2014/2016,
- Accompagnement des Directions et des agents dans l'évolution des missions et des métiers de la Région,
- Accompagnement de la montée en compétences des agents dans le cadre de la gestion des fonds européens,
- Mise en œuvre d'un programme de formation dédié aux managers,
- Professionnalisation des responsables ouvriers par le biais de module de formation sur les compétences managériales et organisationnelles, la maîtrise des techniques et l'harmonisation des pratiques,
- Mise en œuvre de formation qualifiante des bénéficiaires des emplois d'avenir (objectif de 40 emplois en 2015),
- Développement des compétences clés en situation professionnelle pour palier les difficultés d'apprentissage et de maîtrise de la lecture et du calcul,
- Réponse aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques professionnels,
- Poursuite de la convention pluriannuelle avec le CNFPT, pour soutenir les actions régionales.

2° La maîtrise des grands équilibres budgétaires

Le Budget devra prendre en compte les différentes mesures prévues : augmentation des cotisations retraite, gel de la valeur du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires des catégories C.

Le transfert de la gestion des fonds européens induit l'arrivée globale de près de 7 % d'effectif supplémentaire au siège (+ 35 nouveaux agents entre 2014 et 2015).

Ces recrutements liés au transfert de mission des fonds européens seront compensés à hauteur de 75% pour le FEAMP, 60% pour le FEDER et FSE et 63% pour le FEADER, sous forme de financement d'aide technique (ASTEC).

Le budget masse salariale 2015 prévoit également la réintégration de dépenses de fonctionnement des directions liées à la rémunération de personnels.

La région a créé par ailleurs 2 postes permanents afin de répondre aux besoins de développement sur des domaines à fort développement économique (chef de service aéroportuaire, chargé de mission aquaculture) ce qui permet de minorer l'enveloppe dédiée aux missions ponctuelles au siège.

Dans les lycées :

Les indicateurs sont mis à jour tous les ans, permettant une analyse des effectifs de référence par missions (restauration, entretien, maintenance) et pour chaque lycée avant le mouvement annuel. La Direction des Ressources Humaines est ainsi en capacité de proposer annuellement, en fonction des postes vacants, des mesures correctives entre lycées ou encore entre missions sur un même site.

Il n'est bien sûr pas question d'appliquer strictement ce barème théorique. Un échange avec les chefs d'établissements permet de prendre en compte les caractéristiques propres à chaque lycée, ou d'accompagner la réorganisation des équipes. Les élus qui siègent aux Conseils d'Administration des lycées sont informés au préalable des mesures de fermeture ou d'ouverture de postes qui sont envisagées.

Ainsi, dans le cadre du mouvement 2014, la Région a procédé à la clôture de 5 postes en établissements permettant d'ouvrir 4.30 postes dans des lycées identifiés comme particulièrement déficitaires.

La mutualisation de certaines fonctions se poursuit. Elle doit induire une professionnalisation des agents déjà en poste et répondre aux besoins grandissants des établissements. L'amélioration des conditions de travail devra soutenir ce projet, grâce notamment à l'introduction de nouvelles techniques d'entretien permettant aussi d'améliorer la qualité de service.

A ce sujet, le projet de mutualisation des services de restauration sur Coutances est lancé. Il se construit en concertation avec les équipes de Direction et les agents. Ce projet s'inscrit dans un cadre plus vaste impliquant des travaux de restructuration importants au lycée des Sapins désigné comme pôle de production principal.

Au siège :

- la Région devenant autorité de gestion des fonds européens, l'Assemblée Plénière a voté en juin 2014 la création de 11 ETP pour assurer ces nouvelles compétences. En 2015, le nombre d'agents supplémentaires affectés à ces missions sera de 24,66 ETP. Ces créations de poste liées à la reprise en gestion des fonds européens sont intégralement compensées par des transferts de crédits de l'Etat et de l'assistance technique en recettes nouvelles.
- La région poursuit ses actions d'optimisation de gestion des moyens : optimisation des remplacements sur postes vacants au siège avec anticipation des évolutions de mission liées au regroupement des 2 Normandie, minoration des budgets dédiés aux renforts, réaffectation en interne des agents mis à disposition dans le cadre des missions JEM en 2014 notamment.

3° La politique RH conforte son engagement en tant qu'employeur de la Région dans des enjeux sociaux et environnementaux

Au-delà de l'actualisation des engagements de l'agenda 21, la région poursuit sa politique d'anticipation de l'allongement des carrières et du vieillissement du personnel en confortant l'intégration des personnes en situation de handicap et en poursuivant les actions de maintien dans l'emploi des agents touchés par des restrictions médicales

La réactualisation du plan de prévention des risques liés à la santé et la sécurité au travail et sa déclinaison à compter de 2015 doit permettre d'anticiper et d'adapter les postes et outils aux évolutions d'organisation afin de garantir la qualité de vie au travail des agents.

L'année 2015 sera notamment la deuxième année de mise en œuvre de notre convention handicap portant sur une enveloppe de 675 000€ de financement avec le FIPHFP. La régularisation des recettes interviendra en 2016.

La région en tant qu'employeur poursuit son engagement en faveur de l'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi : elle accueillera 18 apprentis en 2015 sur divers

métiers (restauration, hygiène des locaux, communication, ressources humaines....) ainsi que 40 emplois d'avenir dans les établissements et au siège
Les formations seront mise en œuvre pour accompagner ces deux dispositifs.

Les impacts budgétaires des nouvelles conventions avec les organismes de médecine du travail (CDG 50, CDG 61 et SANTRAVIS) et avec l'IRSA ont été intégrés dans l'attente du recrutement d'un médecin de prévention en interne.

Des actions nouvelles en matière d'actions sociales pourront être engagées dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la couverture santé des agents.

EFFECTIF

1- Mise à disposition du personnel

Au sein de nos effectifs plusieurs agents sont mis à disposition de structures externes ce qui donne lieu à remboursement ou à diminution de notre subvention à la structure selon le cas

- Un directeur, un attaché principal, deux adjoints au centre sportif normand
- Un directeur au syndicat mixte pour la recherche équine
- Un rédacteur et un adjoint au COS

Une convention de mise à disposition officialisera les positions administratives de ces agents. Les mises à disposition des agents affectés à la Mission Normandie Jeux équestres 2014 prendront fin entre le 30 09 2014 et le 31 12 2014.

2- Gestion des postes

Les JEM prenant fin, il convient de supprimer le poste de chargé de gestion n° 35378 au 30/09/14 et le poste de chargé de mission n° 35955 au 31/12/14.

Il convient de procéder au recrutement à la DBR d'un chargé d'opérations du cadre d'emploi des ingénieurs n° 39881 à compter du 01/01/2015.

Le poste de chargé de mission FSE n° 39404 créé à la DEFPA lors de l'AP du 26 et 27 juin 2014 est transformé en chargé de gestion.

Dans le cadre de la virtualisation des postes informatiques dans les lycées, il convient de recruter à compter du 01/03/2015 un chef de projet du cadre d'emploi des ingénieurs n° 39923 et 4 assistants technique de projet du cadre d'emploi des technicien n° 39924 ; 39925 ; 39926 et 39927.

La Région a décidé de ne plus verser de subvention à l'association « Normandie Mémoire ». Afin d'assurer la pérennité de la mission, la Région crée 1 poste de chargé de mission « tourisme de mémoire » n° 40007 pour la salariée actuelle de l'association.

Les 24 postes liés à la gestion des fonds européens, à créer au 1^{er} janvier 2015, se répartissent ainsi :

	Catégorie	Direction	Numéro de Poste
FEAMP - 1 poste			
1 chargé de gestion (juillet 2015)	B	DARM	39983
-			
FEADER - 12 postes			
3 chargés de gestion à l'agriculture	B	DARM	39984/39985/39986
4 chargés de gestion à l'agriculture	B	DARM	39987/39988/39989/39990
1 chargé de gestion à environnement	B	DADDTE	39991
1 chargé de mission coordination leader	A	DADDTE	39992
3 instructeurs leader (B)	B	DADDTE	39993/39994/39995
-			
FEDER - 11 postes			
3 chargés de mission coordination plurifonds	A	DAERI	39996/39997/39998/
1 chargé de mission réglementation	A	DAERI	39999
3 chargés de mission audit interne	A	DAERI	40000/40001/40002
1 Chargé de mission	A	DSFE	40003
3 contrôleurs	A	DGS	40004/40005/40006

3- Réajustement des effectifs

Les suppressions de poste portent sur une actualisation du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2015, tableau où étaient restés mentionnés les postes vacants non pourvus depuis et sur une actualisation suite au résultat des CAP 2014 conformément au tableau ci-dessous :

A voter	A supprimer
2 attachés principaux	1 administrateur hors classe
25 attachés (dont 12 postes Europe)	5 administrateurs
8 rédacteurs principal de 1 ^{ère} classe	3 directeurs
3 ingénieurs de classe exceptionnelle	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
1 ingénieur principal	1 rédacteur
1 agent de maîtrise principal	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1 assistant de conservation ppal de 1 ^{ère} classe	4 adjoints administratif principal de 2 ^{ème} classe
5 adjoints technique principal de 1 ^{ère} classe	6 adjoints administratif de 1 ^{ère} classe
95 adjoints technique de 1 ^{ère} classe des EE	2 adjoints administratif de 2 ^{ème} classe
24 adjoints technique ppal de 2 ^{ème} classe des EE	1 ingénieur en chef de classe normale
12 rédacteurs (postes Europe)	2 ingénieurs
	12 techniciens
	11 agents de maîtrise
	2 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe
	4 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe
	13 adjoints technique principal de 1 ^{ère} classe des EE
	103 adjoints technique de 2 ^{ème} classe des EE
177	172

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P250 gérer les ressources humaines une AE/AP d'un

montant de

- 31 564 069 € sur le chapitre 930
- 51 402 319 € sur le chapitre 932
- 588 620 € sur le chapitre 933
- 314 785 € sur le chapitre 944

- de supprimer le poste de chargé de gestion n° 35378 au 30/09/14 et le poste de chargé de mission n° 35955 au 31/12/14 à la DJSVA
- de procéder au recrutement à la DBR d'un chargé d'opérations du cadre d'emploi des ingénieurs n° 39881 au 01/01/2015
- de créer à la DSI au 01/03/15 1 chef de projet du cadre d'emploi des ingénieurs n° 39 9323 et 4 assistants technique de projets du cadre d'emploi des techniciens n° 39 924 ;39925 ;39926,et 39927
- de transformer le poste de chargé de mission FSE n° 39404 créé à la DEFPA lors de l'AP du 26 et 27 juin 2014 en chargé de gestion
- de créer 1 poste de chargé de mission « tourisme de mémoire » n° 40007 à la DSFE,
- de créer au 01/0/2015, les 24 postes dédiés à la gestion des fonds européens selon la répartition suivante :

	Catégorie	Direction	Numéros de Postes
<i>FEAMP - 1 poste</i>			
1 chargé de gestion (juillet 2015)	B	DARM	39983
-	-		
<i>FEADER - 12 postes</i>			
3 chargés de gestion à l'agriculture	B	DARM	39984/39985/39986
4 chargés de gestion à l'agriculture	B	DARM	39987/39988/39989/39990
1 chargé de gestion à environnement	B	DADDTE	39991
1 chargé de mission coordination appui leader	A	DADDTE	39992
3 instructeurs leader (B)	B	DADDTE	39993/39994/39995
-	-		
<i>FEDER - 11 postes</i>			
3 chargés de mission coordination plurifonds	A	DAERI	39996/39997/39998/
1 chargé de mission réglementation	A	DAERI	39999
3 chargés de mission audit interne	A	DAERI	40000/40001/40002
1 Chargé de mission	A	DSFE	40003
3 contrôleurs -	A	DGS	40004/40005/40006

- de procéder à la modification du tableau des effectifs
- par ailleurs, je vous propose que, lorsqu'un poste de catégorie A ne peut être pourvu par une candidature statutaire satisfaisante, ce poste puisse être pourvu par un cadre A contractuel recruté en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Ces cadres seront rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles correspondantes et pourront bénéficier du régime indemnitaire afférant
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Evaluation des politiques publiques</i>

EVALUATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES

A l'heure où s'achève la rédaction des nouvelles programmations européennes pour la période 2014-2020 (PO FEDER-FSE, PDR FEADER, FEAMP) et se négocient les contrats de plan avec l'Etat (CPER, CPIER) et les contrats d'objectifs et de moyens avec les territoires, les exigences de performance incitent la Région et ses partenaires à engager des activités de suivi et d'évaluation.

Ces exigences doivent avant tout être considérées au regard des fondements de l'évaluation : l'analyse des résultats des politiques publiques régionales comme moyen principal de réduction de l'incertitude et d'optimisation des ressources disponibles.

Outre les besoins potentiels en matière de suivi et d'évaluation relatifs au démarrage de la programmation européenne 2014-2020 et à la finalisation du CPER 2015-2020, l'année 2015 offre des perspectives intéressantes de développement de l'évaluation liées à sa capacité à limiter le doute dans les décisions en allant au fond de la justification de chaque politique ou dispositif. A ce titre, une programmation 2015 sera définie en collaboration avec les directions opérationnelles et la direction générale des services.

En 2015, seront inscrits 100 000 € en Autorisation d'Engagement, 100 000 € en Crédits de Paiement.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	930	Evaluer les politiques publiques AE	100 000 €	40 000 €
	930	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		60 000 €
TOTAL			100 000 €	100 000 €

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme « P080-Evaluer les politiques publiques », une AE d'un montant de 100 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 40 000 €
2016 : 60 000 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P080O002 – Evaluation CEV », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 € sur le chapitre 930-Services Généraux.
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.
- d'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Les recettes du Budget Primitif 2015</i>

LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le montant total des recettes s'élève à 877 millions d'euros dont 125,7 M€ d'épargne brute et 85,7 M€ d'emprunt d'équilibre (hors mouvements neutres de la dette).

En opérations réelles, le montant total des recettes s'élève à 720 M€, qui se répartit :

- en recettes de fonctionnement pour un montant de 555,3M€, dont 18,9 M€ de reprises sur provision, soit une baisse de 2,07%
- en recettes d'investissement pour un montant de 48,9M€, hors emprunt d'équilibre et hors mouvements neutres de la dette, soit une baisse de 10,6%

Les recettes du budget 2015 sont marquées par deux points :

1°) la mise en œuvre en 2015 du plan triennal d'économies de 50Mds€ du gouvernement. La contribution des Régions au redressement des comptes publics s'élève à 451M€. Pour la Basse-Normandie, cet effort se traduit directement sur la DGF (-11,4M€), les allocations compensatrices (-0,5M€).

2°) Les effets de la réforme de l'apprentissage et de son financement initiée depuis 2014 ne sont pas neutres (-600K€ par rapport au CA estimé 2014), même si la fiscalisation de ses ressources constitue un axe intéressant mais malheureusement timide d'autonomie budgétaire supplémentaire.

P009 - Fiscalité à taux local : 76,5 M€

- La taxe sur les cartes grises : 41 979 600 € ;

En 2015, il vous est proposé de voter une stabilité du tarif des cartes grises à 35 €/CV.

Le produit à recevoir en 2015 peut être estimé à 41 979 600 €, soit un niveau proche de celui qui sera constaté au CA 2014

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la Région exonère à hauteur de 100% de la taxe sur les cartes grises, les véhicules fonctionnant au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel (GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du super éthanol E85.

Il vous est également proposé de reconduire en 2015 l'exonération à hauteur de 100 % de la taxe sur les cartes grises des véhicules dits propres.

- La taxe sur les permis de conduire

Il vous est à nouveau proposé de reconduire à zéro euro le tarif de la taxe sur les permis de conduire en 2015.

- La TICPE part modulation : 17 500 000 € ;

Lors de l'Assemblée plénière du 20 novembre 2014, il a été décidé de reconduire les tarifs de TICPE, permettant à la Région de bénéficier en 2015 d'une recette estimée à 17 500 000 € sur la base des consommations de carburants de l'année 2014 (1,77 centime d'euro par litre pour l'essence sans plomb et 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole).

Pour rappel, la TICPE, taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (114M€ en moyenne au global) est une ressource dont le tarif n'est que marginalement fixé par la Région. Ressource fiscale dont des fractions sont reversées par l'Etat, elle est composée initialement de trois parts : la part dotation, sans pouvoir de fixation de tarif (elle compense les transferts issus de la loi du 13 août 2004), la part modulation (17,3 M€ en 2013) avec un tarif plafonné pouvant être fixé par les Régions et la part dite TICPE Grenelle dont le tarif plafonné peut aussi être fixé par les Régions. (17M€ en 2013).

- La TICPE Grenelle : 17 000 000 €

La Région a également décidé le 20 novembre 2014 de bénéficier de nouveau de la capacité de modulation ouverte par l'article 94 de la LFI 2010, dite TICPE Grenelle, destinée à financer des dépenses d'avenir en investissement relatives à des infrastructures ferroviaires.

Les tarifs, de 0,73 €/hl pour les super carburants et 1,35 €/hl pour le gazole, devraient permettre à la Région de percevoir une recette de TICPE de 17 000 000 € en 2015.

P010 - Fiscalité à taux national : 158,026 M€

Ce programme budgétaire connaît une importante évolution par rapport à l'année précédente et 2013, en raison de la réforme de l'apprentissage et de son financement. En effet, il progresse de 54M€ en raison des nouvelles ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Cette réforme du financement a été initiée dans le PLF 2014, ajustée dans la LFR 2014 et parachevée dans le PLF 2015

- La première étape a consisté à remplacer La DGD (dotation Générale de Décentralisation) formation professionnelle par un panier de ressources constituée pour 1/3 d'une fraction de TICPE cédée par l'Etat aux Régions, et pour 2/3 de frais de gestion des impôts locaux auparavant perçus par l'Etat. La Région a reçu à ce titre 26,2M€ au total.
Cette substitution est favorable à la Région car cette nouvelle fiscalité est versée par douzième et son évolution est indexée sur l'évolution moyenne des impôts concernés (CVAE, CFE et TH)

- La deuxième étape concerne la réforme des indemnités versées aux employeurs d'apprentis dits primes ICF. Le versement des primes est désormais limité aux entreprises de moins de 11 salariés et le montant est plafonné à 1000 euros compensés par l'Etat. La compensation globale accordée auparavant obéit dorénavant à une logique de compensation unitaire par contrat. Mais cette nouvelle prime coexiste jusqu'en 2016 avec l'ancienne ICF avec une sortie en sifflet qui produit des effets sur 3 ans. La nouvelle prime et la compensation de l'ancienne ICF sont financées à la fois par de la dotation budgétaire, des crédits issus du CAS FNDMA (Compte d'affectation Spéciale Fonds National de Développement et de Modernisation de l'apprentissage, et par de la TICPE afin de compenser à l'euro près les dépenses des Régions.) De facto, la recette des Régions baisse sensiblement (de 12 M€ en 2014, à 7M€ en 2015, mais les dépenses baissent également, à due concurrence.

Au final, les primes seront dorénavant compensées en 2015 par de la TICPE Primes Employeurs d'Apprentis et un reliquat du CAS FNDMA de 0,615M€

- Enfin, la Taxe d'apprentissage a été profondément modifiée. La LFR de 2013 a fusionné les taux de taxe d'apprentissage et de contribution au développement de l'apprentissage (CDA) portant à 0,68% de la masse salariale le taux de cette nouvelle taxe. Elle s'applique aux contributions acquittées dès le 01/01/2014 avec un effet au 01/01/2015 en termes de versement.

Cette nouvelle Taxe d'apprentissage fusionne et remplace les recettes suivantes :
 -la CDA (contribution au développement) : 19,7 M€
 -le FNDMA Péréquation : 5,5M€
 -le FDMA COM : 6,3M€
 -le reliquat du CAS FNDMA qui finançait une partie des primes d'apprentissage : 5 M€

La loi Sapin du 5 mars 2014 et la LFR 2014 ont précisé les circuits de collecte et les fractions d'affectation de cette nouvelle taxe. Les Régions se voient attribuer 51% de la taxe, les CFA 26% et les dépenses libératoires 23%.

Il faut aussi souligner que dans les premières versions, les Régions devaient percevoir 56% de la taxe d'apprentissage. Le différentiel de 5 points est compensé par une fraction supplémentaire de TICPE

Le financement de l'apprentissage se fait donc dorénavant à 99% par de la fiscalité.

Le tableau ci-dessous offre une vision synthétique des nouvelles ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

2014			2015		
Ancienne dénomination	nature de la recette	montant de la recette estimé au CA 2014	Nouvelle dénomination	nature de la recette	Montant de la Recette au BP 2015
Dotations décentralisation primes APP (primes ICFA et CAS FNDMA)	Dotation	17 233 000,00	Dotations Primes employeurs apprentis	dotation	615 364,00
FNDMA 1ère section péréquation	Dotation	5 494 000,00	Ressources Régionales de l'apprentissage	fiscalité à taux national	
FNDMA 2ème section COM	Dotation	6 300 000,00	- Taxe d'apprentissage		37 149 826,80
Contribution développement apprentissage (CDA)	Fiscalité à taux national	19 700 000,00	- TICPE Ressource régionale de l'apprentissage (pour compenser le passage de 55% à 51% de la Taxe d'apprentissage-article 13PLF2015)		3 600 973,20
Ressources pour la FP et l'APP	Fiscalité à taux national	26 212 000,00	Ressources Régionale pour la formation professionnelle	fiscalité à taux national	
			- Frais de gestion		17 737 367,61
			- TICPE FPA (sur le fondement art41 LFI 2014)		8 737 602,39
			- TICPE Primes employeurs apprentis		6 494 136,00
	TOTAL GENERAL	74 939 000,00			74 335 270,00

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 67 807 385 € ;

La CVAE a remplacé la taxe professionnelle et ne laisse pas non plus de latitude aux Régions dans la détermination du produit ou du taux.

Cette cotisation est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Le taux unique national appliqué à la valeur ajoutée des entreprises assujetties a été fixé par l'Etat en Loi de Finances 2010 à 1,5%, sans possibilité pour les Régions de le modifier.

Le produit de CVAE estimé en 2015 pour la Région Basse-Normandie s'élève à 67 807 385 € selon une notification intervenue en novembre de la part des services fiscaux, soit une baisse de 0.31% par rapport à la notification 2014

- La péréquation CVAE : 2 507 760 € ;

La réforme de la fiscalité a engendré de nouvelles inégalités entre les Régions : en effet, certaines ressources restent figées à leur niveau 2011 (FNGIR et DCRTP), tandis que les autres ressources, de nature fiscale (CVAE et IFR), sont dynamiques.

Ainsi, plus la Région a une part relativement importante de FNGIR et DCRTP, moins son nouveau panier de ressources risque d'être dynamique. Le but de la péréquation est donc de corriger ces écarts de dynamisme.

Ces orientations sont favorables à la Région Basse-Normandie : en effet, elle est la Région qui a la plus faible part de ressources fiscales (CVAE et IFR à 50,6%) dans le total des ressources de remplacement. La Région est donc fortement pénalisée au niveau de la dynamique de son nouveau panier fiscal, ce qui lui permet d'être bénéficiaire de la nouvelle péréquation CVAE. Chaque année, il est calculé pour chaque Région d'une part, pour l'ensemble des Régions d'autre part, le pourcentage d'évolution cumulée depuis 2011 des recettes remplaçant l'ancienne fiscalité directe locale (CVAE, les IFR, FNGIR, et la DCRTP).

-Sont contributrices au fonds les Régions dont l'évolution des ressources est supérieure à la moyenne. Le montant prélevé s'établit à 100% de l'évolution supérieure à la moyenne.

-Sont bénéficiaires les Régions dont l'évolution des ressources est inférieure à la moyenne. Le montant réparti est fonction de cet écart à la moyenne

Cette péréquation 2015 est calculée selon les ressources perçues l'année précédente. Or, en 2014, le produit global de CVAE pour les Régions a baissé de 100M€ (-2,5%) pour atteindre 3,9 Mds €. La Basse-Normandie fait partie de celles qui ont bénéficié d'une hausse de leur CVAE, de plus 1,2 M €, soit +1,7% (alors que la notification provisoire faisait ressortir une baisse de 1,4%).

L'évolution totale de nos ressources (CVAE, IFER, DCRTTP, FNGIR) reste inférieure à la moyenne (+4,42% contre 6,33% pour l'ensemble des Régions) ce qui nous permet d'être éligible à la péréquation, mais notre écart à la moyenne est plus faible que les années précédente. Le produit de péréquation est en donc en baisse de 3 M€

- L'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 13 991 130 € ;

Cette nouvelle imposition s'applique depuis 2011 aux grandes entreprises françaises de réseaux (France Télécom, EDF, SNCF, RATP...) finalement gagnantes avec la seule mise en place de la contribution économique territoriale, et touche principalement les secteurs des télécommunications, de l'énergie et des transports.

Les Régions bénéficient de l'IFER ferroviaire (impôt s'appliquant sur le matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour des opérations de transport de voyageurs), et de l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques. Les tarifs sont fixés par l'Etat en Loi de Finances.

Les tarifs ont été nouvellement indexés sur l'inflation, le produit estimé en 2015 est de 13 991 130 euros, soit un niveau stable à celui notifié en 2014.

P006 - Compensations fiscales : 79,2 M€

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 38 101 217 € ;

Les ressources fiscales reçues par la Région Basse-Normandie en 2011 suite à la réforme fiscale ont été inférieures au produit de fiscalité directe perçu en 2010 : la Région est donc bénéficiaire depuis 2011 du FNGIR, fonds financé par la Région Ile-de-France, seule Région gagnante avec la réforme. Le montant du produit restera désormais inchangé depuis les notifications perçues en 2014

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTTP) : 38 054 764 €

Le versement du FNGIR n'étant pas suffisant pour obtenir en 2011 un produit égal au produit de fiscalité directe 2010, la Région Basse-Normandie perçoit également depuis 2011 une nouvelle dotation budgétaire complémentaire. Le montant du produit restera lui aussi désormais inchangé depuis les notifications perçues en 2014.

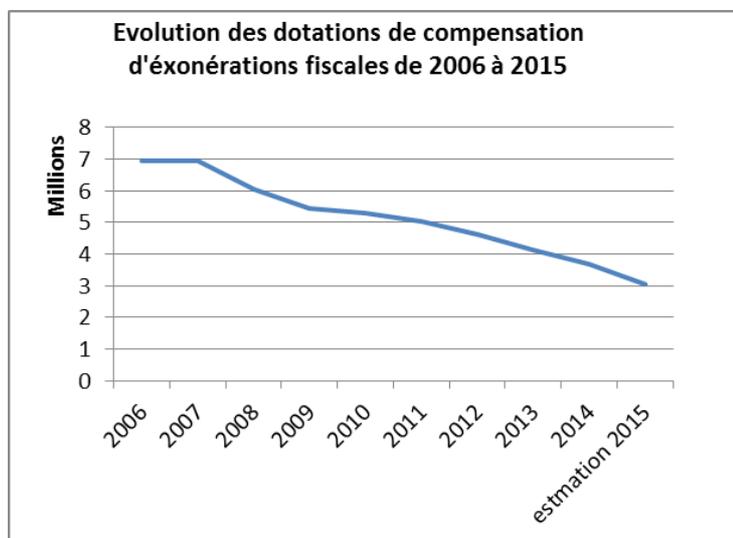
- La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale : 3 031 450 € ;

Il a été institué en 2011 une dotation au profit des Régions se substituant aux compensations de fiscalité directe locale supprimées à l'occasion de la réforme de la fiscalité.

Cette dotation fait l'objet traditionnellement d'une variable d'ajustement en loi de finances. Cependant, l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation reste garantie. La variation décidée en loi de finances de 33%, notamment pour financer de la péréquation verticale s'applique sur les autres variables (taxe professionnelle et taxes foncières).

Son montant total s'élèverait donc à 3 031 450 €.

Variable d'ajustement en loi de finances, cette dotation baisse continûment depuis 2006.



P008 - Dotations Etat : 219 M€, dont 197 M€ en fonctionnement et 21,8 M€ en investissement.

Fonctionnement :

La baisse des crédits de ce programme est due à la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui vient modifier la structure des recettes, puisque ces ressources sont dorénavant entièrement fiscalisées

La participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes de la nation, selon les orientations prises dans le pacte de confiance et de responsabilité et dans le PLF 2014 se traduit par une baisse de 1,5 milliards d'euros de dotations pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Pour la Région Basse-Normandie, cela se concrétise par :

- Une baisse de 9,6% de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) estimée à 102 910 409 € (baisse de 11,4 M€), compensée à hauteur de 1,7 million par une hausse de la part péréquation de la DGF, estimée à 6 798 940 euros.
 - La TICPE part dotation : 80 901 850 € équivalent à la somme perçue en 2014
L'Etat verse à la Région une part de TICPE sous forme de compensation au titre des transferts de compétences issus de la loi de décentralisation du 13 août 2004.
 - La dotation générale de décentralisation (DGD) : 6 017 430 €, stable par rapport à 2014.
 - La part péréquation de la DGF : 6 798 940 €, en hausse de 1,7M€.
- Ce dispositif crée en loi de finances 2012 intègre le calcul de l'IRFR (Indicateur des Ressources Fiscales des Régions), qui correspond à la somme des ressources suivantes : CVAE, IFR, Cartes grises et TICPE modulation.

Sont bénéficiaires de la péréquation DGF les régions métropolitaines dont l'IRFR par habitant est inférieur à la moyenne, et dont le PIB par habitant est inférieur à 1,3 fois la

moyenne. C'est le cas de la Basse-Normandie depuis 2013, qui fait partie des 6 nouvelles Régions entrantes. A l'inverse, le dispositif est alimenté par 6 Régions sortantes depuis 2013, dont la contribution sera répartie. Ce surplus de répartition devrait procurer 1,7 M€ de plus à la Basse-normandie

Investissement :

- La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) : 12 779 832 € inchangé,
- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 9 000 000 €,

P011 - Recettes conditionnées – Dispositifs : 31,7 M€, avec 17,8M€ en fonctionnement et 13,9 M€ en investissement

Les recettes conditionnées liées aux dispositifs proviennent de financements européens, pour l'essentiel, mais également de nos partenaires. Au titre de 2015, les recettes attendues sont les suivantes :

Au titre des fonds européens :

	Total	fonctionnement	investissement
Appel de fonds FEDER 2007 2013	12 334 547	6 167 274	6 167 274
Préfinancement FEDER 2014 2020	3 515 612		3 515 612
Préfinancement FSE 2014 2020	751 498		751 498
Appel de fonds FEDER 2014 2020	7 000 000	3 500 000	3 500 000
Appel de fonds FSE 2014 2020	2 513 973	2 513 973	
TOTAL APPELS DE FONDS	26 115 630	12 181 247	13 934 384
Assistance technique FEDER 2007 2013	586 000	586 000	
Assistance technique FSE	50 000	50 000	
Assistance technique Interreg (APC BEEMS)	5 200	5 200	
Assistance technique 2014 2020 (informatique)	120 000	120 000	
TOTAL ASSISTANCE TECHNIQUE	761 200	761 200	0
TOTAL GENERAL	26 876 830	12 942 447	13 934 384

Au titre des autres recettes (uniquement en fonctionnement)

- La convention Pôle emploi : 330 000 €
 - Convention espace numérique : 84 000 €
 - La participation de l'Etat aux emplois d'avenir : 494 304 €
- Les subventions liées au financement des projets de coopération décentralisée : 693 930 € ;
- Les crédits ADEME : 1 675 000 € ;
 - Programme ELENA : 323 556 € (pendant 3 ans)
- Les fonds versés par l'AGEFIPH : 1 262 500 € ;

P012 - Recettes conditionnées – Projets : 1,8 M€ dont 312K€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement

Un grand nombre de projets, portés par la Région, impliquent des co-financements, le plus souvent avec des collectivités partenaires et l'Etat. La prévision de réalisation des projets pour l'année 2015 nous permettent d'identifier les recettes suivantes :

En fonctionnement : 312K€

- Autres projets cofinancés : 311 995 €

Cette somme comprend la participation des collectivités sur le financement du Pavillon de l'Excellence Normande à l'occasion des jeux équestres mondiaux pour 248 995 € (cette recette était prévue en 2014, elle sera versée début 2015)

Elle prend en compte également pour 20 000 euros le co-financement par la DREAL d'une étude portant sur l'identification des sites potentiels d'accueil des déchets dangereux en cas de catastrophe naturelle.

Y est également inclus le financement de l'observatoire du Numérique à hauteur de 25K€ et la participation des CG14, CG50 et 61 pour le réseau Vikman pour 18K€

En investissement : 1,6M€

- L'opération pour compte de tiers du Pôle formations de santé : 1 267 500 € ;
- Accessibilité du PFS (participation du Conseil Général du Calvados pour 125 000 € et la ville de Caen pour 62 500 €) : 187 500 € ;
 - Financement d'une étude infrastructure 100 000 €: Un groupement de commande a été décidé par les assemblées de Haute et Basse-Normandie en octobre 2014 visant à effectuer une étude conjointe sur les infrastructures d'hébergement de services numériques (interconnexion des réseaux, data center..). La Basse-Normandie est coordonnateur du groupement. Cette étude devrait être co-financée par la Caisse des dépôts, à hauteur de 50K€ et la participation de la Haute Normandie sera de la même hauteur.

P013 - Avances et fonds d'investissement : 9,5 M€

Il s'agit du montant attendu des remboursements et prêts d'avances accordés par la Région. Au titre de 2014, les recettes attendues sont les suivantes :

- Les remboursements des fonds d'investissements Reprendre et développer 1 & 2 : 400 000 €
- Les remboursements des aides régionales aux entreprises : 8 873 788 € ;
- Le fonds régional d'investissement à la pêche : 186 055 €.

P014 - Produits du domaine : 6,5 M€

Ce sont les recettes tarifaires et de gestion, qui correspondent à l'encaissement de produits domaniaux, pour l'essentiel, mais également de remboursement de charge et de recettes liées à l'activité courante de la collectivité. Au titre de 2014, les recettes attendues sont les suivantes :

- Le fonds régional d'hébergement (FRH, ex fonds académique de rémunération des personnels d'internat - FARPI) : 4,5M € ;
 - Le produit de la location du matériel Régiolis : 1,3M€

- Les loyers et fermages : 102 460 € ;
- Les tickets repas : 242 400 € ;
- La souscription de la *Cart'@too* par les jeunes : 310 000 € ;

P015 - Autres produits divers : 3,1 M€ dont 0,938 M€ en fonctionnement, et 2,2 M€ en investissement.

En fonctionnement :

- La moyenne constatée des recettes diverses issues de reversements de trop perçus (subventions, rémunérations apprentissage, trop perçu de l'ASP), de remboursement d'assurance accidents, maladie, congé maternité, etc), de remboursement des fluides aux structures hébergées est estimée au total à 938K€

En Investissement :

- Trop versé sur des conventions routes avec l'Etat : 2 162 888 €
- Subvention pour la construction de vestiaires au CSN d'Houlegate : 30 000 €

P004- Mouvements financiers divers : reprise sur provisions TICPE Grenelle : 18,9 M€

- Une reprise de la provision TICPE Grenelle est proposée, d'un montant égal à 18 899 000 euros, correspondant au tableau ci-dessous.

Amélioration de la desserte ferroviaire bas-normande	2011 (mandaté)	2012 (mandaté)	2013 (mandaté)
Caen-Rennes	14 115 153,20	5 951 389,55	5 435 947,35
Caen-Tours	353 377,00	4 677 494,00	340 272,00
Caen-Rouen	524 510,50	117 254,40	73 284,00
Paris-Granville	13 500,00	1 178 215,56	817 656,21
Côte fleurie	787 500,00	210 000,00	-
LNP	596 110,81	70 000,00	97 096,33
Total	16 390 151,51	12 204 353,51	6 764 255,89

	année	montant	correspond à :
Reprises sur provisions	2013	666 110,81	études LNP 2011 et 2012
	2014	15 794 040,70	total dépenses 2011 moins études LNP
	2015	18 898 609,40	total dépenses 2012 et 2013 moins études LNP 2012
	Total des reprises	35 358 760,91	

Emprunt :

Le montant de l'emprunt à voter pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2015 s'élève à 85 711 192,33 euros.

La part de l'emprunt du budget primitif, hors opérations financières, et en opérations réelles représente ainsi 12,4 % des recettes, soit un pourcentage en baisse par rapport à celui du budget primitif 2013 (13,5 %).

Pour mémoire, une inscription au budget primitif ne doit être comprise à ce stade que comme une autorisation d'emprunt ouverte par le vote du budget.

Enfin, il convient également d'inscrire au présent budget une recette de 30 000 000 € liée aux opérations financières de gestion de la dette, sachant que cette recette correspond à une dépense de même montant (voir le rapport sur la dette régionale).

Il vous est proposé :

- de voter le tarif de la taxe sur les cartes grises à 35 €/CV en 2015 ;
- de voter pour 2015 l'exonération à hauteur de 100 % de la taxe sur les cartes grises des véhicules fonctionnant au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel (GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du super éthanol E85.
- de voter le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0 € en 2015 ;
- de voter les recettes du budget primitif 2015 de la Région de la manière suivante :

BP 2015 Recettes réelles		
Programmes de recettes	Fonctionnement	Investissement
P004 Mouvements financiers divers	18 899 000,00	
P006 Compensations fiscales	79 187 430,00	
P008 Dotations Etat	197 243 993,00	21 779 832,00
P009 Fiscalité à taux local	76 479 600,00	
P010 Fiscalité à taux national	158 026 186,00	
P011 Recettes conditionnées : dispositifs	17 805 737,00	13 934 384,00
P012 Recettes conditionnées : projets	311 995,00	1 555 000,00
P013 Avances et fonds d'investissement		9 459 843,00
P014 Produits du domaine	6 454 860,00	
P015 Autres produits	938 175,00	2 192 888,00
Recettes BP hors emprunt	555 346 976,00	48 921 947,00
Emprunt d'équilibre		85 711 192,33

- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Programmes divers de gestion</i>

Les dépenses imprévues

L'instruction budgétaire et comptable M71 des Régions offre la possibilité d'ouvrir une autorisation de programme (AP) et une autorisation d'engagement (AE) de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section, les crédits de paiements étant prélevés sur les dotations inscrites au budget en cas de besoin.

Il vous est proposé de voter une somme de 2 000 000 € en AP et AE pour les dépenses imprévues.

P367 - Optimiser les moyens généraux et les relations publiques

Ce programme permet d'assurer notamment les dépenses liées à l'organisation de manifestations ou de réceptions se déroulant sur le site de l'Abbaye aux Dames ou à l'extérieur, la prise en charge du gardiennage, la sécurisation des locaux ainsi que la gestion des aspects hygiène et propreté des différents sites régionaux hors lycées. De même, elle gère l'entretien de l'ensemble des véhicules.

Pour l'ensemble de ces dépenses, il vous est proposé un crédit de 614 350 €.

Par ailleurs, ce programme comprend également les frais de fonctionnement des groupes d'élus (affectation d'un local, achat de matériel de bureau, frais de documentation, de courrier et de télécommunications). Leur montant a été fixé par une délibération portant règlement intérieur des moyens affectés aux groupes d'élus adoptée lors de l'Assemblée plénière de juin 2010.

Pour ces dépenses, il vous est proposé un montant global de 57 000 € dont 52 000 € en section de fonctionnement et 4 847 € en section d'investissement.

P004 - Mouvements financiers divers

Ce programme, géré par la direction des finances et du contrôle de gestion, comporte un certain nombre d'opérations parmi lesquelles :

➤ En mouvements réels :

- Le fonds d'intervention régional : 145 000 €
Ce fonds a pour objet de permettre à la Région de s'acquitter d'un certain nombre de dépenses d'administration parmi lesquelles peuvent être citées les diverses cotisations annuelles appelées par les organismes auxquels elle a décidé d'adhérer (Association des Régions de France, ...).
- La provision TICPE grenelle : 17 000 000 €
Afin de faire face aux études liées au grand projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), il vous est proposé de provisionner une somme de 17 000 000 €.
- Etudes et prestations liées à la fonction financière : 20 500 €
- Dépenses de réceptions CESER : 14 000 €
- Frais de gestion divers : 500 €

➤ En mouvements d'ordre :

L'ensemble des opérations d'ordre sont regroupées au sein de ce programme.

L'instruction budgétaire et comptable M71 des Régions dispose de la nécessité de procéder à l'inscription d'opérations d'ordre dès le budget primitif si possible, équilibrées en dépenses et en recettes.

- Les amortissements

Les opérations d'ordre concernent notamment les amortissements des immobilisations régionales y compris les subventions d'investissement versées. Cette généralisation du champ d'amortissement constitue un principe fort de l'instruction budgétaire et comptable M71.

Au titre de l'exercice 2015, la dotation aux amortissements est estimée à 129 000 000 €.

- La reprise des subventions transférables

En parallèle à l'amortissement des immobilisations, il convient de prévoir la reprise des subventions dites transférables (2 175 000 €) et la reprise de la dotation régionale d'équipement scolaire (12 779 832 €) qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens qu'elles financent. Au total, l'estimation est de 14 954 832 € et les écritures correspondantes sont équilibrées en dépense et en recette.

- Traitement des avances sur marchés d'investissement :

La Région verse des avances aux entreprises titulaires des marchés d'investissement. Ces avances sont ensuite déduites des factures présentées par les entreprises lors de la réalisation des travaux. Lorsque ces avances sont récupérées et selon l'instruction budgétaire et comptable M71, il convient de passer des écritures d'ordre équilibrées en dépense et en recette. Pour l'exercice 2015, ce montant est estimé à 1 500 000 €.

Il vous est proposé :

de voter pour les dépenses imprévues :

- une autorisation de programme de 2 000 000 € sur le chapitre 950.
- une autorisation d'engagement de 2 000 000 € sur le chapitre 952.

Pour le programme P367 « Optimiser les moyens généraux et les relations publiques » :

- de voter au titre de ce programme une AE d'un montant de 435 650 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 435 650 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 435 650 € au titre du programme P367 Optimiser les moyens généraux et les relations publiques, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'inscrire un crédit de paiement de 562 350 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- d'inscrire un crédit de paiement de 52 000 € sur le chapitre 944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus,
- d'inscrire un crédit de paiement de 4 847 € sur le chapitre 900 Services Généraux,

Pour le programme P004 « Mouvements financiers divers » :

➤ Mouvements réels :

- d'inscrire un crédit de paiement de 180 000 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- d'inscrire un crédit de paiement de 17 000 000 € sur le chapitre 945 « Dotations aux provisions »

➤ Mouvements d'ordre :

- d'inscrire sur le chapitre 926 Transferts entre sections :
 - un montant de 14 954 832 € en dépense,
 - un montant de 129 000 000 € en recette
- d'inscrire sur le chapitre 946 Transferts entre sections :
 - un montant de 129 000 000 € en dépense,
 - un montant de 14 954 832 € en recette
- d'inscrire sur le chapitre 925 Opérations patrimoniales :
 - un montant de 1 500 000 € en dépense,
 - un montant de 1 500 000 € en recette
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou aux individualisations des crédits.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Dette de la Région</i>

Une gestion active de la dette a été mise en place depuis plusieurs années, ce qui a permis de minimiser les frais financiers. La sécurisation de la dette régionale a été une priorité, comme le démontre l'absence de recours à des produits risqués dits toxiques ou exotiques. Ainsi, au 1er janvier 2015, 100% de la dette régionale est indexée sur des taux de la zone euro, dont 98,4% sur des taux d'intérêt simples.

L'endettement de la Région a été maîtrisé sur la période 2004-2014 : en euros par habitant, la Région Basse-Normandie occupait le 7^{ème} rang des Régions de métropole les moins endettées au 01.01.2014, soit 220 € par habitant.

Le niveau de la dette est un élément important de la situation financière de la Région. L'évolution de l'encours de dette n'est pas une fin en soi, ce n'est pas un objectif fixé a priori. Au budget primitif, une inscription ne doit être comprise à ce stade que comme une autorisation d'emprunt ouverte par le vote du budget.

La dette de la Région regroupe les emprunts classiques, les lignes de trésorerie, les intérêts courus non échus et les contrats globaux de financements pluriannuels.

En 2015, les dépenses relatives à l'annuité de la dette s'élèveront à 37 879 982 € en crédits de paiement.

P005 - Optimiser la dette régionale

Investissement	Chapitre	Détail du programme	Crédits de paiement
	923	Remboursement en capital	30 371 584
		Opérations financières réelles	30 000 000
Fonctionnement	Chapitre	Détail du programme	Crédits de paiement
	943	Intérêts d'emprunts	7 508 398
		Intérêts ligne de trésorerie	64 750
		Frais divers	150 000
		ICNE	- 117 033
TOTAL			67 977 699

Evolution et structure de l'encours de dette

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours total de la dette de la Région Basse-Normandie s'élevait à 325,03 M€ (emprunts revolving inclus).

Au 31 décembre prochain, l'encours pourrait être de l'ordre de 337 M€. Ce montant tient compte, à titre prévisionnel, des prêts qui seront mobilisés en 2014 afin d'équilibrer le budget de l'exercice, compte tenu du différentiel entre les dépenses et les recettes.

Ainsi, un prêt de 75 M€ a été souscrit auprès de la BEI en juin 2014 : il sera mobilisé en partie en décembre 2014 selon les besoins de l'exercice.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2015 devrait se répartir de la façon suivante (en tenant compte du nouveau prêt indiqué ci-dessus) : 57% en taux fixe et 43% en taux variable.

Par ailleurs, un emprunt structuré souscrit auprès de DEXIA en 2004 a été renégocié en novembre 2014 : ainsi au 1^{er} janvier 2015 la Région ne possède plus qu'un seul emprunt structuré, qui ne présente actuellement aucun risque particulier, et dont le montant ne représente que 1,6% de l'encours de dette total de la Région.

Annuité d'emprunt

L'annuité d'emprunt à inscrire pour l'année 2015 s'élève à 37,88 M€ et se décompose comme suit:

- 30,37 M€ au titre de l'amortissement en section d'investissement ;
- 7,51 M€ au titre des intérêts en section de fonctionnement.

Par ailleurs, certains emprunts disposant d'une capacité revolving pourront faire l'objet de remboursements temporaires en cas d'excédents de trésorerie en cours d'exercice.

Il est donc nécessaire d'inscrire en dépenses les montants correspondants à ces éventuels remboursements, soit 30 M€.

Les mêmes montants seront également inscrits en recettes, ces emprunts étant destinés à être de nouveau tirés à leur maximum en fin d'année.

En outre, dans le cadre de la souscription de nouveaux contrats d'emprunts, la Région pourra être amenée à verser des frais de gestion divers. Il convient d'inscrire en section de fonctionnement un crédit de 150 000 € au titre de ces frais éventuels.

Lignes de trésorerie

Lors de chaque exercice budgétaire, il existe un décalage entre le rythme de perception des

recettes et le rythme de paiement des dépenses.

Dans l'optique d'une gestion de trésorerie optimale, la Région possède une ouverture de crédit court terme d'un montant de 10 M€ renouvelable annuellement, afin de subvenir aux besoins de financement apparaissant ponctuellement et de pallier ainsi d'éventuelles ruptures de paiement.

Par conséquent, afin d'assurer le paiement éventuel des intérêts de la ligne de trésorerie, il est nécessaire d'inscrire en section de fonctionnement un crédit de paiement de 64 750 €.

Il s'agit toutefois d'une mesure de précaution, afin de s'assurer que la Région soit en capacité de payer ses dépenses à tout moment sous un délai rapide.

Il peut ainsi être souligné que grâce au travail effectué sur l'optimisation de la gestion de trésorerie de la Région depuis 2013, les intérêts de la ligne de trésorerie inscrits au Budget primitif (BP) ont fortement diminué : 64 750 € au BP 2015, contre 540 000 € au BP 2014, 870 000 € au BP 2013 et 1,5 M€ au BP 2012.

De plus, il ne s'agit que de prévisions : ainsi en 2014, le recours à la ligne de trésorerie n'a finalement pas été nécessaire, la Région n'ayant ainsi payé aucune charge d'intérêts à ce titre.

Intérêts courus non échus (ICNE)

La constatation des ICNE en fin d'exercice entraîne l'émission d'un mandat sur le compte 66112. Au début de l'exercice suivant, leur contre passation se traduit par l'émission d'un mandat d'annulation.

Il convient de prévoir des crédits budgétaires seulement en dépenses pour le différentiel entre le montant des ICNE rattachés de l'exercice N et celui des charges contre-passées de l'exercice N-1. Ce différentiel peut être négatif lorsque les intérêts contre-passés en N+1 sont supérieurs aux intérêts rattachés de N.

A ce titre, le montant des ICNE de 2014 s'élevant à 1 539 744 €, celui des ICNE 2015 à 1 422 711 €, le différentiel à inscrire pour 2015 s'élève à -117 033 €.

Il vous est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 60 371 584,10 € en section d'investissement sur le chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières », dont 30 000 000 € de montants prévisionnels au titre des remboursements anticipés des emprunts revolving ;

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 7 606 114,86 € en section de fonctionnement sur le chapitre 943 « Opérations financières » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>Budget 2015 - Direction des Systèmes d'Information</i>

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Au sein du programme " Piloter et optimiser les systèmes d'information" la DSI gère 14 opérations ainsi réparties :

- La mise en œuvre de projets de Systèmes d'Information (SI), intègre les crédits nécessaires à l'achèvement des projets initiés en 2014.
- Les actions récurrentes permettant d'assurer le bon fonctionnement du système d'information

La perspective de la fusion entre les deux Régions Normandes au 1er janvier 2016, constitue un enjeu majeur pour le système d'information, la convergence des existants étant l'un des leviers de la réussite opérationnelle de la réunification. Le budget ordinaire de la DSI n'intègre pas le budget nécessaire aux travaux relatifs à la fusion, celui-ci ayant été inscrit dans un programme dédié pour une meilleure lisibilité. Pour mémoire, 505 000 € de crédits de paiement d'investissement et 75 000 € de crédits de fonctionnement ont été inscrits à ce titre pour les aspects Système d'Information de a fusion.

L'intervention de la DSI en 2015 portera également de manière substantielle sur la virtualisation des postes de travail dans les lycées, le budget nécessaire à cette opération étant inscrit dans le cadre des moyens des lycées.

En 2015, le budget ordinaire de la DSI s'établira en crédits de paiement de fonctionnement à 1 301 617 € soit -5.96 % par rapport à la cible de fonctionnement 2015 et à 835 930 € d'investissement soit -22.25 % par rapport aux crédits de paiement du CA 2013, les projets relatifs à la préparation de la fusion mobilisant également les équipes. Le montant des autorisations d'engagement s'élève à 3 602 810 € et des autorisations de programme à 1 105 000 €.

P180 - Piloter et optimiser les systèmes d'information.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	930	Piloter et optimiser les systèmes d'information AE	3 602 810 €	535 610 €
	930	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		741 006 €
	944	Crédits hors AE		25 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	900	Piloter et optimiser les systèmes d'information AP	1 105 000 €	492 000 €
	900	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		343 930 €
TOTAL			4 708 060 €	2 137 547 €

Le programme " Piloter et optimiser les systèmes d'information" permet de répondre aux deux grands enjeux du fonctionnement informatique de la collectivité, la mise en œuvre de projets de Systèmes d'Information (SI) et la conduite d'actions récurrentes permettant d'assurer le bon fonctionnement des services et son maintien en conditions opérationnelles.

La mise en œuvre de projets de Systèmes d'Information (SI)

La maturité des technologies et leur maîtrise permet d'envisager des modes d'organisation multi-sites s'appuyant sur une infrastructure robuste et des processus dématérialisés. Les projets à conduire au cours de l'année 2015 sont de fait impactés par cet enjeu.

Les opérations enregistrent les crédits projets initiés en 2014 et consistant à développer la dématérialisation des processus et procédures dans un souci de transversalité entre les services régionaux, d'amélioration du pilotage de l'action collective et de recherche de valeur ajoutée. L'achèvement de ces projets se fera bien entendu dans une optique de capitalisation et de non redondance dans le système cible.

L'opération **"SI Financier"** intègre la poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable avec la dématérialisation de l'ensemble des pièces justificatives, projet à la fois technique mais également fortement organisationnel (10 000 € en fonctionnement et 45 000 € en investissement).

L'opération **"SI RH"** intègre les coûts liés à l'hébergement de différents services applicatif de gestion partagés ainsi que de coût d'évolution de licences (25 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement)

L'opération **"SI FP"** permet de prendre en compte les projets prioritaires issus du schéma directeur sectoriel de système d'information de la direction de la formation professionnelle réalisé en 2012-2013, et notamment la poursuite de la mise en place d'extranets à disposition notamment des usagers du service public de formation professionnelle. Partagé avec la DEFPA, ce budget est pris notamment en compte par la DSI à hauteur de 95 000 € en investissement.

L'opération **"SI Décisionnel"** vise à poursuivre l'évolution du socle technique nécessaire au système d'information décisionnel dans une optique de mise en œuvre de tableaux de bord multi sources permettant d'améliorer la vision transversale de la collectivité et d'en renforcer le pilotage (30 000 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement)

L'opération **"Sites web et services en lignes"** intègre principalement l'ouverture de

nouveaux services en ligne de dépôt de demande de subventions, la mise en œuvre d'un extranet unique permettant aux usagers le dépôt des dossiers de demande de subventions régionales ou européennes. Les crédits sont inscrits à hauteur de 35 000 € de fonctionnement et de 70 930 € d'investissement.

L'opération "**SI autres projets**" intègre 10 000 € de fonctionnement et 230 000 € d'investissement destinés notamment à financer les interfaces Synergie- gestion des fonds européens, compensés partiellement par des recettes d'assistance technique.

La conduite d'actions récurrentes permettant d'assurer le bon fonctionnement du système d'information.

L'enjeu permanent de ces actions est d'optimiser les coûts d'usage tout en garantissant la fiabilité des outils et des services proposés.

L'opération "**Renouvellement récurrent des infrastructures, des parcs matériels et applicatifs**" concerne l'ensemble des dépenses destinées à garantir le maintien en conditions opérationnelles du système d'information en assurant :

- le renouvellement régulier des matériels et des logiciels de base devenus obsolètes (postes de travail, imprimantes, bureautique...)
 - le renouvellement ou l'augmentation de capacité de l'infrastructure (serveurs, réseau, téléphonie, câblage, ...) afin de permettre une adéquation avec les besoins fonctionnels et de garantir un taux de disponibilité adapté missions de la collectivité
- 325 000 € sont inscrits à ce titre en investissement.

L'opération "**Maintenances**" permet de garantir également le maintien en conditions opérationnelles du système d'information en assurant :

- la maintenance ordinaire des systèmes, des applications et des logiciels
 - l'adaptation du parc applicatif à l'évolution de besoins réglementaires
 - la fourniture et la maintenance d'un nombre limité de services mutualisés hébergés
- 449 913 € sont inscrits à ce titre en fonctionnement

L'opération "**Télécoms**" contient les frais de télécommunication des services de la collectivité et regroupe :

- les abonnements et les consommations de téléphonie fixe et mobile
- les abonnements de connexion à internet et d'interconnexion entre sites

260 000 € sont inscrits à ce titre en fonctionnement compensés partiellement par 21 000 € de recettes des occupants de certains de nos bâtiments

L'opération "**Reprographie et impressions**" intègre :

- les consommables d'impression
- la production en copie du parc copieur
- la production de copie à la reprographie centrale en interne ou via des prestations externalisées

A la suite du renouvellement du parc en investissement permettant une baisse nette des dépenses liées aux matériels, l'accent est mis sur les usages et la réduction des volumes de copies par la dématérialisation accrue des flux. 140 000 € ont été inscrits pour cette opération en fonctionnement et 20 000 € en investissement permettant le renouvellement d'une partie du parc des copieurs-multifonctions disponibles dans les services. Une recette de 4 000 € est inscrite au titre des consommations des occupants du bâtiment Efficiences.

L'opération "**Ressources documentaires**" intègre :

- les abonnements aux revues et journaux des services
- les achats de livres pour le fonds documentaire
- les redevances du droit de copie papier et électronique

Au-delà des services classiques offerts, la mise à disposition accrue de contenus numérisés constitue l'une des orientations phares du service à l'instar de services nouveaux à valeur ajoutée tels que la dématérialisation de la revue de presse. Les crédits de fonctionnement ont été limités à 140 000 €, un effort particulier étant fait sur cette opération.

L'opération "**Frais de courriers**" intègre :

- les affranchissements des plis ordinaires
- les frais d'envoi de colis

Le budget à hauteur de 180 800 € tient compte des baisses de volumes liées aux diverses dématérialisation et de l'augmentation annoncée du prix du timbre (+7%).

Enfin, il est prévu un crédit de 25 000 € afin de couvrir les besoins en matière de fonctionnement informatique et téléphonique des groupes d'élus.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme **P180 - Piloter et optimiser les SI**, une AP d'un montant de 1 105 000 €, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 492 000 €
2016 : 571 000 €
2017 : 40 000 €
2019 : 2 000 €
- d'affecter sur cette AP une tranche de 1 105 000 €, au titre du programme P180 - Piloter et optimiser les SI, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'inscrire un crédit de paiement de 835 930 € sur le chapitre 900 Services Généraux.
- de voter au titre du programme **P180 - Piloter et optimiser les SI**, une AE d'un montant de 3 602 810 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 535 610 €
2016 : 1 214 200 €
2017 : 975 000 €
2018 : 726 000 €
2019 : 152 000 €
- d'affecter sur cette AP une tranche de 3 602 810 € au titre du programme **P180 - Piloter et optimiser les SI**, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'inscrire un crédit de paiement de 1 276 616,59 € sur le chapitre 930 Services Généraux
- d'inscrire un crédit de paiement de 25 000 € sur le chapitre 944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

COMMISSION 2

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT
DURABLE, TRANSPORTS ET SOLIDARITES

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 Direction de l'Aménagement, du Développement Durable et de la Transition Energétique</i>

AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE

2014 ayant représenté une année de transition pour le démarrage de la période de programmation 2014-2020, 2015 sera l'année d'entrée en vigueur et de mise en œuvre de ces nouveaux cadres stratégiques, adossés à ceux déjà élaborés par la Région, en partenariat, pour certains, avec ses partenaires. Ainsi, s'appuyant sur les grandes orientations du Plan Stratégique Régional, le Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE, le Programme de Développement Rural (PDR) du FEADER, le contrat de plan Etat-Région (CPER), intégrant la nouvelle contractualisation de la Région avec les territoires (qu'il s'agisse des territoires ruraux ou urbains), et le CPIER Vallée de Seine adossé au Schéma d'Aménagement et de développement de la Vallée de la Seine constitueront les références pour la mise en œuvre de divers dispositifs dans les champs de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la transition énergétique, de la valorisation du patrimoine normand ou de la démographie médicale. L'apport de ces sources de financement (européen ou étatique) permettra à la Région de poursuivre, voire amplifier un certain nombre de politiques. La Région poursuivra par ailleurs ses orientations propres telles que définies dans le PSR.

Dans ces cadres généraux, on peut particulièrement souligner la déclinaison opérationnelle des politiques suivantes :

- Transition énergétique : la Région fera en 2015 émerger une structuration régionale pour la rénovation énergétique des bâtiments, en s'appuyant notamment sur un partenariat avec le Conseil Général de la Manche et le groupe bancaire BPO, dans le cadre du programme européen ELENA ;
- Gestion durable de la bande côtière : déploiement des actions de sensibilisation auprès des collectivités littorales en application de l'appel à projets lancé en 2014, et élaboration des stratégies de gestion durable de la bande côtière ;
- Mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique approuvé en juillet 2014 ;

- Mise en action du réseau régional des villes reconstruites, suite à la signature de la convention partenariale fin 2014 (atour des thèmes d'attractivité des centre-ville, d'aménagement urbain, de réhabilitation et mise en valeur de ce patrimoine particulier, etc.) ;
- Poursuite, dans un cadre rénové, de la politique relative à la démographie médicale.

Par ailleurs, à la suite du vote de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles au printemps 2014 et de la loi sur la réforme territoriale qui devrait être votée fin 2014 début 2015, il s'agira pour la Région de préparer le futur rapprochement des deux Régions Basse et Haute Normandie, en mobilisant les compétences transversales pour réaliser toute étude, diagnostic, bilan préalables nécessaires, en appui à l'ensemble des directions de la Région et, *in fine*, aux élus.

La Région se mobilisera en 2015 dans le cadre de l'année du climat et des sols, organisée au plan international en 2015.

Enfin, la Région travaillera en 2015, aux côtés de l'Etat, du CG50 et de ses autres partenaires, à la finalisation de la future gouvernance du site du Mont Saint Michel, qui entrera en vigueur début 2016, à la suite de la fin des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont fin 2015.

Le dossier de candidature pour l'inscription des plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'Unesco sera poursuivi, avec notamment la réalisation d'une étude sur la caractérisation précise du littoral des plages et des marques laissées par le débarquement. Ces éléments viendront étayer très concrètement la candidature bas-normande.

En 2015, la politique de la Région dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la Transition Energétique s'élèvera à 99 312 754 € en autorisations de programme, 13 468 435 € en autorisations d'engagement et 32 601 454,66 € en crédits de paiement.

P021 - Produire des études et des données du SIG

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	935	Produire des études et des données du SIG AE	120 000 €	80 000 €
	935	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		40 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	905	Produire des études et des données du SIG AP	100 000 €	50 000 €
	905	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		50 000 €
TOTAL			220 000 €	220 000 €

La Région élabore diagnostics et documents prospectifs à la croisée des politiques régionales (SRADDT, Livre Blanc Normandie 2020+, Plan stratégique Normandie 2025, Schéma stratégique pour le développement de la vallée de la Seine), elle développe des outils innovants d'évaluation et d'aide à la décision (SISTER, cartographie, tableaux de bord), elle mobilise services et partenaires institutionnels pour favoriser le partage des connaissances (Pôle Géomatique Normand, plateforme GéoNormandie, catalogue des études CIRCE). La production d'études, de données, leur partage en interne et en externe

ont vocation à éclairer et nourrir la décision politique et à servir de bases à l'élaboration ou à la révision des schémas programmatiques qui guident l'action de la Région.

Etudes territoriales et schémas régionaux

Dans une perspective de réunification de la Normandie et d'évolution significative des compétences territoriales, une réflexion est à engager pour penser l'aménagement et le développement durables à l'échelle du futur ensemble régional. L'année 2015 doit être mise à profit pour préparer l'élaboration d'une nouvelle stratégie territoriale pour la Normandie, dont la mise en chantier interviendra nécessairement dès que la fusion des assemblées et des administrations sera effective.

Ainsi, les phases de bilan, d'évaluation, de diagnostic, et d'état des lieux préalables à tout exercice prospectif et à toute définition d'un futur projet commun pourront être menées en 2015, en s'appuyant sur le résultat des récents travaux nés de la préparation de la programmation 2014-2020 (Diagnostic Territorial Stratégique, Stratégie de Spécialisation Intelligente, Programmes Opérationnel et de Développement Rural, Contrat de Plan Etat-Région et Contrat de Plan Interrégional Etat-Région) et de ceux organisés dans le cadre de la stratégie propre à la Région (Livre blanc, Plan Stratégique Régional, Agenda 21).

La mise en œuvre d'un chantier comme celui-ci gagnera à se construire en concertation avec les partenaires de la Région producteurs de diagnostics et de connaissances territoriales (Etats, collectivités, établissements publics, agences de développement, chambres consulaires, Université...). Pour ce faire, la Région favorisera en 2015 l'émergence d'une véritable dynamique de réseau à la faveur de l'ouverture à d'autres acteurs normands de son catalogue des études (CIRCE) et du développement de fonctionnalités nouvelles. Cette initiative viserait à offrir un cadre de discussion entre chargés d'études pour faciliter la circulation de l'information et le partage d'expériences, mettre en commun les compétences et les analyses, mieux connaître et faire connaître ce que font chacun des participants, rechercher les complémentarités dans les travaux de chacun, réfléchir ensemble aux grands enjeux de notre région.

Informations géographiques régionales

Les acteurs de l'information géographique en Basse-Normandie coopèrent depuis une dizaine d'années dans le cadre du Pôle Géomatique Normand (PGN). Ce réseau d'échanges informel, fort de plus de 80 partenaires, a permis d'initier un grand nombre d'actions de mutualisation et de partage : acquisition de référentiels, production de données, déploiement de géoweb services, organisation de rencontres et de formations... L'année 2015 marquera la mise en œuvre effective et formalisée de la nouvelle Coordination régionale de l'information géographique (CRIGE), en remplacement du PGN. Elle vise, à travers un cadre conventionnel cette fois, à :

- recenser, mutualiser et programmer les projets liés à l'information géographique ;
- coordonner les plates-formes techniques de partage de l'information géographique entre structures publiques en lien avec la plate-forme régionale GéoNormandie ;
- constituer une interface régionale cohérente vis-à-vis des instances nationales (IGN, CNIG, Afigéo) ;
- apporter une expertise sur les demandes de financement des projets relatifs à l'Information géographique et rendre compte à l'Instance de Gouvernance du Numérique ;
- accompagner les territoires dans le développement des usages de l'information géographique par la transmission de connaissances et la formation ;
- communiquer sur les enjeux et les usages de l'information géographique.

La CRIGE en place, la Région se consacrera dans ce cadre renouvelé à l'animation du

réseau et des groupes de travail œuvrant à la coproduction de référentiels métiers et à la coordination de démarches régionales en matière d'information géographique : base de données Adresses, numérisation des documents d'urbanisme, référentiel régional d'occupation du sol, cartographie de l'extension du tissu bâti, référentiel parcellaire cadastral unique (RPCU)...

P020 - Animer et développer les territoires

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	935	Animer et développer les territoires_AE	2 468 865 €	1 941 500 €
	935	Animer et développer les territoires_AE CPER	4 694 570 €	592 275 €
	935	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		779 068,60 €
	937	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		125 500 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	905	Animer et développer les territoires_AP	2 550 000 €	175 000 €
	905	Animer et développer les territoires_AP CPER	38 000 000 €	922 730 €
	905	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		8 747 175,45 €
	907	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		39 900 €
	906	Animer et développer les territoires_AP FEDER	7 800 000 €	0 €
	TOTAL		55 213 435 €	13 323 149,05 €

2015 : une année de montée en puissance pour la contractualisation territoriale

Le Plan Stratégique Régional fixe en son objectif 6 l'ambition de développer les solidarités territoriales et un nouvel équilibre territorial, chacune des composantes urbaine et rurale se nourrissant l'une l'autre, au bénéfice de chacune. C'est ainsi que la Région a déployé depuis plusieurs années une politique territoriale active, tant vers les territoires ruraux que vers les agglomérations et villes moyennes, mais également en s'appuyant sur des grands projets fédérateurs pour la région (programmes mobilisateurs 3 et 11 du PSR).

Une nouvelle contractualisation territoriale 2014-2020 appuyée sur les cadres européen, national et régional

Après une phase d'élaboration des nouveaux contrats d'action territoriaux menée entre les territoires et la Région en 2014, ceux-ci seront signés et mis en œuvre en 2015, marquant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique territoriale de la Région dont l'enveloppe 2014-2020 a été portée à 38 M€ pour les crédits d'investissements dédiés.

Ces contrats, qui identifient les objectifs partagés d'aménagement et de développement du territoire, traduisent la convergence des orientations stratégiques de la Région (exprimées par le plan stratégique régional), de l'Union européenne (exprimées par les programmes opérationnels bas normands) et des territoires (exprimée dans leur propre stratégie de développement).

Les contrats d'action territoriale incluront un volet spécifique relatif aux cinq communautés urbaines et d'agglomération, qui sera articulé avec l'« investissement territorial intégré » (ITI) du Programme opérationnel FEDER, et aux 16 « villes moyennes » (pôles urbains de plus de 4000 emplois dans un bassin de vie de plus de 15 000 habitants, selon la définition retenue dans l'étude du CESER en 2011).

Les contrats seront également articulés avec la mesure LEADER du FEADER (dont l'enveloppe a été doublée par rapport à la période 2007-2013 et portée à 30 M€), pour les territoires qui seront sélectionnés comme nouveau « groupe d'action locale » (GAL) à l'issue de l'appel à candidatures LEADER lancé fin avril 2014. Une première phase de sélection devrait être achevée début 2015 sous réserve de l'approbation du Programme de Développement Rural, et une seconde phase sera lancée au premier trimestre 2015. Après la phase d'élaboration et de signature des conventions, les nouveaux GAL pourront vraisemblablement programmer le soutien en FEADER aux projets locaux concrétisant leur stratégie de développement à partir du second semestre de l'année.

Sur la base de la répartition des 38 M€ entre les territoires, adoptée en mars et avril 2014, et des objectifs partagés d'aménagement et de développement identifiés dans les contrats d'action territoriale, un soutien régional pourra être apporté aux projets présentés par les territoires, dans le cadre d'une revue de projets annuelle.

Conformément à l'engagement pris lors du vote de la délibération de novembre 2013 sur les objectifs et les principes de la nouvelle contractualisation régionale, le soutien à l'ingénierie territoriale sera maintenu pour faciliter l'animation nécessaire à la mise en œuvre des contrats ainsi que, plus spécifiquement, pour favoriser l'émergence et la réalisation des projets éligibles aux fonds européens. Il sera toutefois demandé aux territoires d'intégrer dans ces enveloppes d'ingénierie définies selon les nouvelles modalités présentées à l'AP de novembre 2014, l'animation en faveur de la transition énergétique.

L'animation du réseau rural régional sera poursuivie également dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Rural du FEADER, pour favoriser la mise en œuvre de celui-ci par l'ensemble des acteurs concernés du monde rural et assurer l'animation et la mise en réseau des nouveaux GAL.

Projets métropolitains

Pour les projets métropolitains, 2015 est une année de poursuite des engagements de la Région :

- Participation des services de la Région aux conseils d'administration de la SHEMA, de SPLA Caen Presqu'île et de Normandie Aménagement
- Pour la Presqu'île de Caen : suite de la programmation du projet choisi au printemps 2013 et du marché lancé par la SPLA Caen Presqu'île qui se terminera en 2015, suivi des impacts du projet pour la gare et sur la filière nautisme entre autres.

Parcs naturels régionaux

2015 sera la première année de mise en œuvre des nouveaux contrats triennaux entre la Région et les trois Parcs naturels régionaux (PNR) bas-normands. Ces contrats, approuvés par l'Assemblée plénière de la Région de décembre 2014, ont été établis en cohérence avec les objectifs régionaux et identifient les priorités thématiques sur lesquelles chaque PNR compte se mobiliser plus particulièrement au cours des trois prochaines années pour répondre aux objectifs de sa Charte.

Les Haras du Pin et de Saint Lô

La Région, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, le Département de l'Orne et l'Etat ont entamé une réflexion globale sur l'avenir du Haras du Pin, dans le cadre plus large de la réflexion sur l'avenir des 2 Haras nationaux de la région (Le Pin et Saint-Lô). Après la

création d'un Etablissement Public Administratif par décret à l'automne 2014, 2015 verra la mise en place de cette nouvelle gouvernance et le lancement d'un plan pluri-annuel d'investissement qui permettra de donner un nouvel élan au domaine du Haras National du Pin, tout en confortant les activités existantes sur le site. D'ores et déjà, il est envisagé, dans le prolongement de l'organisation de certaines épreuves des Jeux Equestres Mondiaux 2014, d'accueillir dès 2015 un concours international d'attelage.

Candidature des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Première étape incontournable, la candidature relative aux Plages du Débarquement a été inscrite en avril 2014 sur la liste indicative française. L'élaboration d'un dossier de candidature permettant d'être déposé dans les meilleurs délais auprès de l'UNESCO sera poursuivie en 2015. Ce travail comprend notamment la mise en place des études complémentaires nécessaires dans l'objectif d'élaborer, notamment, un plan de gestion répondant aux exigences de protection et de conservation édictées dans la Convention du patrimoine mondial. Une étude importante sera ainsi réalisée en 2015, comprenant un recueil des données existantes de caractérisation du littoral des plages. Ces données seront complétées en tant que de besoin par des recherches supplémentaires. Elles seront particulièrement étoffées en ce qui concerne la caractérisation des sites du port artificiel d'Arromanches et de la batterie de Longues.

P022 - Soutenir le grand projet Mont Saint Michel

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	937	Soutenir le grand projet Mont Saint Michel AE	700 000 €	700 000 €
TOTAL			700 000 €	700 000 €

En 2014, les travaux d'aménagement hydraulique se sont poursuivis et le pont passerelle terminé a été ouvert à la circulation. Les travaux de démolition de l'actuelle digue route et d'aménagement des espaces publics du lieu-dit de La Caserne sont engagés. Ces dernières grandes étapes marquent la fin des grands travaux d'investissement pour redonner à l'île du Mont Saint Michel son caractère maritime. Les missions de travaux de l'actuel syndicat mixte s'achevant, une réflexion a été menée en 2014 pour établir les conditions de mise en œuvre des modalités de gouvernance entre l'Etat et les collectivités pour assurer le fonctionnement des ouvrages construits à compter du 1^{er} janvier 2016.

P210 - Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	935	Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines AE	320 000 €	44 192,31 € €
	935	Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines AE CPER	1 200 000 €	94 150 €
	935	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		265 255,09 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	905	Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines AP	1 400 000 €	185 000 €
	905	Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines AP CPER	4 800 000 €	200 000 €
	905	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		3 936 014,91 €
	906	Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines AP FEDER	5 000 000 €	200 000 €
TOTAL			12 720 000 €	4 924 612,31 €

Politique de la ville

La Région a, en 2014, travaillé avec les agglomérations bas-normandes à l'élaboration de stratégies urbaines intégrées, au travers du lancement d'un appel à projets "Investissements Territoriaux Intégrés ITI", dans le cadre du futur programme opérationnel FEDER. La déclinaison opérationnelle de ces stratégies ITI débutera en 2015. Cette politique d'investissement est complétée de la politique "La Région dans tous ses quartiers", lancée en 2014, qui s'adresse aux populations des quartiers défavorisés pour conduire des projets liés à la santé, l'insertion, l'emploi, la formation, la culture et le sport. La Région sera associée en 2015 à la mise en œuvre de la politique de la ville conduite par l'Etat.

Un club des "villes reconstruites" bas-normandes a été lancé en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, l'ADEME et la Caisse des dépôts pour marquer l'urgence d'une intervention publique coordonnée sur les centres des villes moyennes bas normandes, en particulier celles détruites lors de la Bataille de Normandie de 1944. En effet, celles-ci se vident de leurs habitants, commerces et services, perdant ainsi leur attractivité. Ce sujet constitue un enjeu d'aménagement du territoire pour notre région. Il s'agit de mener une réflexion commune et de faire bénéficier aux collectivités des connaissances et outils existants et d'échanger sur les pratiques dans le cadre d'un réseau.

Habitat solidaire et durable (volet solidaire)

Le volet « solidaire » de la politique Habitat Solidaire et Durable s'illustre notamment au travers de la réalisation de logements locatifs sociaux BBC dans les centres bourgs, du dispositif « logement des jeunes » et du Fonds de minoration foncière.

Logement des jeunes

La politique 1 jeune, 1 logement s'articule autour de quatre axes :

- soutenir l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), l'association tête de réseau « Habitat Jeunes » et développer les partenariats ;
- favoriser le déploiement et la pérennisation de services dédiés au logement des jeunes (services de type CLLAJ : Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) ;
- soutenir les initiatives et les expérimentations des territoires ;
- favoriser la communication autour des dispositifs existants, aujourd'hui peu connus des jeunes et des acteurs locaux.

En outre, la Région s'est engagée à développer l'@too logement dans le cadre de la cart@too qui offre une aide financière à la première installation aux moins de 25 ans.

Foncier

Concernant le foncier, la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie a pris fin en décembre 2014 et sera renouvelée pour la période 2015-2020, le FEDER étant fortement mobilisé pour une intervention sur les friches. L'objectif de la convention est de pérenniser et de consolider les dispositifs :

- Fonds friches d'activité économique
- Fonds d'intervention sur l'habitat dégradé
- Observatoires fonciers locaux
- le préaménagement de vastes sites en déshérence nécessitant des investissements publics préalables à leur réaménagement dans le cadre d'un bilan d'aménagement déficitaire.

Il s'agit également de pouvoir renforcer l'action de la Région dans le secteur économique, en mobilisant les outils de l'EPFN au bénéfice de la création/reprise/transmission/développement d'entreprises.

En Mars 2015, la Région sera de nouveau partenaire du Mois de l'Architecture en Basse Normandie, qui sera l'occasion de valoriser les travaux réalisés dans le cadre des politiques de rénovation urbaine et d'Habitat Solidaire et Durable (HSD), et par la Région en tant que Maître d'Ouvrage.

P310 - Favoriser l'accès à la santé

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	934	Favoriser l'accès à la santé_AE	130 000 €	130 000 €
	934	Favoriser l'accès à la santé_AE CPER	180 000 €	30 000 €
	934	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		38 777 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	904	Favoriser l'accès à la santé_AP	82 839 €	82 839 €
	904	Favoriser l'accès à la santé_AP CPER	4 500 000 €	77 557 €
	904	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		426 618,99 €
TOTAL			4 892 839 €	785 791,99 €

Actions sanitaires

Il s'agit de la politique contractualisée au titre du « Plan Hôpital 2007 » (équipements des établissements sanitaires en scanners, imagerie médicale...). Afin de répondre aux engagements pris par la Région, les crédits nécessaires à la gestion des avances remboursables sont inscrits au BP 2015 en dépenses et en recettes.

Démographie médicale

Au titre des politiques de Santé, la politique de création de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoire (PSLA) sera poursuivie pour la période 2015-2020 en lien avec le FEADER, dans un cadre toutefois rénové. Il s'agira notamment d'encourager encore plus fortement la mutualisation des ressources et équipements, par des bonifications des aides accordées. Par ailleurs, afin d'encourager les étudiants en médecine à se tourner vers la médecine générale, la Région poursuivra son soutien auprès de ces étudiants à la réalisation de leur stage dans un pôle de santé libéral et ambulatoire, en médecine générale.

Actions de prévention santé

La Région poursuivra en 2015 son intervention en faveur de l'observation de la santé, au travers du soutien apporté à l'Observatoire Régional de la Santé, ainsi qu'en soutenant des actions de solidarité portées par des associations de la région.

P150 - Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	937	Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie AE	1 180 000 €	280 000 €
	937	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		758 000 €
	936	Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie AE FEDER	500 000 €	100 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	907	Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie AP	7 400 000 €	2 987 500 €
	907	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		2 569 701,61 €
	906	Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie AP FEDER	26 359 915 €	2 900 000 €
TOTAL			35 439 915 €€	9 595 201,61 €

La transition énergétique est un des 9 objectifs du PSR, et le programme mobilisateur 4 fixe les objectifs en ce qui concerne la production d'énergies renouvelables, mais également le leadership de la Basse-Normandie en termes de rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que l'implication des territoires dans cette transition.

Dans le cadre du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) co-élaboré avec l'Etat en 2013 et approuvé par la Région, et de sa déclinaison dans son Plan climat énergie territorial (PCET), la Région mène des politiques ambitieuses dans le domaine de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Le partenariat noué avec l'ADEME sera reconduit et les aides du Programme Défi'NeRgie Basse-Normandie initié en 2006 seront adaptées. Elles prendront en compte la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens FEDER et FEADER, pour lesquels la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique constituent des priorités majeures.

Economies d'énergie

Les dispositifs d'aides mobilisés dans ce volet sont conjoints entre l'ADEME et la Région, dans le cadre du Programme Défi'NeRgie Basse-Normandie. Ils concernent principalement des diagnostics énergétiques, des investissements des entreprises en matière de maîtrise de l'énergie et des opérations exemplaires de construction ou de rénovation de bâtiments performants énergétiquement et durables.

Habitat Solidaire et durable (volet durable)

L'objectif de la Région sur ce volet est la massification des rénovations thermiques performantes des logements. Les enjeux de renchérissement du coût de l'énergie et de lutte contre le changement climatique nécessitent d'accélérer le rythme de ces rénovations. C'est l'enjeu de la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif au Plan bâtiment durable régional et au

Plan de rénovation énergétique de l'habitat signé en avril 2014.

Les moyens mis par la Région au service de cet objectif incluent notamment le Fonds régional éco-habitat social (FORES), qui aide les bailleurs sociaux à rénover leurs logements de manière performante énergétiquement, ainsi que le nouveau dispositif Chèque éco-énergie Basse-Normandie. Ce dernier a été initié courant 2014 pour aider les propriétaires privés de logements individuels à financer leurs travaux de rénovation thermique (y compris les rénovations globales BBC) et l'installation de poêles à bois.

Au-delà des aides directes aux projets, la Région prévoit de renforcer la mobilisation et la coordination des acteurs du territoire concernés par l'enjeu de la massification de la rénovation énergétique des logements. C'est l'objectif de l'engagement de la Région, en coopération avec le Conseil général de la Manche et la Banque Populaire de l'Ouest, dans le programme ELENA de la Commission Européenne (European Local Energy Assistance). Il vise à agir simultanément sur les trois pôles complémentaires de services aux particuliers souhaitant rénover efficacement leur logement : en confortant le conseil et l'accompagnement des particuliers, en accentuant la montée en compétence et la qualité de l'offre des professionnels du bâtiment, et en faisant émerger de nouvelles offres de financement adaptées aux travaux de rénovation thermique. Au final, l'objectif est de permettre aux particuliers bas-normands de disposer d'une offre de rénovation énergétique de l'habitat la plus simple et la plus intégrée possible.

Energies renouvelables

La Région mettra en œuvre les dispositifs d'aides aux énergies renouvelables tels que révisés fin 2013, notamment en faveur du bois-énergie et de la méthanisation, priorités de développement identifiées dans l'Agenda 21, aux côtés des énergies marines renouvelables.

Politique énergétique territoriale

Lancé fin 2013 sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des EPCI, le dispositif « Territoires en transition énergétique en Basse-Normandie » conçu par la Région et l'ADEME abordera sa phase opérationnelle, avec la sélection des territoires concernés. Ce programme doit favoriser l'émergence de dynamiques locales sur ce thème, avec l'élaboration concertée d'un programme d'actions concrètes et cohérentes visant à la fois la réduction des consommations, la gestion durable des ressources locales, la production d'énergie renouvelable et le développement économique local. Le soutien mis en place porte sur l'accompagnement technique pour l'élaboration du scénario et du programme d'actions de transition, ainsi que sur un financement à taux bonifié des actions inscrites à ce programme (et éligibles aux régimes d'aides régionales). Les aides correspondant à l'animation sur ce thème sont intégrées à l'enveloppe d'animation territoriale.

P151 - Préserver les ressources naturelles et les milieux

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	937	Préserver les ressources naturelles et les milieux_AE	1 500 000 €	904 800 €
	937	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		708 330,64 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	907	Préserver les ressources naturelles et les milieux_AP	1 320 000 €	314 000 €
	907	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		626 041,24 €
TOTAL			2 820 000 €	2 553 171,88 €

Air

Dans le domaine de la qualité de l'air, la Région soutient les actions de surveillance de la qualité de l'air sur son territoire et accompagne la mise en œuvre d'actions sur l'air intérieur et extérieur, intégrés dans le volet Air du Schéma Régional Climat Air Energie. En 2015, elle poursuivra le projet QAIL sur la Qualité de l'air intérieur des lycées (lauréat de l'appel à projets national ACT-AIR 2014 de l'ADEME) engagé en 2014, en particulier par la formation des personnels des lycées à cette problématique et à la diffusion des résultats et des outils issus de l'expérimentation aux autres collectivités bas-normandes.

Déchets dangereux

La Région a la responsabilité du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) adopté fin 2009. En 2015, la Région élaborera notamment un nouveau volet « déchets post-catastrophes naturelles » (application des dispositions du décret n°2011-828 du 11 juillet 2011) pour lequel une étude conjointe avec la DREAL (dans le cadre de la révision du Plan Polmar-Terre) sur les sites d'entreposage temporaires a été engagé fin 2014.

Elle poursuivra également l'animation du Comité consultatif régional chargé de suivre sa mise en œuvre et contribuera à celle-ci notamment au travers de l'organisation de la gestion des déchets dangereux dans les lycées.

Eau (y compris inondations)

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, l'action de la Région s'inscrit dans le programme *EAU'bjectif Basse-Normandie* approuvé en 2006 et dont les orientations convergent avec les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau : reconquête et préservation de la qualité des eaux et milieux aquatiques à moyen et long terme.

La Région s'appuie pour cela sur des partenariats avec les deux Agences de l'Eau de son territoire (celui avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne devant être renouvelé en 2015), sur l'association régionale Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER), ainsi que sur les structures locales animatrices des SAGE et les maîtres d'ouvrages de plan programmes globaux de restauration de cours d'eau à l'échelle des bassins versants pilotés par des techniciens de rivière.

Dans les autres domaines d'intervention (risques d'inondation, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales), la Région n'apporte un soutien qu'à des actions ciblées telles que par exemple les actions prenant en compte les phénomènes d'inondations à l'échelle du bassin versant en incluant la prévention.

Littoral

Poursuivant la mise en œuvre de son nouveau cadre d'intervention en matière de gestion durable de la bande côtière adopté fin 2012, la Région a lancé en 2014 son appel à projets « Notre littoral pour demain » auprès des collectivités locales souhaitant s'engager dans l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière, sur le long terme et à une échelle géographique pertinente. Vu l'intérêt manifesté par les collectivités bas-normandes, la Région ouvrira à nouveau cet appel à projets en 2015 afin de pouvoir accompagner un plus grand nombre de territoires dans cette réflexion sur leur devenir à long terme dans un contexte de changement climatique et d'exposition au risque de submersion marine.

La Région poursuivra également ses actions en faveur de la connaissance (Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard, GIP Seine-aval) et de la préservation du littoral (Syndicat Mixte Littoral Normand, structure porteuse de la délégation normande du Conservatoire du littoral dont les deux Régions normandes sont également membres).

Réserves naturelles régionales et biodiversité

En matière de biodiversité, la Région poursuivra sa politique volontariste en déclinaison de sa Stratégie régionale approuvée en 2007. A compter de 2015, cette politique pourra faire l'objet de cofinancements du FEADER.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), approuvé par la Région puis par arrêté préfectoral en juillet 2014, commencera d'être mis en œuvre, notamment par le déploiement des indicateurs de suivi, des actions de formation à destination des collectivités et bureaux d'études en urbanisme et l'organisation avec la DREAL de la 4^{ième} édition des rencontres régionales pour la biodiversité sur le thème du bocage.

Les quatre Réserves Naturelles Régionales créées feront l'objet d'opérations de gestion, sur la base des plans de gestion approuvés pour chacune d'entre elles.

Suite à son agrément fin 2014 par le Préfet et le Président de Région, la Région signera une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels en s'appuyant sur son Plan d'actions quinquennal 2014-2018.

Enfin, la Région poursuivra avec la DREAL la réflexion sur la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité, en intégrant la perspective de rapprochement des régions Basse et Haute Normandie.

P152 - Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable

Au travers de son Agenda 21 révisé, adopté fin 2013, la Région a réaffirmé son action en faveur du développement durable. Le PSR reprend d'ailleurs, dans ses programmes mobilisateurs, bon nombre des actions de l'Agenda 21. Début 2015, la Région déposera auprès de l'Etat une demande de reconnaissance nationale de son Agenda 21 régional.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	937	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable AE	475 000 €	345 000 €
	937	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		118 171,82 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	907	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable AP	0 €	0 €
	907	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		36 356 €
TOTAL			475 000 €	499 527,82 €

Agenda 21

Dans ce souci permanent de mobilisation du plus grand nombre, la Région, au travers de son nouveau plan d'actions de **l'Agenda 21**, poursuivra son accompagnement aux acteurs du territoire qui s'engagent dans des démarches globales de développement durable à leur échelle, à la fois en prolongeant ses dispositifs de soutien individuel (collectivités pour leur propre Agenda 21, structures d'éducation et de formation pour leur démarche de développement durable, etc.) et d'accompagnement technique aux réseaux d'acteurs. Elle mettra également en place une animation régionale inter-réseaux afin de développer les échanges d'expériences et de valoriser les actions menées par les différents acteurs du territoire.

La Région veillera à renforcer son rôle de coordinateur. Cela passera à la fois par l'animation de rencontres physiques (Assises régionales du développement durable, réunions collectives, rendez-vous d'échanges) mais aussi par la mise en place d'un réseau social professionnel destiné à favoriser l'interconnaissance, le dialogue et la mutualisation d'actions entre les acteurs. Les thématiques repérées comme nécessitant une coordination transversale seront travaillées en associant étroitement les partenaires ou directions concernées. En interne, le travail d'accompagnement auprès des directions se poursuivra. Il vise à renforcer l'intégration du développement durable dans l'ensemble des dispositifs et politiques qu'elles mettent en œuvre, tout en favorisant l'appropriation du sujet pour un fonctionnement responsable de l'administration.

Education à l'environnement et au développement durable

La Région continuera à favoriser l'engagement des Bas-Normands en faveur du développement durable, par son soutien à **l'éducation au développement durable**. Les différents dispositifs mis en place dans ce sens depuis 2005 seront reconduits :

- contractualisation pluriannuelle avec les têtes de réseau associatives (Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement, Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire, Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) ;

- appel à projets « Associations-nous pour un développement durable » en direction des associations de tous les secteurs ;
- appui ponctuel à des actions de communication en matière de développement durable ;
- accompagnement des organisateurs d'éco-événements.

Covoiturage

La politique de promotion du covoiturage engagée depuis 2011, pour 3 ans, notamment auprès des salariés des entreprises bas-normandes dans leurs trajets domicile-travail, a porté ses fruits, avec 450 conventions signées avec des entreprises, pour promouvoir la pratique du covoiturage dans les trajets domicile-travail. La Région soutiendra en 2015 la poursuite du développement du covoiturage.

L'Institut régional du développement durable (IRD2)

Mis en place en 2010 sous l'impulsion de la Région Basse-Normandie et de l'Université Caen-Basse-Normandie, l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) a pour missions d'assurer l'interface entre chercheurs, acteurs du territoire et grand public, de capitaliser et valoriser les expériences des territoires, et de mettre à disposition une capacité d'éclairage scientifique au service des politiques publiques régionales.

La Région poursuivra son soutien à l'Institut régional du développement durable (IRD2) et s'impliquera dans les événements et ateliers thématiques qu'il organisera.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AE d'un montant de 2 468 865 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 1 941 500 €
 - 2016 : 310 000 €
 - 2017 : 217 365 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AE CPER d'un montant de 4 694 570 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 592 275 €
 - 2016 : 820 459 €
 - 2017 : 820 459 €
 - 2018 : 820 459 €
 - 2019 : 820 459 €
 - 2020 : 820 459 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AP d'un montant de 2 550 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 175 000 €
 - 2016 : 1 225 000 €
 - 2017 : 1 100 000 €
 - 2018 : 50 000 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AP CPER d'un montant de 38 000 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 922 730 €
2016 : 2 600 000 €
2017 : 4 000 000 €
2018 : 8 000 000 €
2019 : 8 000 000 €
2020 : 14 477 270 €

- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AP FEDER d'un montant de 7 800 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2016 : 1 500 000 €
2017 : 1 500 000 €
2018 : 1 500 000 €
2019 : 1 800 000 €
2020 : 1 500 000 €

- de voter au titre du programme « P021- Produire des études et des données SIG », une AE d'un montant de 120 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 80 000 €
2016 : 40 000 €

- de voter au titre du programme « P021- Produire des études et des données SIG », une AP d'un montant de 100 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 50 000 €
2016 : 43 400 €
2017 : 6 600 €

- de voter au titre du programme « P022- Soutenir le grand projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel », une AE d'un montant de 700 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 700 000 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AE d'un montant de 320 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 44 192,31 €
2016 : 90 000 €
2017 : 105 807,69 €
2018 : 80 000 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AE CPER d'un montant de 1 200 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 94 150 €
2016 : 125 457 €
2017 : 180 850 €
2018 : 199 543 €
2019 : 200 000 €
2020 : 400 000 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AP d'un montant de 1 400 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 185 000 €
2016 : 315 000 €
2017 : 211 763,29 €

2018 : 200 000 €
2019 : 488 236,71 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AP CPER d'un montant de 4 800 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 200 000 €
2016 : 400 000 €
2017 : 700 000 €
2018 : 800 000 €
2019 : 800 000 €
2020 : 1 900 000 €
- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AP FEDER d'un montant de 5 000 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 200 000 €
2016 : 1 000 000 €
2017 : 1 000 000 €
2018 : 1 000 000 €
2019 : 1 000 000 €
2020 : 800 000 €
- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AE d'un montant de 130 000 €, sur le chapitre 934, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 130 000 €
- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AE CPER d'un montant de 180 000 €, sur le chapitre 934, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 30 000 €
2016 : 30 000 €
2017 : 30 000 €
2018 : 30 000 €
2019 : 30 000 €
2020 : 30 000 €
- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AP d'un montant de 82 839 €, sur le chapitre 904, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 82 839 €
- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AP CPER d'un montant de 4 500 000 €, sur le chapitre 904, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 77 557 €
2016 : 227 557 €
2017 : 427 557 €
2018 : 677 557 €
2019 : 750 000 €
2020 : 2 339 772 €
- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AE d'un montant de 1 180 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 280 000 €
2016 : 425 000 €

2017 : 325 000 €

2018 : 150 000 €

- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AE FEDER d'un montant de 500 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 100 000 €

2016 : 100 000 €

2017 : 100 000 €

2018 : 100 000 €

2019 : 100 000 €

- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AP d'un montant de 7 400 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 987 500 €

2016 : 2 700 000 €

2017 : 1 025 000 €

2018 : 487 500 €

2019 : 200 000 €

- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AP FEDER d'un montant de 26 359 915 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 900 000 €

2016 : 4 400 000 €

2017 : 4 400 000 €

2018 : 4 400 000 €

2019 : 4 400 000 €

2020 : 5 859 915 €

- de voter au titre du programme « P151- Préserver les ressources naturelles et les milieux », une AE d'un montant de 1 500 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 904 800 €

2016 : 537 500 €

2017 : 57 700 €

- de voter au titre du programme « P151- Préserver les ressources naturelles et les milieux », une AP d'un montant de 1 320 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 314 000 €

2016 : 591 000 €

2017 : 315 000 €

2018 : 100 000 €

- de voter au titre du programme « P152- Promouvoir le développement durable », une AE d'un montant de 475 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 345 000 €

2016 : 75 000 €

2017 : 45 000 €

2018 : 10 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 14 265 920,36 € sur le chapitre 905 - Aménagement des territoires ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 3 836 441 € sur le chapitre 935 - Aménagement des territoires ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 6 573 498,85 € sur le chapitre 907 - Environnement ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 3 939 802,46 € sur le chapitre 937 - Environnement ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 587 014,99 € sur le chapitre 904 – Santé et action sociale ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 198 777 € sur le chapitre 934 – Santé et action sociale ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 3 100 000 € sur le chapitre 906 – Gestion des fonds européens ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 € sur le chapitre 936 – Gestion des fonds européens ;
- d'affecter sur l'AE P022 « Soutenir le grand projet du Mont Saint Michel » un montant de 700 000 € au titre de l'opération P022O002 « Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Transports</i>

Grâce à l'adoption, par la Région, du plan « Rail 2020 » le 25 juin 2009, la Basse-Normandie a affirmé sa volonté de développer le transport ferroviaire et d'en faire sa priorité.

Dans le cadre de la mission pilotée par l'Etat sur le projet de la Ligne Nouvelle Paris – Normandie, la Région Basse-Normandie est engagée dans le cofinancement du programme d'études en vue de la future enquête publique.

L'année 2015 sera marquée par la poursuite d'un investissement lourd : l'achat de 15 matériels d'avenir pour la ligne Paris-Granville et la mise en service du nouvel aménagement du dépôt à Granville pour assurer la maintenance de ce matériel.

Par ailleurs, l'année 2015 verra la poursuite des travaux d'infrastructure déjà engagés sur les sections ferroviaires Caen-Le Mans-Tours et des actions d'amélioration de la ligne Paris-Granville ainsi que la poursuite des travaux de mise en accessibilité des gares du réseau TER.

Dans le domaine des services TER, l'année 2015 sera marquée par:

- la valorisation du produit billettique « Onygo ! » sur le réseau TER,
- la valorisation de la gamme tarifaire pour le réseau TER,
- la valorisation des dessertes TER,
- la valorisation du système d'information multimodale *Commentjyvais.fr*,
- la valorisation de la politique d'incitation à l'usage du vélo.

Dans le domaine routier, 2015 sera marquée par la poursuite des travaux sur les derniers grands projets routiers du PDMI, notamment le BP Nord et sur les routes départementales d'intérêt régional, telles que celles inscrites au sein de la convention Orne.

En cette période de crise, ces engagements financiers correspondent à une stratégie volontariste et ambitieuse qui doit constituer un levier fort pour

l'économie et l'emploi de notre région. Ils vont se traduire par une politique de grands travaux publics permettant la modernisation des infrastructures ferroviaires en Basse Normandie.

Parallèlement, la Région va limiter ses efforts sur les routes à ses engagements contractuels pour se consacrer à ses compétences ferroviaires.

Enfin, la Région poursuivra le développement des services à l'utilisateur du réseau ferroviaire (information, tarification, accueil en gare...) dans une perspective intermodale.

En 2015, la politique de la Région dans le domaine des transports s'élèvera à 31 130 570 € en Autorisation de Programme, 69 577 918 € en Autorisation d'Engagement, 114 288 222 € en Crédits de Paiement.

P360 - Concrétiser le grand projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Concrétiser le grand projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie AP	1 800 000 €	0 €
	908	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		913 223 €
TOTAL			1 800 000 €	913 223 €

Le projet de Ligne Nouvelle Paris – Normandie est indispensable au développement de notre Région. Il s'appuie sur des objectifs majeurs :

- Renforcer l'attractivité de la Région,
- dynamiser ses relations avec l'Île de France,
- améliorer l'interconnexion à la plateforme aéroportuaire de Roissy et au réseau grande vitesse national et européen.

A la suite du débat public qui s'est achevé en février 2012, les études préalables à l'enquête d'utilité publique doivent se poursuivre en visant la réalisation du projet global : les sections Paris-Mantes, le nœud de Rouen et sa nouvelle traversée et Mantes-Evreux dans une première phase et le reste du projet dans un second temps.

D'un point de vue opérationnel, RFF pilotera en 2015 le programme d'études en vue de la future enquête publique et de la prise en compte des mesures conservatoires LNPN au titre du prolongement d'Eole à l'ouest. La Région Basse-Normandie sera associée en tant que co-financier de ces études. Le montant programmé pour 2015 tient compte des conclusions de la commission 21, avec un phasage des travaux dans le temps.

Par ailleurs, la Région provisionne les recettes de la TIPP Grenelle pour ce projet.

P361 - Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	938	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs AE	69 517 918 €	65 134 366 €
	938	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		2 203 960 €
	938	Autres crédits hors AE		72 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs AP	619 000 €	190 000 €
	906	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs AP	154 750 €	0 €
	TOTAL		70 291 668 €	67 600 326 €

La Région et la SNCF entendent amplifier les efforts entrepris afin de réaliser un saut qualitatif dans le niveau de service rendu aux usagers du TER Basse-Normandie et développer l'usage du TER bas-normand.

Convention TER CRBN/SNCF

Pour l'année 2015, le montant de la contribution à verser à la SNCF sera de l'ordre de 63,4 M€.

Le montant de la compensation financière allouée par l'Etat à la Région pour l'exploitation des services TER et la mise en œuvre des tarifications nationales sur le réseau est quant à elle estimée à 32,1 M€.

Par ailleurs, la mise en service des matériels régiolis sur la ligne Paris-Granville permettra à la Région de percevoir un loyer de 1,3 M€.

Les travaux autour de l'intermodalité sont toujours au cœur de l'action de la Région afin de promouvoir l'utilisation des transports publics en les rendant simples et attractifs. L'année 2015 sera marquée par la poursuite des développements autour du site d'information multimodale Commentjyvais.fr et du système billettique sur le réseau TER.

Dessertes routières TER

Les dessertes routières de La Manche, de l'Orne et de la Côte Fleurie font l'objet de marchés publics gérés par la Région pour un coût annuel estimé à 1,4 M€ en 2015.

Billettique

L'année 2015 sera marquée par la poursuite du développement de la billettique sur le territoire, avec la volonté d'élargir l'utilisation du produit. Il est prévu à cet effet un budget de 190 000 €.

Tarifications TER

La Région Basse-Normandie subventionne le fonctionnement de la gamme tarifaire déployée en 2006-2008 sur le réseau TER. Cette gamme comporte un volet social « Solidari'ter » visant à garantir l'accessibilité de tous aux transports publics, un volet commercial destiné au grand public « Liber'ter », un volet commercial destiné au public jeune « Boos'ter » et un volet commercial destiné au public de loisirs « Visi'ter » visant à rendre le TER attractif.

Cette gamme régionale, déclinée en abonnements et cartes de réduction, connaît un succès important auprès des bas-normands et mobilisera des crédits régionaux à hauteur de 1,9 M€ en 2015.

La gamme commerciale se décline, par ailleurs, en gamme tarifaire multimodale grâce aux

partenariats mis en place avec les Autorités Organisatrices de Transports Urbains.

En 2015, la Région continuera ses actions de promotion de sa gamme tarifaire.

Par ailleurs, la Région poursuivra ses actions en termes de tarification événementielle. Elle renouvellera notamment des opérations de tarification spéciale pour se rendre à des manifestations, de produits combinés avec des offres touristiques tels que Ligne Baie, ou d'animations destinées à promouvoir une desserte ferroviaire telle que celle de la Côte Fleurie.

Assistance et études relatives au service TER

Dans le cadre de son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports régionaux de voyageurs, la Région se fait assister de cabinets spécialisés dans le domaine des transports de manière à améliorer sa connaissance des transports en Basse-Normandie (offre, fréquentation, qualité, coût). Une enveloppe financière de 528 500 € est prévue en 2015 pour ces études.

L'année 2015 sera marquée par la relance du marché relatif à l'assistance juridique et financière dans le cadre du suivi et du renouvellement de la Convention TER.

Communication pour la valorisation du TER

La Région met en place des actions de communication visant à accroître la notoriété du TER dans l'objectif de développer la fréquentation du réseau, pour un budget évalué à 148 000 € en 2015.

P362 - Favoriser les modes de déplacements doux

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	938	Favoriser les modes de déplacements doux_AE	60 000 €	19 846 €
	938	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		40 154 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Favoriser les modes de déplacements doux_AP	300 000 €	77 899 €
	908	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		122 101 €
TOTAL			360 000 €	260 000 €

La Région a pour objectif de développer l'usage du vélo, à usage fonctionnel ou de loisirs. Pour cela, la Région mène, à l'appui de sa charte « Vélo-Région », revisitée en 2011, différentes actions liées à la mobilité urbaine et péri-urbaine et visant à favoriser le vélo pour les déplacements « domicile-travail » ou « domicile-études » comme alternative à l'usage de l'automobile. Des crédits de paiements à hauteur de 200 000 € en investissement en 2015 et 60 000 € en fonctionnement sont prévus au titre de cette politique.

P363 - Moderniser le matériel ferroviaire

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Moderniser le matériel ferroviaire_AP	15 375 572 €	1 975 300 €
	908	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		27 797 789 €
TOTAL			15 375 572 €	29 773 089 €

Depuis le transfert de la compétence « transport ferroviaire » à la Région, le parc de matériel TER a été, en grande partie, renouvelé avec l'achat de 23 Autorails de nouvelle génération.

La Région poursuit l'objectif d'augmenter la qualité de service sur les axes TER et Paris-Granville avec des matériels modernes plus capacitaires et plus accessibles.

Pour cela, elle s'est engagée à financer le renouvellement du matériel roulant circulant sur l'axe Paris-Granville. Le matériel X72500 circulant actuellement sur cet axe sera, quant à lui, en partie réaffecté sur les autres axes TER de Basse-Normandie courant 2015. Avant cela, ces matériels feront l'objet d'une rénovation à mi-vie et d'un programme d'amélioration de leurs conditions d'accessibilité.

L'année 2015 sera également marquée par la poursuite de la mise en service des matériels Régiolis, ayant vocation à circuler sur l'axe Paris-Granville et par la fin des travaux de modernisation de l'atelier de Granville.

P364 - Moderniser le réseau routier

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Moderniser le réseau routier_AP	0 €	0 €
	908	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		1 625 250 €
TOTAL			0€	1 625 250 €

En 2015, la Région participera à la poursuite du désenclavement routier en Basse-Normandie prévu par le Programme De Modernisation des Itinéraires (PDMI) en participant au financement de la section nord de la RN174

Par ailleurs, la Région honorera ses engagements pris envers les routes départementales d'intérêt régional.

P365 - Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales AP	10 282 039 €	872 418 €
	906	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales AP	2 599 209 €	247 544 €
	908	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		12 996 372 €
TOTAL			12 881 248 €	14 116 334 €

La Région Basse-Normandie est à l'initiative d'un programme de rénovation de l'ensemble des gares TER qui ont une vocation de desserte régionale.

Chaque rénovation de gare offre une meilleure qualité de confort et de service – la gare comme lieu de vie, avec une véritable intermodalité entre les trains et les autres modes de transport.

Le programme de rénovation des gares et haltes ferroviaires conventionnées initié par la Région se poursuit en 2015, avec notamment des travaux programmés en gare de l'Aigle, Pontorson et Alençon.

En outre, la Région subventionnera le réaménagement des espaces intermodaux en 2015, avec un démarrage des travaux prévue à Pontorson, ceci afin de rendre le train plus simple, plus accessible et d'améliorer le rabattement par d'autres modes de transports.

Par ailleurs, depuis 2007, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est un objectif majeur afin de favoriser leur autonomie en mettant notamment à disposition des gares accessibles à tous. Dans ce cadre, la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité du Réseau TER bas-normand est jugé prioritaire. La programmation pluriannuelle des travaux permettra à terme de proposer un cheminement totalement accessible sur le réseau TER bas-normand. En 2015, les travaux se poursuivront dans les gares de Lison et Mézidon et démarreront à Vire.

Au titre du CPER 2007-2013, la Région poursuivra les études projet et les réalisations nécessaires à la modernisation de plusieurs sections du réseau ferroviaire bas-normand. Ces travaux de modernisation traduisent la volonté de la Région d'améliorer la qualité du service offert sur le réseau bas-normand, tant pour les voyageurs que pour le fret dans l'optique d'offrir une véritable alternative aux déplacements routiers.

Sur l'axe Caen – Le Mans – Tours, les travaux relatifs au nouveau système d'espacement des trains (BAPR) Surdon – Alençon sont programmés en 2015.

Ces travaux permettront de redonner un élan non négligeable à l'utilisation du fer pour le fret mais aussi pour les voyageurs en leur offrant une connexion au réseau TGV via Le Mans.

La mise en œuvre du plan d'amélioration de la ligne Paris – Granville se poursuivra avec le traitement des passages à niveaux de Nonant sur 2014-2015.

Par ailleurs, l'année 2015 sera marquée par la signature du prochain Contrat de Projet Etat-Région intégrant un volet mobilités multimodales.

Concernant les programmes transversaux, il est prévu un crédit de 2 000 € pour la promotion de la Région.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P360 « Concrétiser le grand projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie », une AP CPER d'un montant de 1 800 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 0 €
N+1 : 1 438 222 €
N+2 : 361 778 €
- de voter au titre du programme P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », une AP d'un montant de 619 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 190 000 €
N+1 : 132 000 €
N+2 : 177 000 €
N+3 : 120 000 €
- de voter au titre du programme P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », une AP FEDER d'un montant de 154 750 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 0 €
N+1 : 77 375 €
N+2 : 77 375 €
- de voter au titre du programme P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », une AE d'un montant de 69 517 918 €, sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 65 134 366 €
N+1 : 1 425 557 €
N+2 : 963 744 €
N+3 : 877 556 €
N+4 : 1 042 083 €
N+5 : 74 612 €
- d'affecter sur cette AE une tranche de 148 000 € au titre de l'opération P361O004 « Communication pour la valorisation du TER », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 63 359 572,05 € au titre de l'opération P361O005 « Convention TER CRBN/SNCF », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 1 911 500 € au titre de l'opération P361O009 « Tarifications TER », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'attribuer, sur le chapitre 938 du budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes :
 - 63 359 572,05 € au titre de la contribution TER prévisionnelle 2015 prévue par la Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs,
 - 600 000 € au titre du produit tarifaire Liber'ter,
 - 750 000 € au titre du produit tarifaire Boos'ter,

- 450 000 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Formation,
- 69 500 € au titre du produit tarifaire Passeport Solidari'ter,
- 25 500 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Emploi,
- 16 000 € au titre du produit tarifaire Visi'ter
- de voter au titre du programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux», une AP d'un montant de 300 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 77 899 €
 - N+1 : 75 000 €
 - N+2 : 75 000 €
 - N+3 : 72 101 €
- de voter au titre du programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux», une AE d'un montant de 60 000 €, sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 19 846 €
 - N+1 : 31 555 €
 - N+2 : 8 599 €
- de voter au titre du programme P363 « Moderniser le matériel ferroviaire», une AP d'un montant de 15 375 572 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 1 975 300 €
 - N+1 : 13 397 785 €
 - N+2 : 2 487 €
- de voter au titre du programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales», une AP d'un montant de 7 682 831 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 624 874 €
 - N+1 : 4 723 976 €
 - N+2 : 1 344 531 €
 - N+3 : 789 450 €
 - N+4 : 200 000 €
- de voter au titre du programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales», une AP CPER d'un montant de 2 599 208 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 247 544 €
 - N+1 : 1 732 805 €
 - N+2 : 371 315 €
 - N+3 : 247 544 €
- de voter au titre du programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales», une AP FEDER d'un montant de 2 599 209 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 247 544 €
 - N+1 : 1 732 805 €
 - N+2 : 371 316 €
 - N+3 : 247 544 €
- d'inscrire un crédit de paiement de 67 470 326 € sur le chapitre 938 « Transports »
- d'inscrire un crédit de paiement de 46 570 352 € sur le chapitre 908 « Transports »

- d'inscrire un crédit de paiement de 247 544 € sur le chapitre 906 « Gestion des fonds européens »
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction Transport Mer et Littoral - Service Aéroport, Ports, Activités maritimes</i>

POLITIQUE MARITIME ET AEROPORTUAIRE

Afin de participer au programme mobilisateur n°10.1 du PSR « Valoriser la Mer et le Littoral en faisant de la Basse-Normandie une véritable porte d'entrée maritime », la Région va poursuivre en 2015 le développement des activités maritimes de la Basse-Normandie et l'ouverture aux enjeux économiques et environnementaux liés à la mer. L'attractivité de la Région dans ce domaine s'appuie sur l'émergence de nouvelles filières (E.M.R), et bien entendu l'offre portuaire. L'offre aéroportuaire par le développement de l'aéroport de Deauville-Normandie sera aussi poursuivie.

En 2015, la politique de la Région dans le développement de l'offre portuaire, du développement des activités maritimes et de l'offre aéroportuaire s'élèvera à 20 550 520 € en autorisation de programme (dont FEDER), 2 136 796 € en autorisation d'engagement et à 7 964 720 € en crédits de paiement.

P260 - Développer l'offre portuaire

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	938	Développer l'offre portuaire	969 136 €	969 136 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Développer l'offre portuaire	4 402 000 €	4 402 000 €
	906	Feder	14 800 370 €	0 €
TOTAL			20 171 506 €	5 371 136 €

Le développement de l'économie portuaire et maritime ne peut se concevoir sans le développement ou le renouvellement d'infrastructures ou d'équipements. L'évolution de la taille des navires et des pratiques logistiques, notamment massification et conteneurisation, l'émergence de nouvelles activités industrialo-portuaires, la progression des loisirs nautiques nécessitent des adaptations et un investissement continu des infrastructures portuaires. La Région accompagne le développement des sites portuaires régionaux :

- Améliorations des potentialités de développement des ports de Caen Ouistreham et Cherbourg en améliorant les équipements portuaires et en favorisant une coopération inter-portuaire entre PNA et Haropa
- Amélioration de l'accessibilité terrestre des ports bas-normands : positionnement dans les réseaux de transport de marchandises / Corridor transeuropéen / Core network / Arc atlantique / Autoroute de la mer / Seine Gateway
- Développement du cabotage et de l'intermodalité
- Faire des sites portuaires de Caen Ouistreham et Cherbourg des moteurs de développement économique de la Basse-Normandie

La Région recherche également l'intégration du système portuaire et maritime bas-normand dans des filières industrielles et économiques :

En se positionnant fortement sur les activités émergentes et à potentiel (énergies marines, nautisme, navire du futur, transbordement portuaire...)

En faisant des ports régionaux la clé de voûte du développement des EMR (dans les trois fonctions assignés à la filière : production industrielle, assemblage préalables des fermes, exploitation et maintenance)

Le programme d'investissement portuaire 2013-2018, élaboré par Ports Normands Associés prévoit :

- Travaux d'infrastructures et d'aménagement du port de Cherbourg pour l'accueil des énergies marines renouvelables (EMR) :
- Aménagement zone des Flamands (40 M€), extension en Grande rade (60 M€):100 M€
- Autres aménagement EMR (zone Mielles et Collignon) : 9 M€
- Travaux d'aménagement et équipements portuaires à Cherbourg : 9.5 M€
- Rénovation de l'écluse à Caen-Ouistreham : 6 M€
- Etudes et travaux d'adaptation des ports aux normes environnementales : 11.6 M€

Les ports bas-normands, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Ports Normands Associés, doivent continuer à s'adapter afin de répondre aux besoins générés par la nouvelle filière des Energies Marines Renouvelables, la Basse-Normandie possédant avec le Raz Blanchard, le 2^e courant le plus puissant au monde. Cette adaptation passe par des aménagements importants en matière logistique : création de surfaces, équipement en matière de manutention et de transport des éoliennes et hydroliennes, accueil des navires permettant la construction et la maintenance des installations, investissement favorisant l'intermodalité.

Jusqu'à aujourd'hui, PNA a financé l'intégralité de ses investissements par appel de fonds auprès des collectivités. Ainsi tout financement pour le port de Cherbourg est pris en charge par le Conseil Général de la Manche et de la Région Basse-Normandie, selon la clef de répartition arrêtée dans les statuts de l'établissement soit 40/60 %.

Les contacts pris par le Conseil Régional avec la Banque Européenne d'Investissement ont montré qu'il y avait une possibilité de financement des infrastructures portuaires (75 M€). De son côté, PNA prenait contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui débloquent également des enveloppes spécifiques sur fonds d'épargne pour ces projets (37 M€). PNA financera donc ses dépenses d'investissement par l'emprunt qu'il souscrira directement auprès de ces financeurs. La contribution des collectivités ne financera donc plus

directement les travaux mais les remboursements de l'annuité de la dette contractée par PNA. Cette stratégie sera limitée au financement des travaux liés à l'accueil des activités liées aux EMR.

Dans le cadre du futur programme opérationnel Feder, des crédits spécifiques au titre de la transition énergétique seront également mobilisés à hauteur de 14.8 M€.

P 220 - Développer les activités maritimes

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	939	Développer les activités maritimes	517 660 €	517 660 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	909	Développer les activités maritimes	212 750 €	147 750 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		67 774 €
TOTAL			730 410 €	733 184 €

1) Opération Economie maritime :

La Région continuera de soutenir l'ouverture territoriale du pôle de compétitivité mer Bretagne à la Basse-Normandie qui s'est concrétisé en 2010. En 2015, la Région renouvellera son appui à la structure afin de poursuivre son travail en Basse-Normandie.

La Région est également membre de France Energie Marine qui a pour vocation de faire émerger des projets à fort potentiel innovant conduisant à des retombées locales.

2) Opération Energie Marine Renouvelable (EMR) :

En 2015, la Région continuera à contribuer fortement au développement des EMR éolien et hydrolien, en accompagnant la SPL « Ouest Normandie Energies Marines ». Cette société, de structure légère qui a vocation à développer les EMR en Région, est portée par les 3 collectivités actionnaires : le CRBN, le CG50 et la CUC de Cherbourg.

3) Opération Sécurité maritime SNSM :

Poursuite du soutien à l'entretien/restauration de la flotte et des abris de la SNSM avec qui le Conseil Régional a développé une coopération pluriannuelle.

P221 - Soutenir les activités nautiques

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Soutenir les activités nautiques	450 000 €	275 000 €
	933	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		80 000 €
	933	Crédits Hors AE		45 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	903	Soutenir les activités nautiques	575 000 €	350 000 €
	903	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		350 000 €
TOTAL			1 025 000€	1 100 000 €

1) Opération Actions en faveur du Nautisme :

La Région Basse-Normandie soutient la F2N, Filière Nautique Normande, qui associe les entreprises du secteur nautique de la Région Basse-Normandie. Créée en 2008 avec le soutien de l'Etat, de la Région et des fonds européens, la F2N représente aujourd'hui plus d'une centaine d'entreprises, 108 M€ de chiffre d'affaires et 1 100 emplois directs.

La Région poursuivra sa politique nautique sur ces axes principaux :

L'aide aux infrastructures nautiques a pour objectif de permettre aux bases d'accroître leurs activités par une amélioration de leur espace de vie. Cette aide doit permettre une structuration et un développement des activités sportives et de loisirs des activités voile, canoë kayak, char à voile, surf, plongée, ski nautique, aviron et kite surf.

L'aide à l'acquisition de matériel nautique a pour objectif de renforcer l'attractivité sportive et touristique de notre littoral. Les matériels éligibles devront permettre un usage polyvalent, parmi lesquels, et obligatoirement, les pratiques nautiques éducatives, touristiques et sportives.

L'aide à la conservation des bateaux du patrimoine participe à la conservation du patrimoine maritime bas-normand par le financement des travaux de restauration du patrimoine flottant.. Les coûts éligibles concernent les réparations et/ou la restauration des bateaux afin d'assurer la préservation du patrimoine et d'assurer leur sécurité en mer.

L'aide aux événements nautiques a pour objectif de développer les animations en Région et rendre la Basse-Normandie visible et attractive en matière de nautisme à l'échelle nationale et internationale. Cette visibilité doit permettre de renforcer la contribution du nautisme au développement économique, touristique et social de la Basse-Normandie. En 2015, la Région soutiendra les grandes courses nautiques : Route du Rhum, Normandy Channel Race ...et l'aide aux skippers : Fabien Delahaye, les figaristes et le soutien au jeune talent bas-normands.

P 030 - Développer l'offre aéroportuaire

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	938	Développer l'Offre Aéroportuaire	200 000 €	200 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	908	Développer l'Offre Aéroportuaire	560 400 €	560 400 €
TOTAL			760 400 €	760 400 €

Afin de doter l'aéroport de Deauville-Normandie des moyens et des soutiens nécessaires à son développement, dans la perspective de la création d'une plateforme interrégionale et du lancement de liaisons internationales abordables et régulières, il a été décidé en 2006, de créer avec la Région Haute-Normandie et la Ville de Deauville le Syndicat Mixte de l'aéroport de Deauville – Normandie.

Cet aéroport détient la première place en Normandie en termes de fréquentation grâce à l'activité de tourisme sur des destinations européennes et méditerranéennes.

Les vols charters participent, pour presque 95 % du trafic de l'aéroport. L'aéroport offre également une liaison régulière internationale Deauville/London City, opérée par la compagnie City Jet.

En 2015, l'engagement de la Région en faveur de l'aéroport de Deauville-Normandie se poursuivra avec un budget de 200 K€ en fonctionnement et 560 K€ en investissement en faveur du développement de cette plate-forme au travers des deux axes : lignes régulières et charters.

Il vous est proposé :

En conclusion je vous propose :

- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, une autorisation de programme d'un montant de 4 402 000 € sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 4 402 000 €
- d'affecter, sur cette AP un montant de 4 339 000 € au titre de l'opération P260O002 « Ports Normands Associés», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'affecter, sur cette AP un montant de 63 000 € au titre de l'opération P260O004 « PNA -EMR», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 4 402 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – P.N.A pour l'année 2015 ;
- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, au titre des fonds **FEDER**, une autorisation de programme d'un montant de 14 800 370 € sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 0 €
 - 2016 : 8 942 000 €

- 2017 : 3 700 000 €
- 2018 : 2 158 370 €
- d'affecter, sur cette AP un montant de 14 800 370 € au titre de l'opération P260O004 « PNA-EMR», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, une autorisation d'engagement d'un montant de 969 136 € sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 969 136 €
- d'affecter, sur cette AE un montant de 623 425 € au titre de l'opération P260O002 « Ports Normands Associés», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'affecter, sur cette AE un montant de 345 711 € au titre de l'opération P260O004 « PNA -EMR», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
 - d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 969 136 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – P.N.A pour l'année 2015 ;
- **de voter au titre du programme P220, Développer les activités maritimes**, une autorisation de programme d'un montant de 212 750 € sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 147 750 €
 - 2016 : 55 000 €
 - 2017 : 10 000 €
- **de voter au titre du programme P220, Développer les activités maritimes**, une autorisation d'engagement d'un montant de 517 660 € sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 517 660 €
- **de voter au titre du programme P221, Soutenir les activités nautiques**, une autorisation de programme d'un montant de 575 000 € sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 350 000 €
 - 2016 : 100 000 €
 - 2017 : 60 000 €
 - 2018 : 65 000 €
- **de voter au titre du programme P221, Soutenir les activités nautiques, une autorisation d'engagement d'un montant de 450 000 €** sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 275 000 €
 - 2016 : 100 000 €
 - 2017 : 75 000 €
- ⇨ **de voter au titre du programme P030, Développer l'offre aéroportuaire**, une autorisation de programme d'un montant de 560 400 € sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 560 400 €

- d'affecter, sur cette AP un montant de 560 400 € au titre de l'opération P030O001 « Aéroport », sur le chapitre 908 du budget de la région, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 560 400 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie pour l'année 2015 ;
- **de voter au titre du programme P030, Développer l'offre aéroportuaire**, une autorisation d'engagement d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 200 000 €
 - d'affecter, sur cette AE un montant de 200 000 € au titre de l'opération P030O001 « Aéroports » sur le chapitre 938 du Budget de la Région, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
 - d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 200 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie pour l'année 2015 ;
 - d'inscrire un crédit de paiement de :
 - 4 962 400 € sur le chapitre 908 « transports »
 - 699 999,59 € sur le chapitre 903 « culture, sports, loisirs »
 - 2^{15 524} € sur le chapitre 909 « action économique »
 - 1 169 136 € sur le chapitre 938 « transports »
 - 400 000 € sur le chapitre 933 « culture, sports, loisirs »
 - 517 660 € sur le chapitre 939 « action économique »
 - de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou individualisation des crédits ;
 - de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction du Développement Numérique du Territoire</i>

Le budget 2015, pour le Développement numérique du territoire, s'inscrit en continuité selon les trois programmes suivants :

- L'aménagement numérique du territoire,
- Le développement des usages du numérique tant pour les citoyens que pour les professionnels,
- L'intégration du numérique dans nos compétences (éducation, formation, enseignement supérieur et recherche).

Ces actions sont largement menées en partenariat avec les acteurs régionaux dans le cadre de notre Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN).

Ainsi, en 2015, la Politique de la Région pour le développement numérique du territoire, s'élèvera à 13 155 569 € en autorisation de programme, à 1 218 950 € en autorisation d'engagement, à 12 652 798 € en crédits de paiements.

Les enveloppes FEDER relatives à l'Axe 2 du Programme opérationnel concernant le numérique (OT 2) s'élèveront à 3 800 000 € en autorisation de programme et à 200 000 € en autorisation d'engagement, à 1 700 000 € en crédits de paiement.

Les actions qui seront menées en 2015 :

P340 « Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » :

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement €
	935	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel AE	918 950	694 700
		Autres crédits relatifs aux AE antérieures		315 300
		Autres crédits Hors AE		6 000
FEDER	936	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel AE FEDER	200 000	200 000
investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	905	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel AP	510 000	500 000
		Autres crédits relatifs aux AP antérieures		660 000
FEDER	906	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel AP FEDER	800 000	500 000
TOTAL CREDITS DE PAIEMENTS REGION 2015				2 876 000

- La Médiation Numérique pour l'accompagnement de tous – citoyens, organisations publiques et privées – en particulier à travers les Espaces Publics Numériques (EPN) pour une maîtrise généralisée du numérique.
- Le programme IDEM (Initiatives, Démocratie, Echanges et Mutualisation) vise le développement des services numériques pour le citoyen par les collectivités et notamment des pratiques de la e-administration et de la e-démocratie. Les projets dans ce domaine sont articulés avec une implication accrue des EPN dans l'émergence de services numériques pour les collectivités. Il s'agira, en particulier, de soutenir les projets des collectivités ayant répondu à l'appel à projet lancé en 2014.
- L'exécution des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet Zones Numériques Multiservices (ZNM), désormais arrêté à 23 zones conformément à l'objectif initial, visant la mise en place de services numériques sur les zones d'activité structurantes de la Basse-Normandie en cohérence avec la politique de développement économique et d'aménagement du territoire (les 20 zones structurantes et les 3 zones stratégiques couvrent 1260 entreprises, 21 500 emplois, sur une superficie de l'ordre de 1560 hectares).
- La valorisation des Innovations Numériques Normandes (i2N), ciblant les entreprises notamment sur le sans-contact et la 3D, ainsi que le soutien à l'émergence de la filière numérique et au développement de l'écosystème du Pôle TES.
- Le développement de projets en réponse à des besoins en lien avec les autres services de la Région :
 - l'utilisation du numérique dans les projets culturels, touristiques et de valorisation du Patrimoine,
 - l'implication dans l'axe « Education aux écrans »,
- Le soutien aux projets de Télésanté favorisant la continuité et la qualité des soins, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie (GCS).

P341 « Intégrer le Numérique dans l'Education et la Formation » :

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement €
	935	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation_AE	75 000	75 000
		Autres crédits relatifs aux AE antérieures		1 505 000
investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	905	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation_AP	2 000 000	1 000 000
	905	Autres crédits relatifs aux AP antérieures	0	300 000
FEDER	906	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation_AP_FEDER	1 000 000	1 000 000
TOTAL CREDITS DE PAIEMENT REGION 2015				3 880 000

- La maîtrise d'ouvrage du réseau à haut débit VIKMAN, pour l'Enseignement supérieur et la Recherche et l'accès internet des lycées.
- Les projets numériques liés au schéma directeur numérique de Normandie Université (COMUE).
- En relation avec la Direction de l'Education et la Direction des systèmes d'information, la construction d'un projet « Lycée numérique » avec :
 - le projet « l'E-Duc de Normandie » et le développement de l'environnement numérique de travail (ENT) dans les lycées,
 - la maîtrise d'ouvrage de l'informatique des lycées,
 - la virtualisation des postes de travail.
- Le centre de ressources Communotic pour le développement de la formation multimodale visant l'intégration du numérique dans l'offre de formation.
- Le projet Innovance et le soutien à NOVEA pour le développement des métiers de la fibre optique.
- Le soutien à Novimage pour le développement d'une offre de services liée à la réalité virtuelle, la réalité augmentée et la 3D.

P342 « Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire » :

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement €
	935	Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée_AE	175 000	175 000
		Autres crédits relatifs aux AE antérieures		30 000
CPER	935		50 000	50 000
investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	905	Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée_AP	10 595 569	210 000
	905	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		7 081 798
CPER	905	Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée_AP	50 000	50 000
FEDER	906	Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée_AP	2 000 000	0
TOTAL CREDITS DE PAIEMENT REGION 2015				7 596 798

- Conformément à la Stratégie de cohérence régionale (SCORAN), financement des projets définis dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement Numérique (SDAN) réalisés par les Départements ou revus entre 2011 et 2013.
- Les actions engagées dans le cadre de la gouvernance du numérique en Basse-Normandie :
 - connaissance et cartographie des réseaux,
 - observatoire du numérique,
 - l'étude réalisée avec la Haute-Normandie relative aux infrastructures de services numériques (Datacenter).

Sur chacun de ces programmes, il s'agira de financer les projets éligibles aux fonds FEDER relatifs à l'axe 2 du programme opérationnel concernant le numérique (OT2).

Concernant les programmes transversaux, il est prévu un crédit de 2000 € au titre des autres charges de gestion, 4 000 € pour la promotion de la Région.

Il vous est proposé :

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation d'engagement de 918 950 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 694 700 €
2016 : 224 250 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de financement de 30 000 € au titre de l'opération « P340O005 – Service Numérique aux Citoyens », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation de programme de 510 000 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 500 000 €
2016 : 10 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation d'engagement FEDER de 200 000 € sur le chapitre **936** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 200 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation de programme FEDER de 800 000 € sur le chapitre **906** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 500 000 €
2016 : 300 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P341** – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation, une autorisation d'engagement de 75 000 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 75 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P341** – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation, une autorisation de programme de 2 000 000 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €
2016 : 1 000 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P341** – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation, une autorisation de programme FEDER de 1 000 000 € sur le chapitre **906** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation d'engagement de 175 000 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 175 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation d'engagement CPER de 50 000 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 50 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation de programme de 10 595 569 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 210 000 €
2016 : 2 800 000 €
2017 : 2 000 000 €
2018 : 2 725 569 €
2019 : 2 860 000 €

- d'affecter sur cette AP une tranche de financement de 180 000 € au titre de l'opération « P342O004 – Etudes infrastructure réseaux HD THD », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation de programme CPER de 50 000 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 50 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation de programme FEDER de 2 000 000 € sur le chapitre **906** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2016 : 2 000 000 €

- d'inscrire les crédits de paiement comme suit :
 - 9 801 797,50 € sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires »
 - 2 851 000 € sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires »
 - 1 500 000 € sur le chapitre 906 « Gestion des Fonds Européens »
 - 200 000 € sur le chapitre 936 « Gestion des fonds Européens »
- d'inscrire une recette d'un montant de 43 000 € sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires » ;
- d'inscrire une recette d'un montant de 100 000 € sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou individualisations des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

COMMISSION 3

EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, JEUNESSE ET
SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction de l'Education et des Formations Sanitaires et Sociales</i>

- **Concernant les lycées**, malgré un contexte budgétaire contraint, la Région entend poursuivre son accompagnement des lycées publics, en particulier via la mise en place d'un dialogue de gestion personnalisé avec les lycées, la politique de virtualisation des équipements numériques et le déploiement concomitant de l'ENT en partenariat avec les autorités académiques, mais aussi la mise en œuvre du Plan Régional d'Alimentation et de Restauration Durables.

Concernant les établissements privés l'objectif est de répondre aux exigences législatives en matière d'aide à leur fonctionnement.

- **Dans le domaine des formations sanitaires et sociales**, l'année 2015 sera marquée par la poursuite de l'intégration des formations concernées dans le système LMD, la poursuite d'une politique dynamique en matière d'aide aux élèves et étudiants, mais également l'ouverture d'une autorisation de programme dédiée aux travaux pour l'ouverture de deux nouvelles formations à l'IFRES d'Alençon.

Le budget consacré à cette politique sera de sera de 60 538 496 € en autorisation d'engagement, 16 533 850 € en autorisation de programme et 73 314 363,82 € en crédits de paiement.

P130 – Accompagner les familles et lycéens

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	932	Accompagner famille lycéens_AE	1 427 342	1 245 342
	932	Autres crédits relatifs aux AE antérieures	-	165 000
	932	Accompagner famille lycéens-crédits hors AE	-	2 322 805
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	902	Accompagner famille lycéens_AP	140 125	140 125
TOTAL			1 567 467	3 873 272

De manière volontariste, l'objectif de l'intervention régionale est d'apporter une aide aux familles à travers diverses mesures :

- l'attribution aux jeunes relevant des filières professionnelles d'équipement de protection individuelle, de tenues professionnelles et de boîtes à outils (opération P130O001).
- la cart@too manuels scolaires (opération P130O002) pour l'ensemble des lycéens de Basse-Normandie. L'aide complémentaire aux élèves boursiers pour l'achat de manuels scolaires sera maintenue, via la cart@too livres scolaires.
- le Fonds social régional (opération P130O003) ouvert aux élèves du public et du privé : il permet d'aider les familles en difficulté financière pour faire face essentiellement aux dépenses d'hébergement, de restauration, de transports sous certaines conditions.

P131 – Assurer le fonctionnement des lycées

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	932	Assurer le fonctionnement des lycées_AE	33 402 695	33 293 450
	932	Autres crédits relatifs aux AE antérieures	-	90 000
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	902	Assurer le fonctionnement des lycées_AP	15 325 000	6 485 000
	902	Autres crédits relatifs aux AP antérieures	-	3 127 236
TOTAL			48 727 695	42 995 686

En application des compétences transférées, la Région alloue aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des dotations de fonctionnement pour leur permettre de remplir leurs missions.

Dans la continuité du travail engagé les années passées, les services de la Région ont travaillé à la révision des modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement afin de prendre en compte plus précisément les besoins des établissements (opération P131O002) tout en tenant compte de leur situation financière.

En outre, la Direction des Mutualisations et de la commande publique a, en lien avec la

Direction de l'Éducation et des formations sanitaires et sociales mené un travail important de mutualisation et de renégociation qui va profiter directement aux lycées. Les gains générés par ce travail sont évalués à 1,2 M€ pour l'année 2015, notamment sur les fluides (11 M€ d'économie sur le Gaz) et permettent d'augmenter le "pouvoir d'achat" des dotations attribuées aux lycées.

Par ailleurs, la révision des tarifs de restauration et d'internat a pour but de réduire les écarts entre les établissements.

La Région assurera également l'équipement des locaux d'enseignement (classes et ateliers) mais aussi l'équipement du service général (restauration, internat, service de maintenance et d'entretien, véhicules...). Les services régionaux, dans la continuité de la politique d'achat régional, ont mis en place un accord cadre pour le matériel de restauration (cuisson, lavage, froid).

Une dizaine de marchés pour les équipements pédagogiques (banc d'oxycoupage plasma, déligneuse, système de contrôle d'efficacité énergétique, etc.) sont d'ores et déjà programmés pour 2015.

Après 18 mois d'expérimentation et au terme d'un dialogue compétitif, la virtualisation des postes de travail des EPLE va commencer fin 2014 et devrait s'échelonner jusqu'en 2016.

Ce projet doit répondre aux exigences de maintien en condition opérationnelle des équipements numériques mis en place par la Région dans les lycées, suite au transfert de cette compétence aux collectivités avec la loi sur la refondation de l'école.

Parallèlement, elle assure aux établissements privés sous contrat (opération P131O001) des subventions de fonctionnement ainsi que des subventions d'équipement pour certains réseaux (CREAP, UNREP et MFR).

Concernant toujours les établissements privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale, le Code de l'Éducation précise que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'enseignement public » (L442-5). Si l'État a longtemps fixé le montant du forfait à verser par élèves, il revient aux collectivités de les déterminer. Une convention avec l'UREC et le CAEC a été signée en 2012 pour définir les modalités de révision annuelles du forfait d'externat (opération P131O001).

P132 – Promouvoir une politique éducative

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	932	Promouvoir une politique éducative_AE	1 017 500	1 017 500
	932	Autres crédits relatifs aux AE antérieures	-	309 500
TOTAL			1 017 500	1 327 500

La Région accompagne les projets des équipes éducatives des EPLE (opération P132O001) figurant dans leurs projets d'établissement à travers le budget participatif.

Par ailleurs en parallèle de la politique novatrice d'équipement numérique des lycées conduite par la Région à travers la virtualisation des postes de travail, le déploiement des Environnements Numériques de Travail -ENT- (opération P132O003) concernera 17 établissements bas normands en 2015 (3 en 2013, 13 en 2014) permettant un accès unique à de nouveaux outils, services, et contenus, devant permettre le développement de liens spécifiques entre les membres de la communauté éducative de chaque EPLE et à terme d'aider les élèves à construire leur projet d'orientation. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat fort entre les autorités académiques, au premier rang desquelles le Rectorat, et avec les collectivités Régionale et Départementales.

L'intervention Régionale encourage la mobilité des jeunes (opération P132O004) pour favoriser l'apprentissage des langues vivantes, développer leur ouverture culturelle et favoriser ainsi leur insertion professionnelle.

P170 – Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	931	Accompagner formations sanitaires et sociales_AE	5 180 973	5 180 973
TOTAL			5 180 973	5 180 973

La politique de gratuité (opération P170O001) mise en place pour les formations de niveau V de qualification (aides soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers) sera maintenue.

Depuis 2011, la Région Basse-Normandie a confié au CROUS la gestion des bourses aux élèves et étudiants de ces formations (opération P170O002). Il s'est agi, à la fois, de répondre aux attentes légitimes des élèves et étudiants en assurant un versement mensuel de cette aide mais également d'assurer une équité de traitement avec les étudiants relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) en leur garantissant des niveaux de bourse identiques.

Au titre de sa politique volontariste, la Région maintient son alignement sur les taux et barèmes du MESR. En 2015, la Région poursuivra son soutien au fonds d'aide d'urgence du CROUS.

P171 – Contribuer au fonctionnement des écoles de formation sanitaires et sociales

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	931	Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales_AE	19 509 716	19 509 716
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	901	Assurer le fonctionnement des lycées_AP	968 725	968 725
TOTAL			20 478 441	20 478 441

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la loi de 2004, la Région a en charge le fonctionnement des écoles et instituts (opération P171O001) qui forment les infirmiers, aides-soignants, ambulanciers et autres spécialités mais aussi dans le domaine du social, les assistantes de service social, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques, par exemple.

Le dialogue budgétaire se poursuivra comme tous les ans afin de fixer les subventions de fonctionnement des écoles. L'objectif est double : répondre à leurs besoins et optimiser leur gestion dans un cadre budgétaire très contraint.

La Région, ayant autorisé, entre autres, l'ouverture d'une formation de psychomotricien, apportera son soutien en investissement à l'IFRES pour les travaux nécessaires à l'accueil de nouveaux étudiants.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P130-accompagner les familles et lycéens, une AE d'un montant de 1 427 342 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 1 245 342 €
 - 2016 : 120 000 €
 - 2017 : 62 000 €

- de voter au titre du programme P130-accompagner les familles et lycéens, une AP d'un montant de 140 125 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 140 125 €

- de voter au titre du programme P131-assurer le fonctionnement des lycées, une AE d'un montant de 33 402 965 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 33 293 450 €
 - 2016 : 69 515 €
 - 2017 : 40 000 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de 120 000 € au titre de l'opération P131O002-« aides lycées publics », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière

- de voter au titre du programme P131-assurer le fonctionnement des lycées, une AP d'un montant de 15 425 000 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 5 943 992 €
 - 2016 : 7 266 000 €
 - 2017 : 1 925 008 €
 - 2018 : 290 000 €

- de voter au titre du programme P132-promouvoir une politique éducative, une AE d'un montant de 1 017 500 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 1 017 500 €

- de voter au titre du programme P170-accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales, une AE d'un montant de 5 180 973 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 5 180 973 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 3 325 078 € au titre de l'opération P170O002-versement bourses étudiants, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière

- de voter au titre du programme P171-contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales, une AE d'un montant de 19 509 716 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 19 509 716 €

- de voter au titre du programme P171-contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales, une AP d'un montant de 968 725 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 968 725 €

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 38 443 597 € sur le chapitre 932 - Enseignement

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 9 211 352,82 € sur le chapitre 902 - Enseignement
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 24 690 689 € sur le chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 968 725 € sur le chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - DESRI - Enseignement Supérieur</i>

Dans un contexte national de réforme territoriale et de refonte des compétences des Régions, 2014 a été une première année de mise en œuvre de la loi sur l'ESR adoptée par l'Etat le 22 juillet 2013, avec notamment l'avancement des travaux sur la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur et la mutation des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur en Communauté d'Universités et d'Etablissements.

Consciente et convaincue de l'apport des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en termes de développement économique, social, culturel et de rayonnement pour le territoire, la Région poursuivra en 2015 le soutien qu'elle apporte depuis plusieurs années à l'enseignement supérieur de manière volontariste.

Sur le plan régional, 2014 a ainsi été l'année d'une première contractualisation avec la ComUE Normandie Université portant sur Normandie Valorisation, conformément aux transferts de compétences opérées entre les établissements et la ComUE tels qu'adoptés dans ses statuts, s'agissant par exemple de la formation doctorale, du schéma directeur du numérique...

Dans cette dynamique et pour faire rayonner les établissements au-delà du périmètre régional, la Région souhaite accompagner la ComUE Normandie Université dans son développement et sa montée en puissance dans une logique de subsidiarité avec les établissements fondateurs pour concevoir l'Université normande de demain.

Ainsi, avec l'appui de la Région, 2015 sera donc une année déterminante pour Normandie Université dans le cadre de leur réponse I-SITE au second appel à projets IDEX / I-SITE, suite au lancement du Programme Investissement d'Avenir.

De plus, conformément aux objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, adopté après une large consultation en 2012, la Région met l'accent sur la réussite des étudiants, au cours de leur cursus universitaire pour leur insertion professionnelle et sociale, et poursuit en 2015 sa politique de mobilité internationale, de soutien au fonctionnement et aux investissements pédagogiques et immobiliers afin d'une part, de renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire bas-normand, et d'autre part de développer des coopérations interrégionales, nationales et internationales. Exemple de cette volonté de coopération, une convention avec le CROUS

rassemblant les différentes actions menées à destination de la vie étudiante, par la Région sera signée en 2015.

Les Contrats de Plan Etat Région 2015-2020, et également du Contrat de Plan Interrégional Etat Région « Vallée de Seine » associant la Haute-Normandie et une partie de l'Île de France, territoires pour lesquels nombre d'enjeux en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont partagés, ont fait l'objet de larges discussions en 2014.

L'année 2015 sera celle de la nouvelle contractualisation contribuant à poursuivre les efforts d'investissement, politique où la Région est déjà fortement engagée notamment au travers de projets prioritaires pour les acteurs ESR.

En effet, grâce à la mobilisation de la Région, l'année 2015 verra l'aboutissement des projets d'envergure suivants :

- la seconde phase du Pôle Formation Recherche en Santé,
- la salle de réalité virtuelle au sein de la MRSH,
- l'extension du hall technologique de Cherbourg,
- l'extension de l'ENSICAEN.

Cette année serait aussi l'occasion du lancement de nouveaux agrandissements d'établissement comme ceux de:

- l'École de Management de Normandie (EM de Normandie),
- l'École Supérieure des Travaux de la Construction (ESITC).

Au total, en 2015, la politique de la Région en faveur de l'Enseignement Supérieur s'élèvera à 1 011 000 € en Autorisation d'Engagement, 7 851 000 € en Autorisation de Programme, 14 460 141 € en Crédits de Paiement.

P140 - Accompagner les étudiants de l'Enseignement Supérieur : Mobilité internationale

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	932	Accompagner les étudiants AE	400 000 €	400 000 €
	932	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		
TOTAL			400 000 €	400 000 €

La mobilité internationale est une priorité régionale, réaffirmée dans le SRESR. La Région met en œuvre ou finance des dispositifs et actions d'accompagnement des jeunes en formation afin d'accroître leurs chances de réussite et d'insertion professionnelle et de contribuer à leur construction personnelle.

En 2015, la Région continue sa politique de soutien à la mobilité internationale en lien avec les établissements d'enseignements supérieur pour inciter aux échanges et aux séjours des étudiants dans le cadre de leur cursus de formation (opération P140O001) avec une prise en compte du caractère boursier et des dispositifs existants tels qu'ERASMUS.

Cette aide régionale se subdivise en 2 sous-enveloppes :

- une enveloppe affectée en priorité aux boursiers (bénéficiaires d'ERASMUS ou non), qui représente 51 % des crédits alloués à cette action,
- le reste à répartir au profit des non-boursiers.

P141 - Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur : Réussite des étudiants

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	932	Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur AE	611 000 €	611 000 €
	932	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		
TOTAL			611 000 €	611 000 €

- **Soutenir, valoriser, ancrer l'Enseignement supérieur pour améliorer les conditions de formations et les chances de réussite et d'insertion professionnelles des étudiants est l'un des enjeux du SRESR.**

De manière volontariste, la Région accompagne les établissements d'enseignement supérieur (opération P141O001) dans leur fonctionnement sous formes de conventions partenariales, déclinées financièrement de manière annuelle en lien avec le SRESR et leurs projets pédagogiques.

Dans ce cadre, le budget de fonctionnement de l'enseignement supérieur se répartit en 2 grands domaines :

- le soutien au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur dont la ComUE Normandie Université, l'Université de Caen Basse Normandie et les sites universitaires distants, l'ENSICAEN, l'Ecole de management de Normandie et la participation à l'Ecole Supérieur des Arts et Médias,
- le soutien à la vie étudiante et aux colloques.

P142 - Développer les projets d'investissement dans les établissements de l'Enseignement Supérieur : Attractivité de l'ESR

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	902	Développer projets d'Investissement Enseignement Supérieur AP CPER	7 000 000 €	500 000 €
	902	Développer projets d'Investissement Enseignement Supérieur AP	851 000 €	851 000 €
	902	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		12 098 141 €
TOTAL			7 851 000 €	13 449 141 €

Afin de développer et renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Basse-Normandie, la Région déploie depuis nombreuses années une politique d'investissement dans les établissements tant pour l'accompagnement de la performance et l'innovation pédagogiques que dans des opérations immobilières.

- **Innovation et performance pédagogiques**

La Région souhaite continuer le renouvellement des matériels obsolètes et investit dans les équipements pédagogiques au sein des établissements pour accompagner les besoins de qualification des territoires, répondre aux attentes des jeunes désireux d'acquérir une formation supérieure par des équipements de qualité et conforter l'attractivité du territoire (P142O001) pour 851 000 €.

- **Opérations immobilières**

La Région poursuit en 2015 sa politique d'investissement sur les opérations immobilières majeures sous 2 formes :

- Les 4 opérations en lien avec la contractualisation avec l'ETAT CPER 2007-2013 qui s'achèveront au cours de l'année 2015
 - le Pôle Formation Recherche en Santé dont la livraison est prévue à la fin du 1^{er} semestre 2015 (opération P142O002),
 - l'extension de la MRSH (opération P142O004) : réception du chantier fin 2015,
 - l'extension du Hall Technologique de Cherbourg (opération P142O005), réception du chantier fin 2015,
 - l'extension de l'ENSICAEN (opération p142O009), réception septembre 2015.
- Les projets d'investissement avec le concours de collectivités partenaires, comme, par exemple:
 - l'aménagement d'une voie d'accès et le stationnement du PFRS avec la Ville de Caen, réception fin 1^{er} semestre 2015
 - l'extension de l'EM Normandie avec la CCI de Caen, réception en octobre 2015
 - l'agrandissement de l'ESITC avec Caen la Mer et le CG14

Enfin, dans le cadre du lancement des premières opérations du nouveau contrat de plan Etat-Région 2015 – 2020, la Région propose de provisionner 7 millions d'AP et 0.5 millions de CP en 2015 afin de pouvoir lancer au plus vite les études des projets prioritaires comme par exemple la réhabilitation du bâtiment B de l'Université de Caen.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P140 - accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur, une AE d'un montant de 400 000 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 400 000 €
- de voter au titre du programme P141 - contribuer au développement de l'enseignement supérieur, une AE d'un montant de 611 000 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 611 000 €
- de voter au titre du programme P142 - développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur, une AP d'un montant de 851 000 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 851 000 €
- de voter au titre du programme P142 - développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur, une AP CPER d'un montant de 7 000 000 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 500 000 €
2016 : 4 500 000 €
2017 : 2 000 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 1 011 000 € sur le chapitre 932
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 13 449 141,73 € sur le chapitre 902
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction Jeunesse, Sport et Vie Associative</i>

JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Depuis 2004, les élus régionaux ont fait de la Jeunesse une priorité constante de leur action, quels que soient leurs domaines de responsabilités.

Dans les domaines de compétences partagées que sont la jeunesse, le sport et la vie associative, la Région s'efforce de bien identifier et de mettre en œuvre des programmes d'intervention cohérents au regard de ses responsabilités, de ses priorités et de l'intérêt régional. Elle le fait dans le souci constant du dialogue avec l'ensemble des acteurs qui lui reconnaissent indiscutablement un rôle d'ensemblier.

Outre les programmes récurrents qui sont maintenus en 2015, le budget de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (DJSVA) intègre, à compter de cette année, la mobilité internationale des jeunes, en dehors du temps de la formation.

La DJSVA continue également de gérer et de piloter des projets majeurs et stratégiques pour la Région :

- La Cart'@too dans ses dimensions d'allocations individuelles et d'animations collectives,
- Le Centre Sportif de Normandie,
- L'instance Régionale de Concertation du Sport,
- Le Centre d'Hébergement et de Ressources pour les jeunes athlètes de haut niveau,

En 2015, le budget de la Région dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'élève à 2 000 000 € en autorisation de programme, 4 709 000 € en autorisation d'engagement et 6 027 078 € en crédits de paiement.

INVESTISSEMENT

P320 - Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	903	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs	2 000 000 €	534 151 €
	903	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		680 740 €
TOTAL			2 000 000 €	1 214 891 €

En matière d'investissement, la Région maintient une autorisation de programme équivalente aux années antérieures, pour soutenir les projets des collectivités et associations, et honorer ses obligations légales en matière d'éducation physique et sportive des publics qui relèvent de ses compétences. L'enveloppe de crédits de paiement est ajustée pour correspondre aux engagements des dernières années.

L'aide à l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs est organisée autour de trois modalités :

- Les aides aux équipements sportifs utilisés par les lycéens,
- Les aides aux équipements d'intérêt régional,
- Les aides à l'acquisition de matériel et véhicules pour le mouvement sportif et associatif

1. La première modalité d'intervention, sous forme de subvention d'investissement aux collectivités territoriales, est liée à la mission éducative de la Région à l'égard des lycées. L'aide est donc subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite de ces équipements en faveur des lycées ou établissements assimilés. Une convention est signée entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés.

Les équipements éligibles sont les gymnases, les piscines, les pistes et aires spécifiques d'athlétisme. Ils doivent être conçus dans une perspective d'utilisation pédagogique optimale. L'intervention concerne la construction, la rénovation et éventuellement les extensions.

Le taux d'intervention de la Région s'établit à 20 % du coût global des projets hors-tax. Les dépenses subventionnables sont plafonnées aux niveaux suivants :

- 1 525 000 € pour les gymnases – soit une aide maximale de 305 000 €,
- 3 050 000 € pour les piscines – soit une aide maximale de 610 000 €,
- 1 125 000 € pour les pistes et aires spécifiques d'athlétisme – soit une aide maximale de 225 000 €.

Pour les opérations de rénovation, en cas d'utilisation largement dominante de l'équipement par le public lycéen, le taux d'intervention de la Région pourra être augmenté. Dans tous les cas, la Région ne pourra intervenir au-delà de la contribution apportée par le maître d'ouvrage.

2. La deuxième modalité d'intervention en investissement porte sur les équipements d'intérêt régional, appartenant aux collectivités territoriales ou aux associations. Ils doivent permettre la pratique de haut niveau et l'organisation de compétitions officielles nationales ou internationales. L'intervention de la Région se limite à un site par discipline, et à un taux d'intervention de 20 % du coût HT du projet. En cas d'accueil d'un pôle de haut niveau, d'une compétition exceptionnelle, ou en fonction des spécificités d'une discipline, des dérogations peuvent être accordées.

3. La troisième modalité concerne l'acquisition de matériel et de véhicules par le mouvement sportif et associatif. Ce dispositif est accessible :

- aux ligues ou comités régionaux dans le cadre de leur projet de développement ;
- aux têtes de réseau jeunesse et éducation populaire dans le cadre de leur projet ;
- aux grands clubs régionaux soutenus par la Région. Une telle mesure permet de mieux équilibrer les dotations aux clubs d'intérêt régional, entre fonctionnement et investissement, à l'identique de ce qui est fait pour les comités régionaux ;
- aux associations sportives qui souhaitent acquérir un véhicule de transport collectif. Suite aux réflexions menées dans le cadre de l'Instance Régionale de Concertation du Sport et à l'instar de ce qui se fait déjà en Haute-Normandie, la Région Basse-Normandie expérimentera pour la seconde année un dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules collectifs. Ce dispositif sera coordonné avec les Conseils Généraux de l'Orne et de la Manche qui ont souhaité s'engager dans la démarche ;
- aux associations sportives qui souhaitent acquérir du matériel dédié à la pratique handisport ou sport adapté, en particulier pour l'impulsion d'une nouvelle activité.

FONCTIONNEMENT

P321 - Développer et structurer le sport en région

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Développer et structurer le sport en région	3 573 000 €	2 958 000 €
	933	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		200 000 €
	933	Autres crédits hors AE		2 687 €
TOTAL			3 573 000 €	3 160 687 €

La politique sportive est structurée autour de la notion d'intérêt régional, en cohérence avec les responsabilités et priorités de la Région et en complémentarité avec les interventions des autres acteurs publics. Elle s'organise autour des dispositifs suivants :

- Les aides aux événements sportifs (670 000 € en crédits de paiement),
- Les aides au sport de haut niveau (520 000 €),
- Les aides aux comités régionaux et au sport des jeunes (535 000 €),
- Les aides aux grands clubs régionaux (1 250 000 €),
- Le soutien au Centre Sportif de Normandie (183 000 € en subvention + mise à disposition de personnels pour un total de 400 000 €).

1. Les aides à l'organisation d'événements sportifs nationaux et internationaux.

Des subventions peuvent être attribuées pour les compétitions officielles nationales et internationales organisées en Basse-Normandie. La Région soutient ainsi environ une centaine d'événements sportifs chaque année. Au même titre que les meilleurs clubs, ces grands événements participent au dynamisme et à la notoriété de notre territoire, ils nécessitent très souvent des efforts et des moyens importants de la part des associations, des bénévoles et des territoires. Pour garantir la pertinence de l'intervention autour de ces événements, la consultation des responsables des comités régionaux est systématique. La Région est également très attentive à l'ouverture de ces événements vers le grand public et vers les territoires.

2. Les aides au sport de haut niveau.

La Région maintient ses interventions, mises en œuvre avec l'appui technique de la

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de l'Etat :

- les bourses individuelles aux athlètes de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles (de l'ordre de 200 par an). Parmi les boursiers, les meilleurs d'entre eux sur le plan international, susceptibles de remporter des médailles dans les grands championnats, pourront bénéficier d'un partenariat plus important. Le soutien aux athlètes en reconversion est également maintenu ;
- les subventions aux structures labellisées, en particulier les 5 pôles espoirs basés sur l'agglomération caennaise (judo, basket-ball, canoë-kayak, cyclisme, tennis de table) ainsi que le centre d'entraînement « Voile Performance Manche » implanté à Granville. La Région pourrait aussi soutenir d'autres structures désormais reconnues par les fédérations dans le cadre de leurs Parcours d'Excellence Sportive.

Pour rappel, en parallèle de ces programmes d'accompagnement, le projet de Centre de ressource et d'Hébergement pour les Athlètes de Haut Niveau, annoncé depuis plusieurs années, est désormais engagé concrètement dans le cadre du budget de la Direction des Bâtiments Régionaux. Cet équipement sera intégré au site des Lycées Laplace et Dumont d'Urville et pourra accueillir 130 jeunes sportifs, dont 84 pourront être hébergés également durant les week-ends et les vacances scolaires. Les travaux de construction du nouveau bâtiment démarreront à la fin du premier semestre 2015.

Ce projet, piloté par la Région, est mené en pleine coopération avec les deux chefs d'établissements, la DRJSCS et le Rectorat. Il est structuré autour de 3 chantiers :

- La construction/rénovation des bâtiments – pilotage par la Région,
- La préfiguration du fonctionnement du centre - pilotage par la DRJSCS,
- L'organisation des filières d'études aménagées - pilotage par le Rectorat.

3. Les partenariats avec les comités régionaux et le soutien au sport des jeunes.

La Région souhaite conforter les têtes de réseaux régionales dans leur fonction « ressource » vis-à-vis des autres acteurs et encourager la mise en œuvre de véritables projets associatifs au service des disciplines. A cette fin, depuis 2006, la Région conventionne chaque année avec les ligues et comités régionaux. Aucune action n'est prescrite ; les ligues doivent, sur la base d'un état des lieux, construire un projet et formuler des priorités et objectifs, à court ou moyen terme. En fonction des objectifs de ce projet et des propres priorités de la Région (pratique pour tous, pratique féminine, insertion par le sport, activités en lien avec l'aménagement du territoire), les ligues peuvent bénéficier d'un accompagnement financier en fonctionnement et/ou en investissement.

En 2014, suite à un important travail de consultation et de concertation avec les représentants des comités régionaux, des conventions pluriannuelles de partenariat ont été mises en place. Elles posent le cadre des différents axes de coopérations entre la Région et chaque comité pour les années 2014, 2015 et 2016. Le montant des subventions reste toutefois à préciser annuellement.

Dans le domaine du sport des jeunes, la Région développe un partenariat très riche avec l'Union Nationale du Sport Scolaire, pour les activités des lycéens en dehors du temps scolaire. Depuis 2011, ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui a été renouvelée en 2014. Au-delà des aides financières attribuées à l'UNSS, un comité de suivi a été installé afin de faciliter les échanges, et de permettre une analyse quantitative et qualitative partagée, des programmes d'accompagnement développés par la Région.

Enfin, la Région va poursuivre son soutien au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) pour son dispositif d'aides aux pratiques équestres à destination des étudiants. Ce dispositif, expérimenté depuis 2011, connaît une progression constante.

1. L'Instance Régionale de Concertation du Sport - IRCS

Créée en décembre 2011 à l'initiative de la Région, et pilotée conjointement avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et l'Etat, l'IRCS matérialise une volonté commune de

coopération et de dialogue permanent avec le mouvement sportif et les autres échelons territoriaux.

Cette instance, particulièrement stratégique dans le contexte actuel de réforme territoriale, va poursuivre ses travaux. Cinq commissions ont d'ores et déjà été mises en place : emploi/formation, événementiel, sports de nature, sport santé, évolution des relations entre les clubs et les collectivités. La Région soutient le CROS pour son rôle d'animation et de gestion de cette structure.

4. Les aides aux grands clubs régionaux.

Par leur rôle structurant sur les territoires et leur rayonnement, les grands clubs contribuent à animer et à promouvoir la Basse-Normandie et s'inscrivent pleinement dans l'intérêt régional. C'est à ce titre que la Région peut attribuer des subventions aux clubs dont l'équipe élite évolue dans les quatre meilleurs niveaux de championnat national senior. Ces subventions, qui peuvent porter sur du fonctionnement et/ou sur de l'investissement, prennent en compte les coûts de l'équipe fanion, la qualité du travail de formation dans le club et la participation du club à la dynamique locale et régionale. En football, compte tenu d'une concurrence très supérieure à celle des autres sports, le 5^{ème} niveau national est également recevable (CFA2). Inversement, dans le cas de sports nouveaux, ou de sports individuels, pour lesquels l'inscription d'une équipe dans un championnat national peut être moins significative, les niveaux pris en compte sont plus restreints.

Les centres de formation agréés des clubs professionnels sont également subventionnés par la Région. Sont concernés à ce jour les centres de formation du Stade Malherbe, de l'USO Mondeville Basket féminin et du Hockey Club de Caen.

5. Le Centre Sportif de Normandie (CSN).

Le budget 2015 intègre l'aide de la Région en faveur du CSN d'Houlgate, répartie entre mise à disposition de personnels et subvention d'équilibre.

Depuis sa réouverture, le CSN démontre toute son utilité pour l'animation sportive et socio-éducative de nos territoires. Les indicateurs de fréquentation sont très positifs et sur le plan budgétaire, les chiffres sont également largement encourageants. Ces résultats sont le fruit d'une coopération exemplaire entre acteurs du territoire depuis 2009, et qui reste l'un des points forts du projet. Resteront à traiter les questions liées à la formation aux métiers du sport et de l'animation, l'ensemble de l'offre portée par l'ex CREPS ayant disparu avec la fermeture décidée par l'Etat en 2009.

Les discussions avec l'Etat ont permis d'aboutir à un transfert gratuit du patrimoine immobilier au 1^{er} janvier 2015. En conséquence, la Région a décidé de mener un audit des travaux à réaliser sur le site, afin d'évaluer, de mieux anticiper et de planifier les chantiers à mener dans les années à venir. En parallèle, une réflexion sur la gouvernance et le modèle juridique de la structure a d'ores et déjà été engagée. Les différents partenaires potentiels ont été sollicités afin de réfléchir à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public, qui sécuriserait la gouvernance de la structure tout en offrant une souplesse de fonctionnement. Enfin la perspective de la réunification renforce le projet du CSN, dans la mesure où le site d'Houlgate occupe une place centrale, au cœur de la région Normande.

P322 - Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse	425 500 €	385 000 €
	933	Autres crédits hors AE : Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives		556 000 €
TOTAL				941 000 €

L'approche globale des questions de jeunesse entre toutes les directions de la Région, renforcée en 2014, sera amplifiée. Elle devra permettre aux élus et directions impliqués de mieux articuler les différentes interventions de la Région, et de les rendre plus lisibles pour les jeunes, les partenaires et les territoires. La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (DJSVA) assurera l'animation de ce pilotage.

1. La Cart'@too

Avec l'augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires (68 180 utilisateurs de 15 à 25 ans, dont 27 000 adhérents au volet loisirs et initiatives) et la montée en charge de ses remboursements, la Cart'@too confirme au fil des années sa pertinence dans le parcours des jeunes bas-normands, quels que soient leurs statuts.

Dispositif identitaire, support de plusieurs politiques de la Région en direction de la jeunesse (éducation, culture, jeunesse et sports, transports...), la Cart'@too évolue régulièrement depuis sa création en septembre 2006 afin de correspondre au mieux aux besoins des jeunes et de contribuer davantage à leur autonomie. Elle est un support précieux pour initier et accompagner des projets collectifs et citoyens, pour renforcer le dialogue entre les jeunes et l'institution.

Sur un plan technique, la Cart'@too est également un outil commun de gestion qui facilite le déploiement et la mise en œuvre des différents types d'avantages offerts aux jeunes bas-normands de 15 à 25 ans : livres scolaires, apprentissage, logement, culture, sport...

Enfin, conformément à ses principes fondateurs, la Cart'@too a également démontré son rôle majeur dans le renforcement des partenariats dédiés à la jeunesse, en mobilisant les réseaux et en développant des actions de médiation adaptées aux différents publics. Afin de démultiplier l'impact du dispositif, la Cart'@too s'appuie désormais sur un réseau dense de 63 partenaires « relais », structures qui accueillent et informent les jeunes sur l'ensemble du territoire.

Le volet Loisirs et Initiatives - crédits de paiement : 556 000 €

Les objectifs de la Cart'@too, dans son volet Culture-Sport et Initiatives, sont d'assurer une plus grande équité d'accès aux offres culturelles et sportives pour tous les jeunes bas-normands, et de favoriser leur implication citoyenne dans la vie de leur territoire.

L'adhésion à la Cart'@too Loisirs et Initiative est payante, fixée à 10 € pour tous. Elle donne droit à un ensemble d'avantages regroupés en 4 catégories, pour une valeur totale de 100 € environ :

- Culture-Sport : des bons pour la pratique sportive ou artistique, l'accès aux spectacles et aux cinémas ;
- Vie Quotidienne : des bons pour les transports TER, des aides pour les déplacements collectifs et l'installation dans un premier logement;
- Engagement-Citoyenneté : une aide aux initiatives collectives, 1 bon de réduction pour la formation BAFA
- Partenariat Local : 1 bon de réduction pour s'inscrire à un dispositif local jeunesse ;

L'adhésion à la Cart'@too Loisirs et Initiatives donne également droit à des entrées gratuites :

- pour les matchs des meilleurs clubs sportifs bas-normands dont une invitation pour 2 personnes à une rencontre du Stade Malherbe de Caen, de l'USO Mondeville Basket et du Hockey Club de Caen ;
 - Des entrées gratuites dans les musées partenaires, en dehors du temps scolaire.

Les avantages spectacles, cinéma et pratique artistique sont imputés sur le budget de la Culture ; les places pour les matchs des trois clubs professionnels (Malherbe, USO Mondeville, Hockey-Club de Caen) sont intégrées aux marchés de communication. Les deux @toos transports sont imputés sur le budget des transports. L'avantage logement est imputé sur le budget de l'aménagement du territoire.

2. L'animation collective Cart'@too, la citoyenneté et l'information des jeunes - crédits de paiement : 220 000 €.

L'évaluation du dispositif Cart'@too a clairement mis en avant la nécessité de maintenir, en lien avec le dispositif d'allocations individuelles, des actions d'animation et de médiation éducatives en particulier en direction des publics les plus éloignés des pratiques sportives, culturelles et citoyennes. Sans cette approche collective, un simple dispositif de réduction risquerait de ne bénéficier qu'aux publics déjà les mieux informés et ne ferait qu'accroître les inégalités entre les jeunes. En outre, l'évaluation de ces actions d'animation atteste de leur pertinence : elles favorisent la réussite éducative, la formation et la construction de la citoyenneté.

Parmi les actions importantes, peuvent être citées :

- L'éducation aux usages des outils numériques. Mis en place et cofinancé par plusieurs directions depuis 3 années, le dispositif sera poursuivi et développé conformément à l'objectif de pouvoir, à terme, proposer cette action à l'ensemble de la classe d'âge sortant de 3^{ème}. Le nombre de jeunes lycéens et apprentis bénéficiaires devrait ainsi passer de 5 000 à 8 000 cette année, soit près de la moitié de la classe d'âge concernée.
- Le dispositif Radio Nomade Jeunes proposé par l'Association Zones d'Ondes qui vise à renforcer le « dialogue » avec les jeunes.
- Le programme d'animation Cart'@too, déployé par le Service Culturel de l'Université, sur l'ensemble des sites universitaires régionaux.

Enfin, compte tenu du rôle central de l'information Jeunesse dans le développement d'un projet jeunesse, le partenariat sera poursuivi avec le Centre Régional Information Jeunesse, animateur du Réseau régional Information Jeunesse (22 PIJ et BIJ).

3. La Mobilité Internationale des Jeunes – crédits de paiement 165 000 €

Dans le cadre de ses interventions sur la mobilité internationale des jeunes, hors du cadre formel de l'éducation, la Région continuera de soutenir les structures partenaires qui informent et accompagnent les jeunes dans leurs projets. Elle maintiendra également les bourses à la mobilité qui s'inscrivent dans trois dispositifs (*les deux premiers sont adossés au Programme Européen Erasmus + Jeunesse, anciennement PEJA*) :

- Le Service Volontaire Européen permet à un jeune de partir 1 ans, ou 3 mois pour les moins aguerris, au sein d'une structure associative labellisée *Erasmus+ Jeunesse*, qu'il aura choisie et où il sera encadré par un tuteur formé et labellisé par l'Union Européenne. La moyenne d'âge des jeunes pour ce dispositif est de 24 ans.
- Les Echanges de jeunes Européens et Euro-méditerranéens, offrent la possibilité à des structures bas-normandes d'accueillir pendant 2 à 3 semaines des jeunes européens et bas-normands de 13 à 17 ans, sur le thème de leur choix (citoyenneté, environnement, pratiques artistiques, sport).
- La Bourse de Solidarité Internationale est un dispositif 100 % régional. Il permet aux jeunes (24 ans en moyenne), de découvrir le pays de son choix, hors de l'Union Européenne, en recherchant lui-même l'association qui l'accueillera pendant 1 à 3 mois. Il est aidé pour cela par l'une des 4 structures partenaires de la Région. La bourse est versée directement aux jeunes.

Le transfert de ces dispositifs vers la DJSVA et les opportunités offertes par le nouveau programme européen 2014-2020 Erasmus + Jeunesse, sont l'occasion de redéfinir les interventions. Il s'agira de renforcer leur inscription dans les orientations de la politique jeunesse de la Région, tout en favorisant leurs articulations avec les aides à la mobilité internationale des jeunes sur le temps de la formation, pilotées par les directions concernées. L'objectif est de simplifier et rendre plus lisible la globalité de l'action de la Région dans ce domaine.

P 323 - Soutenir la vie associative et le bénévolat

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Soutenir la vie associative et le bénévolat	223 500 €	223 500 €
TOTAL			223 500 €	223 500 €

Depuis la signature de la Charte de la Vie Associative en 2005 avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives de Basse-Normandie (CPCA), la DJSVA anime et coordonne, le dialogue collégial avec les principales têtes de réseau associatives.

Les aides de la DJSVA sont structurées en deux modalités d'intervention :

- Le soutien à la CPCA, ainsi qu'aux fédérations régionales de jeunesse et d'éducation populaire, pour le renforcement de leur réseau, leurs actions de formation des bénévoles, leur engagement dans la co-construction et la mise en œuvre de la politique jeunesse de la Région. Ce partenariat est scellé par des conventions pluriannuelles de partenariat.
- Le soutien aux initiatives bénévoles, qui permet d'accompagner des projets exemplaires ou innovants, visant en particulier des publics et/ou des territoires prioritaires

Ces interventions sont bien sûr coordonnées avec celles des autres services régionaux en direction des associations.

P 324 - Soutenir les sports équestres

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux – Promotion des sports équestres	487 000 €	475 700 €
	933	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		11 300 €
TOTAL			487 000 €	487 000 €

La Région poursuivra son soutien récurrent à l'organisation d'une quinzaine grands événements équestres en Basse-Normandie, car ils contribuent à la promotion de la région et de sa vocation équine.

Dans les dynamique des JEM et dans l'esprit du projet territorial associé, la Région s'efforcera de maintenir une approche collective et structurée de l'événementiel équestre. L'hypothèse d'une programmation et d'une promotion commune, sera étudiée avec les organisateurs. L'objectif serait d'aboutir à la mise en place de «Jeux Equestres Normands» pérennes.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs », une AP d'un montant de 2 000 000 €, sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 534 151 €
2016 : 680 000 €
2017 : 500 000 €
2018 : 200 000 €
2019 : 85 849 €

- de voter au titre du programme P321 « Développer et structurer le sport en région », une AE d'un montant de 3 573 000 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 958 000 €
2016 : 500 000 €
2019 : 115 000 €

- de voter au titre du programme P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse », une AE d'un montant de 425 500 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 385 000 €
2016 : 40 500 €

- de voter au titre du programme P323 « Soutenir la vie associative et le bénévolat », une AE d'un montant de 223 500 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 223 500 €

- de voter au titre du programme P324 « Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux », une AE d'un montant de 487 000 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 475 700 €
2019 : 11 300 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 214 891 € sur le chapitre 903, culture, sports et loisirs ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 4 812 187 € sur le chapitre 933, culture, sports et loisirs ;

- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 Direction de la Culture</i>

CULTURE

Soucieuse de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire et d'Agenda 21, de promouvoir l'exigence et la diversité artistiques, d'œuvrer à un accès à la culture beaucoup plus large et partagé par tous les publics –y compris les plus fragiles- la politique culturelle conduite par la Région a, au cours de ces dernières années, été marquée par de fortes évolutions. Elle s'est particulièrement attachée à agir de manière significative à la structuration et à la professionnalisation des différents champs artistiques, à créer de nouveaux dispositifs et expérimentations en milieu rural, à favoriser l'émergence, à enrichir et aiguïser le regard du public.

En 2012, une étude sur l'emploi culturel conduite par la Région, l'ERREFOM et l'INSEE a permis de mieux mesurer le poids économique de la culture en Basse-Normandie. Il importe aujourd'hui de continuer à identifier et à activer, de la manière la plus adaptée et efficace possible, tous les leviers propres à développer le potentiel économique des champs de la culture, à commencer par celui du livre.

L'année 2015 s'annonce comme une année particulièrement importante de transition et de réflexion, à l'heure de la réunification normande. Une année propice à remettre en perspective les atouts, les richesses, les faiblesses et complémentarités de nos deux territoires en matière artistique et culturelle.

Dans ce contexte, un certain nombre de « chantiers » devront également s'amorcer pour les institutions culturelles elles-mêmes qui auront à la fois l'opportunité et la nécessité d'opérer à plus grande échelle.

En 2015, les travaux en vue de l'implantation du futur Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) entreront dans une phase opérationnelle de même que les travaux conduits à l'Abbaye d'Ardenne (phase 3).

Enfin, en vue de contribuer au rayonnement artistique de notre région –a fortiori à la veille d'un redimensionnement de celle-ci- il est envisagé d'intensifier nos actions à l'international, par la mise en place de résidences d'artistes avec nos territoires de coopération, par la circulation

d'artistes et d'œuvres s'appuyant notamment sur notre partenariat avec l'Institut Français.

En 2015, la politique de la Région dans le domaine de la culture s'élèvera à 3 895 000 € en Autorisation de Programme, 14 738 084 € en Autorisation d'Engagement, 20 355 438.41 € en Crédits de Paiement.

Afin de mettre en place les différentes actions prévues au titre de 2015, il convient de prévoir pour chaque Programme, des autorisations de programme et d'engagement ainsi que des crédits de paiements.

P091 - Faciliter l'accès à la culture pour tous

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Faciliter l'accès à la culture pour tous AE	622 795 €	604 645 €
	933	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		48 150 €
	933	Crédits Hors AE cart@too		586 488 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	903	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		100 441€
TOTAL			622 795 €	1 339 724 €

Dans un contexte globalisé qui voit la montée de l'individualisme et des exclusions, c'est une exigence démocratique que de permettre au plus grand nombre, par l'éducation artistique et culturelle, de (re)trouver une capacité à symboliser le monde, à vivre des expériences sensibles communes, à échanger des idées et à produire un discours critique.

A l'heure où l'éducation artistique et culturelle occupe une place prépondérante dans les intentions en matière éducatives et culturelles (Haut-Commissariat à l'éducation artistique et culturelle, mise en place des parcours culturels et des projets éducatifs territoriaux...), la Région Basse-Normandie peut constater avec succès le déploiement de ses actions dans ce domaine qui, pour certaines, sont aujourd'hui inédites au niveau national.

Néanmoins, la Région Basse-Normandie -avec ses partenaires institutionnels, l'ensemble de la communauté éducative et les acteurs de la culture- doit être en capacité de poursuivre ses efforts tant subsistent des disparités et des inégalités d'accès à la culture d'ordre géographique, économique, social et culturel.

La collectivité régionale doit continuer à œuvrer à la réduction de ses inégalités tout en préservant l'invention et la qualité de l'accompagnement des publics qu'elle a su décliner jusqu'alors : agir sur la stratégie globale autant que sur la rencontre singulière avec une œuvre/un artiste/un lieu.

C'est pourquoi la Région Basse-Normandie intervient en direction de ses publics-cibles, notamment à travers la Cart'@too et toutes les opérations menées autour de ce dispositif, mais aussi en direction d'une communauté plus large de personnes partageant un même territoire, à commencer par les plus fragiles, ceux qui sont notamment précaires, hospitalisés, sous main de justice ou encore en situation de handicap.

Education artistique et culturelle

Intervenant dans le contexte d'une harmonisation des dispositifs, de réflexions partagées, au niveau régional et national, sur l'éducation artistique et culturelle et de coopérations interinstitutionnelles, l'année 2015 voit la convention DRAC-Région pour l'éducation artistique et culturelle et le développement des publics renouvelée. Afin de disposer d'effets leviers et d'améliorer la lisibilité des programmes, les dispositifs convergent, pour se décliner en deux axes :

- En direction des publics (temps scolaire et temps extrascolaire) avec une priorisation vers les publics relevant des compétences régionales.
- En direction des territoires ciblant principalement les quartiers prioritaires et le milieu rural.

Parallèlement, les cahiers des charges de ces dispositifs sont retravaillés pour favoriser des modes ascendants d'élaboration de projets, une plus grande souplesse des contenus ainsi qu'un meilleur accompagnement des porteurs dans une logique de plus grande proximité.

Dans cette volonté de projets ascendants, l'inscription de volets d'action culturelle dans les conventionnements est maintenue. Déployée pour les compagnies de spectacle vivant, cette démarche a pour vocation à s'ouvrir à d'autres champs disciplinaires. L'année 2015 doit permettre cette ouverture sur quelques esthétiques et porteurs de projets ciblés.

Dans une tendance très nette au frottement des disciplines, à l'hybridation des projets et à la transversalité, l'action culturelle renforce son travail collaboratif avec les directions de la Région et multiplie ses liens avec d'autres champs :

- La culture scientifique et technique par un renforcement des partenariats avec Relais d'Sciences et la Maison de la Recherche et de l'Imagination ainsi qu'avec la DDNT sur les questions de pratiques numériques et des services innovants.
- Le sport dans le cadre de la deuxième rencontre sport/culture, développée avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.
- L'international, en lien avec la DAERI, par la stabilisation d'un partenariat annuel avec le Hordaland autour de la tournée d'un artiste bas-normand, dans des établissements scolaires de Norvège et la mise en place de passerelles avec les îles anglo-normandes.

Par ailleurs, les problématiques d'éducation artistique et culturelle restent au cœur des réflexions engagées avec la DADDTE sur les contrats territoriaux, et avec la coordination Animation Jeunesse Citoyenneté autour des questions liées à la jeunesse.

Cart@too / volet culture

Les programmes en lien avec la Cart'@too se structurent :

- La saison culturelle, développée en lien avec les CEMEA de Basse-Normandie, s'inscrit pleinement désormais dans le paysage culturel de la région et mobilise acteurs de la culture, du secteur social ainsi que de l'éducation formelle et informelle. En concertation avec les lieux de diffusion, le dispositif met l'accent sur les écritures contemporaines et les formes artistiques les plus exigeantes. Parallèlement, il assoit son protocole pédagogique, en organisant la complémentarité des artistes et des médiateurs issus de l'éducation populaire, et se déploie dans la dynamique des parcours culturels.

- Le programme « Jeunes en Avignon » est inédit à l'échelon national et la Région Basse-Normandie reconnue pilote pour son dispositif privilégiant la mixité des publics : lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en situation de handicap ou en lien avec des structures de quartiers prioritaires. Fort du succès de l'expérimentation de l'ouverture aux familles, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, il est proposé de reconduire la démarche permettant à des parents et à leurs enfants, souvent en situation précaire ou conflictuelle, d'avoir un accès privilégié à la création contemporaine.

- Les Ateliers en scène, dispositif territorial de pratiques artistiques, entrent dans une phase de concrétisation jusqu'à la réalisation d'une production rassemblant les habitants et les structures de Mondeville. Développé en lien avec des établissements scolaires, des centres sociaux, des structures de loisirs, des établissements d'enseignements artistiques, les Ateliers en scène mobilisent une équipe artistique pluridisciplinaire croisant arts vivants et arts visuels. Ce dispositif doit faire l'objet d'un bilan de l'action menée sur les trois années pour évaluer la pertinence d'une reconduction.

Enfin, la Cart'@too évolue pour mieux prendre en compte les attentes des bénéficiaires et des partenaires et organiser un meilleur circuit d'information et d'échanges qui permette à la collectivité de qualifier un accès facilité à la culture.

Accès à la culture des publics spécifiques

Les protocoles Culture Santé et Culture Justice en faveur des personnes hospitalisées et sous main de justice arrivent à échéance fin 2014. La Région et l'Etat souhaitent poursuivre ce partenariat et envisagent de signer un avenant à ces protocoles pour l'année 2015, dans l'attente de la fusion des régions. Le partenariat entre l'Etat, la Région et la Caisse d'Epargne Normandie en faveur des IME-ITEP (enfants en situation de déficience intellectuelle ou souffrant de troubles comportementaux) se prolongera également en 2015.

La montée en puissance du nombre de projets, leur qualité et la diversité des partenaires culturels impliqués prouve l'intérêt et la pertinence de ces dispositifs auprès de ces publics spécifiques.

Le recrutement de deux nouvelles coordonnatrices (Manche et Orne) pour Culture Justice marque également la volonté de poursuivre cette mission, notamment avec l'ouverture en 2013 d'un nouvel établissement pénitentiaire dans l'Orne. Il est à noter que la Région Basse-Normandie est la seule du Grand Ouest à soutenir les actions culturelles en milieu pénitentiaire.

Enfin, il est également important de souligner que l'action de notre collectivité s'enrichira de la formation des personnes sous main de justice par voie de transfert de cette compétence aux Régions, à compter de janvier 2015.

P090 - Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture AE	6 205 940 €	5 998 590 €
	933	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		195 340 €
	933	Crédits hors AE		7 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	903	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture AP	560 000 €	60 000 €
	903	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		2 200 000 €
TOTAL			6 765 940 €	8 460 930 €

La Région veillera à maintenir son soutien aux structures d'envergure régionale (Orchestre Régional, Centre Régional des Lettres, FAR...) qui contribuent, par leurs missions, leurs compétences, leurs expériences, leurs réseaux et partenariats, à vitaliser et à renouveler l'offre artistique et culturelle, à faire avancer la réflexion dans leurs champs d'activité respectifs. Il est attendu que ces structures soient particulièrement moteurs et forces de proposition dans la construction d'une politique culturelle à l'échelle normande.

Réseaux musique

Après douze mois d'existence, le FAR (agence musicale régionale) a su trouver sa place dans le paysage culturel régional en participant activement, par son travail d'expertise et d'évaluation, à la définition des enjeux de la structuration du secteur de la musique. Il a ainsi mené une étude très pertinente sur l'état des lieux du jazz en région assortie de préconisations quant aux actions qu'il serait souhaitable de mener sur le territoire.

La création du FAR a également permis de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs complémentaires à ceux qui existaient déjà, amorçant ainsi le rééquilibrage nécessaire entre les différents secteurs de la musique.

Réseaux spectacle vivant

La Région poursuivra son accompagnement et sa politique de conventionnement avec les institutions de production et de diffusion du spectacle vivant, structures ressources pour les acteurs culturels bas-normands dans chacune des disciplines de ce secteur. Une attention particulière sera portée au nouveau pôle ressources en région le Centre régional des arts de la marionnette de Dives-sur-Mer, autour de sa structuration et de son rapprochement avec l'Espace Jean Vilar à Ifs.

Le projet de la Brèche - Pôle National des Arts du Cirque, s'appuie quant à lui sur de nombreux et nouveaux partenariats propres à valoriser ce secteur au niveau régional, national et international et à favoriser les métissages artistiques.

Il est à noter que le recrutement de la future direction de la Comédie de Caen, Centre Dramatique National de Normandie, l'inspection de la fin de mandat de la co-direction du Centre Dramatique Régional de Vire, menée par la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et de la Communication, et le renouvellement de mandat de la co-direction du Centre Chorégraphique National de Caen Basse-Normandie seront autant d'occasions pour la Région de formuler clairement ses attentes en matière d'accompagnement des équipes artistiques bas-normandes, de présence sur le territoire, d'actions à engager et de partenariats avec les autres structures culturelles du territoire.

Art contemporain

2015 doit être une année déterminante pour le secteur de l'art contemporain en Basse-Normandie. En dépit d'une certaine fragilité et d'un manque de représentation dû à la situation particulière du statut des plasticiens, force est de constater que l'art contemporain a connu ces dernières années un développement des plus intéressants sur le territoire. La présence de deux relais culturels dédiés aux arts plastiques, l'émergence de nouveaux lieux à l'exigence artistique reconnue, le développement de projets artistiques singuliers en milieu rural ont considérablement renforcé la présence de l'art contemporain en région. Il s'agit donc de s'appuyer sur ce nouveau réseau d'acteurs dynamique pour présenter l'art contemporain comme un acteur incontournable de la scène culturelle régionale.

Dans le contexte prochain d'une Grande Normandie, l'affirmation d'un FRAC d'une nouvelle envergure viendra conforter le rôle majeur que peut jouer la Basse-Normandie en matière

d'art contemporain, lui conférant ainsi une image moderne et créative. L'ambition d'innovation confiée à un FRAC redimensionné prendra une dimension significative révélant ainsi aux yeux du grand public la multitude de missions que remplissent les FRAC depuis près de 30 en termes de diffusion de l'art contemporain. Ce projet fédérateur doit ainsi répondre à des enjeux bien ciblés tels qu'une large diffusion sur le territoire, des collaborations consolidées avec les acteurs culturels, éducatifs et associatifs de la région, et la conquête de nouveaux publics par des actions de médiation appropriées à la découverte des œuvres et des artistes.

Réseaux cinéma - audiovisuel

Dans les salles de cinéma, le processus de conversion numérique a été aujourd'hui quasiment intégralement mené à son terme. Cependant, l'inquiétude des exploitants de petites salles indépendantes demeure quant à l'accès aux films et aux relations entre les distributeurs.

Face à ces éléments potentiels de fragilisation, la Basse-Normandie dispose d'un atout singulier et rare dans le paysage national : celui du réseau MaCaO. Ce dernier apporte information, accompagnement et logistique aux 39 salles adhérentes. Le soutien proposé par MaCaO permet de maintenir une activité de qualité sur des territoires où le cinéma est souvent la seule offre artistique, aux côtés des bibliothèques. Il est à noter également que MaCaO réalise un important travail de diffusion des films soutenus par la Région. Pour la saison 2013/2014, un programme de quatre courts métrages est ainsi proposé aux salles du réseau, ce qui constitue une belle visibilité pour les œuvres produites avec l'aide du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle de leur Région. Ce maillage est également rendu possible par le travail de diffusion du cinéma en milieu rural réalisé par « Génériques » (également membre du réseau MaCaO).

La Maison de l'Image Basse-Normandie a quant à elle vocation à accompagner la création et la production, l'accueil de tournages, le développement d'actions de sensibilisation, d'éducation et de formation au cinéma et à l'audiovisuel sur l'ensemble du territoire régional. Elle a également pour mission la mise en œuvre d'actions de développement de la filière professionnelle régionale du secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Elle a ainsi développé et renforcé son action tant au niveau régional que national.

Ses activités font l'objet d'une convention de partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

Elle constitue également la seule structure référente du secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Basse-Normandie. Bien que la qualité de son travail et l'importance qu'elle revêt pour le développement et la professionnalisation du secteur soient largement reconnues par l'ensemble des partenaires publics et les professionnels, des contraintes budgétaires fortes ne lui permettent malheureusement plus de maintenir le volume des actions actuellement menées et à fortiori les actions de développement souhaitées par la structure.

Le processus de labellisation de la structure comme organisme de formation engagé en 2014 devra trouver un aboutissement en 2015 ; ce nouveau volet d'activités doit permettre de dégager de nouvelles recettes.

Par ailleurs, la Région et le Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée ont décidé de financer conjointement les actions de diffusion des films soutenus dans le cadre du fonds régional d'aide à la création et à la production et/ou accueillis par le Bureau d'accueil de tournages. Ces actions proposées par MaCaO 7è Art et la Maison de l'Image Basse-Normandie visent à la sensibilisation des lieux de diffusion, (salles de cinéma et médiathèques prioritairement) qui peuvent ensuite programmer ces films dans leurs salles et permettre ainsi une meilleure visibilité de ces films sur tout le territoire. Les actions concernent notamment la venue de réalisateurs et d'équipes de tournage dans les salles, l'organisation d'avant-premières...

Réseaux livre et lecture

Le Centre Régional des Lettres fédère l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture en Basse-Normandie (bibliothécaires, éditeurs, libraires, auteurs, organisateurs de manifestations littéraires) et inscrit son action dans une politique régionale en faveur du livre et de la lecture, définie en concertation avec Région et l'Etat.

Ses missions s'organisent autour cinq axes principaux : économie du livre et formation, vie littéraire et développement des publics, lecture publique et patrimoine, centre de ressources, organisation du festival Les Boréales, plateforme de création nordique.

La charte des manifestations de promotion du livre et de la lecture en Basse-Normandie pour les organisateurs de manifestations littéraires a été lancée officiellement en juin dernier et une vingtaine d'organismes ont d'ores et déjà signé cette charte. Son principal objectif est de définir un ensemble de bonnes pratiques sur lequel chacun peut s'appuyer pour améliorer la qualité des salons, fêtes et festivals du livre proposés en Basse-Normandie.

Une convention pluriannuelle 2014-2016 d'objectifs et de moyens a été signée entre l'Etat, la Région et le CRL.

Par ailleurs, un contrat pluriannuel sera signé entre la Région, l'Etat et l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC) en vue de consolider les missions et d'assurer le développement de cette structure unique qui constitue une véritable richesse pour notre territoire. Les travaux de performance énergétique qui seront effectués par la Région permettront de réduire significativement les dépenses en fluides qui pèsent actuellement lourdement sur le budget de l'IMEC. Cette mesure devrait ainsi redonner à l'institut des marges de fonctionnement.

Il est à noter enfin que le secteur du livre fait l'objet de mutations importantes, notamment en raison de l'avènement des nouvelles technologies. Une plus grande cohésion entre les acteurs et partenaires de la chaîne du livre, confrontés à des évolutions structurelles de taille, s'impose.

Des pistes de travail engagées entre les services culturels et économiques de la Région ont conduit à un état des lieux du secteur et à une proposition d'un programme d'actions. Nous nous appuyons particulièrement sur l'expertise et le réseau du Centre Régional des Lettres, de même que sur les politiques menées par la Région Haute-Normandie dans le domaine du livre, pour étudier les conditions de développement de l'économie du livre à l'échelle normande.

Territoires

Permettre à la culture et aux artistes d'exister en dehors des grandes agglomérations, telle était l'ambition de la Région en créant cinq relais culturels régionaux. Après cinq années d'existence, le bilan des relais culturels régionaux s'avère très positif. Ces derniers remplissent efficacement leurs missions, en faisant véritablement la preuve de leur originalité et de leur utilité sur des territoires éloignés de l'offre culturelle. Les relais culturels bénéficient d'un portage politique local et d'équipes professionnelles impliquées, permettant d'offrir des espaces de travail de qualité aux artistes. La notion de « résidences d'artistes » est devenue familière aux yeux des publics de ces lieux. L'établissement d'une troisième « génération » de nouveaux contrats triennaux est complètement cohérent avec notre volonté d'irrigation des territoires et d'accès à la culture pour tous et entièrement justifié en raison de la dynamique enclenchée dans le monde artistique et auprès des habitants.

Il est à noter qu'en 2015, le renouvellement de ces conventions concerne les relais de Flers, Falaise et Tessy-sur-Vire.

P093 - Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles _AE	6 757 041 €	5 838 391 €
	933	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		74 350 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	903	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles _AP	3 335 000 €	640 000 €
	903	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		2 849 735 €
TOTAL			10 092 041 €	9 402 476 €

La Basse-Normandie dispose d'un important vivier d'artistes et de lieux de diffusion. Dans tous les domaines artistiques, la création d'œuvres et leur diffusion ou présentation est l'essence même du travail des artistes qui s'adressent au public.

A l'instar des autres collectivités, le soutien à la création et à la diffusion reste par conséquent un axe fort de la politique culturelle de la Région.

Il nous importe de garder une place non négligeable aux talents émergents, à l'innovation et aux projets atypiques.

Quant aux réseaux de diffusion, ils doivent être pensés concentriquement à différents niveaux : régional, interrégional, national et international, en fonction de la nature et de la taille des projets.

Musique

L'Orchestre régional de Basse-Normandie est une formation atypique et incontournable par la mission de diffusion qu'il remplit sur l'ensemble du territoire ; il revendique une démarche de développement culturel durable par sa présence étendue et constante sur les trois départements de la région et ses actions de sensibilisation à la musique, auprès des publics les plus divers, s'appuyant sur un programme exigeant et éclectique. L'Orchestre proposera une saison particulièrement riche en projets inédits, notamment à l'occasion du 70ème anniversaire de la libération des camps avec l'opéra « Brundibar » (en collaboration avec la maîtrise de Caen) et un hommage rendu aux musiciens de Terézin.

Les musiques actuelles, réaffirmées en tant que secteur prioritaire, sont placées au cœur du projet du FAR (agence musicale régionale). Les modes d'accompagnement des artistes et des structures de développement de carrière mis en œuvre depuis quelques années ont été réinterrogés en concertation avec les professionnels. Une évolution du dispositif d'aide aux groupes a été expérimentée en 2014, via une aide spécifique à la découverte de nouveaux talents, axe fort de la Région. Elle a permis d'ouvrir de nouvelles possibilités d'accompagnement pour les groupes très émergents en début de processus de professionnalisation. Cette expérimentation sera poursuivie en 2015.

Spectacle vivant

La Région continuera à jouer pleinement son rôle d'ensemblier pour fédérer et structurer ce secteur riche et bouillonnant. Pour ce faire, la Région poursuivra l'animation de réflexions avec les lieux de diffusion visant à la constitution de réseaux de coproduction et de diffusion, préalable nécessaire à l'amélioration des conditions de travail et de diffusion des équipes artistiques et à la régulation du spectacle vivant. Ainsi, il sera procédé à un bilan de la plateforme des compagnies bas-normandes « Avis de grand frais » mise en place en 2014. Les lieux de diffusion seront ensuite invités à élaborer une charte d'accompagnement des équipes artistiques ayant pour objectif de clarifier les usages de la profession et de partager une culture commune des méthodes d'accompagnement des compagnies.

La politique de conventionnement des équipes artistiques sera poursuivie afin de contribuer à la structuration et au développement de leurs activités.

Les collaborations avec la Direction de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (DEFPA) et la Mission Prospective, Métiers, Carte, Formation (PMCF) se poursuivront dans le domaine du spectacle vivant et s'élargiront à l'ensemble du champ de la culture, favorisant ainsi l'élaboration d'une offre de formation en adéquation avec les attentes du monde culturel (livre, cinéma, arts plastiques) à travers notamment l'élargissement de la Charte Qualité Emploi Formation spectacle vivant à l'ensemble du secteur de la culture.

De manière générale, les partenariats en inter-région sont appelés à se développer dans la mesure du possible pour faciliter la circulation des compagnies hors du territoire bas-normand, mais aussi élargir et structurer les réseaux de production et de diffusion, et plus généralement répondre aux besoins du secteur.

Art et musées

La Région soutient l'art contemporain par la promotion de la jeune création, la production d'œuvres, les résidences d'artistes et l'accompagnement de projets singuliers sur le territoire.

Pour son soutien à l'organisation d'expositions, la Région est attentive à la volonté des structures de promouvoir la création contemporaine ainsi que les jeunes artistes vivant dans la Région. Cet effort de valorisation des artistes émergents sera également poursuivi, à travers l'organisation, pour la quatrième année consécutive, d'une exposition d'œuvres des félicités de l'Ecole Supérieure des Arts et Médias Caen-Cherbourg (ESAM) à l'Abbaye-aux-Dames. Il est à noter que le comité de sélection des expositions a également fait le choix de valoriser les politiques culturelles de la Région en sélectionnant des expositions d'artistes ayant bénéficié de dispositifs d'accompagnement, à l'instar de jumelages d'éducation artistique et culturelle ou de programmes de mobilité internationale.

Il apparaît indispensable de reconduire l'aide à la mobilité d'artistes installés sur le territoire bas-normand afin de promouvoir la coopération et les échanges culturels à l'international. Il importe de favoriser tout à la fois la circulation des artistes, des œuvres et des professionnels de la culture. Cet enjeu de professionnalisation et de développement des projets à l'échelle internationale se pose pour l'ensemble des secteurs artistiques.

La Région doit également poursuivre l'application et la mise en œuvre du dispositif du 1% artistique dans les lycées dans la mesure où il répond clairement aux objectifs visés en matière de création contemporaine : un respect des dispositifs légaux et un soutien affirmé aux plasticiens dont la précarité demeure préoccupante. Afin de favoriser une meilleure appropriation des œuvres par les publics concernés (lycéens, équipes pédagogiques et administratives, parents d'élèves), il convient de renforcer les méthodes d'implication de ces derniers dans la réalisation des projets.

Il est à souligner que la politique de la Région en faveur du 1% artistique s'appuie également sur le travail de valorisation et d'inventaire réalisé par la Direction de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel qui a conduit notamment à la création d'un site internet dédié.

Il convient enfin de rappeler que la Région fait valoir le droit de présentation dû aux artistes qui exposent à l'Abbaye-aux-Dames et qu'elle incite les structures culturelles à faire de même.

Cinéma et audiovisuel

Depuis la création du Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle en 2005, la Région Basse-Normandie s'est peu à peu positionnée nationalement avec un nombre significatif de films sélectionnés et primés dans les festivals, que ce soit en France ou au-delà de nos frontières. Cette reconnaissance et cette visibilité ont été notamment acquises grâce à une politique audacieuse d'aide à l'écriture de longs métrages.

Notre politique en faveur de ce secteur s'est enrichie de dispositifs complémentaires permettant d'embrasser plus largement les problématiques de l'ensemble du secteur, stimulant l'installation de structures de production et favorisant ainsi l'ébauche d'une filière, reconnue comme potentiellement importante en matière de retombées économiques. Il convient à présent de mieux valoriser les productions régionales en favorisant leur diffusion. La nouvelle génération de conventions de développement cinématographique et audiovisuel proposée par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), intègre ce volet.

Afin de parfaire notre action en direction de ce secteur, il est prévu d'apporter un soutien à la production de longs métrages qui devront mettre en valeur nos territoires et en assureront ainsi la promotion.

Vie littéraire et savoirs

En 2013, la Région a souhaité faire évoluer, en lien avec le Centre Régional des Lettres, son Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL). En plus d'offrir un soutien aux éditeurs pour la publication d'ouvrages, le FAEL accompagne désormais l'étape suivante permettant à des éditeurs d'être présents à des salons du livre spécialisés nationaux et internationaux, afin d'y présenter leur catalogue.

Un soutien en faveur des revues littéraires a également été créé afin de renforcer la diffusion nationale de la création littéraire en région.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la lecture publique et en lien avec la structuration de la future Bibliothèque Médiathèque à Vocation Régionale, la Région soutient l'informatisation des médiathèques et/ou leur mise en réseau, poursuivant ainsi l'amélioration et la simplification de l'accès aux livres pour chacun. Le volet patrimonial de cette politique est soutenu également à travers l'acquisition et la restauration d'ouvrages anciens, financé à parité avec l'Etat dans le cadre d'un dispositif partagé (Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques).

La convention quadriennale signée avec le Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle pour la période 2011-2014 fera l'objet d'un avenant pour l'année 2015. Le partenariat s'est poursuivi de manière satisfaisante, au cours de ces dernières années, avec une offre de colloques très nombreuse, éclectique, toujours aussi exigeante et variée, régulièrement en lien avec les politiques et grands événements portés par la Région (aménagement du territoire, développement durable, Jeux équestres mondiaux, Normandie impressionniste...).

Enfin, la Région poursuit son soutien à l'université populaire de Michel Onfray qui propose dans sa nouvelle saison près de vingt séminaires ouverts à tous, sans inscription et sans coûts d'admission, dans des domaines aussi variés que la philosophie, les mathématiques, l'économie, l'histoire, la musique, l'art contemporain...

L'université populaire du goût se tenant précédemment Argentan verra elle aussi son soutien reconduit.

Diffusion des relais culturels

Le dispositif des relais culturels régionaux prévoit des aides à la diffusion pour les œuvres produites au sein même des structures. Cette mesure, indispensable au rayonnement des travaux des artistes, se décline principalement sous forme de publications, et aussi sous forme de programmation de groupes accueillis en résidence dans le cadre de festivals de musiques actuelles soutenus par la Région.

Actions à l'international

Dans un nouveau contexte globalisé et plus complexe, que la récente révolution numérique a amplifié, il est impératif de maintenir la diversité culturelle comme vecteur de lien transnational. La mobilité des artistes et des opérateurs culturels joue ainsi un rôle majeur pour faciliter la compréhension entre les cultures, pour agir de manière directe sur le développement à l'échelle locale, et pour maintenir tant une cohésion qu'une stabilité à l'échelle européenne et internationale. Si elle est avant tout une question d'ordre culturel, la mobilité des artistes n'en demeure pas moins un outil permettant de relever les défis de la mondialisation.

Aussi la définition d'une stratégie pour la mobilité artistique transnationale constitue-t-elle une nouvelle priorité pour les collectivités territoriales qui souhaitent s'appuyer sur la coopération culturelle en vue de consolider leurs relations diplomatiques, politiques et économiques sur le plan international.

De 2008 à 2013, de nombreux projets ont été soutenus par le programme Interreg IV A France (Manche) – Angleterre dans les domaines de la culture, mais également du tourisme et du patrimoine, grâce au Fonds européen de développement régional (FEDER). Au total, plus de 180 acteurs culturels français et anglais ont ainsi bénéficié du soutien de l'Union européenne pour contribuer ensemble au développement économique des territoires de l'espace Manche.

Ainsi, le FRAC, la Brèche, l'ODIA, le Centre Chorégraphique, le festival Chauffer dans la noirceur, par exemple, bénéficient ou ont pu bénéficier récemment du programme INTERREG IV.

Le futur programme LEADER 2014-2020 mis en œuvre par les territoires de projets prévoit un axe fort en matière de coopération. Ainsi, la réalisation de projets de coopération sera une obligation pour chacun de ces territoires. La coopération, notamment transnationale (entre des territoires relevant de plusieurs Etats membres ainsi qu'avec des territoires de pays tiers hors UE), pourra ainsi pleinement s'organiser sur la base de projets culturels.

Le partenariat que nous avons noué avec l'Institut Français permet d'insérer des projets artistiques et culturels de notre région au sein des grands circuits artistiques internationaux, d'aider les opérateurs culturels dans leur diffusion et leurs échanges internationaux, à travers la mise en place de coopérations durables et structurantes. Ces actions sont importantes dans la mesure où elles offrent une valorisation et une médiatisation des actions internationales menées en Basse-Normandie. Les projets mis en œuvre sur les territoires de coopération décentralisée sont priorités dans le cadre de la convention signée avec l'Institut Français.

La Direction de la Culture et la Direction des Affaires Européennes et des Relations Internationales (DAERI) poursuivent un travail étroit et régulier afin non seulement de s'assurer d'une bonne cohérence des actions menées mais aussi de mieux les faire fructifier ensemble.

P092 - Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	933	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires AE	1 152 308 €	1 152 308 €
TOTAL			1 152 308 €	1 152 308 €

La commission consultative des festivals (mise en place en septembre 2012) a grandement contribué à faire évoluer nos modalités d'intervention en direction des manifestations et à asseoir une meilleure lisibilité de la politique régionale. Les organisateurs ont eux aussi bénéficié de cette clarification en étant amenés à réinterroger leurs projets artistiques, leurs rapports aux publics et au territoire, à mieux positionner leurs manifestations par rapport à l'offre existante, à enrichir leurs partenariats. Il faut rappeler qu'au-delà de l'examen concerté des dossiers de demandes de subvention, la commission des festivals a effectivement vocation à constamment nourrir la réflexion autour des enjeux et priorités liés aux festivals.

La charte des événements éco-responsables, adoptée en Assemblée Plénière d'avril 2014, a fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble des manifestations soutenues par la Région. Ces dernières sont désormais incitées à adhérer aux valeurs de cette charte, en définissant à travers elle leur propre projet associatif.

Notons que la troisième édition du festival Normandie Impressionniste dont le fil conducteur sera le portrait, aura lieu en 2016 mais fera l'objet d'un travail important de programmation tout au long de l'année 2015, fédérant les acteurs de la culture, de l'éducation et du tourisme de la grande Normandie. La fusion des deux régions offrira une plus grande cohérence et une plus grande visibilité encore à cette manifestation très appréciée et attendue par un très large public.

Il vous est proposé :

En conclusion, je vous propose donc :

de voter au titre du programme P091 « Faciliter l'accès à la culture pour tous », une AE d'un montant de 622 795 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 604 645 €

2016 : 18 150 €

de voter au titre du programme P090 « Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », une AE d'un montant de 6 205 940 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 5 998 590 €

2016 : 207 350 €

de voter au titre du programme P090 « Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », une AP d'un montant de 560 000 €, sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 60 000 €

2017 : 500 000 €

de voter au titre du programme P093 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles », une AE d'un montant de 6 757 041 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 5 838 391 €

2016 : 918 650 €

de voter au titre du programme P093 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles », une AP d'un montant de 3 335 000 €, sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 640 000 €

2016 : 1 565 000 €

2017 : 1 090 000 €

2018 : 40 000 €

de voter au titre du programme P092 « Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires », une AE d'un montant de 1 152 308 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 152 308 €

d'inscrire un crédit de paiement de 14 505 262 € sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs »

d'inscrire un crédit de paiement de 5 850 176.41 € sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs »

de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel</i>

INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL

La Région poursuivra en 2015 la conduite d'études scientifiques sur le patrimoine architectural et mobilier régional, ainsi que la restitution auprès d'un large public des connaissances acquises. A côté d'actions récurrentes répondant aux missions fondamentales de l'Inventaire telles qu'elles sont précisées dans la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 – recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique –, menées autant que de besoin en partenariat avec les services de l'Etat (conservation régionale des Monuments historiques) et des trois Départements (conservations des antiquités et objets d'art), elle apportera son soutien à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle *La fabrique de patrimoines* et aux structures associatives œuvrant sur le territoire dans le domaine du patrimoine. Elle engagera un programme de valorisation et d'enrichissement de la collection *Peindre en Normandie*, dont elle souhaite faire un outil de promotion de la Normandie. En 2014, la politique de la Région dans le domaine de l'Inventaire du patrimoine culturel s'élèvera à 650 000 € en Autorisation de Programme, 1 036 156 € en Autorisation d'Engagement et 1 366 205 € en Crédits de Paiement.

P110 - Etudier et valoriser le patrimoine culturel

La région possède un patrimoine architectural et mobilier riche et varié, dont témoignent notamment abbayes et cathédrales, châteaux et manoirs, édifices publics et industriels, fermes et maisons de villégiature, statuaire et œuvres peintes, etc. Sa connaissance fine doit permettre de mieux contribuer à sa sauvegarde et à sa mise en valeur, de développer l'offre touristique et d'offrir à chacun une meilleure connaissance de l'histoire et des spécificités de son territoire.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	933	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional	1 036 156 €	1 031 781 €
	933	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		7 819 €
	933	Autres crédits relatifs Hors AE		200 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	903	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional	650 000 €	296 935 €
	903	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		29 470 €
TOTAL			1 686 156 €	1 366 205 €

Le programme « étudier et valoriser le patrimoine culturel » comprend deux opérations, l'une concernant les actions engagées directement par la Région sur la connaissance du patrimoine régional, l'autre les aides apportées par la collectivité aux partenaires régionaux (Villes, parcs naturels régionaux, EPCC, associations...) intervenant dans ce même domaine.

Valoriser le patrimoine culturel : Etudes et moyens

Au titre de la compétence qui lui a été confiée par la loi en matière d'inventaire du patrimoine culturel, la Région poursuivra en 2015 les études engagées sur le patrimoine industriel dans le département du Calvados (mise en ligne des dossiers d'inventaire constitués sur le l'arrondissement de Caen, démarrage d'une nouvelle opération sur le pays virois), sur l'abbaye aux Dames, sur le PNR du Perche, sur la peinture religieuse de chevalet, sur la statuaire publique et sur les 1% artistiques des lycées.

La Région s'attachera également à restituer au plus grand nombre les résultats des études scientifiques qu'elle a menées à bien sur le patrimoine régional. L'année 2015 verra ainsi la sortie de deux publications dans la collection *Parcours du Patrimoine* : la première, consacrée à l'abbaye aux Dames, sera l'occasion d'offrir un regard nouveau sur cet édifice majeur de la capitale régionale, ainsi que sur les objets qu'il abrite et sur son parc (édition bilingue, français-anglais) ; la seconde, s'inscrivant dans le cadre des campagnes d'inventaire engagées depuis 2010 avec le parc naturel régional du Perche, proposera une découverte du manoir de Courboyer, siège du PNR. Un important volume (hors collection) sera par ailleurs publié sur la peinture religieuse en Basse-Normandie ; issu de l'étude menée en partenariat avec la conservation régionale des monuments historiques et les conservations des antiquités et objets d'art des trois départements, il tiendra lieu de catalogue à l'exposition qui sera présentée au musée de Normandie au cours du premier trimestre 2015.

La valorisation de l'étude (en cours) consacrée aux 1% artistiques des lycées, pionnière à l'échelon national, donnera lieu à la pose de nouveaux de cartels identifiant les œuvres et à l'enrichissement du site Internet dédié à ce patrimoine mobilier contemporain. La sculpture *Le Planétarium*, 1% artistique du lycée Le Verrier à Saint-Lô dont la restauration a été engagée en 2014, sera réinstallée au printemps 2015.

Le programme de numérisation des clichés argentiques réalisés par l'Inventaire depuis sa création en 1978 sera reconduit. L'objectif est d'assurer la conservation de cette riche documentation iconographique, mais aussi de la rendre accessible à tous à partir de la base

de données « Mémoire ». La mise en ligne d'une banque d'images consacrée au patrimoine architectural et mobilier régional est également une priorité pour l'année 2015.

Enfin, le service éducatif de l'Inventaire proposera aux équipes éducatives et aux élèves un ensemble de dossiers documentaires en lien avec les études engagées (villégiature, patrimoine industriel...) et assurera le suivi d'appels à projet proposés aux lycées autour du 1% artistique et des monuments commémoratifs de la Première et de la Seconde Guerre mondiale.

Valoriser le patrimoine culturel : Interventions

La campagne d'inventaire de l'architecture rurale engagée avec le Parc naturel régional du Perche en partenariat avec la Région Centre (convention tripartite) sera reconduite. L'objectif est de finaliser l'inventaire de la communauté de communes de Mortagne-au-Perche, pour ensuite restituer à tous les enquêtes réalisées (exposition, publications...). Les dossiers documentaires rendus accessibles en ligne offriront aux communes et à leurs élus les informations nécessaires pour élaborer des documents d'urbanisme ou des cartes communales, améliorer l'offre touristique et, plus largement, permettront une meilleure connaissance du patrimoine du Parc et à un développement harmonieux de son territoire.

La Région accompagnera les projets de mise en valeur à des fins culturelles du patrimoine architectural protégé au titre des Monuments historiques notamment ceux engagés par la ville de Honfleur sur le bâtiment dit de la Lieutenance ou par l'association *Le savoir et le fer* sur la forge de Varenne à Champsecret. Elle apportera également une aide aux collectivités les plus modestes ou aux associations porteuses de projet de préservation et de valorisation de patrimoines identitaires, qui mobilisent couramment une part importante des habitants, ainsi qu'à la restauration des 1% artistiques des lycées. A parité avec l'Etat (direction régionale des affaires culturelles), elle contribuera à l'enrichissement des collections des musées régionaux (FRAM) et à la restauration des œuvres (FRAR).

Une attention particulière sera portée à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle *La fabrique de patrimoines* nouvellement créé entre l'Etat et la Région, dont les principales missions sont de promouvoir la connaissance du patrimoine ethnologique, de participer à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel, de conduire une politique de conservation préventive du patrimoine mobilier et d'assurer la conservation numérique d'images et de sons représentatifs de l'histoire du territoire. Elle renouvellera l'aide apportée à l'association La Loure, qui conduit une politique volontariste de collecte et de transmission des chants et musiques traditionnels, et à la Fondation du Patrimoine, acteur essentiel en matière d'aide à la restauration du petit patrimoine rural non protégé dans chacun des trois départements bas-normands.

Enfin, la Région reconduira son soutien à l'association « Peindre en Normandie », afin de permettre à celle-ci de valoriser et d'enrichir la collection qu'elle a constituée, dont la richesse et le contenu constituent un important outil de promotion de la Normandie tant en France qu'à l'international.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une autorisation d'engagement de 1 036 156 € sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015: 1 031 781 €
 - 2016: 4 375 €

- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 92 556 € au titre de l'opération P110O001 « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens », le Conseil régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de voter au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une autorisation de programme de 650 000 € sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 296 935 €
2016 : 353 065 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme :
 - une tranche de 40 000 € au titre de l'opération P110O001 : « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens »,
 - une tranche de 610 000 € au titre de l'opération P110O002 : « valoriser le patrimoine culturel : interventions », le Conseil régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'inscrire un crédit de paiement de
 - 326 405 € sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs ».
 - 1 039 800 € sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs ».
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission permanente pour procéder à l'affectation des crédits.
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

COMMISSION 4

EUROPE, COOPERATION, REUNIFICATION, AGRICULTURE
ET PECHE

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction des Affaires Européennes et des Relations Internationales</i>

La politique Europe et Internationale comprend deux axes majeurs :

- la gestion des fonds européens FEDER pour la fin de la période 2007 2013,
- la politique de coopération internationale et de recherche de financement.

Concernant ce premier axe, les orientations budgétaires correspondent à la fin de la programmation, et par conséquent au paiement des dossiers programmés dans les années précédentes. 2015 étant la dernière année du programme 2007 – 2013, il s'agira ici de finaliser la mise en œuvre des projets programmés dans les années antérieures. La DAERI conservera la gestion des crédits de fin de programmation afin de garantir leur bonne exécution. Les crédits de paiement ainsi positionnés sur cette action sont de 2 341 313 € en fonctionnement pour le paiement des dossiers. Par ailleurs, 100 000 € sont ajoutés afin de prendre en charge la préparation de la période de programmation 2014 2020 et 9 160 080 € en investissement.

Pour la période 2014 – 2020, au regard du nouveau rôle de la Région en tant qu'autorité de gestion plurifonds, la DAERI n'aura pas de crédits (hors assistance technique, communication, etc qui représentent 350 000 €) à gérer, ceux-ci étant déportés dans les directions opérationnelles. Ainsi, les missions d'autorité de gestion seront assurées par la DAERI, la gestion des dispositifs l'étant par les directions, afin de garantir la séparation fonctionnelle exigée par la Commission Européenne.

Dans l'année 2015, la politique internationale de la Région va être organisée en deux parties :

- l'accompagnement des acteurs du territoire à l'international, via par exemple le développement de programmes structurants et d'appels à projets permettant de soutenir, après sélection, les acteurs régionaux
- la recherche de financement pour les acteurs du territoire dans leurs projets de développement, via les programmes Interreg, les programmes d'action communautaires, les programmes bilatéraux de coopération, les bailleurs de fonds internationaux, etc.

Il peut d'ailleurs être noté que ces deux activités sont complémentaires, car il sera possible de financer via des programmes par exemple européens les programmes de développement

à l'international des acteurs bas normands. D'ailleurs, les recettes 2015 garanties représentent d'ores et déjà un montant de 699 130 €, soit 32,93% du BP, montant qui pourra encore être amélioré par cette nouvelle organisation.

Les coopérations de la Région avec d'autres territoires à l'international seront maintenues, mais orientées selon les priorités qui seront développées dans les programmes structurants.

Enfin, comme indiqué lors des OB 2014, la mobilité non formelle a été transférée à la DJS afin de nourrir une politique structurante à destination des jeunes bas normands.

En 2015 la politique de la Région dans le domaine de l'Europe et International s'élèvera à 2 865 065€ en Autorisation d'Engagement, 480 000 € en Autorisation de Programme et à 14 109 416€ en Crédits de Paiement.

Programme P330 - Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux

Le programme « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » a pour objet de gérer les politiques liées au développement à l'international des acteurs du territoire. Au-delà des coopérations existantes avec d'autres territoires de par le monde, il s'agit ici de définir des programmes structurants : soutien à la francophonie et au bilinguisme, à la mise en place de résidences d'artistes, à la mobilité des professionnels, aux projets liés à un héritage culturel commun, etc.

Des appels à projets seront également mis en place afin d'accompagner les acteurs régionaux dans leurs démarches de développement à l'international.

Le projet de classement des plages du débarquement au patrimoine mondial, a déjà obtenu le soutien de nombreux acteurs internationaux et en particulier de l'ensemble des premiers ministres des provinces Canadiennes, grâce au Premier ministre du Manitoba, province avec laquelle la Région Basse Normandie entretient une coopération très dynamique. Le projet étant désormais sur la liste indicative française, il convient désormais de le porter sur sa dimension internationale afin de faciliter l'obtention du soutien des pays membres du comité du patrimoine mondial.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement 2015
	930	Développer les partenariats Bi et multilatéraux AE 2014	2 245 065€	1 612 725€
		Autres crédits relatifs aux AE antérieures		443 092€
	930	Autres crédits hors AE		18 000€
		TOTAL FONCTIONNEMENT	2 235 065€	2 073 817€
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement 2015
	900	Développer les partenariats Bi et multilatéraux AP		
		Autres crédits relatifs aux AP antérieures		25 000€
		TOTAL INVESTISSEMENT		25 000€
		TOTAL GENERAL		2 098 817€

Programme P331 - Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération

Le programme « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération » regroupe l'ensemble des actions relatives aux réseaux de Régions dans lesquels la Basse Normandie est présente, tant aux niveaux national, européen qu'international.

Il regroupe également les actions d'animation du territoire permettant de mobiliser les fonds européens de coopération (Interreg) mais aussi les programmes d'action communautaires, les programmes de coopération bilatéraux, les fondations internationales, etc. Sur la période 2007 – 2013, 50 millions € ont ainsi été levés au profit des acteurs bas normands. L'objectif sur la période 2014 2020 est de doubler ce montant pour atteindre 100 millions €.

La DAERI va réorganiser ses services afin de répondre à cet objectif très ambitieux, en mettant en place une cellule d'accompagnement des porteurs de projets, mais aussi en animant un réseau de prescription de projets et des dispositifs (l'ancien réseau info europe).

D'un point de vue budgétaire, l'année 2015 sera l'année de lancement des différents programmes européens et en particulier Interreg. La Région Basse Normandie contribuera donc à sa quotité prévue à l'assistance technique du programme, dont la nouvelle autorité de gestion est le Comté du Norfolk en Angleterre.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement 2015
	930	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération AE	0	0
		Autres crédits relatifs aux AE antérieures		23 359€
		TOTAL	0€	23 359€

Programme P332 - Faciliter la Mobilité à l'International

Ce programme ne correspond plus à la DAERI qu'au solde des dossiers engagés jusqu'à 2014, ces dispositifs étant désormais gérés par la DJS.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement 2015
	930	Faciliter la Mobilité à l'International AE	0€	0€
		Autres crédits relatifs aux AE antérieures		35 847€
		TOTAL	0€	35 847€

Programme P333 - Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens

Le programme « Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens » concerne l'ensemble des actions et budgets liés à la gestion de la subvention globale FEDER octroyée à la Région Basse Normandie pour la période 2007 2013, soit 71,9 millions € et aux missions d'autorité de gestion plurifonds (FEDER / FSE / FEADER) sur la période 2014 2020.

En effet, à compter de 2015, la Région sera autorité de gestion des fonds FEDER, d'un tiers des fonds FSE, du FEADER. Ces programmes seront lancés début 2015, après une approbation potentielle a minima sur le FEDER et le FSE en fin d'année 2014 par la

Commission Européenne. Cette approbation positionnerait la Basse Normandie comme l'une des premières Régions à voir ses programmes FEDER / FSE approuvés.

La Région devra alors démontrer sa capacité à assurer cette mission d'autorité de gestion. A cette fin, les services sont en cours de réorganisation, avec le positionnement à la DAERI des missions d'autorité de gestion et de la gestion dans les directions opérationnelles. La cellule de contrôle d'opération, rattachée fonctionnellement à la CICC sera quant à elle positionnée à la direction générale.

Pour autant, 2015 sera également une année essentielle pour la période 2007 2013, car il s'agira de mandater l'ensemble des dossiers ayant été programmés lors des années précédentes, 2015 étant la dernière année du programme 2007 2013.

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2015	Crédits de paiement
	930	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens _AE	270 000 €	100 000 €
	930	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		2 341 313 €
	936	FEDER	350 000 €	350 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP 2015	Crédits de paiement
	900	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens _AP	480 000€	0 €
	900	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		9 160 080 €
TOTAL			1 100 000 €	11 951 393 €

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P330 – Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux, une AE d'un montant de 2 245 065 € sur le chapitre 930, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 612 725€
 2016 : 496 809€
 2017 : 60 731€
 2018 : 37 400€
 2019 : 37 400€

- de voter au titre du programme P333 - Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens, une AE d'un montant de 270 000 € sur le chapitre 930, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

2015 : 100 000€

2016 : 170 000€

- de voter au titre du programme P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens, une AE d'un montant de 350 000 € sur le chapitre 936, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

2015 : 350 000€

- de voter au titre du programme P333 - Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens, une AP d'un montant de 480 000 € sur le chapitre 900, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

2015 : 0.00€

2016 : 480 000€

- d'inscrire un crédit de paiement de 9 185 079.73 € sur le chapitre 900 « Services Généraux » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 4 574 336.45 € sur le chapitre 930 « Services Généraux » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 350 000 € sur le chapitre 936 « Gestion des Fonds Européens » ;

- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Agriculture</i>

AGRICULTURE

Les activités agricoles, sylvicoles et agroalimentaires se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins, confrontées à des enjeux majeurs qu'il leur faut pleinement appréhender pour assurer leur pérennité : efficacité économique des entreprises pour répondre à la mondialisation des marchés ; performance sociale pour répondre aux préoccupations en matière d'emplois, de renouvellement des générations, d'attractivité des métiers ; préservation de l'environnement et des ressources naturelles qui constituent le fondement de ces activités, et changement climatique. Depuis 3 ans, la Région avait souhaité accompagner ces secteurs d'activités pour leur permettre d'anticiper ces mutations, et d'aller vers des modèles plus durables. 2015 marque un tournant dans la politique régionale, en lien très étroit avec la mise en œuvre effective des nouveaux programmes européens 2014-2020.

En effet, si 2014 a été une année transitoire, 2015 marque l'ouverture pleine et entière de la nouvelle période de programmation des fonds européens, au premier rang desquels le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Dans ce contexte de changements, la Région, en concertation étroite avec les professionnels, est amenée à refondre sa politique agricole et agroalimentaire, dans le but de mieux répondre aux enjeux précités, mais aussi pour tenir compte du nouveau rôle dévolu à la collectivité, à savoir assumer les fonctions d'autorité de gestion du FEADER.

L'objectif de la Région à compter de 2015 est de pouvoir mobiliser les différents leviers à sa disposition, et particulièrement le FEADER, pour renforcer l'efficacité de sa politique agricole, en concevant des dispositifs cohérents entre l'approche régionale et les orientations européennes.

Dans ce cadre, la Région conçoit sa nouvelle politique agricole, ainsi que le Programme de Développement Rural (PDR) du FEADER comme des outils au service de la transition de l'agriculture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire vers des modèles plus durables : il s'agit qu'ils puissent accompagner et garantir la pérennité des exploitations et des entreprises sur les divers plans économiques, sociaux et environnementaux.

La conception et l'élaboration de ces nouvelles orientations stratégiques de la politique agricole régionale et du Programme de Développement Rural se sont appuyées sur un travail important de concertation avec les représentants professionnels agricoles, agroalimentaires et du secteur forêt-bois, mené par la Région. L'ensemble des éléments collectés a permis à la Région d'établir les orientations suivantes.

La politique agricole de la Région sera clairement orientée en faveur de l'élevage, qui constitue, en lien avec les prairies et le bocage, un réel marqueur et caractère différenciant de notre région. Les filières équine, légumière, horticole et cidricole représenteront également des secteurs d'intervention privilégiés, compte tenu de leur place dans l'économie agricole de la région.

En termes d'interventions, la Région axera ses aides selon trois modalités :

☒ L'accompagnement des projets d'entreprise. Il s'agira ainsi de pouvoir aider un chef d'exploitation ou d'entreprise dans le développement de sa structure, en raisonnant son projet comme un ensemble cohérent, et non comme une suite d'investissements sectoriels. La qualité des projets sera examinée par le prisme de leur triple efficacité économique, sociale et environnementale.

☒ Accompagnement des projets individuels ou collectifs dans le cadre d'approches territoriales intégrées, permettant de recréer le lien entre les territoires et les activités qui s'y déroulent, dans une démarche de réappropriation locale.

- Accompagnement des approches économiques collectives, des stratégies de filières, dans le but de resserrer, voire recréer les liens entre l'amont et l'aval, de façon à sécuriser chacun des maillons de ces filières.

Après approbation du Programme de Développement Rural, 2015 verra le déploiement et la mise en œuvre de l'ensemble des mesures ouvertes par la Région, avec un cofinancement du FEADER. La grande majorité des mesures feront l'objet d'un ou plusieurs appels à projets annuels.

L'augmentation significative de l'enveloppe du FEADER 2014-2020 par rapport à 2007-2013 (308 M€), va avoir un effet positif pour un certain nombre des dispositifs régionaux, qui seront désormais cofinancés avec les fonds européens. A enveloppe régionale d'engagement constante, vient donc s'ajouter un effet levier supplémentaire.

	2007-2013	2015
Crédits Région / an (moy.)	11,4 M€	11,3 M€
Crédits FEADER / an (moy.)	19,28 M€	44 M€

Dans l'hypothèse d'une approbation du Programme de Développement Rural au-delà de la fin du premier trimestre 2015, la Région déploiera les dispositifs régionaux en finançant en totalité, par anticipation de la mobilisation des crédits européens.

En 2015, la politique de la Région dans le domaine de l'agriculture s'élèvera à 5 207 000 € en autorisation d'engagement, 6 088 000 € en autorisation de programme, et 10 326 812,28 € en crédits de paiement.

P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables AE	5 207 000 €	2 557 850 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		1 808 729,97 €
	939	Autres crédits Hors AE		10 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables AP	6 088 000 €	1 529 821 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		4 420 411,31 €
TOTAL			11 295 000 €	10 326 812,28 €

1 – Encourager le renouvellement des générations et l'emploi agricole

L'accompagnement des candidats à l'installation, et des cédants pour la transmission de leur exploitation, est une des priorités du budget agricole 2015.

La Région souhaite ainsi poursuivre son soutien à la transmission des exploitations, par la mise en œuvre du contrat de transmission proposé aux cédants et propriétaires fonciers. Ce dispositif permet de favoriser l'accès au foncier en location pour les jeunes agriculteurs, par l'intermédiaire d'aides à la location des terres, des bâtiments d'exploitation et de la maison d'habitation, l'objectif étant le maintien des entités économiques existantes et de leurs actifs.

Pour conforter le début de carrière des jeunes exploitants, la Région facilite leur accès à un prêt bancaire, en apportant un financement du capital au démarrage de l'activité agricole (dispositif ACCEDE). L'aide prend la forme de la prise en charge d'une partie des intérêts d'emprunt d'un prêt destiné à des investissements agricoles. Le soutien de la Région est conditionné à la réalisation d'un montant minimum d'investissements.

Elle activera également une mesure de soutien au développement des petites exploitations, dans son programme de développement rural, pour favoriser le maintien du plus grand nombre de sièges d'exploitations dans notre région.

Pour contribuer à l'acquisition des savoirs, la Région accompagne les jeunes (avant et après installation) par des actions de conseil, de parrainage et de tutorat.

La Région finance également les démarches collectives visant à encourager l'installation et la cession des exploitations, les actions visant à mettre en relation les cédants et les jeunes à la recherche d'une exploitation à reprendre, les actions d'information sur le métier d'agriculteur, ainsi que l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et de leur famille, par l'intermédiaire d'une association spécialisée.

En matière de foncier, la Région favorise la sauvegarde des terres agricoles, par des opérations ciblées de portage foncier ou d'autres actions, et encourage spécifiquement les démarches liées au développement de l'agriculture de proximité, pour promouvoir l'installation agricole en zone périurbaine.

Pour encourager l'emploi agricole, la Région accompagnera les projets d'emplois partagés. Elle financera ainsi la création de nouveaux groupements d'employeurs au travers la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide, et encouragera la dynamique portée par les associations de remplacement agricole.

Elle mettra également l'accent sur la bonne prise en compte d'une approche sociale des projets agricoles, prenant en compte la sauvegarde des emplois, le droit à la formation et l'amélioration des conditions de travail.

2 - Inciter les entreprises agricoles, sylvicoles et agroalimentaires à développer des modèles plus efficaces répondant à la triple performance économique, sociale et environnementale.

2.1 Miser sur le développement des compétences des chefs d'entreprise et des salariés par des actions d'information, de sensibilisation et de diffusion des connaissances

Afin de préparer la transition de l'agriculture, l'ensemble des organisations du secteur agricole doit participer à la diffusion des connaissances nécessaire à l'émergence d'un nouveau modèle agricole en correspondance avec les enjeux de notre temps. Le développement des actions d'information et de diffusion des connaissances constitue un facteur majeur pour favoriser une véritable dynamique d'adaptation et d'innovation. Il s'agit de développer une culture de stratégie globale de développement durable de l'entreprise, pour l'amélioration de l'efficacité économique notamment sur les thématiques de la baisse des intrants, de réduction des coûts de production, de l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles et d'une meilleure valorisation des produits. Il s'agit en outre d'intégrer positivement la préservation de l'environnement et l'anticipation au changement par de nouvelles pratiques agronomiques, pour une meilleure gestion des sols et des ressources naturelles, en particulier l'eau. Enfin, l'organisation du travail, de la professionnalisation des acteurs à la gestion des ressources humaines, seront des thématiques tout aussi incontournables dont il faudra encourager le traitement et la diffusion.

Pour la sylviculture, les thématiques portent sur la valorisation du bois sur le territoire, la gestion durable des forêts et des actions d'encouragement au reboisement de peuplements pauvres.

En 2015, pour atteindre cet objectif de développement des compétences, la Région mettra en place un dispositif d'aide dédié « transfert de connaissances », élargissant ainsi les thématiques et le positionnant en cohérence et articulation avec les possibilités financières du Programme de Développement Rural (FEADER). Dans le cadre de ce dispositif, il sera aussi important d'accompagner des actions plus attractives mobilisant davantage les agriculteurs (via de nouvelles formes de communication).

2.2 Développer le conseil stratégique aux entreprises pour les accompagner dans leurs projets

Au-delà des actions collectives, il importe de pouvoir apporter à chaque chef d'entreprise (agriculteur, forestier, éleveur équin), un conseil personnalisé et adapté à ses problématiques dans le but de l'accompagner dans son projet de développement ou d'adaptation de systèmes.

Dans le secteur agricole, il s'agit d'un conseil en termes de stratégie d'entreprise d'ensemble pour chaque exploitation. Chaque cultivateur et/ou éleveur doit être accompagné afin qu'il puisse trouver les réponses et les enseignements liés à ses propres problématiques pour cheminer vers la baisse des intrants, des coûts de production, la diversification de son activité ou encore de nouvelles pratiques culturales et d'élevage. La valorisation des productions, le marketing, les études de marchés, la prévention des risques, les nouvelles technologies, l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, la transition énergétique seront également des thématiques de conseil dont il faudra encourager le développement.

Au niveau du secteur forestier, les enjeux concernent la gestion durable de la forêt, l'adaptation des procédés et services pour la filière bois énergie, la valorisation des bois locaux auprès des utilisateurs.

Dans ces deux secteurs, il est nécessaire de développer de nouvelles formes de conseil et de nouveaux outils de diffusion afin de faciliter leur accès pour les bénéficiaires cibles.

En 2015, la Région poursuivra et développera considérablement son soutien à un accompagnement direct aux producteurs, via le chèque-conseil agricole. Celui-ci permet à l'exploitant d'être accompagné dans sa réflexion vers le changement des pratiques. Les structures délivrant ce conseil doivent avoir été au préalable agréées par la Région. L'intégration de ce dispositif, élargi dans ses thématiques, dans le Programme de Développement Rural (FEADER) permettra à la Région de décliner significativement ce dispositif d'aide.

2.3 Accompagner les projets d'entreprise pour une agriculture durable, par des aides aux investissements

La Région souhaite accompagner la mise en œuvre de stratégies performantes au sein des entreprises et des exploitations, visant à développer l'activité et l'emploi sur les territoires ruraux, dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles. Ces stratégies s'appuieront notamment sur des aides aux investissements, pour inciter au développement et à l'adaptation des exploitations et des entreprises, à la révision des systèmes agricoles, à l'acquisition de technologies innovantes et à l'amélioration des conditions de travail.

Il s'agira également de contribuer aux objectifs transversaux de l'environnement, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, en favorisant la réalisation de projets générateurs d'économies d'énergie, d'eau, valorisant les sous-produits ou réduisant les déchets.

Ces objectifs se déclineront en particulier sous la forme d'un dispositif central d'aide aux investissements pour une triple performance économique, sociale et environnementale des exploitations. Ce dispositif est destiné à permettre, pour chaque entreprise agricole, la réalisation des évolutions nécessaires à la transition vers un système d'exploitation efficace et durable. Ce régime d'aide, élaboré suite à une large concertation dans le cadre de la mise en place du Programme de Développement Durable (FEADER), sera le levier essentiel pour favoriser l'émergence du modèle agricole bas-normand de demain.

Sont visés dans le cadre de ce dispositif les investissements structurants dans l'ensemble des filières et les dynamiques collectives d'équipement (CUMA). Les filières animales et végétales notamment, y trouveront les soutiens nécessaires à leur adaptation sur la base d'un projet global d'entreprise cohérent.

Outre ce dispositif central, l'action de la Région sera complétée par la poursuite et le développement des régimes d'aide ciblés sur les entreprises de travaux agricoles et sur le développement des entreprises agroalimentaires et de transformation et de commercialisation de produits agricoles.

En ce qui concerne plus spécifiquement la filière forêt-bois, la Région souhaite encourager la mobilisation et la valorisation de la ressource forestière et bocagère locale, par des aides aux investissements dans les entreprises d'exploitation forestière et de travaux forestiers. L'amélioration de la valeur économique des forêts, par des aides au reboisement des peuplements forestiers pauvres, est donc accompagnée. En outre, la Région poursuivra son action sur la mise en œuvre d'un plan de développement économique des haies bocagères en Basse-Normandie.

3 – Profiter des retombées positives engendrées par les Jeux Equestres Mondiaux FEI Alltech™ en Normandie

Du 23 août au 7 septembre 2014 la Normandie a accueilli les Jeux Equestres Mondiaux FEI Alltech™. Il s'agit maintenant de faire vivre l'héritage des Jeux pour que la filière équine profite pleinement des « 15 ans d'héritage » du Projet territorial associé à cet événement.

Les professionnels de la filière équine seront accompagnés dans le même cadre que les autres exploitants agricoles : l'accent sera mis sur les actions d'information, formation, diffusion des connaissances et conseil. L'objectif est d'accompagner les projets d'investissement sur la base d'un projet d'entreprise cohérent. L'accent sera en particulier mis sur la thématique « réduction des coûts » au sein des élevages et des centres équestres afin d'accroître l'efficacité économique de ces structures. Les actions de conseil pourront également accompagner le déploiement du label « Equures », premier label environnemental dédié aux entreprises et structures de la filière équine.

La Région continuera également à appuyer les actions visant à structurer et soutenir la commercialisation des chevaux, en particulier dans le secteur du sport. A travers le Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Élevage dont elle est membre, elle soutiendra les grandes opérations de vente à l'amiable, organisées dans le cadre des événements sportifs d'envergure internationale. Elle continuera également à travailler en lien avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour assurer la promotion de la filière équine à l'international et capter de nouveaux marchés. Le renforcement de l'attractivité du territoire sera une autre thématique prioritaire en 2015. La Région accompagnera ainsi le déploiement de nouveaux services au sein de la Maison du Cheval, qui a vocation à devenir un centre de ressources et un lieu de rassemblement de l'ensemble des structures de la filière équine bas-normande.

L'accent sera également mis sur la recherche et l'innovation. Les actions du Pôle de compétitivité Hippolia seront soutenues afin de susciter les projets innovants, en particulier chez les entreprises dites « connexes » (services et équipements en lien avec les équidés). Par ailleurs la plateforme scientifique dédiée à la recherche sur la santé équine verra son premier volet achevé en 2015, avec la finalisation des travaux de construction des laboratoires P2 et P3 à Saint-Contest. L'extension du Cirale sera également largement avancée.

Enfin, la structuration de la filière passera par le rapprochement des Conseils des Chevaux de Haute et de Basse-Normandie. La Région soutiendra cette initiative qui permettra de fondre en une seule structure les atouts spécifiques à chaque territoire. La Basse-Normandie est en effet caractérisée par une exceptionnelle densité d'élevages et de centres d'entraînement, ainsi que par la présence de pôles hippiques majeurs (Deauville, Saint-Lô, Le Pin) La Haute-Normandie bénéficie quant à elle d'une forte densité d'équitants, renforcée par la proximité du bassin parisien.

4 – Impulser des approches collectives et stratégiques sur les territoires

4.1 Coopération et synergie entre partenaires agricoles, sylvicoles et de l'agroalimentaire pour promouvoir l'innovation au service des professionnels

La Région souhaite accompagner le développement économique des territoires ruraux par l'appui aux projets collectifs de coopération, la structuration de filières ou des acteurs. Dans ce cadre, la Région, en lien avec le FEADER, financera des études et des programmes de recherche et d'expérimentation partenariaux dans le domaine agricole, forestier et agroalimentaire, visant à :

- permettre l'amélioration de l'efficacité technique, économique et commerciale des systèmes agricoles ;
- accompagner la mise en place de nouvelles techniques innovantes de production, plus respectueuses de l'environnement ;
- renforcer le positionnement sur les marchés de produits de qualité plus rémunérateurs et source de valeur ajoutée pour l'ensemble des filières régionales.

Les études ou programmes soutenus sont en cohérence avec la politique agricole régionale. Ils doivent être menés de manière partenariale et apporter des résultats aisément transférables aux producteurs. La sélection des projets se fait sur des critères transparents définis dans un appel à projets annuel.

La Région pourra également financer des actions de coopération visant à mettre en place des chartes forestières de territoire ou à développer des plans d'actions forêt-bois qui en sont issus. Elle accompagnera la mise en œuvre de plans de gestion volontaires (individuels et collectifs) des forêts pour assurer une gestion durable de la ressource.

Enfin, en 2015, la Région Basse-Normandie renouvellera sa participation au Programme Pour et Sur le Développement Régional dans le Grand Ouest. Ce dispositif, porté en partenariat par l'INRA, l'IRSTEA, les Pays-de-la-Loire, la Bretagne, Poitou-Charentes et la Basse-Normandie, a vocation à financer des projets de recherche transversaux, interrégionaux et menés de manière partenariale, destinés à produire des livrables opérationnels pour le développement des territoires ruraux.

4.2 Développement des circuits courts dans les territoires

Afin de favoriser les dynamiques de territoires pour le développement de l'agriculture territoriale, et l'économie de proximité, les démarches partenariales de territoire seront encouragées et soutenues en particulier sur les thématiques suivantes :

- déploiement et structuration des filières locales de proximité à destination des consommateurs (individus, collectivités, ...). L'accent sera mis notamment sur la coopération transversale des différents acteurs d'un territoire amont/aval mais aussi collectivités et secteur privé,
- plan d'autonomie protéique,

4.3 Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion de produits et animations de terroir

La Région souhaite améliorer la valorisation des producteurs primaires notamment en développant le potentiel des produits locaux à forte valeur ajoutée : transformation locale, fermière, ou production sous signe officiel de qualité dont le bio, filières végétales spécialisées.

Dans ce cadre, et pour trouver de nouveaux débouchés, la Région accompagnera les démarches permettant :

- de développer et structurer des filières sous signes de qualité vers les circuits courts et longs,
- de favoriser les approches collectives entre producteurs et avec l'ensemble des acteurs de la filière,
- de structurer et d'organiser la commercialisation par la mise en place de nouveaux outils,
- de renforcer la promotion et la communication sur les savoir-faire et les produits normands en valorisant la qualité et l'origine Normande. Une attention particulière sera spécifiquement apportée aux secteurs cidricole et horticole afin de favoriser le développement de ces secteurs de production.

La Région incitera également les filières sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), dont l'agriculture biologique, à élaborer une stratégie pluriannuelle : objectifs à atteindre, principales actions à entreprendre sur la prochaine période de programmation 2015-2020 et résultats attendus. Ces actions devront répondre aux enjeux et mutations auxquels doivent faire face ces filières (rendement économique, environnement, aspects sociaux / emploi, attentes sociétales) et s'appuyer sur une analyse des marchés de consommation visés (pérennisation des productions).

Concernant les animations de terroir, la Région poursuit son soutien aux animations agricoles de terroir. Les priorités portent sur les manifestations en faveur de l'élevage, les marchés paysans locaux et de terroir, les manifestations agricoles mettant en avant des thématiques comme le développement des circuits courts, l'éducation au développement durable en agriculture, la rencontre entre agriculteurs et citoyens, le développement des signes de qualité et des races identitaires de la Basse-Normandie. Le dispositif est mis en

œuvre à travers un appel à projets annuel.

4.4 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et agriculture biologique

La Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds FEADER, va **développer les mesures agro-environnementales et climatiques** qui constituent un des principaux leviers en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, des projets agro-environnementaux seront portés par des opérateurs sur chaque territoire et permettront aux exploitants de se positionner sur les différentes mesures proposées.

Concernant l'agriculture biologique, la Région va décliner le Plan Ambition Bio 2017 à l'échelle de la Basse-Normandie, en lien avec la stratégie du PDR FEADER 2014-2020. Le premier objectif, pour cette année, est avant tout de mettre en mouvement et de créer une dynamique positive de l'ensemble des acteurs. Pour cela, la Région va, notamment, accompagner la coopération pour des projets innovants, de structuration ou de promotion de la filière. Parallèlement, de nombreuses mesures peuvent être mobilisées pour le développement de ce secteur porteur. L'aide est avant tout ciblée sur la conversion et le maintien en Agriculture Biologique, mais la Région soutient également l'installation et la transmission, le transfert de connaissances, la promotion des produits ou les investissements.

Il vous est proposé :

• de voter :

- au titre du programme « P040 - soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables », une AE d'un montant de 5 207 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établissant comme suit :

2015 : 2 557 850 €

2016 : 1 216 500 €

2017 : 1 102 500 €

2018 : 330 150 €

- au titre du programme « P040 - soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables », une AP d'un montant de 6 088 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 529 821 €

2016 : 1 765 000 €

2017 : 1 553 000 €

2018 : 1 240 179 €

• d'inscrire un crédit de paiement de :

- 4 376 579,97 € sur le chapitre 939

- 5 950 232,31 € sur le chapitre 909

• d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Pêche et Ressources Marines</i>

RESSOURCES MARINES

Les activités liées à la pêche et aux ressources marines se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins, confrontées à des enjeux majeurs qu'il leur faut pleinement appréhender pour assurer leur pérennité : efficacité économique des entreprises pour répondre à la mondialisation des marchés, performance sociale pour répondre aux préoccupations en matière d'emplois, de renouvellement des générations et d'attractivité des métiers, préservation de l'environnement et des ressources naturelles qui constituent le fondement de ces activités, changement climatique. Depuis 3 ans, la Région avait souhaité accompagner ces secteurs d'activités pour leur permettre d'anticiper ces mutations, et d'aller vers des modèles plus durables. 2015 marque un tournant dans la politique régionale.

L'année 2014 a ouvert une nouvelle période de programmation des fonds européens, au premier rang desquels le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Dans ce contexte de changements, la Région sera amenée en 2015 (dès acceptation par la Commission européenne du programme opérationnel FEAMP de la France) à refondre sa politique pêche et ressources marines, dans le but de mieux répondre aux enjeux précités, mais aussi pour tenir compte du nouveau rôle dévolu à la collectivité, à savoir assumer les fonctions de délégation de gestion du FEAMP sur les mesures dites « régionalisables ».

L'objectif de la Région est de pouvoir mobiliser les différents leviers à sa disposition, et particulièrement le FEAMP, dès que ce fonds sera opérationnel, pour renforcer l'efficacité de sa politique pêche et ressources marines, en concevant des dispositifs cohérents entre l'approche régionale et les orientations européennes.

En termes d'interventions, la Région axera ses aides selon trois modalités :

- L'accompagnement des projets d'entreprise. Il s'agira ainsi de pouvoir aider un chef d'exploitation ou d'entreprise dans le développement de sa structure, en raisonnant son projet comme un ensemble cohérent, et non comme une suite d'investissements. La qualité des projets sera examinée par le prisme de leur triple efficacité économique, sociale

et environnementale.

- Accompagnement des projets individuels ou collectifs dans le cadre d'approches territoriales intégrées, permettant de recréer le lien entre les territoires et les activités qui s'y déroulent, dans une démarche de réappropriation locale.

- Accompagnement des approches économiques collectives, des stratégies de filières, dans le but de resserrer, voire recréer les liens entre l'amont et l'aval, de façon à sécuriser chacun des maillons de ces filières.

Dans l'hypothèse d'une approbation retardée du Programme National du FEAMP (fin d'année 2015), la Région déploiera les dispositifs régionaux dès le début d'année 2015, en finançant en totalité, par anticipation de la mobilisation des crédits européens.

La Région met l'accent en 2015 sur plusieurs axes structurants pour le territoire :

- le développement et le renforcement de la filière aquacole, grâce au Centraqua (Centre Régional de l'Aquaculture) mis en place en 2014. Il s'agit de soutenir des initiatives innovantes : fermes pilotes, aquaponie, élevages de nouvelles espèces à fort potentiel économique

- la mise en œuvre de l'application du rejet zéro sur notre territoire : aménagement des centres de marées, équipements des navires, valorisation des co-produits générés

- la mise en œuvre d'outils, de démarches permettant le renouvellement de la flotte.

- la mise en place d'un observatoire économique.

En 2015, la politique de la Région dans le domaine des ressources marines s'élèvera à 1 250 000 € en autorisation d'engagement, 1 200 000 € en autorisation de programme, et 1 968 352,13 € en crédits de paiement.

P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables AE	1 250 000 €	617 000 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		374 825 €
	939	Autres crédits hors AE		10 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables AP	1 200 000 €	417 500 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		549 027,13 €
TOTAL			2 450 000 €	1 968 352,13 €

1 – Encourager le renouvellement des générations

L'accompagnement des candidats à l'installation, et des cédants pour la transmission de leur entreprise devient un axe important du budget pêche et ressources marines 2015.

La Région concrétisera son soutien à la transmission des exploitations, par la mise en œuvre d'un contrat de transmission proposé aux cédants. Ce dispositif permettra de favoriser l'accès à l'entreprenariat pour les jeunes pêcheurs et aquaculteurs, par

l'intermédiaire d'aides ciblées en adéquation avec les besoins, l'objectif étant le maintien des entités économiques existantes et de leurs actifs.

Pour contribuer à l'acquisition des savoirs, la Région accompagnera les jeunes (avant et après installation) par des actions de conseil, de parrainage et de tutorat.

La Région financera également les démarches collectives visant à encourager l'installation et la cession des entreprises, les actions visant à mettre en relation les cédants et les jeunes à la recherche d'une entreprise à reprendre. Ces différentes aides pourront être amenées à évoluer en fonction des cofinancements obtenus par le FEAMP.

2 - Inciter les entreprises des professionnels de la mer à développer des modèles plus efficaces au plan économique, social et environnemental.

La Région souhaite accompagner la mise en œuvre de stratégies performantes au sein des entreprises et des exploitations locales, afin d'encourager un développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire. Elles s'appuieront sur des aides aux investissements, pour accompagner la restructuration et la modernisation des entreprises, l'acquisition de technologies innovantes et l'amélioration des conditions de travail.

Il s'agira également de contribuer aux objectifs transversaux de l'environnement, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, en favorisant la réalisation de projets générateurs d'économies d'énergie, d'eau, valorisant les sous-produits ou réduisant les déchets.

Ces objectifs se déclineront sous la forme de régimes d'aides inscrits dans le règlement de minimis. La Région recherchera un effet levier maximum de ses dispositifs en articulant ses interventions financières sur celles envisagées dans le FEAMP lorsque ce dernier sera opérationnel, vraisemblablement lors du dernier trimestre 2015.

3 – Impulser des approches collectives et stratégiques sur les territoires

La Région souhaite accompagner le développement économique du territoire par l'appui aux projets collectifs de coopération, la structuration de filières ou des acteurs. Différentes opérations peuvent lui être associées :

- Les actions de coopération entre acteurs des filières, acteurs territoriaux
- Les études, notamment pour l'élaboration de stratégies locales de développement
- L'animation pour mettre en œuvre des projets collectifs.

Dans ce cadre, la Région financera des études et des programmes de recherche et d'expérimentation dans le domaine des activités liées à la mer, visant à :

- ✓ l'amélioration de l'efficacité technique, économique et commerciale de leurs systèmes,
- ✓ la mise en place de techniques innovantes en vue de l'adaptation des exploitations vis à vis des enjeux climatiques, énergétiques et de préservation des sols, ainsi que de la ressource en eau,
- ✓ le renforcement du positionnement sur les marchés de produits de qualité plus rémunérateurs et source de valeur ajoutée pour l'ensemble des filières régionales.

Les études ou programmes soutenus sont en cohérence avec la politique pêche et ressources marines régionale. Ils doivent être menés de manière partenariale et apporter des résultats aisément transférables aux professionnels. Ils peuvent porter sur les thèmes suivants : réduction des coûts de production, techniques alternatives, autonomie et réduction des impacts sur l'environnement, valeur ajoutée, efficacité commerciale, produits de qualité, circuits courts. La sélection des projets se fait sur des critères transparents définis dans un appel à projets annuel.

Il vous est proposé :

-de voter :

- au titre du programme P240 « soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables », une AE d'un montant de 1 250 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 617 000 €

2016 : 248 000 €

2017 : 282 000 €

2018 : 103 000 €

- au titre du programme P240 « soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables », une AP d'un montant de 1 200 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 417 500 €

2016 : 200 000 €

2017 : 347 500 €

2018 : 235 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de :

- 1 001 825 € sur le chapitre 939

- 966 527,13 € sur le chapitre 909

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

COMMISSION 5

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, RECHERCHE ET INNOVATION, TOURISME

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Mission Prospective, Métiers, Carte des Formations</i>

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Les orientations de la politique régionale de développement de la formation professionnelle sont décrites dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011 – 2015 et dans l'axe 1 « accès à l'enseignement supérieur du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les priorités d'actions au titre de l'année 2015 sont les suivantes :

- Planification d'une carte triennale des formations initiales afin d'anticiper sur les besoins des secteurs stratégiques régionaux (industrie, hôtellerie-restauration, tourisme, bâtiment, médico-social...). L'évaluation du niveau de formation, la mise en réseaux des établissements, la mutualisation des équipements et le principe d'une ouverture/fermeture sont les priorités de cette carte à 3 ans.
- La coordination du Service Public Régional de l'Orientation, dont le déploiement de la cité des métiers et la mise en place du Conseil en Evaluation Professionnelle.
- La lutte contre le décrochage scolaire : poursuite d'expérimentations avec une démarche d'évaluation confiée au CEREQ (en appui de l'atlas national des risques de décrochage).

Le budget consacré à cette politique sera de 1 785 500 € en autorisation d'engagement, 3 330 000 € en autorisation d'engagement CPER et 2 083 500 € en crédit de paiement.

Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE 2014	Crédits de paiement
	931	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE	1 785 500 €	1 364 500 €
	931	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE- CPER	3 330 000 €	388 500 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		330 500 €
TOTAL				2 083 500 €

Ce programme permet le pilotage et l'animation du CPRDFP au travers des priorités définies ci-dessous :

La carte triennale des formations professionnelles et technologiques initiales 2015-2017

La Région, conformément aux dispositions de la Loi sur la refondation de l'école de la République, pilote la carte des formations initiales. La Région a décidé en concertation étroite avec les autorités académiques la planification d'une carte triennale des formations regroupant les évolutions de l'offre de formation initiale des réseaux, du CAP à l'enseignement supérieur court, sous statut scolaire et par apprentissage.

Cette carte, non figée, sera enrichie sur la base des travaux de prospective menés prioritairement avec les branches professionnelles et sur l'observation emploi-formation à l'échelle des territoires confiée à l'ERREFOM. Une démarche anticipatrice permettant de répondre aux besoins propres à certains secteurs économiques et aux enjeux de développement économique.

Afin de répondre aux secteurs stratégiques régionaux, les travaux d'anticipation porteront prioritairement sur les filières industrielles et technologiques, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme et sur celles du bâtiment. La priorité est d'agir pour augmenter les viviers de recrutement des filières industrielles et technologiques, d'ouvrir des formations post-bac dans l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment et de rechercher systématiquement les mutualisations pédagogiques et la gestion optimale des plateaux techniques. La co-animation du campus des métiers et des qualifications de l'industrie des énergies du Cotentin, le projet de campus normand propulsions Matériaux&Systèmes embarqués s'inscrivent dans cette démarche.

La lutte contre le décrochage scolaire.

La baisse des effectifs due à la démographie scolaire pourrait être réduite par une diminution du taux de sortie sans diplôme du système scolaire, quelle que soit la voie de formation. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs dont l'animation est transférée aux Régions ont permis de renforcer le travail partenarial sur le décrochage scolaire qui reste un processus multifactoriel complexe. Des actions centrées sur la sécurisation des parcours scolaires, de la 3ème à la 2nde et la poursuite d'études, à l'échelle de certains territoires (Dives, Falaise, Mortain, Flers...) seront poursuivies en appui d'une mission d'évaluation confiée au CEREQ afin de mesurer les résultats des actions mises en place, d'éclairer les choix et d'accélérer la mise en œuvre de solutions efficaces.

La coordination du Service Public Régional de l'Orientation.

La Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a transféré aux Régions la mise en place et la coordination du SPRO. Les priorités seront la poursuite du déploiement du réseau de la cité des métiers portée par la région en lien étroit avec le Rectorat et la COPIRE et la mise en place, à titre expérimental, de cités des métiers éphémères sur les territoires (Dives, Falaise, L'Aigle, Vire, Valognes) ainsi que la coordination de la mise en œuvre opérationnelle du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Les réseaux habilités par L'Etat à délivrer le CEP pourront être élargis à d'autres organismes par la Région, après concertation du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (ex. CCREFP). L'ERREFOM, en tant que plate-forme de production de données et d'analyse pour les acteurs de la formation continue et de l'emploi, assurera la mise en œuvre de la professionnalisation des opérateurs du CEP.

Les outils d'aide à la décision.

Les compétences renforcées des Régions en matière d'orientation, de carte des formations et de formation tout au long de la vie nécessitent d'accompagner les réseaux dans l'appropriation de données Education-Formation-Emploi. Les cartographies de formations associées aux plateaux techniques, l'analyse croisée des indicateurs du système éducatif et du taux d'emploi, les analyses prospectives confiées aux observatoires des branches professionnelles, l'observation qualitative du devenir des 4500 néo-bacheliers, l'analyse des tableaux de bord physico-financiers des différents contributeurs à la formation...seront renforcés. Des évaluations pourront être menées pour mesurer l'efficacité et l'efficience de certaines actions ou dispositifs en vue du futur CPRDFOP.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE, une autorisation d'engagement d'un montant de 1 785 500 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 364 500 €

2016 : 291 000 €

2017 : 130 000 €

- de voter au titre du programme P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE, une autorisation d'engagement CPER d'un montant de 3 330 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 388 500 €

2016 : 555 000 €

2017 : 555 000 €

2018 : 555 000 €

2019 : 555 000 €

2020 : 721 500 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 2 083 500 € sur le chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction de l'Emploi de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage</i>

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B et C s'établit à 109 101 fin juillet 2014. Sur un an cela représente une progression de 4,6 % équivalente à l'augmentation nationale de 5%.

C'est dans ce contexte social difficile que la Région va devoir mettre en œuvre certaines dispositions phares de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui sont effectives au 1^{er} janvier 2015 : création du compte personnel de formation, réforme de la taxe d'apprentissage, transfert de dispositifs de formation (détenus, handicap, compétences clés ...) gérés actuellement par l'Etat, pilotage des services publics régionaux de l'orientation et de la formation professionnelle, dévolution éventuelle du patrimoine AFPA, nouvelle gouvernance avec les partenaires sociaux...

En parallèle, dans le prolongement de la Conférence Sociale de juillet dernier et sous l'impulsion du Président de la République, les Régions seront associées étroitement à deux orientations politiques fortes dans le cadre de la mobilisation pour l'emploi en 2015 : accroître et sécuriser l'accès à l'apprentissage des jeunes et lutter plus efficacement contre le chômage des seniors.

Dans une logique de rationalisation des choix budgétaires et en tenant compte de la réforme territoriale en cours de vote au Parlement, un certain nombre de chantiers seront conduits en collaboration étroite avec la Région Haute Normandie, pour expertiser et mettre en œuvre les réponses les plus pertinentes pour les territoires et les publics de la Normandie à venir.

Enfin la Région devient opérationnelle dans la gestion du FSE 2014 – 2020 ainsi que sur la mise en place de bourses ERASMUS +.

Les priorités d'actions au titre de l'année 2015 sont les suivantes :

- La mise en œuvre des dispositions de la loi du 5 mars 2014 dans les domaines de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
- La mise en place d'un SIEG dans le champ de l'orientation afin de favoriser l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi qui en sont le plus éloigné
- Le lancement d'un appel à projets dans le cadre du FSE dont la Région est autorité de gestion sur la période 2014-2020

En conséquence, l'action de la Région en matière de formation professionnelle continue et apprentissage s'articulera autour de onze programmes.

Le budget consacré à cette politique sera de 77 890 200 € en autorisation d'engagement, 2 515 000 € en autorisations de programme et de 122 718 408 € en crédits de paiement

P050 -Accompagner et équiper les apprentis

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Accompagner et équiper les apprentis	3 980 000 €	3 375 000 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		261 109 €
TOTAL			3 980 000€	3 636 109 €

Poursuite de la politique régionale en matière d'équipements de protection individuelle, de boîte à outils et de tenues professionnelles en direction des apprentis intégrant la première année des filières de formation professionnelles de niveaux V et IV.

Depuis la rentrée 2013, le dispositif @too Apprentissage intégré au dispositif de la cart'@too. a été mis en place. Dans l'objectif de favoriser leur autonomie, il bénéficie à tous les apprentis tout au long de leur parcours depuis la rentrée 2014.

En complément, une aide spécifique pour le transport collectif des apprentis organisé par les CFA est proposée.

Dans le cadre de la prévention des ruptures, le Fonds Social Apprenti permet de prendre en compte les difficultés sociales croissantes

La politique éducative dans les domaines de la santé publique, de l'éducation aux écrans, de l'ouverture au monde, du sport et de la culture est poursuivie, particulièrement en direction des apprentis hébergés en CFA.

P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Accompagner le fonctionnement des CFA	33 047 000 €	33 047 000 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		
TOTAL			33 047 000 €	33 047 000 €

Les dépenses pédagogiques liées à l'offre de formation font l'objet de subventions de fonctionnement, calculées sur la base de ratios et d'indicateurs comparatifs tels que le taux de remplissage des formations, le taux d'encadrement pédagogique et administratif, le poids de la collecte de la taxe d'apprentissage, la participation des organismes gestionnaires et le poids des contrats de professionnalisation.

Les dialogues de gestion annuels entre la Région et les organismes gestionnaires permettent de préciser les axes de progrès par réseau et par CFA et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Conformément aux conventions quinquennales Région-CFA 2013-2017 les conventions d'application annuelles précisent le montant de la subvention de fonctionnement et les modalités de versement.

La priorité est donnée à la couverture des besoins de fonctionnement de l'activité pédagogique, à l'optimisation et la mutualisation de la mise en œuvre et à l'augmentation des ressources, particulièrement de la taxe d'apprentissage collectée.

P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	901	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA	1 165 000 €	265 000 €
	901	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		900 000 €
TOTAL			1 165 000 €	1 165 000 €

Les équipements numériques et les nombreuses applications au service des apprentis et de la communauté éducative sont une priorité régionale. Le suivi à distance des apprentis, la dématérialisation des procédures administratives et l'accès à des ressources pédagogiques numérisées et la formation seront déployés.

P053 –Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Accompagner et équiper les apprentis	0 €	0 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		267 300 €
	931	Autres crédits Hors AE		500 €
TOTAL			0 €	267 800 €

La valorisation de l'expérience est un des objectifs du Service Public Régional de l'Orientation.

Il convient d'une part, de mener à terme les engagements pris, et d'autre part, de rattacher les nouveaux engagements à prendre à partir de 2015, aux enjeux du programme P164« Orienter et garantir un socle de compétences générales ».

P054 - Participer aux investissements immobiliers dans les CFA

Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	901	Participer aux investissements immobiliers dans les CFA	1 350 000 €	235 000 €
	901	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		7 432 176 €
TOTAL			1 350 000 €	7 667 176 €

Une politique volontariste d'investissements immobiliers en direction des CFA est menée par la Région à travers un Programme Prévisionnel d'Investissements Immobiliers (PPII) adopté par l'Assemblée Régionale en décembre 2009 et actualisé en novembre 2013, pour la période 2013-2018.

2015 marque la fin du COM apprentissage avec l'Etat. Cependant la Région propose d'inscrire les crédits nécessaires pour permettre la réalisation des opérations programmées dans le COMA mais non réalisées au terme de son calendrier fin 2014 afin de répondre aux besoins immobiliers identifiés. L'Etat devrait apporter son financement par des dotations.

P055 - Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis	13 000 000 €	13 000 000 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		
TOTAL			13 000 000 €	13 000 000 €

La loi de finances 2014 du 19 décembre 2013 a instauré une nouvelle prime régionale d'un montant minimum de 1 000 euros par année de cycle de formation au bénéfice des entreprises de moins de onze salariés qui forment des apprentis.

En avril 2014, a été voté en Assemblée plénière un nouveau règlement destiné à mettre en adéquation le règlement régional et les nouvelles modalités de la loi de finances 2014.

Les paiements aux entreprises s'effectueront en 2015 selon ces nouvelles modalités à savoir :

- Le versement de la nouvelle Indemnité Compensatrice aux Employeurs d'Apprentis (ICEA) de 1 000 euros pour entreprises bas-normandes de moins de onze salariés.
- La mise en place d'un régime transitoire accompagnant la suppression progressive de l'Indemnité Compensatrice à la Formation des Apprentis (ICFA)

Par ailleurs et afin de valoriser la volonté formatrice des entreprises bas-normandes, le Label Qualité Apprentissage Régional attribué à 250 entreprises bas-normandes en 2013 est conforté.

Enfin, suite aux annonces du Président de la République en septembre dernier avec l'instauration de nouvelles mesures pour les entreprises, il s'agira d'adapter le règlement régional au regard des dotations transférées dans la loi de finances 2015.

P160 - Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles	1 895 000 €	1 164 546 €
	931	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles – AE CPER	245 000 €	147 000 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		762 655 €
Total			2 140 000 €	2 074 200 €

160-1- Formation des actifs

160-1-1 Partenariat avec les branches professionnelles et les OPCA

La Direction de l'Emploi de la Formation et de l'Apprentissage au sein de la Région est partie prenante des Chartes Qualité Emploi Formation sur le volet « accompagner les territoires et les personnes », notamment au travers d'actions visant les plans de formation des salariés de bas niveau de qualification. Dans ce cadre, la Région accompagne des réseaux consulaires, mais aussi des branches professionnelles au travers de leurs Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) dans différentes filières professionnelles.

Dans le cadre de l'Animation Territoriale et de la perspective d'un nouveau CPRDOFP,

l'Etat, Pôle emploi et la Région souhaitent en 2015 engager une réflexion autour des relations avec les branches professionnelles sur les volets orientation, formation et emploi.

La Région continuera à accompagner les entreprises dans leur développement de compétences des salariés en adéquation avec sa volonté d'augmenter le niveau de qualification des Bas Normands. La continuité du travail engagé au côté de l'Etat sur la Gestion Prévisionnelle des Compétences (GPEC) sera renforcée sur la Charte Automobile, la Charte Industrie Agroalimentaire, les EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) BTP, industrie Textile Cuir Habillement et EPR.

Par ailleurs, la Région pilotera la mobilisation du FEADER à compter de 2015 et pour la période 2014-2020. Sur le volet formation, le FEADER pourra accompagner la montée en compétences des responsables d'exploitation agricole et des conseillers des exploitants pour une meilleure performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Pour mémoire, les paiements du FEADER en France sont assurés par l'Agence de services et de paiements, sans passer par le budget de la Région.

160-1-2 Aide en direction des entreprises

L'économie Bas Normande repose sur des activités à faible valeur ajoutée. Le tissu industriel est spécialisé dans l'agroalimentaire, l'automobile, les biens de consommation avec une majorité de PME et TPE.

La Région, depuis plusieurs années (avec un renforcement depuis 2009) intervient pour accompagner les entreprises sur le volet ressources humaines dans le cadre des nécessaires mutations économiques indispensables au maintien de leur compétitivité. Ce soutien sera donc reconduit, tant pour des entreprises en difficulté ou celles en développement, en privilégiant une offre de service globale de la Région sur les volets économiques et sociaux. Cela contribuera à soutenir nos politiques sectorielles, à répondre aux besoins de qualification de la main d'œuvre, enfin à assurer une lisibilité de l'intervention de la Région sur le champ de l'entreprise.

Cette dimension sera notamment accentuée sur les 11 bassins des Comités Locaux Economie Emploi Formation (CLEEF) dans le cadre de l'animation territoriale en intégrant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans les enjeux stratégiques du développement économique et d'aménagement des territoires.

160-1-3 Aide en direction des groupements d'employeurs

La Région s'efforcera d'accompagner l'émergence de groupements d'employeurs grâce au dispositif voté lors de l'Assemblée Plénière de Juin 2008. En permettant aux entreprises de se regrouper sous forme d'association ou de société coopérative, le groupement facilite l'emploi partagé de salariés et favorise ainsi le développement d'activités sur les territoires.

A ce jour huit groupements ont déjà bénéficié de ce programme dans les secteurs de la conchyliculture, du bâtiment, du nettoyage et de l'agriculture, du multi services et de l'industrie.

160-1-4 Formation à la création d'entreprise

La Région a structuré depuis quelques années un programme Création Reprise Transmission d'Entreprise, avec des actions de formation allant de l'accompagnement à l'émergence de projet jusqu'à des actions qualifiantes de chef d'entreprise.

L'ensemble des aides régionales sur ce champ, mises en œuvre par deux directions de la Région, la DEFPA et la DFSE, ont fait l'objet en 2012 d'une évaluation menée par le cabinet SEMAPHORES. L'objectif de cette évaluation était de réaliser une cartographie de ces différentes aides, de mesurer la réalité de leur complémentarité ainsi que leur impact sur la création, reprise ou transmission d'entreprise. Cela a donné lieu à des

préconisations début 2013, ainsi qu'un travail de construction conjoint entre les deux directions sur un nouveau dispositif, qui articulerait de manière plus étroite le volet accompagnement et le volet formation à la création d'entreprise.

Cette nouvelle stratégie régionale sur la Création Reprise et Transmission d'Entreprise a été présentée aux acteurs bas-normands lors des Assises de la Création d'entreprise le 18 avril 2014.

Elle visera des publics dont les projets sont identifiés comme stratégiques à l'échelle régionale, à savoir les projets de reprise d'entreprise, les projets innovants et en lien avec les filières prioritaires définies par la Région dans sa logique de spécialisation intelligente, et les projets de l'économie sociale et solidaire.

Trois grandes thématiques d'intervention ont été déterminées :

- Des actions de sensibilisation à la création d'entreprise,
- La structuration d'un réseau d'accueil pour orienter vers les professionnels de la création d'entreprise,
- Des interventions sur la sécurisation des projets, avec notamment des prestations d'accompagnement et de formation des porteurs de projets.

Dans le cadre de cette dernière thématique, les modalités d'intervention évolueront en 2015, avec la mise en place de marchés publics, modalité juridique permettant à la Région de définir précisément les attendus, les indicateurs de résultats, et de rendre lisible son action sur les territoires.

La consultation sera lancée fin 2014 afin que les actions d'accompagnement et de formation puissent s'engager dès le premier trimestre 2015.

Ces actions bénéficiant de cofinancements des fonds européens en cours de détermination.

160-2- Aide au reclassement

Aujourd'hui la situation économique en Basse Normandie est toujours préoccupante. La situation devient même critique dans des secteurs d'activités pour lesquels de plus en plus d'entreprises vont être dans l'obligation d'adapter leurs capacités de production au volume d'activité actuel. Inévitablement cela se traduira par des réductions d'effectif. Les perspectives pour 2015 ne laissent pas entrevoir une inversion de tendance.

La Région doit donc poursuivre la sécurisation des parcours de formation pour les salariés licenciés économiques et marquer ainsi sa position auprès des partenaires sur le maillage nécessaire des politiques emploi-formation avec sa compétence sur le champ économique.

Pour cela la Région dans le cadre de la sécurisation des parcours de formation et de retour à l'emploi, continuera à se mobiliser pour organiser en Basse-Normandie les modalités de prise en charge financière des actions de formation en partenariat avec Pôle Emploi et les OPCA dans le dispositif CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle) pour favoriser et accélérer le retour à l'emploi des salariés licenciés économiques.

Les dispositifs QUALIF, Programmes de Formation Générale et de Savoirs de Base, ainsi que l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience et les formations à la création d'entreprise seront mobilisés.

Les concertations avec Pôle Emploi et les OPCA se poursuivront en 2015 afin d'ajuster au mieux la mutualisation des enveloppes financières avec la Région.

160-3- Aide au Congé Individuel de Formation

La Région poursuivra en 2015 son soutien à la formation des salariés peu qualifiés, s'engageant hors du plan de formation de l'entreprise, dans une démarche individuelle d'évolution ou d'élévation de leur qualification professionnelle.

Cet effort consistera à maintenir l'accompagnement du FONGECIF, dans le cadre d'une convention de partenariat qui définit les priorités de la Région et les axes d'articulation de la politique du FONGECIF avec la politique régionale sur des champs tels que l'accès aux savoirs de base, la VAE et les formations sanitaires et sociales. L'accent sera porté, avec ce partenaire, sur les actions à mener pour faciliter la construction et la sécurisation de parcours de personnes salariées en Contrat à Durée Déterminée. Par ailleurs, une partie de cette subvention contribuera à la participation du FONGECIF au Numéro Vert de la Formation Professionnelle.

160-4- Formation des contrats aidés et des emplois tremplins et ingénierie

La Plate-forme « nouveaux services » portée par l'AFPA Transitions s'est mobilisée en 2014 autour du dispositif Emplois d'Avenir, tant en appui aux jeunes salariés qu'aux employeurs, afin que les plans de formation prévus à la signature des contrats puissent se concrétiser. Elle a par ailleurs fait de l'appui à l'ingénierie auprès des conseillers des Missions Locales et a accompagné la Région dans son rôle de coordonateur du comité des financeurs, mis en place dès décembre 2012.

Elle a notamment soutenu les collectivités locales dans le montage des dossiers de financement d'actions mises en place spécifiquement pour les salariés en emploi d'avenir, à l'initiative du comité des financeurs.

Elle continuera en 2015 à rencontrer les employeurs du secteur marchand et non marchand concernés par les dispositifs de contrats aidés, pour les accompagner à déterminer les besoins de formation des salariés recrutés, et afin de présenter les plans de professionnalisation au cofinancement de la Région.

Comme en 2014, le budget affecté à cette politique pourra être mobilisé en 2015 de deux manières :

- Au travers de conventions de partenariat signées avec les OPCA AGEFOS-PME, OPCALIA, UNIFORMATION et ANFH, concernant spécifiquement les emplois d'avenir pour les adhérents ressortissant de ces OPCA, ces conventions permettant à la Région d'intervenir à hauteur de 30% maximum des coûts pédagogiques pour les formations certifiantes,
- Au travers de financements individuels, avec un taux d'intervention pouvant aller jusqu'à la prise en charge de 70% des coûts pédagogiques pour les formations des salariés en emploi d'avenir dans des collectivités territoriales.

Des ajustements des règles d'intervention de la Région seront étudiées au regard de la consommation des crédits.

Au travers de ce dispositif, la Région soutient les employeurs de contrats aidés, d'emploi d'avenir et d'emplois tremplins dans leur effort de professionnalisation des personnes les plus éloignées de l'emploi, afin de favoriser le retour à l'emploi durable.

160-5- Micro projets FSE

Ce programme du Fonds social européen s'est achevé en 2013. Un projet est encore en cours de réalisation et va être clos début 2015.

Dans le cadre de la nouvelle période de programmation des fonds européens pour 2014-2020, le Fonds social européen mis en œuvre par la Région est recentré sur le développement des compétences, l'amélioration de l'accès à la formation et la qualité de la formation.

P161 - Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif	569 000 €	205 800 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		694 200 €
Total			569 000 €	900 000 €

161-1- Aide à l'emploi des emplois tremplins

De mai 2005 à septembre 2012, 527 associations ont bénéficié du soutien de la Région pour la création de 638 postes suite au vote du dispositif Emplois-Tremplins en 2004.

En 2013, 18 aides à la pérennisation pour un montant de 90 000 € ont été attribuées.

La Région poursuivra en 2015 le financement des aides à la pérennisation des Emplois-Tremplins créés avant le 1^{er} janvier 2013.

161-2- Accompagnement des emplois d'avenir

La loi portant création des emplois d'avenir a été adoptée par le parlement le 9 octobre 2012. Elle vise à la création de 150 000 emplois d'avenir : 100 000 en 2013 et 50 000 en 2014.

Ces contrats ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés) sans qualification ou peu qualifiés, et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Considérant la déclaration commune du 12 septembre 2012 signée entre l'Etat et les Régions pour la croissance et pour l'emploi au titre des engagements numéro 9 et numéro 10 liés à la promotion des emplois d'avenir, la Région entend accompagner qualitativement cette mesure pour l'emploi et permettre aux jeunes bas-normands une intégration positive sur le marché de l'emploi.

En Basse Normandie, c'est 1 731 emplois qui ont été créés en 2013 et 2014.

Lors de l'Assemblée Plénière du 5 avril 2013 il a été décidé de la participation de la Région pour l'accompagnement de 200 emplois d'avenir dans des structures du secteur non marchand qui exercent une activité dans des compétences estimées « prioritaires » et contribuant de manière structurante au développement économique et social des territoires, avec notamment les associations « têtes de réseaux ».

Ainsi, l'intervention de la Région représente 12,5% du SMIC brut (taux horaire), soit 50% du restant à charge, hors cotisation sociale.

Depuis la commission permanente d'octobre 2014 ce sont 123 associations qui ont bénéficié de cette aide.

Ce dispositif est reconduit pour 2015 jusqu'à l'atteinte de l'objectif des 200 emplois d'avenir accompagnés.

P162 - Former pour qualifier / diplômé les demandeurs d'emploi

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Former pour qualifier / diplômé les demandeurs d'emploi	3 660 000 €	2 127 747 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		24 475 497 €
Total			3 660 000 €	26 603 244 €

162-1- QUALIF Programme Collectif

Cet intitulé regroupe toutes les actions à destination des demandeurs d'emploi et visant l'acquisition d'une certification professionnelle ou d'un premier niveau de qualification, du niveau V au niveau I, quelle que soit la filière visée.

L'ensemble de l'offre du programme QUALIF a été renouvelée en 2014 dans le cadre de marchés pluriannuels 2014-2016. La programmation 2015 permettra, au travers des bons de commande, d'ajuster le nombre de places achetées sur chacune des actions aux besoins des territoires et des filières professionnelles.

En complément, quelques offres conjoncturelles seront programmées.

Les filières les plus représentées dans la programmation restent le bâtiment, l'industrie, les services à la personne et l'hôtellerie-restauration.

Sur l'ensemble des filières est confortée la volonté régionale de développer la pluralité des méthodes pédagogiques, dont la formation à distance, en lien avec l'offre de service du centre de ressources Communotic.

Le Fonds social européen intervient dans le financement de ce programme dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Basse-Normandie 2014-2020. Près de 40 millions d'Euros sont alloués à la Région dans l'objectif d'augmenter les compétences des Bas-Normands pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées.

Le programme Qualif Collectif va bénéficier de 5 millions d'Euros de FSE par an, au taux de 60% du coût des formations (taux majoré du fait de la reconnaissance du statut de « région en transition »). Ce financement permet de prendre en charge la **formation** d'environ 1 300 personnes, demandeurs d'emploi ne parvenant pas à revenir sur le marché du travail, en visant l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue, notamment dans les domaines de la Stratégie de spécialisation intelligente, les compétences vertes ou les compétences numériques.

162-2- QUALIF Programme Individuel

Un travail de partenariat avec Pôle Emploi et l'AGEFIPH a été mené fin 2012, pour permettre de mieux répondre de façon partenariale aux demandes individuelles de formation des bas-normands, demandes qui ne peuvent être traitées dans les programmes collectifs. Afin de simplifier le traitement administratif, les formations de moins de 400 heures sont prises en charge par Pôle emploi, avec un éventuel cofinancement de l'AGEFIPH, et se décident d'un niveau local (décision du directeur d'agence de Pôle emploi). Dès lors que la formation est de plus de 400 heures, elle relève du dispositif régional : le programme QUALIF Individuel.

Cette répartition a été expérimentée tout au long de l'année 2013, et le nouveau règlement du dispositif a été voté en Assemblée Plénière de février 2014.

Ainsi la Région, avec l'aide financière de Pôle Emploi et de l'Agefiph, aura accompagné en 2014 environ 50 parcours de formation, menant à des titres ou diplômes de niveau 5 à 1.

Il est proposé de poursuivre selon les mêmes modalités de partenariat.

162-3- Une Formation Un Emploi :

La Région accompagne le besoin de main d'œuvre des entreprises bas-normandes au travers d'un programme de formation et d'adaptation des demandeurs d'emploi, mis en place en 2007, intitulé « Une Formation – Un Emploi ». Il traduit la volonté d'inscrire la formation à la fois comme un outil d'insertion des futurs salariés et comme un atout pour la performance des entreprises ayant des projets d'implantation et de développement.

Ce programme régional a pour ambition de construire des trajectoires de qualification dans la durée avec les entreprises. Lors de la formation, une prime au tutorat pour l'accompagnement en entreprise des demandeurs d'emploi prioritaires continuera d'être versée à l'entreprise si toutes les conditions d'appui et de disponibilités des tuteurs sont réunies. Il intervient en complémentarité des dispositifs de Pôle emploi et des partenaires sociaux.

Ce dispositif permet d'accompagner des projets collectifs de formation dans le cadre d'opérations particulières pour accompagner le développement économique de certains territoires et les entreprises dans le cadre de leurs activités. A titre d'exemple en 2013, Les Thermes de Bagnoles de l'Orne ont recruté 20 demandeurs d'emploi ayant obtenu des CQP Agent thermal (certificat de qualification professionnelle), YSCO et Traiteur de la Touques, la Normandise ont recruté des conducteurs de ligne. Dans le cadre du grand chantier EPR, des bas normands après des formations qualifiées ont été recrutés par de nombreux sous traitants.

Dans le cadre du PLAN 700 pour 2013 et 2014, (mobilisation pour l'emploi) voté lors de l'assemblée plénière du 26 septembre 2013 permettant, de mettre en relation les entreprises qui peinent à recruter avec des demandeurs d'emploi bénéficiant d'action de formation adaptée, le dispositif collectif « Une Formation Un Emploi » a été particulièrement mobilisé. Avec un taux à l'emploi de 88% 6 mois après la fin de l'action de formation, ce dispositif est un véritable levier pour un retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi et est très apprécié de la part des entreprises.

Le budget affecté à cette politique sera conforté en 2015, pour répondre notamment aux enjeux du plan de mobilisation pour l'emploi reconduit.

162-4- Mobilité internationale

La Direction Régionale de Pôle Emploi en Basse-Normandie bénéficie depuis plusieurs années de financements européens pour la mobilité de demandeurs d'emploi dans le cadre du programme LEONARDO. La Région contribue financièrement à ce dispositif, permettant ainsi à davantage de bénéficiaires de partir pour des séjours d'environ 3 mois en Europe. Ainsi en 2014, 48 demandeurs d'emploi sont partis en Grande-Bretagne, en Irlande, à Malte, en Espagne et en Allemagne, la Région prenant en charge une partie des frais sur place ainsi que leur rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

En 2014, et afin de faciliter les relations avec le prestataire, la Région a confié l'ensemble de l'enveloppe mobilité internationale à Pôle Emploi, pour en assurer la mise en œuvre pour le compte de la Région. Pour 2015, les modalités évoluent, en tenant compte de la révision des programmes européens.

Pour la période 2014-2020, le programme Leonardo a été absorbé dans le nouveau programme Erasmus+, lequel est décliné en 4 volets dont l'un concerne la formation professionnelle. Dans ce cadre, la Région a demandé et obtenu des bourses pour proposer

à des stagiaires de réaliser une période de mobilité européenne pendant leur formation. Il est prévu une montée en puissance progressive de ce nouveau dispositif, avec une vingtaine de départs prévus en 2015 et le double en 2016.

Il est à noter que ce programme est complémentaire de deux autres dispositifs de bourses, destinés respectivement aux apprentis (géré par la CCI Normandie) et aux demandeurs d'emploi (géré par Pôle Emploi).

P163 - Garantir les conditions de formation

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Garantir les conditions de formation	2 584 000 €	2 555 069 €
	936	Garantir les conditions de formation – AE FSE	630 000 €	252 000 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		156 931 €
Total			3 214 000 €	2 964 000 €

163-1- Moderniser les outils

Cette ligne de crédits permet d'engager ou de poursuivre des démarches d'aide à l'élaboration des politiques de formation professionnelle, dans un but d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers de la formation.

Les études envisagées pour 2015 concernent :

- L'accompagnement à la mise en place d'un Service d'Intérêt Economique Général dans le champ de l'orientation des demandeurs d'emploi.
- La poursuite des travaux relatifs au schéma directeur aux systèmes d'information de la formation professionnelle continue (urbanisation des services aux partenaires dans le champ de la formation, industrialisation de Bâtir ma formation, qualité des données pour les futures évaluations, ...), élaboré en 2013 et répondant aux enjeux de simplification des processus, de préparation de la Région aux obligations de dématérialisation, de repositionnement de l'usager au cœur de la formation professionnelle (proximité), d'animation de la communauté régionale concernée et de visibilité accrue de l'offre de formation et de l'action de la Région. C'est un enjeu central pour le suivi des cohortes de stagiaires dans le cadre du SIEG, du CPF, et du FSE.

Elle permettra également de financer :

- Des actions spécifiques en direction des stagiaires de la formation professionnelle, menées en partenariat avec d'autres Directions : par exemple la saison culturelle Cart@too.
- L'accompagnement des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable prévu par le dispositif commun pour les organismes de formation, les centres de formation des apprentis et les lycées, adopté en Assemblée Plénière de février 2012.
- Le programme de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle en charge de la mise en œuvre des actions de formation financées par la Région.
- La troisième édition du forum bas-normand de l'emploi et de la formation continue organisé le **29 janvier 2015** sur Caen par la Région Basse-Normandie, Pôle Emploi, Caen la Mer, le Conseil Général du Calvados, l'Agefiph et Ouest France mis en œuvre par PRECOM sous le label « Explor'emploi-Explor'formation ».
- Le soutien à des manifestations sur l'emploi et la formation professionnelle tant sur le territoire régional que dans d'autres régions (attractivité du territoire).

163-2- Réseau d'accueil

163-2-1 les Missions Locales

La Région participe depuis la mise en oeuvre de la loi quinquennale de 1993, conjointement avec l'Etat, les autres collectivités locales au financement des Missions Locales.

Ce réseau d'accueil chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du dispositif scolaire, sans solution d'insertion professionnelle, est composé aujourd'hui de 13 Missions Locales, ainsi que d'une Animation Régionale des Missions Locales (ARML)

Ce réseau se déploie sur plus de 120 points d'accueil de proximité, notamment en milieu rural et dans les quartiers dits sensibles. Plus spécifiquement, ces structures sont un relais d'information privilégié entre les jeunes et tous les dispositifs financés par la Région. C'est ainsi que 29 745 jeunes ont été en contact avec les Missions Locales de Basse-Normandie au cours de l'année 2013 dont 10 503 pour la première fois.

La Région, dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle, finance ce réseau constitué de 13 structures en 2013. Elles accueillent environ 28 500 jeunes (16-25 ans) par an dont 10 400 pour la première fois. **47% des jeunes accueillis n'ont aucun diplôme.**

Ainsi, les entrées de jeunes dans les dispositifs et programme de la Région ont été en 2013 de 4 569.

La Région, en lien avec l'Etat, a choisi de lisser ses modalités d'intervention pour ces structures. Sur l'enveloppe globale Etat-Région, la Région interviendra invariablement à hauteur de 26%, l'Etat intervenant à hauteur de 74%. Ce lissage permet ainsi aux deux principaux financeurs de ces associations de rétablir la lisibilité en termes d'intervention respective. Cette répartition découle du non financement du FSE depuis plusieurs années.

La Région continuera de renforcer avec les Missions Locales, sa politique de contractualisation des relations financières en fléchissant, dans la même logique que l'Etat, sa participation selon cinq grands axes englobant l'ensemble des missions du réseau. Cette logique de conventionnement vise à traduire dans le financement de ces structures les évolutions jugées nécessaires par la Région dans l'offre de service du réseau. Dans ce sens, les techniciens de la Région participeront, pour la sixième année en 2015, aux dialogues de gestion avec l'Etat. Ce temps d'échange vise à analyser l'activité de chaque structure au titre de l'année 2014, d'évaluer leurs besoins et de fixer de nouveaux objectifs d'activité pour 2015.

Au titre du Service Public Régional de Formation Permanente (SPRFP) et de son expérimentation lancée en septembre 2013 et devant aboutir à un SIEG en 2016, les Missions Locales sont des relais et des partenaires incontournables pour la réussite de la sécurisation des parcours des jeunes. L'année 2015 sera donc déterminante pour organiser et structurer les relations des structures d'accueil en lien avec leur territoire dans la mise en perspective de ce que la Région attend en terme d'accompagnement des publics éligibles au nouveau dispositif d'orientation. Cela rentre aussi dans les nouvelles missions des réseaux d'accueil autour du CEP au sein du SPRO et de la mise en place du CPF.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de l'Etat des Emplois d'Avenir, elles sont garantes de la mise en oeuvre du suivi des jeunes dans leur parcours de formation.

Enfin dans la continuité de la mise en place du PLAN 700 (mobilisation pour l'emploi) voté lors de l'assemblée plénière du 26 septembre 2013 permettant, de mettre en relation les entreprises qui peinent à recruter avec des demandeurs d'emploi bénéficiant d'action de formation adaptée, le réseau d'accueil sera mobilisé pour promouvoir auprès des jeunes les actions de formation en lien avec des offres d'emploi non pourvus.

163-2-2 les Maisons de l'Emploi et de la Formation (MEF)

La Région a décidé en 2006 de s'engager dans la configuration et la dynamique locale des

Maisons de l'Emploi et de la Formation sous certaines conditions. Elle a été intégrée en tant que membre constitutif les associations labellisées par le Ministère de l'Emploi et de la Cohésion Sociale. Il s'agit des Maisons de l'Emploi et de la Formation de Caen et Cherbourg-Octeville.

Dans un premier temps, la participation à ces Maisons de l'Emploi et de la Formation permet à la Région d'être acteur du partenariat local et de prendre la mesure des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs qui relèvent pleinement de sa compétence, à savoir l'accompagnement des individus vers l'emploi par la formation.

La Région finance donc les structures pour des actions spécifiques.

Chaque année, un plan d'action est défini avec chacune d'entre elle afin d'identifier les thématiques de travail en lien avec les politiques sectorielles de la Région et les besoins identifiés du territoire.

En 2015, la Région pourra financer de nouvelles actions conduites par les Maisons de l'Emploi et de la Formation, dans le respect des missions déjà dévolues à d'autres réseaux et de dispositifs déjà financés et sous réserve qu'elles apportent une plus value à l'action des partenaires.

Dans le cadre de l'animation territoriale menée par l'Etat et la Région, les MEF contribuent sur leurs territoires à la structuration des actions menées en matière de développement des compétences et des formations en lien avec les acteurs locaux. Sur les territoires d'implantation des MEF (Caen, et Cherbourg-Octeville), elles sont les relais de l'animation territoriale menée dans le cadre de la mise en place des Comités locaux Economie Emploi Formation (CLEEF).

Suite à la fermeture fin 2014 des MEF d'Argentan et d'Alençon, une réflexion est actuellement en cours pour le département de l'Orne. Il s'avère en effet nécessaire d'accompagner ce territoire impacté par des mutations économiques importantes. La Région contribuerait au titre d'une animation sur les champs économique emploi et formation à des actions identifiées et validées en lien avec les acteurs et parties prenantes de l'Orne.

163-2-3 Pôle Emploi

La Région entend continuer de collaborer en 2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, avec Pôle Emploi. Cette action vise à assurer, au titre des actions de formation professionnelle déployées par la Région, une complémentarité des achats de formation à destination des demandeurs d'emploi et la poursuite de la professionnalisation des agents de Pôle Emploi quant aux objectifs poursuivis par la Région pour ses actions, tant au niveau de l'information des publics, de la prescription des actions que de leur suivi en terme de référence par les équipes de Pôle Emploi. Cette collaboration prendra également la forme d'un abondement financier des dispositifs régionaux de formation, sous la forme d'une subvention dédiée à la Région, tel que cela a été le cas depuis 2009 pour des formations sanitaires et sociales et des demandes individuelles de formation qualifiantes.

En 2015, seront reconduites les réunions de calage et de concertation entre Pôle Emploi et la Région d'un niveau régional mensuellement et d'un niveau départemental dans le cadre de l'animation territoriale tous les semestres.

De plus, des actions spécifiques seront menées autour de la recherche de complémentarité et de lisibilité dans l'offre d'orientation, Pôle emploi étant amené à redéfinir son offre sur ce champ. Au travers de cette convention, il s'agit, au quotidien, d'établir des contacts privilégiés avec des agents de Pôle emploi repérés, pour réguler des problématiques individuelles rencontrées par des bénéficiaires sur des actions de formation régionales.

En 2015 seront expérimentées des réunions d'échanges avec des branches professionnelles identifiées afin de partager les besoins en Gestion Prévisionnelle de Emplois et des

Compétences, et d'ajuster au mieux les achats publics de formation.

L'action de Pôle Emploi s'inscrit également dans ses nouvelles missions de CEP au titre du SPRO et de la mise en place du CPF.

163-3- Aide aux organisations syndicales

Une subvention annuelle globale de fonctionnement sera reconduite aux organisations syndicales de salariés siégeant au Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CFTC, FO, CGT, CFDT, CGC, UNSA, Sud Solidaires et FSU).

Pour ces 8 instances, les actions éligibles à ce financement au regard des axes définis par la Région sont les suivantes :

- Actions de formation au droit du travail ouvertes aux délégués syndicaux, aux représentants du personnel, aux membres des CE et CHSCT,
- Appui à l'organisation de colloques ou forums d'intérêt régional,
- Développement des Technologies de l'Information et de la Communication au sein des structures syndicales,
- Aide à la présence des organisations syndicales dans les conseils de développement et autres instances de concertation mis en place au niveau régional,
- Actions en direction des femmes : égalité professionnelle et salariale, démarche participative à la vie syndicale,
- Participation aux instances de l'animation territoriale, notamment pour l'accompagnement d'initiatives sur le champ de la lutte contre l'illettrisme en entreprise.

163-4- FSE-Innovation, orientation, et FTLV

En complément du Fonds social européen prévu pour l'accès à la qualification professionnelle des demandeurs d'emploi, la Région va mobiliser une partie de l'enveloppe du FSE pour financer des actions d'innovation sociale au service de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. L'objectif de cette mesure est d'inviter les acteurs de l'orientation et de la formation, y compris les partenaires sociaux, à expérimenter de nouvelles formes d'organisation pour rendre les formations professionnelles plus attractives, capables de s'adapter pour favoriser l'accès à la formation de nouveaux publics spécifiques, de répondre à des besoins émergents ou d'intégrer les possibilités offertes par le développement du numérique.

Le taux d'intervention du FSE sera de 50% à 60% du coût des projets et devrait permettre de financer une quinzaine de projets par an sous forme d'un appel à projets en cours de définition.

163-5- Programmes transversaux :

Concernant les programmes transversaux, il est prévu un crédit total de 40 000 € au titre des autres charges de gestion transverses aux actions destinées à la mise en œuvre de la politique de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment dans le cadre de la communication auprès du public et des partenaires, et des annonces légales liées aux marchés de formation.

P164 - Orienter et garantir un socle de compétences générales

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Orienter et garantir un socle de compétences générales	13 240 200 €	9 256 696 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		3 785 683 €
Total			13 240 200 €	13 042 379 €

164-1- Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionaux (Esp'OIR)

En 2013, environ 2 800 bas-normands ont été accueillis sur le dispositif Esp'OIR et accompagnés dans la construction de leur parcours d'accès à la qualification. Globalement sur le dispositif, 20% des bénéficiaires poursuivent en formation qualifiante dès la fin de la phase B de consolidation de projet. Six mois après leur sortie du dispositif, 23% sont en formation qualifiante, et 23% en situation d'emploi.

La fin de l'année 2013 et le début de l'année 2014 auront permis de construire les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), en travaillant sur les 3 territoires retenus Caen, Coutances et Alençon, avec les 3 prestataires Esp'OIR. Ceux-ci mettent en œuvre depuis septembre 2013 un diagnostic approfondi des problématiques des bénéficiaires dans le cadre de la phase A, ainsi que l'Action Réussite vers la Qualification.

Cette expérimentation s'est poursuivie en 2014, et son bilan amène la Région à s'engager dans de nouvelles modalités pédagogiques, ainsi que de nouvelles modalités administratives et financières, à compter du 1^{er} janvier 2016.

S'agissant du volet pédagogique, le nouveau dispositif devra répondre aux objectifs actuels des ELANS et Esp'OIR, et mieux intégrer par ailleurs le travail nécessaire sur le socle de compétences, afin de permettre aux bas-normands sans qualification ou avec une qualification obsolète d'entrer en formation qualifiante.

S'agissant du volet administratif et financier, la Région souhaite s'engager dans la mise en œuvre d'un SIEG dans le cadre d'une habilitation de service public, possibilité créée par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014.

L'année 2015 sera donc une année de transition, avec la reconduction pour un an des marchés actuels des prestataires Esp'OIR par voie d'avenant, ainsi que des plateaux techniques nécessaires.

164-2- Espaces locaux d'activités novatrices (ELANS)

En lien avec le dispositif Esp'OIR, les ELANS ont pour objectif de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de publics identifiés par la Région et repérés par les différentes structures d'accueil.

Les actions proposées dans ce dispositif doivent permettre aux bénéficiaires le plus souvent en difficulté d'insertion professionnelle de vivre des expériences professionnelles à partir de la réalisation d'une activité collective. Ces actions reposent sur la mise en place de démarches partenariales sur les territoires et mobilisent les acteurs socio-économiques autour d'une préoccupation commune de créer les conditions favorables au développement des compétences nécessaires aux demandeurs d'emploi pour envisager un retour à l'emploi durable.

En 2013, 65 actions de formation ont été mises en œuvre sur le territoire bas-normand et ont concerné 771 bénéficiaires. Ce dispositif est caractérisé par une forte représentation des jeunes, 59 % des stagiaires ont moins de 26 ans. De plus, parmi l'ensemble des actions menées par la Région pour les demandeurs d'emploi, les ELAN's accueillent le plus grand nombre de public en difficulté d'insertion puisque 23% sont bénéficiaires du RSA. Par ailleurs, 90 % des stagiaires ont un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V.

Depuis 2008, date de mise en place des actions ELAN's, c'est environ 4 270 stagiaires qui ont été accueillis sur ce dispositif. C'est pour cela que du 2 au 13 décembre 2013 une exposition dans le Cloître de l'Abbaye aux Dames a retracer par le biais de photos, films, sculptures et autres supports papier les réalisations d'une trentaine d'ELAN's ainsi que le parcours de quelques stagiaires. Cette exposition a été réalisée par un groupe de stagiaire d'un ELAN's dans le cadre d'un projet « ELAN's sur un ELAN's ».

164-3- Programme de Formation Générale

Dans le cadre de ce programme, sont proposés aux stagiaires des parcours de 200 heures au maximum sur les 4 contenus suivants :

- L'enseignement général,
- Les Technologies de l'information et de la communication,
- Les langues étrangères,
- La comptabilité.

Conformément aux attentes du cahier des charges, les prestataires de ce programme mettent en œuvre de la formation à distance pour au moins 10% des heures de formation réalisées, et ce dans un objectif de meilleure réponse au public sur l'ensemble du territoire bas-normand, tant en terme de couverture territoriale, que de diversité de l'offre de service.

Pour 2015, la Région conforte sa politique de remise à niveau, en reconduisant ses engagements sur le Programme de Formation Générale.

Une consultation a été lancée en septembre 2014, afin de retenir les prestataires pour 2015. Les marchés mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier seront abondés au cours du 1^{er} semestre des crédits décentralisés correspondant à l'ancien dispositif de l'Etat, Compétences Clés.

D'ici là, ce programme devra être revisité dans ses fondements, afin de prendre en compte la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle ainsi que du Compte Personnel de Formation, et pouvoir contribuer pleinement à l'objectif d'accès à la formation professionnelle et à l'élévation du niveau de qualification des bas-normands.

164-4- Programme de Formation de Base

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale transfère les compétences résiduelles de l'Etat en matière de formation professionnelle aux Régions. A compter de 2015, la Région Basse-Normandie se voit donc confier l'intégralité de la compétence en matière de compétences clés, qu'elle mettra en œuvre au travers de son dispositif de Formation Tout au Long de la Vie.

Une partie de l'actuel Programme de Formation de Base sera incluse en 2016 dans le SIEG, pour être pleinement intégrée dans l'accompagnement des bénéficiaires les plus vulnérables vers la qualification professionnelle.

Pour 2015, la Région conforte sa politique de lutte contre l'illettrisme en reconduisant ses engagements sur le Programme de Formation de Base.

Ce programme a fait l'objet en septembre 2014, comme le Programme de Formation Générale, d'une consultation afin de retenir des prestataires pour 2015. Les marchés mis en

œuvre à compter du 1^{er} janvier seront abondés au cours du 1^{er} semestre des crédits décentralisés correspondant à l'ancien dispositif de l'Etat, Compétences Clés.

P164-7 Valorisation des acquis de l'expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de valoriser des compétences et d'accéder à une formation professionnelle. Afin d'accompagner les bas-normands dans le cadre de leur démarche de VAE, la Région a organisé un réseau de Points Relais Conseil (PRC), au nombre de 14 sur le territoire de la Basse-Normandie, afin d'apporter une information et un conseil, gratuits et personnalisés. Deux de ces PRC sont spécialisés, l'un sur les métiers du sanitaire et social et l'autre sur les interventions en entreprise. En complément, la Région intervient au titre de l'accompagnement à la VAE des demandeurs d'emploi, en complémentarité avec Pôle emploi. En 2013, 1 664 personnes ont été accueillies sur un PRC, et 69 ont bénéficié d'une aide à la préparation du dossier, à la mise en situation et à la présentation devant le jury.

La loi du 5 mars 2014 instaure notamment le Conseil en Evolution Professionnelle. Ce conseil devra permettre à chaque personne entrée ou souhaitant entrer dans la vie active, de contribuer à accroître ses aptitudes, compétences et qualification professionnelle, en lui facilitant l'élaboration d'un projet professionnel et en lui permettant d'exercer un droit d'initiative en matière de formation professionnelle.

A ce titre, la mise en œuvre du CEP amènera à des évolutions dans les missions actuelles des PRC, pour clarifier les rôles de chacun. Pour ce faire, les marchés actuels des PRC seront reconduits d'un an en 2015, afin d'envisager des évolutions pour 2016. Les modalités d'intervention dans le cadre de l'accompagnement restent inchangées. En complément, des actions collectives pourront être menées, afin de développer la VAE sur des métiers ou des publics ciblés.

P165 - Sécuriser les parcours

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	931	Sécuriser les parcours	1 710 000 €	1 197 000 €
	931	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		342 000 €
	931	Crédits hors AE		16 812 500 €
Total			1 710 000 €	18 351 500 €

165-1- Rémunération des stagiaires

Cette ligne permet la rémunération et la protection sociale, au titre de la partie 6 du Code du travail, des stagiaires demandeurs d'emploi accueillis dans les actions conventionnées par la Région et ne relevant pas ou plus du champ de la convention d'assurance chômage.

Le public éligible est notamment constitué des stagiaires en formation dans les dispositifs :

- préparatoires à la qualification et à l'emploi (« Esp'OIR» et « ELAN's »),
- qualifiants (« QUALIF' », « une formation-un emploi » et « Qualif Programme Individuel),
- de formation tout au long de la vie (« formation de base » et « formation générale »)

A titre exceptionnel, cette ligne permet aussi de rémunérer des stagiaires demandeurs

d'emploi ne pouvant bénéficier d'une rémunération au titre de l'assurance chômage, accueillis sur des stages faisant l'objet d'un partenariat financier entre le FSE, l'Agefiph, le PLIE et la Région.

Pour 2015, l'activité sera tournée vers la prise en compte des nouveaux publics, dont le traitement est transféré à la Région par la Loi du 5 mars 2014. Il s'agira en particulier de publics Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE), ainsi que de personnes sous main de justice.

165-2- Autres services AFPA (hébergement et restauration)

Dans le cadre du transfert des formations de la commande publique AFPA aux Régions en 2007, la Région Basse-Normandie a souhaité continuer de garantir aux stagiaires l'ensemble des services associés proposés jusqu'à présent par l'AFPA, la réussite d'un parcours de formation étant souvent conditionnée par les situations matérielles que vivent les stagiaires pendant le parcours de formation.

Sont donc proposés aux stagiaires de l'ensemble des dispositifs de formation de la Région l'accès à un hébergement sur les campus AFPA de Caen, Alençon, Cherbourg-Octeville et Coutances, ainsi qu'un service de restauration sur les mêmes sites.

Cette offre s'inscrit dans l'offre du Service Public Régional de Formation Permanente, en complément des articulations à trouver avec les politiques sectorielles de la Région sur le volet hébergement et restauration (Centres de Formation d'Apprentis, lycées professionnels par exemple).

La loi du 5 mars 2014, en offrant la possibilité aux Régions de devenir propriétaire des locaux actuels de l'AFPA, pourra amener la Région Basse-Normandie à intégrer différemment cette offre de service dans son SPRFP.

Un diagnostic sur l'état de ce patrimoine a donc été réalisé en 2014 par un cabinet, afin d'avoir une vision claire des possibilités offertes et de ses impacts financiers. Il s'agira pour la Région de se déterminer en 2015 sur un éventuel droit d'option, total ou partiel, des sites.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P050 - Accompagner et équiper les apprentis, une autorisation d'engagement d'un montant de 3 980 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 3 375 000 €

2016 : 605 000 €

- de voter au titre du programme P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA, une autorisation d'engagement d'un montant de 33 047 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 33 047 000 €

- de voter au titre du programme P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA, une autorisation de programme d'un montant de 1 165 000 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 265 000 €

2016 : 549 000 €

2017 : 251 000 €

2018 : 100 000 €

- de voter au titre du programme P054 - Participer aux investissements immobiliers dans les CFA, une autorisation de programme d'un montant de 1 350 000 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 235 000 €
 2016 : 865 000 €
 2017 : 250 000 €

- de voter au titre du programme P055 - Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis, une autorisation d'engagement d'un montant de 13 000 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 13 000 000 €

- d'affecter sur cette autorisation d'engagement un montant de 13 000 000 € au titre de l'opération P055O001 – Indemnités aux employeurs d'apprentis, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles une autorisation d'engagement de 1 895 000€ sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 164 546,47 €
 2016 : 595 453,53 €
 2017 : 135 000 €

- de voter au titre du programme P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles une autorisation d'engagement CPER de 245 000€ sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 147 000 €
 2016 : 98 000€

- de voter au titre du programme P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif une autorisation d'engagement de 569 000 € sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015: 205 800 €
 2016: 161 000 €
 2017 : 161 000 €
 2018 : 41 200 €

- de voter au titre du programme P162 Former pour qualifier / diplômer les demandeurs d'emploi une autorisation d'engagement de 3 660 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 2 127 747 €
 2016 : 1 482 253 €
 6 : 50 000 €

- de voter au titre du programme P163 Garantir les conditions de formation une autorisation d'engagement de 2 584 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 2 555 069 €
 2016 : 24 689 €
 2017 : 4 242 €

- de voter au titre du programme P163 Garantir les conditions de formation une autorisation d'engagement FSE de 630 000 € sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 252 000 €
2016 : 189 000 €
2017 : 189 000 €

- de voter au titre du programme P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales une autorisation d'engagement de 13 240 200 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 9 256 696 €
2016 : 3 983 504 €

- de voter au titre du programme P165 Sécuriser les parcours une autorisation d'engagement de 1 710 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 1 197 000 €
2015 : 513 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 114 817 733 ,18 € sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage »
- d'inscrire un crédit de paiement de 252 000 € sur le chapitre 936 « Gestion des fonds européens »
- d'inscrire un crédit de paiement de 900 000 € sur le chapitre 939 « Action économique »
- d'inscrire un crédit de paiement de 8 832 176 € € sur le chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage »
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie</i>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2015 sera l'année d'actualisation de la stratégie économique de la Région à travers particulièrement la mise en œuvre du Programme Opérationnel 2014-2020 et de nouveaux dispositifs d'ingénierie financière issus des conclusions de l'évaluation ex ante. Cette évaluation constitue une obligation de l'Union Européenne avant toute décision de programmation de crédits européens en faveur d'un instrument financier.

L'évaluation ex ante va permettre à la Région de réviser ses dispositifs pour mieux répondre aux besoins des entreprises. Elle permettra aussi de proposer des produits financiers mieux articulés entre les instruments de financement mis en œuvre par différents acteurs à différents niveaux et d'assurer l'existence d'instruments adéquats tout au long du cycle de vie de l'entreprise pour pallier les failles du marché bancaire et financier.

La mise en œuvre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (RIS3), a pour objectif d'identifier, sur le continuum Recherche – Economie du territoire, les domaines pour lesquels la masse critique, le potentiel ou les enjeux nécessitent de s'engager prioritairement. La Région souhaite ainsi impulser des initiatives en termes d'innovation et de développement économique, et soutenir les activités créatrices de richesses et d'emplois.

L'objectif de la stratégie de développement économique de la Région est de constituer un environnement favorable à la croissance des entreprises bas-normandes et de développer un tissu de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) solide, pérenne et pourvoyeur d'emplois pour qu'elles soient mieux armées dans le contexte de globalisation des marchés.

Dans ce cadre, l'enjeu du financement est un enjeu fondamental pour la croissance des entreprises. Il s'agit d'une part, d'aider les entreprises en diminuant le risque qu'elles peuvent prendre dans un contexte de difficultés croissantes pour accéder au crédit bancaire, et d'autre part, de faciliter l'accompagnement des porteurs de projet. La proximité avec les entreprises passe par l'accessibilité et la lisibilité de l'ensemble des instruments financiers disponibles pour les entreprises.

Les éléments marquants seront les suivants :

1) Développement de l'ingénierie financière :

- Mise en œuvre opérationnelle du Fonds Stratégique Régional Ouest Normandie qui vient combler un manque pour le financement des PME en phase de consolidation. Ce fonds bénéficiera d'un plan de communication "grand public" sur l'ensemble du territoire en partenariat avec toutes les parties prenantes publiques et privées.
- Renforcement de nos outils communs avec Bpifrance qui sera matérialisé dans le cadre de la future convention pluriannuelle.

2) Réflexion engagée sur l'évolution des dispositifs de soutien aux entreprises et sur la démarche d'éco-conditionnalité en vue d'améliorer l'articulation entre les aides économiques et la formation professionnelle. Cette évolution interviendra dans le cadre d'une concertation avec les principaux acteurs concernés, et tiendra compte à la fois des conclusions de l'évaluation ex ante et des besoins des entreprises.

3) Renforcement des actions engagées sur la redynamisation des territoires, la gestion de crise et l'anticipation des mutations économiques seront renforcées par la consolidation du dispositif Mutations Economiques dans des CLEEF ciblés, en lien étroit avec la formation professionnelle.

4) Mise en œuvre de la nouvelle stratégie Création, Reprise et Transmission des entreprises par le lancement d'un appel d'offres « accompagnement du porteur de projet » pour la création d'entreprise particulièrement en lien avec la RIS 3 et l'Economie Sociale et Solidaire et d'un appel à projets « sensibilisation » sur la création, reprise et transmission.

5) En matière d'attractivité, la Région mettra en service sa vitrine économique, base documentaire au service des acteurs économiques. La Région produira des actions de promotion et de marketing territorial. L'objectif est de renforcer l'attractivité régionale trop mal connue et de surfer sur la dynamique des grands événements de 2014.

6) Maintien de l'effort de la Région pour développer son action dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, avec un enjeu de développement d'une animation territoriale entre les acteurs (publics, privés) et les porteurs de projets pour faire émerger de nouvelles activités. La Région déclinera les conséquences de la nouvelle loi sur l'ESS dès que les textes d'application seront publiés.

Pour l'ensemble de cette politique, l'engagement de la Région en 2015 sera de 39 066 489 € en AP et de 12 795 023 € en AE pour un total de crédits de paiement à hauteur de 22 026 766 €. Ces montants incluent la part de fonds FEDER qui représente 26 600 000 € en AP, 7 850 000 € en AE et 4 310 000 € en crédits de paiements.

P 300 - Accompagner les projets des entreprises

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Accompagner les projets des entreprises	1 191 000 €	665 000 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		285 000 €
	936	FEDER - Accompagner les projets des entreprises	600 000 €	100 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Accompagner les projets des entreprises	9 109 489 €	8 609 489 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		170 062 €
	906	FEDER - Accompagner les projets des entreprises	15 400 000 €	2 500 000 €
TOTAL			26 300 489 €	12 329 551 €

La Région déploie une politique coordonnée permettant non seulement de maintenir mais aussi de moderniser et de développer le tissu industriel de la Basse-Normandie, notamment en favorisant le développement des TPE-PME-ETI.

Aujourd'hui, le dispositif d'aides en matière de développement économique de la Région est construit sur 4 outils : le prêt à taux zéro, la garantie mise en place dans le cadre d'un partenariat entre la Région et Bpifrance, la subvention pour les projets plus risqués comme l'export et les interventions en faveur du haut de bilan des entreprises via l'abondement de fonds d'investissement.

L'année 2015 sera marquée par une révision des dispositifs pour les mettre en cohérence avec la nouvelle stratégie de la Région (RIS 3, Programme Opérationnel 2014-2020 et l'évaluation ex ante) et pour tenir compte des évolutions réglementaires européennes intervenues mi-2014 (révision du régime des aides d'Etat). L'objectif est aussi d'adapter les dispositifs à la typologie de l'entreprise en l'aidant dans sa stratégie globale de développement, particulièrement sur l'innovation et l'export.

Sur la base des conclusions de l'évaluation ex ante, sera menée une réflexion sur les dispositifs d'aides directes aux entreprises.

En 2014, la Région a accompagné les entreprises par :

- 33 Avances Régionales aux Entreprises pour un montant voté de 13,9 M€ soit +47% par rapport à 2013 en montant voté
 - o pour un montant d'investissement global de 99 M€ ;
 - o pour un programme prévisionnel de création d'emplois de 142.
 - ⇒ entre 2007 et 2012, le taux de sinistralité en nombre de liquidation judiciaire est de 5,38% en perte de remboursement.
- 20 Primes Régionales à la Création d'Entreprises (dont 7 pour une reprise) pour un montant voté de 1M€, stable par rapport à 2013
 - o pour un montant d'investissement global de près de 3 M€ ;
 - o pour un programme prévisionnel de création d'emplois de 209 ;
- 97 dossiers pour le Fonds Régional de Garantie qui est devenu un dispositif phare des aides économiques avec 357 dossiers depuis 2009
 - o Le montant en risque pris par la Région est plus élevé pour le développement de l'entreprise que pour le renforcement à la structure financière contrairement à 2013.

Opérations :

- Prime Régionale à la Création d'Entreprises

La PRCE a vocation à accompagner les entreprises industrielles, de service à l'industrie, de commerce de gros, voire artisanales constituées sous forme de sociétés de capitaux, et visant la création d'au moins 6 emplois sous 3 ans. Plafonnée à 100 000 €, son montant est fonction des emplois à créer, des investissements à réaliser et du montant du capital social libéré.

Les crédits octroyés aux entreprises sont individualisés en Commission Permanente.

- Avance Régionale aux Entreprises (ARE) pour projets autofinancés

L'ARE doit favoriser les investissements productifs des entreprises des secteurs de l'industrie, du service à l'industrie, du commerce de gros. Pour être éligible, l'entreprise doit réaliser au moins 200 000 € d'investissements éligibles sur 3 ans et doit avoir une taille supérieure à 10 salariés CDI. L'aide est de 25% maximum. Ce taux est modulé en fonction de l'intérêt du projet (investissement ayant un impact environnemental favorable, augmentation du nombre de CDI, investissement en zone économiquement fragile, insuffisance des apports en fonds propres,...).

L'accompagnement des projets via l'ARE s'élèvera en 2015 à 6,9 M€ d'AP et de CP sur les crédits Région et 15,4 M€ d'AP et 2,5 M€ de CP sur les fonds FEDER.

Les crédits octroyés aux entreprises sont individualisés en Commission Permanente.

Par ailleurs, il convient de noter que ce dispositif générera sur l'exercice 2015, suite au remboursement par les entreprises, une recette de 8 209 903 €.

Un travail sera engagé pour améliorer la lisibilité de la démarche d'éco-conditionnalité, menée depuis 2009, et pour simplifier les modalités afin de faciliter son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés

- Convention Bpifrance

Dans un contexte de difficultés croissantes que connaissent les entreprises régionales et tout particulièrement les TPE et les PME pour accéder au crédit bancaire, la Région a consolidé son partenariat avec Bpifrance, lors de l'assemblée plénière d'avril 2014, par la reconduction de sa convention dans un souci de complémentarité des interventions. La mise en place du Comité Régional d'Orientation, présidé par le Président de la Région a permis également une meilleure coordination vis-à-vis des entreprises.

La convention intègre les modalités d'intervention conjointes entre Bpifrance et la Région dans les domaines de l'innovation, de l'international et enfin du développement économique par notamment le Fonds de Garantie Régional (FRG).

Le FRG contribue à débloquer les crédits bancaires et donc à assurer le bon développement des projets des entreprises, et à limiter les risques de défaillance concernant le remboursement des prêts octroyés. Il a aussi pour objectif de fluidifier les relations banques - entreprises.

Ce fonds est doté à ce jour, d'une somme totale de 6 904 000 €. La co-garantie entre le Fonds Régional et les fonds nationaux constitués auprès de Bpifrance, permet de garantir environ 98 629 000 € de financements.

Depuis 2009 à ce jour, ce partenariat a permis de garantir 236 dossiers pour un montant total d'emprunt garanti de 60 910 904 €. L'intervention de la Région s'élève à 19 146 036 €. Seuls trois dossiers ont été arrêtés au cours de leur programme d'investissement. En 2014,

la Région s'est engagée sur 93 garanties pour un montant total d'emprunt garanti de 18 516 400 € soit une exposition au risque de 6 296 880 € soit une baisse de 25 % par rapport à 2013 en montant de prêt.

- L'export

La Région Basse-Normandie a été une des premières régions à adopter en 2013 un Plan Régional pour l'internationalisation des Entreprises (P.R.I.E.). Ses objectifs ont été définis en commun avec l'équipe régionale de l'export dont le pilotage est assuré par la Région. Un premier bilan sera effectué au second semestre 2015.

La Région entend poursuivre son dispositif de soutien individuel et collectif aux entreprises souhaitant se développer à l'international : l'Appel à Projet Pour l'Export (APPEX).

L'APPEX individuel est dédié aux TPE, PME et aux ETI alors que l'APPEX collectif contribue à soutenir des actions collectives export notamment portées par les associations de filière et de pôle de compétitivité et de structure d'accompagnement.

Depuis 2011, sept APPEX individuels ont été réalisés permettant ainsi de soutenir 84 projets d'entreprises pour un montant total de 2 557 588 €, avec une majorité de primo-exportateurs.

En ce qui concerne l'Appel à Projets Export (APPEX) 2014, 18 programmes portés par des entreprises (à parité entre primo et exportateurs confirmés) ont été soutenus à hauteur de 555 k€ comparable à 2013 et 8 dossiers collectifs pour un montant de 250 k€ contre 3 opérations en 2013. L'effort sera poursuivi en 2015.

En 2015, le budget des APPEX Individuels et collectifs s'élève à 905 000 € d'AE et 465 000 € de CP.

En juin 2014, la Région a renouvelé la convention avec la CCI International et UBIFRANCE assurant la continuité du partenariat pour aider les entreprises bas-normandes à exporter. Elle réaffirme les modalités de mise en œuvre du ticket modérateur à savoir un ticket de 25% pour les deuxièmes Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) et suivant pour la même entreprise ou tout renouvellement de contrat sur l'intégralité des prestations UBIFRANCE.

De janvier 2013 à fin juin 2014, 252 accompagnements ont été réalisés par UBIFRANCE à destination de 143 entreprises. 26 VIE recrutés par 18 entreprises étaient en poste à fin juin 2014 pour des missions d'une durée moyenne de 18 mois.

En 2015, le budget dédié à UBIFRANCE s'élève à 286 000 € d'AE dont 200 000 € en CP.

Soit au total, un budget dédié à l'internationalisation des entreprises de 1 191 000 € en AE dont 665 000 € en CP.

P 301 - Accompagner les stratégies de développement économique du territoire

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire AE	2 650 523 €	1 105 523 €
	939	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire EPF		7 500 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		742 977 €
	936	FEDER - Accompagner les stratégies de développement économique du territoire AE	7 250 000 €	710 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire AP	1 105 000 €	555 000 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		125 000 €
TOTAL			11 005 523 €	3 246 000 €

En 2013, une réflexion a été menée avec la formation professionnelle et l'aménagement du territoire, dans l'objectif de mieux accompagner les mutations et anticiper davantage les situations à risque. Cette évaluation en interne a abouti à des propositions concrètes d'articulation des politiques territoriales. Suite à une expérimentation conduite sur le Pays d'Auge en 2014, le dispositif sera renforcé en 2015 sur des CLEEF ciblés.

Opérations :

- Grands projets et zones d'activités stratégiques

Par définition, un projet de zone d'activités stratégiques est un projet très significatif de par sa taille et par le risque lié à la spécialisation de l'activité qui est pris. Il concerne l'accueil d'entreprises industrielles et tertiaires, les projets mobiles, notamment les investissements directs de l'étranger (IDE), ou les projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif régional de redynamisation des territoires. Ce soutien est mis en place en lien avec celui des zones numériques multiservices.

Sur le Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliquées aux Matériaux (CIRIAM) de Flers-Caligny, un centre d'essais dynamiques (CED) a ouvert ses portes en 2012 aux entreprises de la région ayant un besoin de tests ou d'expériences sur des matériaux et des produits. Ce centre a été labellisé par Airbus en 2014. Il conforte les outils existants que sont : le site de production de FAURECIA ouvert en 2009, le centre de R&D accueillant une nouvelle formation d'ingénieurs par alternance de l'ENSICAEN et le centre technique de FAURECIA ouvert en 2010.

700 000 € d'AP et 420 000 € de CP ainsi que 75 000 € d'AE et de CP sont prévus pour ce domaine en 2015 pour la poursuite des actions existantes.

- Redynamisation économique des territoires (bassins en difficulté)

Dans ce domaine, l'action de la Région se place au niveau de l'anticipation, de l'aménagement et de l'appui aux territoires fragilisés.

L'animation territoriale repose sur les instances politiques des Comités Locaux Emploi Formation avec l'intégration de l'Economie depuis 2014 (CLEEF).

Des groupes de revue de projets économiques réunissent les acteurs concernés de chaque territoire. Les groupes travaillent en mode d'anticipation en émettant des alertes sur des situations à risque. Des échanges sont aussi conduits sur les activités des entreprises et des structures, sur le suivi des zones d'activité et des filières économiques du territoire.

L'expérimentation du dispositif sur le Pays d'Auge depuis 2013, a permis de démontrer sa pertinence sur les objectifs suivants :

- alerter sur les situations des entreprises à risques ;
- échanger sur l'activité des entreprises ;
- suivre les projets économiques réalisés sur les territoires telles les zones d'activités ;
- avoir une meilleure lisibilité et mobilisation des dispositifs de l'ensemble des acteurs.

A titre d'exemple, LINTERCOM de Lisieux a fait part de son projet pour 2015 de création d'une pépinière d'entreprises.

De la même manière, est mis en place un outil opérationnel : le comité d'appui aux mutations économiques dans l'Orne placé sous un Co pilotage opérationnel associant l'Etat et la Région. Cet outil vise notamment à permettre à tous les acteurs institutionnels et politiques du développement économique du territoire de bénéficier d'une vue globale des forces, faiblesses et des moyens disponibles. Sur un mode opérationnel et à l'échelon départemental, le comité doit également faciliter, pour chaque structure participante, le partage d'une meilleure connaissance du territoire, et une meilleure coordination des actions.

405 000 € d'AP et 135 000 € de CP ainsi que 10 523 € d'AE et de CP sont prévus pour cette ligne en 2015.

- Partenariat/actions

En tant que chef de file en matière de développement économique et de formation professionnelle, la Région Basse-Normandie a inscrit dans ses schémas directeurs, la dynamisation de l'entrepreneuriat parmi ses enjeux prioritaires.

En réponse aux enjeux forts posés par les mutations économiques, le potentiel de développement de certains secteurs d'activités, le contexte particulier de crise économique, la Région Basse Normandie a souhaité mener une action forte en faveur de l'entrepreneuriat et engager une nouvelle impulsion.

En 2013 et 2014, la Région a mené un travail d'analyse de ses dispositifs d'accompagnement et de formation à la création/reprise et transmission d'entreprise, qui a permis de mettre en évidence les principes de base de la définition d'une nouvelle stratégie régionale :

- passer d'une logique d'abondement en fonctionnement de structure, au financement de mesures d'accompagnement des porteurs de projet avec un nouveau mode de contractualisation ;
- Articuler les offres d'accompagnement et de formation au service du porteur de projet suivant une logique de parcours du porteur de projet ;
- Favoriser une intervention segmentée et complémentaire des acteurs bas-normands de la création-reprise d'entreprise tout au long du parcours de projet ;
- Renforcer la territorialisation de l'offre de services régionale ;
- Evaluer l'impact de l'offre de services sur les bénéficiaires, au moyen d'objectifs

mesurables et d'indicateurs partagés et applicables par l'ensemble des structures bas-normandes soutenues par la Région.

C'est dans une démarche collective que la Région a souhaité définir les prestations qu'elle attendait des structures partenaires. La réflexion collective a abouti à une nouvelle stratégie adoptée en 2014, qui s'articule autour de 4 axes :

- sensibiliser pour développer l'esprit d'entreprendre ;
- accueillir avec la mise en place d'un réseau d'accueil régional ;
- accompagner avec un suivi, un discours de vérité, et parfois la recherche de solutions alternatives ;
- sécuriser pour faire monter en puissance les projets.

Cette nouvelle dynamique entrepreneuriale s'articule avec la RIS 3 et le Programme Opérationnel 2014-2020 pour les fonds européens. Il est prévu de communiquer sur cette stratégie en 2015 via notamment la participation au Salon des Entrepreneurs de Paris en février prochain.

2015 sera marquée par la mise en application de cette nouvelle dynamique entrepreneuriale, et sa communication via notamment :

- le lancement d'un appel d'offres (marché public) « accompagnement du porteur de projet » pour la création d'entreprise particulièrement en lien avec la RIS 3 et l'Economie Sociale et Solidaire;
- le lancement d'un appel à projets « sensibilisation » sur la création, reprise et transmission ;
- la seconde participation au Salon des Entrepreneurs de Paris en février 2015.

L'accompagnement de leurs projets s'élève en 2015 à 2 304 000 € d'AE et de 816 000 € CP.

- Attractivité et promotion économique régionale

Depuis deux années, la Région mène un travail sur sa lisibilité qui passe par des actions sur l'attractivité et la promotion économique. Les composantes de l'attractivité régionale sont de deux ordres :

Tout d'abord, une économie productive avec des atouts principalement sur :

- la recherche et l'innovation dans trois grands domaines que sont les matériaux, la santé et les technologies numériques ;
- des secteurs traditionnellement bien établis avec l'agroalimentaire, le cheval et le tourisme ;
- sa situation géographique avec son littoral sur la Manche et son territoire bien positionné entre Paris et Londres et autour de Paris-Seine-Normandie.

Mais aussi, une économie résidentielle essentiellement due à son littoral qui concentre une bonne part du tourisme, des résidences secondaires et l'agglomération caennaise en tant que pôle régional avec un réseau de villes moyennes qui sont adaptés pour capter des actifs en résidence tels que les professionnels travaillant hors des limites régionales.

La Région a largement repris ces atouts dans ses schémas prospectifs comme le SRADT et dans les débats autour de la LNPN et sur le projet Paris-Seine-Normandie. Ainsi, la Basse-Normandie s'affiche plus fortement pour mieux s'inscrire dans la démarche de régionalisation en cours autour de la grande Normandie.

Les travaux de constitution de la base documentaire sur la Basse-Normandie a permis dès 2014, la création du site « Basse Normandie Innovante par nature » et l'édition de plaquettes et autres supports déclinés sur les différentes manifestations (Salon des Entrepreneurs, manifestations autour de la Bataille de Normandie, Jeux équestres Mondiaux...). L'année 2015 verra la mise en service de cette base documentaire, vitrine de l'attractivité régionale, disponible sur Internet en français et en anglais, sous la forme d'un extranet ouvert aux services de la Région et aux acteurs régionaux, dont la MIRIADE, pour mener des actions

de marketing territorial et de promotion du territoire régional.
Elle recense les atouts de la région dans des domaines transversaux compatibles avec les orientations des 34 plans industriels de l'Etat et de la RIS 3.

Des applications concrètes pour mener des opérations de promotion de l'excellence régionale seront mises à disposition des structures d'enseignement et de recherche et des acteurs majeurs du développement économique bas-normand. L'outil, complémentaire du dispositif consulaire EVE, est dimensionné et organisé pour passer à une échelle normande dès que ce sera nécessaire.

Enfin la mise en place des moyens d'animation d'un réseau d'utilisateurs et d'un dispositif d'actualisation pour assurer la pérennisation de cette base sont prévus via un marché avec un prestataire extérieur sur l'année 2015.

Les manifestations et les salons :

La Région pourra être présente sur plusieurs opérations en matière de développement et de promotion économique avec notamment, les événements « phares » comme le projet de participation à l'exposition universelle de Milan, les colloques tels que la journée économique du festival du film asiatique de Deauville et le salon des Entrepreneurs avec les partenaires régionaux du développement économique.

Pour l'attractivité et la promotion économique, un montant de 116 000 € en capacité d'engagement et de 89 000 € en crédits de paiement sont prévus en 2015.

- Management par la qualité, le développement durable, la veille et l'évaluation

La Région affiche un réel dynamisme dans son engagement en faveur des projets d'excellence. Depuis le vote du premier Agenda 21 le 20 juin 2008, les programmes de mise en place de démarches qualité et développement durable dans les entreprises se sont multipliés.

Trois grands axes de travail en matière d'excellence seront poursuivis en 2015 :

- Développer la mise en place de bonnes pratiques dans les entreprises pour susciter auprès des managers l'envie de mettre en place un système de pratiques innovantes, reproductibles, sources de rentabilité économique mais aussi avec des impacts sur la motivation du personnel.

- Développer la mutualisation des échanges en matière de développement durable à travers le Club Normandie Entreprises Développement Durable piloté par l'Association Qualité Management (AQM).

- Poursuivre les enquêtes de satisfaction par dispositif et « l'écoute client »,

En second lieu, la veille économique vise à suivre l'actualité économique de la Région à travers ses entreprises et ses territoires. La CRM, base de données économiques, vient en appui des services et de la Miriade pour mutualiser les informations économiques.

L'observatoire s'occupe de mettre en place des tableaux de bord de suivi économique, des analyses de dossiers (entreprises, activités économiques, filières...).

L'évaluation traite d'enquêtes de satisfaction (comme celle des Jeux Equestres Mondiaux FEI ALLTECH™ 2014 en Normandie), de bilan (bilan des aides d'Etat, indicateurs ARF)...

Les montants prévus en 2015 dédiés à la qualité, le développement durable, la veille et l'observatoire s'élèvent à 75 000 € en AE et 65 000 € en CP.

P 302 – Développer l’Economie Sociale et Solidaire

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l’AE	Montant d’AE	Crédits de paiement
	939	Développer l'économie sociale et solidaire	1 103 500 €	689 875 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		223 687 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l’AP	Montant d’AP	Crédits de paiement
	909	Développer l'économie sociale et solidaire	252 000 €	145 500 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		62 153 €
TOTAL			1 355 500 €	1 121 215 €

Depuis 2005, la Région développe une action en faveur de l'économie sociale et solidaire, inscrite au sein de sa politique de développement économique.

Depuis 2010, l'enjeu est de changer d'échelle, de réussir la diffusion de cette autre façon d'entreprendre au sein de la sphère économique, afin qu'elle ne soit plus considérée comme un secteur (l'économie sociale et solidaire est présente dans quasiment tous les secteurs d'activité), mais comme une approche possible, parmi d'autres. La Région décline cet enjeu en quatre axes de travail :

- rendre plus lisible l'action de la Région en faveur de l'économie sociale et solidaire.

- poursuivre le partenariat avec la CRESS Basse-Normandie (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) et l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire) ;

- poursuivre l'animation d'un partenariat élargi, avec l'ARDES, la CRESS Basse-Normandie, BNA (Basse-Normandie Active) et d'autres acteurs et des réseaux de dimension régionale, dans le cadre de l'instance partenariale ESS ;

- développer l'animation territoriale entre les acteurs (publics, privés) et les porteurs de projets, en particulier via les CLEEF-COTEEF, pour faire émerger de nouvelles activités, notamment sur la base des secteurs identifiés dans la RIS3 ;

- en fonction du calendrier de parution des décrets d'application liés à la loi ESS promulguée le 1^{er} août 2014, la Région aura :

- à écrire en concertation avec la CRESS le SRESS (schéma régional de l'ESS)

- à cosigner avec l'Etat et la CRESS une convention d'agrément

- à organiser tous les 2 ans avec l'Etat une conférence régionale sur l'ESS

- poursuivre avec le Rectorat, l'ARDES et la CRESS Basse-Normandie l'expérimentation portant sur la sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire au sein d'établissements scolaires ; cette démarche est menée dans le cadre de l'animation jeunesse citoyenneté ; l'objectif est son intégration à part entière dans le dispositif unique régional, à compter de l'année scolaire 2015-2016 ;

- en 2014, la Région a demandé à la CRESS Basse-Normandie de travailler sur la place des acteurs de l'ESS dans deux domaines : la silver économie et la filière REP DEA (responsabilité élargie aux producteurs pour les déchets d'éléments d'ameublement). Cette démarche se poursuivra en 2015 ;

- susciter l'innovation sur les territoires.

- soutenir des expérimentations de dimension régionale, s'appuyant sur la coopération entre acteurs différents ;

- en particulier, accompagner avec l'Etat la structuration de PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) sur les territoires. La démarche PTCE est inscrite dans la loi ESS ;

-structurer des pôles locaux d'ESS, groupements d'acteurs de l'ESS à une échelle de la taille des Pays ou équivalent, qui auraient notamment un rôle de relais vis-à-vis de la Région pour les structures de l'ESS. Pour ce faire, la Région va s'appuyer sur la démarche en cours de la CRESS, le tour de l'ESS en Basse-Normandie (démarrage le 18 septembre 2014, fin prévue en mai 2015) ;

- professionnaliser la chaîne de valeurs de l'économie sociale et solidaire,

en fonction du calendrier de parution des décrets d'application liés à la loi ESS promulguée le 1^{er} août 2014, il conviendra d'étudier l'évolution du périmètre des projets et structures de l'ESS éligibles à ses aides ;

poursuivre la gestion de différentes aides (directes et indirectes) pour l'émergence, la création, le développement et la consolidation des projets et structures de l'ESS :

- financement d'opérations de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire,
- financement de l'action annuelle des trois CAE (coopératives d'activités et d'emploi) généralistes bas-normandes, structures de post-incubation,
- co-pilotage et cofinancement avec la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et la Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations du dispositif DLA (dispositif local d'accompagnement),
- aide au conseil et aide à l'investissement matériel ;

pour ce qui concerne le financement de l'accompagnement à la création – reprise – transmission d'entreprises, la politique de l'ESS :

- s'inscrit dans la stratégie de création – reprise – transmission d'entreprise et va donc passer commande pour la désignation de prestataires,
- financera en complément une action « premier service » assurée par l'ARDES et par la CRESS Basse-Normandie, dans le cadre de leurs conventions annuelles,
- pourra mobiliser des financements pour des besoins de services spécifiques auxquels le marché « accompagnement à la création – reprise - transmission » ne répondrait pas ;

pour ce qui concerne l'ingénierie financière pour les projets et structures de l'ESS et dans le cadre de l'évaluation ex-ante, il conviendra de :

- poursuivre le partenariat avec BNA, qui dote les outils financiers gérés par le fonds territorial, en fonction des besoins des projets et structures de l'ESS (fonds d'amorçage associatif, contrat d'apport associatif, fonds régional d'investissement solidaire, garantie d'emprunt bancaire),
- suivre la mise en place par Bpifrance d'outils dédiés (dotation de fonds, garanties associatives, prêts participatifs sociaux et solidaires, dotation pour le fonds d'innovation sociale expérimenté par 9 Régions, coordination de plateformes de crowdfunding) et veiller à une bonne articulation avec les interventions de la Région, au même titre que le Programme Investissement d'Avenir (PIA) ESS,
- participer à l'expérimentation d'apports en capital social pour la création – reprise de SCOP (à articuler avec l'accompagnement-formation à la création-reprise-transmission)
- étudier la mise en place d'une réponse aux situations d'urgence conjoncturelle vécues par les structures de l'ESS, en proposant un accompagnement technique (de type « diagnostic flash ») et financier (à définir) ;

- renforcer l'outil « finance solidaire » (pour tous projets).

la Région poursuivra son partenariat avec l'Adie (association pour le droit à l'initiative économique), financeur solidaire intervenant pour la création de micro activités ;

-Elle mettra en œuvre le PAFIS 2013-2015 (plan d'action pour la finance solidaire) dont l'objet est la promotion à l'échelle régionale des circuits-courts de la finance solidaire pour les projets (dont les projets ESS) en Basse-Normandie.

P 303 - Renforcer la structure financière des entreprises

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Renforcer la structure financière des entreprises	0 €	0 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Renforcer la structure financière des entreprises	2 000 000 €	2 000 000 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		2 330 000 €
	906	FEDER - Renforcer la structure financière des entreprises	11 200 000 €	1 000 000 €
TOTAL			13 200 000 €	5 330 000 €

La faible taille des PME françaises et leur difficulté à s'insérer sur le marché financier dans les années qui suivent leur création, sont identifiées, depuis plusieurs années, comme des éléments-clés pour expliquer la dégradation du potentiel de croissance et de la compétitivité de la France.

C'est en effet à travers le développement rapide des entreprises porteuses de projets techniques et commerciaux innovants que s'opère la recomposition du tissu productif national.

Il existe désormais un consensus assez large pour considérer les difficultés d'accès aux financements externes, qu'ils soient bancaires ou de marché, de court ou de long terme.

La Région, chef de file reconnue par la loi en matière d'ingénierie financière et de mise en place de fonds de capital risque, a depuis 2005 permis ainsi l'accompagnement de 34 entreprises régionales. Elle couvre l'amorçage, la création, le développement et la transmission (minoritaire et majoritaire) des PME.

Ces Fonds Communs de Placement à Risques mis en place dans le cadre de cette politique sont pour certains :

- en phase d'engagement dans les entreprises : Go Capital Amorçage, Croissance & Proximité 2, Reprendre & Développer 2 et Major Capital
- en phase de désinvestissement : Normandie Création¹ et Reprendre & Développer

Ainsi, ce sont 17 M€ qui ont été investis par la Région Basse-Normandie (dont 7 M€ via le FEDER) permettant de lever environ 140 M€ d'investissements supplémentaires de la part de partenaires publics (autres collectivités, Bpifrance, Fonds Européen d'Investissement) et privés (banques, assurances, family office ...), représentant plus de 2 600 emplois créés.

Globalement, les entreprises bénéficiaires de ces interventions ont pu augmenter de près de 50% leur chiffre d'affaires entre l'entrée et la sortie en capital et de 43% leurs effectifs.

Bilan de la politique d'ingénierie financière (tous fonds confondus)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total
Nombre de fonds d'investissement concernés	1 (NC1)	2 (NC1 - R&D)	2 (NC1 - R&D)	2 (NC1 - R&D)	2 (CP2 - R&D)	3 (CP2 - R&D - MC)	4 (CP2 - R&D - MC - R&D2)	3 (CP2 - R&D2 - GOCA)	3 (MC, R&D2, GOCA)	2 (R&D2 - CP2)	24
Montant des fonds mis en place en M€	6	21,6			9	33,3	24,5	30,7 + 4,8 (CP2)	26 GOCA	0,7	156,60 M€
Souscription BN en M€	1	2			2	5	1 MC +3	2	1 GOCA	0	17 dont 7 M€ de FEDER
emplois créés et/ou maintenus en BN	10	117	437	126	108	94	161	116	1383	80	2632
nombre d'entreprises bas-normandes en portefeuille	3	2	2	7	4	4	8	2 réinvestissements	3 dont 1 en cours	1	34

Ces fonds ont généré depuis 2010 une recette de 1 604 000 €, redistribuée à la Région. Une recette de 400 000 € devrait être redistribuée à la Région en 2015.

Le Fonds Stratégique Régional Ouest Normandie

Suite à l'étude effectuée en 2011/2012 en partenariat avec la CDC, la Région a identifié la nécessité de financer la consolidation des entreprises bas-normandes en phase de rebond, qui ne pourraient bénéficier d'aucune intervention en capital.

Afin d'accompagner la structuration et le redéploiement de ces entreprises industrielles sur son territoire, la Région Basse-Normandie a voté dès juin 2012 et a conforté lors de l'Assemblée Plénière d'avril 2013, la mise en place du Fonds Stratégique Régional Ouest Normandie (FSRON).

La Région Basse-Normandie a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en place et l'animation de ce premier fonds exclusivement réservé aux entreprises bas-normandes. Ainsi, sont attendus comme financeurs et comme souscripteurs, les acteurs publics (collectivités, chambres consulaires), les banques et les assureurs régionaux.

Il s'agit du second fonds régional de ce type lancé en France après la Franche-Comté et le plus important en montant (au moins 9 M€).

Le Fonds Stratégique Régional Ouest Normandie réalisera ses premiers investissements dès 2015.

Bpifrance

Groupe public d'investissement et de financement pour les entreprises, Bpifrance se positionne comme le partenaire de confiance des entreprises françaises. S'appuyant sur l'action de ses deux actionnaires que sont l'Etat et la Caisse des Dépôts en matière de développement économique des territoires, Bpifrance a orienté ses actions sur la redynamisation de l'économie, la restauration de la compétitivité, le renforcement de l'investissement des entreprises. La doctrine de Bpifrance est d'être un outil financier qui a vocation à intervenir sur les segments de marché où les entreprises pour lesquelles les

autres acteurs financiers ne sont pas, ou pas assez, présents.

Pour ce faire, Bpifrance s'attache à favoriser l'émergence d'un écosystème complet et performant de financement et d'investissement privé des entreprises. L'objectif est que les TPE, les PME et les ETI, à tous les stades de leur développement et de leur maturité, puissent accéder à des financeurs et des investisseurs compétents, spécialisés et performants, à même d'examiner leurs demandes et de les satisfaire pour celles dont le projet est de qualité, grâce à une palette complète d'instruments financiers adaptés. Bpifrance interviendra de façon ciblée auprès des acteurs de référence de chaque secteur ou filière justifiés par leur caractère stratégique. Enfin, elle pratiquera des investissements ponctuels au capital des plus grandes entreprises considérées comme stratégiques pour l'économie nationale.

L'objectif de la stratégie de développement économique de la Région est de constituer un environnement favorable à la croissance des entreprises bas-normandes et de développer un tissu de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) solide, pérenne et pourvoyeur d'emplois pour qu'elles soient mieux armées dans le contexte de globalisation des marchés. La stratégie de Bpifrance rentre donc parfaitement dans ce cadre.

L'enjeu du financement est un enjeu fondamental pour la croissance des entreprises. Il s'agit d'une part, d'aider les entreprises en diminuant le risque qu'elles peuvent prendre dans un contexte de difficultés croissantes pour accéder au crédit bancaire, et d'autre part, de faciliter l'accompagnement des porteurs de projet. La proximité avec les entreprises passe par l'accessibilité et la lisibilité de l'ensemble des instruments financiers disponibles pour les entreprises.

Lors de l'Assemblée Plénière d'avril 2014, la Région a consolidé son partenariat avec Bpifrance par la reconduction de sa convention dans un souci de complémentarité des interventions notamment avec les conclusions de l'évaluation ex ante. Elle permettra de soutenir de nouveaux projets en commun en faveur du renforcement des fonds propres et de la trésorerie des entreprises ainsi que leurs projets innovants.

L'animation de la Plate-Forme d'Information d'Orientation en partenariat avec Bpifrance

Pour répondre à une problématique d'accès aux financements c'est-à-dire d'orienter les PME et TPE vers les financements et les interlocuteurs appropriés, la Région a décidé, en 2014, de développer une plate-forme d'information et d'orientation en partenariat avec Bpifrance. Ce projet s'intègre dans une démarche nationale par la constitution d'un groupe de travail avec l'ARF et Bpifrance. La plate-forme est hébergée sur le portail "Entreprendre en Basse-Normandie", géré par la Région.

L'année 2015 sera consacrée à l'animation de la plate-forme et à son enrichissement par l'intégration de nouvelles offres de soutien financier.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AP d'un montant de 9 109 489 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 8 609 489 €

2017 : 500 000 €

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AP FEDER d'un montant de 15 400 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP

s'établissant comme suit :

2015 : 2 500 000 €
2016 : 2 500 000 €
2017 : 2 600 000 €
2018 : 2 600 000 €
2019 : 2 600 000 €
2020 : 2 600 000 €

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », une AP d'un montant de 1 105 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 555 000 €
2016 : 135 000 €
2017 : 415 000 €

- de voter au titre du programme P302 « Développer l'économie sociale et solidaire », une AP d'un montant de 252 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 145 500 €
2016 : 106 500 €

- de voter au titre du programme P303 « Renforcer la structure financière des entreprises », une AP d'un montant de 2 000 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 000 000 €

- de voter au titre du programme P303 « Renforcer la structure financière des entreprises », une AP FEDER d'un montant de 11 200 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €
2016 : 3 000 000 €
2017 : 1 500 000 €
2018 : 1 700 000 €
2019 : 2 000 000 €
2020 : 2 000 000 €

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AE d'un montant de 1 191 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 665 000 €
2016 : 398 000 €
2017 : 128 000 €

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AE FEDER d'un montant de 600 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 100 000 €
2016 : 100 000 €
2017 : 100 000 €
2018 : 100 000 €
2019 : 100 000 €
2020 : 100 000 €

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », une AE d'un montant de 2 650 523 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 105 523 €
2016 : 695 500 €
2017 : 378 500 €

2018 : 378 500 €

2019 : 92 500 €

- d'affecter sur cette AE les montants suivants :

. 26 000 € au titre de l'opération P301O001 « Attractivité et promotion économique »,

. 10 000 € au titre de l'opération P301O008 « Partenariat/actions »,

. 20 000 € au titre de l'opération P301O009 « Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises »,

. 10 523 € au titre de l'opération P301O010 « Redynamisation économique des territoires »,
le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », une AE FEDER d'un montant de 7 250 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 710 000 €

2016 : 1 160 000 €

2017 : 1 160 000 €

2018 : 1 260 000 €

2019 : 1 380 000 €

2020 : 1 580 000 €

- de voter au titre du programme P302 « Développer l'économie sociale et solidaire », une AE d'un montant de 1 103 500 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 689 875 €

2016 : 251 125 €

2017 : 100 000 €

2018 : 50 000 €

2019 : 12 500 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 13 997 204 € sur le chapitre 909 « Action économique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 3 719 560,76 € sur le chapitre 939 « Action économique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 3 500 000 € sur le chapitre 906 « Gestion des fonds européens » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 810 000 € sur le chapitre 936 « Gestion des fonds européens » ;

- d'inscrire une recette de 13 997 204,05 € sur le chapitre 909 « Action économique » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015- DESRI - Recherche et Innovation</i>

La Région Basse-Normandie entend poursuivre sa politique de soutien à la Recherche et à l'Innovation pour conforter et développer un environnement favorable à la Recherche et à l'Innovation, pilier essentiel du développement économique et du rayonnement du territoire.

Dans un contexte national de réforme territoriale et de refonte des compétences des Régions, 2014 a été l'année :

- de l'adoption de la Stratégie de Recherche et d'Innovation basée sur une spécialisation intelligente (RIS 3) à l'issue d'une consultation large, s'intégrant dans le Plan Stratégique Régional et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), et en cohérence avec les grandes orientations nationales (Stratégie nationale pour la Recherche, 34 plans industriels) et européennes (H2020 notamment),
- de la négociation des Contrats de Plan Etat Région 2015-2020, et du Contrat de Plan Interrégional Etat Région « Vallée de Seine » pour lequel la Région Basse-Normandie a piloté le volet « développement économique basé sur la Recherche et l'Innovation ».
- de la première année de déclinaison de la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche votée par l'Etat le 22 juillet 2013, avec un soutien important des projets initiés et portés par la ComUE Normandie Université et les établissements, conformément aux transferts de compétences adoptés dans les statuts, comme par exemple le projet PEPITE sur l'entrepreneuriat étudiant ou la première contractualisation au sujet de la valorisation de la recherche avec le soutien financier à la préfiguration de Normandie Valorisation.

De plus, la politique régionale a une nouvelle fois été saluée en 2014 par de belles réussites des laboratoires de recherche bas-normand soutenus, comme la mise en valeur du CERMN pour leur découverte d'une molécule au potentiel prometteur pour lutter contre la maladie d'Alzheimer, l'installation d'une jeune chercheuse comme chargée de recherche statutaire CNRS au CIMAP au retour d'un post doc à l'étranger et la labellisation d'une cinquième unité INSERM pour l'équipe de recherche BioTICLA (Biologie et thérapies innovantes des cancers localement agressifs).

Aussi la Région renforce ses politiques de Recherche et d'Innovation afin de faire de l'année 2015 une année déterminante pour :

- **concevoir l'Université normande de demain avec la ComUE** dans le cadre de la réponse au second appel à projets IDEX / ISITE du Programme Investissement d'Avenir, avec la volonté exprimée depuis juillet dernier des deux Régions normandes d'accompagner Normandie Université sur ce dossier extrêmement stratégique dont la réponse est attendue en 2016.
- **accroître fortement son soutien à l'excellence de la recherche académique bas-normande** en augmentant le nombre d'allocations doctorales, le nombre de projets émergents et de retour de jeunes chercheurs permettant ainsi de développer les compétences scientifiques, l'innovation et de contribuer au développement économique du territoire en prenant appui sur la RIS 3, l'interdisciplinarité, et les sciences humaines et sociales.
- **continuer la politique régionale d'investissement de grands projets de recherche et d'innovation sur les grands domaines d'excellence bas-normand** comme SPIRAL 2 pour la physique nucléaire, le laboratoire en sécurité alimentaire de Saint-Lô, la plateforme d'innovation en santé équine Hippolia, la salle de réalité virtuelle de la Maison de la Recherche et des Sciences humaines (MRSH) et le lancement du programme ARCHADE qui vise à créer une filière industrielle en hadronthérapie en Basse-Normandie parallèlement au développement de la recherche scientifique et clinique de lutte contre le cancer, **et confirmer cette politique d'investissement via la contractualisation dans le cadre du CPER et CPIER avec l'Etat et d'autres collectivités partenaires**, sur des projets d'investissements nouveaux, prioritaires et définis avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- **accentuer la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle** notamment dans le cadre du transfert de la compétence d'Univsciencés aux Régions et de l'ouverture prévue au printemps 2015 de la Maison de la Recherche et de l'Imagination, lieu innovant et permanent d'accueil du public animé par Relai d'osciences dans le cadre du projet INMEDIATS, lauréat du Programme Investissement d'Avenir.
- **soutenir les projets d'innovation des entreprises du territoire, à l'aide du lancement des 5 Appels à Manifestation d'Intérêt**, un par grand domaine de la RIS 3, dont les premières réponses sont attendues pour le premier trimestre, permettant ainsi de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi, notamment par le renforcement du continuum Recherche – Economie.
- **accompagner les entreprises bas-normandes et en attirer de nouvelles sur le territoire, avec l'agence régionale MIRIADE**. L'agence poursuivra, conformément aux orientations données dans sa nouvelle feuille de route, ses actions, qui comportent de belles réussites comme le lancement de l'accélérateur régional d'entreprises.
- **accélérer la dynamique d'innovation** avec l'ensemble des acteurs économiques régionaux, **en maintenant son soutien direct aux pôles de compétitivité et aux filières, et en coordonnant les actions dans un esprit de synergie** permis par le bâtiment commun du campus Efficiences conformément à la mission confiée à la MIRIADE.

De plus, les politiques de Recherche et d'Innovation contribueront à l'ambition de la Région « 2015 Année du climat et des sols » en prenant appui sur les différents dispositifs de soutien à la recherche, aux projets d'innovations via l'AMI RIS3 « transition énergétique » et sur des actions et événements menés en partenariats avec la Miriade, les pôles de compétitivité et les filières comme la journée Usine du futur.

Au total, en 2015, la politique de la Région en faveur de la Recherche et de l'Innovation s'élèvera à 17 059 257 € en Autorisation d'Engagement, 5 220 000 € en Autorisation de Programme, 24 756 562 € en Crédits de Paiement, y compris les crédits européens 2014-2020 FEDER et le CPER 2015-2020.

P 280 - Soutenir la recherche publique

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Soutenir la Recherche Publique	5 403 091 €	1 315 892 €
	939	Soutenir la Recherche Publique – AE CPER	500 000 €	100 000 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		2 918 706 €
	936	Soutenir la Recherche Publique - AE FEDER	900 000 €	0 €
TOTAL			6 803 091 €	4 334 598 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Soutenir la Recherche Publique - AP	1 520 000 €	460 000 €
	909	Soutenir la Recherche Publique – AP CPER	1 100 000 €	300 000 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		1 464 201 €
	906	Soutenir la Recherche Publique – AP FEDER	1 200 000 €	600 000 €
TOTAL			3 820 000 €	2 824 201 €
TOTAL			10 623 091 €	7 158 799 €

Consciente des difficultés financières auxquelles les chercheurs doivent faire face, la Région amplifie son soutien à la recherche publique pour contribuer, comme inscrit dans l'ambition 2 du SRESR, à renforcer le potentiel scientifique régional en matière de recherche et d'innovation. Elle souhaite également amplifier le rayonnement, la visibilité et l'attractivité des équipes et des centres de recherche au niveau national et international.

1.1 Cofinancements de projets européens et collaborations internationales

En 2015, l'ouverture à l'international est plus que jamais l'une des priorités de la Région Basse-Normandie. Aussi tous les dispositifs d'accès, de soutien aux projets européens et de chaires d'excellence seront maintenus.

En effet, la Région soutient les programmes de recherche européens du programme INTERREG depuis 2008, et facilite l'accès des équipes de recherche bas-normandes aux financements européens de type Horizon 2020 en prenant en charge une partie des frais liés au montage du dossier, pour optimiser leur chance de succès. Les règlements relatifs à ces dispositifs sont actualisés lors de l'Assemblée Plénière de décembre 2014 pour rendre les critères d'attribution au plus près des besoins exprimés par les chercheurs.

De plus, la Région attribuera 4 chaires d'excellence, en cofinancement avec le FEDER, pour des chercheurs d'envergure internationale accompagnés de leur proche équipe pour faciliter le renforcement des collaborations internationales des établissements bas-normands d'enseignement supérieur et de recherche, et rendre visibles leurs compétences de recherche dans les domaines de la RIS 3.

1.2 Cofinancement de projets nationaux et soutien aux partenariats

La Région continuera en 2015 son soutien à la recherche au travers de contrats partenariaux pluriannuels avec les établissements d'enseignement supérieur, les organismes et autres structures de recherche, en tenant compte des priorités de la ComUE Normandie Université, conformément aux orientations du SRESR.

Devant la baisse des dotations de l'Etat accordées à l'Enseignement Supérieur et la recherche, la Région entend mobiliser les fonds européens FEDER pour permettre la finalisation des plans de financement de projets de recherche retenus sur le plan national, dans le cadre par exemple d'appel à projets de l'ANR, du Programme Investissement d'Avenir, ou tout autre type de financement public de soutien à la recherche. Ces projets devront s'intégrer dans les domaines de spécialisation retenus dans la RIS 3. Pour simplifier l'accès à ces fonds aux chercheurs, la Région proposera ces financements FEDER au fil de l'eau.

1.3 Soutien aux projets émergents

La Région amplifiera en 2015 son soutien aux projets dits « émergents » pour développer de nouvelles thématiques de recherche au sein des laboratoires bas-normands, en lien avec les priorités socioéconomiques régionales et les orientations scientifiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Il permettra ainsi de financer 5 projets particulièrement novateurs, au lieu de 2 auparavant, préfigurant des domaines audacieux et originaux de recherche au sein des laboratoires bas-normands. Cette aide peut porter sur des acquisitions de matériel ou des ressources humaines (allocations postdoctorales, ingénieurs d'études...), notamment grâce à la mobilisation du FEDER 2014-2020.

1.4 Soutien aux allocations doctorales

La Région fait évoluer ce dispositif en 2015, pour augmenter le soutien aux allocations doctorales, en faisant notamment levier sur le FEDER. Le soutien financier apporté est destiné à aider les jeunes chercheurs accueillis au sein des laboratoires de recherche bas-normands, pour contribuer au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de leurs équipes de recherche, en prenant appui sur les orientations scientifiques et de formation des écoles doctorales.

Ainsi en 2015, 40 allocations doctorales pourront être financées :

- 20 allocations doctorales financées à 100 % par la Région avec l'appui du FEDER
- 20 allocations doctorales cofinancées par la Région à 50% en complément d'une autre source de financement (Organismes nationaux de recherche, entreprises, associations...).

Par ce soutien, la Région répond ainsi à l'une des demandes principales des chercheurs, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes et des écoles doctorales, à savoir le développement des ressources humaines des équipes de recherche au sein des laboratoires.

1.5 Retour des jeunes chercheurs

En 2015, la Région augmentera le dispositif de soutien au retour de jeunes chercheurs partis à l'étranger portant à 3 le nombre de bénéficiaires au lieu de 2. Le FEDER 2014-2020 pourra être mobilisé.. En effet, ce dispositif, lancé en 2012 a d'ores et déjà démontré son impact sur le territoire en 2014.

Il a un triple objectif :

- permettre à de jeunes chercheurs en poste à l'étranger de revenir dans un laboratoire bas-normand avec le financement de leur projet pour une durée de trois ans,

- renforcer le potentiel de recherche des équipes bas-normandes, l'attractivité des laboratoires et l'insertion de scientifiques,
- soutenir les équipes bas-normandes à conforter leurs liens avec des réseaux de recherche internationaux.

1.6 Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Pour rappel, dans le cadre du CPER 2007-2013, signé en mars 2007, 13 projets de recherche fondamentale ou industrielle incluant du développement technologique ont été inscrits pour une participation totale de la Région de 19,675 M € autour des 3 grands axes suivants :

- Axe 1 : Bio-imagerie, environnement et biovigilance
- Axe 2 : Homme, mémoire et échanges sécurisés
- Axe 3 : Ions-matière, matériaux

Le taux d'engagement de la Région sur le volet Recherche du CPER 2007-2013 était de 99% à la fin 2013. La Région n'a plus engagé de nouvelles actions au titre du CPER 2007-2013 depuis 2014, mais finalisera encore en 2015 le soutien des projets déjà engagés.

1.7 Contrat de Projets Etat-Région 2015-2020

Dans le cadre de la contractualisation Etat-Région CPIER et CPER 2015-2020, et avec les autres collectivités partenaires, la Région souhaite continuer la politique régionale d'investissement de grands projets de recherche et d'innovation. Les projets prioritaires seront concertés avec les acteurs d'enseignement supérieur et de recherche dans les grands domaines d'excellence bas-normand, notamment en lien avec le PIA2, et prometteurs de développement économique et social pour notre territoire, en cohérence avec la RIS 3 et le SRESR.

Les fonds européens FEDER 2014-2020 seront mobilisés pour accroître l'impact du soutien régional dans le cadre du CPER/CPIER 2015-2020.

1.8 Diffusion de la Culture Scientifique

1.8.1 Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

La diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est une préoccupation constante de la Région qui souhaite, par ce biais, susciter l'intérêt du public pour les sciences, valoriser la recherche régionale et soutenir les actions de culture scientifique et industrielle en Basse-Normandie.

En déclinaison de la loi ESR du 22 juillet 2013, la Région Basse-Normandie s'est appropriée la compétence en matière de coordination de la CSTI, antérieurement portée par Universciences, dès 2014.

L'association Relais d'activités, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle, dont le programme d'actions est soutenu par la Région, coordonne des opérations de sensibilisation du public à la science, notamment en direction du public des 15-25 ans, ce qui représente environ 50 porteurs de projets d'actions de CSTI sur tout le territoire bas-normand.

Sur une saisine de la Région, le CESER a rendu en octobre 2012 un avis sur les enjeux de la CSTI avec plusieurs propositions. La mise en œuvre de certaines de ces propositions se poursuivra en 2015, avec principalement :

- l'ouverture de la Maison de la Recherche et de l'Imagination (MRI), lieu innovant et permanent d'accueil des publics, intégré au projet INMEDIATS, lauréat du Programme Investissements d'Avenir (PIA)

- le renforcement du Pôle Territorial de Référence (PTR), réseau territorial pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle dans le Calvados, l'Orne et la Manche, porté par Relais d'osciences,
- l'incitation des jeunes chercheurs, notamment les post-doctorants financés par la Région, à qui il sera demandé de participer activement à des actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire régional.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien pour le financement des déplacements de lycéens et des apprentis vers des manifestations de culture scientifique. Elle soutiendra enfin les nouvelles orientations complémentaires de la CSTI, en direction notamment des entreprises pour renforcer le lien entre monde socio-économique et innovation, pour lesquelles le FEDER 2014-2020 pourra être mobilisé.

1.8.2 Soutien aux colloques

En 2015, la Région maintiendra sa participation au financement d'une trentaine de colloques scientifiques nationaux ou internationaux par an, organisés par les équipes de recherche bas-normandes. L'objectif de cette intervention est de développer les échanges entre les chercheurs et d'améliorer la visibilité des travaux menés en Basse-Normandie.

P 281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises - AE	6 556 166 €	3 945 881 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		2 462 550 €
	936	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises – AE FEDER	3 500 000 €	1 200 000 €
TOTAL			10 056 166 €	7 608 431 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises - AP	1 000 000 €	1 000 000 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		0
	906	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises – AP FEDER	400 000 €	400 000 €
TOTAL			1 400 000 €	1 400 000 €
TOTAL			11 456 166 €	9 008 431 €

Conformément aux orientations prises dans la RIS 3, le soutien à la valorisation de la recherche et à l'innovation dans les entreprises vise à faciliter et amplifier le transfert de technologie, levier de la compétitivité des entreprises, depuis les laboratoires de recherche vers les entreprises, dans les domaines pour lesquels la masse critique et le potentiel de retombées économiques maximisent la création de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire régional.

Parallèlement la Région a actualisé sa stratégie de soutien à l'économie régionale aux moyens d'outils d'instrument d'ingénierie financière (Apports en fonds propres, garanties,

prêts à taux zéro...) en complément de subventions, en prenant notamment appui sur les fonds FEDER. Ainsi, dans son rôle d'accélérateur d'innovation, la Région accompagne directement les entreprises dans leurs projets d'innovation mais aussi indirectement avec les pôles de compétitivité, les filières et la MIRIADE.

2.1 Soutien aux projets individuels d'innovation

Le partenariat entre Bpifrance et la Région a été renouvelé en 2014 autour de grandes priorités que sont le développement économique et l'innovation dans les entreprises régionales.

2015 sera l'année de la déclinaison de ce partenariat au titre de l'innovation en cohérence avec la Stratégie régionale d'ingénierie financière, par la conclusion d'un Fonds Régional d'Intervention Innovation, porté par Bpifrance, et abondé par la Région, et d'un autre dispositif géré par Bpifrance permettant de faire effet levier sur le FEDER. Pourront bénéficier d'un soutien financier issu de ces fonds les entreprises éligibles (moins de 2000 salariés notamment) porteuses d'un projet d'innovation, en lien ou non avec un partenaire de recherche, dans les domaines de spécialisation intelligente retenus dans la RIS 3.

En complément, la Région proposera un prêt à taux zéro financé par des fonds FEDER pour soutenir des entreprises de plus de 2000 salariés, porteuses d'un projet d'innovation, démontrant un effet d'entraînement sur les PME régionales. Des subventions pourront également être mobilisées pour des projets d'innovation portés par une PME seule, pour lesquels le caractère émergent ne leur permet pas de bénéficier du dispositif contractualisé avec Bpifrance.

2.2 Soutien aux projets collaboratifs

En 2015, la Région souhaite amplifier l'accompagnement des entreprises et des laboratoires de recherche bas-normands participant aux projets collaboratifs d'innovation notamment avec le lancement des AMI RIS3 et les projets labellisés par les pôles de compétitivité TES, MOV'EO et Hippolia ainsi que les Pôles VALORIAL, NOV@LOG et Mer-Bretagne avec lesquels la Région a engagé un partenariat.

Dans le cadre des projets labellisés par d'autres pôles de compétitivité, la Région accompagne les entreprises ou les laboratoires de recherche bas-normands dès que des retombées économiques et des créations d'emploi sont attendues sur le territoire bas-normand.

L'intervention de la Région se réalise aux côtés de fonds de l'Etat (Fonds Unique Interministériel par exemple) ou européens (FEDER 2014-2020 notamment).

2.3 Soutien aux projets de transfert de technologie

La Région poursuivra, aux côtés des fonds FEDER 2014-2020, son soutien aux structures d'interface recherche-entreprises dont le périmètre et l'efficacité ont été évalués lors de l'audit lancé en 2008. Conformément aux orientations de la RIS 3, la Région fléchera son soutien vers les structures de transfert de technologie (ISPA, ADRIA, CNRT et CORRODYS) œuvrant dans les domaines prioritaires de la région.

2.4 Soutien à l'incubation et à la préincubation

En 2014 et sous l'impulsion des deux Régions normandes, la ComUE Normandie Université a lancé pour la première fois un appel à projets commun normand de maturation et de préincubation. Ce dispositif vise à accompagner de jeunes chercheurs ayant des projets prometteurs et de faire appel à des expertises pour transformer le programme de recherche qu'ils portent en projet d'entreprise. Cet outil de valorisation de la recherche, appelé « EP2I » (Étapes de préincubation et d'industrialisation) en Basse-Normandie, permet de structurer

des projets dans le but qu'ils entrent ensuite dans Normandie Incubation. EP2i est soutenu également par le FEDER 2007-2013 géré par l'État.

En 2015, la Région poursuivra son soutien à ce programme, tout en faisant évoluer le cadre contractuel, de sorte à tendre vers un dispositif harmonisé normand de soutien à la maturation et à la préincubation.

La Région accompagne également Normandie-Incubation dans son fonctionnement et dans le soutien aux projets incubés pour accompagner les porteurs de projets, issus de la recherche publique, vers la création d'entreprises innovantes. En particulier, la Région soutient le fonctionnement de l'incubateur pour lui permettre de répondre à un fort besoin d'accompagnement des projets à leur sortie d'incubation : il s'agit de la période où les entreprises innovantes émergentes sont confrontées réellement au marché et où l'accompagnement en marketing, en stratégie commerciale, en recherche d'investisseurs ou de partenaires permettrait de consolider ces nouvelles entreprises. La Région s'attachera à ce que ces entreprises puissent bénéficier d'apport en fonds propres notamment dans le cadre du Fonds interrégional d'amorçage lancé, en juillet 2012, par la Basse-Normandie avec les régions de l'Ouest Haute-Normandie, Bretagne et Pays de Loire et d'autres instruments financiers en partenariat avec Bpifrance.

Depuis 2006, la Région incite également directement les porteurs de projet à se lancer dans la création d'entreprise innovante. Ainsi, un dispositif d'allocations aux jeunes porteurs de projets innovants permet d'attribuer une aide sur un an à des jeunes talents sur le territoire, dont le projet est incubé, mais qui ne disposent pas de ressources.

En 2015, trois allocations pourront être accordées.

Conformément aux orientations stratégiques du SRESR et de la RIS 3, et en parfaite cohérence avec la stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, la Région soutient la structuration de Normandie Valorisation, portée par la ComUE Normandie Université, qui vise à mutualiser les missions de détection, de sensibilisation et d'accompagnement à la valorisation de la recherche en Normandie.

Dans le cadre d'une réponse de la ComUE au second appel à projet IDEX / ISITE du Programme Investissement d'Avenir, le périmètre de cette mutualisation est en cours de discussion entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la ComUE en lien avec les organismes et les deux Régions normandes.

2015 verra donc une évolution du dispositif global de soutien à la valorisation de la recherche, en mobilisant notamment la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens.

2.5 Promotion de l'innovation

La RIS 3 bas-normande met en exergue plusieurs domaines de spécialisation :

- Innovation en sciences et technologies médicales
- Numérique et société
- Milieux et ressources pour une alimentation sûre, saine et durable
- Transition énergétique
- Matériaux durables et intelligents

Pour chacun d'entre eux, 4 axes stratégiques transversaux concernent les innovations depuis l'émergence des projets jusqu'à leur commercialisation, en passant par la montée en compétence des salariés.

La Région portera en 2015 cette stratégie en menant et en soutenant des actions de communication et de promotion de l'innovation sur chacun des domaines de spécialisation intelligente et aussi en transversalité, sur l'ensemble du territoire régional, en prenant appui sur les fonds FEDER.

Par exemple, la Région renouvellera en 2015, via la MIRIADE et les partenaires, le concours régional de l'innovation dont la troisième édition s'est déroulée avec succès en 2014. Ce

concours vise à mutualiser les initiatives existantes afin d'accroître la détection, la visibilité et la notoriété de projets à fort potentiel.

2.6 Soutien aux structures de gouvernance des pôles

La Région a fortement contribué au développement de différents pôles de compétitivité ou cluster d'excellence depuis leur création :

- TES « Transactions Electroniques Sécurisées »,
- MOV'EO, pôle automobile à vocation mondiale,
- VALORIAL, pôle agroalimentaire Grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire et Basse-Normandie)
- Mer Bretagne (budget Transports)
- Filière Equine (budget Agriculture)
- Nucléopolis

En 2015, la Région maintiendra son soutien financier à ces associations, conformément à son engagement et aux contrats de performance récemment renouvelés.

Dans le même temps, la Région continuera d'inviter ces structures à augmenter progressivement leur autofinancement privé, notamment en réponse au désengagement annoncé de l'Etat et aux incertitudes réglementaires.

De plus, en lien étroit avec la MIRIADE, la Région souhaite les inciter à prioriser et mutualiser les actions en lien avec les orientations régionales et de la RIS3 et à développer leur stratégie Normande.

2.7 Soutien à la gouvernance des filières

Dans la poursuite des travaux de la RIS 3, et de la concertation renouvelée annuellement avec les associations de filière (l'ANEA pour l'agroalimentaire, l'ARIA pour l'automobile, la F2N pour la nautisme, la Sotraban pour la sous-traitance industrielle, NAE pour l'aéronautique, la FCL BN pour la logistique, Polymers technologies pour les matériaux polymers), la Région invite ces associations à inscrire leurs actions dans les domaines prioritaires de la Normandie pour maximiser leur impact sur le territoire régional, dans le respect d'un cadre budgétaire et réglementaire contraint. Aussi, afin de leur permettre de travailler à l'ouverture ou à la fusion dans le cadre de la future Région Normandie, la Région maintiendra son soutien financier à ces associations.

Afin de donner priorité aux projets portés par les entreprises elles-mêmes, ou aux initiatives leur apportant bénéfice directement, l'effort de la Région en 2015 sera donc marqué par cette volonté de meilleure visibilité et d'efficacité accrue sur l'impact pour la performance des entreprises régionales, en lien étroit avec les stratégies régionales et nationales, les pôles de compétitivité existants, et l'offre de service mise en place par la MIRIADE.

2.8 Miriade (fonctionnement de l'EPL – Impulsion Conseil)

La politique régionale de soutien à l'innovation s'appuie notamment sur la MIRIADE, « Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique », qui met en œuvre les politiques d'ancrage territorial des activités et d'attractivité de la Basse-Normandie à travers trois champs : l'innovation, l'aide au conseil et au développement des entreprises et le suivi des filières et des pôles.

En 2015, la MIRIADE s'engage, au titre du soutien opérationnel à l'innovation et au développement économique, dans son projet « MIRIADE 3.0 » avec quatre métiers :

- de l'idée au marché : préparer un meilleur accompagnement des projets innovants,
- attractivité et politique d'internationalisation,
- accompagnement des PME à fort potentiel – accompagnements des champions,
- animation de pôle et des filières en se positionnant comme support dans des

domaines complémentaires.

En 2015, la MIRIADE poursuivra le pilotage et la coordination d'actions en cohérence avec la RIS 3, comme l'accélérateur d'entreprises ou la sensibilisation à l'innovation par le design, et aussi des actions de l'ensemble de ces structures de pôle de compétitivité et de filière dans un objectif d'optimisation de moyens et d'impacts sur le territoire.

En matière de soutien au conseil, et dans un objectif de simplification et d'efficacité, toutes les aides au conseil existantes (FRAC, GEODE, PTR) ont été regroupées au sein du dispositif « Impulsion-Conseil », dont la gestion est déléguée à la MIRIADE. Les Impulsion-Conseils sont attribuées en amont d'un projet de développement dans le but de le conforter, voire de le structurer, par le recours à des consultants. Les domaines concernés peuvent être la stratégie d'entreprise, les études de marché, les prospectives à l'exportation, les études techniques... Cet outil sera notamment largement utilisé pour inciter les PME / PMI régionales à s'investir dans la dynamique « Usine du Futur ».

Le budget alloué s'élève à 2 042 700 € en AE, soit 1 642 700 € pour le fonctionnement de la structure et 400 000 € au titre des Impulsion-conseils. Un montant global de 1 802 700 € est inscrit en crédits de paiement. La MIRIADE sollicitera parallèlement des fonds européens FEDER 2014-2020 pour des actions relevant de la RIS 3.

P 282 – Soutenir les grands projets de recherche

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Soutenir les grands projets de recherche - AE	200 000 €	155 000 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		141 972 €
TOTAL Fonctionnement	939		200 000 €	296 972 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Soutenir les grands projets de recherche	0 €	0 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		8 292 361 €
TOTAL investissement	909		0 €	8 292 361 €
TOTAL			200 000 €	8 589 333 €

La Région soutient des grands projets de recherche nécessitant des investissements importants, non couverts par les CPER successifs. Le premier, Spiral 2, vise à conforter la place de GANIL au meilleur niveau international sur le plan scientifique et technologique. Le second grand projet, Archade, porte pour ambition la constitution d'une filière industrielle en hadronthérapie en Basse-Normandie.

3.1- Spiral 2

Le projet SPIRAL 2 fait partie des grands projets d'infrastructures de recherche retenus par l'Union Européenne.

La Région Basse-Normandie poursuit en 2015 son soutien à GANIL (Grand Accélérateur National d'Ions Lourds), pour le financement du projet SPIRAL 2. Une convention de partenariat signée en 2006, modifiée en 2010 pour tenir compte du dépassement budgétaire

du projet, engage la Région ainsi que les autres collectivités locales dans le soutien à ce grand projet dont le coût total s'élève à 196,26 M€, aléas compris.

Sur son engagement d'un montant total de 28,07 M€, la Région a déjà effectué des versements à hauteur de près de 25 M€. Sa contribution restante s'établit globalement à 2,85 M€ jusqu'en 2016.

La forte implication de la Région dans ce projet permettra la réalisation en 2015 des premiers tests de faisceaux, et amplifiera la politique partenariale du GANIL sur le plan international.

3.2- ARCHADE

Le programme ARCHADE s'est vu officiellement intégré et reconnu en 2012 dans la stratégie nationale sur l'hadronthérapie par la labellisation au titre du Programme Investissement d'Avenir du projet France Hadron, en partenariat avec les chercheurs de Lyon, du Centre Lacassagne à Nice et de l'Institut Curie à Orsay sous la coordination du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. France Hadron vise à développer les travaux de recherche liés aux applications thérapeutiques de l'hadronthérapie et s'appuiera sur les compétences bas-normandes dans les domaines de la cancérologie, de la radiothérapie et de l'imagerie.

Pour mémoire, le programme de mise en œuvre d'ARCHADE est décomposé en trois phases :

- Phase 1 (2015-2018) : Construction du bâtiment et acquisition d'un accélérateur dernière génération dans le but de démarrer le traitement de patients en protonthérapie à Caen,
- Phase 2 (2015-2019) : Conception et réalisation d'un accélérateur C400 mixte Proton et Carbone,
- Phase 3 (2019-...) : Acquisition du C400 entre autres, démarrage de la recherche et développement avec les ions Carbone à Caen et augmentation des possibilités de traitement en protonthérapie.

Le montage financier de la phase 1 ayant été finalisé en 2014, la SAS CYCLHAD, opérateur de la phase 1, montera progressivement en puissance en 2015 pour enclencher la construction du bâtiment destiné à accueillir l'équipement de protonthérapie.

Dans la perspective du lancement de la phase 2 du programme dès 2015, la SEM SAPHYN poursuivra son action en 2015 sur les champs suivants :

- la conduite et le déploiement de projets innovants de conception de produits et services faisant appel aux technologies de la radiothérapie,
- la mise en œuvre de programmes de recherche industrielle et de développement expérimental dans le domaine des applications de la physique nucléaire au secteur de la santé,
- la promotion des transferts de technologies au profit de toutes les entreprises privées ou publiques.

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AP d'un montant de 1 520 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 460 000 €

2016 : 660 000 €
2017 : 400 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AP CPER d'un montant de 1 100 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 300 000 €
2016 : 500 000 €
2017 : 300 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AP FEDER d'un montant de 1 200 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 600 000 €
2016 : 300 000 €
2017 : 300 000 €

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AP d'un montant de 1 000 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AP FEDER d'un montant de 400 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 400 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AE d'un montant de 5 403 091 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 315 892 €
2016 : 1 785 117 €
2017 : 1 367 190 €
2018 : 747 392 €
2019 : 187 500 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 25 000 € au titre de l'opération P280O027 « Soutien aux projets de recherche émergents » pour les expertises, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AE CPER d'un montant de 500 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 100 000 €
2016 : 300 000 €
2017 : 100 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AE FEDER d'un montant de 900 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 0 €
2016 : 449 999 €
2017 : 366 666 €
2018 : 83 335 €

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AE d'un montant de 6 556 165,83 €, sur le chapitre 939, l'échéancier

prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 3 945 880,83 €

2016 : 1 904 925 €

2017 : 705 360 €

- d'affecter sur cette AE les montants suivants :

- 1 642 700 € au titre de l'opération P281O010 « MIRIADE Fonctionnement de l'EPL »,
- 400 000 € au titre de l'opération P281O001 « MIRIADE Impulsion Conseil et RDT »,

le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AE FEDER d'un montant de 3 500 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 200 000 €

2016 : 1 650 000 €

2017 : 650 000 €

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les aides suivantes :

- 1 642 700 € à la MIRIADE, au titre du fonctionnement de l'EPL pour l'année 2015,
- 400 000 € à la MIRIADE pour les subventions Impulsion-Conseil qui seront attribuées sur l'exercice 2015

- de voter au titre du programme P282 « Soutenir les grands projets de recherche », une AE d'un montant de 200 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 155 000 €

2015 : 45 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de € 11 040 000 € sur le chapitre 939 Action économique

- d'inscrire un crédit de paiement de 11 516 562,25 € sur le chapitre 909 Action économique

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 200 000 € sur le chapitre 936 Gestion des fonds européens

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 000 € sur le chapitre 906 Gestion des fonds européens

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits

- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB) BP
Titre	<i>BP 2015 - Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie</i>

TOURISME

2014 a été une année touristique exceptionnelle pour la Normandie qui « a accueilli le monde » à l'occasion de plusieurs grands événements de portée internationale dont le 70^{ème} Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie et les Jeux Equestres Mondiaux.

Grâce à la refonte complète des moyens et des missions du Comité Régional au Tourisme, la Région dispose désormais d'un outil performant et professionnel qui lui permettra de mener à bien ces objectifs. En 2015, le CRT sera particulièrement mobilisé sur le grand événement de l'année : le Mont Saint Michel va redevenir une île !

La mise en œuvre du Schéma Régional de Développement du Tourisme des Régions de Haute et de Basse-Normandie (SRDT), adopté en octobre 2009, a permis d'importantes avancées en matière de professionnalisation des acteurs, de faire progresser les emplois et de positionner la Normandie comme une destination de 1^{er} plan.

Il s'agit à présent de capitaliser sur ces avancées et de tirer les enseignements de 2014, afin de proposer une stratégie encore plus ambitieuse, avec une forte dimension internationale, s'appuyant sur les principaux atouts de notre territoire : la mémoire, le Mont Saint-Michel, le cheval et l'impressionnisme.

Le maintien de l'effort en faveur du développement des aides aux entreprises touristiques sous forme de prêt à taux zéro concourra également à cet engagement global en permettant la modernisation des structures d'accueil. L'évaluation ex-ante conduite en 2014 sur l'ingénierie financière permettra également d'envisager la modification des outils actuels ou la mise en place de nouveaux.

Enfin, le numérique est aujourd'hui une composante essentielle de l'économie touristique. La Région accompagnera le virage numérique nécessaire dans un contexte de concurrence accrue entre destinations.

Au total, en 2015, la politique de la Région dans le domaine du Tourisme s'élèvera à 2 375 085 € en Autorisation de Programme, 3 650 327 € en Autorisation d'Engagement et 5 870 015 € en Crédits de Paiement.

P 350 – Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques AE	1 370 327 €	940 327 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		331 252 €
	939	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques EPF		5 000 €
Investissement	Chapitre	Intitulé de l'AP	Montant d'AP	Crédits de paiement
	909	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques AP	2 375 085 €	1 245 085 €
	909	Autres crédits relatifs aux AP antérieures		1 068 351 €
TOTAL			3 745 412 €	3 590 015 €

Le secteur du tourisme connaît depuis quelques années d'importantes mutations liées à l'évolution des comportements des clientèles (multiplication des courts séjours, réservation de dernière minute, exigence qualité, préoccupations environnementales) et aux changements survenus dans l'environnement socio-économique. Aussi est-il nécessaire d'aider les acteurs du tourisme à se professionnaliser et à engager des réflexions de fond sur leurs métiers et sur leurs projets.

La destination Normandie a la chance de disposer de nombreux avantages comparatifs concurrentiels, c'est-à-dire, d'offres uniques qui fondent sa notoriété mondiale comme le Mont Saint Michel, le tourisme de mémoire ou l'Impressionnisme. La Normandie est d'autre part, particulièrement légitime sur des sujets comme le cheval (poids de la filière équine, Jeux Equestres Mondiaux) ou le vélo (diversité et qualité des paysages, relief relativement peu accidenté,...).

Conforter et développer cette offre exceptionnelle permettra de renforcer le rayonnement de la Basse-Normandie à l'international, tout en consolidant une importante filière économique du territoire.

- Professionnalisation des acteurs du tourisme

Plan Interrégional de Formation Continue des Acteurs du Tourisme

Les mutations du tourisme s'accompagnent d'une évolution des métiers nécessitant une formation en continue des personnels.

La formation est au cœur des préoccupations du SRDT. L'objectif du plan régional de formation tourisme est de professionnaliser les acteurs de la filière en leur proposant une gamme d'actions de formation, principalement sur des thèmes communs aux différentes structures et aux différents métiers (ex : stratégie de développement de l'entreprise,

management, langues, TIC, ...).

La mise en œuvre de ce plan nécessite d'importants moyens en ingénierie dont la charge est répartie sur l'ensemble des partenaires. Chaque année, ce sont environ 1 300 parcours de formation qui peuvent ainsi être accompagnés.

Les actions de formation sont financées, côté Région, sur les crédits de la formation professionnelle.

En 2013, le dispositif a fait l'objet d'une évaluation, confortant son rôle essentiel, mais suggérant un certain nombre de pistes d'amélioration, notamment en terme de gouvernance, qui ont été engagés en 2014.

Les actions de formation concernent :

- les actions visant la mise en œuvre du SRDT,
- les actions liées à la mise en œuvre des plans locaux de formation,
- les formations en langues et en particulier, le renforcement de l'anglais.

Accompagnement des réseaux (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie (FROTSI), Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique de Normandie (FRPAT), ...) en cohérence avec la stratégie régionale

Le tourisme est composé d'un tissu complexe d'opérateurs publics et privés dont certains se sont regroupés au sein de réseaux qui jouent un rôle essentiel dans le développement touristique de notre région. Il peut s'agir de réseaux institutionnels (offices de tourisme), d'assise territoriale (Pays d'Accueil Touristique) ou de réseaux de professionnels ou encore de réseaux à vocation plus thématique («Normandie à la Ferme» par exemple).

L'accompagnement de ces réseaux, contractualisé sur la base d'un programme d'actions cohérent avec les priorités définies au niveau régional en termes de formation, d'image, de qualité, d'accessibilité aux vacances pour tous, doit notamment permettre aux acteurs du tourisme de s'inscrire dans une démarche de professionnalisation et dans une stratégie de développement touristique régionale dépassant les cadres de leurs groupements.

2015 sera l'année de la fusion de la FRPAT et de la FROTSI.

Démarche qualité

La compétition entre les pays et les régions, sur un marché du tourisme en croissance constante, est de plus en plus forte. Dans ce contexte, l'assurance de la qualité des prestations sera à court terme un atout supplémentaire, avant de devenir à moyen terme un critère de choix incontournable. Aussi, l'ensemble des partenaires touristiques de Normandie s'est mobilisé pour mettre en place une démarche qualité. L'objectif est l'assurance de la qualité de l'accueil, de l'information touristique et des prestations proposées.

Suite au rapprochement effectif entre le Plan Qualité France et le dispositif Normandie Qualité Tourisme, la plupart des entreprises labellisées NQT peuvent désormais bénéficier de la marque « Qualité Tourisme » et profiter de la promotion nationale et internationale.

L'accompagnement des entreprises se poursuivra en 2015. La Normandie s'impliquera

auprès de l'Etat pour l'élaboration d'une série de critères spécifiques aux sites et lieux de mémoires.

- Renforcement de l'ingénierie

Le renforcement de l'ingénierie est un complément indispensable à la professionnalisation des acteurs dans une stratégie de développement d'un secteur comme le tourisme, dont la technicité et la complexité sont souvent sous-estimées.

Ingénierie territoriale

L'ingénierie territoriale consiste à accompagner les territoires (Pays, Pays d'Accueil Touristique) dans la définition de leur stratégie de développement touristique en cohérence avec la stratégie régionale (participation au financement de l'équipe en charge du développement touristique sur la base d'un contrat d'objectifs pluriannuel, financement d'études).

- Cas particulier des Villes et Pays d'Art et d'Histoire

La Région accompagnera les programmes d'actions (hors actions sur le temps scolaire) des Villes et Pays d'Art et d'Histoire en lien avec la politique culturelle en matière de patrimoine.

- Les « cafés de Pays »

Le réseau « cafés de pays » consiste en la mise en place de relais d'information et d'animation sur le territoire.

Ingénierie de projet : le Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique (FACIT)

L'objectif du FACIT est de permettre aux acteurs du tourisme (collectivités locales, entreprises, associations, particuliers) auteurs de projets d'aménagement, gestionnaires d'établissements touristiques et créateurs de produits touristiques d'avoir recours à un conseil extérieur avant de prendre une décision d'investissement.

FACIT collectif : en complément de certaines formations dispensées dans le cadre du plan Interrégional de formation des acteurs du tourisme, il est proposé de mettre en place des diagnostics courts dans les entreprises. L'opportunité de ce FACIT collectif sera analysée au cas par cas.

- Une ambition internationale renforcée

La Bataille de Normandie et le tourisme de mémoire

Le 70^{ème} Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie a été un grand succès. La fréquentation a été importante sur l'ensemble des sites et pendant toute la saison grâce à un programme continu d'animations et de commémorations, signe d'une forte mobilisation du territoire.

Les sites et lieux de visite liés au tourisme de mémoire ont profité d'un afflux exceptionnel de visiteurs venus découvrir ou redécouvrir l'histoire du Débarquement. Sur la période de mars à août 2014, la fréquentation est en hausse de 60% par rapport à 2013 dans l'échantillon des 28 musées et sites, observés par le Comité Régional du Tourisme, sur la quarantaine de

sites au total. Plus de 4 M de visites ont été comptabilisées par ces 28 musées et sites. Le programme d'animation et d'évènements mis en place pour cet anniversaire, et démarré avant le 6 juin, a permis d'attirer les touristes et les normands très tôt. Ce programme étoffé d'animations et de cérémonies a perduré pendant toute la saison touristique.

Parallèlement à la préparation de cet événement, la Région a piloté dès 2013 une réflexion pour définir une stratégie de destination sur le thème de la Mémoire. Cette étude a été restituée à l'occasion du 1^{er} Forum régional du Tourisme de Mémoire qui s'est tenu à Caen les 6 et 7 novembre avec près de 300 participants.

Le contrat cadre de destination tourisme de mémoire en Normandie a été signé en février 2014 à l'occasion des Assises Nationales du Tourisme. D'une durée de 5 ans, il porte pour ambition de faire de la Normandie « la destination internationale par excellence sur la Seconde Guerre mondiale, orientée vers des valeurs universelles incarnées dans le théâtre des opérations militaires ».

Le contrat comprend une vingtaine de signataire et est piloté par la Région.

2015 sera la 1^{ère} année complète de mise en œuvre. Elle verra la refonte des outils de promotion sous la direction du CRT, la mise en place d'un réseau des acteurs, l'encouragement du développement du numérique, la mise en place d'actions de formation dédiées à cette thématique,...

Au printemps 2015, devrait également avoir lieu la 2^{ème} édition du Forum Régional Tourisme de Mémoire.

Le Mont Saint Michel

Le projet visant à rétablir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel participe d'une grande ambition : restaurer profondément le paysage qui sert d'écrin à l'un des hauts lieux de l'Humanité et renouveler l'approche du site, dans l'esprit des traversées, pour préserver durablement l'intégrité du site. Initiée en 1995 pour les études et débutée en 2006 pour les travaux, elle s'achèvera en 2015.

La réalisation de ce gigantesque chantier de travaux publics, par son apport considérable au plan paysager et par l'amélioration des conditions d'accueil et de circulation des visiteurs, apporte des éléments significatifs qui doivent faciliter l'affirmation d'une nouvelle ambition touristique pour le Mont Saint-Michel et sa Baie.

Des améliorations sont déjà effectives ou engagées grâce au projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel comportant un volet de requalification de l'approche et de l'accueil des visiteurs :

- construction de nouveaux ouvrages d'accueil et d'accès au Mont ;
- offre de nouveaux services aux visiteurs (consignes à bagages, consignes vélo, information touristique...);
- aménagement d'un Centre d'Information Touristique.

Pour autant, cette réalisation ne peut tenir lieu de projet touristique d'ambition mondiale.

Il est urgent de bâtir un véritable projet touristique pour le Mont Saint-Michel et sa Baie au sens large (de Granville à Saint-Malo). Ce projet, pour asseoir une attractivité mondiale renouvelée et durable, doit trouver son fondement dans une offre touristique repositionnée sur des objectifs de qualité pour le contenu de la découverte : patrimoniale, historique, monumentale, paysagère, environnementale et spirituelle notamment. Cette exigence de qualité doit parallèlement valoir pour l'ensemble des services et des prestations liées :

information, accueil, transports, hébergements, restauration, facilités diverses...

Ce projet touristique prendra la forme en 2015 d'un contrat de destination « le Mont Saint Michel et sa Baie » d'une durée de 5 ans et pilotée par la Région Basse-Normandie en lien étroit avec la Région Bretagne.

Ce projet s'inscrit pleinement de la réflexion globale sur la gouvernance du site post 2015.

Le cheval

Le cheval, en tant que filière économique de première importance en Basse-Normandie, est étroitement lié à l'image de notre région, y compris dans l'esprit des touristes. Toutefois, l'offre touristique autour du cheval est aujourd'hui à la fois insuffisante, mal structurée et méconnue.

Depuis 2007, la Région Basse-Normandie ainsi que les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, se sont associés pour travailler à la création et au développement d'itinéraires équestres en Basse-Normandie en réalisant un schéma régional des itinéraires équestres. Ce schéma est complété par une charte qualité spécifique à l'accueil des cavaliers et de leurs chevaux dans les structures d'hébergement.

La Région intervient pour l'aménagement des itinéraires, la création des services connexes et l'adaptation des hébergements.

L'objectif inscrit dans le projet territorial associé aux Jeux Equestres Mondiaux est de faire de la Normandie la destination de référence pour le tourisme autour du cheval en France.

La destination « Normandie à cheval », a bénéficié d'une réelle impulsion des JEM.

- L'offre de visites d'entreprises équinnes (centre équestre, haras, hippodrome, organismes techniques...) vise plus d'une 30aine d'établissements variés.
- L'offre de randonnée équestre présente plusieurs itinéraires ou boucles locales, constituant une offre de randonnée remarquable (ex : la Route des Abbayes à cheval, la Rando des Haras Nationaux, la chevauchée de Guillaume, les boucles du sud Calvados,...)

Il s'agit à présent de faire connaître cette offre. C'est l'objectif de la stratégie d'influence qui sera mise en oeuvre en partenariat avec Atout France en 2015, méthode marketing, s'appuyant sur l'excellence de la filière équine normande (les pépites) qui font de la Normandie une exception, avec un savoir-faire qui n'existe pas ailleurs.

L'impressionnisme

Le Festival Normandie Impressionniste, a été, dès sa 1^{ère} édition, un véritable succès.

Tous les publics, dans le monde entier, aiment les Impressionnistes. Cette peinture est née sous les ciels incomparables de Normandie, sur la Côte d'Albâtre, au long de la vallée de la Seine, de part et d'autre de l'estuaire, le long de ses rivages lumineux et de ses vallées verdoyantes. Mais, si la Normandie tout entière a été terre d'inspiration pour les peintres impressionnistes, Paris et l'Île de France l'ont été aussi et ont permis à ce mouvement de grandir, de s'affirmer et de conquérir le monde.

Les liens ainsi tissés par l'Impressionnisme entre la Normandie et l'Île-de-France sont innombrables.

La France avec la Normandie, Paris et l'Île de France - et d'autres sites sur le territoire

national - a donc le privilège d'être pour le monde entier « la Destination Impressionniste », une destination qui est l'une des marques touristiques les plus fortes de la France parce que la notoriété de cette thématique est mondiale et qu'elle attire de partout un nombre croissant de visiteurs et d'amateurs d'art.

Les Régions de Basse-Normandie, de Haute-Normandie et d'Ile de France ont ainsi décidé la mise en œuvre d'un contrat de destination commun sur cette thématique, afin de structurer, renforcer et promouvoir l'offre touristique impressionniste, l'une des plus belles offres mondiales du tourisme français.

les autres filières

- Le vélo : la Normandie, destination à présent reconnue sur le plan national

Le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (VVV) de Basse-Normandie est un maillon reconnu du schéma national.

Pour sa mise en œuvre et des services connexes, la Région intervient dans le financement des études liées à l'infrastructure, des travaux d'aménagement des infrastructures, la mise en œuvre de services connexes, l'adaptation des hébergements.

La Région pilote un groupe de travail interrégional (Normandie) afin de créer la destination « Normandie à Vélo ». Plusieurs grands itinéraires « vitrines » ont ainsi pu être créés :

- Les plages du Débarquement – le Mont St Michel
- La Véloscénie Paris – Le Mont St Michel
- Le Tour de Manche Weymouth-Cherbourg-St Malo-Plymouth (projet INTERREG « CYCLE WEST »).

La Région participe, en outre, à la continuité de la mise en œuvre de ses itinéraires reconnus sur le plan national et européen et au développement de nouveaux itinéraires de même ampleur :

- La véloroute du Littoral Eurovélo n°4,
- La véloroute Ouistreham – La Rochelle V43.

- Le Tourisme de Découverte d'Entreprise

L'objectif du Tourisme de Découverte d'Entreprise (TDE) est d'inciter les entreprises bas-normandes à ouvrir leurs portes au public à l'année, de façon à proposer une offre de visite à la fois originale et permettant de mettre en valeur les savoir-faire régionaux.

La Basse-Normandie a été pionnière dans le domaine des visites d'entreprise

La mission d'animation de la filière est confiée au CLIC (animation, coordination, promotion, aide au montage de dossiers de demande de subvention d'investissement permettant d'améliorer l'accueil du public). La Région intervient pour financer des travaux dans les entreprises destinés à améliorer les conditions d'accueil du public (signalétique, parking, local d'accueil, sanitaires, supports de visite, ...).

En 2015, le CLIC s'est tout particulièrement attaché à développer les visites des entreprises de la filière équine, offre qu'il s'agit à présent de conforter.

Les itinéraires identitaires de la Normandie

En 2015, la Région continuera à accompagner les actions permettant de valoriser le patrimoine et l'histoire de la Normandie, en particulier au travers de travaux des associations Les Chemins de Saint-Michel et Les Abbayes Normandes.

Une destination numérique

Ces dernières années ont été marquées par l'évolution, sans précédent, des outils, des usages et des contenus numériques (smartphone, tablette, réservation en ligne, sites Internet mobiles, médias sociaux, sites d'avis...).

Le tourisme est l'une des filières qui a été la plus fortement impactée par ces changements. L'an dernier, 58% des Français partis en vacances ont préparé leur voyage en ligne, alors qu'ils n'étaient que 21% en 2003.

Les acteurs touristiques sont donc confrontés à une adaptation nécessaire mais parfois difficile.

La Région souhaite les accompagner dans ce virage numérique indispensable.

Une Normandie Solidaire

- Mise en accessibilité de l'offre touristique :

Le Conseil Régional intervient dans la démarche de labellisation « Tourisme & Handicap » en partenariat avec l'Etat depuis 2001.

Depuis 2006, la Région a accompagné 145 projets pour un montant total de 1 567 206,34 €. Depuis 2014, les projets ne sont plus aidés sous forme de subvention. Compte tenu de l'approche de l'échéance de la loi Handicap, les travaux de mise en accessibilité font désormais partie de projets globaux de requalification ou de modernisation de l'offre qui peuvent être accompagnés sous forme de prêt à taux zéro.

En 2015, des crédits de fonctionnement doivent également être prévus pour :

- prendre en charge les frais de déplacements des évaluateurs handicapés impliqués bénévolement dans le dispositif. Ils interviennent à la demande de la Région dans le conseil aux porteurs de projet et dans les visites de labellisation ;
 - prendre en charge les frais de déplacement des associations de personnes handicapées partenaires de la démarche, et qui à ce titre participent aux commissions de labellisation, aux réunions de sensibilisation etc ;
 - verser la cotisation annuelle à l'Association ATH dont la Région est le correspondant régional
-
- Tourisme social :

L'objectif est de permettre à ce secteur, dont le poids économique est bien souvent sous-estimé, d'engager les évolutions nécessaires face aux nouvelles exigences de la clientèle.

Une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat avec l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme) a été signée pour la période 2014-2016, reprenant les axes de travail suivants :

- la structuration du réseau régional du tourisme associatif,
- l'aide à la rénovation du patrimoine associatif (centres de vacances, ...),
- l'aide au départ en vacances.

- En outre, la Région poursuivra en 2015 le partenariat engagé avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) afin de :
 - Développer le Chèque-Vacances auprès des professionnels du tourisme bas-normands et des entreprises notamment des PME/PMI, pour contribuer au développement économique et touristique de la région ;
 - Mettre en synergie les aides de l'ANCV et de la Région Basse-Normandie pour favoriser la création et la réhabilitation des équipements touristiques à vocation sociale ;
 - Favoriser le départ en vacances des publics cibles de l'ANCV (familles, notamment monoparentales, seniors, personnes en situation de handicap, jeunes...).

La Région Basse-Normandie, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, a lancé à l'automne 2013 une étude destinée à identifier et qualifier le patrimoine d'hébergement du tourisme social en Basse-Normandie.

La 1ère phase de l'étude, réalisée au 1^{er} semestre 2014 a permis de disposer d'un inventaire précis du périmètre du patrimoine du tourisme social présent en Basse-Normandie et de mettre en évidence une dizaine de sites à enjeux sur lesquels un accompagnement approfondi du cabinet va s'opérer. Cette 2ème phase permettra ainsi de déterminer et chiffrer les besoins de rénovation, restructuration ou extension en vue d'un éventuel accompagnement financier par la Région et/ou la Caisse des Dépôts.

- Aides aux entreprises touristiques

Conformément aux conclusions du SRDE, reprises dans le CRIDES, la Région a adopté en juin et décembre 2009 un nouveau régime d'intervention en faveur des entreprises touristiques : hôtellerie, hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs et lieux de visites privés. La Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE) est quant à elle maintenue conformément aux dispositions votées le 25 juin 2007.

La PRCE s'applique pour les créations d'au moins 6 emplois.

L'ARE concerne les projets d'investissements supérieurs à 250 000 € HT d'investissements éligibles. Le montant de l'ARE varie en fonction des investissements primables.

Ce dispositif générera sur l'exercice 2015, suite au remboursement par les entreprises, une recette de 581 047 €.

- Soutien aux projets territoriaux

Le développement d'un tourisme de qualité passe par l'élaboration d'une offre cohérente à l'échelle d'un territoire et, notamment, des Pays.

C'est pourquoi, il paraît important de pouvoir accompagner les projets structurants pour les territoires en cohérence avec leur stratégie territoriale et les priorités régionales, et ce en lien avec la politique des Pays mise en œuvre dans le cadre de l'aménagement du territoire.

P 351 – Promouvoir la destination Normandie

Fonctionnement	Chapitre	Intitulé de l'AE	Montant d'AE	Crédits de paiement
	939	Promouvoir la destination Normandie	2 280 000 €	2 166 000 €
	939	Autres crédits relatifs aux AE antérieures		114 000 €
TOTAL			2 280 000 €	2 280 000 €

Malgré une crise économique internationale, la fréquentation touristique de la Normandie bénéficie toutefois de la volonté des Français de séjourner en France, du dynamisme du nord de l'Europe et des marchés émergents, ainsi que des grands événements qui sont organisés chaque année en Normandie.

Dans ces circonstances, il convient de maintenir l'effort engagé depuis quelques années en matière de promotion de la destination Normandie.

Comité Régional du Tourisme de Normandie – Programme d'actions 2015

Depuis maintenant neuf ans, fort du soutien de la Région Basse-Normandie, le C.R.T. de Normandie met en œuvre une stratégie promotionnelle volontariste que confirme le Plan marketing de la Normandie 2011-2016.

Les termes qui s'imposent sont fidélisation et (re)conquête :

- Reconquête du marché anglais à poursuivre ;
- Fidélisation des clientèles reconquises par la Normandie, sur ses marchés naturels (la Normandie, l'Île de France), sur les marchés à gros volumes (les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne ; le Japon pour certains grands sites) et sur ses segments prioritaires de clientèles (les seniors, les familles) ;
- Conquête de clientèles nouvelles, sur les marchés naturels (les touristes d'affaires en France, les seniors des marchés lointains matures) et sur les marchés à fort potentiel (en Europe : l'Espagne, le Danemark, la Suède ; sur les marchés émergents : les BRIC).

En 2015, le C.R.T. se mobilisera fortement pour le Mont Saint Michel.

Le budget prévisionnel du Comité Régional de Tourisme s'élève pour 2015 s'élève à 5 038 000 €.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Région Basse-Normandie 2 280 000 €
- Région Haute-Normandie 2 280 000 €
- Départements 80 110 €
- Autres partenaires 230 400 €
- Produits financiers 12 449 €
- Reprise fonds dédiés/excédents 155 000 €

Il vous est proposé :

- de voter au titre du programme P350 « Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques », une AP d'un montant de 2 375 084,79 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 245 084,79 €
2016 : 790 000 €
2017 : 250 000 €
2018 : 90 000 €

- de voter au titre du programme P350 « Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques », une AE d'un montant de 1 370 327 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 940 327 €
2016 : 430 000 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 10 000 € au titre de l'opération P350O011 « Soutien au développement des filières », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,

- de voter au titre du programme P351 « Promouvoir la destination Normandie », une AE d'un montant de 2 280 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 166 000 €
2016 : 114 000 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 2 280 000 € au titre de l'opération P351O001 « Comité Régional du Tourisme de Normandie », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,
- d'attribuer sur le chapitre 939 « Action Economique » une subvention d'un montant de 2 280 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 2 313 436 € sur le chapitre 909 « Action Economique » ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 3 556 579,25 € sur le chapitre 939 « Action Economique » ;
- d'inscrire une recette d'un montant de 581 047 € sur le chapitre 909 « Action Economique » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou aux individualisations des crédits ;
- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Région :Région Basse-Normandie (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23140001100020

POSTE COMPTABLE : Le payeur régional

M. 71

Budget primitif (projet de budget)

voté par fonction

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2015

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	9
D1 - Présentation des AP votées	11
D2 - Présentation des AE votées	13

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	16
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	17
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	18
C1 - Equilibre financier - Investissement	22
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	23
D1 - Balance générale - Dépenses	24
D2 - Balance générale - Recettes	26

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A.900 - Services généraux	31
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	32
A.902 - Enseignement	33
A.903 - Culture, sports et loisirs	34
A.904 - Santé et action sociale	35
A.905 - Aménagement des territoires	36
A.906 - Gestion des fonds européens	37
A.907 - Environnement	38
A.908 - Transports	39
A.909 - Action économique	41
A.921 - Taxes non affectées	42
A.922 - Dotations et participations	43
A.923 - Dettes et autres opérations financières	44
A.925 - Opérations patrimoniales	45
A.926 - Transferts entre les sections	46
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	49
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	50
B.930 - Services généraux	53
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	54
B.932 - Enseignement	55
B.933 - Culture, sports et loisirs	56
B.934 - Santé et action sociale	57
B.935 - Aménagement des territoires	58
B.936 - Gestion des fonds européens	59
B.937 - Environnement	60
B.938 - Transports	61
B.939 - Action économique	63
B.940 - Impositions directes	64
B.941 - Autres impôts et taxes	65
B.942 - Dotations et participations	66
B.943 - Opérations financières	67
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	68
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	69
B.946 - Transferts entre les sections	70
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	71
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	72

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux	Sans Objet
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A/902 - Enseignement	Sans Objet

A/903 - Culture, sports et loisirs	Sans Objet
A/904 - Santé et action sociale	Sans Objet
A/905 - Aménagement des territoires	Sans Objet
A/906 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A/907 - Environnement	Sans Objet
A/908 - Transports	Sans Objet
A/909 - Action économique	Sans Objet
A/930 - Services généraux	Sans Objet
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A/932 - Enseignement	Sans Objet
A/933 - Culture, sports et loisirs	Sans Objet
A/934 - Santé et action sociale	Sans Objet
A/935 - Aménagement des territoires	Sans Objet
A/936 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A/937 - Environnement	Sans Objet
A/938 - Transports	Sans Objet
A/939 - Action économique	Sans Objet
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	73
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	74
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	80
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	82
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	83
B3 - Etat des provisions constituées	84
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	85
B6 - Prêts	86
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	94
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	96
C2 - Subventions versées	97
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	98
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	99
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	103
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	171
D3.2 - Liste des établissements publics créés	173
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	174
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	175
D3.5.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	177
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	187

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	1 479 242	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	290,43	
2	Produit des impositions directes / population	82,75	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	375,43	
4	Dépenses d'équipement brut / population	43,77	
5	Encours de dette / population (2)	227,68	
6	DGF / population	74,17	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	18,33 %	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	82,83 %	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,66 %	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	60,65 %	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,50 %.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P221E11	AP2015D Soutenir les activités nautiques	903	575 000,00
P301E11	AP2015D-Acc dév économique territoire	909	1 105 000,00
P300E17	AP2015D-Acc projets des entreprises	909	9 109 489,00
P130E08	AP2015D-Accompagner famille lycéens	902	140 125,00
P101E05	AP2015D-Adapter patrimoine des lycées	902	20 080 000,00
P320E03	AP2015D-Améliorer équip sportif	903	2 000 000,00
P052E03	AP2015D-Améliorer équipts pédago CFA	901	1 165 000,00
P020E13	AP2015D-Animer développer territoires	905	2 550 000,00
P131E10	AP2015D-Assurer fonct des lycées	902	15 425 000,00
P230E11	AP2015D-Assurer logistique instituti°	900	180 000,00
P020E21-CPER	AP2015D-CPER-Animer développer territoires	905	38 000 000,00
P360E07-CPER	AP2015D-CPER-Concrétiser la LNP	908	1 800 000,00
P142E12-CPER	AP2015D-CPER-Dév projets d'invnt ens sup	902	7 000 000,00
P310E14-CPER	AP2015D-CPER-Favoriser l'accès à la santé	904	4 500 000,00
P365E02-CPER	AP2015D-CPER-Moderniser infra ferroviaire	908	2 599 208,00
P342E18-CPER	AP2015D-CPER-Réaliser un aménagt numérique	905	50 000,00
P280E17-CPER	AP2015D-CPER-Soutenir la recherche publique	909	1 100 000,00
P210E14-CPER	AP2015D-CPER-Soutenir politiques urbaines	905	4 800 000,00
P171E14	AP2015D-Contribuer fonc F° sanit & soc	901	968 725,00
P340E10	AP2015D-Dév les usages numériques	905	510 000,00
P142E08	AP2015D-Dév projets d'invnt ens sup	902	851 000,00
P361E15	AP2015D-Dév transp ferrov voyageurs	908	619 000,00
P302E10	AP2015D-Dév éco sociale et solidaire	909	252 000,00
P150E12	AP2015D-Dév énergies renouv et les éco	907	7 400 000,00
P090E09	AP2015D-Dévelop. partenariat prof cult	903	560 000,00
P220E10	AP2015D-Développer activités maritimes	909	212 750,00
P260E09	AP2015D-Développer l'offre portuaire	908	4 402 000,00
P030E05	AP2015D-Développer offre aéroportuaire	908	560 400,00
P231E11	AP2015D-Entretien les Bâtiments Régx	900	3 180 500,00
P102E10	AP2015D-Entretien patrimoine lycées	902	34 055 000,00
P300E22-E	AP2015D-FEDER-Acc projets des entreprises	906	15 400 000,00
P020E19-E	AP2015D-FEDER-Animer développer territoires	906	7 800 000,00
P340E16-E	AP2015D-FEDER-Dév les usages numériques	906	800 000,00
P361E19-E	AP2015D-FEDER-Dév transp ferrov voyageurs	906	154 750,00
P150E16-E	AP2015D-FEDER-Dév énergies renouv et les éco	906	26 359 915,00
P260E13-E	AP2015D-FEDER-Développer l'offre portuaire	906	14 800 370,00
P365E22-E	AP2015D-FEDER-Moderniser infra ferroviaire	906	2 599 209,00
P341E13-E	AP2015D-FEDER-Numérique éducation, formation	906	1 000 000,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P303E14-E	AP2015D-FEDER-Renforcer struc fin des entrep	906	11 200 000,00
P342E16-E	AP2015D-FEDER-Réaliser un aménagt numérique	906	2 000 000,00
P280E15-E	AP2015D-FEDER-Soutenir la recherche publique	906	1 200 000,00
P210E13-E	AP2015D-FEDER-Soutenir politiques urbaines	906	5 000 000,00
P281E13-E	AP2015D-FEDER-Valoriser la rech & innovation	906	400 000,00
P362E16	AP2015D-Favoriser déplacements doux	908	300 000,00
P310E09	AP2015D-Favoriser l'accès à la santé	904	82 839,00
P103E09	AP2015D-Maintenir patrimoine régional	900	400 000,00
P365E19	AP2015D-Moderniser infra ferroviaire	908	7 682 831,00
P363E07	AP2015D-Moderniser matériel ferrov	908	15 375 572,00
P341E10	AP2015D-Numérique éducation, formation	905	2 000 000,00
P333E09	AP2015D-Optimiser les fonds européens	900	480 000,00
P054E04	AP2015D-Participer invt immobilier CFA	901	1 350 000,00
P180E09	AP2015D-Piloter et optimiser les SI	900	1 105 000,00
P021E11	AP2015D-Produire études et données sig	905	100 000,00
P350E11	AP2015D-Professio acteurs touristiques	909	2 375 084,79
P151E12	AP2015D-Préserver ress. nat et milieux	907	1 320 000,00
P303E10	AP2015D-Renforcer struc fin des entrep	909	2 000 000,00
P342E11	AP2015D-Réaliser un aménagt numérique	905	10 595 569,00
P016E02	AP2015D-Réussir la future région Normandie	900	760 000,00
P040E20	AP2015D-Soutenir agriculture / sylvic	909	6 088 000,00
P093E10	AP2015D-Soutenir créat° / diffus° cult	903	3 335 000,00
P280E11	AP2015D-Soutenir la recherche publique	909	1 520 000,00
P210E09	AP2015D-Soutenir politiques urbaines	905	1 400 000,00
P240E11	AP2015D-Soutenir pêche et aquaculture	909	1 200 000,00
P281E09	AP2015D-Valoriser la rech & innovation	909	1 000 000,00
P110E17	AP2015D-Valoriser patrimoine culturel	903	650 000,00
TOTAL			

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	2 000 000,00
---	-----	--------------

TOTAL GENERAL		317 584 336,79
----------------------	--	-----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P051E14	AE2015D - Accompagner le fonctionnement des CFA	931	33 047 000,00
P367E05	AE2015D Optimiser les moyens généraux	930	435 650,00
P221E12	AE2015D Soutenir les activités nautiques	933	450 000,00
P301E12	AE2015D-Acc dév économique territoire	939	2 650 523,00
P300E18	AE2015D-Acc projets des entreprises	939	1 191 000,00
P170E14	AE2015D-Accompagner Form° sanit & soc	931	5 180 973,00
P130E04	AE2015D-Accompagner famille lycéens	932	1 427 342,00
P140E03	AE2015D-Accompagner les étudiants	932	400 000,00
P050E03	AE2015D-Accompagner équiper apprentis	931	3 980 000,00
P020E14	AE2015D-Animer développer territoires	935	2 468 865,00
P131E13	AE2015D-Assurer fonct des lycées	932	33 402 965,00
P230E12	AE2015D-Assurer logistique instituti°	930	153 252,00
P020E22-CPER	AE2015D-CPER-Animer développer territoires	935	4 694 570,00
P053E10-CPER	AE2015D-CPER-CPRDFP et promo métiers et VAE	931	3 330 000,00
P160E08-CPER	AE2015D-CPER-Développer les compétences	931	245 000,00
P310E15-CPER	AE2015D-CPER-Favoriser l'accès à la santé	934	180 000,00
P342E17-CPER	AE2015D-CPER-Réaliser un aménagt numérique	935	50 000,00
P280E18-CPER	AE2015D-CPER-Soutenir la recherche publique	939	500 000,00
P210E15-CPER	AE2015D-CPER-Soutenir politiques urbaines	935	1 200 000,00
P053E04	AE2015D-CPRDFP et promo métiers et VAE	931	1 785 500,00
P141E03	AE2015D-Contribuer au dév ens sup	932	611 000,00
P171E10	AE2015D-Contribuer fonc F° sanit & soc	931	19 509 716,00
P321E05	AE2015D-Dév le sport en région	933	3 573 000,00
P340E11	AE2015D-Dév les usages numériques	935	918 950,00
P330E09	AE2015D-Dév partenariats multilatéraux	930	2 245 065,00
P322E09	AE2015D-Dév politique jeunesse	933	425 500,00
P361E16	AE2015D-Dév transp ferrov voyageurs	938	69 517 918,00
P302E11	AE2015D-Dév éco sociale et solidaire	939	1 103 500,00
P150E13	AE2015D-Dév énergies renouv et les éco	937	1 180 000,00
P090E10	AE2015D-Dévelop. partenariat prof cult	933	6 205 940,00
P220E11	AE2015D-Développer activités maritimes	939	517 660,00
P260E10	AE2015D-Développer l'offre portuaire	938	969 136,00
P160E04	AE2015D-Développer les compétences	931	1 895 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P030E09	AE2015D-Développer offre aéroportuaire	938	200 000,00
P231E12	AE2015D-Entretien des Bâtiments Régx	930	1 788 582,00
P102E11	AE2015D-Entretien patrimoine lycées	932	200 000,00
P080E03	AE2015D-Evaluer politiques publiques	930	100 000,00
P301E18-E	AE2015D-FEDER-Acc dév économique territoire	936	7 250 000,00
P300E23-E	AE2015D-FEDER-Acc projets des entreprises	936	600 000,00
P340E20-E	AE2015D-FEDER-Dév les usages numériques	936	200 000,00
P150E17-E	AE2015D-FEDER-Dév énergies renouvel et les éco	936	500 000,00
P333E14-E	AE2015D-FEDER-Optimiser les fonds européens	936	350 000,00
P280E16-E	AE2015D-FEDER-Soutenir la recherche publique	936	900 000,00
P281E14-E	AE2015D-FEDER-Valoriser la rech & innovation	936	3 500 000,00
P163E11-E	AE2015D-FSE-Garantir conditions formation	936	630 000,00
P091E12	AE2015D-Faciliter accès cult pour tous	933	622 795,00
P092E03	AE2015D-Favoriser cult sur territoires	933	1 152 308,00
P362E15	AE2015D-Favoriser déplacements doux	938	60 000,00
P161E04	AE2015D-Favoriser emploi asso	939	569 000,00
P310E10	AE2015D-Favoriser l'accès à la santé	934	130 000,00
P366E03	AE2015D-Favoriser le rayonnement BN	930	276 000,00
P162E09	AE2015D-Former demandeurs d'emplois	931	3 660 000,00
P164E04	AE2015D-Garantir compétences générales	931	13 240 200,00
P163E03	AE2015D-Garantir conditions formation	931	2 584 000,00
P341E09	AE2015D-Numérique éducation, formation	935	75 000,00
P333E10	AE2015D-Optimiser les fonds européens	930	270 000,00
P180E10	AE2015D-Piloter et optimiser les SI	930	3 602 810,00
P021E10	AE2015D-Produire études et données sig	935	120 000,00
P350E12	AE2015D-Professio acteurs touristiques	939	1 370 327,00
P351E03	AE2015D-Promo. destination Normandie	939	2 280 000,00
P152E12	AE2015D-Promouvoir développemt durable	937	475 000,00
P003E04	AE2015D-Promouvoir la Basse-Normandie	930	1 864 000,00
P132E13	AE2015D-Promouvoir politique éducative	932	1 017 500,00
P151E13	AE2015D-Préserver ress. nat et milieux	937	1 500 000,00
P342E12	AE2015D-Réaliser un aménagt numérique	935	175 000,00
P016E01	AE2015D-Réussir la future région Normandie	930	935 000,00
P040E21	AE2015D-Soutenir agriculture / sylvic	939	5 207 000,00
P093E11	AE2015D-Soutenir créat° / diffus° cult	933	6 757 041,00
P282E09	AE2015D-Soutenir gds projets de rech	939	200 000,00
P280E12	AE2015D-Soutenir la recherche publique	939	5 403 091,00
P022E09	AE2015D-Soutenir le GP Mt Saint Michel	937	700 000,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P324E08	AE2015D-Soutenir les JEM	933	487 000,00
P210E10	AE2015D-Soutenir politiques urbaines	935	320 000,00
P240E12	AE2015D-Soutenir pêche et aquaculture	939	1 250 000,00
P323E03	AE2015D-Soutenir vie asso et bénévolat	933	223 500,00
P200E04	AE2015D-Sécuriser les actions Région	930	40 000,00
P165E06	AE2015D-Sécuriser les parcours	931	1 710 000,00
P281E10	AE2015D-Valoriser la rech & innovation	939	6 556 165,83
P110E16	AE2015D-Valoriser patrimoine culturel	933	1 036 156,00
P055E03	AE2015D-Verser indem employ/apprent	931	13 000 000,00
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	2 000 000,00
TOTAL GENERAL			302 532 500,83

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	306 826 572,51	306 826 572,51
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		306 826 572,51	306 826 572,51

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	570 301 808,00	570 301 808,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		570 301 808,00	570 301 808,00

TOTAL DU BUDGET (4)	877 128 380,51	877 128 380,51
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	290 371 740,51	16 454 832,00	306 826 572,51	164 633 139,33	142 193 433,18	306 826 572,51
Crédits de fonctionnement votés	429 608 374,82	140 693 433,18	570 301 808,00	555 346 976,00	14 954 832,00	570 301 808,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	719 980 115,33	157 148 265,18	877 128 380,51	719 980 115,33	157 148 265,18	877 128 380,51

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
AP VOTEES	2 000 000,00		317 584 336,79	0,00	317 584 336,79	2 000 000,00	6 105 500,00
Dont dépenses imprévues (950)	2 000 000,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
AE VOTEES	2 000 000,00		302 532 500,83	0,00	302 532 500,83	2 000 000,00	11 710 359,00
Dont dépenses imprévues (952)	2 000 000,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	368 489 644,92	0,00	306 826 572,51	0,00	306 826 572,51	76 826 416,10	12 232 798,73
90 Opérations ventilées	253 471 207,62	0,00	230 000 156,41	0,00	230 000 156,41		12 232 798,73
- en AP/CP (2)	253 466 207,62	0,00	229 995 309,41	0,00	229 995 309,41		12 227 951,73
- hors AP/CP (2)	5 000,00	0,00	4 847,00	0,00	4 847,00		4 847,00
Dont opérations pour comptes de tiers	15 100 000,00	0,00	3 271 767,13	0,00	3 271 767,13		0,00
92 Opérations non ventilées	115 018 437,30	0,00	76 826 416,10	0,00	76 826 416,10	76 826 416,10	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	368 489 644,92	0,00	306 826 572,51	0,00	306 826 572,51	266 904 625,51	6 167 274,00
90 Opérations ventilées	45 805 523,00	0,00	39 921 947,00	0,00	39 921 947,00		6 167 274,00
- Recettes affectées	29 805 523,00	0,00	38 654 447,00	0,00	38 654 447,00		6 167 274,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	16 000 000,00	0,00	1 267 500,00	0,00	1 267 500,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	299 903 626,46	0,00	255 211 192,33	0,00	255 211 192,33	255 211 192,33	
954 Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	22 080 495,46		11 693 433,18	0,00	11 693 433,18	11 693 433,18	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	581 953 214,70	0,00	570 301 808,00	0,00	570 301 808,00	165 716 333,04	44 884 580,04
93 Services ventilés	412 737 512,53	0,00	404 585 474,96	0,00	404 585 474,96		44 884 580,04
- en AE/CP	312 591 704,53	0,00	300 146 886,96	0,00	300 146 886,96		12 920 611,04
- hors AE/CP	100 145 808,00	0,00	104 438 588,00	0,00	104 438 588,00		31 963 969,00
94 Services communs non ventilés	147 135 206,71	0,00	154 022 899,86	0,00	154 022 899,86	154 022 899,86	
953 Virement à la section d'investissement	22 080 495,46		11 693 433,18	0,00	11 693 433,18	11 693 433,18	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	581 953 214,70	0,00	570 301 808,00	0,00	570 301 808,00	544 791 041,00	8 300 264,00
93 Services ventilés	28 953 919,00	0,00	25 510 767,00	0,00	25 510 767,00		8 300 264,00
94 Services communs non ventilés	552 999 295,70	0,00	544 791 041,00	0,00	544 791 041,00	544 791 041,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	3 483 725,00	77 551 125,00	7 120 000,00	4 582 839,00	60 005 569,00	88 714 244,00	8 720 000,00	33 339 011,00	25 962 323,79
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	103 167 389,00	37 058 807,00	20 933 240,00	310 000,00	10 022 385,00	13 930 000,00	3 855 000,00	70 747 054,00	28 798 266,83
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 800 901,00	72 806 971,24	8 091 472,00	587 014,99	24 067 717,86	9 347 544,00	6 573 498,85	51 532 752,00	34 959 485,74
90 Opérations ventilées	9 800 901,00	72 806 971,24	8 091 472,00	587 014,99	24 067 717,86	9 347 544,00	6 573 498,85	51 532 752,00	34 959 485,74
- en AP/CP (2)	9 800 901,00	72 806 971,24	8 091 472,00	587 014,99	24 067 717,86	9 347 544,00	6 573 498,85	51 532 752,00	34 959 485,74
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	3 271 767,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	14 234 832,00	30 000,00	82 838,00	100 000,00	7 767 110,00	0,00	2 162 888,00	9 377 005,00
90 Opérations ventilées	0,00	14 234 832,00	30 000,00	82 838,00	100 000,00	7 767 110,00	0,00	2 162 888,00	9 377 005,00
- Recettes affectées	0,00	12 967 332,00	30 000,00	82 838,00	100 000,00	7 767 110,00	0,00	2 162 888,00	9 377 005,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	1 267 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	139 508 422,48	91 356 916,00	21 345 869,00	198 777,00	6 687 441,00	2 912 000,00	3 939 802,46	68 639 462,00	25 112 204,98
93 Services ventilés	139 508 422,48	91 356 916,00	21 345 869,00	198 777,00	6 687 441,00	2 912 000,00	3 939 802,46	68 639 462,00	25 112 204,98
- en AE/CP	122 655 422,48	37 631 792,00	19 559 874,00	198 777,00	6 681 441,00	2 912 000,00	3 939 802,46	68 567 462,00	25 079 704,98
- hors AE/CP	16 853 000,00	53 725 124,00	1 785 995,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	72 000,00	32 500,00
94 Services communs non ventilés									
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 592 500,00	5 513 479,00	558 995,00	0,00	43 000,00	6 183 973,00	2 018 556,00	1 300 000,00	0,00
93 Services ventilés	1 592 500,00	5 513 479,00	558 995,00	0,00	43 000,00	6 183 973,00	2 018 556,00	1 300 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	230 000 156,41	39 921 947,00
900 Services généraux	12 232 798,73	6 167 274,00
901 Formation pro. et apprentissage	9 800 901,00	0,00
902 Enseignement	72 806 971,24	14 234 832,00
903 Culture, sports et loisirs	8 091 472,00	30 000,00
904 Santé et action sociale	587 014,99	82 838,00
905 Aménagement des territoires	24 067 717,86	100 000,00
906 Gestion des fonds européens	9 347 544,00	7 767 110,00
907 Environnement	6 573 498,85	0,00
908 Transports	51 532 752,00	2 162 888,00
909 Action économique	34 959 485,74	9 377 005,00
92 Opérations non ventilées	60 371 584,10	124 711 192,33
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	9 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	60 371 584,10	115 711 192,33
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	290 371 740,51	164 633 139,33

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	1 500 000,00	1 500 000,00
926 Transferts entre les sections	14 954 832,00	129 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		11 693 433,18
TOTAL	16 454 832,00	142 193 433,18

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 125 738 601,18

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION I + III + V **306 826 572,51** II + IV + VI + VII **306 826 572,51**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	404 585 474,96	25 510 767,00
930 Services généraux	44 884 580,04	8 300 264,00
931 Formation pro. et apprentissage	139 508 422,48	1 592 500,00
932 Enseignement	91 356 916,00	5 513 479,00
933 Culture, sports et loisirs	21 345 869,00	558 995,00
934 Santé et action sociale	198 777,00	0,00
935 Aménagement des territoires	6 687 441,00	43 000,00
936 Gestion des fonds européens	2 912 000,00	6 183 973,00
937 Environnement	3 939 802,46	2 018 556,00
938 Transports	68 639 462,00	1 300 000,00
939 Action économique	25 112 204,98	0,00
94 Services communs non ventilés	25 022 899,86	529 836 209,00
940 Impositions directes	0,00	122 407 495,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	231 101 361,00
942 Dotations et participations	0,00	157 428 353,00
943 Opérations financières	7 606 114,86	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	416 785,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	17 000 000,00	18 899 000,00
TOTAL	429 608 374,82	555 346 976,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	129 000 000,00	14 954 832,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	11 693 433,18	
TOTAL	140 693 433,18	14 954 832,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	125 738 601,18
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
--	------	------

TOTAL DE LA SECTION	570 301 808,00	570 301 808,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		368 489 644,92	0,00	306 826 572,51	0,00	306 826 572,51
Sous total des opérations réelles et mixtes		312 109 812,92	0,00	290 371 740,51	0,00	290 371 740,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 638 605,30	0,00	60 371 584,10	0,00	60 371 584,10
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 490 094,41	0,00	651 176,74	0,00	651 176,74
204	Subventions d'équipement versées	159 883 764,58	0,00	144 425 838,79	0,00	144 425 838,79
21	Immobilisations corporelles	5 641 267,22	0,00	7 965 616,16	0,00	7 965 616,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	53 464 925,78	0,00	50 697 210,56	0,00	50 697 210,56
26	Participations et créances rattachées	1 691 429,00	0,00	6 542 361,20	0,00	6 542 361,20
27	Autres immobilisations financières	16 199 726,63	0,00	16 446 185,83	0,00	16 446 185,83
45	Opérations pour compte de tiers	15 100 000,00	0,00	3 271 767,13	0,00	3 271 767,13
Sous total des opérations d'ordre		56 379 832,00	0,00	16 454 832,00	0,00	16 454 832,00
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>41 500 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 500 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 500 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>14 879 832,00</i>	<i>0,00</i>	<i>14 954 832,00</i>	<i>0,00</i>	<i>14 954 832,00</i>
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		581 953 214,70	0,00	570 301 808,00	0,00	570 301 808,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		438 872 719,24	0,00	429 608 374,82	0,00	429 608 374,82
011	Charges à caractère général	95 960 708,95	0,00	60 219 963,57	0,00	60 219 963,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	76 283 360,00	0,00	78 748 708,00	0,00	78 748 708,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	240 491 443,58	0,00	265 576 603,39	0,00	265 576 603,39
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	416 785,00	0,00	416 785,00	0,00	416 785,00
66	Charges financières	9 218 421,71	0,00	7 606 114,86	0,00	7 606 114,86
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	40 200,00	0,00	40 200,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	16 500 000,00	0,00	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00
Sous total des opérations d'ordre		143 080 495,46	0,00	140 693 433,18	0,00	140 693 433,18
946	<i>Transferts entre les sections</i>	121 000 000,00	0,00	129 000 000,00	0,00	129 000 000,00
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	22 080 495,46	0,00	11 693 433,18	0,00	11 693 433,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		368 489 644,92	0,00	306 826 572,51	0,00	306 826 572,51
Sous total des opérations réelles et mixtes		183 909 149,46	0,00	164 633 139,33	0,00	164 633 139,33
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 200 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00
13	Subventions d'investissement	16 279 832,00	0,00	26 714 216,00	0,00	26 714 216,00
16	Emprunts et dettes assimilées	129 203 626,46	0,00	115 711 192,33	0,00	115 711 192,33
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	3 221 286,00	0,00	2 480 388,00	0,00	2 480 388,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 304 405,00	0,00	9 459 843,00	0,00	9 459 843,00
45	Opérations pour compte de tiers	16 000 000,00	0,00	1 267 500,00	0,00	1 267 500,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		184 580 495,46	0,00	142 193 433,18	0,00	142 193 433,18
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>41 500 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 500 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 500 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>121 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>129 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>129 000 000,00</i>
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>22 080 495,46</i>	<i>0,00</i>	<i>11 693 433,18</i>	<i>0,00</i>	<i>11 693 433,18</i>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes de fonctionnement – Total	581 953 214,70	0,00	570 301 808,00	0,00	570 301 808,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	567 073 382,70	0,00	555 346 976,00	0,00	555 346 976,00
70	Produits services, domaine, ventes div	738 878,00	0,00	1 676 170,00	0,00	1 676 170,00
731	Impôts locaux	122 440 198,00	0,00	122 354 231,00	0,00	122 354 231,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	172 929 948,00	0,00	231 101 361,00	0,00	231 101 361,00
74	Dotations, subventions et participations	247 786 895,00	0,00	180 056 349,00	0,00	180 056 349,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	367 090,00	0,00	367 090,00
76	Produits financiers	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
013	Atténuations de charges	220 000,00	0,00	192 775,00	0,00	192 775,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	22 717 463,70		18 899 000,00	0,00	18 899 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	14 879 832,00		14 954 832,00	0,00	14 954 832,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	14 879 832,00		14 954 832,00	0,00	14 954 832,00
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	253 471 207,62	0,00	315 584 336,79	230 000 156,41	0,00	229 995 309,41	4 847,00	230 000 156,41
900	Services généraux	18 710 056,51	0,00	6 105 500,00	12 232 798,73	0,00	12 227 951,73	4 847,00	12 232 798,73
901	Formation pro. et apprentissage	9 300 000,00	0,00	3 483 725,00	9 800 901,00	0,00	9 800 901,00	0,00	9 800 901,00
902	Enseignement	84 093 580,70	0,00	77 551 125,00	72 806 971,24	0,00	72 806 971,24	0,00	72 806 971,24
903	Culture, sports et loisirs	13 533 037,36	0,00	7 120 000,00	8 091 472,00	0,00	8 091 472,00	0,00	8 091 472,00
904	Santé et action sociale	653 755,86	0,00	4 582 839,00	587 014,99	0,00	587 014,99	0,00	587 014,99
905	Aménagement des territoires	27 106 579,53	0,00	60 005 569,00	24 067 717,86	0,00	24 067 717,86	0,00	24 067 717,86
906	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	88 714 244,00	9 347 544,00	0,00	9 347 544,00	0,00	9 347 544,00
907	Environnement	12 600 910,69	0,00	8 720 000,00	6 573 498,85	0,00	6 573 498,85	0,00	6 573 498,85
908	Transports	51 946 414,53	0,00	33 339 011,00	51 532 752,00	0,00	51 532 752,00	0,00	51 532 752,00
909	Action économique	35 526 872,44	0,00	25 962 323,79	34 959 485,74	0,00	34 959 485,74	0,00	34 959 485,74
92	Opérations non ventilées	115 018 437,30	0,00		76 826 416,10	0,00		76 826 416,10	76 826 416,10
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	58 638 605,30	0,00		60 371 584,10	0,00		60 371 584,10	60 371 584,10
925	Opérations patrimoniales	41 500 000,00			1 500 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00
926	Transferts entre les sections	14 879 832,00			14 954 832,00	0,00		14 954 832,00	14 954 832,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			2 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			2 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		368 489 644,92	0,00	317 584 336,79	306 826 572,51	0,00	229 995 309,41	76 831 263,10	306 826 572,51

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

TOTAL	306 826 572,51
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	45 805 523,00	0,00	39 921 947,00	0,00	39 921 947,00
900	Services généraux	3 500 000,00	0,00	6 167 274,00	0,00	6 167 274,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	29 342 332,00	0,00	14 234 832,00	0,00	14 234 832,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
904	Santé et action sociale	227 521,00	0,00	82 838,00	0,00	82 838,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
906	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	7 767 110,00	0,00	7 767 110,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	3 200 786,00	0,00	2 162 888,00	0,00	2 162 888,00
909	Action économique	9 534 884,00	0,00	9 377 005,00	0,00	9 377 005,00
92	Opérations non ventilées	299 903 626,46	0,00	255 211 192,33	0,00	255 211 192,33
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	8 200 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	129 203 626,46	0,00	115 711 192,33	0,00	115 711 192,33
925	Opérations patrimoniales	41 500 000,00		1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
926	Transferts entre les sections	121 000 000,00		129 000 000,00	0,00	129 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	22 780 495,46	0,00	11 693 433,18	0,00	11 693 433,18
951	Virement de la section de fonctionnement	22 080 495,46		11 693 433,18	0,00	11 693 433,18
954	Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		368 489 644,92	0,00	306 826 572,51	0,00	306 826 572,51

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	306 826 572,51
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 6 105 500,00**

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent* globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 042 872,00	4 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 160 079,73	0,00	25 000,00	12 232 798,73
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	3 042 872,00	4 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 160 079,73	0,00	25 000,00	12 232 798,73
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		3 042 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 160 079,73	0,00	25 000,00	12 227 951,73
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	4 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 847,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 167 274,00	0,00	0,00	6 167 274,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 167 274,00	0,00	0,00	6 167 274,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 167 274,00	0,00	0,00	6 167 274,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage AP (1) = **3 483 725,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	8 832 176,00	968 725,00	9 800 901,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	8 832 176,00	968 725,00	9 800 901,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	8 832 176,00	968 725,00	9 800 901,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 77 551 125,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	50 502 103,98	1 090 000,00	0,00	21 074 742,26	0,00	140 125,00	72 806 971,24
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	50 502 103,98	1 090 000,00	0,00	21 074 742,26	0,00	140 125,00	72 806 971,24
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	50 502 103,98	1 090 000,00	0,00	21 074 742,26	0,00	140 125,00	72 806 971,24
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 271 767,13	0,00	0,00	3 271 767,13

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	12 779 832,00	0,00	0,00	1 455 000,00	0,00	0,00	14 234 832,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	12 779 832,00	0,00	0,00	1 455 000,00	0,00	0,00	14 234 832,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	12 779 832,00	0,00	0,00	187 500,00	0,00	0,00	12 967 332,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 500,00	0,00	0,00	1 267 500,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs **AP (1) = 7 120 000,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	3 572 245,28	2 604 336,13	1 214 891,00	699 999,59	0,00	8 091 472,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	3 572 245,28	2 604 336,13	1 214 891,00	699 999,59	0,00	8 091 472,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	3 572 245,28	2 604 336,13	1 214 891,00	699 999,59	0,00	8 091 472,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale **AP (1) = 4 582 839,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	509 457,99	77 557,00	0,00	587 014,99
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	509 457,99	77 557,00	0,00	587 014,99
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	509 457,99	77 557,00	0,00	587 014,99
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	82 838,00	0,00	0,00	82 838,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	82 838,00	0,00	0,00	82 838,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	82 838,00	0,00	0,00	82 838,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires **AP (1) = 60 005 569,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de dévelopt	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat° et communicat°	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 956 759,69	4 260 619,80	4 877 463,11	364 255,22	0,00	9 801 797,50	0,00	806 822,54	24 067 717,86
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	3 956 759,69	4 260 619,80	4 877 463,11	364 255,22	0,00	9 801 797,50	0,00	806 822,54	24 067 717,86
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	3 956 759,69	4 260 619,80	4 877 463,11	364 255,22	0,00	9 801 797,50	0,00	806 822,54	24 067 717,86
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00						
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00						
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens AP (1) = 88 714 244,00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	9 347 544,00	0,00	9 347 544,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	9 347 544,00	0,00	9 347 544,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	9 347 544,00	0,00	9 347 544,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Total (RAR N-1 + Vote)	751 498,00	7 015 612,00	0,00	7 767 110,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	751 498,00	7 015 612,00	0,00	7 767 110,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	751 498,00	7 015 612,00	0,00	7 767 110,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement AP (1) = 8 720 000,00

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	--	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--	---------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	36 356,00	0,00	272 540,00	622 792,65	5 552 201,61	89 608,59	0,00	0,00	6 573 498,85
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	36 356,00	0,00	272 540,00	622 792,65	5 552 201,61	89 608,59	0,00	0,00	6 573 498,85
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	36 356,00	0,00	272 540,00	622 792,65	5 552 201,61	89 608,59	0,00	0,00	6 573 498,85
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 33 339 011,00

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	29 772 456,00	14 972 646,00	0,00	1 625 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	29 772 456,00	14 972 646,00	0,00	1 625 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	29 772 456,00	14 972 646,00	0,00	1 625 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite)

	2	7	8							TOTAL DU CHAPITRE
	Routes et voiries		Sécurité	Autres transports						
	28		81	82	83	84	85	86	88	
	Autres liaisons		Transports aériens	Transports maritimes	Transports fluviaux	Transports ferroviaires de marchandises	Liaisons multimodales	Infrastructures portuaires et aéroport.	Autres	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 962 400,00	200 000,00	51 532 752,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 962 400,00	200 000,00	51 532 752,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 962 400,00	200 000,00	51 532 752,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162 888,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162 888,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162 888,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 909

CHAPITRE 909 – Action économique AP (1) = 25 962 323,79

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	22 500,00	11 516 562,25	7 109 783,44	13 997 204,05	2 313 436,00	34 959 485,74
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	22 500,00	11 516 562,25	7 109 783,44	13 997 204,05	2 313 436,00	34 959 485,74
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	22 500,00	11 516 562,25	7 109 783,44	13 997 204,05	2 313 436,00	34 959 485,74
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	186 055,00	8 609 903,00	581 047,00	9 377 005,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	186 055,00	8 609 903,00	581 047,00	9 377 005,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	186 055,00	8 609 903,00	581 047,00	9 377 005,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	8 200 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00
10222	FCTVA	8 200 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	58 638 605,30	0,00	60 371 584,10	0,00	60 371 584,10
1641	Emprunts en euros	25 811 128,11	0,00	24 731 614,58	0,00	24 731 614,58
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 827 477,19	0,00	5 639 969,52	0,00	5 639 969,52
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
	RECETTES	129 203 626,46	0,00	115 711 192,33	0,00	115 711 192,33
1641	Emprunts en euros	99 203 626,46	0,00	85 711 192,33	0,00	85 711 192,33
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	41 500 000,00	1 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 000 000,00	0,00	0,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	20 000 000,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	950 000,00	950 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage tech.	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	500 000,00	500 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	41 500 000,00	1 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 000 000,00	0,00	0,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	20 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	14 879 832,00	14 954 832,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	14 879 832,00	14 954 832,00	0,00
13911	Sub. transf cpte résultat. Etat, établist	20 000,00	92 000,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	1 850 000,00	1 866 000,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	38 000,00	32 000,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat. FEDER	190 000,00	183 000,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 000,00	2 000,00	0,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	12 779 832,00	12 779 832,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	121 000 000,00	129 000 000,00	0,00
	Amortissement des immobilisations	121 000 000,00	129 000 000,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	121 000 000,00	129 000 000,00	0,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	0,00	0,00	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
28132	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
2817314	Bât. culturels et sportifs (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

- (2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.
- (3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.
- (4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT	A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 951
	A 954

DEPENSES

950	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
2 000 000,00	2 000 000,00

RECETTES

951	
Virements de la section de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
22 080 495,46	11 693 433,18

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954		
Produits des cessions d'immobilisations		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
700 000,00	0,00	0,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	412 737 512,53	0,00	300 532 500,83	404 585 474,96	0,00	300 146 886,96	104 438 588,00	404 585 474,96
930	Services généraux	46 177 292,54	0,00	11 710 359,00	44 884 580,04	0,00	12 920 611,04	31 963 969,00	44 884 580,04
931	Formation pro. et apprentissage	142 677 627,30	0,00	103 167 389,00	139 508 422,48	0,00	122 655 422,48	16 853 000,00	139 508 422,48
932	Enseignement	91 277 354,00	0,00	37 058 807,00	91 356 916,00	0,00	37 631 792,00	53 725 124,00	91 356 916,00
933	Culture, sports et loisirs	27 447 940,20	0,00	20 933 240,00	21 345 869,00	0,00	19 559 874,00	1 785 995,00	21 345 869,00
934	Santé et action sociale	180 000,00	0,00	310 000,00	198 777,00	0,00	198 777,00	0,00	198 777,00
935	Aménagement des territoires	6 876 920,19	0,00	10 022 385,00	6 687 441,00	0,00	6 681 441,00	6 000,00	6 687 441,00
936	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	13 930 000,00	2 912 000,00	0,00	2 912 000,00	0,00	2 912 000,00
937	Environnement	4 538 747,05	0,00	3 855 000,00	3 939 802,46	0,00	3 939 802,46	0,00	3 939 802,46
938	Transports	66 528 872,00	0,00	70 747 054,00	68 639 462,00	0,00	68 567 462,00	72 000,00	68 639 462,00
939	Action économique	27 032 759,25	0,00	28 798 266,83	25 112 204,98	0,00	25 079 704,98	32 500,00	25 112 204,98
94	Services communs non ventilés	147 135 206,71	0,00		154 022 899,86	0,00		154 022 899,86	154 022 899,86
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	9 218 421,71	0,00		7 606 114,86	0,00		7 606 114,86	7 606 114,86
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	416 785,00	0,00		416 785,00	0,00		416 785,00	416 785,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	16 500 000,00			17 000 000,00	0,00		17 000 000,00	17 000 000,00
946	Transferts entre les sections	121 000 000,00			129 000 000,00	0,00		129 000 000,00	129 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	22 080 495,46		2 000 000,00	11 693 433,18	0,00		11 693 433,18	11 693 433,18
952	Dépenses imprévues			2 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	22 080 495,46			11 693 433,18	0,00		11 693 433,18	11 693 433,18
TOTAL des groupes fonctionnels		581 953 214,70	0,00	302 532 500,83	570 301 808,00	0,00	300 146 886,96	270 154 921,04	570 301 808,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)

0,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
-------	----------	-----------------------------------	----------------------------	---	---	---	--	---	--

								TOTAL	570 301 808,00
--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	28 953 919,00	0,00	25 510 767,00	0,00	25 510 767,00
930	Services généraux	7 628 878,00	0,00	8 300 264,00	0,00	8 300 264,00
931	Formation pro. et apprentissage	14 141 801,00	0,00	1 592 500,00	0,00	1 592 500,00
932	Enseignement	4 640 000,00	0,00	5 513 479,00	0,00	5 513 479,00
933	Culture, sports et loisirs	890 000,00	0,00	558 995,00	0,00	558 995,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	80 000,00	0,00	43 000,00	0,00	43 000,00
936	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	6 183 973,00	0,00	6 183 973,00
937	Environnement	1 400 000,00	0,00	2 018 556,00	0,00	2 018 556,00
938	Transports	173 240,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
939	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	Services communs non ventilés	552 999 295,70	0,00	544 791 041,00	0,00	544 791 041,00
940	Impositions directes	122 440 198,00	0,00	122 407 495,00	0,00	122 407 495,00
941	Autres impôts et taxes	172 929 948,00	0,00	231 101 361,00	0,00	231 101 361,00
942	Dotations et participations	220 031 854,00	0,00	157 428 353,00	0,00	157 428 353,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	22 717 463,70		18 899 000,00	0,00	18 899 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>14 879 832,00</i>		<i>14 954 832,00</i>	<i>0,00</i>	<i>14 954 832,00</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		581 953 214,70	0,00	570 301 808,00	0,00	570 301 808,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL	570 301 808,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 11 710 359,00**

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	29 158 933,00	8 029 734,59	1 894 600,00	1 226 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 835 647,04	2 441 313,45	297 375,96	0,00	44 884 580,04
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	29 158 933,00	8 029 734,59	1 894 600,00	1 226 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 835 647,04	2 441 313,45	297 375,96	0,00	44 884 580,04
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP		7 719 584,59	0,00	77 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 817 647,04	2 441 313,45	297 375,96	0,00	12 920 611,04
Hors AE-CP	28 591 469,00	310 150,00	1 894 600,00	1 149 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	31 963 969,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	822 860,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 758 474,00	693 930,00	0,00	8 300 264,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	822 860,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 758 474,00	693 930,00	0,00	8 300 264,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage AE (1) = 103 167 389,00

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	1 500,00	65 227 014,70	49 589 218,78	24 690 689,00	139 508 422,48
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 500,00	65 227 014,70	49 589 218,78	24 690 689,00	139 508 422,48
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	48 375 514,70	49 589 218,78	24 690 689,00	122 655 422,48
Hors AE-CP	1 500,00	16 851 500,00	0,00	0,00	16 853 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 302 500,00	0,00	290 000,00	1 592 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 302 500,00	0,00	290 000,00	1 592 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement **AE (1) = 37 058 807,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	72 927 319,00	12 358 450,00	0,00	1 011 000,00	0,00	5 060 147,00	91 356 916,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	72 927 319,00	12 358 450,00	0,00	1 011 000,00	0,00	5 060 147,00	91 356 916,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	21 525 000,00	12 358 450,00	0,00	1 011 000,00	0,00	2 737 342,00	37 631 792,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	51 402 319,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 322 805,00	53 725 124,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	5 429 479,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00	5 513 479,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	5 429 479,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00	5 513 479,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs **AE (1) = 20 933 240,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	9 887,00	0,00	14 552 262,00	1 574 220,00	4 809 500,00	400 000,00	0,00	21 345 869,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	9 887,00	0,00	14 552 262,00	1 574 220,00	4 809 500,00	400 000,00	0,00	21 345 869,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	13 965 774,00	985 600,00	4 253 500,00	355 000,00	0,00	19 559 874,00
Hors AE-CP	9 887,00	0,00	586 488,00	588 620,00	556 000,00	45 000,00	0,00	1 785 995,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	310 000,00	0,00	0,00	0,00	248 995,00	0,00	0,00	558 995,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	310 000,00	0,00	0,00	0,00	248 995,00	0,00	0,00	558 995,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale **AE (1) = 310 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	155 223,00	43 554,00	0,00	198 777,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	155 223,00	43 554,00	0,00	198 777,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	155 223,00	43 554,00	0,00	198 777,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires **AE (1) = 10 022 385,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de développ	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat ^e et communicat ^e	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	4 000,00	529 215,85	0,00	2 427 878,67	221 193,55	146 000,97	2 847 000,00	0,00	512 151,96	6 687 441,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 000,00	529 215,85	0,00	2 427 878,67	221 193,55	146 000,97	2 847 000,00	0,00	512 151,96	6 687 441,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	529 215,85	0,00	2 427 878,67	221 193,55	146 000,97	2 845 000,00	0,00	512 151,96	6 681 441,00
Hors AE-CP	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	6 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens AE (1) = 13 930 000,00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
--	----------	------------	-------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	252 000,00	2 660 000,00	0,00	2 912 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	252 000,00	2 660 000,00	0,00	2 912 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	252 000,00	2 660 000,00	0,00	2 912 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	2 563 973,00	3 620 000,00	0,00	6 183 973,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 563 973,00	3 620 000,00	0,00	6 183 973,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 3 855 000,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	---	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--	---------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	463 171,82	0,00	224 000,00	527 476,67	1 038 000,00	1 567 153,97	0,00	120 000,00	3 939 802,46
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	463 171,82	0,00	224 000,00	527 476,67	1 038 000,00	1 567 153,97	0,00	120 000,00	3 939 802,46
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	463 171,82	0,00	224 000,00	527 476,67	1 038 000,00	1 567 153,97	0,00	120 000,00	3 939 802,46
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	20 000,00	25 000,00	0,00	1 973 556,00	0,00	0,00	0,00	2 018 556,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	20 000,00	25 000,00	0,00	1 973 556,00	0,00	0,00	0,00	2 018 556,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 70 747 054,00

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	2 000,00	0,00	67 266 308,00	142 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 000,00	0,00	67 266 308,00	142 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	67 196 308,00	142 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	2 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite)

	2	7	8							TOTAL DU CHAPITRE
	Routes et voiries		Sécurité	Autres transports						
	28		81	82	83	84	85	86	88	
	Autres liaisons		Transports aériens	Transports maritimes	Transports fluviaux	Transports ferroviaires de marchandises	Liaisons multimodales	Infrastructures portuaires et aéroport.	Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169 136,00	60 000,00	68 639 462,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169 136,00	60 000,00	68 639 462,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169 136,00	60 000,00	68 567 462,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 939

CHAPITRE 939 – Action économique **AE (1) = 28 798 266,83**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	16 500,00	61 000,00	11 040 000,00	5 374 404,97	5 068 720,76	3 551 579,25	25 112 204,98
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	16 500,00	61 000,00	11 040 000,00	5 374 404,97	5 068 720,76	3 551 579,25	25 112 204,98
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	61 000,00	11 040 000,00	5 358 404,97	5 068 720,76	3 551 579,25	25 079 704,98
Hors AE-CP	16 500,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	32 500,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	122 440 198,00	0,00	122 407 495,00	0,00	122 407 495,00
73112	Cotisation sur la VAE	65 875 822,00	0,00	67 754 121,00	0,00	67 754 121,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	13 491 820,00	0,00	13 991 130,00	0,00	13 991 130,00
73121	FNGIR	37 475 252,00	0,00	38 101 220,00	0,00	38 101 220,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	5 597 304,00	0,00	2 507 760,00	0,00	2 507 760,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	53 264,00	0,00	53 264,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	172 929 948,00	0,00	231 101 361,00	0,00	231 101 361,00
732	TICPE	96 129 948,00	0,00	98 401 850,00	0,00	98 401 850,00
7342	Taxe sur certificats d'immatriculation	41 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	0,00	0,00	41 979 600,00	0,00	41 979 600,00
7382	Contribut°développt apprentissage	19 000 000,00	0,00	40 750 800,00	0,00	40 750 800,00
7383	TICPE 2ème part	16 500 000,00	0,00	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00
7384	Ressources/formation prof., apprentis.	0,00	0,00	32 969 111,00	0,00	32 969 111,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	220 031 854,00	0,00	157 428 353,00	0,00	157 428 353,00
7411	D.G.F. - Dotation forfaitaire	114 279 656,00	0,00	102 910 409,00	0,00	102 910 409,00
7412	D.G.F. - Dotation de péréquation	5 121 000,00	0,00	6 798 940,00	0,00	6 798 940,00
7451	Dotat° décentralisation - Formation	46 370 409,00	0,00	615 364,00	0,00	615 364,00
7452	Dotat° fonds national développement	5 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	6 017 430,00	0,00	6 017 430,00	0,00	6 017 430,00
74832	D.C.R.T.P.	38 924 145,00	0,00	38 054 760,00	0,00	38 054 760,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 719 214,00	0,00	3 031 450,00	0,00	3 031 450,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	9 218 421,71	0,00	7 606 114,86	0,00	7 606 114,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 617 414,47	0,00	7 508 398,05	0,00	7 508 398,05
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-138 992,76	0,00	-117 033,19	0,00	-117 033,19
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	540 000,00	0,00	64 750,00	0,00	64 750,00
668	Autres charges financières	200 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	1 443 980,49
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 561 013,68
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	-117 033,19
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	416 785,00	0,00	416 785,00	0,00	416 785,00
65861	Frais de personnel	314 785,00	0,00	314 785,00	0,00	314 785,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	102 000,00	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	16 500 000,00	17 000 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	16 500 000,00	17 000 000,00	0,00
	RECETTES	22 717 463,70	18 899 000,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	6 923 423,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00	18 899 000,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	15 794 040,70	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	121 000 000,00	129 000 000,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	121 000 000,00	129 000 000,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	121 000 000,00	129 000 000,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
675	<i>Valeur comptable immobilisations cédées</i>	0,00	0,00	0,00
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	14 879 832,00	14 954 832,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	14 879 832,00	14 954 832,00	0,00
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	14 879 832,00	14 954 832,00	0,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
<i>Dépenses imprévues</i>	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
2 000 000,00	2 000 000,00

DEPENSES

953	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
22 080 495,46	11 693 433,18

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT ARKEA	16/04/2010	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
OCLT DEXIA-Eonia	12/12/2006	25 124 513,98	0,00	35 056,62	0,00	25 124 513,98
OCLT CF-Eonia	14/12/2006	5 939 393,96	6 787 000,00	2 440,38	6 787 000,00	5 939 393,96
90	15/07/2011	17 333 334,00	18 666 000,00	185 420,52	18 666 000,00	17 333 334,00
91	31/08/2011	17 333 333,33	0,00	511 063,47	0,00	17 333 333,33
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		75 730 575,27	25 453 000,00	733 980,99	25 453 000,00	65 730 575,27

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					4 900 000,00									
96	EMISSION OBLIGATAIRE	23/10/2012	07/11/2012	07/11/2012	4 900 000,00	F	Taux fixe à 4.3%	4,300	4,300	EUR	X	F	O	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					525 825 122,18									
1641 Emprunts en euros (total)					425 825 122,18									
100	BEI Banque Européenne d'Investissement	18/06/2014	23/12/2014	23/12/2015	30 000 000,00	F	Taux fixe à 2.00 %	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
101	DEXIA CL	19/11/2014	01/12/2015	01/12/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.20 %	2,200	2,200	EUR	A	C	O	A-1
102	BEI Banque Européenne d'Investissement	18/06/2014			45 000 000,00			0,000	0,000	EUR			N	A-1
68	CREDIT AGRICOLE	21/07/2004	11/10/2004	15/10/2005	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4.18 %	4,180	4,180	EUR	A	P	O	A-1
71	CREDIT AGRICOLE	01/09/2005	01/09/2005	01/09/2006	20 000 000,00	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	3,050	EUR	A	P	O	A-1
72	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2005	01/09/2005	01/09/2006	20 000 000,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	3,190	EUR	A	P	O	A-1
75	CREDIT AGRICOLE	15/06/2006	15/06/2006	15/09/2006	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	4,040	EUR	T	P	O	A-1
76	CAISSE D'EPARGNE	17/11/2006	01/12/2006	01/12/2007	40 000 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
81	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/03/2008	28/03/2008	30/03/2009	10 000 000,00	C	3.41-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	3,410	3,460	EUR	A	C	O	E-1
83	CREDIT FONCIER DE FRANCE	14/12/2006	31/12/2010	31/12/2011	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.88 %	2,880	2,880	EUR	A	C	O	A-1
84	CREDIT FONCIER DE FRANCE	14/12/2006	31/12/2010	31/12/2011	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.785 %	2,780	2,780	EUR	A	C	O	A-1
85	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2010	29/12/2010	31/03/2011	27 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.49	1,500	1,530	EUR	A	C	O	A-1
86	DEXIA CL	12/12/2006	30/12/2010	01/01/2012	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.354 %	2,350	2,390	EUR	A	C	O	A-1

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
87	DEXIA CL	12/12/2006	30/12/2010	01/01/2012	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.354 %	2,350	2,390	EUR	A	C	O	A-1
88	DEXIA CL	23/06/2011	31/05/2011	01/06/2012	10 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.6	2,030	2,080	EUR	A	C	O	A-1
89	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/12/2011	30/12/2011	01/01/2013	18 900 000,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	3,590	EUR	A	C	O	A-1
92	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/02/2012	15/02/2012	01/10/2012	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1.98	3,030	3,110	EUR	T	C	O	A-1
93	CREDIT COOPERATIF	10/07/2012	10/07/2012	01/08/2013	7 000 000,00	V	Euribor 12 M + 2.7	3,820	3,820	EUR	A	C	O	A-1
95	Deutsche Pfandbriefbank AG	30/05/2012	30/05/2012	28/03/2013	15 000 000,00	V	Euribor 03 M + 2.6	3,270	3,360	EUR	T	C	O	A-1
97	BEI Banque Européenne d'Investissement	23/12/2013	23/12/2013	23/12/2014	65 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.613	0,910	0,920	EUR	A	C	O	A-1
98	BEI Banque Européenne d'Investissement	12/04/2013	23/12/2013	12/10/2015	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.002 %	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
99	DEXIA CL	19/11/2014	01/12/2014	01/12/2015	7 925 122,18	F	Taux fixe à 4.18 %	4,180	4,180	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					100 000 000,00									
90	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/07/2011	15/07/2011	16/12/2013	20 000 000,00	V	Moyenne de Euribor 03 M + 0.6	2,090	2,120	EUR	X	X	O	A-1
91	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/08/2011	31/12/2012	28/03/2013	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.995 %	3,000	3,070	EUR	T	C	O	A-1
OCLT CF-Eonia	CREDIT FONCIER DE FRANCE	14/12/2006	14/12/2006	31/12/2010	20 000 000,00	V	Eonia + 0.0040	3,690	3,810	EUR	A	X	O	A-1
OCLT DEXIA-Eonia	DEXIA CL	12/12/2006	12/12/2006	01/01/2011	40 000 000,00	V	Eonia + 0.0040	3,690	3,810	EUR	A	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					530 725 122,18									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		4 900 000,00					0,00	210 700,00	0,00	31 019,72
96	N	0,00	A-1	4 900 000,00	7,85	F	Taux fixe à 4.3%	4,300	0,00	210 700,00	0,00	31 019,72
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		331 894 686,77					30 371 584,10	7 297 698,04	0,00	1 391 690,79
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		266 164 111,50					24 731 614,58	6 507 465,49	0,00	1 385 649,48
100	N	0,00	A-1	30 000 000,00	24,98	F	Taux fixe à 2.00 %	2,000	1 200 000,00	600 000,00	0,00	12 800,00
101	N	0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	18 944,44
102	N	0,00	-	0,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	25 000,00
68	N	0,00	A-1	12 102 467,71	4,79	F	Taux fixe à 4.18 %	4,180	2 226 420,62	505 883,15	0,00	0,00
71	N	0,00	A-1	9 093 370,56	5,71	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	1 404 048,52	277 347,80	0,00	68 402,93
72	N	0,00	A-1	9 143 111,59	5,67	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	1 406 774,23	291 665,26	0,00	81 577,53
75	N	0,00	A-1	7 600 505,99	6,46	F	Taux fixe à 3.98 %	4,040	1 045 828,44	287 019,92	0,00	10 869,84
76	N	0,00	A-1	21 557 645,69	6,92	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	2 733 550,29	851 527,00	0,00	59 897,23
81	N	0,00	E-1	5 384 615,00	6,24	C	3.41-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	3,460	769 230,00	183 615,37	0,00	120 661,55
83	N	0,00	A-1	6 363 636,36	7,00	F	Taux fixe à 2.88 %	2,880	909 090,91	183 272,73	0,00	0,00
84	N	0,00	A-1	6 363 636,36	7,00	F	Taux fixe à 2.785 %	2,780	909 090,91	177 227,27	0,00	0,00
85	N	0,00	A-1	19 800 000,00	11,00	V	Euribor 12 M + 0.49	0,850	1 800 000,00	255 420,00	0,00	0,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
86	N	0,00	A-1	7 500 000,01	8,00	F	Taux fixe à 2.354 %	2,390	833 333,33	179 002,08	0,00	158 677,03
87	N	0,00	A-1	7 500 000,01	8,00	F	Taux fixe à 2.354 %	2,390	833 333,33	179 002,08	0,00	158 677,03
88	N	0,00	A-1	7 999 999,99	11,42	V	Euribor 03 M + 0.6	0,700	666 666,67	80 000,00	0,00	4 155,56
89	N	0,00	A-1	16 380 000,00	12,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	1 260 000,00	588 042,00	0,00	541 320,85
92	N	0,00	A-1	4 250 000,03	12,50	V	Euribor 03 M + 1.98	2,120	333 333,32	101 150,00	0,00	20 420,68
93	N	0,00	A-1	2 800 000,02	5,58	V	Euribor 12 M + 2.7	3,190	466 666,67	89 833,33	0,00	29 475,39
95	N	0,00	A-1	12 000 000,00	8,00	F	Taux fixe à 4.43 %	4,570	1 500 000,00	513 556,98	0,00	0,00
97	N	0,00	A-1	62 400 000,00	23,98	V	Euribor 03 M + 0.613	0,720	2 600 000,00	630 240,00	0,00	9 396,12
98	N	0,00	A-1	10 000 000,00	24,77	F	Taux fixe à 2.002 %	2,000	400 000,00	200 200,00	0,00	42 709,33
99	N	0,00	A-1	7 925 122,18	4,92	F	Taux fixe à 4.18 %	4,180	1 434 247,34	333 460,52	0,00	22 663,97
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		65 730 575,27					5 639 969,52	790 232,55	0,00	6 041,31
90	N	0,00	A-1	17 333 334,00	12,96	V	Euribor 12 M + 0.47	0,830	1 333 333,00	220 133,34	0,00	6 041,31
91	N	0,00	A-1	17 333 333,33	13,00	F	Taux fixe à 2.995 %	3,070	1 333 333,33	511 063,47	0,00	0,00
OCLT CF-Eonia	N	0,00	A-1	5 939 393,96	7,00	V	Eonia + 0.0040	0,170	848 484,85	12 116,36	0,00	0,00
OCLT DEXIA-Eonia	N	0,00	A-1	25 124 513,98	8,00	V	Eonia + 0.0040	0,170	2 124 818,34	46 919,38	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		336 794 686,77					30 371 584,10	7 508 398,04	0,00	1 422 710,51

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
81	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10 000 000,00	5 384 615,00	1	13,00		3.41-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	3.41-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	498 318,20	3.41-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	3,460	183 615,37	0,00	1,60
TOTAL (E)		10 000 000,00	5 384 615,00						498 318,20			183 615,37	0,00	1,60
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		10 000 000,00	5 384 615,00						498 318,20			183 615,37	0,00	1,60

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	331 410 071,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 384 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : €		
	Catégories de biens amortis		
L	Acquisition construction bâtiments	50	20/12/2012
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	20/12/2012
L	Bâtiments légers, abris, serres	10	20/12/2012
L	Etudes NON suivies de réalisation	5	20/12/2012
L	Insertions NON suivies de réalisation	5	20/12/2012
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	20/12/2012
L	Installations techniques - Réseaux	10	20/12/2012
L	Logiciels bureautiques	2	20/12/2012
L	Matériel audiovisuel	5	20/12/2012
L	Matériel informatique Moyens généraux	3	20/12/2012
L	Matériel informatique scolaire administratif	3	20/12/2012
L	Matériel informatique scolaire pédagogique	3	20/12/2012
L	Matériel technique Moyens généraux	10	20/12/2012
L	Matériel technique scolaire	10	20/12/2012
L	Matériels de bureau et mobiliers Moyens généraux	10	20/12/2012
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	20/12/2012
L	Progiciels spécifiques	4	20/12/2012
L	Subventions d'équipement finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	20/12/2012
L	Subventions d'équipement finançant des bâtiments ou des installations	15	20/12/2012
L	Subventions d'équipement pour des biens à caractère exceptionnel (Cf détail dans la délibération)	25	20/12/2012
L	Subventions d'équipement finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	20/12/2012
L	Téléphonie	5	20/12/2012
L	Travaux de grosses réparations et d'améliorations	10	20/12/2012
L	Véhicules de transport	5	20/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	17 000 000,00		51 999 794,10	68 999 794,10	18 899 000,00	50 100 794,10
Provisions pour litiges	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Lycée Guéhenno	0,00	01/01/2013	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	17 000 000,00		51 799 794,10	68 799 794,10	18 899 000,00	49 900 794,10
Garantie Lycée "L'Espérance" Tinchebray (Provisions pour garanties d'emprunt)	0,00	01/01/2011	688 099,61	688 099,61	0,00	688 099,61
Plan rail 2020	17 000 000,00	01/01/2011	51 111 694,49	68 111 694,49	18 899 000,00	49 212 694,49
Dépréciations (2)	0,00		3 266 941,65	3 266 941,65	0,00	3 266 941,65
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		3 266 941,65	3 266 941,65	0,00	3 266 941,65
Aides économiques aux entreprises (ARE,...)	0,00	01/01/1989	2 991 941,65	2 991 941,65	0,00	2 991 941,65
Garantie DIAG économie	0,00	01/01/2012	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Garantie DIAG agricole	0,00	01/01/2013	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	17 000 000,00		55 266 735,75	72 266 735,75	18 899 000,00	53 367 735,75

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 04	Intitulé de l'opération : Reconstruction de la faculté de médecine			Date de la délibération : 19/03/2009
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	49 813 392,00	0,00	6 931 668,00	6 931 668,00
902-23 Coût total de la construction (5)	49 813 392,00	0,00	6 931 668,00	6 931 668,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	46 048 830,00	0,00	10 550 447,00	10 550 447,00
902-23 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	21 381 933,00	0,00	1 268 067,00	1 268 067,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	24 666 897,00	0,00	9 282 380,00	9 282 380,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- Assortis d'intérêts (total)		3 541 938,97	0,00	0,00	0,00
SAFER		3 344 168,36	0,00	0,00	0,00
SODIE		197 770,61	0,00	0,00	0,00
- Non assortis d'intérêts (total)		30 691 517,87	8 437 270,87		
SAS MT VERBOM	04/01/2008	130 000,00	130 000,00		
SA LAMICHENE	02/06/2009	126 000,00	42 000,00		
SA COPEPORT MAREE OPBN	26/06/2009	175 000,00	25 000,00		
SA GRANVILMER	30/06/2009	140 000,00	20 000,00		
SARL CTSI	02/07/2009	23 334,00	23 334,00		
SAS INDUSTRIE BOIS	26/10/2009	38 000,00	38 000,00		
CAPAM	25/11/2009	90 000,00	0,00		
SAS SEPROLEC France	08/12/2009	132 000,00	66 000,00		
SAS PRESTO ENGINEERING	27/01/2010	125 000,00	125 000,00		
SAS SERGE ROGER	11/03/2010	27 000,00	27 000,00		
SAS SAILINGONE	24/06/2010	140 000,00	140 000,00		
SA ASGARD	02/07/2010	154 000,00	154 000,00		
SAS BFC	26/07/2010	300 000,00	100 000,00		
SAS GB4P	31/08/2010	125 000,00	62 500,00		
SARL GRAPH 2000	20/10/2010	125 000,00	125 000,00		
SCI DE L'ORANGERIE	25/10/2010	120 000,00	60 000,00		
SAS LN DEVELOPPEMENT	10/11/2010	100 000,00	100 000,00		
EURL CHANT.CHANTEREYNE	10/11/2010	28 700,00	28 700,00		
STE EXPLOIT, ETS CARNET	02/12/2010	48 000,00	24 000,00		
SAS GB4P	03/12/2010	562 500,00	281 250,00		
STE ESSENCES FINES HONFL	03/12/2010	262 500,00	87 500,00		
SAS BS2I	16/02/2011	82 000,00	50 000,00		
SAS FIAV	18/03/2011	33 000,00	33 000,00		
SARL RESBEUT JEAN LOUIS	01/04/2011	132 000,00	44 000,00		
SARL JEUNE France II	21/04/2011	48 000,00	24 000,00		
SAS BIOPOLYNOV	23/05/2011	21 000,00	21 000,00		
SA MAHERAULT TOURNAGE	23/05/2011	153 236,00	51 084,00		
SARL ROSSET MENUISERIE	30/05/2011	40 000,00	40 000,00		
SARL ACTUEL PHARM	21/07/2011	38 000,00	38 000,00		
SARL HOTELL, ST NORBERT	22/07/2011	48 000,00	16 000,00		

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SAS SACB	05/08/2011	313 750,00	156 875,00		
SAS NOUVELLE CIBEM	09/08/2011	625 000,00	312 500,00		
SARL ELBA MOULT	22/08/2011	1 250 000,00	500 000,00		
SA HELLER-JOUSTRA	25/11/2011	75 000,00	75 000,00		
PEUGEOT CITROEN AUTO	01/12/2011	1 666 650,00	0,00		
SARL L'ANSE BRICK LOISIRS	01/12/2011	116 900,00	33 400,00		
SA HOTEL DU DAUPHIN	01/12/2011	140 000,00	40 000,00		
SARL LENORMAND	05/12/2011	82 360,00	82 360,00		
SAS SOC NORM.CARTON OND	05/12/2011	240 000,00	240 000,00		
SAS LES CHAMPS JOUAULT	08/12/2011	179 200,00	179 200,00		
SAS LC INODRY	08/12/2011	56 600,00	56 600,00		
SAS TECHMA	07/02/2012	97 000,00	97 000,00		
CONCEPT INDUSTRI. PLASTIQ	24/02/2012	109 000,00	109 000,00		
SA LEGALLAIS BOUCHARD	16/04/2012	300 000,00	100 000,00		
M.ET MME LAOUENAN	23/04/2012	103 439,00	29 554,00		
SARL GENERALE 2ND ŒUVRE	23/04/2012	21 000,00	21 000,00		
SNC THALIE SPA	21/06/2012	240 000,00	60 000,00		
SCI LES AMUSEURS	03/07/2012	38 057,60	10 873,60		
SAS TIPIAK PANIFICATION	04/07/2012	466 000,00	233 000,00		
SARL SERIGRAPHIE	12/07/2012	164 000,00	82 000,00		
MENUISERIE BARON	10/10/2012	227 000,00	75 600,00		
SARL LA LENTILLIERE	17/10/2012	136 778,50	30 395,00		
SAPM INDUSTRIE	18/10/2012	38 700,00	19 300,00		
SARL IMPRIMERIE MARIE HONFLEUR	15/11/2012	118 000,00	59 000,00		
LE RELAIS DE LA FORET	15/11/2012	155 385,00	34 530,00		
SAS LEMOINE France	20/11/2012	800 000,00	200 000,00		
SARL EFINOR MARINE	20/11/2012	250 000,00	250 000,00		
SARL NORMHOST	27/11/2012	54 000,00	27 000,00		
SAV Cidrerie Soplay R	30/11/2012	451 000,00	225 500,00		
SAS LECAPITAINE	03/12/2012	200 000,00	100 000,00		
SAS COFAMECA	05/12/2012	39 400,00	19 700,00		
SAS SICAP ELECTRONIQUE	05/12/2012	154 000,00	77 000,00		
SARL Audeo dev./Moteurs JM	25/02/2013	184 000,00	46 000,00		
SARL ATEL.FACONNAGE C-O	25/02/2013	140 000,00	70 000,00		
SARL A.D.R	01/03/2013	75 000,00	25 000,00		
SA LA NORMANDISE	08/03/2013	1 338 750,00	446 250,00		
SAS DISTRISERVICES	15/03/2013	486 750,00	162 250,00		
SAS N3D LANDS FILM	25/03/2013	300 000,00	0,00		
SCI 3LB	25/03/2013	135 000,00	30 000,00		

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SNC THALIE SPA	25/03/2013	81 000,00	18 000,00		
SAS FINANCIERE des AGNEAUX	19/04/2013	273 000,00	68 250,00		
ASS MUSEE AIRBORNE	02/05/2013	108 000,00	24 000,00		
SARL MECA 3D	31/05/2013	438 000,00	109 500,00		
SARL NORMANDIE LUGE	11/06/2013	198 000,00	44 000,00		
SARL EOLE AVENTURE	11/06/2013	154 539,00	34 342,00		
SARL LA RAMADE	11/06/2013	108 000,00	24 000,00		
SARL VIRGINIE LABELLE	17/06/2013	51 000,00	17 000,00		
SARL ANGE MICHEL	19/06/2013	108 000,00	24 000,00		
SAS ABATTOIRS IND. MANCH	28/06/2013	350 000,00	87 500,00		
SAS ABATTOIRS IND. MANCH	01/07/2013	350 000,00	87 500,00		
ASS TRAJECTIO TRAV. NDIE	09/07/2013	200 000,00	50 000,00		
SAS LECAUX-OCEP IMPRIM.	15/07/2013	410 000,00	102 500,00		
SARL MBHN	17/07/2013	80 000,00	26 000,00		
SAS NORDOR TECHNOLOGI	17/07/2013	338 000,00	84 500,00		
SAS ELVIA PRINTED CIRCUIT	19/07/2013	750 000,00	187 500,00		
SAS HP DECOUPE	05/11/2013	117 000,00	39 000,00		
SAS SAMP INDUSTRIE	06/11/2013	578 000,00	144 500,00		
SAS APPLISTICK	12/11/2013	146 000,00	36 500,00		
SAS FILIX	20/11/2013	60 000,00	20 000,00		
SAS FRAMETO	20/11/2013	114 000,00	38 000,00		
SARL LES COQUES D'OR	27/11/2013	227 480,00	22 748,00		
SA HUBERT	29/11/2013	155 700,00	38 925,00		
SA SOC. CARRIERES DE VIGN.	29/11/2013	700 000,00	175 000,00		
ASS INSERTION FAM.RURAL.	05/12/2013	5 750,00	2 875,00		
SA ALLIANSYS	06/12/2013	216 000,00	72 000,00		
SAS FP NATURAL INGREDIENT	06/12/2013	727 500,00	181 900,00		
SAS MYSTER BLACK PROD	20/01/2014	200 000,00	50 000,00		
FONDATION HIPPOLIA	06/02/2014	40 000,00	10 000,00		
SARL MANCHE MECA PRECIS.	12/03/2014	123 000,00	30 750,00		
SAS STE NOUV. TEXCELIS	17/03/2014	200 000,00	50 000,00		
SA T.I.N	21/03/2014	50 000,00	12 500,00		
ASS LES JARDINS D'ARLETT	01/04/2014	25 000,00	0,00		
SARL CRESCENDO	23/05/2014	4 143,00	2 073,00		
SA CCS INTERNATIONAL	02/06/2014	126 000,00	0,00		
SAS MMS MANUFACTURING	02/06/2014	200 000,00	0,00		
SAS CNC DEVELOPPEMENT	10/06/2014	410 000,00	0,00		
SAS CLECY GLISS	10/06/2014	78 000,00	7 800,00		
SAS CPC COTENTIN	24/07/2014	1 050 000,00	0,00		

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SA CONSTRUCT. MECA NDIE	24/07/2014	250 000,00	0,00		
SAS LAISNEY	25/07/2014	218 000,00	0,00		
SARL ST LO COUTURE	25/07/2014	100 000,00	0,00		
STE DIFFUSION et PROD.SERI	25/07/2014	142 000,00	0,00		
SAS ATELIER CHANTIER GR	29/07/2014	232 000,00	0,00		
SAS YSCO France	29/07/2014	1 000 000,00	0,00		
SARL NCI TRANSPORT LOGIS	30/07/2014	345 839,00	0,00		
SAS CTS France	31/07/2014	149 425,00	0,00		
SA COMPTOIR GEN. RESSORT	01/08/2014	413 000,00	0,00		
SAS AXE METAL	07/08/2014	340 000,00	0,00		
SAS THEPENIER PHARMA IND	07/08/2014	289 750,00	0,00		
SAS MAGNETTI MARELLI	11/08/2014	425 750,00	0,00		
SAS SPARCRAFT	29/09/2014	276 000,00	0,00		
CENTRE F. BACLESSE	19/09/2008	82 838,18	82 838,18		
Fonds de garantie FRANCE ACTIVE GARANTIE	11/02/2005	150 000,00	0,00		
Fonds de garantie BASSE NORMANDIE ACTIVE	22/06/2006	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie FRANCE ACTIVE GARANTIE	25/06/2007	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie BASSE NORMANDIE ACTIVE	25/06/2007	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie FRANCE ACTIVE GARANTIE	18/06/2008	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie FRANCE ACTIVE GARANTIE	20/06/2008	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie BASSE NORMANDIE ACTIVE	20/06/2008	90 000,00	0,00		
Fonds de garantie FRANCE ACTIVE GARANTIE	18/06/2009	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie BASSE NORMANDIE ACTIVE	18/06/2009	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie FRANCE ACTIVE GARANTIE	22/10/2010	100 000,00	0,00		
Fonds de garantie BASSE NORMANDIE ACTIVE	25/10/2012	75 000,00	0,00		
Fonds de garantie BASSE NORMANDIE ACTIVE	14/11/2013	75 000,00	0,00		
SAPHYN	26/06/2010	300 000,00	0,00		
ACAGM	15/03/2006	1 468,43	730,00		
ARCOPORT	15/03/2006	2 196,00	1 096,00		
ARCOPORT	15/03/2006	2 195,65	1 096,00		
BARBELENET Jean	15/03/2006	4 763,29	2 381,00		
BARBELENET Jean	15/03/2006	4 763,29	2 381,00		
BEUVE Dominique	15/03/2006	1 850,09	922,00		
BLAIE Bruno	15/03/2006	5 932,00	2 964,00		
BLAIE Jean-Luc	15/03/2006	3 986,88	3 986,88		
BRIZE David	15/03/2006	8 436,00	4 216,00		
CAILLOUEY Xavier	15/03/2006	5 322,57	2 657,00		
CAPAM	15/03/2006	6 185,00	3 089,00		
CAPAM	15/03/2006	3 089,76	3 089,76		

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
CATHERINE Christophe	15/03/2006	6 272,00	3 133,00		
CAUVIN Nicolas	15/03/2006	7 980,00	3 986,00		
CHAGNY Sebastien	15/03/2006	3 388,00	3 388,00		
CONSTENTIN Laurent	15/03/2006	5 522,09	2 761,03		
COPRO. DELESTRE	15/03/2006	22 210,00	11 104,00		
DELALONDE Arnaud	15/03/2006	4 108,00	2 051,00		
DELANOE Benoît	15/03/2006	467,23	467,23		
DEVE Charles	15/03/2006	1 205,00	602,00		
EARL CONCHY-MAREE	15/03/2006	359,77	359,77		
GIROULT Vincent	15/03/2006	5 592,00	2 794,00		
HUBERT Richard	15/03/2006	2 583,36	2 583,36		
K'DUAL Dominique	15/03/2006	1 283,39	641,66		
LALLEMAND Jean-Marie	15/03/2006	5 420,00	2 710,00		
LAPIE Patrice	15/03/2006	194,64	194,64		
LAUNAY Jean-Francois	15/03/2006	3 991,00	1 993,00		
LECOUILLARD Yannick	15/03/2006	4 589,00	2 292,00		
LEJOLIVET Daniel	15/03/2006	13 555,61	6 777,77		
LEMOIGNE Christophe	15/03/2006	7 980,35	3 986,00		
LENOEL Nicolas	15/03/2006	1 415,66	704,00		
LEPROVOST Roland	15/03/2006	12 456,00	6 227,00		
LESAGE Christophe	15/03/2006	6 439,00	3 218,00		
MARION Alain	15/03/2006	1 694,48	1 694,48		
MARION J. Batiste	15/03/2006	2 541,72	2 541,72		
NICOLLE Sébastien	15/03/2006	1 071,41	535,64		
PERCHEY Arnaud	15/03/2006	6 597,00	3 297,00		
PERCHEY Jean-Claude	15/03/2006	11 760,00	5 878,00		
PERREE Yves	15/03/2006	1 993,52	1 993,52		
REGUER André	15/03/2006	8 602,50	4 300,00		
RIGAULT Alain	15/03/2006	6 784,00	6 784,00		
ROBIN Franck	15/03/2006	7 494,58	3 747,00		
ROBIN Julien	15/03/2006	7 494,58	3 747,00		
ROBIN Michel	15/03/2006	7 497,69	3 748,00		
ROBIOLLE Denis	15/03/2006	443,00	221,00		
SAINT-AUBIN Jean	15/03/2006	872,70	435,00		
SAITER Franck	15/03/2006	11 725,38	5 862,66		
STIEMSBERT Jean-Pierre	15/03/2006	259,97	259,97		
SYLLA David	15/03/2006	6 780,00	3 387,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		45 326 416,10	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		30 371 584,10	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 731 614,58	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	5 639 969,52	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		14 954 832,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	14 954 832,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	45 326 416,10	0,00	0,00	45 326 416,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		159 153 276,18	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		18 459 843,00	0,00
10222	FCTVA	9 000 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	400 000,00	0,00
2745	Avances remboursables	9 059 843,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		140 693 433,18	0,00
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	129 000 000,00	0,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	0,00	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
28132	Bâtiments privés	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281578	Autre matériel technique	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00	0,00
2817314	Bât. culturels et sportifs (m. à dispo)	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	11 693 433,18	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	159 153 276,18	0,00	0,00	0,00	159 153 276,18

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	45 326 416,10
Ressources propres disponibles	IV	159 153 276,18
Solde	V = IV – II (5)	113 826 860,08

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					45 000 000,00	7 800 000,00										143 910,00	0,00	
Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham	2014	C		ARKEA BEI	45 000 000,00	7 800 000,00	25,00	A	F	Taux fixe à 1,845 %	1,845	F	Taux fixe à 1,845 %	1,845	-		143 910,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					43 015 001,41	2 970 087,72										92 591,65	338 961,97	
APEP ECOLE BIGNON	2002	P	APEP ECOLE BIGNON	CREDIT MUTUEL	267 000,00	75 235,87	3,00	M	F	Taux fixe à 4,24 %	4,320	F	Taux fixe à 4,24 %	4,320	-		2 726,69	24 024,92
APEP ECOLE BIGNON	2004	P	APEP ECOLE BIGNON	CREDIT MUTUEL	42 500,00	11 975,92	3,00	M	F	Taux fixe à 4,24 %	4,320	F	Taux fixe à 4,24 %	4,320	-		434,03	3 824,18
ASS DE GESTION D'ETS CATHOLIQUES	2003	P	ASS DE GESTION D'ETS CATHOLIQUES	CREDIT INDUSTRIEL	1 524 490,17	520 318,98	4,00	M	F	Taux fixe à 5,7 %	5,850	F	Taux fixe à 5,7 %	5,850	-		26 426,13	124 998,75
ASSOCIATION SAINTE ANGELE CAEN	2002	P	ASSOCIATION SAINTE ANGELE CAEN	DEXIA CL	1 257 399,50	644 319,20	8,00	M	V	Euribor 01 M + 0,4	3,830	V	Euribor 01 M + 0,4	0,430	-		2 534,53	68 928,79
Holding CARF INVEST	2012	P		CREDIT MUTUEL	45 000,00	33 347,63	5,00	A	F	Taux fixe à 3,9 %	3,900	F	Taux fixe à 3,9 %	3,900	-		1 300,56	6 169,19
Holding CARF INVEST	2012	P		CREDIT MUTUEL	55 000,00	40 314,10	5,00	A	F	Taux fixe à 2,69 %	2,690	F	Taux fixe à 2,69 %	2,690	-		1 084,45	7 640,55

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OGEC COURS NOTRE DAME DOUVRES-LA-DELIVRANCE	1998	P	OGEC COURS NOTRE DAME DOUVRES LA DELIVRANCE	CAISSE D'EPARGNE	396 367,44	9 254,03	0,00	T	F	Taux fixe à 4.9 %	4,990	F	Taux fixe à 4.9 %	4,990	-		113,36	9 254,03
OGEC INSTITUTION MARIE-IMACULEE SEES	2001	P	OGEC INSTITUTION MARIE IMMACULEE SEES	CAISSE D'EPARGNE	15 244,90	2 778,21	2,00	T	F	Taux fixe à 5.22 %	5,320	F	Taux fixe à 5.22 %	5,320	-		118,82	1 353,09
OGEC NOTRE DAME CARENTAN	2007	P		SOCIETE GENERALE	160 000,00	83 324,38	7,00	M	F	Taux fixe à 2.9 %	2,940	F	Taux fixe à 2.9 %	2,940	-		2 262,28	11 656,47
SA SHEMA SEM.	2012	C		CREDIT AGRICOLE	324 448,00	121 668,00	1,00	T	F	Taux fixe à 3.35 %	3,390	F	Taux fixe à 3.35 %	3,390	-		3 056,91	81 112,00
SA SHEMA SEM.	2012	F		CREDIT AGRICOLE	1 427 551,40	1 427 551,40	1,00	X	F	Taux fixe à 3.68 %	3,730	F	Taux fixe à 3.68 %	3,730	-		52 533,89	0,00
SAS CYCLHAD	2014			CEB	25 000 000,00	0,00	20,00				0,000			0,000	-		0,00	0,00
SAS CYCLHAD	2014			ATLANTE GESTION	8 000 000,00	0,00	20,00				0,000			0,000	-		0,00	0,00
SAS CYCLHAD	2014			CREDIT AGRICOLE et LCL	4 500 000,00	0,00	7,00				0,000			0,000	-		0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					88 015 001,41	10 770 087,72											236 501,65	338 961,97

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	431 553,60
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	143 910,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	37 879 982,15
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	38 455 445,75
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES	C2

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					4 962 400,00
204	Subvention	Contribution au Syndicat Mixte	S.M. Aéroport de Deauville-Normandie	Autre personne de droit public	560 400,00
204	Subvention	Contribution au Syndicat Mixte Rég.	S.M. PNA	Autre personne de droit public	4 402 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					70 762 408,05
657	Subvention	Contribution au Syndicat Mixte	Aéroport de Deauville-Normandie	Autre personne de droit public	200 000,00
657	Subvention	Contribution au Syndicat Mixte Rég.	S.M. PNA	Autre personne de droit public	969 136,00
657	Subvention	Contribution TER et compensations tarifaires	SNCF	Etablissement de droit public	65 270 572,05
657	Subvention	Programme d'actions	Comité Régional du Tourisme de Ndie	Association	2 280 000,00
657	Subvention	Fonctionnement de l'EPL	MIRIADE	Etablissement de droit public	1 642 700,00
657	Subvention	Impulsion-Conseil	MIRIADE	Etablissement de droit public	400 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire	0,00	12 779 832,00	50 502 104,00	-37 722 272,00
TIPP 2ème part (TIPP Grenelle)	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	0,00
Total	0,00	29 779 832,00	67 502 104,00	-37 722 272,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
902-222	Enseignement - Lycées publics	12 779 832,00	
Total		12 779 832,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
902-222	Enseignement - Lycées publics	50 502 104,00	
Total		50 502 104,00	
Reste à employer au 31/12/N (3)		-37 722 272,00	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TIPP 2ème part (TIPP Grenelle)

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
941-7383	TICPE 2ème part	17 000 000,00	
Total		17 000 000,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
945-6875	Dotation des provisions pour risques et charges exceptionnels	17 000 000,00	
Total		17 000 000,00	
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00	

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		409,00	1,00	410,00	346,00	42,00	388,00
Adjoint administratif de 1ère classe	C	38,00	0,00	38,00	38,00	0,00	38,00
Adjoint administratif de 2ème classe	C	45,00	0,00	45,00	45,00	0,00	45,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Administrateurs hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attachés	A	124,00	0,00	124,00	83,00	29,00	112,00
Attachés principaux	A	47,00	0,00	47,00	43,00	4,00	47,00
Directeurs	A	16,00	0,00	16,00	14,00	2,00	16,00
Rédacteurs	B	46,00	1,00	47,00	34,00	3,00	37,00
Rédacteurs ppal 1ère cl	B	56,00	0,00	56,00	52,00	4,00	56,00
Rédacteurs ppal 2ème cl	B	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1 537,00	8,00	1 545,00	1 512,00	28,00	1 540,00
Adjoint technique de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint technique de 1ère classe des EE	C	659,00	1,00	660,00	656,00	4,00	660,00
Adjoint technique de 2ème classe	C	18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00
Adjoint technique de 2ème classe des EE	C	395,00	7,00	402,00	394,00	8,00	402,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	76,00	0,00	76,00	76,00	0,00	76,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	215,00	0,00	215,00	212,00	3,00	215,00
Agent de maîtrise	C	53,00	0,00	53,00	53,00	0,00	53,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	15,00	0,00	15,00	10,00	4,00	14,00
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00
Ingénieur en chef de classe normale	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur principal	A	32,00	0,00	32,00	27,00	5,00	32,00
Technicien	B	17,00	0,00	17,00	13,00	0,00	13,00

Région Basse-Normandie - Budget principal - BP (projet de budget) - 2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien principal 1ère classe	B	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Technicien principal 2ème classe	B	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	2,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Assistant qualifié 1ère classe	B	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Conservateur en chef du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1 953,00	11,00	1 964,00	1 867,00	70,00	1 937,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
1 Chef de Cabinet	A	OTR	IB1015	0,00	110	
1 Collaborateur de Cabinet	A	OTR	HEA3	0,00	110	
1 Collaborateur de Cabinet	A	OTR	IB821	0,00	110	
1 Collaborateur de Cabinet	A	OTR	IB712	0,00	110	
1 Collaborateur de Cabinet	A	OTR	IB935	0,00	110	
1 Directeur de Cabinet	A	OTR	HEB2	0,00	110	
1 adjoint administratif 2ème classe	C	ADM	IB 330	0,00	3-a°	
1 apprenti			98% du SMIC	0,00	A	Apprentissage
1 apprenti			81% du SMIC	0,00	A	Apprentissage
1 apprenti			63% du SMIC	0,00	A	Apprentissage
1 apprenti			53% du SMIC	0,00	A	Apprentissage
1 attaché territorial	A	ADM	IB 466	0,00	3-a°	
1 attaché territorial	A	ADM	IB 594	0,00	3-a°	
1 ingénieur	A	CULT	IB 401	0,00	3-a°	
1 secrétariat groupe politique	A	ADM	IB864	0,00	3-4	
1 secrétariat groupe politique	A	ADM	IB1015	0,00	3-4	
1 secrétariat groupe politique	A	ADM	IB379	0,00	3-4	
1 secrétariat groupe politique	A	ADM	IB 615	0,00	3-4	
1 secrétariat groupe politique	A	ADM	IB 500	0,00	3-4	
19 emplois d'avenir			-	0,00	A	Emploi d'avenir
2 apprentis			73% du SMIC	0,00	A	Apprentissage
2 apprentis			61% du SMIC	0,00	A	Apprentissage
2 attachés territoriaux	A	ADM	IB 379	0,00	3-a°	
3 apprentis			49% du SMIC	0,00	A	Apprentissage
38 adjoints technique 2ème cl des Et Ens	C	TECH	IB 330	0,00	3-1	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
- 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	CREDIT AGRICOLE NORMANDIE			509,18
20/12/2001 - 261 Titres de participation	SHEMA			45 800,00
28/06/2002 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS NORMANDIE			76 224,50
28/06/2002 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	CAISSE D'EPARGNE			304 900,00
28/06/2002 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	SAFER			42 368,00
28/06/2002 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT			1 524 490,00
28/06/2002 - 261 Titres de participation	SENACAL			15 014 114,00
28/06/2002 - 261 Titres de participation	SENAMANCHE			5 018 969,00
28/06/2002 - 261 Titres de participation	SAEM ARROMANCHES 360			150 000,00
28/06/2002 - 261 Titres de participation	SAEM MEMORIAL			22 950,00
28/06/2002 - 261 Titres de participation	NORMANDIE AMENAGEMENT			114 300,00
27/06/2003 - 261 Titres de participation	SENACAL			970 177,00
18/12/2003 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS NORMANDIE			-75 534,50
18/12/2003 - 261 Titres de participation	SHEMA			168 544,00
29/10/2004 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	SAFER			5 232,00
11/02/2005 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	NORMANDIE CREATION 1			785 000,00
11/02/2005 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	NORMANDIE CREATION 1			-265 000,00
27/01/2006 - 261 Titres de participation	SENAMANCHE			3 395 033,92
12/12/2006 - 261 Titres de participation	NORMANDIE AMENAGEMENT			200 000,00
19/01/2007 - 261 Titres de participation	SENAMANCHE			3 395 033,92
24/04/2009 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	FCPR CROISSANCE ET PROXIMITE 2			1 600 000,00
03/07/2009 - 261 Titres de participation	SEM SAPHYN			42 000,00
25/09/2009 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	MAJOR CAPITAL			4 920 000,00
05/02/2010 - 261 Titres de participation	SPLA CAEN PRESQU'ILE			10 000,00
11/05/2010 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	SAFER			11 216,00
25/02/2011 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT			299 999,40
25/02/2011 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	FCPR REPENDRE ET DEVELOPPER 2			1 950 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/10/2011 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	GO CAPITAL			400 000,00
25/11/2011 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT			2 500 007,29
29/03/2012 - 261 Titres de participation	SPL OUEST NORMANDIE ENERGIES MARINES			40 800,00
28/06/2012 - 261 Titres de participation	SHEMA			201 140,55
21/12/2012 - 261 Titres de participation	SPL OUEST NORMANDIE ENERGIES MARINES			24 550,00
28/06/2013 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	GO CAPITAL			500 000,00
28/06/2013 - 261 Titres de participation	SEM SAPHYN			7 031 429,00
13/12/2013 - 261 Titres de participation	SEM IMAGINE			2 000 000,00
16/12/2205 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	FCPR REPENDRE ET DEVELOPPER			2 100 000,00
16/12/2205 - 271 - Titres immobilisés (dt .propr.)	FCPR REPENDRE ET DEVELOPPER			-1 413 881,92
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- 20421	ACOME SCOP SA COOP PRODUCTION A CAPITAL VARIABLE			146 254,36
- 20421	AEP INSTITUTION ST FRANCOIS DE SALES			85 381,84
- 20421	ALGANACT			15 000,00
- 20421	ALLIANCE DE PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE			18 000,00
- 20421	ALMERIE FILMS			11 063,00
- 20421	APPERT FRANCOIS			826,72
- 20421	ARMEMENT ADRIANA			30 000,00
- 20421	ASS. ACTALIA			3 680,00
- 20421	ASS AIR COM			4 312,50
- 20421	ASS ASS NOTTETEMPO			17 900,00
- 20421	ASS. ATELIER TREMPAIN POUR REINSERTION ET EMPLOI			1 618,67
- 20421	ASS. AUX FRINGUES			5 985,16
- 20421	ASS BARAKA PRODUCTIONS			26 800,00
- 20421	ASS BTP CFA BASSE NORMANDIE			442 157,83
- 20421	ASS CANOE CLUB AVRANCHES			2 549,00
- 20421	ASS CENTRE NAUTIQUE BAIE DE SAINT VAAST			3 559,00
- 20421	ASS CENTRE SPORTIF DE NORMANDIE EN PAYS D'AUGE			35 000,00
- 20421	ASS. CFA INDUSTRIES METALLURGIQUES SIDERURGIQUES			63 736,35
- 20421	ASS CLUB DE LOISIRS NAUTIQUES			8 888,00
- 20421	ASS CLUB DE VOILE DE LANGRUNE SUR MER			18 498,28

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	ASS CLUB DE VOILE PAGAIE FRANCEVILLE			2 236,50
- 20421	ASS COLLEGE D'ENSEIGNEMENT RURAL BRIOUZE			33 054,33
- 20421	ASS COMITE DEPARTEM. TOURISME MANCHE CDT			35 634,05
- 20421	ASS COMITE REG AERONAUTIQUE DE B NDIE			13 165,98
- 20421	ASS COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE BOXE			1 278,00
- 20421	ASS COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE NATATION			2 100,00
- 20421	ASS COMITE REGIONAL D EQUITATION DE NORMANDIE			8 598,60
- 20421	ASS COMITE REGIONAL HANDISPORT BASSE NORMANDIE			3 000,00
- 20421	ASS COMITE REGIONAL NORMANDIE CANOE KAYAK			14 000,00
- 20421	ASS. COMMUNAUTE DES PREMONTRES DE MONDAYE			2 109,00
- 20421	ASS COM REG EDUCATION PHYSIQUE ET GY MNASTIQUE VOLONTAIRE DE NORMANDI			7 500,00
- 20421	ASS DES VIEUX GREEMENTS EN COTE DES ILES			3 356,20
- 20421	ASS ECOLE DE VOILE DE CHERBOURG			6 595,00
- 20421	ASS ECOLE SUP.INGENIEURS DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE CAEN			34 500,00
- 20421	ASS. ECOLE VOILE ET VENT DE TOURLAVILLE			2 879,00
- 20421	ASS EDUCATION POPULAIRE ABBAYE DE MONTEBOURG			9 454,95
- 20421	ASS ESPACE VOILE BREHAL			3 935,00
- 20421	ASS FEDERATION REGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES			22 409,83
- 20421	ASS F.F.VOILE LIGUE DE BASSE NORMANDIE			21 000,00
- 20421	ASS FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE BASSE-NORMANDIE			70 000,00
- 20421	ASS FORMATION ACTION SOCIALE ECURIE COURSES AFASEC			8 256,73
- 20421	ASS FOYER RURAL PONT D'OUILLY			2 133,00
- 20421	ASS FRANCAISE DE NORMALISATION AFNOR			6 484,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	ASS. GESTION ETS CATHO THOMAS-HELYE LT LA BUCAILLE			18 082,87
- 20421	ASS GESTION INSTITUT INTERCONSULAIRE INTERPROF FORMATION ALTERNEE 61			41 768,87
- 20421	ASS. GESTION ISPA-CIFAP			74 500,00
- 20421	ASS GROUPEMT REG ASSOCIAT° PROTECT° ENVIRONNEMT BASSE-NORMANDIE			1 400,00
- 20421	ASS INSERTION POUR LE PAYS D'AUGE ET D'ARGENTAN			7 970,00
- 20421	ASS INSTITUTION STE MARIE			16 563,97
- 20421	ASS LES AMIS DE JACQUES LOUISE M.DEQUILBEC BERNARD			5 235,00
- 20421	ASS LES ATELIERS DU DOCS GPABN			11 600,00
- 20421	ASS LES CHEMINS DE TRAVERSES			998,33
- 20421	ASS L'ETAPE			7 800,00
- 20421	ASS. LEXOVIIVES			2 458,00
- 20421	ASS LIGNE DE BASSE-NIE DE COURSE D'ORIENTATION			739,20
- 20421	ASS LIGUE DE BASSE NDIE D'AVIRON			20 128,00
- 20421	ASS LIGUE DE BASSE-NIE D'ATHLETISME			2 275,00
- 20421	ASS LIGUE DE BASSE-NORMANDIE DE ROLLER SKATING			1 954,40
- 20421	ASS LIGUE DE BASSE NORMANDIE DE VOLLEY BALL			450,00
- 20421	ASS LIGUE DE FOOTBALL DE BASSE NORMANDIE			6 825,00
- 20421	ASS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASSE NORMANDIE			9 151,88
- 20421	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES			4 550,00
- 20421	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE TENNIS			22 748,59
- 20421	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE TIR			5 040,00
- 20421	ASS LIGUE DE TENNIS DE TABLE BASSE- NORMANDIE			2 086,00
- 20421	ASS LYCEE D'ENSEIGNEMENT RURAL PRIVE BARENTON			6 215,74
- 20421	ASS MAISON FAMILIALE DE TRUN			6 930,21
- 20421	ASS MAISON FAMILIALE RURALE			3 333,01
- 20421	ASS MAISON FAMILIALE ST SENIER SOUS AVRANCHES			7 006,93
- 20421	ASS MER VOILE ET PECHE A GRANVILLE			2 388,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	ASS MUSIQUE EXPERIENCE			808,38
- 20421	ASS. NAUTIQUE HAUTAIS ECOLE DE VOILE			6 000,00
- 20421	ASS NAVISPORT COTE DE NACRE			4 740,00
- 20421	ASSOCIATION ATELIER DE MECANIQUE SOLIDAIRE 14			13 091,00
- 20421	ASS ODACC OFFICE DEPARTEMENTAL D'AC- TION CULTURELLE DU CALVADOS			3 023,20
- 20421	ASS OFF			904,19
- 20421	ASS OFFICE DE TOURISME DE OUISTREHAM			12 390,18
- 20421	ASS OGEC NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE			59 008,68
- 20421	ASS OGEC NOTRE DAME FREMONT LES ROSIERS			90 986,82
- 20421	ASS. ORPHELINAT AGRICOLE DE GIEL ESAT			37 572,14
- 20421	ASS PANTAGRUELIQUE THEATRE PANTA THEATRE			5 487,54
- 20421	ASS. PARENTS ET AMIS PERSONNES HANDICAPES			4 569,65
- 20421	ASS PAYS DES MIROIRS PRODUCTIONS			24 100,00
- 20421	ASS PRESENCE DE CHRISTIAN DIOR			6 050,00
- 20421	ASS PRODICOOP			6 174,08
- 20421	ASS PROFESSIONS BOIS			16 819,00
- 20421	ASS PROFESSIONS SANITAIRES MEDICO SOCIALES ET INTERVENTION SOCIALE			11 069,95
- 20421	ASS SAUVEGARDE DE LA MARIE MADELEINE			10 656,00
- 20421	ASS SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER			83 250,44
- 20421	ASS STE ANGELE LYCEEP SAINTE URSULE			3 420,45
- 20421	ASS TORBOUAI DU BESSIN DES VIEUX GREEMENTS			185,64
- 20421	ASS UTAH AVEL MOR			2 397,00
- 20421	ASS. VELISOL'			26 572,81
- 20421	ASS. VELORUTION CHERBOURG			2 062,10
- 20421	ASS VILLEDIEU CINEMA			3 605,35
- 20421	ASS. VIT ACTIF			13 996,00
- 20421	AUBERGE DE LA SELUNE PATRICE GIRRES			4 760,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	BEPPIE FILMS			3 500,00
- 20421	BIG BANG FILMS			3 500,00
- 20421	BISSON DENIS			1 138,00
- 20421	BLONDEL SEBASTIEN			1 699,63
- 20421	BOIVENT HERVE			1 600,00
- 20421	BOVE DOMINIQUE			1 284,00
- 20421	CAREL LAURENT			1 000,00
- 20421	CASTEL GABIN OLIVIER TEDDY			5 062,50
- 20421	CENTRE PROTESTANT DE COMMUNICATION ET DE VIE			4 520,00
- 20421	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CAEN			21 700,00
- 20421	CHEVALDEUXTROIS			12 000,00
- 20421	CHOTARD CEDRIC			778,00
- 20421	CLUB NAUTIQUE DE TROUVILLE HENNEQUEVILLE			9 175,00
- 20421	COCOM DE LA SUISSE NORMANDE			15 000,00
- 20421	COMITE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE DE GYMNASTIQUE			21 325,00
- 20421	COMITE REGIONAL DES ASPTT DE BASSE-NORMANDIE			2 300,00
- 20421	CONVERGENCE IMAGES			15 000,00
- 20421	COOPERATIVE DE CREULLY			82 362,50
- 20421	COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE			3 499,00
- 20421	CUMA DE CARANTILLY			980,00
- 20421	CUMA DE CERISY			6 240,00
- 20421	CUMA DU HOLME			7 900,75
- 20421	CUMA DU MOULIN			4 960,00
- 20421	CUMA LA LUCERNAISE			1 000,00
- 20421	DUQUESNE PATRICK STEPHANE			5 950,00
- 20421	EARL AUBINE			875,96
- 20421	EARL AUCRETERRE			1 000,03
- 20421	EARL BROCHARD			1 225,73
- 20421	EARL B.S.B.			5 425,00
- 20421	EARL DE BONNEVAL			1 883,39
- 20421	EARL DECOCK			1 338,80
- 20421	EARL DE LA BESNARDIERE			20 180,10
- 20421	EARL DE LA BRIQUE			984,00
- 20421	EARL DE LA BRUYERE			7 500,00
- 20421	EARL DE LA CHAUMIERE			6 636,00
- 20421	EARL DE LA COUR TALVAST			3 039,38
- 20421	EARL DE LA CROIX BLEUE			1 600,00
- 20421	EARL DE LA FERME NEUVE			6 000,00
- 20421	EARL DE LA GINE			17 334,08

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	EARL DE LA PLAINE			5 960,00
- 20421	EARL DE L AUGRINIERE			1 600,00
- 20421	EARL DES DEUX VALLEES			1 244,28
- 20421	EARL DES EPIVENTS			4 492,00
- 20421	EARL DES GREVES			1 600,00
- 20421	EARL DE VIRLOUVET			11 420,80
- 20421	EARL DU BOIS HALE			1 233,50
- 20421	EARL DU CHEMIN PERRAY			2 398,03
- 20421	EARL DU GUE DE L'EPINE			848,78
- 20421	EARL DU LOIRET			7 177,80
- 20421	EARL DU MARAIS DE BEAUMONT			3 309,45
- 20421	EARL DU MAZURAGE			5 995,20
- 20421	EARL DU VALENCEY			1 600,00
- 20421	EARL DU VIEUX TORIGNI			5 480,00
- 20421	EARL ECURIE ELBAY			5 785,95
- 20421	EARL GAMBIE-GAURIER			6 000,00
- 20421	EARL GRIFFON PERE ET FILS			4 600,00
- 20421	EARL HEBERT			12 588,89
- 20421	EARL LA FONTAINE			1 242,88
- 20421	EARL LA MONCEENNE			6 234,82
- 20421	EARL LEMONNIER			12 217,69
- 20421	EARL LES NORMANDES			3 111,70
- 20421	EARL LES NORMANDINES			18 748,09
- 20421	EARL L'ETABLE			8 100,50
- 20421	EARL MARIE			24 949,68
- 20421	EARL PERCHERONS DE L'ABSODIERE			1 600,00
- 20421	EARL PORERIE			1 600,00
- 20421	EARL SALIOT			1 536,00
- 20421	EARL SPRUYTTE			19 982,38
- 20421	EARL TURPIN MANUEL			7 298,00
- 20421	EARL VAN DE VEN			7 500,00
- 20421	EASY TIGER			12 000,00
- 20421	ECOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDIE			162 252,74
- 20421	ECOLE TRAVAUX PUBLICS DE NIE JEAN FRERET EX.CIFA TP			11 519,28
- 20421	EHPAD LA DEMEURE CASSINE			145 822,49
- 20421	EPA CHAMBRE DES METIERS DE LA MANCHE			87 662,57
- 20421	EPA CNAM INTECHMER INSTITUT NATIONAL TECHNIQUES MER			15 500,00
- 20421	EPIC AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE ADEME			5 883,43

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	ETPUBS ETS TRAVAIL PROTEGE DE ST JAMES CAT LA MALADRERIE			8 000,00
- 20421	EUGENE LUDOVIC			7 088,36
- 20421	FFC COMITE DE NORMANDIE DE CYCLISME			5 250,00
- 20421	FONDATION ASILE SAINT JOSEPH			77 254,20
- 20421	GAEC BIGOT			1 564,00
- 20421	GAEC DE BARVILLE			1 408,01
- 20421	GAEC DE LA BAQUIERE			5 800,00
- 20421	GAEC DE LA BLONDERIE			1 600,00
- 20421	GAEC DE LA BOURGEOTERIE			23 812,00
- 20421	GAEC DE LA PIMOSSIÈRE			8 125,00
- 20421	GAEC DE LA RETELLIÈRE			3 083,66
- 20421	GAEC DE LA VANTIGNIÈRE			1 600,00
- 20421	GAEC DE PLOMELLE			9 163,30
- 20421	GAEC DES 2 MARAIS			1 423,92
- 20421	GAEC DES ETANGS			1 600,00
- 20421	GAEC DU CHATEAU DE LA BOISSIÈRE			1 600,00
- 20421	GAEC DU LIVET			1 089,40
- 20421	GAEC DU NOYER			1 600,00
- 20421	GAEC DU PETIT CHANAY			1 111,40
- 20421	GAEC DU VAILOR			1 600,00
- 20421	GAEC DU VAL EN RUINE			842,80
- 20421	GAEC FAGUAIS			1 542,02
- 20421	GAEC FERMENT BIO			1 811,07
- 20421	GAEC GORJU			1 600,00
- 20421	GAEC HOUYVET			764,87
- 20421	GAEC LA BULOTIÈRE			1 600,00
- 20421	GAEC LE DESERT			480,32
- 20421	GAEC OSTREA PARCS			24 996,00
- 20421	GAUBERT FRANCOIS			10 600,00
- 20421	GRANVILMER			28 006,00
- 20421	GUERARD ANNIE			229,36
- 20421	GUERET ANDRE FAG PROD			12 400,00
- 20421	HEUZE JEAN-PHILIPPE "PHILCATHANE"			9 048,50
- 20421	LAIRD GABRIEL			1 492,20
- 20421	LEGENTIL VERONIQUE			2 371,75
- 20421	LEG VICTOR HUGO			2 500,00
- 20421	LEPROVOST ARNAUD			2 250,00
- 20421	LES VERGERS OSTREICOLES DE NORMANDIE			4 340,00
- 20421	LETABLIER MAXIME			1 600,00
- 20421	LETELLIER HUBERT			3 083,24

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE			6 300,00
- 20421	LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE			960,00
- 20421	LIGUE REGIONALE DE BASSE-NORMANDIE DE BASKET BALL			3 500,00
- 20421	LYCEEP FORMA PROF HORTICOLE ST GABRIEL BRECY			4 926,65
- 20421	LYCEEP INGENIEUR CACHIN			4 534,57
- 20421	LYCEEP INSTITUT LEMONNIER			53 399,73
- 20421	LYCEEP INSTITUT SAINT LO			25 643,19
- 20421	LYCEEP JEANNE D ARC			3 487,47
- 20421	LYCEEP JEANNE D ARC NOTRE DAME			20 528,66
- 20421	LYCEEP LE BON SAUVEUR			41 216,82
- 20421	LYCEEP NOTRE DAME DE NAZARETH			11 785,08
- 20421	LYCEEP ORPHELINS APPRENTIS AUTEUIL LP VICTORINE MAGNE			2 450,07
- 20421	LYCEEP SAINT JEAN EUDES			4 574,86
- 20421	LYCEEP SAINT THOMAS D AQUIN			9 206,87
- 20421	Madame DESGARDIN Maria			1 370,00
- 20421	Madame ou Monsieur LEMONNIER Laurent			1 165,00
- 20421	MAISON FAMILIALE ALENCON			1 386,35
- 20421	MAISON FAMILIALE LA BAGOTIERE			1 437,13
- 20421	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT CERISY			6 566,29
- 20421	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT COUTANCES			2 890,96
- 20421	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT POINTEL			117 244,60
- 20421	MAISON FAMILIALE RURALE MALTOT CENTRE DE FORMATION			42 338,47
- 20421	MAISONS FAMILIALES RURALES ARGENTAN			17 285,80
- 20421	MEGISSIER CEDRIC			24 526,14
- 20421	Monsieur CAUVIN Nicolas			8 226,25
- 20421	Monsieur LE GAL Jean-Yves			900,00
- 20421	Monsieur LENGLINE Firmin			2 571,07
- 20421	Monsieur MIOT Roger			1 000,00
- 20421	Monsieur PERDRIEL Marc			11 278,12
- 20421	MONTAUFRAY PATRICK			1 600,00
- 20421	MOREAU BEATRICE NELIA CHARLOTTE - LE RELAIS DE L'ABBAYE			1 554,00
- 20421	MURIEL FLORIAN			1 236,39
- 20421	MURIEL MICHEL			709,30
- 20421	OGEC COURS NOTRE DAME			3 194,89

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	ORGANISATION DE PRODUCTEUR DE BASSE NORMANDIE OPBN			12 908,29
- 20421	PIERRE CHARDON			4 844,21
- 20421	POURTIER ALAIN			9 300,00
- 20421	QUENTIN YONNET			12 037,50
- 20421	RAIMBEAUX NICOLAS			3 723,74
- 20421	ROCHER DIDIER			7 500,00
- 20421	RUE DES ROCHES NOIRES PRODUCTIONS			30 000,00
- 20421	SA BOIS BOCAGE ENERGIE			3 217,50
- 20421	SA BPIFRANCE FINANCEMENT			420 000,00
- 20421	SA CIDRERIE VIARD			26 759,20
- 20421	SA COMEDIE DE CAEN CENTRE DRAMATIQU E NATIONAL DE NORMANDIE			12 200,00
- 20421	SA COPEPORT COOPERATIVE MARITIME			61 508,40
- 20421	SA CORLET IMPRIMEUR			5 500,00
- 20421	SA ECHELLES RIFFAUD			2 241,00
- 20421	SA ELDIM			709,50
- 20421	SA EVERYBODY ON DECK			12 000,00
- 20421	SA KUIV			9 000,00
- 20421	SA LEBLANC			14 200,00
- 20421	SA LYVEN			3 190,50
- 20421	SA PAPETERIES DU COTENTIN			52 000,00
- 20421	SARL AK-BOIS			20 000,00
- 20421	SARL ANTOINE MARTIN PRODUCTIONS			50 000,00
- 20421	SARL AUBREE DANIEL			25 000,00
- 20421	SARL BATHYSPHERE PRODUCTIONS			18 000,00
- 20421	SARL BERIM BURO BUREAU VALLEE			14 000,00
- 20421	SARL BOIS BERTRAND			11 920,35
- 20421	SARL CHAZ PRODUCTIONS			12 000,00
- 20421	SARL DTRH			12 000,00
- 20421	SARL ENTREPRISE GAUQUELIN			16 406,50
- 20421	SARL EQUICARE NORMANDIE BALDASSARI EQUICARE CENTER			6 000,00
- 20421	SARL F2R			16 000,00
- 20421	SARL FOUCHER FREDERIC			13 500,00
- 20421	SARL GUERARD			3 640,00
- 20421	SARL HAUTE TECHNOLOGIE DENTAIRE			16 000,00
- 20421	SARL HERBAUDEAU BESNEUX			20 750,00
- 20421	SARL HERSENT PERE ET FILS			3 003,88
- 20421	SARL IMAGE SON KINESCOPE ET REALISATIONS AUDIOVISUELLES			1 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	SARL KEREN PRODUCTION			15 600,00
- 20421	SARL KIKO ENERGY			36 857,00
- 20421	SARL KILAOHM PRODUCTIONS			14 701,80
- 20421	SARL LAIT DOUCEUR DE NORMANDIE			3 339,27
- 20421	SARL LA THIBARDIERE			5 738,00
- 20421	SARL LE GUE BOTTEREL			5 987,12
- 20421	SARL LE MESSAGEUR			7 500,00
- 20421	SARL LEMONNIER			5 953,20
- 20421	SARL LEPRINCE ET FILS			22 500,00
- 20421	SARL LES FILMS DU RAT			12 000,00
- 20421	SARL LE SPOT			2 000,00
- 20421	SARL LES PRODUCTIONS BALTHAZAR			1 957,14
- 20421	SARL LION ELAGAGE			7 500,00
- 20421	SARL - MC4			50 000,00
- 20421	SARL NETT AUTO BIO CALVADOS			6 291,68
- 20421	SARL PERRON-TORTAY NORMANDIE			18 000,00
- 20421	SARL PERSPECTIVE FILMS			18 000,00
- 20421	SARL RAI TILLIERES			1 500,00
- 20421	SARL REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES			3 408,45
- 20421	SARL SALMO			9 660,15
- 20421	SARL SCIRSEE			1 176,75
- 20421	SARL SCIRSEE CONSEIL			15 000,00
- 20421	SARL SENSO FILMS			10 000,00
- 20421	SARL SERVITRONIQUE			565,25
- 20421	SARL SN HOTEL RESTAURANT LE FRUITIER			5 040,00
- 20421	SARL SOCIETE NOUVELLE DIGNE ET FRANCOISE			32 000,00
- 20421	SARL SOCIETE NOUVELLE ETS RENAUD SAVEUR			5 208,00
- 20421	SARL SUNDECK FILMS			11 200,00
- 20421	SARL TARMAK			62 500,00
- 20421	SARL THIN			28 800,00
- 20421	SARL VANDECANDELAERE			6 700,00
- 20421	SARL WILLIAM ET JAMES			42 599,20
- 20421	SARL YSE PRODUCTIONS			10 000,00
- 20421	SAS 2 L AU BIO			10 000,00
- 20421	SAS ALLIORA			1 400,00
- 20421	SAS AP2R			20 000,00
- 20421	SAS BAW - ANS			72 000,00
- 20421	SAS BDV			1 508,35
- 20421	SAS BIO-MAT-SERVICES			149 730,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	SAS BLANCHET			2 927,40
- 20421	SAS BLINKSIGHT			10 000,00
- 20421	SAS CABINET AUMOND GIBON PRAIRIE			2 210,00
- 20421	SAS DEMAND SIDE INSTRUMENTS			50 000,00
- 20421	SAS DONALDSON			1 190,00
- 20421	SAS EDDAL ECOMANCHE			314 302,26
- 20421	SAS FAPRELEC			38 000,00
- 20421	SAS FILPROMER			117 353,53
- 20421	SAS JMN			38 000,00
- 20421	SAS LAGNIEL			16 500,00
- 20421	SAS LOXOS			6 400,00
- 20421	SAS MAGNETI MARELLI MOTOPROPULSION FRANCE			262 202,39
- 20421	SAS MINOTERIE DES BOIS OLIVES			3 906,00
- 20421	SAS RENAULT TRUCKS			400 000,00
- 20421	SAS ROVAL			111 237,50
- 20421	SAS SAPM INDUSTRIE			3 325,00
- 20421	SAS SASSY FRANCE			12 000,00
- 20421	SAS S.M.A.D.			12 500,00
- 20421	SAS SOCIETE NOUVELLE EUOFAC			20 000,00
- 20421	SAS SODIFLERS CENTRE E. LECLERC			4 250,00
- 20421	SAS SOGECOM CASINO DE BAGNOLES DE L'ORNE			3 521,55
- 20421	SAS SOYHUCE			28 000,00
- 20421	SAS SPARCRAFT			84 000,00
- 20421	SAS STEFANO TOSELLI			4 015,00
- 20421	SAS TECHNIQUES & TECHNOLOGIES APPLIQUEES - TTA LUBRIFIANTS			9 700,00
- 20421	SAS TERTU			3 578,60
- 20421	SAS THIBAUT			548,77
- 20421	SAS YOUSIGN			26 000,00
- 20421	SCEA DU COLOMBIER			7 500,00
- 20421	SCEA LA HAUTAISE			18 377,60
- 20421	SCEA MAS DU YOGUI			2 179,02
- 20421	SCEA NORMANDY HUITRES			4 453,00
- 20421	SCEA NOROIT PRODUCTION			4 600,00
- 20421	SCEA VICTOR LA CORBINIERE			938,08
- 20421	SCHELDT IRENE			4 486,29
- 20421	SCI SCCV CAEN SAINT CHARLES			120 000,00
- 20421	SCOP LA FALUE			20 000,00
- 20421	SOCIETE HIPPIQUE RURALE DE VILLEDIEU LES POELES			6 027,84
- 20421	STE ANGOT HUBERT			5 177,20

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20421	STE CAMBERNON JULIEN			22 110,68
- 20421	STE DEBOS JEAN-PIERRE			1 600,00
- 20421	STE DE PEINTURE INDUSTRIELLE CETONNAISE			2 450,00
- 20421	STE DOGUET BERNARD			19 325,00
- 20421	STE FAINE JEAN-PHILIPPE			11 674,48
- 20421	STE FOURNERIE SERGE			1 253,75
- 20421	STE GALERNE MARC			1 535,20
- 20421	STE JACOB LIEVENS ROSELYNE ANGELE CO			4 114,93
- 20421	STE LECARDONNEL GREGORY			3 510,00
- 20421	STE PAPILLON STEPHANE			1 428,28
- 20421	STE TOQUET MARIE-PIERRE ETS TOQUET			8 129,45
- 20421	THIEULIN DIDIER			1 600,00
- 20421	TS PRODUCTIONS			8 000,00
- 20421	UNION NAUTIQUE EN BESSIN			6 942,00
- 20421	UNION SPORTIVE PORTBAILLAISE SPORTS NAUTIQUES			7 213,17
- 20421	VERGUILLON ASSOCIATION			2 988,00
- 20421	VIGOT CHRISTIAN			1 200,00
- 20421	VILLE BRETTEVILLE SUR LAIZE			7 500,00
- 20421	YANN LECOULLARD			4 750,00
- 20421	ZEUGMA FILMS			10 000,00
- 20422	ASS. ACTALIA			636 000,00
- 20422	ASS. ARIM RESTAURATION IMMOB. BAS			50 000,00
- 20422	ASS BTP CFA BASSE NORMANDIE			409 713,87
- 20422	ASS CHANTIERS EN COUR			760,40
- 20422	ASS. CLOCHE PAIX LIBERTE CATHEDRALE BAYEUX			10 000,00
- 20422	ASS CONSERV. ESPACES NATURELS BN CEN BN			20 890,61
- 20422	ASS DES AMIS DE PONTIGNY CERISY LA SALLE			3 819,40
- 20422	ASS ECOLE SUP.INGENIEURS DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE CAEN			324 000,00
- 20422	ASS ENERGIES SANTE FORMATION NORMANDIE			3 524,44
- 20422	ASS FEDERATION REGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES			6 524,40
- 20422	ASS. FEDER MANCHE PECHE PROTECTION AQUATIQUE			45 464,94

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20422	ASS GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND			4 357,40
- 20422	ASS INSTITUT MEMOIRES DE L'EDITION CONTEMPORAINE			51 874,45
- 20422	ASS INTERMEDIAIRE DU BESSIN			39 496,22
- 20422	ASS LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATION MANCHE			2 907,91
- 20422	ASS LOISIRS VACANCES TOURISME LES TOURELLES			23 807,05
- 20422	ASS RELAIS D'SCIENCES CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE INDUSTRIELLE			840 000,00
- 20422	ASS SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE LA MANCHE			3 188,84
- 20422	ASS SOCIETE DES COURSES DE LISIEUX			35 210,52
- 20422	BUHAGIAR FABIOLA			24 877,59
- 20422	CALVADOS HABITAT			180 905,00
- 20422	CUMA DE BEAUMONT			13 350,40
- 20422	DE PRINS-PELLOUIN BIRGITTE			20 000,00
- 20422	DESFRIECHES HUGUES JEAN FRANCIS ALAIN			5 683,20
- 20422	EARL BLAINVILLE EQUITATION			12 246,76
- 20422	EARL DE LA RIBARDIERE			6 750,00
- 20422	EARL DE L'ESPERANCE			3 126,00
- 20422	EARL DU BOIS			6 750,00
- 20422	EARL DU CHATELET			6 450,00
- 20422	EARL ECURIE ANGOT			20 000,00
- 20422	EARL HARAS DE L'HOTELLERIE			1 403,17
- 20422	EARL LA COUR ANTEOL			1 165,40
- 20422	EARL LEBOURGEOIS			15 851,38
- 20422	EARL LES ECURIES DE GRUCHY			19 250,44
- 20422	EARL MONTMIREL			1 363,90
- 20422	EARL OLIVIER			50 952,55
- 20422	ECURIE D'ULYS - MAXIME MARICOURT			23 834,28
- 20422	EHPAD LA DEMEURE CASSINE			15 000,00
- 20422	EURL CTRE EQUESTRE ECURIE DES POMMIERS			5 304,64
- 20422	FEREY VALERY			6 000,00
- 20422	FINANCIERE LGF			160 000,00
- 20422	FLEURY LUDOVIC			4 201,56
- 20422	GAEC DE LA GROSSERIE			2 412,06
- 20422	GAEC DU SEMINAIRE			18 404,70

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20422	GROUPEMENT COOP SANITAIRE TELESANTE BASSE-NORMANDIE			18 404,40
- 20422	HARAS DE LA VARENDE			25 000,00
- 20422	HARAS DU LIEU DES CHAMPS EARL			25 000,00
- 20422	HERIVEAUX FRANCK			20 000,00
- 20422	HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS			94 500,00
- 20422	LAIGNER MATHIEU			3 453,67
- 20422	LES CRINIÈRES DU PAYS D'AUGE			9 071,08
- 20422	LOISON FREDERIC			4 824,64
- 20422	Madame GAUTIER Anne-Marie			6 500,00
- 20422	MADAME GENEVIEVE-ROQUIER ISABELLE			10 000,00
- 20422	Madame LEPAULMIER Marie			3 500,00
- 20422	Madame Monsieur BELAIR Hervé			6 500,00
- 20422	Madame Monsieur COUSIN Guillaume			3 500,00
- 20422	Madame Monsieur DELAMOTTE André			3 500,00
- 20422	Madame Monsieur DIEZ Gabriel			3 500,00
- 20422	Madame Monsieur LECHEVALLIER ET MARIE Céline Nicolas			6 500,00
- 20422	Madame Monsieur RANNOU CANTIMPRE Sophie Laurent			6 500,00
- 20422	Madame Monsieur ROGER Régine Michel			1 500,00
- 20422	Madame Monsieur SEILLE Michel			10 000,00
- 20422	Madame ou Monsieur VERHAEGHE Bruno			6 071,20
- 20422	Monsieur ANNE Pierre-Yves			6 500,00
- 20422	Monsieur BELLET Sébastien			1 500,00
- 20422	Monsieur BONZON Charles			6 500,00
- 20422	Monsieur CLIQUET Jacques			8 500,00
- 20422	Monsieur DAVID Thierry			1 500,00
- 20422	Monsieur DURAND Nicolas			6 500,00
- 20422	Monsieur GESNOUIN Patrick			1 757,00
- 20422	Monsieur GILLETTE Franck			1 500,00
- 20422	Monsieur GRAND GUILLOT Ludovic			6 500,00
- 20422	Monsieur GREGOIRE Stéphane			2 873,63
- 20422	Monsieur GRIPON Serge			10 713,89
- 20422	Monsieur HIS Jean-François			5 000,00
- 20422	Monsieur JOULAN Robin			6 500,00
- 20422	Monsieur LAGRANGE Samuel			7 000,00
- 20422	Monsieur LEBAILLY Alexandre			5 000,00
- 20422	Monsieur LEBASTARD Frédéric			7 000,00
- 20422	Monsieur L'ECOLE Denis			5 000,00
- 20422	Monsieur LEGOUPIL Gerard			5 996,40
- 20422	Monsieur LE MOIGNE Yann			1 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20422	Monsieur LOHNER Matthieu			1 500,00
- 20422	Monsieur MARIE Claude			6 500,00
- 20422	Monsieur MARIIS Roland			1 500,00
- 20422	Monsieur M. DE FREITAS Neil			3 500,00
- 20422	Monsieur PEREZ Laurent			5 000,00
- 20422	Monsieur POITEVIN Gérard			1 500,00
- 20422	Monsieur PRUNIER Jerome			6 939,96
- 20422	Monsieur TALNEAU Gildas			3 500,00
- 20422	Monsieur VARDON Denis			8 500,00
- 20422	OGEC SACRE COEUR			12 481,65
- 20422	PETIOT SANDRA - LES CHEVAUX DE MAROLLES			11 271,19
- 20422	PONEY CLUB DU VAL DE VIRE			19 754,92
- 20422	SA BLOC MIROIR			4 050,00
- 20422	SA DES HLM LA PLAINE NORMANDE			46 960,00
- 20422	SA D'HLM D'AMENAGEMENT GESTION IMMOBILIERE			140 105,09
- 20422	SA HLM COUTANCES GRANVILLE			18 020,00
- 20422	SA HLM VILLE ALENCON ET ORNE LE LOGIS FAMILIAL			186 684,33
- 20422	SA LOGIPAYS SA D'HLM DU CALVADOS			84 330,00
- 20422	SA NOUVELLE AREACEM			1 610,00
- 20422	SA PARTELIOS HABITAT			21 030,00
- 20422	SARL AUDA DEVELOPPEMENT - HOTEL LE VAUBAN			8 592,80
- 20422	SARL DU TERROIR			8 015,79
- 20422	SARL GOLD INVEST			1 818,60
- 20422	SARL IMPRIMERIE MARIE HONFLEUR			4 200,00
- 20422	SARL LA BARBINIERE			4 170,87
- 20422	SARL LEMONNIER			74 965,16
- 20422	SARL LE SAUMONIER BAYEUX			3 254,48
- 20422	SARL LES DEUX VALLEES			37 781,02
- 20422	SARL LES ECURIES DU PETIT MEDAVY			11 816,80
- 20422	SARL MONTPERROUX ENERGIE			7 500,00
- 20422	SARL TERRITOIRES CHOCOLATS			18 585,75
- 20422	SAS GUY DEGRENNE INDUSTRIE			1 218,00
- 20422	SAS KIPLAY			844,20
- 20422	SAS LA FERME DE MALTE			10 261,60
- 20422	SA SOC. CAENNAISE DEVELOP. IMMO SCDI			3 430,00
- 20422	SAS PREVOSOL			7 500,00
- 20422	SAS SEPROLEC FRANCE			3 432,48
- 20422	SAS TRAV. ELECTRIQ. INDUST. MARITIME TEIM			1 260,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 20422	SAS WIND BUILDING ENGINEERING WIBEE			7 521,00
- 20422	SA UNIFERGIE UNION FINANCEMENT ECONOMIES D'ENERGIE			142 085,18
- 20422	SCI 3LB			15 500,00
- 20422	SCI APM			3 500,00
- 20422	SCI LAINE BUFFET			6 000,00
- 20422	SCI LES 2 PAINS			8 500,00
- 20422	SCI TIENNOT			15 473,60
- 20422	SCL DE LA BAIE			15 500,00
- 20422	SEGUIN AURELIE			10 162,63
- 20422	SEM NORMANDIE AMENAGEMENT			300 192,34
- 20422	SEM STE HEROUVILLAISE ECONOMIE MIXTE ET AMENAGEMENT			3 500,00
- 20422	SOCIETE DES COURSES DE VIRE			17 454,00
- 20422	STE BELLIN STEPHANE			15 901,14
- 20422	STE DE JESUS ALEXANDRE			10 437,46
- 20422	STE GABORIT LUC			2 574,73
- 20422	STE LAURENT TANGUY			3 830,48
- 20422	STE SAUVAGE PASCAL			6 750,00
- 20422	THIEULENT ANNIE			20 000,00
- 20422	VAUTHIER VINCENT			6 000,00
- 20422	YVES ANNE			5 748,80
- 6574	AACTES ET FORMATIONS			9 378,35
- 6574	ABRUTISME			8 000,00
- 6574	ACAD'HABRA			1 300,00
- 6574	ACSEA FORMATION			235 346,08
- 6574	ACTIV'ORNE			500,00
- 6574	AEP AGENCE REGIONALE DE SANTE BN ARS			40 000,00
- 6574	AEP CENTRE FORM PROF PROMO AGRICOLE			9 000,00
- 6574	AEP INSTITUTION ST FRANCOIS DE SALES			4 468,19
- 6574	AERO CLUB DE FALAISE			3 000,00
- 6574	AERO CLUB DE GRANVILLE			3 000,00
- 6574	AFT IFTIM FC POLE INTERREGIONAL TRANSPORT PERSONNES			700,00
- 6574	AGENCE PRIMATE			8 000,00
- 6574	AGRIAL			11 100,00
- 6574	AGRICULTEURS FRAN & DEVELOPPEM INTERNAT			2 250,00
- 6574	AGRONO VETERIN SANS FRONTIERES			15 000,00
- 6574	AKA PUBLISHING			720,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ALEX'SEA			10 000,00
- 6574	ALGANACT			9 500,00
- 6574	A.L.J. ENTRE THUE ET MUE			2 211,00
- 6574	ALLARD CHLOE			300,00
- 6574	AMICALE ANC COMBA HEROUVILL ST JEAN EUDES			500,00
- 6574	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS ST DESIR ET ST PIERRE DES IFS			500,00
- 6574	AMICALE SPORTIVE Verson			1 314,32
- 6574	AMIS DE MONDAYE			1 500,00
- 6574	ANFA			21 380,00
- 6574	ANNE DOMINIQUE			400,00
- 6574	APSU 3 A UNIVERSITE TROIS AGE			3 500,00
- 6574	ARAGONNE			1 500,00
- 6574	ARCADE			1 176,00
- 6574	ARDIR BAS NORMANDE			5 000,00
- 6574	ARLOCA			1 300,00
- 6574	AS DU COLLEGE D'AVRANCHES YCEE E.LITRE			324,00
- 6574	ASPRONAUTE ASSOCIATION			3 365,00
- 6574	ASS 2 ANGLES			20 000,00
- 6574	ASS ACCOMPAGNEMENT INITIATIVES PAR INSERTION LOCALE ECONOMIQUE			43 983,00
- 6574	ASS ACCUEIL			750,00
- 6574	ASS ACCUEIL ET PROMOTION ETRANGERS			4 000,00
- 6574	ASS ACCUEIL JEUNES SANS EMPLOI			71 261,60
- 6574	ASS ACCUEIL PAYSAN DE BASSE NDIE			13 584,13
- 6574	ASS ACDS COMPAGNIE DERNIER SOUPIR			30 000,00
- 6574	ASS. ACTALIA			407 024,04
- 6574	ASS ACT'TERRE SOLIDAIRE			14 222,50
- 6574	ASS ADASEA DE LA MANCHE			27 376,25
- 6574	ASS AEP CINEMA LUX			29 569,00
- 6574	ASS. AERO MODEL CLUB DU BESSIN			4 000,00
- 6574	ASS AEROPLAGE CLUB CHERBOURG HAGUE			1 000,00
- 6574	ASS AFPA CAEN			102 832,62
- 6574	ASS AFPI ITIBANOR			265 679,43
- 6574	ASS AFT FORMATION CONTINUE PARIS CAEN VIRE			109 455,70
- 6574	ASS AGEFOS-PME DE BASSE NORMANDIE			16 849,71

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS AGENCE REGIONALE DE CONSERVATION DE L IMAGE ET DU SON			1 792,00
- 6574	ASS AIFCC INSERTION			64 870,40
- 6574	ASS AIGLONNE ACCOMPAGNEMENT ET SOINS PALLIATIFS			400,00
- 6574	ASS AIR COM			19 353,90
- 6574	ASS ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR DE L'ORNE			2 528,00
- 6574	ASS ALFAH ALTERNANCE FORMATION APPRENTISSAGE HANDICAPE			232 008,67
- 6574	ASS AMAVADA			32 000,00
- 6574	ASS AMICALE CYCLISTE DES TROIS JOURS DE CHERBOURG			5 000,00
- 6574	ASS AMICALE LAIQUE DE SEES			3 500,00
- 6574	ASS AMIS ABBAYE ST MARTIN ET PATRIMOINE DE SEES			5 262,40
- 6574	ASS AMIS DE LA SECTION NORVEGIENNE DE BAYEUX			1 120,00
- 6574	ASS ANACROUSES			4 000,00
- 6574	ASS ANCI COMBAT PRISON SECTION CANTO REMALARD			500,00
- 6574	ASS ANIMATION EMPLOI CALVADOS AE14			4 000,00
- 6574	ASS ANIMATION MAISON DE L ARCHITECTURE			26 480,00
- 6574	ASS. ANIMATIONS EN PAYS SEVERIN			1 000,00
- 6574	ASS APAEI DE LA COTE FLEURIE			1 007,00
- 6574	ASS AREXHOR ILE DE FRANCE HTE NORMANDIE			41 291,12
- 6574	ASS. ARIM RESTAURATION IMMOB. BAS			6 893,40
- 6574	ASS ARRFIS BN IRTS INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL			2 276 880,45
- 6574	ASS ARTEFACT PROD			14 500,00
- 6574	ASS ART ET DESIGN EN NORMANDIE ADN			24 000,00
- 6574	ASS. ARTEXPO			7 000,00
- 6574	ASS ARTOTHEQUE DE CAEN			12 000,00
- 6574	ASS ART PLUME			7 000,00
- 6574	ASS ARTS ATTACK			182 000,00
- 6574	ASS ART SONIC			13 000,00
- 6574	ASS ARTS TERRE NATIVE			247,50
- 6574	ASS ASFOBAT			91 228,63
- 6574	ASS. ASKORIA			2 079,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS ASS.DES AMIS DE ST CENERI			2 500,00
- 6574	ASS ATELIER MOB			1 200,00
- 6574	ASS. ATELIER TREMPIN POUR REINSERTION ET EMPLOI			2 211,00
- 6574	ASS ATHLE ORGANISATION MONDEVILLE			15 000,00
- 6574	ASS. A TOUT CRINS			12 500,00
- 6574	ASS AU FIL DE L'EAU			9 400,00
- 6574	ASS AZIMUT			37 000,00
- 6574	ASS BAC EMPLOI			5 000,00
- 6574	ASS BALKANS TRANSIT			46 300,00
- 6574	ASS BAS-NORMANDE UTILISATEURS CHIENS DE TROUPEAUX			467,23
- 6574	ASS BATIPUZZLE			2 100,00
- 6574	ASS BAZARNAOM			25 000,00
- 6574	ASS. BEAUVRON DEAUVILLE EN PAYS D'AUGE "PLANCHES ET POMMIERS"			7 320,00
- 6574	ASS BEEWAX			2 500,00
- 6574	ASS BGE NORMANDIE MANCHE			9 962,55
- 6574	ASS BIOPOUSSES			34 925,00
- 6574	ASS BOLDOG KAKTUS THEATRE			10 000,00
- 6574	ASS BRETAGNE VIVANTE SEPNB SEPNB			10 000,00
- 6574	ASS BTP CFA BASSE NORMANDIE			4 153 219,54
- 6574	ASS BUREAU INFORMATION JEUNESSE			15 000,00
- 6574	ASS BUZZ PRODUCTION			5 000,00
- 6574	ASS CAEN ATHLETIC CLUB			5 000,00
- 6574	ASS CAEN BASKET CALVADOS			10 000,00
- 6574	ASS CAEN BMX			2 000,00
- 6574	ASS CAEN HANDBALL			15 000,00
- 6574	ASS CAEN NAUTIC CLUB			3 000,00
- 6574	ASS CAEN SUD GR			1 500,00
- 6574	ASS CAEN TENNIS DE TABLE CLUB			48 000,00
- 6574	ASS CAEN TRIATHLON			5 000,00
- 6574	ASS CAEN VOLLEY BALL			5 000,00
- 6574	ASS CAEN YACHT CLUB			3 240,00
- 6574	ASS CAFE DES IMAGES			123 000,00
- 6574	ASS CA LISIEUX HANDBALL			13 000,00
- 6574	ASS CALVADOSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE			0,00
- 6574	ASS. CAMEMBERT AU COEUR DE L'HISTOIRE			10 000,00
- 6574	ASS CANOE CLUB AVRANCHES			2 211,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS CANOE CLUB CAENNAIS			5 000,00
- 6574	ASS CANTON JEUNES			975,00
- 6574	ASS CARAVANE INVENTIONS INSTITUTIONN			15 000,00
- 6574	ASS CARRIERE 2000			11 800,00
- 6574	ASS CARRIERES FORMATIONS CENTRE MANCHE			2 736,00
- 6574	ASS CARTEL PRODUCTION			400,00
- 6574	ASS CDFA NORMANDIE			102 392,00
- 6574	ASS CEMEA			21 000,00
- 6574	ASS CENTRE AFPA COUTANCES			11 902,96
- 6574	ASS CENTRE ANIMATION CHEMIN VERT MJC CHEMIN VERT			750,00
- 6574	ASS CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL CAEN BASSE NORMANDIE			341 800,00
- 6574	ASS CENTRE D'ANIMATION LA PRAIRIE			10 000,00
- 6574	ASS CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES			1 700,00
- 6574	ASS CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE BASSE-NORMANDIE XHARF			45 000,00
- 6574	ASS CENTRE DE FORMATION AGRICOLE ET HORTICOLE			1 422,00
- 6574	ASS CENTRE DE FORMATION ENSEIGNANTS DE LA DANSE ET MUSIQUE DE NDIE C			12 000,00
- 6574	ASS CENTRE DEV. HABITAT&AMENAGT TERR C.D.H.A.T.			33 260,60
- 6574	ASS CENTRE D'INITIATION AUX ENERGIES RENOUVELABLES			51 731,84
- 6574	ASS CENTRE FORMATION AIDES SOIGNANTS SAINT JOSEPH			113 487,80
- 6574	ASS CENTRE INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT CITIM			33 200,00
- 6574	ASS CENTRE NATIONAL NAVIGATION CAEN NORMANDIE			5 000,00
- 6574	ASS CENTRE NAUTIQUE BAIE DE SAINT VAAST			4 000,00
- 6574	ASS. CENTRE NAUTIQUE DE DIELETTE			3 000,00
- 6574	ASS CENTRE OECUMENIQUE RENCONTRES EUROPEENNES			2 040,00
- 6574	ASS CENTRE REGIONAL DES LETTRES BN			530 000,00
- 6574	ASS CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE TP NORMANDIE			34 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE BASSE NORMANDIE			278 160,00
- 6574	ASS CENTRE REGIONAL D'OCTEVILLE PHOTOGRAPHIE NORD EUROPEENNE			250 000,00
- 6574	ASS CENTRE REGIONAL MEDICO SPORTIF			10 000,00
- 6574	ASS CENTRE REGION FRANCOIS BACLESSE			115 120,12
- 6574	ASS CENTRE SOCIAL CROIX MERCIER			18 500,00
- 6574	ASS CENTRE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF LEO LAGRANGE			9 400,00
- 6574	ASS CENTRE SOCIO-CULTUREL JEUNES SENIORS FAMILLES			11 000,00
- 6574	ASS CENTRE SPORTIF DE NORMANDIE EN PAYS D'AUGE			183 000,00
- 6574	ASS CENTRE TECH REGIO COSSOM BASSE N			3 061,50
- 6574	ASS CERCLE D'ECHECS AGNEAUX SAINT LO			4 000,00
- 6574	ASS CERCLE D'ESCRIME DE LISIEUX			1 500,00
- 6574	ASS. CERCLE SPORTIF BAYEUX BASKET			6 798,96
- 6574	ASS C.E.R. FRANCE NORMANDIE			2 922,00
- 6574	ASS. CFA INDUSTRIES METALLURGIQUES SIDERURGIQUES			144 644,91
- 6574	ASS CFTA FERTE MACE			3 173,83
- 6574	ASS. CHALLENGE LCVP-HIGGINS BOAT			1 141,00
- 6574	ASS CHAMBRE REG. ECO SOCIALE&SOLIDAI CRESS			199 832,24
- 6574	ASS CHANTIER 21 THEATRE			30 000,00
- 6574	ASS. CHANTIER ECOLE ACTEUR CHANTEUR NORMANDIE			11 190,00
- 6574	ASS CHANTIERS RELAIS DE L'ODON			37,50
- 6574	ASS CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR			17 231,50
- 6574	ASS CHEVAL ENDURANCE BRECEEN			5 000,00
- 6574	ASS CHEVAL NORMANDIE			41 744,87
- 6574	ASS CHOEUR ORCHESTRE UNIVERSITAIRE CAEN COUR			15 500,00
- 6574	ASS CHOREGE			21 320,00
- 6574	ASS CINEMA LE CABIEU			3 000,00
- 6574	ASS CITE DES METIERS DE L'ORNE			17 000,00
- 6574	ASS CLUB BASKET D'IFS			31 600,00
- 6574	ASS CLUB CHINE NORMANDIE			49 500,00
- 6574	ASS CLUB DE L'ALBATROS			9 975,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS CLUB DE LOISIRS NAUTIQUES			14 750,00
- 6574	ASS CLUB DES MANCHOTS			500,00
- 6574	ASS CLUB DE VOILE DE LANGRUNE SUR MER			7 500,00
- 6574	ASS CLUB ECHECS CAEN ALEKHINE			700,00
- 6574	ASS CLUB GYMNIQUE CHERBOURGEOIS			2 500,00
- 6574	ASS CLUB KAYAK DE MER NORD COTENTIN			9 500,00
- 6574	ASS CLUB NAUTIQUE PAYS DE SAINT LO			7 500,00
- 6574	ASS CLUB OLYMPIQUE POLYNORMANDE			10 000,00
- 6574	ASS COALLIA			113 870,28
- 6574	ASS COEUR D'ENFANT			1 000,00
- 6574	ASS COLLECTIF DES VICTIMES DE L'AMIANTE TREFIMETAUX			1 000,00
- 6574	ASS COLLECTIF EFFINERGIE			9 000,00
- 6574	ASS COLLECTIF JAZZ BASSE NORMANDIE			55 000,00
- 6574	ASS. COLLECTIF RAST'ART			7 041,00
- 6574	ASS COLLEGE D'ENSEIGNEMENT RURAL BRIOUZE			2 880,00
- 6574	ASS COLLEGE ENSGT FEM.RURAL PRIVE DE NONANT LE PIN			1 350,00
- 6574	ASS COMBA MOBILI GUER MONTMARTIN S MER			500,00
- 6574	ASS COMICE AGRICOLE DE TORIGNY SUR VIRE			1 250,00
- 6574	ASS COMITE AIDE HUMANITAIRE VALLEE SARTHON AUX REFUGIES PALESTINIEN			1 000,00
- 6574	ASS COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE			173 727,00
- 6574	ASS COMITE CYCLISTE SAINT LAURENT			4 000,00
- 6574	ASS COMITE DE BASSE-NIE DE LUTTE			3 500,00
- 6574	ASS COMITE DE CAEN DU MOUVEMENT DE LA PAIX			482,57
- 6574	ASS. COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME			7 000,00
- 6574	ASS COMITE DEPARTEM. TOURISME MANCHE CDT			16 522,00
- 6574	ASS COMITE DEPART HANDISPORT ORNAIS			1 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS COMITE DEP DE JUDO SUJITSU KENDO			2 500,00
- 6574	ASS COMITE DE PETANQUE ET JEU PROVEN CAL DU CALVADOS			3 500,00
- 6574	ASS. COMITE DEP LIGUE NAT CONTRE LE CANCER			1 000,00
- 6574	ASS COMITE DES OEUVRES SOCIALES PERSONNEL REGION BASSE-NORMANDIE			404 400,00
- 6574	ASS COMITE D'ORGANISATION DES COURAN TS DE LA LIBERTE			47 500,00
- 6574	ASS COMITE D'ORGANISATION DU CARNAVAL COMMUNAUTE URBAINE CHERBOURG			500,00
- 6574	ASS COMITE INTERPROFESSIONNEL POUR LA PROMOTION DU PAYS D AUGE			1 475,11
- 6574	ASS COMITE INTERSYNDICAL DEVELOPPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE CIDRE			6 000,00
- 6574	ASS COMITE LOCAL LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES			10 500,00
- 6574	ASS COMITE LOCAL LOGEMENT AUTONOME JEUNES			15 000,00
- 6574	ASS COMITE LOCAL LOGEMENT AUTONOME JEUNES DE L'AGGLO GRANVILLAISE			10 500,00
- 6574	ASS COMITE LOCAL P/LOGT JEUNES MORT. CLLAJ DU MORTAINAIS			10 500,00
- 6574	ASS COMITE LOCAL POUR LOGEMENT AUTONOME JEUNES AGGLO CAENNAISE			15 000,00
- 6574	ASS COMITE ORGANISATION FOULEES DU CREDIT LYONNAIS VILLE DE BAYEUX			1 500,00
- 6574	ASS COMITE ORGANISATION FOULEES TERR OIR			500,00
- 6574	ASS COMITE REG AERONAUTIQUE DE B NDIE			4 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE BOXE			3 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE NATATION			15 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL D EQUITATION DE NORMANDIE			130 595,75

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS COMITE REGIONAL DE SURF DE NORMA NDIE			5 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL DE TOURISME DE NORMANDIE			1 710 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE BASSE-NORMANDIE			11 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE DE BASSE NDIE			10 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL E.P.M.M. DE HAUTE NORMANDIE			4 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL ETUDE POUR PROTECTION ET AMENAGEMENT NATURE			4 704,89
- 6574	ASS COMITE REGIONAL HANDISPORT BASSE NORMANDIE			32 500,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL NORMANDIE CANOE KAYAK			6 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE BASSE-NIE			32 000,00
- 6574	ASS COMITE REGIONAL UFOLEP BASSE NORMANDIE			8 500,00
- 6574	ASS COMITE TERRITORIAL DE NORMANDIE DE RUGBY			13 000,00
- 6574	ASS COM LOC P/LOGT AUTONOME DES JEUN			4 500,00
- 6574	ASS COMME SUR DES ROULETTES			875,00
- 6574	ASS COMPAGNIE AKSELERE			35 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE ALKIME			1 800,00
- 6574	ASS COMPAGNIE ALLER RETOUR DANSE CONTEMPORAINE			33 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE ANGELA LAURIER			30 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE ARTHUR PLASSCHAERT			9 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE DODEKA			30 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE PARABOLE			10 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE SANS SOUCIS			20 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE SILENDA			14 000,00
- 6574	ASS COMPAGNIE THEATRE DU LOUP BLANC			30 000,00
- 6574	ASS COM REG EDUCATION PHYSIQUE ET GY MNASTIQUE VOLONTAIRE DE NORMANDI			10 000,00
- 6574	ASS CONCOURS VENTE INTERDPTAL ANIMAUX VIANDE DE LA FERTE MACE			368,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS CONFERENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES BASSA NORMANDIE			30 000,00
- 6574	ASS CONQUERANT BADMINTON CLUB CAEN			2 000,00
- 6574	ASS CONSEIL DES CHEVAUX DE BASSE NORMANDIE			118 800,00
- 6574	ASS CONSEILS ET FORMATION INDIVIDUELLE			5 424,27
- 6574	ASS CONSERV. ESPACES NATURELS BN GEN BN			75 829,11
- 6574	ASS CONTINENTS SOLIDAIRES SUD MANCHE			300,00
- 6574	ASS. CONTRAT CANTON ORGANISME RURAL DEVEL.			2 800,00
- 6574	ASS COPC COMITE D'ORGANISATION PARIS CAMEMBERT			45 000,00
- 6574	ASS COTENTIN SURF CLUB			1 500,00
- 6574	ASS COURIR DANS LE BOCAGE			800,00
- 6574	ASS CREA			1 500,00
- 6574	ASS CREAM CARREFOUR RURAL EUROPEEN DES ACTEURS NORMANDS			55 738,54
- 6574	ASS CREATION THEATRALE EDUCATION ARTISTIQUE ACTEA			120 438,40
- 6574	ASS C.R.E.C.E.T CTRE REGIONAL CULTURE ETHNOLOGIQUE TECHNIQUE			931 500,00
- 6574	ASS CROIX ROUGE FRANCAISE			2 123 657,44
- 6574	ASS. CTE REG. RESIST. MEMOIRE COMB. VOLONT. CIE SCAMARONI			1 500,00
- 6574	ASS CTRE ANIMATION ASS MIEUX VIVRE ET DETENTE LA PIERRE HEUZE			16 211,00
- 6574	ASS CULTURE ART ET LOISIRS DE CHEUX			1 000,00
- 6574	ASS CULTURE ET PATRIMOINE			30 000,00
- 6574	ASS CULTURELLE DE VALOGNES			6 000,00
- 6574	ASS CULTURELLE MAFIOZIK			3 000,00
- 6574	ASS CYBERCENTRE INTERCOMMUNALITE CAMBREMER			4 000,00
- 6574	ASS DAMUTHEE			3 000,00
- 6574	ASS DANSE ET PERSPECTIVE			12 000,00
- 6574	ASS DEAUVILLE YACHT CLUB			2 300,00
- 6574	ASS DE CI DE LA			3 150,00
- 6574	ASS DECOUVERTE ENVIRONNEMENT PAR L'IMAGE			10 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS D ECOUVES VERTE			26 000,00
- 6574	ASS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL LOCAL DU BESSIN			10 000,00
- 6574	ASS DEFENSE ARTISTES & DEVELOPT ARTS ADADA			2 000,00
- 6574	ASS DEFI GRANDCAMP MAISY			1 500,00
- 6574	ASS DEFI PORTS DE PECHE SAINT VAAST LA HOUGUE VAL DE SAIRE			1 500,00
- 6574	ASS DE FORMATION ET D'INFORM POUR LE DEVEL D'INIAT RURAL AFIP			7 100,00
- 6574	ASS DE GESTION DU CFA METALLURGIE DE L ORNE			1 365,00
- 6574	ASS DE LA FOIRE A L'ANDOUILLE DE VIRE ET PRODUITS DU TERROIR			1 500,00
- 6574	ASS. DE LOISIRS DU VAL DE ROUVRE			2 211,00
- 6574	ASS. DEP. ANCIENS COMBATTANTS			500,00
- 6574	ASS DEPANNE MACHINE			102,50
- 6574	ASS DEPARTEMENTALE OCCE DU CALVADOS			5 000,00
- 6574	ASS DE PROMOTION DU PAYS SAINT LOIS			75 242,94
- 6574	ASS DE RECHERCHE APPLIQUEE A LA TRANSFORMATION CIDRICOLE			29 618,73
- 6574	ASS. DES AMIS DE LA MAISON DE LA PAIX			5 740,00
- 6574	ASS DES AMIS DE PONTIGNY CERISY LA SALLE			23 000,00
- 6574	ASS DES AMIS DU CINEMA RUSSE DE HONFLEUR			20 000,00
- 6574	ASS. DES AMIS DU SOUVENIR ET DE LA LIBERTE			2 583,00
- 6574	ASS DES ANCIENS CONSEILLERS DU CESR			3 550,00
- 6574	ASS.DES CAVALIERS DE L'ORNE ET DU NOIREAU			1 088,00
- 6574	ASS. DES MAIRES DU CANTON DE CABOURG			3 557,60
- 6574	ASS DES MAISONS FAMILIALES BALLEROY			6 084,00
- 6574	ASS DES PUPILLES DE LA NATION DU CALVADOS			1 000,00
- 6574	ASS DEUXIEME VIE DEUXIEME CHANCE			8 500,00
- 6574	ASS DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION INDUSTRIELLE			56 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS DEVELOPPEMENT MUSICAL HEROUVILLE BIG BAND CAFE			107 500,00
- 6574	ASS DIFFUSION NOUVELLES TECHNOLOGIES SERVICE DEVELOPT DURABLE NOVEA			18 048,45
- 6574	ASS DIOGENE ET CO			50 000,00
- 6574	ASS DIRECTION REGIONALE DE L AFPA			1 925 165,11
- 6574	ASS DIVINE COMEDIE BN			2 000,00
- 6574	ASS DKD DANSE			35 000,00
- 6574	ASS DROIT D'IMAGE			15 000,00
- 6574	ASS DU CINEMA DE LA PLAGES			563,50
- 6574	ASS DUO NORMAND			6 500,00
- 6574	ASS DU SIGNE			1 050,75
- 6574	ASS DYNAMIQUE DU MOUVEMENT			5 000,00
- 6574	ASS ECO DOMAINE EN PAYS D'AUGE ECOPYA			2 800,00
- 6574	ASS ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS DU CALVADOS			29 432,76
- 6574	ASS ECOLE SUP.INGENIEURS DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE CAEN			137 651,80
- 6574	ASS ECO-MOBILE			12 499,75
- 6574	ASS ECORPSABULLE			12 000,00
- 6574	ASS ECRAN SONIQUE			60 000,00
- 6574	ASS ECURIE DE LA SUISSE NORMANDE			1 500,00
- 6574	ASS EDITIONS IMPECCABLES			1 020,00
- 6574	ASS EDITIONS LES CHIENS ROUGES ASSOC IES			1 000,00
- 6574	ASS EDITIONS NOUS			4 230,00
- 6574	ASS EDUCATION POPULAIRE ABBAYE DE MONTEBOURG			16 625,96
- 6574	ASS EMMAUS			1 500,00
- 6574	ASS ENEFA NDIE FORMATION AVENIR			143 671,00
- 6574	ASS ENSEMBLE DE CAELIS			15 000,00
- 6574	ASS ENTENTE ATHLETIQUE MONDEVILLE HE ROUVILLE			17 000,00
- 6574	ASS ENTENTE NAUTIQUE CAENNAISE			18 000,00
- 6574	ASS ENTENTE SPORTIVE CORMELLOISE OMNISPORTS			6 000,00
- 6574	ASS ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE EN BASSE NORMANDIE			35 000,00
- 6574	ASS ENVOL SANS ALCOOL			800,00
- 6574	ASS EPERON BRETTEVILLAIS			1 500,00
- 6574	ASS EQUITEASY			450,61
- 6574	ASS ERASMUS IN CAEN			500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS ERREFOM ESPACE REGIONAL RESSOUR CES EMPLOI FORMATION METIERS			623 960,00
- 6574	ASS ESPACE JEAN VILAR			55 000,00
- 6574	ASS ESPACE TEMPS FJT			118 886,00
- 6574	ASS ESPACE XAVIER ROUSSEAU			3 375,00
- 6574	ASS ESPERANCE ET JEUNESSE			5 000,00
- 6574	ASS ETAP'AUTO			5 000,00
- 6574	ASS ETINCELLE BASSE NORMANDIE			1 500,00
- 6574	ASS ETOILE SPORTIVE SAINT LOISE			1 000,00
- 6574	ASS ETUDE CONSERVATION DES SELACIENS			1 237,50
- 6574	ASS ETUDIANTS DE L'ESAM			1 500,00
- 6574	ASS EUREKA			130 000,00
- 6574	ASS FAIRE PLAY			1 000,00
- 6574	ASS FAMILLE RURALE MARTINVEST			1 516,11
- 6574	ASS.FAMILLES RURALES CERENCES			2 211,00
- 6574	ASS FAMILLES RURALES DE MOYON			7 000,00
- 6574	ASS FED BASSE NDIE UNION FANFARES DE FRANCE			2 000,00
- 6574	ASS FED. DU CALVADOS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION MILIEU AQUATIQUE			17 154,00
- 6574	ASS FEDERATION CLUBS			57 207,80
- 6574	LOGISTIQUES DE BASSE NORMANDIE ASS FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE DES FAMILLES RURALES			2 475,00
- 6574	ASS FEDERATION DES CUMA DE BASSE NORMANDIE			36 570,00
- 6574	ASS FEDERATION FRANCAISE DE JUDO DISCIPLINE ASSO-LIGUE DE NORMAND			47 700,00
- 6574	ASS FEDERATION MUSICALE DE BASSE NORMANDIE			6 000,00
- 6574	ASS FEDERATION NATIONALE DE LA MEDIA TION ET DES ESPACES FAMILIAUX			2 211,00
- 6574	ASS FEDERATION ORNE POUR PECHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE			3 446,36
- 6574	ASS FEDERATION REGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES			679 977,69
- 6574	ASS FEDERATION REGIONALE FAMILLES RURALES DE BASSE NORMANDIE			66 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS FEDERATION REGIONALE PAYS D'ACCUEIL TOURISME DE NORMANDIE			98 389,58
- 6574	ASS. FEDER MANCHE PECHE PROTECTION AQUATIQUE			17 850,13
- 6574	ASS FED OFFICE TOURIS SYND INITIAT NORMAND			61 600,00
- 6574	ASS FED REG CENTRE D'INITIATIVES PR VALORISER L'AGRICULTURE ET MILIE			25 948,30
- 6574	ASS FED REGIONALE DES CUMA DE L'OUEST			16 097,80
- 6574	ASS FED SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRA VAIL COMITE DE L'ORNE			2 000,00
- 6574	ASS FEMMES ET HORIZONS			1 200,00
- 6574	ASS FERME CULTURELLE DU BESSIN			10 000,00
- 6574	ASS FESTIVAL DE MUSIQUE VOCALE EN BN DIE VIVA VOCE			13 900,00
- 6574	ASS FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE ET BD DE CHERBOURG OCTEVILLE			12 500,00
- 6574	ASS FESTIVAL EN COTENTIN			3 000,00
- 6574	ASS. FESTIVAL TERRE ET GRANDES MAREES			1 050,00
- 6574	ASS F.F.VOILE LIGUE DE BASSE NORMANDIE			70 000,00
- 6574	ASS. FILIERE NAUTIQUE NORMANDE			24 040,85
- 6574	ASS FLASH			540,00
- 6574	ASS FOGEFOR DE NORMANDIE			2 576,42
- 6574	ASS FOKSA			6 951,13
- 6574	ASS. FOL'ART			500,00
- 6574	ASS FONDATION BON SAUVEUR			95 242,00
- 6574	ASS FONDATION DU PATRIMOINE			20 000,00
- 6574	ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE			8 801,40
- 6574	ASS FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES ACTIVITES SPECTACLE LOISIRS DU C			150,00
- 6574	ASS FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE BASSE-NORMANDIE			400 000,00
- 6574	ASS FONDS REGIONAL PEINDRE NORMANDIE			29 250,00
- 6574	ASS FONGECIF			976 500,00
- 6574	ASS FOOTBALL CLUB FEMININ			44 500,00
- 6574	ASS FOOTBALL CLUB SAINT-LOIS			15 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS FORMATION ACTION SOCIALE ECURIE COURSES AFASEC			103 896,80
- 6574	ASS FORMATION ACTIVITES EQUESTRES LES ECURIES DU CHATEAU			40 000,00
- 6574	ASS FORMATION PROFESSIONNELLE ADULTE LE MANS			7 577,28
- 6574	ASS FORUM CONSTRUCTION			1 000,00
- 6574	ASS FORUM FRANCAIS FORMATION OUVERT DISTANCE			945,00
- 6574	ASS FORUM LYCEEN SUD MANCHE			2 400,00
- 6574	ASS FOYER RURAL PONT D'OUILLY			10 711,00
- 6574	ASS FRANCE ADOT 14			1 500,00
- 6574	ASS FRANCE ALZHEIMER MANCHE			800,00
- 6574	ASS FRANCE PALESTINE SOLID CALVADOS			2 800,00
- 6574	ASS FRANCO BRITAN GEST BATTERIE MUSEE			4 000,00
- 6574	ASS. FR POUR INFORMATION GEOGRAPHIQUE AFIGEO			565,00
- 6574	ASS GAINSBARRE-GISLARD-ORGANISATION			3 000,00
- 6574	ASS GALERIE 175			2 404,00
- 6574	ASS GENERATIONS EN MOUVEMENT			3 150,00
- 6574	ASS GESTION ANIMATION CENTRE SOCIAL MARCEL MERCIER			44 000,00
- 6574	ASS. GESTION ETS CATHO THOMAS-HELYE LT LA BUCAILLE			10 028,56
- 6574	ASS GESTION INSTITUT INTERCONSULAIRE INTERPROF FORMATION ALTERNEE 61			2 110 527,40
- 6574	ASS. GESTION ISPA-CIFAP			214 535,20
- 6574	ASS GPE REGIONAL D'ANIMATON D'INFORM ATION NATURE ENVIRONNEMENT			37 099,00
- 6574	ASS GRAB GROUPEMT REGIONAL AGRI BIO B-N			52 253,71
- 6574	ASS GROUPE D'ETUDE DES MILIEUX ESTUARIENS & LITTORAUX DE NDIE			5 000,00
- 6574	ASS GROUPE ENTORSE			25 000,00
- 6574	ASS GROUPE ETUDE INVESTEBRE ARMORICAIN			9 000,00
- 6574	ASS. GROUPE INTERREGIONAL HABITAT ET DEVELOPPEMENT			25 472,70
- 6574	ASS GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND			3 420,11

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS GROUPE MARCEL PROUST			15 000,00
- 6574	ASS GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DE L'ORNE			1 135,00
- 6574	ASS GROUPEMENT REG ASSOCIAT° PROTECT° ENVIRONNEMENT BASSE-NORMANDIE			130 711,49
- 6574	ASS GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND			8 012,64
- 6574	ASS GROUPE AGRICULTEURS BIOLOGIQUES MANCHE			4 000,00
- 6574	ASS GUILLAUME VAL			500,00
- 6574	ASS HABAQUQ ET CIE			30 000,00
- 6574	ASS HABITAT&DEVELOPPEMENT NORD OUEST			4 000,00
- 6574	ASS HAG'FM			5 000,00
- 6574	ASS HANDBALL CLUB FLERS			2 211,00
- 6574	ASS HANDI EQUI'COMPET			24 000,00
- 6574	ASS HANDIUNI			10 800,00
- 6574	ASS HEURES MUSICALES DE L'ABBAYE DE LESSAY			28 000,00
- 6574	ASS HOCKEY CLUB DE CAEN			41 852,20
- 6574	ASS HOCKEY SUR GAZON HCVCEC			5 000,00
- 6574	ASS HORIZONS SOLIDAIRES			79 375,00
- 6574	ASS HORIZON VERTICAL			3 500,00
- 6574	ASS HORSE BALL BARNEVILLE CARTERET			4 000,00
- 6574	ASS HORTI PEPI 14 50 61			38 926,50
- 6574	ASS. IFRAM			3 200,00
- 6574	ASS IL ETAIT UNE FOIS			3 000,00
- 6574	ASS INSERTION SOCIALE ECONOMIQUE ORNE ASSISE ORNE			19 500,00
- 6574	ASS INSTANCE REG D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE DE BN			725,00
- 6574	ASS INSTITUT DE L'ELEVAGE			3 410,26
- 6574	ASS INSTITUT INTERNATIONAL DES DROIT S DE L'HOMME & DE LA PAIX			220 000,00
- 6574	ASS INSTITUTION STE MARIE			1 110,00
- 6574	ASS INSTITUT MARITIME DE PREVENTION			37 500,00
- 6574	ASS INSTITUT MEMOIRES DE L'EDITION CONTEMPORAINE			1 530 797,87
- 6574	ASS INSTITUT REGIONAL DES SERVICES A LA PERSONNE IRSAP			9 763,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS INSTITUT REGIONAL DU DEVELOPPE MENT DURABLE DE BASSE NORMANDIE			70 750,00
- 6574	ASS INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PERMANENTE NORMANDIE MAINE			119 560,59
- 6574	ASS INTER BIO NORMANDIE			30 602,00
- 6574	ASS INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRICOLES			11 884,02
- 6574	ASS IPE ENVIRONNEMENT			2 211,00
- 6574	ASS IRFA NORMANDIE MAINE			185 785,40
- 6574	ASS IRQUA NORMANDIE			151 146,50
- 6574	ASS IRSA INSTITUT INTER REGIONAL POUR LA SANTE			33 274,50
- 6574	ASS ISPA ENTREPRISES			174 794,99
- 6574	ASS ITINERANCE			4 966,95
- 6574	ASS ITRA ASSO DANSE THEATRE			35 000,00
- 6574	ASS JARDINS DANS LA VILLE			176,50
- 6574	ASS. JAZZ A ROULETTES			22 300,00
- 6574	ASS JEANNE D'ARC TENNIS DE TABLE			5 000,00
- 6574	ASS JEUNESSE SPORTIVE CHERBOURGEOISE HAND BALL			70 000,00
- 6574	ASS JEUNESSE SPORTIVE DE FLEURY SUR ORNE			12 000,00
- 6574	ASS JUDO CLUB DE VALOGNES			800,00
- 6574	ASS K 61 CLUB DE KARTING DE L'ORNE			3 000,00
- 6574	ASS L'A			3 825,00
- 6574	ASS L'ACCORD SENSIBLE			8 588,00
- 6574	ASS LA COMPAGNIE DES 3 SENTIERS			10 000,00
- 6574	ASS LA COMPAGNIE DU PHOENIX			8 000,00
- 6574	ASS LA CORNE D'OR			1 500,00
- 6574	ASS LA CROC'CINELLE DE RISLE			2 500,00
- 6574	ASS LA DAME BLANCHE			7 500,00
- 6574	ASS LA DOUBLE CROCHE			3 500,00
- 6574	ASS LA FABRIQUE A BRAC THEATRES ET COMPAGNIE			13 000,00
- 6574	ASS LA FERME EN FETE			6 250,00
- 6574	ASS LA MAISON DES MOTS			3 800,00
- 6574	ASS. LANDING PRODUCTION			10 000,00
- 6574	ASS LA NORMANDE A LA TABLE DES CHEFS			1 250,00
- 6574	ASS LA NUIT DES SOUDEURS			3 500,00
- 6574	ASS. LA PIERRE BLANCHE			1 800,00
- 6574	ASS LA PONCEUSE			4 718,84

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS LA RANDO BAIE MONT SAINT MICHEL			5 000,00
- 6574	ASS LA RENAISSANCE			6 000,00
- 6574	ASS LA SAUCE AUX ARTS			1 800,00
- 6574	ASS LA SEMAINE ACADIENNE			5 000,00
- 6574	ASS L'ATELIER DES COULEURS			1 500,00
- 6574	ASS LE CADAVRE EXQUIS			1 000,00
- 6574	ASS LE CARROSSIER NORMAND			12 000,00
- 6574	ASS LE CLAIR OBSCUR			35 000,00
- 6574	ASS LE DIT DE L'EAU			4 900,00
- 6574	ASS LE DOIGT DANS L'OREILLE DU CHAUVE			5 000,00
- 6574	ASS LE FESTIVAL DU FILM DE CABOURG			14 000,00
- 6574	ASS LE LABOMYLETTE			5 000,00
- 6574	ASS LE MARCHEPIED			29 298,56
- 6574	ASS LE MOIS DE LA PHOTOGRAPHIE EN BOCAGE NORMAND			10 000,00
- 6574	ASS LE PAYS BAS-NORMAND			1 435,00
- 6574	ASS L'EPI VERT			1 800,00
- 6574	ASS LE POINT DU JOUR			2 384,00
- 6574	ASS LE RADAR			7 000,00
- 6574	ASS. LES AMIS DE JEAN BOSCO			2 400,00
- 6574	ASS LES AMIS DE LA MUSIQUE A DEUVIL LE			24 000,00
- 6574	ASS LES AMIS DE LA VACHE QUI LIT			4 000,00
- 6574	ASS LES AMIS DE VINTEUIL			5 000,00
- 6574	ASS LES ANDAIN'RIES			9 000,00
- 6574	ASS LES ARTS FLORISSANTS			332 900,00
- 6574	ASS LES ARTS IMPROVISES			22 500,00
- 6574	ASS LES ATELIERS INTERMEDIAIRES			60 000,00
- 6574	ASS LES CHEMINS DE TRAVERSESES			4 000,00
- 6574	ASS LES CHEMINS DU MONT SAINT MICHEL			36 028,80
- 6574	ASS LES CYCLOPES			10 000,00
- 6574	ASS LES FONDS DE TERROIR			4 000,00
- 6574	ASS LES FUITES DE JAZZ			9 000,00
- 6574	ASS LES HOMMES FOURMILLEMENT			5 275,00
- 6574	ASS. LES LIENS DE L'HISTOIRE			878,46
- 6574	ASS LES MUSICIENS DU PARADIS			10 000,00
- 6574	ASS LES PETITS DEBROUILLARDS NORMANDS			7 470,00
- 6574	ASS LES PETITS PLATS DANS LES GRANDS			3 200,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS.LES RANDONNEURS DU PERCHE			2 000,00
- 6574	ASS LES RESTAURANTS DU COEUR			1 200,00
- 6574	ASS L'ESTUAIRE DE LA SEINE TERRITOIRE DE L'EAU			50 000,00
- 6574	ASS LES VIKINGS AN 911			7 500,00
- 6574	ASS LES VIREVOLTES			11 500,00
- 6574	ASS L'ETAPE			127 667,29
- 6574	ASS LE THEATRE DES FURIES			15 000,00
- 6574	ASS LEVER DE RIDEAU			2 500,00
- 6574	ASS LIGNE DE BASSE-NIE DE COURSE D'ORIENTATION			4 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE BASKETBALL DE B.NDIE			35 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE BASSE NDIE D'AVIRON			5 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE BASSE-NIE D'ATHLETISME			8 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE BASSE NORMANDIE DE BADMINTON			6 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE BASSE NORMANDIE DE VOLLEY BALL			15 700,00
- 6574	ASS LIGUE DE FOOTBALL DE BASSE NORMANDIE			30 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASSE NORMANDIE			46 800,00
- 6574	ASS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CALVADOS			41 049,55
- 6574	ASS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION MANCHE			30 475,51
- 6574	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE GOLF			8 500,00
- 6574	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL			21 800,00
- 6574	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES			3 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE NORMANDIE DES SPORTS DE CONTACT ET DA			1 500,00
- 6574	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE TENNIS			12 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE NORMANDIE DE TRIATHLON			3 000,00
- 6574	ASS LIGUE DES PAYS NORMANDS			6 000,00
- 6574	ASS LIGUE DE TENNIS DE TABLE BASSE- NORMANDIE			39 000,00
- 6574	ASS LIGUE FRANCAISE DEFENSE DROITS D E L'HOMME-LDH			3 685,20
- 6574	ASS LIGUE NORMANDIE DE TIR A L'ARC			16 500,00
- 6574	ASS LIGUE REGIONAL BN CYCLOTOURISME			3 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS LIGUE REGIONALE HN DE FOOTBALL AMERICAIN			2 500,00
- 6574	ASS. L'ILOT DES ECHANGES			700,00
- 6574	ASS L'INSENSE			6 500,00
- 6574	ASS LOGEMENT INTER GENERATION EN NORMANDIE			1 500,00
- 6574	ASS L'OVALIE CAENNAISE			15 000,00
- 6574	ASS L UNIQUE			28 500,00
- 6574	ASS LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DU PAYS D'ALENCON. LA BOITE LETTRE			8 995,00
- 6574	ASS LYCEE D'ENSEIGNEMENT RURAL PRIVE BARENTON			1 650,00
- 6574	ASS MACAO 7EME ART			36 000,00
- 6574	ASS. MAISON ADOLESCENTS CALVADOS PASSADO 14			1 500,00
- 6574	ASS MAISON DE JEUNES ET DE LA CULTURE - MJC LE ROND POINT			12 211,00
- 6574	ASS. MAISON DE LA RIVIERE ET DU PAYSAGE			5 323,65
- 6574	ASS MAISON DE L'EMPLOI & DE LA FORMATION D' ALENCON			20 000,00
- 6574	ASS MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORM ATION DE L AGGLO CAENNAISE			56 733,81
- 6574	ASS MAISON DE L'EUROPE CAEN BASSE NO RMANDIE			11 300,00
- 6574	ASS MAISON DE L'IMAGE BASSE NORMANDIE			407 007,00
- 6574	ASS. MAISON DE L'INFORMATION SUR FORMATION ET EMPLOI			56 700,00
- 6574	ASS MAISON DES JEUNES&DE LA CULTURE MJC-VIRE			1 400,00
- 6574	ASS MAISON DES JEUNES ET CULTURE CAEN GUERINIERE			2 211,00
- 6574	ASS MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU RE			2 500,00
- 6574	ASS MAISON DES SOLIDARITES INTERNATI ONALES ET DE LA CITOYENNETE			8 000,00
- 6574	ASS MAISON EMPLOI ET FORMATION COTENTIN			251 068,00
- 6574	ASS MAISON EMPLOI ET FORMATION PAYS ARGENTAN PAYS D'AUGE ORNAIS			52 000,00
- 6574	ASS MAISON FAMILIALE DE TRUN			3 100,00
- 6574	ASS MAISON FAMILIALE DE VIMOUTIERS			23 606,67

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS MAISON FAMILIALE D'URVILLE-NACQUEVILLE			2 800,00
- 6574	ASS MAISON FAMILIALE RURALE			10 672,00
- 6574	ASS MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE			21 284,70
- 6574	ASS MAISONS DES JEUNES ET CULTURE CENTRE D ANIMATION FLERS			7 623,41
- 6574	ASS MALADRERIE OMNI SPORTS			5 000,00
- 6574	ASS. MANGE TA SOUPE			5 000,00
- 6574	ASS MARAIS PAGE			1 000,00
- 6574	ASS MARATHON DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL			4 000,00
- 6574	ASS MAUNA KEA SKIM CLUB MANCHE			1 500,00
- 6574	ASS MER ET TERROIR DU COTENTIN ET DU BESSIN			4 000,00
- 6574	ASS MERVEILL'EUROPE			1 500,00
- 6574	ASS MFREO			9 000,00
- 6574	ASS M.F.R.E.O. DE PERCY			3 758,00
- 6574	ASS MINI BOLIDES CHANUSIENS 61			1 500,00
- 6574	ASS MISE EN VALEUR DES RIVIERES ET INITIATIVES LOCALES AVRIL			56 426,51
- 6574	ASS MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI GRANVILLE			57 572,80
- 6574	ASS MISSION LOCALE CAEN LA MER			439 899,20
- 6574	ASS. MISSION LOCALE DE LA REGION D'ALENCON			140 583,56
- 6574	ASS MISSION LOCALE DES JEUNES BOCAGE			87 827,20
- 6574	ASS MISSION LOCALE DU BESSIN AU VIROIS			1 500,00
- 6574	ASS MISSION LOCALE DU CENTRE MANCHE			127 670,40
- 6574	ASS MISSION LOCALE DU SUD MANCHE			58 070,40
- 6574	ASS MISSION LOCALE INSERTION PROFESS IONNELLE DES JEUNES P.COUTANCES			78 213,60
- 6574	ASS MISSION LOCALE MORTAGNE AU PERCHE			85 156,00
- 6574	ASS MISSION LOCALE PAYS D'ARGENTAN VIMOUTIERS			71 979,20
- 6574	ASS MISSION LOCALE SUD PAYS D'AUGE			112 772,80
- 6574	ASS MONTILLY LOISIRS EVASION			1 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS MOSAIQUE			1 500,00
- 6574	ASS MOTUS			6 882,00
- 6574	ASS MOUVEMENT EUROPEEN FRANCE SECTION CABOURG			350,00
- 6574	ASS MUSICALE CAENNAISE & LES TONTONS TOURNEURS (AMC & LES TONTONS...)			4 720,00
- 6574	ASS MUSIQUE EXPERIENCE			75 023,40
- 6574	ASS MUSIQUES EN HERBE			21 500,00
- 6574	ASS NAT DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTON			1 500,00
- 6574	ASS. NAT. FORMATION PROFESS. ADULTE			91 002,00
- 6574	ASS NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON			500,00
- 6574	ASS NATIONALE DU SELLE FRANCAIS			43 182,08
- 6574	ASS.NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOPITALIER			39 600,00
- 6574	ASS NE O SOURCES			1 500,00
- 6574	ASS NORD OUEST THEATRE			10 000,00
- 6574	ASS NORMANDE DU CHEVAL DE COURSES OBSTACLE			1 500,00
- 6574	ASS NORMANDE PREVENTION ORTHOPHONIE			1 500,00
- 6574	ASS NORMANDIE AEROESPACE			242 259,58
- 6574	ASS NORMANDIE CHEVAL TERRE CULTURE - NCTC			20 000,00
- 6574	ASS NORMANDIE EQUITABLE			23 266,76
- 6574	ASS NORMANDIE FRAICHEUR MER			116 490,38
- 6574	ASS NORMANDIE INCUBATION			282 303,43
- 6574	ASS NORMANDIE MEMOIRE			261 287,00
- 6574	ASS NORMANDIE TERRE DES ARTS			4 500,00
- 6574	ASS NORMANDY HORSE SHOW			10 000,00
- 6574	ASS NUCLEOPOLIS			44 469,11
- 6574	ASS OBJECTIF EMPLOI			40 824,00
- 6574	ASS OBJET SUJET			2 070,00
- 6574	ASS OBSERVATOIRE REG SANTE BASSE NORMANDIE			56 000,00
- 6574	ASSOC CLUB DES MARSOUINS HEROUVILLE			9 000,00
- 6574	ASSOCIATION ACCUEILLIR SON ENFANT			2 100,00
- 6574	ASSOCIATION ARCADE			69 630,43

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASSOCIATION BASSE NORMANDIE ACTIVE			125 000,00
- 6574	ASSOCIATION BIO SUR ORNE			1 059,65
- 6574	ASSOCIATION DE GESTION DES ODG LAITIERS NORMANDS			6 008,13
- 6574	ASSOCIATION DE MMMMM			2 000,00
- 6574	ASSOCIATION DES CAVALIERS ORNAIS DE RANDONNEE			8 000,00
- 6574	ASSOCIATION DES ECURIES DE CONCOURS			2 500,00
- 6574	ASSOCIATION DES ETUDIANTS IUT ALENCON			500,00
- 6574	ASSOCIATION DU FOOTBALL VIROIS			2 211,00
- 6574	ASSOCIATION DU PAYS SUD CALVADOS			23 578,70
- 6574	ASSOCIATION DU SIGNE			7 000,00
- 6574	ASSOCIATION DU SOUVENIR CIVILS			1 526,00
- 6574	ASSOCIATION ENJEUX D'ENFANTS GRAND OUEST			1 000,00
- 6574	ASSOCIATION ETINCELLE			2 250,00
- 6574	ASSOCIATION EXPANSION 2+1			5 000,00
- 6574	ASSOCIATION FAUNE FLORE DE L ORNE			5 000,00
- 6574	ASSOCIATION FETE DU BOIS			1 600,20
- 6574	ASSOCIATION GES COTE DE NACRE			5 500,00
- 6574	ASSOCIATION HANDIVOL			2 000,00
- 6574	ASSOCIATION LA LOURE			16 000,00
- 6574	ASSOCIATION LE DEFI DU BESSIN			1 500,00
- 6574	ASSOCIATION LES FLEURS DE LA MEMOIRE			1 582,00
- 6574	ASSOCIATION LES RENES DE LA VIE			8 000,00
- 6574	ASSOCIATION LEST WE FORGET 1944			818,00
- 6574	ASSOCIATION MAISON DES JEUNES DE HAMBYE			500,00
- 6574	ASSOCIATION MAISON DU PAYS DE LESSAY			4 000,00
- 6574	ASSOCIATION MOTO CLUB DU VAL D'OUVE			1 500,00
- 6574	ASSOCIATION MOV'EO			124 918,12
- 6574	ASSOCIATION MOYAUX AIKIDO DOJO			1 500,00
- 6574	ASSOCIATION MUAY THAI DIVAIS			1 500,00
- 6574	ASSOCIATION NORMANDE DES ENTREPRISES ALIMENTAIRES			72 000,00
- 6574	ASSOCIATION NORMANDE ENTREPRISES ALIMENTAIRES			90 450,18

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASSOCIATION NORMANDIX			3 000,00
- 6574	ASSOCIATION OCEAN			3 500,00
- 6574	ASSOCIATION PHENIX PARTENAIRES			5 500,00
- 6574	ASSOCIATION POLE MER BRETAGNE			50 000,00
- 6574	ASSOCIATION QUARTIERS JEUNES			2 100,00
- 6574	ASSOCIATION REGIONALE DES CIGALES PAYS DE LA LOIRE			1 500,00
- 6574	ASSOCIATION RESEAU ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE			5 000,00
- 6574	ASSOCIATION SAINT JAMES 70 EME			18 000,00
- 6574	ASSOCIATION SANTE PREVENTION INF ORMATION DU CALVADOS ASPIC.			1 500,00
- 6574	ASSOCIATION SPIRIT CENTRE EQUESTRE			864,00
- 6574	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MARIE CURIE			832,00
- 6574	ASSOCIATION SPORTIVE LA SAINT LOISE			2 211,00
- 6574	ASSOCIATION SPORTIVE LEGTA LE ROBILLARD			1 200,00
- 6574	ASSOCIATION ULTRA D DAY TRAIL			4 900,00
- 6574	ASSOCIATION VERT BOCAGE			4 385,00
- 6574	ASSOC REGIONALE DU CONSERVATOIRE NATIONAL ARTS&METIERS BASSE NDIE			405 000,00
- 6574	ASSOC SPORTIVE BAYARD ARGENTANAISE			7 500,00
- 6574	ASSOC SPORTIVE DE TENNIS			7 000,00
- 6574	ASSOC.SPORTIVE.LT.CHERBOURG			1 080,00
- 6574	ASS OCTEVILLE HAGUE SPORTS			4 500,00
- 6574	ASS OCTEVILLE NATATION			1 500,00
- 6574	ASS ODACC OFFICE DEPARTEMENTAL D'AC- TION CULTURELLE DU CALVADOS			8 400,00
- 6574	ASS OFF			59 900,00
- 6574	ASS OFFICE CULTUREL DE GRANVILLE			36 000,00
- 6574	ASS OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMA TION ARTISTIQUE ODIA NORMANDIE			266 200,00
- 6574	ASS OFFICE DEPARTEMENTAL CULTURE ORNE ANIMATION			3 000,00
- 6574	ASS. OFFICE DE TOURISME DE BAYEUX INTERCOM			7 291,33
- 6574	ASS OFFICE DE TOURISME DE LA SUISSE NORMANDE			19 804,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS OFFICE DE TOURISME DE LIVAROT ET SA REGION			1 365,69
- 6574	ASS OFFICE DE TOURISME DE OUISTREHAM			5 200,00
- 6574	ASS. OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE NORMAND			27 258,91
- 6574	ASS OFFICE DU TOURISME AGON COUTAINVILLE			1 500,00
- 6574	ASS OFFICE DU TOURISME DE CAEN			29 943,75
- 6574	ASS OFFICE DU TOURISME DE FALAISE			13 129,04
- 6574	ASS OFFICE DU TOURISME PAYS ALENCON			78 512,33
- 6574	ASS OFFICE DYNAMIQUE SAUVEGARDE SEE ODYSSEE			4 388,58
- 6574	ASS OFFICE REG.INFORM DE FORM EN BN ORIFFPL BN			10 400,00
- 6574	ASS OGECE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE			2 312,46
- 6574	ASS OPCALIA BASSE NORMANDIE			577,62
- 6574	ASS. ORDRE DE MALTE FRANCE IFA PARIS OUEST			3 500,00
- 6574	ASS ORGANISME PRODUCTEURS DE VIANDE DE NORMANDIE			1 500,00
- 6574	ASS ORGANISME SELECTION RACE NORMAND			22 551,41
- 6574	ASS. ORPHELINAT AGRICOLE DE GIELESAT			22 650,06
- 6574	ASS OUVILLE MOTO-CLUB			1 500,00
- 6574	ASS OXYGENE DE CAMBREMER			500,00
- 6574	ASS OXY JEUNES			8 000,00
- 6574	ASS PALLIA PAYS DU BOCAGE			800,00
- 6574	ASS PANTAGRUELIQUE THEATRE PANTA THEATRE			180 000,00
- 6574	ASS PAPILLON NOIR THEATRE			10 321,53
- 6574	ASS. PARENTS ET AMIS PERSONNES HANDICAPES			3 000,00
- 6574	ASS PASSERELLES-THEATRE			6 000,00
- 6574	ASS PATRIMOINE GEOLOGIQUE NORMANDIE APGN			5 500,00
- 6574	ASS PAYS ARGENTAN PAYS D'AUGE ORNAIS			64 820,06
- 6574	ASS PAYS ART&HISTOIRE DU COUTANCAIS PAHC			5 160,00
- 6574	ASS PAYS D'AUGE EXPANSION CCI DU PAYS D'AUGE			108 354,24

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS PAYS DES MIROIRS PRODUCTIONS			3 500,00
- 6574	ASS PAYS D'OUICHE DEVELOPPEMENT			93 653,49
- 6574	ASS PAYS DU BESSIN AU VIROIS			90 288,46
- 6574	ASS PEBROC THEATRE			5 000,00
- 6574	ASS PEP'ART			1 500,00
- 6574	ASS PETANQUE AVRANCHINAISE			1 500,00
- 6574	ASS PETIT LABEL			3 720,00
- 6574	ASS PEUPLES SOLIDAIRES SAINT-LO			300,00
- 6574	ASS. PIERRE NOAL			10 640,00
- 6574	ASS. PIROUESIE			2 000,00
- 6574	ASS. PLANETE BLEUE...SOS			40 000,00
- 6574	ASS PLANETE SCIENCES NORMANDIE			1 920,00
- 6574	ASS PLEIN VENT			8 610,00
- 6574	ASS POLE COMPETITIVITE VALORIAL			73 800,00
- 6574	ASS. POLE COMPETI TRANSAC ELEC SECURISEES APTES TES			112 647,82
- 6574	ASS POLE DE COMPETITIVITE FILIERE EQUINE			75 600,00
- 6574	ASS POLE ESPOIR CANOE KAYAK CAEN NORMANDIE			32 000,00
- 6574	ASS POLYFOLLIA			147 750,00
- 6574	ASS POUR LA GESTION DE L'ENSEMBLE DE BASSE NORMANDIE			1 791 714,00
- 6574	ASS POUR L'ASSEMBLEE GEN DE CAEN 2014			1 000,00
- 6574	ASS POUR LE CONTROLE DE LA RADIO ACTIVITE DANS L'OUEST (ACRO)			19 205,00
- 6574	ASS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'E CHANGEUR REGIONAL ADER			63 000,00
- 6574	ASS POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DU HARAS DU PIN			24 473,55
- 6574	ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE			50 000,00
- 6574	ASS POUR LE FESTIVAL DE LA MARIONNETTE CTRE REG DES ARTS DE LA MARIO			102 000,00
- 6574	ASS PREAUX PATRIMOINE			12 000,00
- 6574	ASS. PREFIGURATION REGIE QUARTIER CHEMIN VERT			4 200,00
- 6574	ASS. PREVENTION SOINS EN ADDICTOLOGIE - CSST-DROG AIDE			1 135,20
- 6574	ASS PRODUCTEURS DE VIANDE DE LA MANCHE			950,00
- 6574	ASS PROFESSIONS BOIS			103 550,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS PROFESSIONS SANITAIRES MEDICO SOCIALES ET INTERVENTION SOCIALE			56 000,00
- 6574	ASS PROJET LIBERAL			40 000,00
- 6574	ASS PROMOTION DES PRODUITS DE LA MER ET DU TERROIR			1 756,54
- 6574	ASS PROMOTION TRANSPORTS			3 240,00
- 6574	ASS PROMOTRANS			126 674,47
- 6574	ASS PYGMALION			10 000,00
- 6574	ASS QUALITE ET MANAGEMENT BASSE NORMANDIE			16 000,00
- 6574	ASS QUI OSE GAGNE			500,00
- 6574	ASS RADIO COUP DE Foudre 61			500,00
- 6574	ASS RAVE RESAU ARTS VIVANTS			9 720,00
- 6574	ASS RECYCLAGE ENVIRONNEMENT VOIE DE L INSERTION VERS RETOUR A EMPLOI			1 500,00
- 6574	ASS. RECYCLE-AGE			10 000,00
- 6574	ASS REG CTRE PERMANENTS INITI ENVIRO URCPiE			15 000,00
- 6574	ASS REG DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE DE BASSE NORMANDIE			27 454,50
- 6574	ASS REGIE DES QUARTIERS D'ARGENTAN			2 211,00
- 6574	ASS REGIONAL.AMELIORATION CONDITIONS TRAVAIL EN B. NORMANDIE			113 430,80
- 6574	ASS REGIONALE BIOMASSE NORMAND			104 659,14
- 6574	ASS REGIONALE CEMEA DE BASSE NORMANDIE			212 675,07
- 6574	ASS REGIONALE DE LA FERME EXPERIMENTALE LA BLANCHE MAISON			27 618,50
- 6574	ASS REGIONALE DEVELOP ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS AGROALIMENTAIRES			15 649,84
- 6574	ASS REGIONALE MISSIONS LOCALES ET PAIO DE BASSE NDIE			59 200,00
- 6574	ASS REGIONALE POUR LA DIFFUSION DE L'IMAGE			20 000,00
- 6574	ASS REGION DEVELOPPEMENT ECONOMIE SOLIDAIRE BN			88 400,00
- 6574	ASS REGION INTERPROFESS PORC NDE			5 100,00
- 6574	ASS REG PR LA CONSTRUCTION ENVIRONNE MENTALE EN NDIE ARCENE			80 858,26

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS REG PR LE DEVELOP DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL			2 250,00
- 6574	ASS REG PROM ECO CONSTRUCTION BASSE NDIE ARPE			10 000,00
- 6574	ASS REJOUETS			7 500,00
- 6574	ASS RELAIS D'SCIENCES CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE INDUSTRIELLE			257 988,00
- 6574	ASS RESEAU BAS NORMAND DE TRAITEMENT TELEASSITE DES PLAIES			21 363,32
- 6574	ASS. RESEAU DES AMAP DE BASSE NORMANDIE			461,00
- 6574	ASS RESEAU ENTREPRENDRE BASSE NORMANDIE			11 880,00
- 6574	ASS RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS			3 750,00
- 6574	ASS RETINA FRANCE			1 300,00
- 6574	ASS RETRO-FESTIVAL			6 000,00
- 6574	ASS RN 13 BIS ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE			3 500,00
- 6574	ASS ROC EN BAIE			5 000,00
- 6574	ASS ROLLER SKATING HOCKEY CAEN			22 000,00
- 6574	ASS. ROUTE HISTORIQUE DES ABBAYES NORMANDES			30 000,00
- 6574	ASS RUGBY CLUB GRANVILLAIS			1 000,00
- 6574	ASS S3A STRUCTURE ASSOCIATIVE D'AIDE AUX ASSOCIATIONS			7 000,00
- 6574	ASS. SAIL ON			10 000,00
- 6574	ASS. SAINT LO 44 ROANOKE			5 250,00
- 6574	ASS SAINT-LO CHEVAL ORGANISATION			55 000,00
- 6574	ASS. SAUVEGARDE VALORISAT° ANIMAT° PROMOT° DU MOULIN DU VEY			2 211,00
- 6574	ASS SAVOIR FAIRE ET DECOUVERTE			7 200,00
- 6574	ASS SCENE NAT CHERBOURG OCTEVILLE TRIDENT SPECTACLES VIVANTS			155 000,00
- 6574	ASS SCENE NATIONALE 61 ALENCON			124 575,00
- 6574	ASS SECHAGE GRANGE FOURRAGE BN & HN			3 723,61
- 6574	ASS SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE LA MANCHE			1 500,00
- 6574	ASS SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DU CALVADOS			4 500,00
- 6574	ASS. SEES JEUNESSE ANIMATION			975,00
- 6574	ASS SEMI MARATHON ARGENTAN			1 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS SENOIS VOIR AILLEURS POUR CONS TRUIRE ICI			13 500,00
- 6574	ASS SEPTEMBRE MUSICAL DE L ORNE			60 000,00
- 6574	ASS SHAYELA			8 000,00
- 6574	ASS SNARK			2 500,00
- 6574	ASS SOCIETE DES REGATES COURSEULLES SUR MER			1 000,00
- 6574	ASS SOCIETE HIPPIQUE DE CABOURG			20 000,00
- 6574	ASS SOCIETE HIPPIQUE PERCHERONNE DE FRANCE			9 500,00
- 6574	ASS SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS			9 000,00
- 6574	ASS SOC MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE			1 200,00
- 6574	ASS SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES ASTI 14			9 972,23
- 6574	ASS SOLIDARITE PAYSANS BASSE NORMAND IE			54 269,61
- 6574	ASS. SOLIDARITE TRAVAILLEURS IMMIGRES - FLERS			3 400,00
- 6574	ASS. SOTOS - L'EVEIL			1 500,00
- 6574	ASS SOTRABAN			40 350,00
- 6574	ASS SPECTACLES DU CANTON DE CERISY LA SALLE			2 000,00
- 6574	ASS SPORT. CLUB OMNISPORTS GOLF DE CAEN			2 000,00
- 6574	ASS SPORTING CLUB COUTANCAIS VOLLEY BALL			2 211,00
- 6574	ASS. SPORTIVE BRECEENNE			2 211,00
- 6574	ASS. SPORTIVE BREHAL HANDBALL			2 211,00
- 6574	ASS SPORTIVE CHERBOURGEOISE			42 000,00
- 6574	ASS SPORTIVE CITE SCOLAIRE			3 414,00
- 6574	ASS SPORTIVE CULTURELLE LYCEE AGRICOLE HORTICOLE COUTANCES			950,00
- 6574	ASS SPORTIVE DE CHERBOURG BASKET BALL			34 000,00
- 6574	ASS SPORTIVE DES PTT			10 000,00
- 6574	ASS SPORTIVE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE NORMANDIE			13 500,00
- 6574	ASS SPORTIVE DU LYCEE DE CARENTAN SIVARD DE BEAULIEU			216,00
- 6574	ASS SPORTIVE DU LYCEE JEAN-FRANCOIS MILLET			1 380,00
- 6574	ASS SPORTIVE DU LYCEE MAUROIS			2 126,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS SPORTIVE DU LYCEE POLYVALENT ALBERT SOREL DE HONFLEUR			900,00
- 6574	ASS SPORTIVE DU LYCEE VICTOR GRIGNAR D			1 177,92
- 6574	ASS SPORTIVE DU SITE UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG			6 000,00
- 6574	ASS SPORTIVE L P MARITIME AQUACOLE CHERBOURG			180,00
- 6574	ASS SPORTIVE LYCEE CHARLES FRANCOIS LEBRUN			240,00
- 6574	ASS SPORTIVE LYCEE DUMONT D'URVILLE			900,00
- 6574	ASS SPORTIVE PATRONAGE LAIQUE GRANVI HANDBALL			3 711,00
- 6574	ASS SPORTIVE SCOLAIRE			1 800,00
- 6574	ASS SPORTIVE TROUVILLE DEAUVILLE			8 500,00
- 6574	ASS. SPORTIVE VILLERS BLONVILLE BENERVILLE			2 211,00
- 6574	ASS SPORT UNION DIVAIS			18 111,00
- 6574	ASS STATION MIR			10 000,00
- 6574	ASS STE ANGELE LYCEEP SAINTE URSULE			22 475,00
- 6574	ASS STE D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISS DE CHERBOURG OCTEVILLE			500,00
- 6574	ASS SUISSE NORMANDE LE RAID			4 000,00
- 6574	ASS SYND ELEVAGE ET CONTROLE LAIT ORNE CONSEIL ELEVAGE			6 050,00
- 6574	ASS. SYNDICAT INITIATIVE D'ASNELLES			160,00
- 6574	ASS SYNDIC CONTROLE LAITIER MANCHE			10 450,00
- 6574	ASS TANDEM CENTRE D'ANIMATION BEAULIEU MALADRERIE			13 000,00
- 6574	ASS TANIT THEATRE			65 000,00
- 6574	ASS TENNIS CLUB BAGNOLAIS			3 500,00
- 6574	ASS THALIA THEATRE			5 000,00
- 6574	ASS THEATRE BASCULE			15 000,00
- 6574	ASS THEATRE CHAMP EXQUIS			45 000,00
- 6574	ASS THEATRE DE LA BODERIE			12 000,00
- 6574	ASS THEATRE DE LA PRESQU'ILE			5 000,00
- 6574	ASS THEATRE DE LA RAMPE			8 000,00
- 6574	ASS THEATRE DE LISIEUX PAYS D'AUGE			20 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS THEATRE DE RUE ANIMATION CIRQUE (CIRQUE DU DOCTEUR PARADI)			10 000,00
- 6574	ASS THEATRE DE SAEDI			1 800,00
- 6574	ASS THEATRE DU FOZ (FIL AU Z'OEUF)			35 000,00
- 6574	ASS. THEATRE EN PARTANCE LES EMBRUNS			7 000,00
- 6574	ASS THE FUCKING TEUF LABEL			2 220,00
- 6574	ASS. THEORIE DES ERRANCES			723,24
- 6574	ASS THURY CANOE POLO 2014			1 500,00
- 6574	ASS. TILLY 1944			3 000,00
- 6574	ASS. TOUCHE PAS A MA SANTE, A MON HOSTO			2 000,00
- 6574	ASS TOUR DE LA MANCHE ORGANISATION			5 000,00
- 6574	ASS TOUR DE NORMANDIE CAEN ORGANISAT ION			18 000,00
- 6574	ASS. TOUR DE NORMANDIE DES VEHICULES HISTORIQUES			6 000,00
- 6574	ASS TOURISME AU PAYS DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL			2 450,00
- 6574	ASS TOURIST SPORT CULTURE ADMINIS FINA			500,00
- 6574	ASS TRAIT NORMAND			10 000,00
- 6574	ASS TRANSAT PROJECTS			138 000,00
- 6574	ASS TRANS MAD'DEVELOPPEMENT			15 401,33
- 6574	ASS UNIFAF NATIONAL			15 730,31
- 6574	ASS UNIFORMATION			4 972,85
- 6574	ASS UNION BASKET COMMUNAUTE URBAINE ALENCON			10 000,00
- 6574	ASS. UNION COMMERCIALE ARTISANALE INDUSTRIELLE OUISTREHAM			450,00
- 6574	ASS UNION CYCLISTE DE TILLY VAL DE SEULLES			1 000,00
- 6574	ASS UNION DEPARTEMENTALE OFFICES TOURISME SYND.INITIAT. CALVADOS			2 446,40
- 6574	ASS UNION FLEURYSIENNE DES ACTIONS CULTURELLES			5 600,00
- 6574	ASS UNION GLE SPORTIVE ENSEIGNEMENT LIBRE-SIGLE UGSEL			3 500,00
- 6574	ASS UNION NAT ASSOCIAT TOURISME			1 991,18
- 6574	ASS. UNION NATIONALE ASS. DE TOURISME ET DE PLEIN AIR BN			7 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	ASS UNION NATIONALE SPORT SCOLAIRE SERVICE REGIONAL UNSS			70 000,00
- 6574	ASS UNION REGIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES OUVRIERES DE PRODUCTIO			82 954,29
- 6574	ASS UNION REGIONALE HABITAT JEUNES DE BASSE NORMANDIE			17 500,00
- 6574	ASS UNION SPORTIVE ALENCONNAISE 61			7 211,00
- 6574	ASS UNION SPORTIVE D AVRANCHES			2 000,00
- 6574	ASS UNION SPORTIVE LA GLACERIE BASKE T BALL			25 000,00
- 6574	ASS UNION SPORTIVE MUNICIPALE VIROI- SE			2 000,00
- 6574	ASS UNION SPORTIVE OUVRIERE DE MONDEVILLE			172 200,00
- 6574	ASS UNION SPORTIVE SAINT JEAN EUDES			5 211,00
- 6574	ASS UNION SYNDICALE SOLIDAIRES DE BASSE NORMANDIE			7 721,00
- 6574	ASS VAERTIGO			2 000,00
- 6574	ASS VAGUE LETTRES			2 500,00
- 6574	ASS. 'VELISOL'			12 798,50
- 6574	ASS VELO CLUB AVRANCHINAIS			3 600,00
- 6574	ASS VELO CLUB DOMFRONTAIS			1 000,00
- 6574	ASS VELO CLUB LEXOVIEN			7 000,00
- 6574	ASS VERSION ORIGINALE BIS			1 050,00
- 6574	ASS VIRE FM RADIO LOCALE PRIVEE			32 000,00
- 6574	ASS VISUELS INST SUP ETUD RECH LANGUE DES SIGNES			4 200,00
- 6574	ASS VIVRE EN COTENTIN CPIE DU COTENTIN			12 477,50
- 6574	ASS VOILE PERFORMANCE MANCHE			32 000,00
- 6574	ASS VOILES ECARLATES			500,00
- 6574	ASS VOYELLES			3 000,00
- 6574	ASS YACHT CLUB DE GRANVILLE			2 500,00
- 6574	ASS ZANZIBAR			58 484,00
- 6574	ASS ZIK'ORNE			1 500,00
- 6574	ASS ZONES D'ONDES AGENCE ASS. NORMAN MEDIA EDITION DIFFUSION			27 103,17
- 6574	AUVERS EQUITATION			720,00
- 6574	BADMINTON CLUB DIVAIS LES CONQUERANTS			1 500,00
- 6574	BANANAS RECORDS			1 000,00
- 6574	BELLAMY MARC			262,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	BERL YVON			360,00
- 6574	BIBENDUM			2 300,00
- 6574	BOISSON PATRICK			1 000,00
- 6574	BOURSES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DIVERS CREANCIERS			242 500,00
- 6574	BOUTIGNY REGIS			757,88
- 6574	BROHIER SAMUEL			757,88
- 6574	BUHAGIAR FABIOLA			576,00
- 6574	CAEN CALVADOS HALTEROPHILIE MUSCULATION			3 500,00
- 6574	CAEN ETUDIANTS CLUB			600,00
- 6574	CAF RISL'ADVENTURE			2 211,00
- 6574	CAPEB BASSE-NORMANDIE			44 857,26
- 6574	CAZIN CAROLINE			2 376,00
- 6574	CEA SACLAY			4 100,00
- 6574	CEDRA PASCALE			176,50
- 6574	CENIER JEAN LUC			239,50
- 6574	CENTRE DE FORMATION BERNARD DE GUITAUT			27 997,20
- 6574	CENTRE EQUESTRE BRETTEVILLE SUR ODON SARL CEBO			1 224,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE DE BAYEUX			1 080,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE DE STE GAUBURGE SARL UNE FILANTE			540,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE DU VAL DE SIENNE - BERARD JC F			792,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE EVRECY			828,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE LE CHAMP GALLET SARL OXER			972,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE LIBERTY			252,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE PONEY CLUB AGON			1 692,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE SAGIEN - EPLEFPEA ALENCON SEES			1 368,00
- 6574	CENTRE EQUESTRE VIROIS			1 296,00
- 6574	CENTRE PROTESTANT DE COMMUNICATION ET DE VIE			2 211,00
- 6574	CFA CIFAC CAEN			2 435,40
- 6574	CFA IFORM COUTANCES			11 400,90
- 6574	CFR 61 - AUBERT CLAIRE			1 500,00
- 6574	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION BASSE-NORMANDIE			45 443,57
- 6574	CHAMBRE METIERS ET ARTISANAT BN			337 950,00
- 6574	CHOPIN REGINE			184,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	CHORALE DE OUISTREHAM			9 500,00
- 6574	CLUB DE BADMINTON DE CARENTAN			1 500,00
- 6574	CLUB D'ECHECS LEXOVIEN			3 500,00
- 6574	CLUB LAIQUE COLOMBELLOIS HANDBALL			23 211,00
- 6574	CLUB SUBAQUATIQUE DE CAEN			1 500,00
- 6574	CNAM DES PAYS DE LA LOIRE			433,33
- 6574	COLLECTIF DU PASSEUR			1 500,00
- 6574	COM DEP CALVA FEDER NATIO ANC COMBATS			500,00
- 6574	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLOTOURISME ORNE			7 500,00
- 6574	COMITE D'ORGANISATION DES GALOPADES			1 000,00
- 6574	COMITE REGIONAL DES ASPTT DE BASSE-NORMANDIE			2 000,00
- 6574	COMITE REGIONAL USEP DE BASSE NORMANDIE			3 500,00
- 6574	COMITE REG RANDONNEE PEDESTRE BASSE NO			3 000,00
- 6574	COMMISSION NATIONALE DES CHEVAUX TERRITORIAUX			12 500,00
- 6574	COMPAGNIE PMVV LE GRAIN DE SABLE			18 000,00
- 6574	COMPAGNIE THEODORE PANOPLIE			1 500,00
- 6574	COM REGION LIAISON INTERCONSULAIRE NORMAND CLIC			169 950,00
- 6574	CONFEDERATION DE L'ENCADREMENT CGC			6 815,00
- 6574	COOP BREIZH			1 250,00
- 6574	COOPERATIVE DE CREULLY			444,00
- 6574	COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE			11 100,00
- 6574	COQUELICOT			5 000,00
- 6574	CPIE VALLEE DE L'ORNE L'AULNE VERT			38 390,41
- 6574	CREA COOP 14			43 263,00
- 6574	CTRE NATIONAL PROPRIETE FORESTIERE CRPF NORMANDIE			3 475,20
- 6574	CYBER LANDE			4 000,00
- 6574	DANIEL DIDIER EDOUARD			300,00
- 6574	DAS FUZZ			1 200,00
- 6574	DEBOURG MATHIEU - CENTRE EQUESTRE DU HOULME			936,00
- 6574	DECLINS D'OEIL			4 300,00
- 6574	DEJAMOBILE			537,07
- 6574	DE LANGENHAGEN PASCAL			465,06
- 6574	DEME LILIANE			400,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	DEQUEKER AURORE			194,00
- 6574	DESAUNAI FRANCOIS			294,00
- 6574	DESVAGES ANTOINE			176,50
- 6574	DISTRICO			6 784,20
- 6574	DUCLOS AURELIEN			1 000,00
- 6574	DUHAMEL LAETITIA			206,50
- 6574	DULOIR CELINE			176,50
- 6574	DUPARD BRUNO			176,50
- 6574	DURAND JEAN PIERRE			204,50
- 6574	EARL AUVRAY			800,00
- 6574	EARL BALOCHE			476,20
- 6574	EARL BOULANGER			800,00
- 6574	EARL DE LA COCHARDIERE			762,00
- 6574	EARL DE LA DARIOLE			300,00
- 6574	EARL DEL A FERME D'AISSY			577,18
- 6574	EARL DE LA GILBERDIERE			300,00
- 6574	EARL DE LA MERCERIE			176,50
- 6574	EARL DE LA PREBENDE			400,00
- 6574	EARL DE L'EPANNERIE			680,00
- 6574	EARL DE QUERY			300,00
- 6574	EARL DE SAINT AUVIEU			300,00
- 6574	EARL DES BRUYERES			640,00
- 6574	EARL DES FORTS			503,60
- 6574	EARL DES IFS			480,00
- 6574	EARL DU BIEVILLE			400,00
- 6574	EARL DU BOIS D'AUNAY			496,00
- 6574	EARL DU BOSNY			498,10
- 6574	EARL DU CHATELET			300,00
- 6574	EARL DU MESNILGE			664,80
- 6574	EARL DU PRESBYTERE			400,00
- 6574	EARL DU RENOUVEAU			480,00
- 6574	EARL DU TREMBLAY			547,20
- 6574	EARL DUVAL			400,00
- 6574	EARL ECURIE D'HEROUVILLE			792,00
- 6574	EARL H2 CAMPAGNE			800,00
- 6574	EARL HARAS DE MOYON			828,00
- 6574	EARL LA COUR ANTEOL			1 512,00
- 6574	EARL LA DENE			294,00
- 6574	EARL LA FUTELAIE			217,00
- 6574	EARL LA SEE ROUSSE			294,00
- 6574	EARL LA TISIERE			300,00
- 6574	EARL LA TUILERIE			248,50
- 6574	EARL LE CHAMP DES SAULES			214,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	EARL LE MANOIR DU PARC			294,00
- 6574	EARL LE RIVAGE			300,00
- 6574	EARL LEROUTIER			704,00
- 6574	EARL LES CROIX			300,00
- 6574	EARL LES VERGERS DE LA MORINIERE			279,50
- 6574	EARL SAVARY			480,00
- 6574	EARL STADLER			294,00
- 6574	ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE			7 500,00
- 6574	ECO ENGINEERING			559,79
- 6574	ECOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDIE			138 252,75
- 6574	ECOLE TRAVAUX PUBLICS DE NIE JEAN FRERET EX.CIFA TP			210 053,00
- 6574	ECURIE AUTOMOBILE DU PAYS D'AUGE			1 000,00
- 6574	ECURIE LEGOUPIL GUILLAUME			432,00
- 6574	EDITIONS ESPACES 34			930,00
- 6574	EDITIONS FATA MORGANA			1 102,00
- 6574	EDITIONS LE SOUPIRAIL			351,50
- 6574	EHPAD CARROUGES			1 150,00
- 6574	ENTENTE SPORTIVE PLAIN			5 000,00
- 6574	ENTRE LES FILS			5 000,00
- 6574	EPA CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ORNE			13 633,43
- 6574	EPA CNAM INTECHMER INSTITUT NATIONAL TECHNIQUES MER			9 435,20
- 6574	EPA CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS & METIERS			1 450,00
- 6574	EPA INSTITUT D ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE)			2 800,00
- 6574	EPA INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION			756,00
- 6574	EPA UNIVERSITE DE CAEN			5 520,00
- 6574	EPIC ESPACE MUSEOGRAPHIQUE ODYSSEE VILLERS			10 000,00
- 6574	EPIC INSTITUT FRANCAIS			25 000,00
- 6574	EPIC OFFICE DE TOURISME CHERBOURG COTENTIN			13 827,77
- 6574	EPLFPA ALENCON-SEES			3 500,00
- 6574	EQUILIVRE			2 460,00
- 6574	FEDERATION CAMPUS DE BASSE NORMANDIE			5 000,00
- 6574	FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE FSU			3 857,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	FED NAL ANCIENS COMB ALGERIE COMITE ORNE			500,00
- 6574	FERME DE L'ABBAYE			800,00
- 6574	FFC COMITE DE NORMANDIE DE CYCLISME			49 000,00
- 6574	FIM			46 872,00
- 6574	FIM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			5 187,84
- 6574	FONDS ASSURANCE FORMATION INGENIEUR ETUDE CONSEIL			20 000,00
- 6574	FOOTBALL CLUB DU VAL SAINT PERE			2 211,00
- 6574	FORMATION CONSEIL THALATHERM			5 958,48
- 6574	FOUILLEUL ANNIE			300,00
- 6574	FOYER MARTIN LUTHER KING			1 200,00
- 6574	FOYER SOCIO EDUCATIF DU LYCEE LE VERRIER ST LO			1 300,00
- 6574	GAEC BUNEL			640,80
- 6574	GAEC DE BREDEVILLE			800,00
- 6574	GAEC DE FUMICHON			400,00
- 6574	GAEC DE LA HAUTE FOLIE			294,00
- 6574	GAEC DES VATTIERS			800,00
- 6574	GAEC DRAKKAR HOLSTEIN			472,00
- 6574	GAEC DU BAS PRIMBERT			300,00
- 6574	GAEC DU CROQUET			294,00
- 6574	GAEC ES VAST			300,00
- 6574	GAEC HAMEAU LES ROSES			176,50
- 6574	GAEC HOUYVET			294,00
- 6574	GAEC LE BILLON			437,60
- 6574	GAEC LE DEZERT			286,97
- 6574	GAEC LE MOUCHEL			736,42
- 6574	GAEC RECONNU BOUILLET			480,00
- 6574	GAEC ROTOURS A LA TERRE			294,00
- 6574	GEIQ PROPLETE NORMANDIE			3 000,00
- 6574	GIE ATOUT FRANCE AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE			18 312,00
- 6574	GIE CIRLVBN			17 250,00
- 6574	GIE SILEBAN			86 561,75
- 6574	GIP COMPLEXE REGIONAL D'INFORMATION PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE DE BN			5 400,00
- 6574	GIP FORMATION CONTINUE INSERTION PROFESSIONNELLE			8 836,85
- 6574	GOLSTEIN JEAN-MICHEL			174,51
- 6574	GONTIER DAVID			191,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	GOURDEAU ANTONIN			238,70
- 6574	GOURMAUX SAMUEL HARAS LA CHECHINIERE			1 800,00
- 6574	GPT GROUPEMENT EMPLOYEURS ANIMATION ARGENCAIS			545,10
- 6574	GRANIT FILMS			7 000,00
- 6574	GRETA DU CALVADOS GROUPEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ENSEIGNEMEN			110 473,32
- 6574	GRETA DU MAINE-LYCEE GABRIEL TOUCHARD			4 851,00
- 6574	GRETA MANCHE LYC.GENERAL TECHNO.P.M.CURIE			170 882,40
- 6574	GRETA SUD NORMANDIE INDUSTRIE			101 556,27
- 6574	GREUSARD THIERRY - LA ROTOURELLE			1 224,00
- 6574	GROEMP PING PERCHE EMPLOI			1 500,00
- 6574	GROSSIN PASCAL			1 044,00
- 6574	GROUPEMENT AGRICULTEURS BIOLOGIQUE CALVADOS GAB 14			1 668,75
- 6574	GROUPEMENT COOP SANITAIRE TELESANTE BASSE-NORMANDIE			3 640,27
- 6574	GROUPEMENT FORESTIER PAILL			1 000,00
- 6574	GUERNIER FRANCK			613,18
- 6574	HANDIBAIE			6 286,99
- 6574	HARAS DE SAINTE EUGENIE-COIGNARD			2 916,00
- 6574	HERBAUT VERONIQUE EDITIONS BVR			2 910,00
- 6574	HEROUVILLE FUTSAL			2 500,00
- 6574	HF NORMANDIE			5 000,00
- 6574	HUBERT PASCAL			176,50
- 6574	HUET SEBASTIEN			176,50
- 6574	IAE CAEN ALUMNI			1 500,00
- 6574	INFREP CHERBOURG			54 068,40
- 6574	INFREP HEROUVILLE SAINT CLAIR			42 688,80
- 6574	INRA UMR MOISA			16 200,00
- 6574	INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES			6 095,00
- 6574	INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE			4 086,59
- 6574	INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE			2 737,00
- 6574	INSTITUT TECHNOLOGIE EUROPEEN METIER MUSIQUE			4 450,00
- 6574	INST NAT STATIST. ETUDES ECONOMI INSEE			9 992,44

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	INTER-SAGE BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL			278,64
- 6574	ITEP VALLEE DE L'ODON - AMIS DE JEAN BOSCO			800,00
- 6574	JEAN DE BAUFFREMONT			210,00
- 6574	JEUNES AGRICULTEURS BASSE-NORMANDIE			1 109,50
- 6574	JOC NORMANDIE			300,00
- 6574	JORET REMI			400,00
- 6574	JOSSIER NICOLAS NJ SAILING			10 000,00
- 6574	JOUONS ENSEMBLE			4 000,00
- 6574	LA CROC'CELLE DE LA RISLE			2 676,50
- 6574	LA FERME DE LA CAUCHETIERE			5 000,00
- 6574	LANG DAVID			224,43
- 6574	LA VOLIERE			1 100,00
- 6574	LECOMTE CYRIL			176,50
- 6574	LE FAR AGENCE MUSICALE REGIONALE			389 670,00
- 6574	LEG A CHARTIER			345,40
- 6574	LEGRAND CHRISTIAN			400,00
- 6574	LEHODEY BENEDICTE			184,50
- 6574	LE LONG COURT			10 000,00
- 6574	LEMUET FRANCK			214,50
- 6574	L'ENCRAGE			840,00
- 6574	LENEPVEU BRUNO			420,00
- 6574	L'ENVOL ACTION SOCIOCULTURELLE			900,00
- 6574	LES ACCRO-BRANCHES			5 200,00
- 6574	LES DEMOISELLES DE LA MANCHE			5 000,00
- 6574	LES EDITIONS DU COTENTIN			6 179,00
- 6574	LES EDITIONS DU LINTEAU			150,00
- 6574	LESPAGNOL JULIEN			176,50
- 6574	L'ETALON NOIR			1 764,00
- 6574	LEVAVASSEUR SYLVAIN			294,00
- 6574	LIGUE DE NORMANDIE DE SQUASH			1 500,00
- 6574	LIGUE DE VOILE DE HAUTE NORMANDIE			7 000,00
- 6574	LIGUE POITOU CHARENTES DE VOILE			5 018,50
- 6574	LIGUE REGIONALE CHAR A VOILE			8 000,00
- 6574	LIGUE REGIONALE DE BASSE-NORMANDIE DE BASKET BALL			25 000,00
- 6574	LLM LINGUISTIQUE			4 664,40
- 6574	LOGISCO			1 200,00
- 6574	LOUIS LAURENT			400,00
- 6574	LUCAS FLORENCE			176,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	LYCEE EREA DE SAINT LO			99,33
- 6574	LYCEE MARITIME & AQUACOLE DE CHERBOURG			31 040,00
- 6574	LYCEEP FORMA PROF HORTICOLE ST GABRIEL BRECY			3 624,00
- 6574	LYCEEP GERMAIN			2 415,46
- 6574	LYCEEP INGENIEUR CACHIN			12 006,00
- 6574	LYCEEP INSTITUTION IMMACULEE			128,87
- 6574	LYCEEP INSTITUTION NOTRE DAME			4 003,00
- 6574	LYCEEP INSTITUT LEMONNIER			54 719,23
- 6574	LYCEEP INSTITUT SAINT LO			291,23
- 6574	LYCEEP IREO CONDE SUR VIRE			10 471,00
- 6574	LYCEEP JEANNE D ARC			429,04
- 6574	LYCEEP JEANNE D ARC NOTRE DAME			19 713,10
- 6574	LYCEEP LE BON SAUVEUR			7 381,67
- 6574	LYCEEP NOTRE DAME DE NAZARETH			12 807,07
- 6574	LYCEEP NOTRE DAME FIDELITE			4 025,00
- 6574	LYCEEP OASIS			7 983,00
- 6574	LYCEEP ORPHELINS APPRENTIS AUTEUIL LP VICTORINE MAGNE			13 953,71
- 6574	LYCEEP SAINT JEAN EUDES			638,60
- 6574	LYCEEP SAINT JOSEPH			16 206,73
- 6574	LYCEEP SAINT THOMAS D AQUIN			5 753,30
- 6574	LYCEE TECHNIQUE PIERRE SIMON LAPLACE			1 578,44
- 6574	Madame ATTARD Isabelle			1 000,00
- 6574	Madame BACHELOT Amélie			317,00
- 6574	Madame BEAUCLAIR Malvina			792,58
- 6574	Madame BERNARD Amélie			317,00
- 6574	Madame BEROT NEEL Catherine			317,00
- 6574	Madame BOUCHEREAU Isabelle			317,00
- 6574	Madame BOUCRET Manon			500,00
- 6574	Madame BOUVIER Claudie			604,00
- 6574	Madame BOUVIER Solange			3 872,00
- 6574	Madame BRANDFORD GRIFFITH Agnès			2 343,00
- 6574	Madame BRES Emilie			317,00
- 6574	Madame BRIAND Océane			317,00
- 6574	Madame COMBA Marianne			317,00
- 6574	Madame COUEDEL Nadine			300,00
- 6574	Madame DALICHAMPT Léa			240,00
- 6574	Madame DEBOMBES EIFFER Regine			1 069,00
- 6574	Madame DROULIN Elisa			86,00
- 6574	Madame ESTRADÉ Laurine			10 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	Madame FEYUS Françoise			794,00
- 6574	Madame FONTAINE Isabelle			4 200,00
- 6574	Madame FREDON Christine			2 000,00
- 6574	Madame GAUTHIER Vanessa			2 450,00
- 6574	Madame GUENO Manon			1 000,00
- 6574	Madame GUIGUES Ségolène			317,00
- 6574	Madame HARRY Amélie			1 835,37
- 6574	Madame HENRY Annie			500,00
- 6574	Madame JOUIN Raphaëlle			317,00
- 6574	Madame KYBURZ Juliette			1 350,00
- 6574	Madame LECAUDEY Augustine			410,00
- 6574	Madame LECHEVRETEL Julia			736,59
- 6574	Madame LECLUSE Jeanne			2 318,00
- 6574	Madame LEMEE Juliette			317,00
- 6574	Madame LEMOINE Pauline			2 000,00
- 6574	Madame LEMONNIER Auberi			249,75
- 6574	Madame LOZOUET Christiane			1 000,00
- 6574	Madame Monsieur BARON Charles			280,00
- 6574	Madame Monsieur DESHOGUES Vincent			1 300,00
- 6574	Madame Monsieur HAMEL Ludovic			3 996,00
- 6574	Madame Monsieur HEROUIN Dominique			1 000,00
- 6574	Madame MORTAGNE Patricia			1 050,00
- 6574	Madame OLIVER Annette			985,00
- 6574	Madame PEPIN Clémence			317,00
- 6574	Madame PHILIPPE Sophie			317,00
- 6574	Madame POINDEXTRE Amélie			1 400,00
- 6574	Madame POULAIN Anne-Marie			816,00
- 6574	Madame RABIER Sandra			500,00
- 6574	Madame RICHARD Chantal			3 500,00
- 6574	Madame RICHARD Denise			1 307,00
- 6574	Madame ROSETTE Margaux			317,00
- 6574	Madame SANCHEZ Pauline			1 400,00
- 6574	Madame SIEPER Marion			1 000,00
- 6574	Madame VELY Delphine			317,00
- 6574	Madame VILLALARD Mathilde			317,00
- 6574	MAISON CIDRICOLE DE NORMANDIE - ARDEC			891,00
- 6574	MAISON FAMILIALE ALENCON			3 734,00
- 6574	MAISON FAMILIALE DE MORTAGNE AU PERCHE			6 296,00
- 6574	MAISON FAMILIALE ET RURALE			3 570,00
- 6574	MAISON FAMILIALE LA BAGOTIERE			8 535,71

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE APPRENTISSAGE DE FILLES			3 348,00
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT CERISY			9 001,43
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT COUTANCES			5 962,08
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT GRANVILLE			844,66
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT HALEINE			5 711,00
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT LA HAYE PUIT			3 115,00
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT POINTEL			76 001,00
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT ST SAUVEUR			11 500,00
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT ORIENT VIRE			6 105,23
- 6574	MAISON FAMILIALE RURALE MALTOT CENTRE DE FORMATION			13 102,18
- 6574	MAISONS FAMILIALES RURALES ARGENTAN			2 536,01
- 6574	MANUPLAST			4 904,60
- 6574	MARIE EMMANUEL			214,50
- 6574	M.F.R.E.O. DE BLANGY LE CHATEAU			11 550,00
- 6574	M.F.R.E.O. DE SAINT DESIR			3 800,00
- 6574	MIQUELOT ISABELLE			540,00
- 6574	MISSION LOCALE DU BESSIN AU VIROIS			97 943,20
- 6574	MOI PEAU			10 000,00
- 6574	MONASTERE DES BENEDICTINES			1 386,00
- 6574	MONDEVILLE ANIMATION			4 000,00
- 6574	Monsieur ACHARD Laurent			7 000,00
- 6574	Monsieur BARON Jean-Baptiste			317,00
- 6574	Monsieur BAYARD François			317,00
- 6574	Monsieur BENABED Mohamed-Yacin			317,00
- 6574	Monsieur BISSON Christophe			1 050,00
- 6574	Monsieur BOISMAL Daniel			4 954,00
- 6574	Monsieur BOUVIER Roland			5 000,00
- 6574	Monsieur CARDI Antoine			2 100,00
- 6574	Monsieur CAZES Stéphane			4 200,00
- 6574	Monsieur CHAUCHAT Olivier			1 000,00
- 6574	Monsieur CHESNEL Matthieu			1 400,00
- 6574	Monsieur CORMIER Michel			4 029,00
- 6574	Monsieur DAVID Michel			1 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	Monsieur DIABY Mamadou			279,04
- 6574	Monsieur DOMAGNE Jocelyn			317,00
- 6574	Monsieur FIELDS Stanley			3 160,00
- 6574	Monsieur HAMEL-SENECAL Arthur			317,00
- 6574	Monsieur HOFMANN Dirk			1 250,00
- 6574	Monsieur HUET Sébastien			2 152,80
- 6574	Monsieur INDIVISION AUDRY Patrick			1 000,00
- 6574	Monsieur JANOSKY Gerhard			1 953,00
- 6574	Monsieur JOFFRAY Victor			500,00
- 6574	Monsieur JOHAN Erwan			493,50
- 6574	Monsieur JOUIN Patrick			7 500,00
- 6574	Monsieur KEMP Clive			500,00
- 6574	Monsieur KOUROCHKINE Basile			280,00
- 6574	Monsieur LACOTTE Edouard			317,00
- 6574	Monsieur LEBOULANGER Nicolas			280,00
- 6574	Monsieur LECARPENTIER Jean			8 000,00
- 6574	Monsieur LEMARDELE Pierre			317,00
- 6574	Monsieur LEROUX Jean-Baptiste			2 450,00
- 6574	Monsieur LESAULNIER Jean-Louis			1 897,00
- 6574	Monsieur LESTRADE Didier			1 050,00
- 6574	Monsieur LEVY Herbert			4 450,00
- 6574	Monsieur MALANDRIN Guillaume			1 500,00
- 6574	Monsieur MALANDRIN Stéphane			1 500,00
- 6574	Monsieur MAUGER Rémi			1 050,00
- 6574	Monsieur MAUGUIN Michel			1 000,00
- 6574	Monsieur MEYER Lucien			360,00
- 6574	Monsieur NARBUTAS Stefan			1 000,00
- 6574	Monsieur NOEL Nicolas			404,00
- 6574	Monsieur NOTLEY William			4 605,20
- 6574	Monsieur PARCQ Jérôme			3 510,15
- 6574	Monsieur PARE Adrien			2 000,00
- 6574	MONSIEUR PELTIER REMI			294,00
- 6574	Monsieur PETIT Pierre			317,00
- 6574	Monsieur PIERRAT Tristan			317,00
- 6574	Monsieur PRENTOUT Gérard			1 000,00
- 6574	Monsieur ROUSSEAU Clément			317,00
- 6574	Monsieur SALOUX Thomas			317,00
- 6574	Monsieur SMITH Gregg			3 600,00
- 6574	Monsieur TONNELIER Mickael			1 000,00
- 6574	Monsieur TOWERS Frank			2 030,00
- 6574	Monsieur VALLEE Patrick			953,00
- 6574	Monsieur VARIN Florian			350,00
- 6574	Monsieur VILLARD Lucien			669,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	MOUVEMENT RURAL DE JEUNESSE CHRETIENNE			8 000,00
- 6574	MP CONDUITE FORMATION - MARIE LAURE LEBASTARD			3 675,00
- 6574	MUSEE DEPT DES ARTS ET TRADITIONS DU PERCHE			2 500,00
- 6574	NEFF NICOLAS			176,50
- 6574	NORMANDIE CHEVAL ENDURANCE			1 500,00
- 6574	NOUVELLES PERSPECTIVES			3 000,00
- 6574	NOVIMAGE			55 000,00
- 6574	OBERT ANNE			184,50
- 6574	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU CAMEMBERG			6 848,60
- 6574	OFFRE SPECIALE			2 000,00
- 6574	OFQJ			2 400,00
- 6574	OGEC COURS NOTRE DAME			1 100,00
- 6574	OGEC SACRE COEUR			6 968,40
- 6574	ORGANISATION DE PRODUCTEUR DE BASSE NORMANDIE OPBN			36 288,00
- 6574	ORGANISATION NORMANDIE PONEY			4 500,00
- 6574	ORGANISME DE SELECTION COTENTIN AVRANCHIN ROUSSIN - OSCAR			250,00
- 6574	ORGCO CHAMB REGIONALE D AGRICULTURE DE NORMANDIE			68 081,83
- 6574	ORGCO GROUPEMENT INTERCONSULAIRE MANCH GIM			2 882,25
- 6574	ORGPRO COMITE REGIONAL DES PECHEES MARI TIMES ET DES ELEVAGES MARINS BN			198 236,76
- 6574	ORGPRO CONFEDERATION GENERALE DES PME DE BASSE-NORMANDIE			87,16
- 6574	ORGPRO CTE. REGIONAL CONCHYLICULTURE NORMANDIE MER DU NORD - CRC			87 012,04
- 6574	ORGPRO INSTITUT FRANCAIS DES PRODUCTIONS CIDRICOLES			30 437,68
- 6574	ORGPRO PLASTALLIANCE GPT INTER REG PLASTURGIE			26 240,00
- 6574	ORGPRO SYNDICAT DES ELEVEURS DE CHE VAUX SANG FRANCE			1 737,12
- 6574	OWEDA FILMS			7 000,00
- 6574	PATRONAGE LAIQUE ARGENTAN			2 211,00
- 6574	PEPIN FLORENCE			400,00
- 6574	PERFORMA SPORT ANIMATION			12 000,00
- 6574	PERIERS SPORT HANDBALL			750,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	PETIOT SANDRA - LES CHEVAUX DE MAROLLES			756,00
- 6574	PHILIPPE BRAND			204,50
- 6574	POLE FORMATION			15 750,00
- 6574	PONEY CLUB DU MOULIN BOURG			612,00
- 6574	PONEY CLUB DU VAL DE VIRE			1 728,00
- 6574	PONEY CLUB LA CHOINETIERE			3 840,00
- 6574	POUSSET CORALIE			181,00
- 6574	PROFAC			3 000,00
- 6574	PRUDHOMME RAPHAEL			206,50
- 6574	QUARTIER NATURE			2 156,47
- 6574	RACHINEL DENIS			204,50
- 6574	RECTORAT DE CAEN			6 000,00
- 6574	REFLEX AUTO-MOTO-ECOLE			3 300,00
- 6574	REGIE OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L' AIGLE			11 436,82
- 6574	REGION HAUTE NORMANDIE			38 442,50
- 6574	RENAULT CHRISTOPHE			176,50
- 6574	RESEAU BAS NORMAND - SCLEROSE EN PLAQUES			3 650,00
- 6574	RETOUT JEAN PAUL			184,50
- 6574	ROLLO PIERRE			239,50
- 6574	ROULLAND FRANCOIS			294,00
- 6574	SA ALLIANSYS			1 750,00
- 6574	SA BISCUITERIE DE L'ABBAYE			12 789,00
- 6574	SABLERY ANNE CAHIERS DU TEMPS			182,50
- 6574	SA BPIFRANCE FINANCEMENT			70 000,00
- 6574	SA BROCELIANDE - ALH			16 673,88
- 6574	SA CAMELS D ISIGNY			1 800,00
- 6574	SA COMEDIE DE CAEN CENTRE DRAMATIQU E NATIONAL DE NORMANDIE			525 000,00
- 6574	SA COOP METROPOLITAINE ENTREPRISE GENERALE			26 229,50
- 6574	SA D'ECONOMIE MIXTE GESTION C.I.D.			25 500,00
- 6574	SA ECHELLES RIFFAUD			4 098,56
- 6574	SA ELDIM			9 290,50
- 6574	SA GRANDIS			6 308,09
- 6574	SA HECATE FORMATION			2 864,00
- 6574	SAID ALI			194,00
- 6574	SA INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE			59 095,72
- 6574	SA LABORATOIRES STANDA			4 043,01
- 6574	SA LAMPLIGHTER FILMS			3 600,00
- 6574	SALON DU LIVRE D'ALENCON			2 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	SA LYVEN			6 809,50
- 6574	SA MAHERAULT TOURNAGE ET USINAGE DU BOIS			2 115,00
- 6574	SA MANU VIT			5 000,00
- 6574	SA OUEST FRANCE			40 000,00
- 6574	SA POLE INTERNATIONAL DU CHEVAL			36 000,00
- 6574	SA POLYCLINIQUE DE LA BAIE (EX.BOCA GE)			115 660,98
- 6574	SA POLYCLINIQUE DE LA MANCHE			3 000,00
- 6574	SARL 10:15 PRODUCTIONS			3 600,00
- 6574	SARL ANNEE ZERO			3 000,00
- 6574	SARL AVGALLE LES EDITIONS DU FRISSON ESTHETIQ			11 000,00
- 6574	SARL BMP			4 720,74
- 6574	SARL CAMPUS FORMATION			13 560,96
- 6574	SARL CAP WEST			24 000,00
- 6574	SARL CB HOTEL DE LA PLACE			3 992,00
- 6574	SARL CENTRE REGIONAL ACTION FORMATION SPORT ET SANTE			16 569,00
- 6574	SARL COMPAGNIE DES PERMIS			1 800,00
- 6574	SARL COTENTIN FORMATION ROUTIERE			3 780,00
- 6574	SARL COURS PRIVE D'ESTHETIQUE ET DE COIFFURE			6 870,62
- 6574	SARL CRESCENDO			116 631,72
- 6574	SARL DELAHAYE SAILING			10 000,00
- 6574	SARL DHARAMSALA			8 400,00
- 6574	SARL DIGITAL AIRWAYS			23 376,50
- 6574	SARL DYNAES ANCIEN IB NTEC			5 000,00
- 6574	SARL ECOLE SUPERIEURE DES SERVICES E2SE			1 575,00
- 6574	SARL EDITIONS AQUARELLES			1 880,00
- 6574	SARL EDITIONS CHARLES CORLET			760,00
- 6574	SARL EDITIONS DU BOUT DU MONDE			5 126,97
- 6574	SARL EDITIONS VAGABONDAGES			3 736,00
- 6574	SARL FRANCE VAUBAN HOTELLERIE - ARIANE			3 920,00
- 6574	SARL GCS EUROPE			4 826,00
- 6574	SARL GROUPE ROUGEREAU			12 366,00
- 6574	SARL HANGAR A PROD			1 500,00
- 6574	SARL IGUANA YACHTS			2 752,50
- 6574	SARL INGELIS			10 886,88
- 6574	SARL INTER BIO NORMANDIE SERVICES			15 092,81

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	SARL LE HARAS DES AUVIERS			972,00
- 6574	SARL LE MANOIR DES ABEILLES			19 935,00
- 6574	SARL L'EPICERIE DES BIDULES			9 372,00
- 6574	SARL LES CHANTIERS DE DEMAIN			64 200,00
- 6574	SARL LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI			7 000,00
- 6574	SARL L'ETAPE			792,00
- 6574	SARL LISECLAIRE			360,00
- 6574	SARL MARCHE NATURE			176,50
- 6574	SARL MONA FILMS			8 400,00
- 6574	SARL NCI			9 785,00
- 6574	SARL OREKA INGENIERIE			1 630,44
- 6574	SARL OREP			7 000,00
- 6574	SARL PROMETOUR EUROPE			17 265,00
- 6574	SARL REEFEROSE			172,50
- 6574	SARL SARTILLY INDUSTRIES			30 000,00
- 6574	SARL SCANFILE FRANCE			6 646,82
- 6574	SARL SCIRSEE CONSEIL			18 570,00
- 6574	SARL SELAMI FORMATION			23 990,40
- 6574	SARL SERVITRONIQUE			6 379,50
- 6574	SARL SOGEIVA			14 850,00
- 6574	SARL STUDIOS ACCORD			15 000,00
- 6574	SARL THEATRE DU PREAU			465 000,00
- 6574	SARL TIKECO			2 770,75
- 6574	SARL TOHU BOHU			1 700,00
- 6574	SARL TRICOTERIE DU VAL DE SAIRE			17 106,00
- 6574	SARL VIA FORMATION			73 470,60
- 6574	SARL VYCKY FILMS			3 600,00
- 6574	SARL WEB INTERACTIVE			4 809,00
- 6574	SARL ZADIG FILMS			3 600,00
- 6574	SAS 2 L AU BIO			2 750,75
- 6574	SAS ADIAMIX			30 000,00
- 6574	SAS AIRDOC SOLUTIONS			7 500,00
- 6574	SAS BAZANDO - THE MONTECITO GROUP			14 560,00
- 6574	SAS BODYCAP			111 405,60
- 6574	SAS CESR PRO			7 033,34
- 6574	SAS CHATEAU DU BREUIL			10 245,60
- 6574	SAS CIE LAITIERE EUROP PROD ET SERVI CES			2 877,00
- 6574	SAS DE GRANDCHAMP			300,00
- 6574	SAS ECOLE DES METIERS DU WEB			2 230,00
- 6574	SAS GOUPIL FORMATION			2 298,45

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	SAS IMW-PRODUCTIONS			10 000,00
- 6574	SAS KARVER			9 918,75
- 6574	SAS LABORATOIRE DE MICROSCOPIE NUBLAT			9 508,80
- 6574	SAS LABORATOIRES GILBERT			7 482,77
- 6574	SAS LES CHAMPS JOUAULT			68 279,97
- 6574	SAS LISI AUTOMOTIVE NOMEL			6 162,35
- 6574	SAS LOCAT ESPACES TEMPOR NEGOCES ARCHIVAGES			8 327,66
- 6574	SAS LOXOS			30 000,00
- 6574	SAS LUCIOM			40 000,00
- 6574	SAS MAGNETI MARELLI MOTOPROPULSION FRANCE			950,00
- 6574	SAS MEDGICGROUP			5 000,00
- 6574	SAS METALU PLAST			30 000,00
- 6574	SAS NXP SEMICONDUCTORS FRANCE			62 030,00
- 6574	SAS OBJECTIF CINEMASCOPE			15 000,00
- 6574	SA SOCIETE POUR GESTION DU MEMORIAL UN MUSEE POUR LA PAIX			26 392,05
- 6574	SAS OPHTIMALIA			25 000,00
- 6574	SAS ORTHONOVA			7 350,00
- 6574	SAS PEGWAYS			25 000,00
- 6574	SAS PIERCAN			5 000,00
- 6574	SAS QUADRAXIS			11 983,20
- 6574	SAS ROBERT BOSCH FRANCE			1 188,55
- 6574	SAS SACB			20 000,00
- 6574	SAS SIMON			14 055,00
- 6574	SAS SOC. NORMANDE DE CARTON ONDULE			4 320,00
- 6574	SAS SOFEDIT			1 485,00
- 6574	SAS SOMINEX			21 354,30
- 6574	SAS SOWILO TECHNOLOGIES			4 048,19
- 6574	SAS STE DE GESTION DU NORMANDY SOGENOR			2 000,00
- 6574	SAS STE D'ETUDES ET D'ENTREPRISE LAUGEOIS			5 210,00
- 6574	SAS STE GENIE CLIMATIQUE BLOUIN ET FILS			550,14
- 6574	SA STADE MALHERBE CAEN CALVADOS BASSE NORMANDIE			320 000,00
- 6574	SA STE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL DE B-NIE			139 264,28
- 6574	SAS TEILLAGE VANDECANDELAERE			13 972,80
- 6574	SAS THIBAUT			34 245,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	SAS TIDALYS			86 724,48
- 6574	SAS TRAVYL			18 765,00
- 6574	SAS WANPULSE			30 000,00
- 6574	SA ZULMA			5 615,00
- 6574	SCA AGRIAL			3 341,56
- 6574	SCA COOPERATIVE AGRICOLE PORCINE DE LA MANCHE			2 070,00
- 6574	SCEA ANFRAY-JUHEL			400,00
- 6574	SCEA DE LA POSTEL			392,00
- 6574	SCEA DE LA SOURCE			757,88
- 6574	SCEA DU CHANTEL			300,00
- 6574	SCEA DU HARAS			698,82
- 6574	SCEA DU MONT GRELOT			180,79
- 6574	SCEA DU VAL D'AVRE PEPIN JEAN FRANCOIS			698,82
- 6574	SCEA HARAS DE BONNEVENT			172,50
- 6574	SCEA LES CLOSAGES			206,50
- 6574	SCEA LES GAILLONS			800,00
- 6574	SCIC ECO-PERTICA			2 500,00
- 6574	SCI HUET			5 200,00
- 6574	SCOOPA NORMANDIE BOVINS			2 500,00
- 6574	SECTION ANCIENS COMBATT BRETTEVILLE SUR ODON			500,00
- 6574	SEGRAFO OUEST			4 893,55
- 6574	SERVICE DES POLYCOPIES DES ETUDIANTS SPEPSC			400,00
- 6574	SI BEMOL JAZZ ET MUSIQUES ACTUEL LES EN PAYS D'AUGE			2 000,00
- 6574	SPORTING CLUB HEROUVILLAIS			10 000,00
- 6574	STE BEGUIER ESTELLE			1 836,00
- 6574	STE BERNARD SOPHIE			204,50
- 6574	STE BESNARD JEAN PIERRE			300,00
- 6574	STE BOIS JEAN BORIS ARNAUD			300,00
- 6574	STE BRIFAUT OLIVIER			269,50
- 6574	STE CASTILLON ANTOINE			11 550,00
- 6574	STE CHARPENTIER GUILLAUME			294,00
- 6574	STE CHEVALIER EMMANUELLE EDITIONS LE VISTEMBOIR			1 128,00
- 6574	STE CLOUARD CLAUDE			184,50
- 6574	STE CREVEUIL DOMINIQUE			184,50
- 6574	STE CRIAUD BRIGITTE			265,22
- 6574	STE DANJOU MARTINE			176,50
- 6574	STE DANKO UK LIMITED			300,00
- 6574	STE DAVID PASCAL			206,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	STE DELARUE JACQUES			411,20
- 6574	STE DUBOIS GERARD			239,50
- 6574	STE DUBOIS GERVAIS			392,00
- 6574	STE DUCHEMIN YANN			185,00
- 6574	STE DUFFAU MONIQUE RAIMBAUX			239,50
- 6574	STE FLAMBARD CHRISTIAN			239,50
- 6574	STE FONTAINE MYRIAM			176,50
- 6574	STE FORTIN DANIEL			699,90
- 6574	STE GOUDARD JOEL			800,00
- 6574	STE GRAFFOILLERE MELANIE			176,50
- 6574	STE GRAINDORGE YVES			554,88
- 6574	STE GRANDIN GERARD			185,00
- 6574	STE HAMEL FRANCOIS			294,00
- 6574	STE HUBERT ANTHONY			176,50
- 6574	STE HUBERT CLARISSE			176,50
- 6574	STE HUETTE MIGUEL			176,50
- 6574	STE HULARD NADINE PONEY CLUB DE SAINTE COLOMBE			864,00
- 6574	STE INGER ERIC			239,50
- 6574	STE JOLLE SEBASTIEN			161,79
- 6574	STE JOUANDET HUBERT			262,50
- 6574	STE JULIEN JEAN-LOUIS			290,00
- 6574	STE LANGLOIS OLIVIER LA FERME DES CLAIDS			219,00
- 6574	STE LECARPENTIER ROMAIN			231,00
- 6574	STE LECERF ARMELLE			704,00
- 6574	STE LECOCQ CHRISTIAN			239,50
- 6574	STE LEFRANCOIS ERIK			185,00
- 6574	STE LEGER JEAN-LUC			239,50
- 6574	STE LEGUILLOIS JULIEN			400,00
- 6574	STE LEPROVOST ROMAIN			185,00
- 6574	STE LEROYER FRANCIS			300,00
- 6574	STE LES 7 VENTS DU COTENTIN			128 652,81
- 6574	STE LETELLIER NICOLAS			233,39
- 6574	STE LETEURTOIS FABIEN			206,50
- 6574	STE MADELINE PIERRE			800,00
- 6574	STE MAHEUX GUY			300,00
- 6574	STE MARIE HUGUES			471,20
- 6574	STE MARIE OLIVIER			194,00
- 6574	STE MARIE PHILIPPE			286,97
- 6574	STE MAY GERARD			300,00
- 6574	STE MAZERON LUCILE			800,00
- 6574	STE MOUCHEL CLAUDINE			275,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	STE NAT. ENTRAIDES DE LA MEDAILLE MILITAIRE			500,00
- 6574	STE NORMAND GERVAIS			300,00
- 6574	STE NORMAN ESTATE LIMITED			290,00
- 6574	STE ROLLO FRANCK			239,50
- 6574	STE SERVY JEAN LOUIS FERME DU POT BLANC			300,00
- 6574	STE TAJA LAURENCE ETRIER CHERBOURGEOIS			2 304,00
- 6574	STE VAN DARTEL MAGDALENA			239,50
- 6574	STE VAULTIER ROMAIN			480,00
- 6574	STE VAUTIER ALAIN			294,00
- 6574	STE ZIJP GERARDUS			300,00
- 6574	SURIREY JAGOU			5 000,00
- 6574	SYND COMITE REGIONAL CGT DE NORMANDIE			19 398,00
- 6574	SYND CONT PERFOR ELEVAGE CONS CALVADOS - SCPECC			7 150,00
- 6574	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL			26 000,00
- 6574	SYNDICAT NATIONAL COB NORMAND			12 762,05
- 6574	SYND MIXTE PARC REGIONAL NORMANDIE MAINE			10 000,00
- 6574	SYND. NATIONAL ARTS VIVANTS DELEGATION REG. DE B.NIE			12 000,00
- 6574	SYND PARC NATUREL REGIONAL MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN			21 337,58
- 6574	SYND UNION DEPARTEMENTALE SYNDICALE FORCE OUVRIERE			13 769,00
- 6574	SYND UNION NORMANDE DES GROUPEMENTS PORCS			1 129,80
- 6574	SYND UNION REGIONALE CFTC UR CFTC			8 603,00
- 6574	SYND UNION REGIONALE DE BASSE NORMANDIE CFDT			23 707,00
- 6574	TANGUY LE ROLLAND			181,50
- 6574	TAUZIA CLEMENT			172,50
- 6574	TECHNOPOLE CHERBOURG NORMANDIE			2 500,00
- 6574	TENNIS CLUB DE CAEN			37 000,00
- 6574	TENNIS CLUB ORBEC LA VESPIERE			2 211,00
- 6574	TERRE DE LIENS NORMANDIE			28 500,00
- 6574	TERRITOIRES EMERGENTS			1 300,00
- 6574	TIPHAIGNE GAEL			800,00
- 6574	TIRARD EMMANUEL			518,13

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 6574	TOUR'IN COUTANCES			0,00
- 6574	TOUT TERRE			3 825,00
- 6574	TOUT UN FOIN			2 000,00
- 6574	UIMM ORNE			17 050,40
- 6574	UNIC			3 566,50
- 6574	UNIFORMATION			2 002,28
- 6574	UNION CYCLISTE ALENCON DAMIGNY			1 500,00
- 6574	UNION FRANCAISE CENTRE VACANCES LOISIRS CAEN			21 305,00
- 6574	UNION FRANCAISE CENTRE VACANCES LOISIRS HEROUVILLE			3 676,00
- 6574	UNION FRANCAISE CENTRE VACANCES LOISIRS PARIS			17 716,00
- 6574	UNION NAL ANCIENS COMBAT ATHIS ORNE			500,00
- 6574	UNION NATIONALE COMBATTANTS PASSAIS LA CONCEPTION			250,00
- 6574	UNION REGIONALE DES FRANCAIS DE BASSE NORMANDIE			11 500,00
- 6574	UNION REGIONALE UNSA BASSE NORMANDIE			6 352,00
- 6574	UNION SPORTIVE DE TREVIERES			2 211,00
- 6574	UNION SPORTIVE LEXOVIENNE			2 211,00
- 6574	UNION SPORTIVE MORTAGNAISE FOOTBALL			2 211,00
- 6574	UNION SPORTIVE PONT L'EVEQUE			2 211,00
- 6574	URIOPSS DE BASSE-NORMANDIE			16 000,00
- 6574	VANEL CECILE			204,50
- 6574	VAN LEEUWEN JOS			800,00
- 6574	VENARD MARIE PIERRE			480,00
- 6574	VILLE IFS			2 500,00
- 6574	VILLEY THOMAS			360,00
- 6574	VIMOUTIERS FOOTBALL CLUB			2 211,00
- 6574	YAL			1 100,00
- 6574	YOANN FAIVRE			176,50
- 6574	ZAJEWSKI DIDIER - ELEVAGE MAISON GUILBERT			194,00
- 6574	ZAJEWSKI LILIANE - ELEVAGE DU MONPANSIER			194,00
Autres				

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
PARC REGIONAL NORMANDIE MAINE	01/01/1975	31,61% des dépenses de fonctionnement courantes + aide au programme d'actions	771 673,00
PARC REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN	01/01/1991	45% des dépenses de fonctionnement courantes + aide au programme d'actions	822 580,00
MAISON DE LA MANCHE ET DE LA NORMANDIE DE JERSEY	01/01/1995	50% des dépenses de fonctionnement	75 000,00
SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	01/01/1997	33 % des dépenses courantes de fonctionnement 52,5 % des dépenses liées à l'exécution du projet	700 000,00
PARC REGIONAL DU PERCHE	01/01/1998	35% des dépenses de fonctionnement courantes + aide au programme d'actions	675 912,00
SYNDICAT MIXTE LITTORAL NORMAND	01/01/2004	Dép. fonct. courantes plafonné à 305000€ sur 2004-2010 + soutien études et programmes européens SMLN	405 000,00
SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ELEVAGE DE SAINT LO	01/01/2005	50% des dépenses de fonctionnement et participation aux dépenses d'investissement de la structure	160 000,00
SYNDICAT MIXTE DU CAMUS INDUSTRIEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION APPLIQUEES AUX MATERIAUX (CIRIAM)	01/01/2005	40% dépenses aménagement et viabilisation du Pôle et 100% dépenses Pôle formation Centre R&D	75 000,00
SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE DEAUVILLE-NORMANDIE	01/01/2006	47,5% des dépenses de fonctionnement et d'investissement	600 000,00

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM ET DE CHERBOURG	01/01/2006	Participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des ports de Caen et de Cherbourg	5 371 136,00
HIPPOLIA SYNDICAT MIXTE	01/01/2010	50% des dépenses de fonctionnement. Plan de financement des investissements voté au cas par cas	40 000,00
Autres organismes de regroupement			

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière	Mission régionale pour l'innovation et l'action de développement économique (MIRIADE)	13/07/2006	22/06/2006	SPA	Non

(1) Exemples de catégories : régies intéressées.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938-6558	63 359 573,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	942-7461 942-7411	27 969 839,42
Autres	938-65737 617 6236 6226 6281 938-6248	4 048 753,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	942-7461 942-7411	1 583 370,14
			Matériel	942-7461 942-7411	5 146 445,00
Sous-total Fonctionnement		67 408 326,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 34 699 654,56

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908-20417	23 816 981,00			
Autres	908-20414 908-20417	22 363 655,00			
Sous-total Investissement		46 180 636,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 78 889 307,44

TOTAL DEPENSES	(A)	113 588 962,00	TOTAL RECETTES (B + C)	113 588 962,00
-----------------------	------------	-----------------------	-------------------------------	-----------------------

IV - ANNEXES	IV
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS	D3.5.2
Année 2013	

(Montants exprimés en K€)

VOLET 2 - COMPTE TER SNCF (circulaire N° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

<u>Chiffre d'affaires</u>	
Recettes directes du trafic	16 268,3
Compensations tarifaires	4 849,8
Autres produits	222,6
Contribution	59 550,0
Total chiffre d'affaires	80 890,7
<u>Prestations facturées</u>	
Prestations train	
Prestations de services en gares	3 631,6
Prestations spécifiques forfait et service en gares (Produits)	774,2
Prestations produit train (Produits)	2 210,3
Prestations infrastructure	
Commissions de distribution (Produits)	5 495,1
Total produits	93 001,9

Achats de matières	-665,6
Energie	-4 362,9
Péages d'infrastructure	-9 720,2
Conduite	-9 758,4
Accompagnement	-7 185,8
Maintenance et nettoyage des matériels roulants	-12 038,4
Produit train	-2 376,5
Locations de matériels roulants	-3 639,4
Prestations communes gares	-3 730,4
Prestations spécifiques gares (charges)	-90,5
Commissions de distribution (charges)	-788,2
Transport routier régulier	-669,3
Transport routier de substitution	-370,4
Impôts et taxes	-2 993,7
Charges de personnel	-17 685,9
Autres charges	-7 392,7
Marge opérationnelle	9 533,4

IV - ANNEXES	IV
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS	D3.5.2
Année 2013	

Résultat financier	61,2
Résultat exceptionnel	
Dotation aux amortissements et reprises de subventions	-204,3
Provisions, dépréciations, résultats de cession	-1 840,6
Total des charges	-85 452,2
RESULTAT NET AVANT IS	7 549,7
Impôt sur les sociétés	-2 728,8
RESULTAT NET APRES IS	4 820,9

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF. Il est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE	D3.5.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
X4750	X4750 - X4790	18/06/1981	29/05/2025	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	594 115,00	0,00	0,00
X4750	X4750 - X4791	26/06/1981	10/07/2022	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	680 366,00	0,00	0,00
X4750	X4750 - X4792	17/07/1981	05/09/2023	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	594 115,00	0,00	0,00
X4750	X4750 - X4793	30/07/1981	23/10/2024	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	594 115,00	0,00	0,00
X4750	X4750 - X4794	30/07/1981	27/01/2024	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	594 115,00	0,00	0,00
X4750	X4750 - X4795	25/09/1981	01/05/2024	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	594 115,00	0,00	0,00
X4750	X4750 - X4796	25/09/1981	19/09/2023	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	594 115,00	0,00	0,00
X4750	XR8750 - XR8790	18/06/1981	29/05/2025	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	409 644,00	0,00	0,00
X4750	XR8750 - XR8791	26/06/1981	10/07/2022	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	409 644,00	0,00	0,00
X4750	XR8750 - XR8792	17/07/1981	05/09/2023	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	409 644,00	0,00	0,00
X4750	XR8750 - XR8793	30/07/1981	23/10/2024	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	409 644,00	0,00	0,00
X4750	XR8750 - XR8794	30/07/1981	27/01/2024	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	409 644,00	0,00	0,00

MATÉRIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
X4750	XR8750 - XR8795	25/09/1981	01/05/2024	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	409 644,00	0,00	0,00
X4750	XR8750 - XR8796	25/09/1981	19/09/2023	SNCF	Subvention forfaitaire pour l'acquisition: 362 926,50 €	409 644,00	0,00	0,00
Sous total série générique (3)						7 112 564,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73630	11/10/2001	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73644	28/11/2001	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73645	12/12/2001	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73646	18/12/2001	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73647	06/03/2002	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73648	06/12/2001	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73649	13/12/2001	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73651	01/01/2002	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73652	01/01/2002	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73653	08/01/2002	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
X73500	X73500 - X73654	15/01/2002	01/01/2040	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% Région	1 332 404,00	0,00	0,00
Sous total série générique (3)						14 656 444,00	0,00	0,00

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
X76500	X76500 - X76503	25/05/2004	25/05/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76504	25/05/2004	25/05/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76517	23/07/2004	23/07/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76518	23/07/2004	23/07/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76527	28/10/2004	28/10/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76528	28/10/2004	28/10/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76541	15/12/2004	15/12/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76542	15/12/2004	15/12/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76555	03/03/2005	03/03/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76556	03/03/2005	03/03/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76567	27/05/2005	27/05/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00

MATÉRIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
X76500	X76500 - X76568	27/05/2005	27/05/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76577	02/08/2005	02/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76578	02/08/2005	02/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76587	03/08/2005	03/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76588	03/08/2005	03/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76597	07/09/2005	07/09/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76598	07/09/2005	07/09/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76605	29/09/2005	29/09/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76606	29/09/2005	29/09/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76611	28/10/2005	28/10/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76612	28/10/2005	28/10/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
X76500	X76500 - X76619	28/10/2005	28/10/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76620	28/10/2005	28/10/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76631	22/12/2005	22/12/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76632	22/12/2005	22/12/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76633	23/12/2005	23/12/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	X76500 - X76634	23/12/2005	23/12/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 569 190,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761503	25/05/2004	25/05/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761517	23/07/2004	23/07/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761527	28/10/2004	28/10/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761541	15/12/2004	15/12/2044	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761555	03/03/2005	03/03/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
X76500	XR761500 - X761567	27/05/2005	27/05/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761577	02/08/2005	02/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761587	03/08/2005	03/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761597	07/09/2005	07/09/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761605	29/09/2005	29/09/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761611	28/10/2005	28/10/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761619	28/10/2005	28/10/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761631	22/12/2005	22/12/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
X76500	XR761500 - X761633	23/12/2005	23/12/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	921 620,00	0,00	0,00
Sous total série générique (3)						56 840 000,00	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27503	29/03/2005	29/03/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Z27500	Z27500 - Z27504	29/03/2005	29/03/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27513	30/05/2005	30/05/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27514	30/05/2005	30/05/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27523	26/08/2005	26/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27524	26/08/2005	26/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27543	27/01/2006	27/01/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27544	27/01/2006	27/01/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27549	29/03/2006	29/03/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27550	29/03/2006	29/03/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27567	24/04/2006	24/04/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27568	24/04/2006	24/04/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00

MATÉRIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Z27500	Z27500 - Z27579	23/06/2006	23/06/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27580	23/06/2006	23/06/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27587	17/07/2006	17/07/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27588	17/07/2006	17/07/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27595	13/09/2006	13/09/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	Z27500 - Z27596	13/09/2006	13/09/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	1 455 945,50	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271503	29/03/2005	29/03/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271513	30/05/2005	30/05/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271523	26/08/2005	26/08/2045	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271543	27/01/2006	27/01/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271549	29/03/2006	29/03/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Z27500	ZR271500 - ZR271567	24/04/2006	24/04/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271579	23/06/2006	23/06/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271587	17/07/2006	17/07/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR271500 - ZR271595	13/09/2006	13/09/2046	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	855 109,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272503	18/07/2010	18/07/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272513	25/03/2010	25/06/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272523	30/04/2010	30/04/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272543	02/06/2010	02/06/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272549	19/07/2010	19/07/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272567	17/09/2010	17/09/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272579	21/10/2010	21/10/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule(1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Z27500	ZR272500 - ZR272587	25/11/2010	25/11/2050	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Z27500	ZR272500 - ZR272595	01/01/2011	01/01/2051	SNCF	Subvention pour l'acquisition à 100% du coût hors taxe par la Région	888 000,00	0,00	0,00
Sous total série générique (3)						41 895 000,00	0,00	0,00
Total séries génériques						120 504 008,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la région est propriétaire ;

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	1,77	0,00	10 607 877,00	4,79
	Gazole	0,00	0,00	1,15	0,00	6 892 123,00	4,79
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	0,00	5 966 346,00	3,03
	Gazole	0,00	0,00	1,35	0,00	11 033 654,00	3,03
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	35,00	0,00	41 979 600,00	1,65
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			76 479 600,00	2,66

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Règlement des subventions régionales - Version actualisée</i>

Le 24 avril 2014, la Région a adopté un nouveau règlement des subventions, dans le but notamment d'unifier les pratiques des services de la Région en matière d'attribution et de versement des subventions.

Il est aujourd'hui proposé quelques ajustements à ce nouveau règlement, dans un but de simplification, afin de faciliter l'application de certaines dispositions.

Ces modifications sont les suivantes :

- supprimer l'obligation de « demande écrite signée » pour le dossier de demande de subvention
- modifier certaines dispositions de la procédure d'accusé de réception d'une demande de subvention, dans le but notamment de se rapprocher des procédures en cours sur les fonds européens : envoi de l'accusé de réception uniquement lorsque le dossier est complet, et fixation d'un délai de 5 mois à compter de la date de cet accusé de réception pour le vote de la subvention par la Région (au-delà de ce délai, la demande étant rejetée implicitement)
- prévoir dans le règlement, de manière exceptionnelle, lorsque le dossier de demande est incomplet et dans le cas où la nature du projet ou des pièces à fournir le justifie, la possibilité d'un délai supérieur à un mois pour la production des pièces manquantes par le bénéficiaire
- proposer une date limite au 15 juin au lieu du 30 avril pour la transmission des comptes N-1 certifiés par les associations bénéficiant de subventions supérieures à 75 000 €, ou supérieures à 23 000 € et représentant plus de 50% de leur budget
- définir un taux d'acompte initial de 60% pour les subventions d'équipement, au lieu de 50%
- ne plus définir dans le règlement un nombre maximum d'acomptes pour les subventions d'investissement : ces modalités de versement seront définies au cas par cas dans chaque décision attributive

Ces modifications s'appliqueront à compter du 1^{er} février 2015.

Il vous est proposé :

- d'adopter la nouvelle version du règlement des subventions de la Région Basse-Normandie, ci-après annexé. Les modifications s'appliqueront à compter du 1^{er} février 2015.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS



REGLEMENT DES SUBVENTIONS REGIONALES

SOMMAIRE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Champ d'application.....	1
Article 2 : Nature des subventions pouvant être accordées au titre du présent règlement.....	1
2-1 : Subvention d'investissement ou de fonctionnement	
2-2 : Subvention forfaitaire ou subvention proportionnelle	
Article 3 : Dossier de demande de subvention.....	2
3-1 : Dépôt du dossier	
3-2 : Pièces constitutives du dossier	
3-3 : Analyse financière des comptes	
3-4 : Accusé de réception de la demande	
Article 4 : Réalisation d'une convention.....	4
4-1 : Seuils de conventionnement	
4-2 : Modalités de signature de la convention	
Article 5 : Décision attributive.....	5
5-1 : Règles générales	
5-2 : Contenu de la décision attributive	
5-3 : Modification-avenant	
Article 6 : Régime de la TVA et base subventionnable.....	6
6-1 : TVA sur subvention	
6-2 : Base subventionnable	
Article 7 : Obligations du bénéficiaire.....	7
7-1 : Transmission à la Région des comptes certifiés	
7-2 : Transmission à la Région d'un compte-rendu financier pour les subventions affectées	
7-3 : Interdiction du sous subventionnement	
7-4 : Communication	
7-5 : Intégration des principes du développement durable	
Article 8 : Contrôle de la Région et reversement.....	8

CHAPITRE II – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Article 9 : Subventions de fonctionnement affectées.....	9
9-1 : Subventions inférieures ou égales à 23 000 €	
9-2 : Subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 €	
9-3 : Subventions supérieures à 150 000 €	
9-4 : Subvention affectée à un projet ou à un évènement récurrent	
9-5 : Prise en compte des dépenses	
9-6 : Pièces justificatives	
9-7 : Révision d'une subvention proportionnelle	
Article 10 : Subventions globales d'exploitation.....	11
10-1 : Subventions inférieures ou égales à 23 000 €	
10-2 : Subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 €	
10-3 : Subventions supérieures à 150 000 €	
10-4 : Pièces justificatives	
Article 11 : Dispositions complémentaires.....	11

CHAPITRE III – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Article 12 : Modalités de versement de la subvention.....	12
12-1 : Acomptes	
12-2 : Solde	
Article 13 : Délais liés à la subvention.....	13
13-1 : Commencement d'exécution	
13-2 : Prise en compte des dépenses	
13-3 : Solde	

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Champ d'application

Les dispositions du présent règlement régissent les subventions de nature pécuniaire que la Région peut accorder sur son budget aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées, pour soutenir des opérations, des actions ou des projets initiés, définis et mis en œuvre par ces personnes et présentant un intérêt régional.

Certaines aides sont de par leur nature ou leur domaine d'intervention exclues de l'application du présent règlement, notamment :

- Les aides aux entreprises régies par les articles L. 1511-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et non versées sous forme de subvention
- Les fonds européens et leurs contreparties régionales, soumis à des règles propres
- Les contributions et participations obligatoires (dotations de fonctionnement aux Lycées publics et privés, aux Centres de formation des apprentis et aux Instituts de formations sanitaires et sociales, contributions SNCF, cotisations statutaires)
- Les bourses, les rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle, les indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis et les autres dispositifs obligatoires prévus par la loi.

L'octroi d'une subvention par la Région ne constitue pas un droit pour le demandeur. De plus, et par principe, les subventions de la Région n'ouvrent aucun droit à renouvellement lorsqu'elles ont été attribuées lors d'un exercice antérieur.

L'attribution et le versement d'une subvention à un organisme ou à une personne sont conditionnés par le respect des règles définies dans le présent règlement, sauf dérogation décidée à titre exceptionnel par l'organe délibérant compétent et justifiée par la nature des aides, la situation des bénéficiaires ou tout motif d'intérêt général.

L'organe délibérant est soit le Conseil Régional, soit la Commission Permanente du Conseil Régional lorsqu'elle a reçu délégation.

Les règlements d'intervention des différentes politiques régionales adoptés antérieurement par le Conseil Régional resteront applicables.

Toutefois, ces règlements pourront, en cas de modification ultérieure, être adaptés aux nouvelles modalités du présent règlement.

Par ailleurs, et dans tous les cas, il ne sera pas possible de déroger aux règles énoncées dans les articles 4-1, 7-1 et 7-2.

Article 2 : Nature des subventions pouvant être accordées au titre du présent règlement

Article 2-1 : Subvention d'investissement ou de fonctionnement

Lorsque l'aide régionale prend la forme d'une subvention, celle-ci relève soit de la section d'investissement soit de la section de fonctionnement du budget de la Région.

Les subventions d'investissement ont pour but de concourir à l'accroissement immédiat ou à terme du patrimoine du bénéficiaire.

Elles contribuent au financement des différentes phases d'une opération, telles que les études, les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d'aménagement, les grosses réparations, l'équipement en matériel.

Les subventions de fonctionnement se distinguent en deux catégories :

- les subventions affectées, qui contribuent au financement d'actions ou de projets spécifiques,
- les subventions globales d'exploitation, qui contribuent au financement des dépenses courantes de fonctionnement d'un organisme, et qui sont attribuées au regard de son objet social et/ou de son programme annuel d'activités.

Article 2-2 : Subvention forfaitaire ou subvention proportionnelle

Les subventions qui peuvent être accordées par la Région, qu'elles soient d'investissement ou de fonctionnement, sont soit forfaitaires, soit proportionnelles avec un montant maximum.

Une subvention est forfaitaire lorsque son montant ne varie pas en fonction du degré de réalisation de l'opération ou du projet subventionné (hors cas de non réalisation, où la subvention n'est alors pas due et doit être remboursée si elle a déjà été versée).

Ces subventions ne font ainsi l'objet d'aucune révision, ni à la hausse, ni à la baisse.

Une subvention proportionnelle est déterminée en fonction d'un montant de dépense subventionnable auquel est appliqué un taux de participation régionale. Son montant peut donc varier en fonction du degré de réalisation de l'opération ou du projet subventionné.

Dans la limite du montant maximum prévu, le montant final de la subvention sera calculé en proratisant à partir du taux de participation régionale les dépenses subventionnables réellement engagées par le bénéficiaire.

Article 3 : Dossier de demande de subvention

Article 3-1 : Dépôt du dossier

Toute demande de subvention doit être adressée à M. le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie.

Les demandes doivent être déposées :

- au plus tard dans les six mois qui suivent le début de l'exercice concerné pour les subventions globales d'exploitation,
- préalablement à tout commencement d'exécution de l'opération ou du projet pour les subventions d'investissement et les subventions de fonctionnement affectées.

Le commencement d'exécution est, notamment, matérialisé par :

- le bon de commande ou la facture pour l'acquisition d'équipements,
- la notification du marché au maître d'œuvre pour la réalisation d'études seules, ou d'études suivies de travaux,

- tout acte juridique créant entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur, une obligation contractuelle définitive, par exemple l'ordre de service du maître d'œuvre aux entreprises, dans le cas où la Région subventionne uniquement les travaux,
- l'achat d'approvisionnement ou le début des travaux dans le cas de travaux réalisés en régie directe.

Les acquisitions de terrains et les études préalables à ces travaux, dues par le maître d'ouvrage au maître d'œuvre, ne constituent pas un début d'exécution de ceux-ci.

A défaut, le commencement d'exécution pourra être constitué d'une déclaration du bénéficiaire ou de son représentant légal attestant du début d'exécution de l'opération ou du projet.

Article 3-2 : Pièces constitutives du dossier

Le dossier de demande d'aide doit comprendre les pièces nécessaires à une instruction complète. Le contenu du dossier est fonction de la nature de l'aide sollicitée et de la qualité du demandeur. A minima, il doit comprendre les pièces suivantes :

- une note descriptive du projet, de l'opération
- dans le cas d'une collectivité, la délibération afférente au projet
- le programme annuel d'activités pour les subventions globales d'exploitation
- le plan de financement de l'opération (incluant la subvention demandée à la Région et les éventuelles autres recettes) accompagné d'un échéancier prévisionnel de réalisation, et de devis le cas échéant (investissement)
- le budget prévisionnel de l'action ou de l'exercice subventionné (fonctionnement)
- un relevé d'identité bancaire (R.I.B)
- les derniers comptes clôturés certifiés (s'ils n'ont pas déjà été transmis à la Région)
- le numéro SIRET

Pour une première demande ou en cas de modification par rapport à la demande précédente :

- l'extrait k bis pour une entreprise
- les statuts datés et signés (associations et entreprises)
- l'extrait du Journal Officiel et/ou le récépissé de déclaration en préfecture pour une association
- la composition du Conseil d'administration ou du Bureau en exercice pour une association ou, à défaut, la liste des personnes chargées de son administration, régulièrement déclarées
- pour toute personne morale, les noms et prénoms de son ou ses représentants légaux.

La liste complète des pièces à fournir pour instruction est consignée dans les différents documents internes de la Région et sur le site <http://aides.region-basse-normandie.fr/>

Article 3-3 : Analyse financière des comptes

Lors de l'instruction du dossier de demande de subvention, une analyse financière des comptes et budgets produits par le demandeur sera réalisée par les services de la Région.

En cas d'excédents de trésorerie constatés, le montant de la subvention attribuée pourra être ajusté en fonction des besoins financiers réels de l'organisme.

Dans le cas où sont relevées des difficultés financières structurelles, le demandeur devra informer la Région des mesures de redressement mises en place pour retrouver un équilibre financier, et du délai de mise en œuvre de ces mesures.

Article 3-4 : Accusé de réception de la demande

Lors de la réception d'une demande de subvention, le service instructeur vérifie la composition du dossier et sa complétude sous un délai maximal de deux mois.

Si le dossier est incomplet, la Région indique au demandeur les pièces manquantes, qui doivent lui être transmises dans un délai fixé à un mois à compter de la date de la demande de pièces par la Région.

En cas de non respect de ce délai, la demande ne sera pas prise en compte.

De manière exceptionnelle, et dans le cas où la nature du projet ou des pièces à fournir le justifie, le délai imparti pour produire les pièces manquantes peut être supérieur à un mois. Ce délai devra être indiqué au demandeur lors de la demande de pièces.

Lorsque le dossier est complet, la Région en accuse réception auprès du demandeur.

Cet accusé de réception ne vaut pas promesse de subvention.

Toutefois, dans le cas d'une demande de subvention affectée (fonctionnement ou investissement), il permet à son destinataire de commencer l'action, l'opération ou le projet.

L'attribution d'une subvention ne peut être effectuée que par délibération d'un organe délibérant collégial qui a besoin d'un délai suffisant pour se réunir.

Dans ce cadre, toute demande de subvention qui n'a pas fait l'objet d'une décision attributive dans un délai de cinq mois à compter de la date de l'accusé de réception est rejetée implicitement.

Ce délai ainsi que les délais de recours sont expressément mentionnés dans l'accusé de réception envoyé au demandeur.

Article 4 : Réalisation d'une convention

Article 4-1 : Seuils de conventionnement

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, lorsque le montant annuel d'une subvention attribuée par la Région à un organisme de droit privé ou à une personne privée est supérieure à 23 000 €, une convention doit être obligatoirement signée avec le bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Pour les subventions versées à un organisme public, une convention sera obligatoirement établie, dans les mêmes formes, au-delà d'un seuil de 150 000 €.

En dessous de ces seuils, l'établissement d'une convention est cependant conseillé.

Par ailleurs, le versement de certaines aides peut être légalement subordonné à la conclusion de conventions indépendamment du montant de la subvention accordée.

Tel est notamment le cas pour les subventions des collectivités territoriales aux associations sportives ou aux sociétés que ces associations ont constituées.

Article 4-2 : Modalités de signature de la convention

Après approbation par l'organe délibérant, la convention doit être signée par la personne dûment habilitée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le bénéficiaire doit être le premier signataire de la convention.
En cas de pluralité de bénéficiaires, les modalités de signature seront précisées dans la décision attributive.

Article 5 : Décision attributive

Article 5-1 : Règles générales

La décision attributive est constituée de la délibération et, lorsqu'elle est prévue, de la convention adoptée par l'organe délibérant et signée des parties.

En cas de convention, sa version définitive non encore signée doit être approuvée par l'organe délibérant et annexée à la délibération, sauf si un modèle-type a déjà été approuvé au préalable par l'organe délibérant.

Toutefois, à titre dérogatoire et pour une décision attribuant sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des projets ou opérations de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé à la délibération soumise à l'approbation de l'organe délibérant pour l'ensemble de ces bénéficiaires. Les quelques éléments distincts inhérents à chaque bénéficiaire apparaîtront alors dans la délibération ou dans un tableau annexé à celle-ci.

En cas de convention, celle-ci devra mentionner dans ses visas le présent règlement mais, en cas d'omission, il sera -sauf mention expresse contraire- applicable.

Article 5-2 : Contenu de la décision attributive

La décision attributive (c'est-à-dire à la fois la délibération et la convention lorsqu'elle est prévue) comporte au moins :

- la désignation du projet ou de l'action, ses caractéristiques succinctes, la nature et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,
- le montant forfaitaire de la subvention lorsque la subvention est forfaitaire ou le montant maximal de la subvention et le taux de participation régionale lorsque la subvention est proportionnelle,
- en cas de subvention proportionnelle, l'indication que « *Dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention.* »
- le calendrier prévisionnel de l'opération, du projet ou de l'action,

- les modalités d'exécution et de versement (en particulier, s'il y a lieu à des avances et des acomptes) ainsi que les clauses particulières de reversement,
- la durée minimale de détention du bien par le bénéficiaire dans le cas de l'acquisition de matériel (à titre indicatif, il est proposé de prendre la durée d'amortissement du bien, selon les durées définies par délibération de la Région).

De plus, si une convention est prévue, doit figurer dans la délibération l'indication suivante :
« La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ».

Article 5-3 : Modification-avenant

L'acceptation -qui n'est pas un droit- d'une demande de modification de la décision attributive de subvention doit être formalisée par :

- la prise d'une nouvelle délibération avant l'expiration du délai éventuel fixé dans la délibération initiale.
- et, lorsqu'il y a une convention signée, la signature d'un avenant à celle-ci conclu dans les mêmes formes, avant l'expiration de cette convention.

Article 6 : Régime de la TVA et base subventionnable

Article 6-1 : TVA sur subvention

De manière générale, les subventions versées par la Région sont situées hors du champ d'application de la TVA.

Toutefois, dans certains cas particuliers, et notamment lorsqu'elle peut être qualifiée de « complément de prix », une subvention peut être assujettie à la TVA.

Dans ce cas, la décision attributive devra préciser si la subvention est attribuée HT ou TTC, c'est-à-dire si cette subvention inclut ou non la TVA que le bénéficiaire devra reverser à l'Etat.

Article 6-2 : Base subventionnable

La base subventionnable est présentée HT si les dépenses subventionnées donnent lieu à récupération de TVA, ou de FCTVA dans le cadre des investissements des organismes publics.

Dans le cas contraire, la base subventionnable sera TTC et une attestation de non assujettissement à la TVA pour l'opération subventionnée sera demandée à l'organisme.

Le budget prévisionnel ou le plan de financement présenté lors d'une demande de subvention est toujours établi en HT lorsque tout ou partie de l'activité de l'organisme est assujettie à la TVA. Dans les autres cas les documents sont réputés TTC.

Toute décision attributive doit préciser si la dépense subventionnable est en HT, en TTC ou non assujettie à la TVA.

Article 7 : Obligations du bénéficiaire

Article 7-1 : Transmission à la Région des comptes certifiés

Tout organisme privé ayant bénéficié au cours d'un exercice d'un montant total de subventions de la Région supérieur à 75 000 €, ou supérieur à 23 000 € et représentant plus de 50 % de son budget, doit transmettre ses comptes certifiés à la Région avant le 15 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice considéré, afin qu'ils puissent être transmis au représentant de l'Etat et au comptable public en appui du compte administratif de la Région, en vertu des articles L. 4313-2 et L. 4313-3 du code général des collectivités territoriales.

Ces comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes pour les associations et organismes soumis à l'obligation de certification des comptes.

En ce qui concerne les associations, cette obligation s'applique notamment lorsque le montant total des subventions publiques reçues annuellement est supérieur à 153 000 € (tous financeurs publics confondus).

Pour les associations et organismes non soumis à cette obligation, les comptes sont certifiés par le président ou le représentant légal de l'association ou de l'organisme concerné. Celui-ci doit indiquer sur la première page des comptes la mention « comptes certifiés réguliers et sincères », avec date et signature.

Article 7-2 : Transmission à la Région d'un compte-rendu financier pour les subventions affectées

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, lorsqu'une subvention supérieure à 23 000 €, attribuée à un organisme de droit privé, est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Celui-ci doit être remis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Toutefois lorsque le projet subventionné n'est pas achevé à la fin de l'exercice, le compte rendu financier pourra être remis à la Région dans les six mois suivant la fin du projet.

Article 7-3 : Interdiction du sous subventionnement

En application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, et sauf exception, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises.

Article 7-4 : Communication

Le bénéficiaire devra mentionner le concours financier de la Région Basse-Normandie à la réalisation de son projet, par tous moyens à sa convenance, dans le respect de la charte graphique de la Région.

Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet www.region-basse-normandie.fr, rubrique « Logo et Charte ».

Article 7-5 : Intégration des principes du développement durable

La Région Basse-Normandie s'est engagée depuis l'adoption de son Agenda 21 en 2008, dans une démarche de développement durable.

Elle souhaite être elle-même éco-responsable mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.)

Plusieurs outils sont accessibles sur le site internet de la Région (plaquette d'information, rubrique ressource recensant des contacts et des réseaux, sites dédiés aux transports collectifs et au covoiturage).

Par ailleurs, les services de la Région peuvent apporter conseils et accompagnement aux porteurs de projet.

Article 8 : Contrôle de la Région et reversement

En application de l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

La Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération sans que le bénéficiaire ne puisse s'y opposer, et procéder à des contrôles sur place et sur pièces, avant et après le versement de l'aide, afin notamment de vérifier :

- que l'action, l'opération ou le projet subventionné a bien été réalisé,
- que la subvention a bien été utilisée conformément à l'intérêt régional et à l'objet social de l'organisme,
- que l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné n'ont pas été modifiés sans autorisation,
- que l'ensemble des subventions publiques perçues n'excèdent pas les dépenses engagées pour la réalisation de l'opération ou du projet subventionné,
- que le concours financier de la Région a bien fait l'objet d'une publicité de la part du bénéficiaire,
- en cas d'acquisition de matériel, que celui-ci reste bien dans le patrimoine de l'organisme aidé pendant la durée précisée dans la décision attributive,
- que les délais fixés pour produire les pièces ont bien été respectés.

Si l'une de ces conditions n'est pas satisfaite, le Président du Conseil Régional peut exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée.

Dans tous les cas, la Région peut déléguer une mission d'audit auprès des organismes bénéficiaires de ses subventions. Ceux-ci devront tenir à disposition les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission pendant une durée de 10 ans après attribution de la subvention.

CHAPITRE II – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Pour les subventions de fonctionnement, la Région distingue :

- les subventions affectées, qui contribuent au financement d'actions ou de projets spécifiques,
- les subventions globales d'exploitation, qui contribuent au financement des dépenses courantes de fonctionnement d'un organisme.

Article 9 : Subventions de fonctionnement affectées

Article 9-1 : Subventions inférieures ou égales à 23 000 €

La subvention peut être versée en totalité à la signature d'une convention ou, en l'absence de convention, lorsque la délibération est exécutoire.

Le bilan d'activité définitif du projet et les pièces justificatives de dépenses devront être présentés dans les six mois suivant la fin du projet.

Article 9-2 : Subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 €

Un acompte de 60 % maximum peut être versé à la signature de la convention.

Le solde est versé sur présentation du bilan d'activité définitif du projet et des pièces justificatives de dépenses.

Article 9-3 : Subventions supérieures à 150 000 €

Un acompte de 40 % maximum peut être versé à la signature de la convention.

Un deuxième acompte de 30% maximum peut-être versé sur présentation d'un bilan intermédiaire accompagné des pièces justificatives de dépenses.

Ces documents devront également justifier l'utilisation du premier acompte.

Le solde est versé sur présentation du bilan d'activité définitif du projet et des pièces justificatives de dépenses.

Article 9-4 : Subvention affectée à un projet ou à un évènement récurrent

De manière dérogatoire aux dispositions des articles 9-1 à 9-3, lorsqu'une subvention est affectée à un projet ou à un évènement récurrent et dont l'organisation constitue l'objet principal de l'organisme subventionné, elle peut être versée selon les modalités établies pour les subventions globales d'exploitation, et énoncées aux articles 10-1 à 10-3.

Les pièces justificatives à produire par le bénéficiaire pourront être constituées, au choix du service instructeur, des pièces définies à l'article 9-6, ou des comptes annuels certifiés.

Article 9-5 : Prise en compte des dépenses

Les dates de début et de fin de prise en compte des dépenses doivent être précisées dans la décision attributive.

A défaut, la prise en compte des dépenses débute à compter de la date figurant sur l'accusé de réception de la demande de subvention et s'achève au plus tard 24 mois après la date de la délibération.

Article 9-6 : Pièces justificatives

Les pièces justificatives de dépenses minimales à produire seront constituées d'une copie des factures acquittées et/ou d'un état récapitulatif des recettes et dépenses (ou budget réalisé du projet) visés par la personne compétente (comptable public, expert-comptable, ou à défaut représentant légal de la structure).

La convention ou la délibération peuvent déterminer les pièces justificatives complémentaires nécessaires au versement de la subvention.

Dans le cas d'un versement unique de la subvention, ou d'une demande de solde, ces pièces devront obligatoirement être présentées dans les six mois suivant la fin du projet, et au plus tard 30 mois après la date de la délibération.

Le dépassement de ces délais entraîne la forclusion, c'est-à-dire la déchéance du droit de demander le versement du solde de la subvention s'il existe un solde à verser, et la possibilité pour la Région de demander le reversement des fonds déjà versés.

Article 9-7 : Révision d'une subvention proportionnelle

Dans le cas d'une subvention proportionnelle, si le montant de la dépense réelle est inférieur à celui de la dépense prévisionnelle subventionnable, la participation de la Région est réduite au prorata.

Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention.

Article 10 : Subventions globales d'exploitation

Article 10-1 : Subventions inférieures ou égales à 23 000 €

La subvention peut être versée en totalité à la signature d'une convention ou, en l'absence de convention, lorsque la délibération est exécutoire.

Les comptes annuels certifiés devront être présentés dans les six mois suivant la fin de l'exercice subventionné.

Article 10-2 : Subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 €

Un acompte de 60% maximum peut être versé à la signature de la convention.

Le solde est versé sur présentation des comptes annuels N-1 certifiés.

Article 10-3 : Subventions supérieures à 150 000 €

Un acompte de 40 % maximum peut être versé à la signature de la convention.

Un deuxième acompte de 30% maximum peut être versé sur présentation des comptes annuels N-1 certifiés.

Le solde est versé sur présentation d'une balance comptable ou d'un état intermédiaire des dépenses et recettes arrêtés à mi exercice (au 30 juin si l'exercice comptable de l'organisme est basé sur l'année civile).

Article 10-4 : Pièces justificatives

Les comptes certifiés de l'exercice subventionné, ainsi que les pièces justificatives énumérées aux articles 10-2 et 10-3 pour une demande de solde, devront obligatoirement être présentées dans les six mois suivant la fin de l'exercice subventionné.

Le dépassement de ce délai entraîne la forclusion, c'est-à-dire la déchéance du droit de demander le versement du solde de la subvention s'il existe un solde à verser, et la possibilité pour la Région de demander le reversement des fonds déjà versés.

La convention ou la délibération peuvent par ailleurs déterminer les pièces justificatives complémentaires nécessaires au versement de la subvention.

Un bilan d'activité de l'exercice écoulé pourra notamment être demandé.

Article 11 : Dispositions complémentaires

- Pour les dispositifs qui prévoient le versement de subventions de fonctionnement de manière pluriannuelle, dans le cadre du financement de projets s'étalant sur plusieurs années, les modalités de versement pourront être déterminées par un règlement spécifique voté par le Conseil Régional.

- Dans certains cas, et par dérogation, des modalités spécifiques de versement de la subvention pourront être autorisées à titre exceptionnel par l'organe délibérant compétent si la situation financière du bénéficiaire le justifie.

CHAPITRE III – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Article 12 : Modalités de versement de la subvention

Article 12-1 : Acomptes

En ce qui concerne les subventions destinées à financer des travaux ou des études, la première demande de versement doit être accompagnée du formulaire de commencement d'exécution de l'opération.

De manière facultative, un premier acompte forfaitaire peut être versé au démarrage de l'opération sur demande expresse du bénéficiaire et sur production de toute pièce prouvant l'engagement de l'opération.

Le montant de cet acompte initial ne peut dépasser 15% du montant de la subvention pour les travaux, études et acquisitions immobilières, et 60% pour les acquisitions d'équipements.

Des acomptes complémentaires peuvent être versés à la demande du bénéficiaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation au minimum d'une copie des factures acquittées et/ou d'un état récapitulatif des dépenses visés par la personne compétente (comptable public, expert-comptable, ou à défaut responsable de la structure).

Dans le cas où un premier acompte a été versé au démarrage de l'opération, son utilisation devra être justifiée par les documents précisés dans l'alinéa précédent au moment de la deuxième demande d'acompte.

Si cette justification ne peut être effectuée, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire à hauteur du montant non justifié.

La décision attributive peut définir un nombre maximum d'acomptes, et un montant minimum par acompte (par exemple, il peut être indiqué que chaque acompte ne peut être inférieur à 30% de la subvention).

Dans tous les cas, le montant total des acomptes versés ne peut s'élever à plus de 90% du montant de la subvention.

Article 12-2 : Solde

Le solde de la subvention (au minimum 10% de la subvention) sera demandé dans les délais prévus à l'Article 13-3.

En ce qui concerne les subventions destinées à financer des travaux ou des études, la demande de solde devra être accompagnée du formulaire de déclaration d'achèvement de l'opération.

Le versement du solde est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Les pièces justificatives minimales à produire seront constituées d'une copie des factures acquittées et/ou d'un état récapitulatif des recettes et dépenses visés par la personne

compétente (comptable public, expert-comptable, ou à défaut représentant légal de la structure).

La convention ou la délibération peuvent déterminer les pièces justificatives complémentaires nécessaires au versement de la subvention.

Article 13 : Délais liés à la subvention

Article 13-1 : Commencement d'exécution

Dans le cas de travaux, d'études ou d'acquisitions immobilières, le commencement d'exécution doit avoir lieu au plus tard dix-huit mois après la date de la délibération, sous peine d'annulation totale de la décision attributive.

Article 13-2 : Prise en compte des dépenses

La prise en compte des dépenses débute à compter de la date figurant sur l'accusé de réception de la demande de subvention (hors dépenses relatives aux acquisitions de terrains et aux études préalables dans le cadre de travaux, dont la date de facturation peut être antérieure à celle de l'accusé de réception) et s'achève au plus tard :

- quatre ans après la date de la délibération pour les travaux, études et acquisitions immobilières
- un an après la date de la délibération pour les acquisitions d'équipements.

Dans le cas d'acquisitions d'équipements, si l'achat n'est pas intervenu au terme de ce délai d'un an, la décision attributive sera annulée de plein droit, et les acomptes éventuellement versés devront être remboursés.

Article 13-3 : Solde

La demande de solde, accompagnée des pièces justificatives pour le paiement, doit obligatoirement être présentée dans les six mois suivant la fin de l'opération subventionnée et au plus tard :

- quatre ans et six mois après la date de la délibération pour les travaux, études et acquisitions immobilières
- 18 mois après la date de la délibération pour les acquisitions d'équipements.

Le dépassement de ces délais entraîne la forclusion c'est-à-dire la déchéance du droit de demander le versement du solde de la subvention et donc son annulation.

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Règlement budgétaire et financier - Nouvelle version</i>

Le Conseil régional doit se doter, conformément à l'article L. 4312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature et pouvant être révisé.

Ce règlement budgétaire et financier fixe notamment :

- les modalités de gestion interne des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement y afférents dans le respect du cadre prévu par la loi. A ce titre, il fixe les règles relatives à la caducité des AP et AE;
- les modalités d'information du Conseil régional sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative). Les modalités d'information de la gestion pluriannuelle au moment du compte administratif sont déterminées par les articles L. 4312-4, L 4312-5 et R. 4312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le règlement budgétaire et financier en cours a été adopté lors de l'assemblée plénière du 16 avril 2010.

La région Basse-Normandie a choisi de devenir autorité de gestion des crédits communautaires pour la programmation 2014-2020. A ce titre, il convient d'adapter le règlement budgétaire et financier en apportant les précisions suivantes :

- Article 6.8 : La caducité des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE).
Le principe général demeure à savoir la possibilité d'affecter une AP/AE jusqu'au 31 décembre de l'exercice de vote.
Une exception est cependant introduite concernant les enveloppes budgétaires liées aux fonds structurels européens (FEDER, FSE) dans la mesure où la caducité des affectations interviendra en fin de programmation. La même exception sera mise en œuvre pour les enveloppes du Contrat de Plan Etat Région 2014 -2020.
- Article 7.4 : Information concernant l'exécution des fonds structurels européens.

Afin de compléter l'information sur l'exécution des AP/AE, un état synthétique sur l'exécution des dépenses et des recettes liées aux fonds européens sera présenté au conseil régional lors du vote de chaque compte administratif.

- Article 9 : Mode de comptabilisation des préfinancements des fonds européens 2014-2020.
Pour cette nouvelle programmation, le paiement de l'aide européenne peut faire l'objet de préfinancements initiaux et/ou annuels versés à l'autorité de gestion. Les régions peuvent choisir entre un enregistrement budgétaire ou non budgétaire de ces préfinancements. La région Basse-Normandie opte pour un mode de comptabilisation budgétaire.

Telles sont les principales modifications apportées au règlement budgétaire et financier qui est joint en annexe dans son intégralité.

Il vous est proposé :

- d'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS



REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

(Délibération du Conseil régional de Basse-Normandie en date des 18 et 19 décembre 2014)

SOMMAIRE

PREAMBULE	page 3
ARTICLE 1 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	page 3
ARTICLE 2 – LES BUDGETS ET LES COMPTES	page 3
ARTICLE 3 – LE CARACTERE EXECUTOIRE ET LA PUBLICITE DU BUDGET	page 4
ARTICLE 4 – L'EQUILIBRE DU BUDGET	page 4
ARTICLE 5 – LES CREDITS DE PAIEMENT	page 4
ARTICLE 6 – LES REGLES RELATIVES AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	page 4
ARTICLE 7 – LES MODALITES D'INFORMATION CONCERNANT L'EXECUTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	page 7
ARTICLE 8 – LES CREDITS DE PAIEMENT LIES AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	page 8
ARTICLE 9 – MODE DE COMPTABILISATION DES PREFINANCEMENTS DES FONDS EUROPEENS 2014/2020	page 8
ARTICLE 10 – LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT ET LES RATTACHEMENTS DES CHARGES ET DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	page 9
ARTICLE 11 – LES CREDITS DE PAIEMENT NON LIES AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	page 9
ARTICLE 12 – LES VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT	page 10
ARTICLE 13 – LA HIERARCHIE DES DOCUMENTS	page 11
ARTICLE 14 – L'ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT	page 11

PREAMBULE

Le présent règlement est établi conformément à la législation en vigueur (en particulier l'article L.4312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) et à l'instruction budgétaire et comptable M71.

A ce titre, il a pour objectif de définir :

- les règles budgétaires et comptables applicables à la Région,
- les modalités de gestion des AP, des AE et des crédits de paiement,
- les modalités d'information du Conseil régional sur la gestion des engagements pluriannuels,
- les règles en matière d'engagements.

Ce document se substitue aux règles financières générales en vigueur depuis 2005, date de mise en place de l'instruction M71.

ARTICLE 1 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat sur les orientations budgétaires est obligatoire. Il porte sur les grandes orientations générales avant l'examen du budget primitif pour l'année à venir.

Il permet aux élus de se prononcer sur les tendances de l'évolution des dépenses et des recettes budgétaires, sur l'évolution probable de la fiscalité et/ou du recours à l'emprunt, et sur les principaux investissements envisagés.

Ce débat est organisé dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget.

ARTICLE 2 : LES BUDGETS ET LES COMPTES

2-1 Les documents budgétaires comprennent le budget primitif, le budget supplémentaire, éventuellement une ou plusieurs décisions modificatives et le compte administratif.

2-2 Seul le budget primitif est obligatoire et peut se suffire à lui-même, dans la mesure où il reprend les résultats de l'exercice précédent, une fois le compte administratif adopté.

Les montants inscrits aux chapitres de recettes et de dépenses ont un caractère évaluatif pour les premiers, limitatif pour les seconds. Ils doivent faire l'objet d'une évaluation sincère.

2-3 L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du Conseil régional sur le compte administratif présenté par le président du Conseil régional, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le payeur régional. Le vote du Conseil régional arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

2-4 Le budget supplémentaire reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au compte administratif. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif.

Le budget supplémentaire comprend également les ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif, et éventuellement, des dépenses et recettes nouvelles.

Il suit les mêmes règles d'équilibre que le budget primitif.

2-5 Les décisions modificatives autorisent les dépenses ou les recettes non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Elles suivent les mêmes règles d'équilibre que le budget primitif.

ARTICLE 3 : LE CARACTERE EXECUTOIRE ET LA PUBLICITE DU BUDGET

Le budget est exécutoire une fois réalisées :

- sa transmission au représentant de l'Etat,
- sa publication.

Une fois voté, le budget est transmis au représentant de l'Etat au plus tard dans les quinze jours qui suivent son adoption.

Le budget est mis à la disposition du public, à l'hôtel de région, au plus tard dans les quinze jours suivant son adoption.

ARTICLE 4 : L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget, établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses, doit être équilibré par section.

Le remboursement de la dette en capital doit être exclusivement couvert par les ressources propres de la région, à l'exclusion du produit des emprunts.

ARTICLE 5 : LES CREDITS DE PAIEMENT

Les crédits sont votés par le Conseil régional par chapitre, et si le conseil régional en décide ainsi, par article.

ARTICLE 6 : LES REGLES RELATIVES AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

6-1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (INVESTISSEMENT)

Les autorisations de programme sont des enveloppes de dépenses que le Conseil régional décide de consacrer, pour un exercice donné, à la réalisation d'investissements.

Un programme correspond à un ensemble de dépenses d'investissement à caractère annuel ou pluriannuel constitué par :

- l'acquisition ou la réalisation d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations par la Région ;
- le versement de subventions d'équipement par la Région pour une opération d'équipement réalisée par un ou plusieurs tiers.

Toute nouvelle AP ouverte par le Conseil régional doit être couverte par des crédits de paiement de l'exercice en cours et/ou des exercices futurs. L'égalité suivante est toujours vérifiée : le montant de l'AP est égal à la somme de ses CP échéancés dans le temps.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Sauf exception, toutes les dépenses de la section d'investissement du budget sont présentées en comptabilité d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

6-2 LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (FONCTIONNEMENT)

Les autorisations d'engagement sont des enveloppes de dépenses que le Conseil régional décide de consacrer, pour un exercice donné, à la réalisation de dépenses de fonctionnement.

Toute nouvelle AE ouverte par le Conseil Régional doit être couverte par des crédits de paiements de l'exercice en cours et/ou des exercices futurs. L'égalité suivante est toujours vérifiée : le montant de l'AE est égal à la somme de ses CP échéancés dans le temps.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses visées à l'alinéa précédent.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être présentées en comptabilité d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Dans ce cas, les autorisations d'engagement doivent couvrir l'ensemble des crédits nécessaires aux dépenses résultant de conventions, délibérations ou décisions au titre desquelles la Région s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel.

6-3 LES MODES DE VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

Seul le Conseil régional, à l'occasion de l'examen d'un document budgétaire, peut voter des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement.

Les AP et les AE sont ouvertes au niveau du programme et du chapitre pour un ou plusieurs exercices budgétaires.

Chaque vote d'autorisation de programme ou d'engagement est complété par les informations suivantes : l'intitulé du programme, le millésime (année de vote), le montant de l'AP ou de l'AE, le chapitre budgétaire concerné, et un échéancier indicatif de consommation des crédits de paiement.

Le vote des AP ou AE, conformément à l'instruction M71, s'effectue par chapitre, la répartition des AP ou AE sur l'arborescence de programme au sein de chaque chapitre n'ayant qu'une valeur indicative.

6-4 L'AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

L'affectation (acte comptable) consiste, après l'individualisation d'une action (acte politique), à réserver tout ou partie de l'autorisation de programme ou d'engagement votée, pour la réalisation d'une ou plusieurs opérations.

Le total des affectations ne peut en aucun cas être supérieur au montant de l'autorisation de programme ou d'engagement concernée.

L'affectation matérialise comptablement la décision de l'ordonnateur de mettre en réserve un montant de crédits déterminé pour une opération d'acquisition, de réalisation, ou d'attribution d'un concours financier.

Les dépenses relatives aux programmes de moyens (directions fonctionnelles) sont généralement affectées globalement au moment du vote du budget.

La décision d'affecter une autorisation de programme ou une autorisation d'engagement relève du Conseil régional ou de la commission permanente agissant par délégation. La commission permanente peut également modifier (complément ou diminution) les affectations d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement.

L'affectation doit comporter un objet, un montant, et mentionner l'autorisation de programme ou d'engagement de rattachement.

6-5 L'ENGAGEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

L'engagement comptable des AP et des AE consiste, après l'affectation d'une opération, à traduire comptablement l'engagement juridique duquel naîtra une charge pour la Région (marchés, conventions, commandes, arrêtés...). L'engagement comptable doit toujours être préalable ou concomitant à l'engagement juridique. L'engagement se concrétise obligatoirement par un numéro d'engagement sur AP ou d'engagement sur AE, par tiers.

L'engagement comptable relève de la compétence du président du Conseil régional. Il peut être procédé à tout moment à des ajustements sur les engagements initialement prévus (engagement complémentaire dans la limite de l'affectation ou retrait d'engagement).

L'engagement comptable a pour effet de contrôler les disponibilités des crédits sur l'affectation d'AP ou d'AE sous la responsabilité du service gestionnaire concerné.

6-6 LA MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Seul le Conseil régional peut modifier une autorisation de programme ou une autorisation d'engagement, en abondant ou diminuant son montant initial hors les cas de diminutions automatiques prévues à l'article 6-11.

6-7 LA CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C'est la fin normale d'une autorisation de programme ou d'engagement : la clôture interdit donc toute nouvelle opération de gestion sur cette AP ou AE.

Seul le Conseil régional peut clôturer une autorisation de programme ou une autorisation d'engagement, lorsque tous les mandatements liés aux opérations concernées sont achevés.

Une annexe des AP et AE à clôturer est présentée lors du vote du compte administratif.

6-8 LA CADUCITE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Principe général :

Les AP et AE sont votées par le Conseil régional dans le cadre du vote du budget (Budget primitif ou Décisions modificatives).

Dès lors, les AP et AE peuvent être affectées par le Conseil régional ou la commission permanente, si elle a reçu la délégation, jusqu'au 31 décembre de l'exercice où ces enveloppes ont été votées. La durée d'affectation est donc au maximum d'1 an.

Lorsque la date de caducité des autorisations est atteinte, il n'est plus possible d'y affecter des crédits. Les affectations déjà réalisées restent le support des engagements comptables pris pendant leur ouverture jusqu'au dernier mandatement relatif à ces derniers.

Principes particuliers :

Pour les AP / AE liées aux fonds structurels européens (FEDER, FSE) de la programmation 2014 - 2020, les montants disponibles pour affectation et pour engagement seront annulés lors de la clôture de cette programmation.

De même, pour les AP / AE liées au Contrat de plan Etat / Région 2014 - 2020, les montants disponibles pour affectation et pour engagement seront annulés en fin de période lors de la clôture des projets.

ARTICLE 7 : LES MODALITES D'INFORMATION CONCERNANT L'EXECUTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

7-1 L'INFORMATION DU CONSEIL REGIONAL LORS DE LA PRESENTATION DES DOCUMENTS DE PREVISION BUDGETAIRE

Lors de l'examen du budget primitif ou des décisions modificatives, le rapport général de présentation contient le détail des propositions de vote relatives aux AP et AE classées par programmes.

7-2 LES ETATS JOINTS AU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'instruction M71, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement font l'objet d'une annexe budgétaire normalisée au compte administratif.

Cette annexe a notamment pour objet d'extraire un ratio mesurant en nombre d'années le rapport entre le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations restant à financer au 31 décembre de l'année, et les crédits de paiement mandatés sur ce même exercice en cours.

Par ailleurs, une annexe des AP et AE à clôturer est présentée lors du vote du compte administratif.

7-3 LE RAPPORT ANNUEL PRESENTE LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Chaque année, un rapport annuel sur la gestion des AP et des AE est présenté au Conseil régional. Ce rapport analyse notamment les taux d'affectation, et les taux d'engagement des AP et des AE au regard des AP et AE votées. Il permet également de mesurer les montants de CP restant à mandater sur les AP et AE affectées et engagées.

7-4 INFORMATION CONCERNANT L'EXECUTION DES FONDS EUROPEENS

Lors du vote du compte administratif, un état synthétique sur l'exécution des dépenses et des recettes liées aux fonds européens sera présenté au Conseil régional.

ARTICLE 8 : LES CREDITS DE PAIEMENT LIES AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Les engagements des crédits de paiement sont réalisés concomitamment au mandatement de la dépense.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, lorsqu'elle comporte des autorisations d'engagement, s'apprécie également en tenant compte des seuls crédits de paiement.

ARTICLE 9 : MODE DE COMPTABILISATION DES PREFINANCEMENTS DES FONDS EUROPEENS 2014/2020

Le paiement de l'aide européenne peut faire l'objet de préfinancements versés à l'autorité de gestion. Ces préfinancements visent à atténuer les variations de trésorerie inhérentes au principe communautaire du versement des fonds en remboursement des dépenses effectives, déclarées et justifiées.

Deux types de préfinancements sont prévus : Les préfinancements initiaux mobilisables sur les trois premières années de la programmation et les préfinancements annuels qui pourront être versés à compter de 2016.

Les régions peuvent choisir entre un enregistrement budgétaire ou non budgétaire de ces préfinancements. La région Basse-Normandie opte pour un mode de comptabilisation budgétaire.

ARTICLE 10 : LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT ET LES RATTACHEMENTS DES CHARGES ET DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de paiement engagés sont strictement égaux aux crédits mandatés. Aucun report de crédit de paiement ne peut être constaté, sauf cas exceptionnels dûment justifiés par délibération.

10-1 Les restes à réaliser d'investissement

Les dépenses gérées en autorisations de programme ne font, par définition, l'objet d'aucun reste à réaliser.

10-2 Les rattachements des charges et des produits de fonctionnement

Le Conseil régional ayant décidé de ne pas recourir à la journée complémentaire, les dépenses et recettes de fonctionnement peuvent faire l'objet d'une procédure de rattachement en fin d'année, à partir de la comptabilité des engagements sur les crédits de paiement annuels.

ARTICLE 11 : LES CREDITS DE PAIEMENT NON LIES AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

11-1 LES DEFINITIONS

Ces dépenses se décomposent selon les 4 phases budgétaires et comptables suivantes :

- L'engagement comptable et juridique,
- La liquidation,
- L'ordonnancement ou mandatement,
- Le paiement.

Les trois premières phases relèvent de la compétence du président du Conseil régional, la quatrième, de la compétence du payeur régional.

11-1.1 La comptabilité d'engagement

Le Président du Conseil régional tient une comptabilité d'engagement des dépenses. La comptabilité des dépenses doit être traduite sur les seuls crédits de paiement.

11-1.2 L'engagement comptable

Pour un engagement juridique déterminé, le montant de l'engagement comptable est le montant prévisionnel maximum des dépenses auquel conduira l'exécution de l'engagement juridique.

Il est toujours préalable ou concomitant à l'engagement juridique.

L'engagement comptable est réalisé par le service gestionnaire des crédits et l'exacte détermination du montant engagé relève de sa responsabilité.

11-1.3 L'engagement juridique

L'engagement juridique est l'acte par lequel la collectivité crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge financière résultant notamment d'une délibération du Conseil régional ou de la commission permanente, d'une convention, d'un contrat, d'un marché, d'un arrêté portant attribution de subvention, d'un arrêté de nomination, d'une lettre de commande, d'un acte de vente, d'un jugement de tribunal...

Aucun engagement juridique ne peut être contracté sans vérification préalable du solde disponible pour engagement sur les seuls crédits de paiement dans le cas d'une gestion hors AP ou AE.

11-1.4 L'ajustement des engagements comptables

Lors de la liquidation de la dépense, il est procédé au contrôle du montant de l'engagement initial ; si celui-ci s'avère insuffisant, il y a lieu de prendre un engagement complémentaire permettant le paiement de la dépense, dans la limite des crédits de paiement ouverts ; s'il est supérieur à la dépense liquidée, il est réduit à due concurrence. Le service gestionnaire doit s'assurer de la régularité et de l'exactitude des modifications concernant l'engagement des dépenses.

11-1.5 La liquidation

La liquidation consiste, après constatation du service fait, à vérifier le calcul du montant dû en fonction des termes de la décision financière. Elle a pour objet d'en vérifier la réalité et d'arrêter le montant de la dépense. La liquidation est opérée par chaque service gestionnaire.

11-1.6 L'ordonnancement ou mandatement

L'ordonnancement est l'ordre donné, par l'ordonnateur, de payer la dette de la Région, conformément aux résultats de la liquidation. Il donne lieu à l'émission d'un mandat de paiement au bénéfice du créancier de la Région.

11-1.7 Le paiement

Le paiement est l'acte par lequel la collectivité se libère de sa dette. Il est réalisé par le comptable public au vu des éléments de l'ordonnancement.

ARTICLE 12 : LES VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT

Les virements de crédits de paiement entre les chapitres ou au sein d'un même chapitre obéissent aux règles suivantes :

Nature du mouvement	Compétence	Limites
Virement de crédits de paiement entre chapitres	Conseil régional	Aucune
	Président	Au sein de chaque section dans la limite de 7,5% de ses dépenses réelles
Virement de crédits de paiement entre articles du même chapitre au sein d'un programme	Le service gestionnaire	Disponibilité des crédits du programme et sans modification du montant pluriannuel
Virement de crédits de paiement entre articles du même chapitre d'un programme à un autre	La direction des Finances	Disponibilité des crédits des programmes et sans modification du montant pluriannuel

ARTICLE 13 : LA HIERARCHIE DES DOCUMENTS

En cas de différence de chiffres entre le rapport, la délibération, et le document budgétaire proprement dit, c'est ce dernier document qui seul fait foi. Il constitue la transcription comptable des votes de l'assemblée et est exécutoire en vertu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Il sert de base aux contrôles de disponibilités budgétaires effectués par l'ordonnateur et par le payeur régional.

Toutefois, si un montant inscrit dans le document budgétaire est supérieur au montant figurant dans la délibération spécifique correspondante, l'exécution budgétaire sera limitée au montant figurant dans la délibération, dans l'attente d'une délibération complémentaire.

ARTICLE 14 : L'ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT

Le présent règlement budgétaire et financier s'applique à compter de son approbation par le Conseil régional.

REGION BASSE-NORMANDIE

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Délégation à la Commission Permanente pour le vote des modèles types de conventions</i>

Le nouveau Règlement des subventions régionales, adopté le 24 avril 2014, prévoit dans son Article 5 « Décision attributive » que dans le cas où l'attribution d'une subvention donne lieu à l'établissement d'une convention entre la Région et le bénéficiaire, la version définitive non encore signée de la convention doit être approuvée par l'organe délibérant et annexée à la délibération, sauf si un modèle type a déjà été approuvé au préalable par le Conseil Régional.

En effet, à ce jour, l'approbation et la modification des modèles types de conventions sont des compétences relevant de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional.

Dans un but de simplification administrative, il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour exercer ces compétences d'approbation et de modification des modèles types de conventions relatives aux subventions régionales.

Il vous est proposé :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour exercer les compétences d'approbation et de modification des modèles types de conventions relatives aux subventions régionales.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Laurent BEAUVAIS